Hi 6000

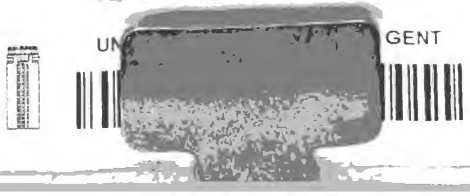

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE.

Digitized by Google

Se trouve { A Strasbourg, chez F. G. Levrault;
A Leipsic, chez Reclam, et chez Besson;
A Tubingue, chez J. G. Cotta.

DE L'IMPRIMERIE DE L. HAUSSMANN, RUE DE LA HARPE, N°. 80.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT, JUSQU'A NOS JOURS.

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION SUR L'HISTOIRE, ET ORNÉ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES, DE TABLES GÉNÉALOGIQUES ET CHRONOLOGIQUES;

PAR M. KOCH,

MEMBRE DU TRIBUNAT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

TOME SECOND.

PARIS,

Chez F. SCHŒLL, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 29;
Et chez NICOLLE, rue des Petits-Augustins, n°. 15.

1807.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU
DES
RÉVOLUTIONS
DE L'EUROPE.

PÉRIODE V.

Depuis Boniface VIII jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

1300 — 1453.

État de la puissance pontificale.

Au commencement de cette période, la puissance pontificale se trouvoit au faîte de sa grandeur. Les papes prenoient hautement la qualité de maîtres du monde, et soutenoient que leur pouvoir embrassoit de droit divin et le spirituel et le temporel. Boniface VIII renchérit sur tous ses prédécesseurs. Selon lui, la puissance séculière n'est qu'une simple émanation de la puissance ecclésiastique (1), et le double pouvoir du pape, fondé sur l'Ecriture sainte, est même un article de foi. « Dieu, » disoit-il, a confié à S. Pierre et à ses succes-

(1) Voyez le Discours de ce pape prononcé en 1301, à Rome, pour la confirmation de l'empereur Albert I, dans Pierre de Marca *concord. sacerdot. et imp.*, p. 110.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

» seurs deux glaives, l'un spirituel et l'autre » temporel. Le premier doit être exercé par » l'église même, et l'autre par les princes séculiers, pour le service de l'église et suivant » la volonté du pape. Ce dernier, c'est-à-dire » le glaive temporel, est subordonné au premier, et l'autorité temporelle dépend indispensablement de la puissance spirituelle qui » la juge, pendant que Dieu seul peut juger » la puissance spirituelle (1). Enfin », ajoutoit-il : « il est de la nécessité du salut, pour » toute créature humaine, d'être soumis au » pontife romain (2) ».

Pouvoir sur le clergé.

Le pouvoir spirituel des papes et leur autorité sur le clergé augmentèrent de jour en jour par la voie des *dispenses* et des *appels*, qui se multiplièrent à l'infini, depuis l'introduction des décrétales de Grégoire IX. Ils disposoient en maîtres absolus des dignités et bénéfices ecclésiastiques, et imposoient des taxes à leur gré sur le clergé de toute la chrétienté. Des collecteurs ou trésoriers, établis par eux, surveilloient le recouvrement des deniers qu'ils avoient su se procurer sous une foule de dénominations différentes (3). Ces collecteurs

(1) Voyez la bulle : *unam sanctam* EXTRAV. COMM. lib. 1, tit. 8.

(2) Ibid. *Porro subesse Romano pontifici omni humanæ creaturæ declaramus, dicimus, definimus, et pronunciamus, omnino esse de necessitate salutis.*

(3) Telles étoient les dénominations suivantes : *emprunt, impôt, vacant, dépouille, succession, déport, incompatibilité, commande, neuvième, décime, annate, procuration, communs* ou *menus services, propines.* Voyez art. 14, des *libertés de l'église Gallicane*

Digitized by Google

avoient la faculté de procéder, par la voie des censures ecclésiastiques, contre ceux qui refusoient de payer. Ils étoient soutenus de l'autorité des légats qui, résidant dans les provinces ecclésiastiques, saisissoient avec avidité toutes les occasions d'étendre le pouvoir pontifical. A l'appui des légats, venoient une foule d'ordres religieux et mendians, fondés dans ces siècles d'ignorance, et des légions de moines répartis dans tous les états de la chrétienté. Papes V. 1300-1453.

Rien de si frappant que l'influence de l'autorité des pontifes sur le temporel des princes. On les voit prendre part à toutes leurs querelles, adresser indifféremment leurs ordres à tous, enjoindre aux uns de mettre bas les armes (1), recevoir les autres en protection (2), casser et annuller leurs actes et procédures (3), Pouvoir sur les princes.

qui proscrit ces exactions. Quant à l'impôt de l'*annate*, par lequel on entend le revenu de la première année des bénéfices, réduit à une certaine taxe, il ne fut proprement introduit comme un impôt fixe et général que depuis le grand schisme d'Occident, et en vertu des bulles des papes Boniface IX et Clément VII. THOMASSINUS de *veteri et nova Ecclesiæ disciplina*, part. 3, l. 2, ch. 58, nº. 6 et 12.

(1) Pour justifier une pareille injonction faite à Philippe-Auguste, roi de France, le pape Innocent III se sert du prétexte qu'il avoit le droit de connoître du *péché* et d'empêcher l'*effusion du sang chrétien ;* ce qui s'appliquoit indifféremment à toutes les guerres, cap. 13, X *de judiciis.*

(2) Honoré III défendit à tous les souverains d'attaquer le roi de Danemarck, comme étant sous la protection particulière du saint-siège. RAINALDI *annal. eccles.*, t. 13, p. 277.

(3) Clément V, en annullant la procédure de l'empereur Henri VII contre Robert, roi de Naples, s'énonce

Période V. 1300 - 1453. évoquer à leur cour et juger tous leurs différends. L'histoire des papes est celle de l'Europe entière. Ils s'arrogent la faculté de légitimer les enfans des rois pour leur donner le droit de succéder (1), ils défendent aux souverains d'imposer le clergé (2), ils prétendent la supériorité féodale sur tous, et l'exercent sur un très-grand nombre (3); ils confèrent la royauté à ceux qui désiroient d'en être revêtus (4); ils délient les sujets du serment de fidélité, mettent les royaumes en interdit pour venger leurs propres querelles, et détrônent les souverains à leur gré (5). On les voit disposer des états des princes excommuniés, de ceux des hérétiques et de leurs

en ces termes : « *Nos tam ex superioritate, quam ad* » *imperium non est dubium habere nos, quam ex po-* » *testate, in qua, vacante imperio, imperatori suc-* » *cedimus, et nihilo minus ex illius plenitudine potes-* » *tatis, quam Christus, rex regum et dominus domi-* » *nantium, nobis, licet immeritis, in persona B. Petri* » *concessit, sententiam et processus omnes prædictos,* » *quidquid ex eis secutum est, declaramus fuisse et* » *esse omnino irritos et inanes, nullumque debere aut* » *debuisse sortiri effectum.* Cap. *Pastoralis de sen-* » *tentia et re judicata* in CLEMENTINIS ».

(1) Cap. 13, X. *qui filii sint legitimi.* Epist. INNOCENTII III, t. 1, p. 675.

(2) Bulle du pape Boniface VIII, dans les *Preuves du différend entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel*, p. 42, et la bulle d'Urbain V, de l'an 1364, dans le BULLARIUM, t. 1, p. 261.

(3) Voyez ci-dessus, p. 135.

(4) *Gesta* INNOCENTII III, parag. 73.

(5) BELLARMINUS *in tractatu de potestate summi Pontificis in rebus temporalibus*, compte jusqu'à dix-huit papes qui ont déposé des rois.

Digitized by Google

fauteurs (1), des îles et empires nouvellement découverts (2), des pays des infidèles ou des schismatiques (3), de ceux mêmes des catholiques qui refusoient de plier sous le pouvoir abusif des papes (4). Pérjodz V. 1300 - 1453.

Décadence de la puissance pontificale.

Il est donc évident que la cour de Rome jouissoit, dans les temps dont nous parlons, d'une prépondérance marquée dans le système politique de l'Europe. Mais par l'effet du cours ordinaire des choses humaines cette puissance si vaste et si formidable déclina peu à peu depuis le quatorzième siècle. Les grands empires ont leur terme; le plus haut degré de leur élé-

(1) Canon 3, *Concilii lateranensis*, de l'année 1215, dans LABBE, *Acta conc.* t. 11, part. 1, p. 148.

(2) Martin V, Nicolas V, et Calixte III donnèrent aux Portugais toutes les terres qu'ils découvriroient, depuis les Canaries jusqu'aux Indes. RAYNALDI *annal eccles.*, t. 18, p. 423, 429. Aussi Adrien IV, en adjugeant par sa bulle l'Irlande à Henri II, roi d'Angleterre, avança déjà que toutes les îles où s'introduit le Christianisme, sont du domaine de St. Pierre : *Omnes insulas, quibus sol justitiæ Christus illuxit, ad jus sancti Petri et sacrosanctæ Romanæ ecclesiæ non est dubium pertinere.* MATHÆUS PARIS, p. 95.

(3) Urbain IV adjugea, en 1264, à Ottokar, roi de Bohême, tout ce qu'il pourroit conquérir sur les Lithuaniens payens et sur les Russes schismatiques. LAMBACHER *œsterreichisches Interregnum, preuves*, p. 47.

(4) C'est sur ce même fondement que le pape Adrien IV adjugea l'Irlande au roi d'Angleterre. Voyez MATHÆUS PARIS, p. 95. Pierre III, roi d'Aragon, ayant enlevé la Sicile à Charles I d'Anjou, le pape Martin IV l'excommunia, le déclara déchu du trône, et, en adjugeant tous ses états à Charles de Valois, fils puîné de Philippe III, roi de France, publia une croisade contre lui. RAYNALDI *annal. eccles.* aux années 1283 et 1284, p. 344, 356, 367.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

vation est aussi le premier degré de leur décadence.

Les souverains éclairés de plus en plus sur leurs véritables intérêts, apprirent à soutenir les droits et la majesté de leurs couronnes contre les entreprises des papes. Ceux qui étoient vassaux et tributaires du saint-siége, secouèrent insensiblement le joug (1), et le clergé même qui gémissoit sous le poids d'un pouvoir arbitraire, se joignit aux princes pour réprimer les abus et pour contenir dans de justes bornes une puissance qui ne cessoit d'empiéter sur leurs droits respectifs.

Causes de la décadence. Excès du pouvoir.

Parmi les causes de cette décadence, on remarque l'excès même du pouvoir pontifical et l'abus que plusieurs papes en avoient fait. A force de multiplier leurs anathèmes, ils les rendirent impuissans, et traitant sans ménagement les plus grands princes, ils ne surent ni fléchir ni mettre de bornes à leurs prétentions. On doit se rappeler ici le fameux différend qui s'éleva entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe-le-Bel. Non content de s'ériger en juge entre le roi et son vassal, le comte de Flandre, ce pontife soutenoit que le roi ne pouvoit exiger des subsides du clergé sans sa permission, et que le droit de régale, dont jouissoit la couronne, étoit purement abusif. Traitant aussi d'*insensée* la défense que le roi avoit faite d'exporter ni or ni argent hors du royaume, il envoya ordre à tous les

(1) En Angleterre, ce fut le roi Edouard III qui supprima le tribut et le domaine direct de la cour de Rome. Sa déclaration, qui est de l'année 1357, se trouve dans Knygthon *de eventibus Angliæ*, p. 2617.

Digitized by Google

prélats de France de se trouver le premier Novembre 1301, en personne, à Rome, pour y aviser aux moyens de corriger le roi et de reformer l'état. Il déclara formellement que le roi étoit sujet du pape, tant pour le temporel que pour le spirituel, et que c'étoit *folie* de se persuader que le roi n'avoit pas de supérieur sur terre, et qu'il ne dépendoit point du souverain pontife (1). PHILIPPE V. 1300-1453.

Philippe fit brûler la bulle du pape, qui contenoit ces assertions outrageantes; il défendit aux ecclésiastiques de sortir du royaume, et ayant convoqué à deux reprises, dans les années 1302 et 1303, les états-généraux du royaume, il prit, de concert avec eux, des mesures contre les entreprises hasardeuses de la cour de Rome. Le tiers-état, qui parut pour la première fois dans ces assemblées, se prononça de la manière la plus forte en faveur du roi et de l'indépendance de la couronne (2).

(1) *Preuves de l'hist. du différend*, p. 13, 15, 27, 44, 48, 53.

(2) Dans sa requête adressée au roi, le tiers-état s'énonça en ces termes : « *A vous, très-noble prince, nostre* » *sire, roy de France, supplie et requiert le peuple* » *de vostre royaume pour ce que il li appartient, que* » *ce soit faict que vous gardiez la souveraine fran-* » *chise de vostre royaume, qui est telle que vous ne* » *recognissiez de vostre temporel souverain en terre,* » *fors que Dieu, et que vous faciez déclairer, si que* » *tout le monde le sçache, que le pape Boniface erra* » *manifestement, en vous mandant par lettres bullées,* » *que il estoit vostre souverain de vostre temporel, et* » *que vous ne pouvez préuendes donner, ne les fruits* » *des églises cathédrales vacans retenir, et que tous* » *ceux qui croient le contraire, il tenoit pour hereges* ». *Preuves du différend*, p. 214.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. L'excommunication que le pape avoit lancée contre le roi, n'eut alors aucun effet. Ce prince en interjeta appel au concile futur, et tous les ordres de l'état adhérèrent à l'appel du roi. (1).

L'empereur Louis de Bavière, prince d'un mérite supérieur, ayant encouru les censures de l'église pour avoir défendu les droits et prérogatives de sa couronne, ne put jamais obtenir l'absolution, malgré les démarches les plus humiliantes et l'offre qu'il fit de vouloir se démettre de la dignité impériale et se livrer lui, son état et ses biens, à la discrétion du pape. Ce prince fut accablé de malédictions, à la suite de plusieurs procédures intentées contre lui. La bulle du pape Clément VI renchérit sur toutes celles de ses prédécesseurs (2): « Que Dieu, » dit-il, en parlant de l'empereur, « le frappe de folie et de rage; que » le ciel l'accable de ses foudres, que la co» lère de Dieu et celle de S. Pierre et de » S. Paul tombent sur lui, dans ce monde et » dans l'autre; que l'univers entier se ligue » contre lui; que la terre l'engloutisse tout » vivant; que son nom périsse dans la pre» mière génération, et que sa mémoire dispa» roisse de la terre; que tous les élémens lui » soient contraires; que ses enfans, livrés en» tre les mains de ses ennemis, soient écrasés

(1) *Preuves*, p. 110. Le roi envoya même en Italie, avec un corps de troupes, le chevalier Guillaume Nogaret qui, réuni à Sciara Colonna, surprit le pape à Anagnie, le fit prisonnier et pilla ses trésors ainsi que ceux des cardinaux qui se trouvoient à sa suite. *Hist. du différend*, p. 19 et suiv.

(2) Rainaldus, à l'an 1346, n. 7, p. 230.

Digitized by Google

» sous les yeux de leur père ». L'indignité d'un pareil procédé réveilla l'attention des princes et états d'Empire ; et sur le rapport du collège électoral, ils jugèrent à propos de réprimer les prétentions démesurées des papes par un décret qui fut passé à la diète de Francfort, en 1338. Ce décret, envisagé comme loi fondamentale de l'Empire, porte en substance que la dignité impériale ne relève que de Dieu, que celui qui est élu empereur à la pluralité des suffrages des électeurs, est, en vertu de cette élection, vrai roi et empereur, sans avoir besoin ni de la confirmation ni du couronnement du pape, et que tous ceux qui s'aviseroient de soutenir le contraire, seroient traités comme criminels de lèze-majesté (1). Papes V. 1300-1453.

Un événement non moins préjudiciable à l'autorité des papes, ce fut la translation du siège pontifical de Rome à Avignon. Clément V, précédemment archevêque de Bordeaux, ayant été élevé en 1305 au pontificat, ce pape, au lieu d'aller à Rome, vint fixer sa résidence sur les bords du Rhône et dans la ville d'Avignon, où il s'établit en 1309, afin de complaire au roi Philippe-le-Bel auquel il devoit son élévation. Les successeurs de ce pape continuèrent à siéger à Avignon jusqu'en 1376, où le pape Grégoire XI retourna à Rome. Ce séjour d'Avignon servit à affoiblir l'autorité des papes et à diminuer le respect et la vénération qu'on leur avoit portés jusqu'alors. L'opinion dominante au-delà des monts n'admettoit que la ville de Rome pour vrai siége de S. Pierre, Translation du siége pontifical à Avignon.

(1) Leibnitii *cod. juris gent. dipl.*, part. 1, p. 149.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. et on y dédaignoit les papes siégeans à Avignon, qui d'ailleurs s'y trouvoient entourés de princes puissans aux volontés desquels ils furent souvent forcés de condescendre au préjudice de leur grandeur usurpée. Cette circonstance, jointe au laps de soixante-dix ans que dura le séjour d'Avignon, lui fit donner, par les Italiens, le nom de *captivité de Babylone*. Enfin ce séjour entraîna aussi la perte de l'autorité des papes à Rome et dans l'état ecclésiastique. Les Romains n'étant plus contenus par la présence des souverains pontifes, n'obéissoient qu'à regret à ceux qui les représentoient, et le souvenir de leur ancien état républicain les rendoit dociles à la voix de ceux qui leur prêchoient l'insurrection et la révolte. Nicolas Gabrino, dit Rienzi, (1) homme éloquent dont l'audace égaloit l'ambition, profita de ces dispositions des Romains pour s'ériger, en 1347, en maître de la ville sous le titre populaire de tribun. Il rédigea le plan d'un nouveau gouvernement, qualifié le *bon état*, qu'il prétendit faire accepter à tous les seigneurs et à toutes les républiques d'Italie; mais le pouvoir despotique qu'il exerça sur ses concitoyens dont il prétendoit être le libérateur, le fit bientôt rentrer dans le néant, et la ville de Rome reprit son ancienne forme de gouvernement. Les papes cependant ne recouvrèrent pas leur première autorité, et la plupart des villes de l'état ecclésiastique, après

(1) L'histoire de Rienzi a été écrite en italien, par Thomas Fortifiocca, auteur contemporain, et par le P. Du Cerceau, jésuite, sous le titre de *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit Rienzi.*

Digitized by Google

avoir été long-temps en proie aux factions, tombèrent au pouvoir de nobles puissans qui les subjuguèrent, en laissant à peine aux papes l'ombre de l'autorité souveraine. Ce ne fut que par la politique insidieuse d'Alexandre VI et par la vigilante activité de Jules II, que les papes réussirent à réparer l'échec que le séjour d'Avignon avoit fait à leur puissance territoriale.

Grand schisme d'Occident.

Les schismes qui déchirèrent l'église à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle, contribuèrent aussi à l'abaissement de l'autorité pontificale. Grégoire XI qui avoit quitté Avignon pour retourner à Rome, étant venu à mourir en 1378, les Italiens élurent un pape de leur nation, qui prit le nom d'Urbain VI et établit son siége à Rome. Les cardinaux françois au contraire se décidèrent pour le cardinal Robert de Genève, connu sous le nom de Clément VII, qui se fixa à Avignon. Toute la chrétienté se partagea entre ces deux papes, et le schisme dura depuis 1378 jusqu'en 1417. Au pape Urbain VI succédèrent à Rome Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII, au lieu que Clément VII eut Benoit XIII pour successeur à Avignon. Afin de terminer ce schisme, on ne négligea rien pour disposer les deux papes à donner leur démission; mais l'un et l'autre s'y étant refusés, plusieurs cardinaux se détachèrent de leur obéissance et convoquèrent en 1409 un concile à Pise. Les deux papes y furent déposés et la dignité pontificale déférée à Alexandre V qui, dans la suite, fut remplacé par Jean XXIII. Cette élection du concile ne fit qu'augmenter le schisme. Au lieu de deux papes, il y en eut

Digitized by Google

Papiers V. 1300 - 1453.

alors trois, et si le pape Pisan gagna des partisans, ceux de Rome et d'Avignon trouvèrent aussi moyen de se maintenir dans une partie de leurs obédiences. Tous ces papes voulant soutenir leur rang et leur dignité avec cette splendeur et magnificence qu'avoient étalées leurs prédécesseurs avant le schisme, s'étudièrent à inventer de nouveaux moyens de pressurer les peuples. De là ces abus et ces exactions multipliées qui, en entraînant la subversion de la discipline ecclésiastique, soulevèrent généralement les nations contre la cour de Rome (1).

Concile de Constance.

Un nouveau concile fut convoqué en 1414, à Constance, par les soins de l'empereur Sigismond. On y établit la thèse de l'indissolubilité du concile universel, ainsi que celle de sa supériorité sur les papes, en tout ce qui tient à la foi, à l'extirpation du schisme et à la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres (2). Le schisme y fut terminé par la démission du pape romain et par la déposition de ceux de Pise et d'Avignon. Le même concile procéda contre Jean Huss, réformateur de la Bohême, et sectateur du célèbre Wiclef (3). Sa doctrine fut réprouvée et lui-même

(1) L'ordonnance de Charles VI, roi de France, de l'année 1406, en fait un tableau frappant. *Preuves des libertés de l'église Gallicane*, par PITHOU, ch. 22, n. 10.

(2) Session IV et V du concile de Constance.

(3) Jean Wiclef s'érigea contre la cour de Rome vers la fin du quatorzième siècle. Sa doctrine jeta des racines si profondes en Angleterre, qu'on proposa, en 1404, dans la chambre basse, de s'emparer de tout le temporel de l'église, et de le réserver, comme un fonds perpétuel, pour les besoins de l'état. Selon un autre projet formé par la même chambre, en 1410, il fut question de parta-

Digitized by Google

brûlé à Constance, ainsi que Jérôme de Prague, un de ses zélés partisans (1).

Quant aux mesures qu'on prit à Constance pour parvenir à la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres, elles n'aboutirent à rien. Comme il s'agissoit surtout de réformer la cour de Rome, en supprimant ou en limitant les nouveaux droits que les papes s'étoient arrogés depuis quelques siècles, et qui se rapportoient entre autres à la matière bénéficiale et aux exactions pécuniaires, tous ceux qui étoient intéressés au maintien des abus, se concertèrent pour en éluder le redressement. Le concile avoit formé un comité composé de députés des différentes nations, pour aviser aux moyens d'effectuer cette réformation que tout le monde désiroit ardemment. Ce comité connu sous le nom de *Collége réformateur*, étoit déjà fort avancé dans son travail (2), lorsqu'on mit en avant la question, s'il convenoit de procéder à la réformation, sans la participation du chef visible de l'église? La négative ayant prévalu, par les menées des cardinaux, on passa à l'élection du nouveau

ger les biens du clergé entre quinze nouveaux comtes, quinze cents chevaliers, six mille deux cents écuyers et cent hôpitaux. WALSINGHAM, historien anglais du quinzième siècle, p. 371 et 379. Voyez aussi sur Wiclef et sa doctrine *Harpsfeldii historia Wiclef* et KNYGTON, p. 2644 et suiv.

(1) Le précis de la doctrine de Wiclef et de Jean Huss se trouve dans ÆNEAS SYLVIUS, *hist. Boh.*, ch. 35, et HERMANN VON DER HARDT, *acta conc. Constant*, t. 4, p. 153, 400.

(2) Le protocole de ce collége se trouve dans HERMANN VON DER HARDT, au tom. 1, part. 10.

Périodes V. 1300 - 1453

pontife, avant que d'avoir mis la dernière main à l'ouvrage de la réformation. Le choix tomba, en 1417, sur Otton de Colonna qui prit le nom de Martin V, et qui, pour se conformer à une décision antérieure du concile, présenta alors un projet de réforme (1). Cet acte n'ayant pas été au gré des nations, toute cette matière fut renvoyée au prochain concile, et, en attendant, on se borna à passer avec le nouveau pape des concordats sur ce qui devoit s'observer jusqu'à la décision du concile futur (2).

Concile de Bâle.

Ce nouveau concile, convoqué, en 1431, à Bâle, par le pape Martin V, reprit l'ouvrage de la réformation. Les décrets sur la supériorité et l'indissolubilité du concile y furent renouvelés, et on y abolit successivement la plus grande partie des réserves, ainsi que les graces expectatives, les annates et autres exactions des papes. La liberté des appels en cour de Rome y fut pareillement circonscrite. Le pape Eugène IV, successeur de Martin V, alarmé de ces atteintes portées à son autorité, prononça deux fois la dissolution du concile. La première dissolution qui est du 17 décembre 1431 (3), fut révoquée sur les vives instances de l'empereur Sigismond, par une bulle du même pape, publiée le 15 décembre 1433 (4). Il y reconnut la validité du concile, et annulla tout ce qu'il avoit fait auparavant pour en dé-

(1) Hermann von der Hardt, t. 3, part. 20, p. 929.

(2) Le concordat de la nation germanique et celui de la nation anglaise se trouvent dans Hermann von der Hardt, t. 1, part. 24 et 25.

(3) Labbe, *acta conc.* t. 12, p. 937.

(4) *Ibid.* p. 529.

Digitized by Google

truire l'autorité. La seconde dissolution eut lieu le 1er. octobre 1437 (1). Eugène transféra alors le concile à Ferrare, et de Ferrare à Florence, en prétextant l'union qu'il négocioit avec l'église grecque (2). Cette démarche du pape occasionna un nouveau schisme. Les prélats qui étoient restés à Bâle, entamèrent une procédure contre lui; ils le suspendirent comme contumace, et finirent par le déposer. Amédée VIII, ex-duc de Savoie, fut élu à sa place, sous le nom de Félix V. Tous les partisans du concile le reconnurent pour pape légitime. Ce dernier schisme dura pendant dix ans. Enfin, le pape Félix V donna sa démission, et le concile qui s'étoit retiré de Bâle à Lausanne, y mit fin à ses séances en 1449.

La nation françoise adopta plusieurs des décrets du concile de Bâle, par la fameuse sanction pragmatique, que le roi Charles VII fit rédiger, en 1438, à Bourges, et dont les dispositions servirent de base à ce qu'on appelle *libertés de l'église Gallicane* (3). L'exemple des François fut suivi de près par les Allemands, qui acceptèrent ces mêmes décrets à la diète de Mayence en 1439 (4); et ce ne fut

(1) *Ibid.* t. 13, p. 858.

(2) Cette union s'effectua à Florence, le 5 juillet 1439. L'original de l'acte d'union, signé par l'empereur Jean III Paléologne, et par le patriarche de Constantinople, est conservé à la bibliothèque impériale de Paris; mais l'empereur ne fut pas sitôt de retour à Constantinople qu'on le força de renoncer à l'union.

(3) Dupuy, *commentaire sur le traité des libertés de l'église gallicane*, t. 2, p. 6.

(4) Koch *sanctio pragmatica illustrata.*

Digitized by Google

Papes V. 1300 - 1453.

que par les concordats que les Allemands conclurent en 1448 avec le pape Nicolas V, et les François, en 1516, avec Léon X, que la cour de Rome rentra dans une partie des droits utiles et honorifiques dont les décrets du concile de Bâle l'avoient dépouillée.

Les conciles dont nous venons de parler concoururent essentiellement à limiter le pouvoir exorbitant des papes, en sanctionnant le principe qui établissoit la supériorité des conciles œcuméniques sur les papes. Ce principe servit de frein aux entreprises de la cour de Rome, et les rois surent en profiter pour revendiquer insensiblement les droits de leurs couronnes (1). Aussi les papes sentant depuis leur foiblesse et le besoin qu'ils avoient de la protection des rois, apprirent à les traiter avec plus de ménagement.

Nouvelle lumière en Europe.

Enfin, la nouvelle lumière qui commençoit à percer depuis le quatorzième siècle, hâta encore les progrès de cette révolution, en dissipant peu à peu les ténèbres de la superstition, où les peuples de l'Europe se trouvoient assez généralement plongés. Au milieu des troubles qui agitèrent l'empire et le sacerdoce, et durant le schisme, on vit paroître des hommes instruits et courageux qui, développant l'origine et l'abus de la nouvelle

(1) Cette supériorité des conciles a été décidée en faveur de *tout concile universel quelconque*, dans la session cinquième du concile de Constance. Des ultramontains ont prétendu que le texte du concile de Constance avoit été falsifié. Ils ont été réfutés par Bossuet, *declaratio cleri gallicani*, liv. 5, ch. 4 et 5; et par l'auteur du traité de l'*autorité du pape*, t. 4, p. 117.

Digitized by Google

autorité des papes, osèrent rappeler la doctrine des anciens canons, éclairer les souverains sur leurs véritables droits et rechercher avec soin les limites du pouvoir sacerdotal. PÉRIODE V. 1300-1453.

L'un de ses premiers adversaires fut *Jean de Paris*, fameux dominicain, qui prit la défense du roi Philippe-le-Bel contre le pape Boniface VIII. Son exemple fut suivi du célèbre poëte *Dante Alighieri* qui s'érigea en défenseur de l'empereur Louis de Bavière, contre la cour de Rome. *Marsile de Padoue*, *Jean de Gand*, *Guillaume Ockam*, *Lupold de Babenberg* etc., marchèrent sur les traces du poëte italien, et parmi la foule d'écrivains qui se signalèrent, lors du grand schisme, on remarque de préférence trois François: *Pierre d'Ailly*, *Nicolas de Clémange*, et *Jean Gerson*, dont les écrits furent généralement applaudis (1).

Le mauvais goût cependant régnoit encore dans la plupart de ces productions littéraires. La philosophie d'Aristote, puisée dans des traductions arabes, et altérée par les subtilités scolastiques, dominoit dans toutes les écoles. Les belles-lettres étoient négligées; leur lumière n'éclairoit pas encore les sciences. Cependant le vrai génie se fit jour à travers les ténèbres du temps, et quelques hommes extraordinaires, en méprisant les vaines arguties de l'école, commencèrent à chercher le vrai et le beau dans la nature même et dans l'étude de la belle antiquité. Tel fut

(1) On trouve les principaux de ces écrits dans les recueils de SCHARDIUS, de GOLDASTUS, de HERMANN VON DER HARDT, d'ORTHUINUS GRATIUS.

Période V. 1300-1453. *Roger Bacon*, moine franciscain anglois (1), qui s'illustra par ses découvertes dans la chimie et dans la mécanique. *Dante Alighieri* (2), nourri de la lecture des anciens, fut le premier qui entreprit de former la langue italienne pour la poésie, et qui y mit de l'élégance et des graces. Il fut suivi de près par *Pétrarque* (3) et par *Boccace* (4).

Inventions nouvelles. Plusieurs nouvelles inventions dues aux siècles dont nous parlons, secondèrent les efforts des hommes de génie, en accélérant le progrès des lumières, des lettres et des arts. Nous en remarquerons ici les principales, telle que l'invention du papier de linge, celles de la peinture à l'huile, de l'imprimerie, de la poudre à canon et de la boussole, auxquelles l'Europe doit en grande partie sa civilisation et le nouvel ordre de choses qui se manifesta depuis le quinzième siècle.

Papier de linge. Avant l'invention du papier de linge, on se servoit communément en Europe de *parchemin* pour copier des livres, ou pour rédiger des actes publics. *Le papier de coton* que les Arabes apportèrent de l'Orient (5), ne remédioit que

(1) Mort en 1294.
(2) Mort en 1321.
(3) Mort en 1374.
(4) Mort en 1375.

(5) S'il étoit permis de croire un auteur arabe de la Mecque, du treizième siècle, cité dans la *bibliotheca arabico-hispana* de CASIRI, au t. 2, p. 9, le papier, sans doute celui de coton, auroit été inventé à la Mecque par un nommé Joseph Amru, vers l'an 88 de l'hégyre ou 706 de J. C. Selon d'autres auteurs arabes cités par le même CASIRI, et surtout selon ABULFEDA, les Arabes trouvèrent une belle fabrique de papier à Samarcande, en Bucharie,

Digitized by Google

foiblement à l'insuffisance et à la cherté du parchemin. Il paroit que l'invention du papier de linge et l'usage qu'on en fit en Europe, ne remonte pas au-delà du treizième siècle. Le célèbre P. MONTFAUCON avoue que malgré toutes les recherches qu'il fit tant en France qu'en Italie, il ne put jamais trouver aucun manuscrit ni diplôme, écrit sur du papier ordinaire, antérieur à l'an 1270, époque de la mort de S. Louis (1). A dire vrai, on ne connoît ni la véritable époque de l'invention

lorsqu'ils firent la conquête de ce pays, l'an 85 de l'hégyre, 704 de J. C. Ils y doivent avoir puisé cet art pour l'introduire dans leurs autres états. La fabrication du papier de soie étoit connue, à ce qu'on prétend, à la Chine, déjà dans les temps les plus reculés. Elle y fut inventée, d'après la tradition ancienne et constante des lettrés de la Chine, par Mong-tiene, général des troupes de l'empereur Chihoang-ti, qui commença à régner l'an 180 avant J. C. *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 15, p. 520.

(1) *Mémoires de l'académie des belles-lettres*, t. 6, p. 607. CASIRI, *bibliotheca arabico-hispana*, avance qu'il existe à la bibliothèque de l'Escurial plusieurs manuscrits, tant en papier de coton qu'en papier ordinaire, dont l'âge remonte au-delà du treizième siècle; mais il n'indique point de date sûre et certaine. M. SCHWANDNER, bibliothécaire impérial, produit, dans une dissertation publiée à Vienne en 1788, un diplôme de l'empereur Frédéric II, adressé à l'archevêque de Salzbourg et au duc d'Autriche, vers l'an 1243, qu'il soutient être écrit sur du papier de linge. Voyez aussi BREITKOPF, *essai sur l'origine des cartes à jeu et du papier de linge*, p. 96, et GERARDI MEERMANN *et doctorum virorum ad eum epistolæ de chartæ vulgaris sive lineæ origine*, dont il appert que depuis 1308 on trouve des monumens en Allemagne qui constatent l'existence du papier de linge.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. de cette sorte de papier, ni le nom de son inventeur (1). Il est cependant certain que la fabrication du papier de coton a dû amener celle du papier de linge, et qu'il s'agiroit seulement de déterminer dans quel temps l'usage du linge est devenu assez commun en Europe, pour qu'on ait pu imaginer d'en convertir les chiffons en papier (2). La culture du chanvre et du lin étant due aux pays septentrionaux, il est probable que les premiers essais en papier de linge ont été faits plutôt en Allemagne et dans les pays qui abondent en lin et en chanvre, que dans les contrées méridionales de l'Europe (3). La plus ancienne fabrique de papier de linge qu'on

(1) D'après un passage de la *Chronique de Padoue*, des frères Cortuses, écrite dans le quatorzième siècle et publiée par Muratori, *script. rerum ital.*, t. 12, p. 902, un nommé Pace da Fabiano, habitant de Tréviso, auroit inventé, vers l'an 1340, le papier à Padoue et à Tréviso; mais comme on ne trouve aucune trace de papier de linge en Italie avant le milieu du quatorzième siècle, les fabriques de Padoue et de Tréviso, dont il est question dans la Chronique de Padoue, n'ont été sans doute que des fabriques de papier de coton, que Pace établit à l'instar de celle de Fabiano, qui fleurissoit déjà auparavant dans la marche d'Ancône.

(2) Gatterer, *elementa artis diplom.*, p. 33. Les toiles de lin faisoient déjà, dans le douzième siècle, un objet de commerce en Allemagne, et l'accroissement du commerce, dans le siècle suivant, doit avoir augmenté beaucoup la culture du chanvre et du lin. Schmidt, *Geschichte der Teutschen*, t. 3, p. 110, 111.

(3) Voyez Weiss *vom Papier, den vor der Erfindung desselben üblich gewesenen Schreibmassen.* Halle, 1789.

Digitized by Google

rencontre en Allemagne, est celle qui fut établie à Nuremberg en 1390 (1).

Invention de la peinture à l'huile.

On attribue communément l'invention de la peinture à l'huile aux deux frères *Van-Eyck*, dont le cadet, connu sous le nom de *Jean de Bruges*, commença à s'illustrer vers la fin du quatorzième siècle. Il y a des raisons cependant qui font croire que cette invention date de plus loin. Deux auteurs qu'on fait remonter au onzième siècle, *Théophile* et *Eraclius*, dont les ouvrages manuscrits sont conservés aux bibliothèques de Wolffenbüttel et du collége de la Trinité de Cambridge (2), parlent de cette manière de peindre, comme étant déjà connue de leur temps. Selon eux, toutes sortes de couleurs peuvent se mêler avec de l'huile de lin pour être employées à la peinture; mais ils conviennent de l'inconvénient à appliquer ce genre de peinture aux *images*, à cause de la difficulté de sécher les couleurs mêlées d'huile de lin (3).

(1) *Journal* de M. DE MURR, t. 5, p. 137. Il y a cependant lieu de croire que, déjà antérieurement à cette époque, on ait fabriqué du papier en Allemagne. Voyez WEBBS, l. c. p. 346 et suiv.

(2) Le traité de Théophile a été publié sur le manuscrit de Wolffenbüttel, par LESSING, dans un recueil intitulé: *Zur Geschichte und Litteratur, sechster Beytrag*, p. 291. M. RASPÉ, dans son *essai critique sur la peinture à l'huile*, publié en 1780, en anglois, à Londres, s'est appuyé des manuscrits de Théophile et d'Eraclius, conservés l'un et l'autre à la bibliothèque de Cambridge, pour démontrer l'antiquité de la peinture à l'huile.

(3) THÉOPHILE, en parlant de ce genre de peinture, s'en exprime ainsi, au chap. 23 de son traité: *Omnia genera colorum eodem genere olei teri et poni possunt in opere ligneo, in his tantum rebus quæ sole siccari*

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. En admettant l'authenticité de ces deux auteurs et leur haute antiquité, il ne paroît pourtant pas qu'on ait fait depuis un grand usage de cette invention, soit que les peintres aient mieux aimé conserver leur ancienne méthode, ou que la difficulté de sécher les couleurs mêlées d'huile de lin les ait rebutés. Il n'est d'ailleurs que trop vrai que les plus belles inventions ont souvent langui long-temps avant qu'on apprît à en tirer un parti convenable. Les Van-Eyck auroient-ils été les premiers à mettre en pratique cette manière de peindre? ou Jean de Bruges, le cadet des deux frères, qui la porta au plus haut degré de perfection, auroit-il imaginé quelque mélange propre à augmenter la vertu dessicative de l'huile de lin ou de noix, surtout à l'égard des couleurs qui ont de la peine à sécher? C'est aux connoisseurs de l'art et aux artistes à examiner ces questions, comme aussi si les tableaux qu'on prétend avoir été peints à l'huile antérieurement au temps où vécurent les frères Van-Eyck, ont été effectivement exécutés en ce genre de peinture (1).

Cette invention a totalement changé le système et les principes de l'art de peindre; elle

possunt, quia quotiescunque unum colorem imposueris, alterum ei superponere non potes, nisi prior exsiccetur, quod in imaginibus diuturnum et tædiosum nimis est.

(1) M. de Mechel de Bâle, dans son *catalogue de la galerie impériale de Vienne*, p. 230, cite trois tableaux de cette galerie, l'un de l'année 1297, et les deux autres de l'année 1357, comme ayant été peints à l'huile sur du bois. M. Raspé allègue aussi plusieurs tableaux peints en ce genre avant les Van-Eyck, et conservés en Angleterre.

Digitized by Google

a fait naître des règles sur le clair-obscur et a aussi procuré aux peintres modernes cet avantage sur les anciens de rendre leurs ouvrages beaucoup plus durables.

Invention de l'imprimerie.

Une des plus importantes inventions est celle de l'imprimerie. Elle doit, à ce qu'il paroît, son origine à la gravure en bois, et celle-ci à la moulure des *cartes à jouer*, qui semble en avoir suggéré la première idée (1). L'usage des cartes à jouer nous est venu de l'Italie. On le trouve établi en Allemagne dès le commencement du quatorzième siècle, et les cartiers y formoient déjà un métier environ quatre-vingts ans avant l'invention de l'imprimerie (2). Il est probable que les Allemands ont été les premiers à imaginer des modèles et des formes propres à l'impression des cartes à jouer (3). L'appât du gain fit naître à ces cartiers l'idée de graver pareil-

(1) Fournier, *dissertation sur l'origine et les progrès de l'art de graver en bois*, p. 24. Bullet, *recherches historiques sur les cartes à jouer*. L'abbé Rive, *éclaircissement sur l'invention des cartes à jouer*. Heinecken, *Nachrichten von Künstlern und Kunstsachen*, t. 2, p. 89. De Murr, *journal de l'histoire des arts*, t. 2, p. 100. Breitkopf, *über den Ursprung der Spielkarten*.

(2) De Murr, *Journal*, t. 2, p. 89.

(3) Bullet, *recherches historiques sur les cartes à jouer*. Papillon, *traité de la gravure en bois*, t. 1, p. 80. Breitkopf, l. c., p. 43. Les premières cartes étoient peintes et dessinées, ce qui les rendoit fort chères. Le plus ancien jeu de cartes fut le *trappola*. On y mit des variations chez les différentes nations. Le *piquet* devint le jeu national des François; le *taroc* celui des Italiens; les Espagnols inventèrent l'*hombre* et la *quadrille*, et les Allemands le *lansquenet*.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

lement sur bois toutes sortes d'images tirées de l'histoire sainte, et de les accompagner de légendes qui servissent à en expliquer le sens (1).

Ce sont ces feuilles à légendes imprimées, publiées aussi par forme de livres, qui paroissent avoir donné lieu à l'invention de l'art de l'imprimerie (2). Il fut le résultat de deux inventions distinctes, de celle de la *mobilité des caractères* et de celle de la *fonte*. La première appartient à *Jean Gutenberg*, gentilhomme de Mayence, qui fit ses premiers essais en caractères mobiles à Strasbourg dès l'an 1436; l'autre, attribuée communément à *Pierre Schœffer* de Gernsheim, eut lieu à Mayence, vers 1452.

Gutenberg eut son domicile à Strasbourg

(1) Une des plus anciennes feuilles en ce genre est celle qu'on a découverte à la bibliothèque des Chartreux de Buxheim, proche Memmingen. Elle offre l'image de S. Christophe, enluminée à la manière des cartiers, avec une légende et la date de 1423. On la trouve gravée dans le journal de M. DE MURR, t. 2, p. 104. Selon les remarques de M. DELANDINE, insérées dans le *Journal encyclopédique* de l'année 1783, t. 2, part. 1, p. 124, il se voit à la bibliothèque de l'académie de Lyon une gravure en bois, qu'on peut envisager comme antérieure de 39 ans à celle publiée par M. de Murr. Elle représente un vieillard nommé Schoting, de Nuremberg, avec la date très-correctement gravée, de 1384. Mais cette date est-elle précisément celle de la gravure ?

(2) L'origine de l'imprimerie, ainsi que celle de la plupart des arts, présente une foule de doutes, difficiles à résoudre. Voyez *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, par M. DAUNOU, membre de l'institut national. Nous exposons ici l'opinion qui nous a paru la plus vraisemblable.

Digitized by Google

depuis 1424 (1) jusqu'en 1445. Sénateur noble (2) de cette ville, il y épousa une demoiselle noble (3), et y cultiva, durant les vingt années de son séjour, toutes sortes d'arts occultes, notamment celui de l'imprimerie. Ce fut surtout par rapport à ce dernier art, qu'il contracta une société avec quelques bourgeois aisés de la ville, dont l'un, nommé André Drizehn, étant venu à mourir, ses héritiers intentèrent procès à Gutenberg, touchant les prétentions qu'ils formoient à sa charge. Le magistrat ordonna une enquête dont l'original, rédigé en 1439, et découvert en 1745 par feu M. Schœpflin aux archives de la ville (4), est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'académie de Strasbourg. Il résulte de ce document irréprochable que, dès l'an 1436, il existoit une presse à Strasbourg sous la direction de Gutenberg et dans la maison d'André Drizehn, son associé (5); que cette presse, servant à imprimer, contenoit des formes, qui étoient fermées par des vis, et que les caractères gravés ou sculp-

(1) En 1424, Gutenberg demeuroit déjà depuis quelque temps à Strasbourg, ainsi qu'on voit par une lettre nouvellement découverte, qu'il écrivit cette même année à sa sœur, à Mayence. OBERLIN, *essai d'annales de la vie de Jean Gutenberg*, p. 3.

(2) *Constofler.*

(3) Elle se nommoit *Ennelin zu der iseren Thüre.*

(4) Cette découverte engagea M. SCHOEPFLIN à publier en 1760 ses *Vindiciæ typographicæ.*

(5) Cette maison, nommée alors *Zum Thiergarten*, faisoit partie des bâtimens du ci-devant collége de Strasbourg.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

tés que renfermoient ces formes, étoient mobiles (1).

Gutenberg, de retour à Mayence en 1445, continua ses travaux typographiques. Il y contracta, en 1450, une nouvelle société pour l'exercice de son art, avec *Jean Fust*, citoyen de Mayence. Cette seconde société ne dura que cinq ans; et c'est dans ce dernier intervalle qu'on croit pouvoir placer l'invention de la fonte des caractères, celle des poinçons et des matrices, à l'aide desquels l'art typographique fut porté à sa perfection (2).

(1) Gutenberg qui tenoit encore son art caché, envoya, à la mort d'André Drizehn, différentes personnes dans la maison du défunt, et les chargea d'ouvrir la presse par le moyen des vis, et de *décomposer les pièces* (*die Stücke zu zerlegen*) afin qu'on ne pût pas voir de quoi il s'agissoit. On trouve des extraits fort amples de cette enquête dans les *vindiciæ typographicæ*, qu'on vient de citer. M. Fournier de Paris ayant mal traduit le terme allemand de *zerlegen*, par *séparer*, au lieu de le rendre par *décomposer*, n'a cru apercevoir, dans les essais de Gutenberg, que des planches xylographiques. Voyez ses *observations sur l'ouvrage de M. Schœpflin*, publiées en 1760. Fournier a été réfuté par M. Bær, *lettre sur l'origine de l'imprimerie*, imprimée à Strasbourg en 1761.

(2) Schœpflin, dans ses *vindiciæ typographicæ*, fixe l'invention de la fonte des caractères environ à l'an 1452. On en fait communément honneur à Pierre Schœffer de Gernsheim, compagnon de Fust, et depuis son associé et son gendre. Cependant, à en croire l'abbé Trithème, auteur du quinzième siècle, dans ses *annales hirsaugienses*, à l'an 1450, c'est à Gutenberg et à Fust, qu'on doit proprement l'invention de la fonte, et Schœffer ne fit que la perfectionner.

Digitized by Google

Des contestations survenues entre les nouveaux associés ayant fait rompre leur société en 1455, Fust se fit adjuger la presse de Gutenberg avec tout son attirail d'imprimerie, qui lui avoit été hypothéqué. Ce dernier remonta cependant une nouvelle presse, et continua à imprimer jusqu'à sa mort arrivée vers 1468 (1). Aucun des livres sortis, soit à Strasbourg, soit à Mayence, des presses de cet homme célèbre, ne porte le nom de l'inventeur, ni la date de l'impression, soit que Gutenberg ait fait mystère de son invention, soit que le préjugé de la caste à laquelle il appartenoit,

(1) Dans un acte passé en 1459, par Jean Gutenberg, conjointement avec son frère, en faveur du convent de Ste. Claire, à Mayence, il prit l'engagement formel de donner audit convent, pour sa bibliothèque et à l'usage des religieuses, les livres qu'il avoit déjà imprimés ou qu'il imprimeroit dans la suite. Cet acte qui prouve clairement que Gutenberg a imprimé des livres long-temps avant 1459, et qu'il se proposoit d'en imprimer encore à l'avenir, a été publié par M. Fischer, bibliothécaire de Mayence, *Beschreibung einiger typographischen Seltenheiten*, p. 42, et *Essai sur les monumens typographiques de Jean Gutenberg*, par le même, p. 46. Si donc il est incontestable que Gutenberg a imprimé, avant et après 1459, sans jamais rappeler ni son nom ni la date de ses impressions, on auroit tort d'inférer de ce silence qu'il n'est rien sorti de sa presse, en caractères mobiles, à Strasbourg depuis 1436 qu'elle étoit en activité, jusqu'en 1445, et que ses premières productions typographiques n'ayent eu lieu qu'à Mayence, ainsi que M. de la Serna Santander l'a avancé, tout récemment, dans son *Dictionnaire bibliographique choisi*, t. 1, p. 103. Les presses et instrumens typographiques que Gutenberg délaissa à sa mort, passèrent au docteur Conrad Humery, qui en fit l'acquisition. Voyez la lettre de ce docteur dans

Période V. 1300-1453. l'ait empêché de s'en faire gloire (1). Fust, au contraire, se vit à peine maître des presses de Gutenberg, qu'il ambitionna de mettre fastueusement son nom et celui de Pierre Schœffer au bas du fameux Pseautier qu'il publia en 1457 (2).

Gravure sur cuivre. Les arts dont nous venons de parler, donnèrent vraisemblablement aussi naissance à la gravure sur cuivre, dont on trouve des traces certaines vers le milieu du quinzième siècle. On fait communément honneur de cette invention à un orfèvre de Florence, nommé *Maso Finiguerra*, qui doit en avoir fait la découverte vers l'an 1460, en gravant des figures sur de l'argenterie (3). Il y a cependant lieu de douter que ce soit précisément Finiguerra à qui la première idée

Koehler *Ehrenrettung Johann Gutenbergs*, publié à Leipsic, en 1741.

(1) L'électeur Adolphe reçut, en 1465, Gutenberg au nombre des gentilshommes de sa cour.

(2) On lit au bas de ce pseautier la notice suivante : *Præsens Spalmorum codex venustate capitalium decoratus, rubricationibusque sufficienter distinctus, adinvencione artificiosa imprimendi ac caracterizandi, absque calami ulla exaracione, sic effigiatus et ad eusebiam Dei industrie est consummatus, per Johannem Fust, civem Maguntinum et Petrum Schœffer de Gernszheim. Anno domini millesimo CCCC. LVII. in vigilia assumptionis.* Fust, sans se donner ici précisément pour l'inventeur de l'imprimerie, ce qu'il n'auroit pas osé faire, semble cependant vouloir le laisser deviner. Rien sans doute n'auroit été plus facile à Gutenberg que de lui donner un démenti, si des considérations graves, telle que celle du préjugé de sa caste, et de la famille *chapitrable* à laquelle il appartenoit, ne l'avoient retenu.

(3) Vasari, *Vitte de' pittori*, t. 4, p. 264.

Digitized by Google

de ce genre de gravure appartienne, puisqu'on trouve, dans différens cabinets de l'Europe, des feuilles de gravure en cuivre (1) d'une date plus ancienne que celle qu'on assigne à Finiguerra.

Si en effet la gloire de cette invention est due aux Italiens, il est toujours certain que l'art de la gravure fut cultivé et perfectionné en Allemagne dès sa naissance. Les premiers graveurs de cette nation qui se sont fait connoître par leurs noms et leurs chiffres, dans le quinzième siècle, sont les *Israel von Mecheln*, père et fils, demeurant à Bockholt en Westphalie, *Martin Schœn*, peintre et graveur, travaillant à Colmar en Alsace, où il mourut en 1486, et *Michel Wolgemuth* de Nuremberg, maître du fameux *Albert Durer* qui s'illustra vers la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle.

Invention de la poudre à canon.

Après l'invention de l'imprimerie aucune ne mérite autant de fixer notre attention que celle de la poudre à canon qui, tout en rendant les guerres moins cruelles et moins meurtrières, assura la supériorité des Européens dans l'art militaire, dans la manière d'attaquer et de défendre les places, et opposa de plus une digue impénétrable à ces invasions des barbares qui plus d'une fois ont été si funestes à l'Europe.

(1) M. de Murr cite onze feuilles d'une passion de l'an 1440, mentionnées dans le catalogue de la collection d'estampes de Paul Behaim le jeune. Des pièces conservées au cabinet électoral de Dresde, portent l'année 1466. Une autre de 1467, avec le chiffre *E. S.*, se trouve à la bibliothèque publique de Strasbourg.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

Cette invention renferme plusieurs qu'il importe de distinguer entr'elles.

1.° La découverte du salpêtre, ingrédient principal de la poudre, et celle de sa détonation.

2.° Le mélange du salpêtre avec le soufre et le charbon, d'où résulta proprement l'invention de la poudre à canon.

3.° L'application de la poudre à des feux de joie ou d'épouvante.

4.° Son emploi comme agent et puissance motrice, pour jeter des pierres, des boulets et autres corps pesans et enflammés.

5.° Son emploi pour faire sauter des mines et détruire les ouvrages de fortification.

Toutes ces découvertes ont des époques différentes. La connoissance du salpêtre et de sa propriété qu'on appelle détonation, remonte fort haut (1). Il est à croire qu'elle nous est venue de l'Orient, des Indes et de la Chine, où le salpêtre se trouve tout préparé par la nature (2). Il n'est pas moins vraisemblable que les peuples de l'Orient ont connu, avant les Européens, la composition de la poudre (3), et que c'est de l'Orient que les Arabes en ont apporté l'usage en Europe. Roger Bacon, célèbre franciscain anglois du treizième siècle,

(1) Les anciens n'ont pas connu le salpêtre et ses effets. Leur *natron*, *nitron*, *nitrum* n'étoit qu'une substance saline simple, telle que l'alkali minéral et l'alkali végétal. *Dissertation* de M. DE HAGEN dans le *Magasin de Hambourg*, t. 25, p. 115.

(2) SAVARY, *Dictionnaire de commerce*, art. *salpêtre*.

(3) *Tableau des révolutions de l'Europe dans le moyen âge*, t. 2, p. 349 et suiv.

Digitized by Google

connoissoit la poudre et son emploi pour des feux de réjouisance (1), et, selon toutes les apparences, il a puisé cette connoissance dans les auteurs arabes qui excelloient alors dans les sciences chimiques. L'emploi de la poudre en Europe, comme agent pour lancer des boulets et des pierres, doit être fixé au commencement du quatorzième siècle ; et ce sont encore les Arabes qui ont été les premiers à en tirer parti dans leurs guerres contre les Espagnols (2). De l'Espagne, l'usage de la poudre et du canon a passé en France (3), d'où il s'est répandu dans les autres états de l'Europe (4).

(1) MANGETI, *bibliotheca chimica*, t. 1, p. 620. FREIND *hist. medicinæ*, p. 357. PASCHIUS, *de novis inventis*, ch. 7, parag. 57. Roger Bacon mourut vers l'an 1294.

(2) CASIRI, dans sa *bibliotheca arabico-hispana*, t. 1, p. 7 et 8, cite un auteur arabe, nommé ABU ABDALLA EBN ALKHATIB qui, dans son histoire d'Espagne, s'exprime en ces termes, à l'année 1312 : « *Ille* (le roi de Grenade) *castra movens multo milite hostium urbem Baza obsedit, ubi machinam illam maximam, naphtha et globo instructam, admoto igne, in munitam arcem cum strepitu explosit* ». Deux passages, cités par le même Casiri et tirés de la chronique du roi Alphonse XI, ne laissent aucun doute sur l'existence du canon chez les Maures dans les années 1342 et 1344.

(3) La première preuve incontestable de l'emploi de la poudre et du canon en France est de l'année 1345. Elle se trouve dans l'*histoire générale du Languedoc*, au tome 4, *Preuves*, p. 201. C'est une quittance donnée à la trésorerie du domaine de la sénéchaussée de Toulouse, pour des fournitures d'armes faites par un artilleur du roi. Il y est question de canons de fer et de plomb et de poudre pour le service de ces canons.

(4) *Tableau des révolutions du moyen âge*, t. 2, p. 359 et suiv. PÉTRARQUE, dans son ouvrage de *remediis utrius-*

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

Quant à l'application de la poudre aux mines, et pour détruire des ouvrages de fortifications, on ne trouve pas qu'elle ait eu lieu avant la fin du quinzième siècle (1).

L'introduction des bombes et mortiers paroît être antérieure. On en attribue l'invention, en Europe, à Sigismond Pandolphe Malatesta, prince de Rimini, mort en 1467; mais en France on ne s'en servit que depuis le règne de Louis XIII (2). Les mousquets et les fusils commencèrent à s'introduire dans les armées déjà avant la première moitié du quinzième siècle (3). Ils étoient d'abord sans ressorts jusqu'en 1517, où les premiers fusils ou pis-

que fortunæ, rédigé dans la seconde moitié du quatorzième siècle, parle ainsi du canon, au *dialogue* 99, liv. 1 : « *Habeo machinas et balistas innumeras, R. mirum nisi et glandes æneas, quæ, flammis injectis, horrisono sanitu jaciuntur. Non erat satis de cœlo tonantis ira Dei immortalis, homuncio nisi (o crudelitas juncta superbiæ), de terra etiam tonuisset. Non imitabile fulmen, ut Maro ait, humana rabies imitata est, et quod e nubibus mitti solet, ligneo quidem, sed tartareo emittitur instrumento.... Erat hæc pestis nuper rara, ut cum ingenti miraculo cerneretur, nunc, ut rerum pessimarum dociles sunt animi, ita communis est, ut unumquodlibet genus armorum.* »

(1) Les Génois, à ce qu'on croit, employèrent pour la première fois des mines au siége de Seranessa, contre les Florentins, en 1487, et les Espagnols contre les François, au siége du château de l'Oeuf, en 1503. *Dictionnaire encyclop.*, art. *mine.* Robins, *nouveaux principes d'artillerie*, p. 2.

(2) *Mémoires de l'académie des belles-lettres*, t. 27, p. 209.

(3) L'empereur Sigismond amena, en 1432, avec lui en Italie et en Toscane, une garde de cinq cents hommes armés en mousquets ou fusils. Muratori, *script. rerum*

Digitized by Google

tolets à ressorts furent exécutés à Nuremberg (1).

Causes qui arrêtèrent les progrès des armes à feu.

Plusieurs circonstances arrêtèrent les progrès des armes à feu et de la nouvelle artillerie. L'habitude faisoit préférer les anciennes machines de guerre; la construction du canon étoit imparfaite (2), la fabrication de la poudre mauvaise (3), et l'on regardoit assez généralement la nouvelle arme comme contraire à l'humanité (4), et comme très-propre à amortir la bravoure militaire. Les chevaliers surtout dont toute la science étoit rendue inutile par les armes à feu, s'opposèrent de toutes leurs forces à leur introduction.

Fable de Bertold Schwartz.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que la tradition vulgaire qui attribue à un certain *Bertold Schwarz* l'invention de la poudre à canon, ne mérite aucune croyance. Cette tradition n'est fondée que sur des ouï-dire, et l'on ne s'accorde ni sur le nom, ni

italicarum, t. 20, p. 41. La description que fait Gobellinus dans ses *commentaires du pape Pie II*, liv. 4, p. 104, des fusils, employés au siége de Sarno en 1459, prouve qu'ils étoient sans ressorts.

(1) Wagenseil *de civitate Noribergensi*, p. 150. De Murr *Beschreibung von Nüremberg*, p. 730.

(2) Les premiers canons étoient construits en bois, en fer ou en plomb. Gustave-Adolphe se servit encore de canons de cuir.

(3) Le canon de ce temps-là n'auroit pas supporté une poudre dont la force explosive eût approché de celle de nos jours. Robins, *nouveaux principes d'artillerie*, p. 20.

(4) Voyez le passage de Pétrarque ci-dessus, p. 31.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

sur la patrie et la condition du prétendu inventeur, ni sur le lieu et le temps où il doit avoir fait cette découverte (1).

Invention de la boussole.

Enfin la boussole, si essentielle pour l'art de la navigation, fut aussi une production des siècles barbares dont nous parlons. Les anciens ont connu la propriété de l'aimant d'attirer le fer, mais sa direction vers les pôles de la terre, et la manière de communiquer au fer et à l'acier la vertu magnétique, ont été ignorées de tous les peuples de l'antiquité qui se sont illustrées par la navigation et le commerce (2).

On attribue communément cette découverte à un citoyen d'Amalfi, nommé *Flave Gioja*, qui doit avoir vécu au commencement du quatorzième siècle vers l'an 1302 ou 1320. Cette tradition, quelqu'ancienne qu'elle soit, ne sauroit être admise, attendu qu'on a des preuves incontestables, qu'antérieurement à cette époque la vertu directrice de l'aimant et de l'aiguille aimantée étoit connue en Europe et que, dès le commencement du treizième siècle, les marins provençaux faisoient usage de la boussole dans leur navigation (3).

(1) Gram, *dissertation sur l'invention de la poudre à canon et son antiquité dans le Danemarck*, dans les *anciens mémoires de l'académie de Copenhague*, traduits en allemand, t. 1, a discuté ce point de critique. Berthold Schwartz pourroit tout au plus avoir été un des premiers qui entreprit en Allemagne de fabriquer de la poudre à canon, et encore faudroit-il qu'il eût vécu longtemps avant 1380, où l'on place communément sa prétendue invention.

(2) Voyez Gilbertus, *de magnete*, liv. 1, ch. 1; et Cabei *philosophia magnetica*, liv. 1, ch. 6.

(3) Hugues de Bercy, poète Provençal, qui vécut au

Il faut convenir cependant qu'on ne sauroit indiquer ni le premier auteur de cette pré- PÉRIODE V. 1300-1453.

commencement du treizième siècle, en parle très-distinctement dans son poëme intitulé : *Bible Guyot*, dont des extraits se trouvent dans le *Journal des savans*, octobre 1782, p. 669. Voici ce passage :

De nostre père l'apostoile (*le pape*),
Volsisse qu'il semblat l'estoile
Qui ne se muet. Bien la voient
Li mariniers qui si avoient,
Par cele estoile vont et vienent,
Et lor sen et lor voie tienent,
Ils l'apelent la tresmointaigne
Icele estaiche est moult certaine.
Toutes les autres se removent,
Et rechangent lor lieus et tornent;
Mes cele estoile (*polaire*) ne se muet,
Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la maniere (*magnète, aimant*)
Une pierre laide et bruniere,
Ou li fers volentiers se joint
Ont (*les mariniers*) si eagardent le droit point,
Puis c'une aguille ont touchie
Et en un festu l'ont couchie
En l'eve (*l'eau*) le metent sans plus
Et li festus la tient desus,
Puis se tourne la pointe toute,
Contre l'estoile, si sans doute,
Que ja nus hom n'en doutera,
Ne ja por rien ne faussera.
Quant la mer est obscure et brune,
Quant ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aguille allumer
Puis n'ont-ils garde desgarer
Contre l'estoile va la pointe.

On voit, par cette description, que l'invention de la boussole étoit encore à sa naissance. L'auteur parle d'une ai-

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

cieuse découverte, ni le vrai temps où elle s'est faite. Ce qui paroît bien certain, c'est que la boussole n'a été rectifiée que peu à peu et que les Anglois ont eu beaucoup de part à ces corrections (1).

C'est à la vertu directrice de l'aimant et de l'aiguille aimantée que sont dus les progrès étonnans de la navigation et du commerce des Européens depuis la fin du quinzième siècle. Ils étoient déjà fort considérables dans les temps dont nous parlons, quoique la navigation fût encore bornée à la mer Méditerranée, à la Baltique, et aux côtes de l'Océan.

Progrès du commerce : celui des villes d'Italie.

Les villes d'Italie, les villes hanséatiques et celles des Pays-Bas faisoient alors le principal commerce de l'Europe. Les Vénitiens, les Génois et les Florentins dominoient dans les mers du Levant. Les Génois avoient plus particulièrement l'empire du Pont-Euxin (2),

guille frottée d'aimant, et couchée dans l'eau sur quelque fétu, comme du liége, qui la tient dessus ; cette aiguille tourne toujours, jusqu'à ce qu'elle s'arrête au nord, et guide les marins dans les nuits obscures, à l'aide d'une lumière qu'ils allument. Jaques de Vitry, évêque de Ptolémaïde, au commencement du treizième siècle, fait aussi mention de la boussole et de son usage dans la navigation. Voyez son *historia orientalis*, l. 1, ch. 89, et le passage de Brunet Latin, auteur du même siècle, dans Senebier, *catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Genève*, p. 400 et suiv., et *Mémoires de l'académie des belles lettres*, t. 7, p. 298 et suiv.

(1) Gilbert, *de magnete*, l. 1, 4 et 5. On appelle la boussole *compas de mer*, du mot anglois *mariner's compass*, et *boussole*, du mot *boxel*, petite boîte dans laquelle l'aiguille est enfermée. Pluche *spectacle de la nature*, t. 4, p. 424.

(2) Voyez t. 1, p. 194.

Digitized by Google

tandis que les Vénitiens prétendoient au commerce exclusif de l'Orient et des Indes, qu'ils faisoient par les ports de l'Égypte et de la Syrie. La rivalité brouilla ces deux républiques et les entraîna dans des guerres longues et sanglantes. L'issue fut à l'avantage des Vénitiens qui surent se maintenir dans l'empire de la Méditerranée contre les Génois. Les manufactures de soie, après avoir passé de la Grèce en Sicile, et de la Sicile dans les autres parties de l'Italie, se fixèrent enfin principalement à Venise. Cette ville parvint à fournir la meilleure partie de l'Europe en soieries et en productions de l'Arabie et des Indes. Des négocians italiens, connus vulgairement sous le nom de Lombards, répandirent ces mêmes marchandises dans les différens états de l'Europe. Secondés par les priviléges et les exemptions que les souverains leur accordoient, ils devinrent bientôt les maîtres du commerce et de l'argent monnoyé des pays où ils s'établissoient. Ce furent vraisemblablement ces Lombards, qui mirent en pratique les lettres de change dont on trouve déjà des traces vers le milieu du treizième siècle (1).

La ligue hanséatique qui s'étoit formée, Villes hanséatiques.

(1) Le pape Innocent IV déposa, en 1246, vingt-cinq mille marcs d'argent dans la banque de Venise, pour être payés à l'anti-empereur Henri dit le Raspon, par les négocians de Francfort. ROTHE *chronicon Thuring.*, à l'an 1246, dans le recueil de MENCKENIUS, au t. 2. Edouard I, roi d'Angleterre, accorda, en 1307, la permission au nonce du pape de retirer par banquiers, en lettres de change, l'argent qui revenoit à la cour de Rome du royaume d'Angleterre. RYMER, *act. angl.*, t. 1, p. 4, p. 69.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

dans le treizième siècle, pour le maintien du commerce contre les pirates de la mer Baltique, se trouva dans son état le plus florissant vers l'an 1370. Elle étoit alors composée de soixante-quatre villes (1), divisées en quatre quartiers. Le premier de ces quartiers étoit le *Vandale*; il avoit la ville de Lubeck pour chef-lieu et renfermoit toutes les villes qui étoient situées sur la côte de la mer Baltique depuis Hambourg jusqu'à l'extrémité de la Poméranie. Le second quartier, celui des villes du *Rhin*, étoit présidé par la ville de Cologne. Le troisième qui étoit le *Saxon*, comprenoit plusieurs villes de la Saxe et de la Westphalie, et avoit pour chef-lieu Brunswick. Enfin le quatrième quartier qu'on peut appeler le *Prussien*, embrassoit les villes de Prusse et de Livonie, ayant à sa tête Dantzic. Les assemblées générales de la ligue se tenoient tous les trois ans à Lubeck, et chaque quartier avoit annuellement son assemblée particulière dans sa ville capitale. Encouragées par l'accroissement et la puissance de leur union, les villes hanséatiques prétendoient au commerce exclusif de la mer Baltique; elles équipoient de grandes et puissantes flottes et faisoient la guerre aux souverains du nord, toutes les fois qu'ils s'avisoient de troubler leurs exemptions et leurs priviléges. Le grand-maître de l'ordre Teutonique étoit

(1) Outre les soixante-quatre villes qui formoient proprement la ligue, il y en avoit plusieurs autres qui, sans jouir des mêmes prérogatives que les premières, étoient considérées comme alliées de la ligue. Werdenhagen *de rebus publicis hanseat.*, part. 4, ch. 16.

Digitized by Google

comme le chef et le protecteur de la ligue, et traitoit souvent avec les puissances étrangères au nom de tous les confédérés. Parties V. 1300-1453.

Les productions du nord, telles que chanvre, lin, bois de construction, grains, cuirs, pelleteries, cuivre, etc., faisoient la base du commerce des hanséatiques; ils échangeoient ces marchandises, dans les parties occidentales de l'Europe, contre des fruits, des vins, des soieries et des drogues, qu'ils reversoient dans le nord. Leurs principaux comptoirs et magasins se trouvoient à Bruges pour la Flandre, à Londres pour l'Angleterre, à Nowgorod pour la Russie, à Bergen pour la Norwège. Les marchandises de l'Italie et de l'Orient leur étoient apportées dans la Flandre sur des bâtimens vénitiens ou génois qui faisoient alors le principal commerce du Levant et de la Méditerranée. Nature de leur commerce.

Quelque étendu que fût ce commerce des villes hanséatiques, il n'étoit cependant ni solide ni durable. Dépourvues elles-mêmes de manufactures et de matières premières, et réduites au simple trafic des productions étrangères, l'industrie des autres nations, de celles surtout qui exerçoient les arts, devoit miner avec le temps leur commerce et lui faire prendre une autre direction. Des guerres souvent renouvelées avec les souverains du nord, en épuisant les finances des confédérés, engagèrent une ville après l'autre à se retirer de la ligue. Les Anglois et les Hollandois profitèrent de ces circonstances pour envoyer leurs vaisseaux dans la Baltique, et pour s'approprier

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

insensiblement la meilleure partie du commerce des hanséatiques (1).

Villes des Pays-Bas.

Les villes d'Italie et du Nord ne furent pas les seules à cultiver le commerce dans les quatorzième et quinzième siècles. Celles de Gand, Bruges, Anvers et autres villes des Pays-Bas, faisoient fleurir le commerce par leurs manufactures de draps, de coton, de camelots et de tapisseries, dont elles fournissoient une grande partie de l'Europe. Les Anglois livroient aux Belges leur laine crue, qu'ils échangeoient contre le produit de leurs manufactures, pendant que les Italiens leur fournissoient les soieries et les productions du Levant et des Indes. Rien de si surprenant que l'immense population de ces villes dont l'affluence et les richesses élevèrent leurs souverains au rang des plus puissans princes de l'Europe. La ville de Bruges étoit comme le centre et l'entrepôt principal des marchandises du Nord et du Midi. Il falloit un pareil entrepôt, dans un temps ou la navigation étoit encore dans son enfance. La Flandre et le Brabant y étoient d'autant plus propres, que ces provinces avoient une communication facile avec les principales nations du continent, et que le grand nombre de leurs manufactures, joint à l'abondance de leur pêche, y attiroient naturellement beaucoup de bâtimens étrangers. La ville de Bruges conserva sa supériorité dans le commerce des Pays-Bas jusques vers la fin du quinzième siècle, où

(1) Werdenhagen *de rebus publicis hanseaticis*; Anderson, Fischer, Sartorius.

Digitized by Google

elle perdit cette prépondérance qui passa alors à la ville d'Anvers (1).

Les troubles intestins dont les villes de Flandre et de Brabant furent agitées, les entraves qu'on ne cessoit de mettre à leur commerce, les guerres fréquentes qui désoloient les Pays-Bas, engagèrent peu à peu, dans le quatorzième siècle, et depuis le règne d'Édouard III, un grand nombre de manufacturiers Flamands à se réfugier en Angleterre et à y établir des fabriques de draps, sous la protection immédiate de la couronne. Une circonstance qui contribua plus particulièrement à faire prospérer le commerce des Hollandois, c'est la nouvelle manière de saler et d'encaquer les harengs, qui fut trouvée vers la fin du quatorzième siècle, par un nommé *Guillaume Beukelszoon*, natif de Biervliet, près de l'Ecluse (2). Le nouveau passage du Texel, que la mer ouvrit dans le même temps, fut un évènement des plus favorables pour la ville d'Amsterdam. Cette ville se saisit depuis du principal commerce de la pêche, et son port com-

(1) Les soulèvemens des Brugeois et autres Flamands sous l'administration de Maximilien d'Autriche, furent la première cause de la décadence du commerce de la ville de Bruges et de l'accroissement de celui d'Anvers. Cette dernière ville resta le principal entrepôt du commerce des Pays-Bas jusqu'à l'époque de sa prise par le duc de Parme, en 1585, où tous les gros négocians quittèrent la ville pour aller se fixer à Amsterdam, qui date de cet événement sa prospérité et sa haute splendeur.

(2) On fixe cet événement à l'an 1400. Anderson *histoire du commerce*, traduite en allemand, t. 2, p. 256, 332, 426, 555.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

mença à être fréquenté par les bâtimens hanséatiques (1).

Allemagne : nouvelles dynasties d'empereurs.

Le trône impérial, toujours électif, fut déféré en 1308 à des princes de la *maison de Luxembourg*, qui l'occupèrent jusqu'en 1438, où la *maison de Habsbourg-Autriche* parvint à la dignité impériale. Ce fut sous ces deux dynasties que le gouvernement de l'empire jusqu'alors incertain et vacillant, commença à prendre une forme constitutionelle et à se consolider par de nouvelles lois.

Changement dans le droit public.

Celle qui fut publiée à la diète de Francfort, en 1338, assura l'indépendance de l'Empire contre les papes. Elle fut précédée d'une ligue, arrêtée à Rensé entre les électeurs, et connue sous le nom d'*union générale des électeurs*. La bulle d'or, rédigée en 1356 par l'empereur Charles IV, dans les diètes de Nuremberg et de Metz, fixa l'ordre et la forme de l'élection des empereurs et le cérémonial de leur couronnement. Elle ordonna que cette élection se fît à la pluralité des suffrages des sept électeurs, et que la voix de l'électeur qui viendroit à être élu, fût pareillement comptée. Pour prévenir aussi les partages d'élection qui, plus d'une fois, avoient troublé l'Empire et soulevé des guerres civiles, cette loi unit irrévocablement le droit de suffrage aux principautés, qualifiées depuis d'électorats; elle défendit le partage de ces principautés et introduisit à leur égard le droit d'aînesse et l'ordre de succession

(1) *Mémoires* de Jean de Wit, part. 1, ch. 8.

Digitized by Google

appelé linéal-agnatique. Enfin la bulle d'or détermina plus particulièrement les droits et les prérogatives des électeurs et confirma aux deux électeurs, Palatin et de Saxe, le vicariat ou le gouvernement de l'Empire durant l'interrègne. PRAGUE V. 1300-1453.

Pragmatique sanction et concordats.

Les efforts que fit le concile de Bâle pour la réformation de l'église excitèrent l'attention des états d'empire. Dans la diète tenue à Mayence en 1439 ils acceptèrent plusieurs des décrets de ce concile, par un acte solennel rédigé en présence des ambassadeurs du concile et de ceux des rois de France, de Castille, d'Aragon et de Portugal. Parmi les décrets acceptés et non réformés depuis, on remarque ceux qui établissent la supériorité des conciles sur les papes; qui défendent les appels *omisso medio*, et qui enjoignent au pape de vider les appels, devolus à sa cour, par des commissaires qu'il désigneroit sur les lieux (1). Deux concordats conclus à Rome et à Vienne, dans les années 1447 et 1448, entre la cour de Rome et la nation germanique, confirmèrent ces dispositions; on rendit cependant au pape par le dernier de ces concordats plusieurs des réserves dont la pragmatique sanction l'avoit privé; on lui rendit de même le droit de confirmer les prélats, les annates et l'alternative des mois.

Démembremens du royaume d'Arles.

Les liens qui unissoient les nombreux états du corps germanique, s'étant relâchés par

(1) Kochii *sanctio pragmatica Germanorum illustrata.*

Période V. 1300-1453.

l'introduction du système féodal héréditaire, il en résulta que ceux de ces états qui étoient les plus éloignés du centre, se rendirent peu à peu indépendans ou furent assujettis par des puissances voisines.

C'est ainsi que plusieurs provinces de l'ancien royaume de Bourgogne ou d'Arles passèrent successivement à la France. Le roi Philippe-le-Bel profita des différends qui s'étoient élevés entre l'archevêque et les citoyens de la ville de Lyon, pour obliger l'archevêque Pierre de Savoie de lui abandonner en 1312 par traité la seigneurie de la ville et de ses dépendances (1). La même puissance acquit le Dauphiné, en vertu d'une donation que le dernier dauphin Humbert II fit, en 1349, de ses états en faveur de Charles, petit-fils de Philippe de Valois et premier dauphin de France (2). Enfin la Provence devint aussi le domaine de cette couronne, par le testament de Charles, dernier comte de Provence, de la seconde maison d'Anjou, mort en 1481 (3). Quant à la ville d'Avignon, elle fut vendue, en 1348, par la reine Jeanne I de Naples, comtesse de Provence, au pape Clément VI, qui obtint dans le même temps de l'empereur Charles IV des lettres patentes, portant renonciation aux droits de

(1) Menetrier, *histoire de la ville de Lyon*, p. 430.

(2) Valbonais, *histoire du Dauphiné*, t. 2, p. 595. Ce prince prêta encore foi et hommage à l'empereur Charles IV pour le Dauphiné, témoin Albertus Argentinensis, à l'an 1349, p. 153.

(3) Bouche, *histoire de Provence*, t. 2, p. 484; Dumont, *corps diplom.*, t. 3, part. 2, p. 82.

Digitized by Google

haute souveraineté de l'Empire sur cette ville ainsi que sur toutes les terres de l'église. (1). PÉRIODE V. 1300-1453.

Une révolution importante arriva dans la Suisse. Ce pays, ancienne dépendance du royaume dont nous parlons, étoit devenu province immédiate de l'Empire, à l'extinction des ducs de Zaringue (2) qui l'avoient gouverné à titre de *régens* (3). Une foule d'états, tant ecclésiastiques que séculiers, partageoient la Suisse au commencement du quatorzième siècle. Parmi eux on remarque l'évêque de Bâle, l'abbé de St. Gall, les comtes de Habsbourg, de Toggenbourg, de Savoie, de Gruyères, de Neufchâtel, de Werdenberg, de Bucheck, etc. Les villes de Zurich, Soleure, Bâle, Berne et autres avoient le rang de villes libres et impériales. Une partie des habitans d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, sujets immédiats de l'Empire, étoient gouvernés par leurs propres magistrats, sous le titre de Cantons (4). Ils recevoient de l'empereur des Avoyers qui exerçoient, en son nom et en celui de l'empire, le droit de glaive dans ces cantons. Telle étoit la constitution de la Suisse, lorsque l'empereur Albert I d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg, conçut le projet d'étendre sa domination dans ce pays, où il tenoit déjà des possessions considérables, en sa qualité de comte de Habsbourg, de Kibourg, de Bade et de Lenzbourg. Désirant de former de la Suisse un corps de

Origine de la confédération helvétique.

(1) LUNIG, *cod. Italiæ dipl.*, t. 2, p. 773, 782, 791.
(2) En 1218.
(3) *Rector.*
(4) *Ort.*

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. principauté en faveur de l'un de ses fils, il y acquit successivement plusieurs nouveaux domaines propres à arrondir ses états. Les abbayes de Mourbach, d'Einsiedel, d'Interlachen, de Disentis, et les chanoines de Lucerne lui vendirent leurs droits et possessions dans Glaris, Lucerne, Schwitz et Unterwalden. Tournant ensuite sa politique contre les trois cantons immédiats, Uri, Schwitz et Unterwalden, il essaya de leur faire reconnoître la supériorité d'Autriche, en tolérant les vexations qu'exerçoient à leur égard les avoyers qu'il leur avoit donnés au nom de l'empire. C'est dans ces circonstances que trois hommes courageux : Werner de Stauffach, du canton de Schwitz, Walter Fürst, du canton d'Uri, et Arnold de Melchthal, du canton d'Unterwalden, (1) prirent la résolution de délivrer leur pays du joug sous lequel il gémissoit. La conjuration qu'ils formèrent à cet effet, éclata le 1.er janvier 1308. Les avoyers, surpris dans leurs châteaux par les conjurés, furent transportés hors du pays, et les châteaux rasés. Les députés des trois cantons assemblés arrêtèrent alors une ligue de dix ans pour le main-

(1) On regarde communément Guillaume Tell comme le premier fondateur de la liberté des Suisses. Les détails cependant qu'on en rapporte, ont été traités de fabuleux par d'habiles critiques. Voyez *Guillaume Tell, fable danoise*, Berne, 1760. Cette brochure, attribuée à Freudenberger, ministre de Ligerz, fit une grande sensation dans la Suisse. M. Balthasar de Lucerne en entreprit la réfutation, dans une brochure intitulée : *Défense de Guillaume Tell;* de même que M. Haller, fils du célèbre Haller, de Berne, qui publia l'écrit suivant : *Wilhelm Tell, eine Vorlesung.*

Digitized by Google

tien de leur liberté et de leurs privilèges, en réservant pourtant à l'empire ses droits, de même que ceux que des seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, avoient à prétendre. Ainsi cette confédération, tournée originairement contre l'Autriche, n'aboutissoit pas encore à soustraire la Suisse à la haute souveraineté de l'empire Germanique. PERIODE V. 1300 - 1453.

La victoire que les confédérés remportèrent en 1315 sur les Autrichiens, à Morgarten, à l'entrée du canton de Schwitz, les encouragea à renouveler leur ligue à Brunnen, et à la rendre perpétuelle (1). Comme elle fut confirmée par serment, elle fit donner aux confédérés le nom d'*Eydgenossen*, c'est-à-dire de liés par serment. La ligue de Brunnen devint depuis la base du système fédératif des Suisses, qui ne tarda pas à se fortifier par l'accession de plusieurs cantons. La ville de Lucerne, en secouant le joug des Habsbourgeois, entra dans la ligue, en 1332. Zurich y fut reçu, ainsi que Glaris, en 1351; Zug et Berne en 1352; ce qui forma les huit anciens cantons (2). Ligue de Brunnen.

La situation cependant des confédérés ne laissoit pas d'être fort embarrassante, aussi longtemps que les Autrichiens conservèrent les vastes domaines qu'ils tenoient au centre même de la Suisse. La proscription qui fut prononcée en 1415 par l'empereur Sigismond et par le concile de Constance, contre Frédéric duc d'Autriche, comme adhérent et protecteur

(1) TSCHUDI *chron. helv.*, p. 276. SIMLER *Regiment der löbl. Eidgenofsschaft.*

(2) *Die acht alten Ort.*

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

du pape Jean XXIII, fournit enfin aux Suisses une occasion favorable pour dépouiller la maison d'Autriche de ses possessions. Les Bernois éclatèrent alors les premiers; ils enlevèrent au duc les villes de Zoffingen, d'Arau, de Bruck, avec les comtés de Habsbourg, de Lenzbourg et la meilleure partie de l'Argovie. Kybourg échut aux Zuricois, Sursée aux Lucernois; et les bailliages libres, avec le comté de Baden, les villes de Mellingen et de Bremgarten, furent conquis par les forces réunies des anciens cantons, qui les ont possédés en commun jusqu'à nos jours.

Nouvelle puissance des ducs de Bourgogne.

Une nouvelle puissance s'éleva dans le royaume de Lorraine, celle des ducs de Bourgogne. Philippe-le-Hardi, fils puîné de Jean-le-Bon, roi de France, ayant été créé, en 1363, duc de Bourgogne, par le roi son père (1), épousa Marguerite, fille et héritière de Louis III, dernier comte de Flandre. Il eut, par ce mariage, la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté (2),

(1) Ce duché étoit revenu à la couronne à la mort de Philippe de Rouvre, arrivée en 1361.

(2) A l'extinction des anciens comtes de Bourgogne, vassaux du royaume d'Arles, la Franche-Comté passa, en 1315, à Philippe-le-Long, roi de France, qui avoit épousé Jeanne, fille et héritière d'Otton IV, comte de Bourgogne. L'aînée des filles issues de ce mariage, transmit, en 1330, cette province dans la maison des anciens ducs de Bourgogne, dont le dernier, Philippe de Rouvre, étant mort sans postérité, son successeur dans le duché, Philippe-le-Hardi, obtint, en 1363, de l'empereur Charles IV, l'investiture de la Franche-Comté comme d'un fief vacant de l'empire. Il s'en assura la possession en épousant, cette même année, Marguerite de Flandre, petite-fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de

Digitized by Google

Nevers, Rethel, Malines et Anvers, et transmit ces états à son fils Jean-sans-Peur et à son petit-fils Philippe-le-Bon. Ce dernier les agrandit encore par de nouvelles acquisitions. Le comte de Namur lui vendit son comté en 1428; il hérita des duchés de Brabant et de Limbourg, de son cousin Philippe de Bourgogne, mort en 1430. Une autre cousine, la fameuse Jacqueline de Bavière, lui abandonna, en 1433, par traité, les comtés de Hainault, de Hollande, de Zélande et de Frise. Enfin, il acquit aussi le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, par une convention qu'il passa, en 1443, avec la princesse Elisabeth, nièce de l'empereur Sigismond. Ces différentes acquisitions étoient d'autant plus importantes, que les Pays-Bas, et notamment la Flandre et le Brabant, étoient alors le siége des manufactures et le principal entrepôt du commerce européen; d'où il arriva que les ducs de Bourgogne commencèrent à aller de pair avec les premières puissances de l'Europe, et à rivaliser même avec les rois de France. Philippe V. 1300-1453.

Plusieurs révolutions arrivèrent dans les principales maisons de l'Empire. L'ancienne race esclavonne des ducs et rois de Bohême (1) s'éteignit avec Wenceslas V, assassiné en 1306. L'empereur Henri VII, de la maison de Bohême.

Franche-Comté, et veuve de Philippe de Rouvre. PERARD, *recueil*, p. 504; DUNOD, *histoire du comté de Bourgogne*, t. 2, p. 594.

(1) Ces princes avoient obtenu la dignité royale de l'empereur Philippe de Souabe, qui en décora le duc Przémysl Ottokar I, en 1198. GOLDASTI *appendix de regno Bohemiæ*, p. 27.

Période V. 1300-1453. Luxembourg, saisit cette circonstance pour transférer dans sa famille le royaume de Bohême dont il investit, en 1309, son fils Jean qui épousa la princesse Elisabeth, sœur du dernier roi de Bohême. Le roi Jean, ayant fait des acquisitions considérables dans la Silésie, parvint à se faire céder, par la Pologne, la haute souveraineté sur cette province (1). L'empereur Charles IV, fils du roi Jean, incorpora la Silésie, de même que la Lusace, au royaume de Bohême, par des pragmatiques qu'il publia en 1355 et 1370 (2).

Guerre des Hussites. La guerre des Hussites éclata en 1418, à la mort de l'empereur Wenceslas, roi de Bohême, les sectateurs de Jean Huss et de Jérôme de Prague ayant refusé de reconnoître pour successeur de ce prince, l'empereur Sigismond, son frère et héritier, auquel ils reprochoient le supplice de leurs chefs. Cette guerre, une des plus meurtrières que l'esprit d'intolérance et le fanatisme aient suscitées, dura pendant une longue suite d'années. Jean de Trocznova, surnommé Ziska, principal général des Hussites, défit, à plusieurs reprises, de nombreuses armées de croisés, qu'on mena contre lui dans la Bohême; et ce ne fut que long-temps après la mort de cet homme extraordinaire (3) que Sigismond réussit à

(1) Les traités conclus à ce sujet avec Casimir, roi de Pologne, en 1335 et 1339, se trouvent dans Sommersberg *cod. dipl. Silesiæ*, p. 774 et 776. Le même prince, pour soustraire la Bohême à la métropole de Mayence, fit ériger Prague en archevêché, en 1343.

(2) Goldasti *adpendix*, p. 83.

(3) Arrivée en 1424.

Digitized by Google

conjurer l'orage et à rétablir son autorité dans ce royaume (1). PÉRIODE V. 1300-1453.

La maison de Wittelspach, qui tenoit en même temps le Palatinat et la Bavière, se partagea en deux branches principales : celles des électeurs palatins et des ducs de Bavière. Par le traité de partage, qui fut arrêté à Pavie en 1329, on convint d'une succession réciproque entre les deux branches co-partageantes, dans le cas que l'une ou l'autre vînt à manquer d'héritiers mâles et féodaux (2). Bavière.

La ligne directe (3) des électeurs de Saxe, de la maison ascanienne, étant venue à manquer, l'empereur Sigismond conféra, en 1423, cet électorat, comme fief vacant de l'Empire (4), à Frédéric-le-Belliqueux, margrave de Misnie, qui lui avoit rendu des services signalés dans la guerre contre les Hussites. Ce prince eut deux petits-fils, Ernest et Albert, dont des- Saxe.

(1) THEOBALDI *Hussiten-Krieg ;* COCHELÆI *hist. Hussitica.*

(2) Ce cas arriva en 1777, à la mort de l'électeur Maximilien Joseph de Bavière, dernier de sa branche.

(3) La branche ascanienne qui tenoit l'électorat de Saxe, s'étoit subdivisée en trois autres ; la branche directe électorale, celle de Saxe-Lauenbourg et celle d'Anhalt. Cette dernière, issue de Henri-le-Gras, qualifié *comte d'Aschersleben* et *prince d'Anhalt*, dans un titre de 1215, est la seule de toute la maison ascanienne qui se soit conservée jusqu'à nos jours. Voyez BECMANN *historia Anhaltina*, en allemand.

(4) L'investiture solennelle n'eut lieu qu'en 1425. Voyez HORNII *vita Friderici bellicosi*, p. 867 et 906. On n'écouta pas les réclamations des ducs de Saxe-Lauenbourg, qui, comme branche puînée de la maison électorale éteinte, croyoient pouvoir prétendre à la succession.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

cendent les deux branches principales qui partagent encore aujourd'hui la maison de Saxe.

Brandebourg.

La maison ascanienne ne perdit pas seulement l'électorat de Saxe, elle fut aussi dépouillée de celui de Brandebourg. Albert, surnommé l'Ours, le vrai fondateur de ce dernier électorat (1), l'avoit transmis à ses descendans en ligne directe, qui manquèrent dans les mâles au commencement du quatorzième siècle (2). L'empereur Louis de Bavière en investit (3) alors Louis, son fils aîné, à l'exclusion des branches ascaniennes de Saxe et d'Anhalt. Les princes Bavarois ne conservèrent pas cet électorat; ils l'abandonnèrent en 1373 à l'empereur Charles IV dont le fils Sigismond en fit la cession à Frédéric, bourgrave de Nuremberg, de la maison de Hohenzollern, qui lui avoit avancé des sommes considérables pour ses expéditions de Hongrie. Solennellement investi de cette di-

(1) Ce prince ayant été investi, en 1134, par l'empereur Lothaire, du *margraviat du Nord*, enleva, en 1157, aux Esclavons la ville de Brandebourg et agrandit considérablement son margraviat, par les conquêtes qu'il fit sur ces peuples. *Annalista Saxo* dans Eccardi *scriptores medii ævi*, t. 1, p. 667, Alberici *chronicon* à l'an 1157, et Helmoldi *chron. Slavorum* lib. 1, cap. 28. Il fut le premier à prendre le titre de *margrave de Brandebourg;* et la dignité de grand-chambellan, à laquelle les prérogatives électorales étoient attachées, devint aussi héréditaire dans sa maison.

(2) Les margraves Waldemar et Henri-le-Jeune, morts dans les années 1319 et 1320, terminèrent la lignée des margraves de Brandebourg de la maison ascanienne.

(3) En 1324. Voyez Ludewig *reliquiæ manuscript.*, t. 2, p. 270.

Digitized by Google

gnité par l'empereur, au concile de Constance, en 1417 (1), ce prince devint la tige de tous les électeurs et margraves de Brandebourg jusqu'à nos jours, ainsi que des rois de Prusse.

Les nombreuses républiques qui s'étoient élevées en Italie dans les douzième et treizième siècles, déchirées par des factions, étoient encore en proie à des guerres continuelles. Ce qui contribua à augmenter le trouble et la confusion dans ce malheureux pays, c'est que pendant une longue suite d'années aucun empereur ne se rendit en Italie ni ne fit la moindre tentative pour y relever l'autorité impériale. Aussi les foibles efforts des empereurs Henri VII, Louis de Bavière et Charles IV, ne servirent qu'à prouver que la royauté d'Italie étoit sans force et sans vigueur. L'anarchie prévalut alors dans ce royaume, et cet esprit de liberté et de républicanisme qui avoit animé les Italiens, disparut insensiblement. Dégoûtés enfin d'un avantage qui leur devenoit funeste, quelques-unes de ces républiques prirent le parti de se donner de nouveaux maîtres, et plusieurs autres furent subjuguées, sans le vouloir, par des seigneurs puissans. Les marquis d'Est s'emparèrent de Modène et de Reggio (2), et obtinrent la dignité ducale de l'empereur Frédéric III (3). Mantoue échut à la maison

(1) HERMANNI VON DER HARDT *acta concilii Constant.* t. 4, p. 1223, et t. 5, p. 183.

(2) En 1336.

(3) En 1452.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. de Gonzague, qui posséda cette souveraineté, d'abord sous le titre de margraves, et ensuite sous celui de ducs (1). Mais le plus grand nombre des républiques d'Italie tombèrent en partage aux Visconti de Milan. Celui qui fonda la grandeur de cette maison, fut Mathieu Visconti, neveu d'Otton Visconti, archevêque de Milan. Revêtu du titre de capitaine et de celui de vicaire impérial en Lombardie, il réussit à se faire reconnoître seigneur souverain de Milan, et subjugua successivement, depuis 1315, toutes les principales villes et républiques de la Lombardie (2). Ses successeurs marchèrent sur ses traces; ils arrondirent leur territoire par plusieurs nouvelles conquêtes. Enfin Jean Galéas, arrière-petit-fils de Mathieu Visconti, obtint, en 1395, de l'empereur Wenceslas, moyennant une somme de cent mille florins d'or qu'il lui paya, d'être déclaré duc de Milan pour lui et tous ses descendans (3). Les Visconti régnèrent à Milan jusqu'en 1447 (4), où ils furent remplacés par les Sforzes.

République de Florence. Parmi les républiques d'Italie qui échappèrent à la catastrophe du quatorzième siecle,

(1) Cette dernière dignité lui fut conférée par l'empereur Charles-Quint, en 1530.

(2) Muratori *annales d'Italie.*

(3) Lunig, *cod. Ital. diplom.*, t. 1, p. 421. Ce diplôme fut suivi de près d'un autre qui étendit la dignité ducale à toutes les possessions des Visconti. Voyez Lunig, t. 1, p. 425.

(4) Philippe-Marie termina, en 1447, la suite des ducs de Milan de la maison de Visconti.

Digitized by Google

les plus remarquables sont celles de Florence, de Gênes et de Venise.

La ville de Florence, à l'exemple de toutes celles de la Toscane, s'étoit formée en république vers la fin du douzième siècle (1). Son gouvernement qui étoit démocratique, essuya de fréquentes variations, depuis le milieu environ du treizième siècle. Les factions qui agitèrent cette république, engagèrent les Florentins à se donner, en 1287, un magistrat appelé *gonfalonier de justice*, et revêtu du pouvoir de rassembler le peuple sous son étendard, toutes les fois que les voies de conciliation étoient insuffisantes pour faire cesser les troubles et rétablir la paix.

Son commerce.

Au milieu de ces agitations intestines, la ville de Florence ne laissa pas de s'enrichir par son commerce et ses manufactures. Elle réussit à subjuguer, avec le temps, la plupart des villes libres de la Toscane, et notamment celle de Pise, dont elle fit la conquête en 1406 (2). Il n'y eut que la république de Lucques qui se maintint dans son indépendance, malgré les efforts des Florentins pour la soumettre.

Le gouvernement républicain se soutint à Florence jusqu'en 1530, où la famille de Médicis en usurpa la souveraineté, sous la protection de l'empereur Charles-Quint.

Gênes.

La même rivalité qui avoit mis les Génois aux prises avec les Pisans, les souleva depuis contre les Vénitiens. Les intérêts de ces deux

(1) *Annales d'Italie* de MURATORI, à l'an 1198.

(2) MURATORI, à l'an 1406.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. républiques se croisoient dans les mers du Levant et de la Méditerranée. Il en résulta des guerres longues et funestes, dont la dernière et la plus mémorable fut celle de Chiozza, commencée en 1376 et terminée en 1381. Les Génois, après une victoire signalée qu'ils remportèrent sur les Vénitiens dans le golfe Adriatique, pénétrèrent, en 1379, au sein même des lagunes de Venise, et y attaquèrent le port de Chiozza (1). Pierre Doria se rendit maître de ce port; il auroit même emporté Venise, s'il avoit su profiter de la première consternation des Vénitiens qui penchoient déjà à vouloir abandonner leur ville pour se retirer dans l'île de Candie. La lenteur de l'amiral Génois leur donna le temps de se reconnoître. Poussés par un noble désespoir, ils firent des efforts extraordinaires pour équiper une nouvelle flotte, avec laquelle ils vinrent fondre sur les Génois auprès de Chiozza. Cette place fut reprise, et le rude échec que reçurent alors les Génois, décida, en quelque sorte, la supériorité de la mer en faveur des Vénitiens.

Sa décadence. Mais ce qui contribua encore plus à la décadence des Génois, c'est l'instabilité de leur gouvernement et les commotions intérieures de la république. Agités par des divisions continuelles entre les nobles et les citadins (2), incapables de se gouverner par eux-mêmes, ils finirent par se donner à des puissances

(1) Muratori, *annali.*

(2) En 1339, les Génois procédèrent, pour la première fois, à l'élection d'un doge, qui fut Simon Boccanegra.

Digitized by Google

étrangères. Ce peuple léger et inconstant, supportant aussi peu la liberté que la servitude, changea fréquemment de maîtres. Deux fois (1) ils se mit sous la protection des rois de France; ils chassa ensuite les François pour se donner, soit aux marquis de Montferrat, soit aux ducs de Milan. Enfin, depuis 1464, la ville de Gênes fut constamment envisagée comme une dépendance du duché de Milan jusqu'en 1528, où elle reprit de nouveau son ancien état d'indépendance. Période V. 1300-1453.

Pendant que la république de Gênes alloit en décadence, celle de Venise prenoit de jour en jour de nouveaux accroissemens. Venise.

Les nombreux établissemens que cette république avoit formés dans le golfe Adriatique et dans les mers du Levant, joints à la nouvelle force que lui prêtoit l'introduction de l'aristocratie héréditaire, secondèrent les progrès de son commerce et de sa marine. Aussi le traité qu'elle conclut, en 1343, avec le sultan d'Egypte (2), en assurant à la république une entière liberté de commerce dans les ports de Syrie et d'Egypte, avec la faculté d'avoir des consuls à Alexandrie et à Damas, lui donna des facilités pour s'approprier peu à peu tout le commerce des Indes et pour s'y maintenir contre les Génois qui le lui disputoient avec la supériorité de la mer. Progrès de son commerce.

Ces succès encouragèrent les Vénitiens à Ses conquêtes.

(1) En 1396 et 1458.

(2) La chronique de Dandolo dans Muratori, t. 12, p. 418.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453. profiter des troubles de la Lombardie pour s'arrondir sur le continent de l'Italie, où ils ne possédoient d'abord que le seul dogat de Venise, avec la petite province d'Istrie. Ils s'emparèrent en 1388 de Trévise et de toute la Marche Trévisane, en dépouillant la puissante maison de Carrara qui s'en trouvoit saisie. En 1420 ils rentrèrent dans la possession de la Dalmatie dont ils firent la conquête sur le roi Sigismond de Hongrie. Cette conquête leur facilita aussi celle du Frioul qu'ils enlevèrent, dans le même temps, au patriarche d'Aquilée, allié du roi de Hongrie. Enfin ils démembrèrent successivement (1) du duché du Milan, les villes et territoires de Vicence, de Belluno, de Vérone, de Padoue, de Brescia, de Bergame et de Crême, et formèrent ainsi leurs états de terre-ferme.

Royaume de Naples. Jeanne I. La première maison d'Anjou, issue de Charles, frère cadet de St. Louis, régna à Naples pendant tout le cours du quatorzième siècle. La reine Jeanne I, fille du roi Robert de Naples, se voyant sans enfans, adopta un prince cadet de sa maison, Charles de Durazzo, lui fit épouser sa nièce et le désigna pour son successeur. Ce prince ingrat, dévoré du désir de régner, prit les armes contre la reine, sa bienfaitrice, et la mit dans la nécessité de solliciter des secours étrangers. C'est à cette occasion que, cassant et annulant sa première adoption, elle en fit une autre en faveur de Louis I, duc

(1) Dans les années 1404, 1405, 1427, 1428, 1448, 1454.

Digitized by Google

d'Anjou (1), frère puîné de Charles V, roi de France (2). Mais les secours que ce prince lui amena, arrivèrent trop tard pour la sauver des mains de son cruel ennemi. Charles, s'étant rendu maître de Naples et de la personne de la reine, la fit mourir (3), et se maintint sur le trône contre son adversaire, Louis d'Anjou, qui ne recueillit de la succession de la reine Jeanne que le seul comté de Provence, qu'il transmit à ses descendans, avec la prétention au royaume de Naples. PÉRIODE V. 1300-1453.

La reine Jeanne II, fille et héritière de Charles de Durazzo, ayant été attaquée par Louis III d'Anjou, qui vouloit faire valoir les droits d'adoption qu'il tenoit du duc Louis I, son aïeul, implora la protection d'Alphonse V, roi d'Aragon, l'adopta et le déclara son héritier, en 1421 (4); mais s'étant ensuite brouillée avec ce prince, elle changea de résolution, et passa un nouvel acte d'adoption en faveur de ce même Louis d'Anjou qui venoit de lui faire la guerre (5). Réné d'Anjou, frère et Jeanne II.

(1) Les comtés d'Anjou et du Maine avoient passé en 1290 à Charles de Valois, fils puîné du roi Philippe-le-Hardi, en vertu de son mariage avec Marguerite, fille de Charles II, roi de Naples. Le roi Jean de France assigna ces comtés à Louis, son second fils, qu'il créa duc d'Anjou en 1360.

(2) En 1380. Les diplômes qui se rapportent à cette adoption, se trouvent dans LUNIG, *cod. Ital. diplom.* t. 2, p. 1142, 1143, 1239.

(3) En 1382.

(4) Par un acte rédigé le 8 juillet 1421. GIANONE *histoire civile du royaume de Naples*, t. 3, p. 437.

(5) Ce nouvel acte d'adoption est du 1.er juillet 1423. Louis III étant mort en 1434, la reine institua pour son

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. successeur de ce prince, prit possession du royaume de Naples à la mort de la reine Jeanne II, arrivée en 1435; il en fut chassé par le roi d'Aragon qui se fit donner, en 1443, par le pape Eugène IV (1), l'investiture de ce royaume qu'il transmit depuis à Ferdinand, son fils naturel, tige d'une branche particulière de rois de Naples. Les droits des Angevins, de la seconde race, passèrent, avec la Provence, aux rois de France (2).

Espagne. L'Espagne, divisée en plusieurs souverainetés chrétiennes et mahométanes, présentoit en quelque sorte un continent à part, dont les intérêts n'avoient presque rien de commun avec le reste de l'Europe. Les rois de Navarre, de Castille et d'Aragon, peu d'accord entr'eux, et occupés dans l'intérieur de leurs états par des vassaux puissans, ne pouvoient que difficilement former quelque entreprise au dehors.

Rois de Castille. De tous les rois de Castille de cette période, celui qui se signala le plus contre les Maures, fut le roi Alphonse XI. Les rois mahométans de Maroc et de Grenade ayant réuni leurs forces pour le siége de la ville de Tariffe en Andalousie, Alphonse, assisté du roi de Portugal, vint les attaquer, en 1340, aux environs de cette place. Il y remporta sur les Mahométans une victoire complète qui lui valut la conquête de plusieurs villes et dis-

héritier René d'Anjou, frère de Louis III, par son testament rédigé en 1435. GIANONE, t. 3, p. 442, 454.

(1) LUNIG, *cod. Ital. dipl.*, t. 2, p. 1239.

(2) En 1481.

Digitized by Google

tricts, entr'autres celle d'Alcala-Réal et d'Algésire (1). PÈDRE V. 1300-1453. Rois d'Aragon.

Pendant que les rois de Castille étendoient leurs conquêtes dans l'intérieur de l'Espagne, ceux d'Aragon commencèrent à porter au au dehors leurs vues d'agrandissement. Ces princes tenoient le comté de Barcelone, ou la Catalogne, en vertu du mariage du comte Raymond Bérenguier IV avec donna Petronille, héritière du royaume d'Aragon (2). Ils y réunirent le comté de Roussillon et la seigneurie de Montpellier (3) qui, l'un et l'autre, aussi bien que la Catalogne, étoient de la souveraineté françoise. Don Jayme I, ayant conquis depuis sur les Maures, le royaume de Valence et les îles Baléares (4), donna ces îles, avec les comtés de Roussillon et de Montpellier, à son fils cadet, don Jayme, qui fut la tige des rois de Majorque, dont le dernier, don Jayme III, vendit, en 1349, Montpellier à la France (5). Don Pèdre III, roi d'Aragon, fils aîné de don Jayme I, pour

(1) RODERICUS SANTIUS, ch. 12. ALPHONSUS A CARTHAGENA, ch. 87.

(2) Voyez tome 1, p. 202.

(3) Le comté de Roussillon fut légué en 1172 à Alphonse II, roi d'Aragon, par le testament de Guinard, dernier comte de Roussillon. La seigneurie de Montpellier passa aux rois d'Aragon, par le mariage du roi don Pèdre II avec Marie, fille et héritière de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier. *Histoire générale du Languedoc*, t. 3, p. 31, 125.

(4) Voyez t. 1, p. 203.

(5) *Histoire générale du Languedoc*, t. 4. *Preuves*, p. 213.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

avoir enlevé la Sicile (1) à Charles I d'Anjou, s'attira une violente persécution de la part du pape Martin IV qui publia une croisade contre lui, et adjugea ses états à Charles de Valois. Don Jayme II, fils et successeur de don Pedre III, réussit à se réconcilier avec la cour de Rome; il en obtint (2) même l'investiture de la Sardaigne dont il dépouilla les Pisans (3). Enfin, le roi Alphonse V fit la conquête du royaume de Naples sur les Angevins de la seconde race, en faisant valoir les droits d'adoption qu'il tenoit de la reine Jeanne II de Naples (4).

Portugal.

La ligne directe des rois de Portugal, issue de Henri de Bourgogne, vint à manquer, en 1383, avec dom Ferdinand, fils et successeur du roi dom Pèdre I. Ce prince avoit une fille unique, nommé Béatrix, née d'une alliance criminelle avec Eléonore Tellez de Menéses qu'il avoit enlevée à son époux. Désirant de faire succéder cette princesse, il la maria, dès l'âge de onze ans, à Jean I, roi de Castille, en assurant le trône au fils qui naîtroit de cette union, et, à son défaut, au roi de Castille, son gendre. Ferdinand étant mort immédiatement après ce mariage, dom Juan, son frère naturel, grand-maître de

(1) En 1282.

(2) Dans les années 1297, 1305, 1325.

(3) En 1326. Les Génois se maintinrent dans l'île de Corse contre le roi d'Aragon qui en avoit aussi obtenu l'investiture du pape.

(4) Voyez ci-dessus, p. 59.

Digitized by Google

l'ordre d'Avis, profita de l'aversion que les Portugais avoient pour les Castillans et leur domination, pour s'emparer de la régence dont il dépouilla la reine douairière. Le roi de Castille vint alors mettre le siége devant la ville de Lisbonne; mais y ayant échoué, les états de Portugal, assemblés à Coïmbre, déférèrent la couronne à dom Juan, connu, dans l'histoire, sous le nom de *Jean-le-Bâtard*. Ce prince secouru par les Anglois, livra aux Castillans et aux François, leurs alliés, la fameuse bataille qui eut lieu le 14 août 1385 dans la plaine d'Aljubarota, où les Portugais restèrent maîtres du champ de bataille, et Jean-le-Bâtard fut maintenu sur le trône de Portugal (1).

La guerre continua cependant, plusieurs années encore, entre les Portugais et les Castillans, et ne fut terminée qu'en 1411. Par la paix qui se conclut alors (2), Henri III, fils de Jean I, roi de Castille, s'engagea à ne jamais faire valoir les prétentions de la reine Béatrix, sa belle-mère, qui étoit sans enfans. Jean-le-Bâtard fonda une nouvelle dynastie de rois, qui occupa le trône de Portugal, depuis 1385 jusqu'en 1580.

France. Les Valois.

La ligne directe des rois de France, issus de Hugues Capet, étant venue à s'éteindre avec les fils de Philippe-le-Bel, la couronne passa, en 1328, à la branche colla-

(1) Froissart, *chronique*, vol. 3, ch. 15. Nonii *Hispania*, p. 1264.

(2) Leibnit. *cod. jur. gentium dipl.*, p. 290.

Période V. 1300 - 1453. Guerres angloises.

térale de Valois (1), qui fournit une suite de treize rois pendant l'espace de 261 ans.

La rivalité entre la France et l'Angleterre, qui avoit pris naissance dans la période précédente, reprit une nouvelle vigueur à l'avénement des Valois. Jusqu'alors les deux nations ne s'étoient querellées que pour quelques territoires ou provinces; à présent il s'agissoit de la succession même au trône de France, que les rois d'Angleterre prétendoient leur être due. Edouard III, roi d'Angleterre, étoit par sa mère, Isabelle de France, neveu de Charles IV dit le Bel, dernier roi de la branche capétienne directe. Il réclamoit la succession contre Philippe VI dit de Valois, qui, comme cousin-germain de Charles, étoit d'un degré plus éloigné que le roi d'Angleterre. On opposa à Edouard la loi salique qui donnoit exclusion aux femmes dans la succession au trône; mais d'après les allégations de ce prince, la loi ne devoit s'entendre que de la personne même des femmes qu'elle excluoit à cause de la foiblesse de leur sexe, et non de leurs descendans mâles. En convenant que sa mère Isabelle ne pouvoit point aspirer à la couronne, il soutenoit qu'elle lui donnoit le droit de proximité qui, en sa qualité de mâle, le rendoit habile à succéder (2). Cependant les états de France s'étant décidés en faveur de Philippe, le roi

(1) Cette branche descendoit de Charles, fils puîné de Philippe III dit le Hardi.

(2) *Continuator Guilielmi de Nangis*, à l'année 1327.

Digitized by Google

d'Angleterre prêta foi et hommage à ce prince pour le duché de Guyenne ; il ne fit valoir ses droits à la couronne qu'en 1337 où il prit le titre et les armes de roi de France (1). La guerre qui commença en 1338, se renouvela sous plusieurs règnes, et ne finit au bout d'un siècle que par l'entière expulsion des Anglois de la France (2). Rien de si affligeant que le tableau de la situation de ce royaume sous le règne de Charles VI. Ce prince étant tombé en frénésie à la fleur de son âge, deux factions, celles de Bourgogne et d'Orléans, qui se contestoient mutuellement la régence, partagèrent la cour, et mirent le feu aux quatre coins du royaume. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, oncle du roi, fit assassiner en 1407, à Paris, Louis duc d'Orléans, propre frère du roi. Il fut assassiné à son tour sur le pont de Montereau, en 1419, sous les yeux même du dauphin, connu depuis sous le nom de Charles VII. Les Anglois profitèrent de ces divisions pour recommencer la guerre. Henri V, roi d'Angleterre, gagna, en 1415, la fameuse bataille d'Azincourt, à la suite de laquelle il fit la conquête de la Normandie.

Triste état de la France.

On vit alors la reine Isabelle de Bavière abandonner la faction d'Orléans et le parti de son fils le dauphin, pour se jeter dans celui de Bourgogne. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean-sans-Peur, décidé à ven-

(1) WALSINGHAM, *hist. Angliæ*, p. 143. RYMERI *acta Angl.*, t. 2, part. 3, p. 192, 193.

(2) Voyez sur cette guerre les *chroniques* de FROISSART et de MONSTRELET.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

ger la mort de son père, qu'il mettoit à la charge du Dauphin, entama une négociation avec l'Angleterre, et y entraîna la reine Isabelle et le pauvre roi Charles VI. Par le traité de paix conclu en 1420, à Troyes en Champagne, il fut arrêté que Catherine de France, fille de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, épouseroit Henri V, et qu'à la mort du roi la couronne passeroit à Henri et aux enfans provenus de son mariage avec la princesse de France, à l'exclusion du Dauphin qui, comme complice du meurtre du duc de Bourgogne, fut déclaré déchu de ses droits à la couronne et exilé du royaume (1).

Charles VII; expulsion des Anglois.

Henri V mourut en 1422, à la fleur de son âge, et sa mort fut suivie de près de celle du roi Charles VI. Henri VI, fils de Henri V et de Catherine de France, proclamé alors roi d'Angleterre et de France, établit sa résidence à Paris, et eut pour régens ses deux oncles, les ducs de Bedfort et de Glocester.

Telle fut, à cette époque, la prépondérance du parti anglois et bourguignon en France, que Charles VII, appelé vulgairement le Dauphin, se vit plusieurs fois sur le point d'être chassé du royaume. Ce prince ne dut son salut qu'à l'apparition de la fameuse Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans. Cette femme extraordinaire ranima le courage abattu des François; elle força les Anglois de lever le siége d'Orléans, et mena le roi sacrer à Rheims en 1429 (2). Mais ce qui contribua, plus

(1) Monstrelet, ch. 239, p. 302.

(2) Lenglet du Fresnoy, *histoire de la Pucelle.*

Digitized by Google

que la Pucelle, à relever le parti de Charles VII, ce fut l'accommodement de ce prince avec le duc de Bourgogne conclu par la paix d'Arras, en 1435 (1). Le duc ayant alors réuni ses forces à celles du roi, les Anglois furent successivement chassés de la France, où il ne leur restoit plus, en 1453, que la seule ville de Calais. Passons v. 1300 - 1453.

Une révolution arriva dans le gouvernement sous le règne de Charles VII. L'autorité royale prit un nouvel essor par l'expulsion des Anglois et les nombreuses réunions qui en furent la suite. Le système féodal qui jusqu'alors avoit été prédominant en France, tomba peu à peu en décadence. Charles fut le premier roi qui établit une *milice permanente*, et qui apprit à ses successeurs à se passer de la milice féodale. Les *compagnies d'ordonnance* sont de l'institution de ce prince; il les établit en 1445, et, pour subvenir aux frais de leur entretien, il ordonna, de sa propre autorité, la levée d'un impôt appelé la *taille des gens d'armes*. Cette armée permanente qui n'étoit d'abord que de six mille hommes, fut augmentée avec le temps, et les finances du roi s'accrurent à proportion. Au moyen de ces établissemens, les rois obtinrent un tel ascendant sur les vassaux, qu'ils se trouvèrent en état de leur faire la loi et d'abattre avec le temps le système féodal (2). Les seigneurs les plus puissans devinrent foibles contre un souverain toujours armé; et les rois, mal- Révolution dans le gouvernement.

(1) Leonard, *traités de paix*, t. 1, p. 1.

(2) P. Daniel, *histoire de la milice françoise*, t. 1, p. 151.

Période V. 1300 - 1453.

tres des impositions, se dispensèrent peu à peu de la nécessité de convoquer les états généraux.

Pragmatique sanction.

Le même prince assura les libertés de l'église gallicane contre les entreprises de la cour de Rome, par l'acceptation solennelle de plusieurs décrets du concile de Bâle, qu'il fit ordonner dans un concile national assemblé à Bourges, et publier, en 1438, sous le nom de Pragmatique sanction (1).

Angleterre; guerre entre les deux roses.

En Angleterre, deux branches de la maison régnante des Plantagenets, celles de Lancastre et d'Yorck, se disputèrent long-temps la couronne. Henri IV, premier roi de la branche de Lancastre, étoit fils de Jean de Gand, duc de Lancastre, et petit-fils d'Édouard III, roi d'Angleterre. Il usurpa la couronne sur le roi Richard II qu'il fit déposer par acte de parlement, en 1399. Au lieu de faire valoir alors les droits qu'il tenoit de son père et de son grand-père, il s'appuya de ceux qu'il prétendoit lui être dévolus du chef de sa mère, Blanche de Lancastre, arrière-petite-fille d'Édouard, surnommé le Bossu, comte de Lancastre. Une tradition populaire faisoit passer ce prince pour le fils aîné du roi Henri III; on le disoit avoir été exclu du trône, à cause de sa difformité, par Édouard I, son frère cadet. Henri IV avoit besoin de cette tradition pour éluder les droits de la branche de Clarence, qui le précédoit dans l'ordre de succession.

(1) *Commentaire* de Du Puy sur le *traité des libertés de l'église gallicane* de Pierre Pithou, t. 2, p. 6. Les dispositions de la pragmatique furent maintenues jusqu'au règne de François I, qui substitua en 1516 le concordat à la pragmatique.

Digitized by Google

Cette dernière branche descendoit de Lionel, duc de Clarence, frère aîné de Jean de Gand. Du mariage de Philippine, fille de Lionel, avec Édouard Mortimer, naquit un fils, Roger Mortimer, que le parlement, par acte passé en 1386, déclara héritier présomptif de la couronne. Anne Mortimer, fille de ce Roger, en épousant Richard, duc d'Yorck, fils d'Edouard de Langley qui étoit le frère cadet de Jean de Gand, transmit les droits de Lionel à la branche royale d'Yorck.

Les princes de la branche de Lancastre sont connus dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *Rose rouge*, tandis que ceux d'Yorck étoient désignés sous celui de *Rose blanche*. La première de ces branches occupa le trône pendant soixante-trois ans, durant les règnes de Henri IV, de Henri V et de Henri VI. Ce ne fut que sous le foible règne du dernier de ces princes que la branche d'Yorck commença à faire valoir ses droits à la couronne, et que la guerre éclata entre les deux Roses. Richard, duc d'Yorck, héritier des droits de Lionel et de Mortimer, donna, en 1452, le signal de cette guerre civile qui dura au-delà de trente ans, et qui fut une des plus cruelles et des plus meurtrières. Douze grandes batailles y furent livrées entre les deux Roses: quatre-vingts princes du sang y périrent de différentes manières, et l'Angleterre présenta, pendant tout ce temps, un vrai théâtre d'horreur et de carnage. Édouard IV, fils de Richard, duc d'Yorck, et petit-fils d'Anne Mortimer, monta, en 1461, sur le trône qu'il souilla par le meurtre du roi Henri VI et par celui de plu-

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

sieurs autres princes de la branche de Lancastre.

Ecosse.

L'ancienne race mâle des rois d'Ecosse étant venue à s'éteindre, en 1289, avec le roi Alexandre III, on vit paroître une foule de prétendans qui se contestèrent la succession au trône. Les principaux de ces prétendans étoient des familles écossoises de Baillol et de Bruce, qui tenoient, par les femmes, à l'ancienne maison royale. Quatre princes de ces deux familles, opposés les uns aux autres, régnèrent en Écosse jusqu'en 1371, où la couronne passa de la maison de Bruce dans celle de Stuart. Robert II, fils de Gauthier Stuart et de Margerie Bruce, succéda à son oncle, le roi David II Bruce, et conserva le trône dans sa famille jusqu'à l'époque où l'Ecosse fut réunie à l'Angleterre, au commencement du dix-septième siècle (1).

Sous le gouvernement des Stuarts, l'autorité royale, long-temps comprimée par l'aristocratie des nobles, reprit vigueur en Ecosse. Ce fut vers le milieu du quinzième siècle que le roi Jacques I, prince fort adroit, porta les premiers coups au système féodal et au pouvoir abusif des grands; il les dépouilla de plusieurs domaines usurpés sur la couronne, et, en faisant condamner quelques-uns des plus audacieux, il prononça la confiscation de leurs biens. Le roi Jacques II marcha sur les traces de son père; il affermit son autorité par la ruine de la puissante famille de Douglas et

(1) Buchanani *rerum Scoticarum historia.*

Digitized by Google

par de sages lois qu'il fit adopter à son parlement (1).

Nord ; union de Calmar.

Les trois royaumes du nord, après avoir été long-temps agités par des troubles intestins, furent réunis en un seul état par la reine Marguerite, surnommée la *Sémiramis du nord.* Cette princesse étoit fille de Waldemar III, dernier roi de Danemarck de l'ancienne maison régnante, et veuve de Haquin VII, roi de Norwège (2); elle hérita des royaumes de Danemarck et de Norwège de son fils Olof V, mort en 1387 sans laisser de postérité. Les Suédois, mécontens de leur roi Albert de Mecklenbourg, déférèrent pareillement leur couronne à Marguerite. Le roi Albert fut vaincu et fait prisonnier par cette princesse, à la bataille de Fahlkœping, en 1389. Toute la Suède reconnut alors l'autorité de la reine qui, désirant de réunir les trois royaumes en un seul et même corps politique, convoqua, en 1397, les états de ces royaumes à Calmar, et y fit reconnoître et couronner, en qualité de son successeur, son petit-neveu Eric, fils de Wratislas, duc de Poméranie, et de Marie de Mecklenbourg, fille de sa sœur Ingeburge. L'acte qui ordonnoit l'union perpétuelle et irrévo-

(1) Robertson, *histoire d'Ecosse*, t. 1.

(2) L'ancienne maison royale de Norwège, issue de Harald Haarfäger, s'étoit éteinte avec Haquin VI, mort en 1319. Ingeburge, fille de ce prince, porta la couronne de Norwège dans la maison royale de Suède. Magnus, dit Smäk, et son fils Haquin VII, furent successivement rois de Suède et de Norwège. Le fils de ce dernier, Olof V, né de son mariage avec la princesse Marguerite de Danemarck, termina la suite des rois de Norwège.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

cable des trois royaumes fut approuvé dans cette assemblée. Il portoit que les états unis n'auroient, à toute perpétuité, qu'un seul et même roi, qui seroit élu d'un commun accord par les sénateurs et députés des trois royaumes; qu'on ne s'écarteroit pas de la descendance du roi Eric, s'il venoit à en avoir; que les trois royaumes s'assisteroient mutuellement de leurs forces contre tous les ennemis du dehors; que chaque royaume conserveroit sa constitution, son sénat et sa législation particulière, et seroit gouverné par le roi, conformément à ses propres lois (1).

Foiblesse de cette union.

Cette union, quelque formidable qu'elle semblât être au premier abord, n'étoit cependant que foiblement cimentée. Un système fédératif de trois monarchies, divisées entre elles par des jalousies réciproques, par une diversité de formes, de lois et de coutumes, n'offroit rien de solide ni de bien durable. La prédilection d'ailleurs que les rois de l'union montroient pour les Danois, la préférence qu'ils leur accordoient dans la distribution des graces et des gouvernemens, le ton de supériorité enfin qu'ils affectoient envers les nations alliées, durent servir naturellement à nourrir les animosités et les haines, et à soulever surtout les Suédois contre l'union.

Avènement de la maison d'Oldenbourg.

Christophe-le-Bavarois, neveu et successeur d'Eric-le-Poméranien dans les trois royaumes, étant mort en 1448, sans laisser

(1) Holberg, *histoire du Danemarck*, t. 1, p. 517. Mallet, *histoire du Danemarck*, t. 1, p. 368. Holberg donne l'acte d'union en allemand, Mallet en françois.

Digitized by Google

de postérité, les Suédois saisirent cet événement pour rompre l'union et pour se donner un roi particulier, qui fut Charles Cnutson Bonde, connu sous le nom de Charles VIII. C'est ce qui engagea les Danois à procéder pareillement à une nouvelle élection, et à déférer leur couronne à Christian, fils de Thierry, comte d'Oldenbourg, qui tenoit par les femmes au sang de leurs anciens rois. Ce prince réussit à renouveler, en 1450, l'union avec la Norwège; il gouverna aussi la Suède depuis 1457 jusqu'en 1464; mais ce qui mérite surtout d'être remarqué, c'est qu'il fit l'acquisition des provinces de Slesvic (1) et de Holstein, dont la succession lui fut adjugée en 1459, par les états de ces pays, après la mort du duc Adolphe, oncle maternel de Christian, et dernier mâle des comtes de Holstein de l'ancienne maison de Schauenbourg. Période V. 1300-1453.

Christian I devint la tige de tous les rois de Danemarck et de Norwège, qui ont régné jusqu'à nos jours. Son petit-fils perdit la Suède; mais, dans le siècle dernier, des princes de sa maison furent appelés aux trônes de Russie et de Suède.

La Russie gémit, pendant toute cette période, sous le joug humiliant des Mongols et des Tatars. Les grands-ducs, de même que les Russie; son état malheureux.

(1) Le duché de Slesvic, de l'ancienne souveraineté du Danemarck, étoit revenu à cette couronne, par l'extinction d'une branche royale de Danemarck, qui le possédoit en fief; mais le roi Olof, guidé par les conseils de sa mère Marguerite, en avoit accordé de nouveau l'investiture aux comtes de Holstein, de la maison de Schauenbourg. *Chron. Holsatiæ* dans WESTPHALEN, *monumenta inedita*, t. 3, p. 106.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. autres princes russes, étoient obligés de demander la confirmation de leur dignité au khan du Kaptschak, qui la leur accordoit ou refusoit à son gré, et les différends qui s'élevoient entre les princes russes étoient également soumis à sa décision. Sommés de comparoître dans la horde, ils étoient forcés de s'y rendre, et y trouvoient souvent l'ignominie et la mort (1). Les redevances que les khans n'exigeoient d'abord des Russes que par forme de dons gratuits, furent convertis, dans la suite, en tributs ordinaires. Bereké-Khan, successeur de Batou, fut le premier qui fit faire la levée des tributs par ses propres officiers (2). Ses successeurs appesantirent encore le fardeau de ces taxes; ils assujétirent même les princes russes à des services militaires.

La dignité grand-ducale, qui long-temps ne fut affectée qu'aux seuls possesseurs des principautés de Wladimir et de Kiovie, devint commune, vers la fin du quatorzième siècle, à plusieurs des principautés particulières qui partageoient la domination de la

(1) Le grand-duc Michaïl Iaroslawitsch fut exécuté dans la horde en 1318. Dimitry Michaïlowitsch eut le même sort en 1326. Les princes russes, en allant à l'audience du khan, étoient obligés de marcher entre deux feux pour se purifier, eux et les présens qu'ils apportoient. On les forçoit même de faire la révérence à une image exposée à l'entrée de la tente du khan.

(2) Le receveur général de ces tributs, qui étoit en même temps commandant des troupes tatares en Russie, s'appeloit *grand-baskake;* il siégeoit à Wladimir dans le propre palais du grand-duc, et tous les *baskakes* des autres villes et principautés lui étoient subordonnés.

Digitized by Google

Russie. Les princes de Rézan, de Twer, de Smolensk et quelques autres se qualifioient de grands-ducs, pour se distinguer des princes apanagés qui se trouvoient établis dans l'enceinte de leurs principautés (1). Période V. 1300-1453.

Ces partages et les troubles intestins qui en furent la suite, encouragèrent les Lithuaniens et les Polonois à entreprendre des conquêtes sur les Russes, et à démembrer peu à peu toute la partie occidentale de l'ancien empire de Russie. Démembrement de la Russie occidentale.

Les princes de Lithuanie tenoient, avant le douzième siècle (2), sur les bords des rivières de Niemen et de Wilia (3) un état peu considérable, composé de la Samogitie et d'une partie des anciens palatinats de Tro- Conquêtes des Lithuaniens et des Polonois.

(1) *Neues Petersburgisches Journal* de l'année 1782, t. 3, p. 164.

(2) Les annales russes ne parlent pas des Lithuaniens avant le douzième siècle. La première guerre entre les Russes et les Lithuaniens, dont ces annales fassent mention, est celle de 1131. La Lithuanie n'a point de monumens littéraires antérieurs au seizième siècle. Le premier qui entreprit de rédiger des annales de ce pays, qu'il compila des chroniques russes et prussiennes, fut Matthias Stryikowski, secrétaire du roi Sigismond Auguste et chanoine de Mjedniki en Samogitie. Il publia en 1582, en langue polonoise, une *chronique polonoise, lithuanienne, russienne, prussienne, tatare.* Un Jésuite de Wilna, nommé Albert Wijuk Kojalowicz, sépara de cette chronique ce qu'il y trouva sur la Lithuanie, et en fit un ouvrage à part qu'il publia en 1650 et 1669, en latin, sous le titre: *historia lithuana.* M. Schloezer a éclairé cet ouvrage par sa critique dans son *histoire de la Lithuanie*, publiée en allemand en 1785.

(3) Stryikowski et Kojalowicz donnent pour limites à l'ancienne Lithuanie les rivières de Jura, Dubisza, Czarna, Swienta, Szyrwenta, Njemen et Wilia.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. ki et de Wilna. Après avoir été long-temps tributaires des Russes (1), ces princes secouèrent le joug et commencèrent à s'agrandir aux dépens des grands-ducs leurs anciens maîtres. En passant la Wilia, ils jetèrent les fondemens de Kiernow, et enlevèrent successivement aux Russes Braclaw, Novgorodek, Grodno, Brzesc, Bielsk, Pinsk, Mozyr, Polozk, Minsk, Witepsk, Orsza, Mszislaw, avec leurs vastes dépendances (2). Ringold fut le premier de ces princes qui s'arrogea la dignité grand-ducale, vers le milieu du treizième siècle (3). Gedimin, un de ses successeurs (4), se signala par de nouvelles conquêtes. A la suite de plusieurs victoires qu'il remporta sur les princes russes, qui étoient soutenus par les Tatars, ils s'empara, en 1320, de la ville et de la principauté de Kiovie (5) Tout le grand-duché de Kiovie, et les principautés russes qui en relevoient en-deçà du Nieper, furent alors bouleversés. Les Polonois profitèrent des divisions qui s'étoient élevées entre les fils et successeurs de Gedimin, pour s'emparer (6) des principautés russes de Léopol, de Prze-

(1) Kojalowicz, part. 1, l. 3, p. 69.

(2) *Idem*, p. 1, l. 2, 3, 4.

(3) *Idem*, p. 83.

(4) Gemedin fut la tige d'une nouvelle maison de grands-ducs et le fondateur des villes de Troki et de Wilna. Plusieurs familles russes et polonoises, les Chowanskoi, Galitzin, Kurakin, Schtschenetew, Koreskoi, Mstislawskoi, Trubezkoi, Tschertorilski, Bielski, etc., rapportent à lui leur origine.

(5) Kojalowicz, p. 1, l. 7.

(6) Vers 1340.

Digitized by Google

misl, de Halitsch (1), et pour enlever (2) au grand-duc Olgerd toute la Volhynie et la Podolie (3), dont les Lithuaniens avoient dépouillé les Russes.

Grand-duché de Wolodimer et de Moscou.

Il ne resta alors de l'ancien empire de Russie que le grand duché de Wolodimer ou Wladimir, qui tiroit son nom de la ville de Wolodimer, sur la rivière de Kliasma, où résidoient les grands-ducs de la Russie orientale et septentrionale, avant qu'ils fixassent leur siége dans la ville de Moscou; ce qui n'arriva que vers la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle. Ce grand-duché, dont dépendoient plusieurs principautés russes subalternes, fut conféré, vers 1328, par le khan du Kaptschak, à Iwan Danilowitsch, prince de Moscou, qui le transmit à ses descendans. Dimitry Iwanowitsch, petit-fils d'Iwan Danilowitsch, mit à profit les troubles qui partageoient la grande horde, pour essayer ses forces contre les Tatars. Assisté de plusieurs princes russes ses vassaux, il remporta, en 1380, auprès du Tanaïs, une victoire signalée sur le khan Temnic-Mamaï, la première qui illustra les Russes, et qui valut à Dimitry l'épithète glorieuse de *Donskoi* (4). Ce prince ne tira cependant aucun parti avantageux de sa victoire; et l'on voit encore long-temps les Tatars

(1) Ces principautés forment ce qu'on appelle la Russie rouge.

(2) En 1349.

(3) Dlugoss, *historia Poloniæ*, l. 10, p. 1057, 1058, 1087, 1088. Kojalowicz, p. 1, l. 8, p. 304, 314.

(4) *Annales russes.* Deguignes, *hist. des Huns*, t. 3, p. 359.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. faire la loi aux Russes et leur imposer des tributs. Toktamisch-Khan, après avoir vaincu et terrassé Mamaï, poussa, en 1382, jusqu'à Moscou, saccagea cette ville et égorgea un grand nombre de ses habitans (1). Dimitry fut forcé d'implorer la clémence du vainqueur et d'envoyer son fils dans la horde en ôtage de sa fidélité.

Ordre Teutonique. Le chef-lieu de l'ordre Teutonique, qui précédemment avoit été à Venise, fut fixé, en 1309, à Marienbourg, ville nouvellement construite, qui devint alors la capitale de toute la Prusse (2). Les Teutoniques ne bornèrent pas leurs conquêtes à la Prusse; ils enlevèrent, en 1311, aux Polonois, la Poméranie de Dantzic, ou la Poméranie orientale, située entre la Netze, la Vistule et la mer Baltique, et connue depuis sous le nom de Pomérellie (3). Cette province fut cédée définitivement à l'ordre, avec les pays de Culm et de Michaïlow, par un traité de paix qui fut signé à Kalisch, en 1343 (4). La ville de Dantzic qui en étoit la capitale, s'agrandit considérablement sous la domination de l'ordre, et devint un des principaux entrepôts de commerce de la mer Baltique (5). De toutes les entreprises des chevaliers, la plus audacieuse est celle qui avoit pour but la conquête de la

(1) Muller, *Sammlung russischer Geschichten*, t. 2, p. 93.

(2) Dusburg, ch. 276 et 297.

(3) Dlugoss, l. 9, p. 928.

(4) Dogiel, *Cod. dipl. Pol.*, t. 4, n. 62, 64, 65.

(5) L'ordre fit construire la ville neuve de Dantzic dès l'an 1311. Schütz, *hist. rerum Pruss.*, p. 55.

Digitized by Google

Lithuanie. La religion, et une prétendue donation de l'empereur Louis de Bavière (1), leur servirent de prétexte pour faire aux Lithuaniens, encore payens, une guerre meurtrière qui dura, presque sans interruption, pendant l'espace d'un siècle. Les grands-ducs de Lithuanie, toujours plus terribles après leurs défaites, défendirent leur liberté et l'indépendance de leur état, avec un courage et une activité qui tenoient du prodige; et ce ne fut qu'à la faveur des divisions survenues dans la maison grand-ducale, que l'ordre réussit à se faire céder la Samogitie, par le traité de paix qui se conclut à Raciunz, en 1404 (2).

Période V. 1300 - 1453.

Les chevaliers de Livonie, unis à l'ordre Teutonique sous l'autorité d'un seul et même grand-maître, ajoutèrent à leurs premières conquêtes l'Estonie, que Waldémar III, roi de Danemarck, leur vendit, en 1347 (3).

Ce fut au commencement du quinzième siècle que l'ordre Teutonique se trouva au faîte de sa grandeur. Il formoit alors une puissance redoutable dans le Nord, réunissant sous sa domination toute la Prusse, y compris la Poméranie de Dantzic, ainsi que la Samogitie, la Courlande, la Livonie, l'Estonie. Une population proportionnée à l'étendue de ses états, des finances bien ordonnées (4) et un com-

Grandeur et décadence de l'ordre.

(1) *Acta Borussica*, t. 3, p. 549.

(2) *Cod. dipl. Pol.*, t. 4, n. 73.

(3) Le contrat fut scellé à Marienbourg, le 24 juin 1347. *Histoire de l'ordre Teutonique*, t. 3, p. 318.

(4) Le revenu fixe que l'ordre tiroit de la Prusse, montoit à huit cent mille florins d'or, faisant six à sept millions de livres tournois. Schütz, *hist. rerum Pruss.*, p. 100.

Digitized by Google

Période V. 1300-1453. merce florissant, sembloient lui assurer une puissance solide et durable. Cependant la jalousie de ses voisins, l'union de la Lithuanie avec la Pologne, la conversion des Lithuaniens au Christianisme, qui privoit les chevaliers du secours des armées croisées, devinrent bientôt funestes à l'ordre et accélérèrent sa décadence.

Les Lithuaniens rentrèrent dans la Samogitie (1), et se la firent céder avec la Sudavie, par les traités qu'ils conclurent avec l'ordre dans les années 1422 et 1435 (2).

Le gouvernement oppressif des chevaliers, leurs divisions intestines, le fardeau accablant des impôts, résultat funeste des guerres toujours renaissantes, encouragèrent la noblesse et les villes de Prusse et de Poméranie à se confédérer contre l'ordre, et à rechercher la protection des rois de Pologne. Elle leur fut accordée par l'acte de soumission qu'ils signèrent envers ce royaume, en 1454 (3). Il s'ensuivit une guerre longue et sanglante avec la Pologne, qui ne fut terminée que par la paix de Thorn, en 1466 (4). La Pologne y obtint la cession de Culm, de Michaïlow et de la Poméranie de Dantzic, c'est-à-dire de tout ce qui fut depuis compris sous le nom de Prusse polonoise. Le reste de la Prusse fut conservé à l'ordre, qui promit d'en prêter, par son grand-maître, foi et

(1) En 1409.

(2) Dogiel, *Cod. dipl. Pol.*, t. 4, n. 90, p. 110, n. 97, p. 123.

(3) *Idem*, t. 4, n. 106 et 108.

(4) *Idem*, t. 4, n. 122, p. 163.

Digitized by Google

hommage aux rois de Pologne. Le chef-lieu de l'ordre fut alors transféré à Kœnigsberg; il y resta jusqu'à l'époque où l'ordre fut dépouillé de la Prusse par la maison de Brandebourg.

Pologne.

La Pologne sortit enfin de cet état de foiblesse, où les malheureux partages de Boleslas III et de ses descendans l'avoient plongée. Uladislas Lokietek, ayant réuni plusieurs principautés particulières, se fit couronner à Cracovie en 1320 (1). La dignité royale devint alors permanente en Pologne, et fut transmise à tous les successeurs d'Uladislas (2). Ce prince eut pour successeur immédiat son fils Casimir-le-Grand, qui renonça, en faveur des rois de Bohême, aux droits de haute souveraineté sur la Silésie (3), et compensa depuis cette perte par l'acquisition qu'il fit de plusieurs provinces de l'ancienne Russie. Ce fut lui qui s'empara, en 1340, de la Russie rouge, de même que des provinces de Volhynie, Podolie, Chelm, Belz, qu'il conquit, en 1349, sur les grands-ducs

(1) Dlugoss, *hist. polon.*, l. 9, p. 971. Przemyslas II Pogrobek s'étoit fait sacrer et couronner à Gnesne, par l'archevêque de cette ville, dans une assemblée des états, tenue en 1295. Dlugoss, lib. 7, p. 877. Uladislas, son successeur, ne reprit la dignité royale qu'après avoir réuni les duchés de Posnanie et de Kalisch.

(2) Avant Uladislas Lokietek, il n'y eut que quelques-uns des souverains de Pologne qui furent revêtus de la dignité royale; et la tradition qui fait remonter à Boleslas Chrobry et à l'an 1000, l'origine de la royauté et la suite des rois de Pologne, est ouvertement contraire aux monumens de l'histoire.

(3) Voyez ci-dessus, p. 50.

Digitized by Google

Périodes V. 1300-1453. de Lithuanie, qui en avoient dépouillé les Russes (1).

Révolution dans le gouvernement. Une révolution arriva, sous Casimir-le-Grand, dans le gouvernement de la Pologne. Ce prince n'ayant point d'enfans, et désirant d'avoir pour héritier de sa couronne son neveu Louis, fils de sa sœur et de Charles Robert, roi de Hongrie, convoqua, en 1339, une assemblée générale de la nation à Cracovie, et y fit approuver la succession du prince hongrois, au préjudice des droits légitimes des princes Piasts qui régnoient en Masovie et en Silésie. Cette suppression du droit héréditaire des différentes branches Piastes prépara les voies à la noblesse polonoise de s'ingérer dans l'élection des rois et de rendre enfin le trône parfaitement électif. Elle en profita également pour limiter le pouvoir des rois et pour jeter les fondemens d'un gouvernement républicain et aristocratique (2). Des députés envoyés, en 1355, en Hongrie, du vivant même du roi Casimir, firent signer au roi Louis, son successeur, un acte qui portoit qu'à son avénement à la couronne, il déchargeroit, pour lui et ses successeurs, la noblesse polonoise de toute

(1) Dlugoss, p. 1057, 1058, 1087 et 1088. Voyez ci-dessus, p. 76.

(2) Les anciens souverains de Pologne étoient absolus; et la première limitation de leur pouvoir ne remonte qu'à l'époque du démembrement de la monarchie par les malheureux partages de Boleslas III. Les successeurs de ce prince, obligés de rechercher les nobles, leur accordèrent peu à peu des prérogatives dont ils n'avoient pas joui auparavant. Jekel, *Pohlens Staatsverænderungen*, t. 1, p. 7, t. 3, p. 94.

Digitized by Google

taille et contribution ; que jamais, sous quelque prétexte que ce fût, il ne leur imposeroit aucun subside, et que dans ses voyages même il ne prétendroit rien pour l'entretien de sa cour, dans aucun lieu de son passage (1). PERIODE V. 1300-1453.

Avec Casimir, décédé en 1370, se termina l'ancienne race Piaste des souverains de Pologne, après en avoir occupé le trône pendant une longue suite de siècles.

Avénement de Jagellon.

Louis dit le Grand régna après lui en Pologne et en Hongrie. Il fit approuver par les Polonois dans une diète, assemblée en 1382, le choix qu'il avoit fait de Sigismond de Luxembourg, en qualité de son gendre et de son successeur dans les deux royaumes. Mais à sa mort, survenue immédiatement après (2), les Polonois rompirent leurs engagemens pour déférer leur couronne à Hedwige, fille cadette du roi Louis. Ils obligèrent cette princesse d'épouser Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qui offroit d'incorporer la Lithuanie à la Pologne et de renoncer au paganisme, pour embrasser, avec son peuple, la religion chrétienne (3). Jagellon reçut

(1) Cet acte se trouve en entier dans DLUGOSS, p. 1102. Ces priviléges et autres, furent confirmés et augmentés même par Louis-le-Grand, à son avénement au trône de Pologne.

(2) Le 14 septembre 1382.

(3) La conversion des Lithuaniens au Christianisme fut arrêtée dans une assemblée générale de la nation, convoquée en 1387 ; elle se réduisit à la simple cérémonie du baptême. Les prêtres polonois qu'on employa à cette mission n'ayant pas l'usage de la langue lithuanienne, le roi Jagellon s'érigea lui-même en prédicateur. Un moyen qu'il

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

au baptême le nom de Wladislaw ou Uladislas ; il fut couronné roi de Pologne à Cracovie le 17 février 1386 (1).

Union de la Pologne et de la Lithuanie.

C'est à l'avénement de Jagellon que la Pologne et la Lithuanie, long-temps partagées d'intérêts et ennemies acharnées l'une de l'autre, furent réunies dans un corps d'état, sous l'autorité d'un seul et même roi. Cependant la Lithuanie conserva encore, pendant près de deux siècles, ses grands-ducs particuliers qui reconnoissoient la haute souveraineté de la Pologne ; et ce ne fut proprement que sous le règne de Sigismond-Auguste, en 1569, qu'on mit la dernière main à l'union des deux états. Cette importante union assura la prépondérance de la Pologne dans le nord. Elle devint funeste à la puissance de l'ordre Teutonique qui succomba sous les efforts réunis des Polonois et des Lithuaniens.

Succession mixte.

Uladislas Jagellon n'obtint l'agrément des grands de Pologne, pour la succession de son fils, qu'en ajoutant encore de nouveaux priviléges à ceux qui leur avoient été accordés par son prédécesseur. Il fut le premier des rois de Pologne, qui, pour se mé-

mit en usage, lui réussit mieux que toute la force de son raisonnement. Les Lithuaniens ne s'étoient servi jusqu'alors que de vêtemens de peaux et de lin ; le roi fit distribuer à tous ceux qui se faisoient baptiser, des habits de laine, dont il avoit fait venir une grande quantité de la Pologne. Des milliers de Lithuaniens accoururent alors pour se faire administrer le baptême. Les Samogites n'embrassèrent le Christianisme qu'en 1413. Kojalowicz, *historia Lithuana*, part. 1, l. 9, p. 397 et part. 2, l. 2, p. 93. Dlugoss, l. 10, p. 110, l. 2, p. 342.

(1) Dlugoss, l. 10, p. 104.

Digitized by Google

nager un impôt extraordinaire, appela en 1404 à la diète les nonces ou députés de la noblesse, et qui établit l'usage des diétines (1). Ses descendans conservèrent la couronne jusqu'à leur extinction, dans le seizième siècle. La succession cependant étoit mixte, et quoique les princes de la maison de Jagellon se regardassent comme héritiers du royaume, il falloit néanmoins qu'à chaque mutation de règne, la couronne leur fût déférée par le choix et le consentement des nobles.

Hongrie : avénement des Angevins.

La race mâle des anciens rois de Hongrie, issue du duc Arpad, vint à manquer avec le roi André III, en 1301. Plusieurs compétiteurs se disputèrent alors la couronne, qui devint enfin le partage de la maison d'Anjou régnante à Naples. Charles Robert, petit-fils de Charles II, roi de Naples, et de Marie de Hongrie, l'emporta sur ses rivaux, et transmit cette couronne à son fils Louis, surnommé le Grand. Ce prince, distingué par des qualités éminentes, joua un grand rôle parmi les rois de Hongrie. Il reconquit, sur les Vénitiens, toute la Dalmatie, depuis les frontières de l'Istrie jusqu'à Durazzo (2), mit dans sa dépendance les princes de Moldavie, de Wallachie, de Bosnie et de Bulgarie (3) et monta aussi au trône de Pologne, à la mort de son oncle Casimir le Grand. Marie, sa fille aînée, lui succéda, en 1382, au royaume de Hongrie.

(1) Dlugoss, l. 10, p. 180, l. 2, p. 536.

(2) Lucius, *de regno Dalmatiæ*, l. 4, ch. 17, p. 235.

(3) Palma, *notitia rerum Hung.*, *sub Ludovico I*, parag. 12, 13, 14.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453. Cette princesse épousa Sigismond de Luxembourg, qui réunit au trône de Hongrie la couronne impériale.

Sigismond de Luxembourg. Le règne de Sigismond en Hongrie, traversé par des troubles continuels, fut des plus malheureux. Ce prince eut la première guerre à soutenir contre les Turcs Ottomans. Allié avec l'empereur de Constantinople, il rassembla une armée formidable avec laquelle il entreprit, en 1396, le siège de Nicopolis en Bulgarie. Ce fut devant cette place qu'il essuya une terrible défaite de la part des Turcs. Dans sa retraite, il fut forcé de s'embarquer sur le Danube, et de diriger sa fuite par la ville de Constantinople (1). A la suite de ce désastre, Sigismond essuya de nouveaux malheurs. Un prince napolitain s'érigea contre lui; les Vénitiens rentrèrent dans la Dalmatie (2).

Désirant depuis de pourvoir à la défense et à la sûreté de son royaume, il acquit en 1425, par traité avec le prince de Servie, la forteresse de Belgrade, qui, par sa situation au

(1) Pray, *annales regum Hung.*, part. 2, p. 195 et suiv. Froissart, *chroniques*, vol. 4, ch. 19. On attribue communément cette défaite à l'impétuosité des François qui étoient venus au secours des Hongrois, sous la conduite du comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne. Chargés de la première attaque, les François précipitèrent tellement leur marche, que ne pouvant plus être soutenus du gros de l'armée, ils furent enveloppés par les Turcs et taillés en pièces. Le comte de Nevers, connu depuis sous le nom de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, fut du nombre des prisonniers. Cet événement jeta l'épouvante dans l'armée hongroise, et procura aux Turcs une victoire complète.

(2) En 1409 et 1412. Lucius, *de regno Dalmatiæ*, lib. 5, ch. 5.

Digitized by Google

confluent du Danube et de la Save, lui paroissoit très-propre à servir de boulevard à la Hongrie contre les Turcs.

Uladislas de Pologne.

Les troubles de ce royaume continuèrent après la mort de Sigismond. La guerre avec les Turcs se renouvela. Uladislas de Pologne, fils de Jagellon et successeur d'Albert d'Autriche au trône de Hongrie, leur livra, en 1444, une sanglante bataille, proche Varna en Bulgarie. Les Hongrois y essuyèrent encore une entière défaite, et le roi y perdit la vie (1). La Hongrie ne dut alors son salut qu'à la bravoure du célèbre Jean de Hunyad, qui se signala dans plusieurs actions contre les Turcs et obligea, en 1456, Mahomet II de lever le siége de Belgrade, où il perdit au-delà de 25,000 hommes et fut lui-même grièvement blessé.

Empire grec.

L'empire grec pencha de plus en plus vers sa ruine, sous la foible administration des princes Paléologues qui occupoient, depuis 1261, le trône de Constantinople. Les mêmes vices dont nous avons parlé plus haut, (2) le grand pouvoir des patriarches et des moines, la fureur des querelles théologiques, des schismes et des sectes, les divisions intestines qui en furent la suite, accumulèrent les maux et les

(1) Philippus Callimachus, *de rebus ab Uladislao gestis*, lib. 3. L'auteur de cette histoire, issu d'une illustre famille de Toscane, étoit un de ces beaux génies que l'Italie produisit dans le quinzième siècle. Persécuté à Rome, il se retira en Pologne auprès du roi Casimir III, qui lui confia l'éducation de ses enfans, et le fit depuis son secrétaire. C'est ce qui lui fournit l'occasion d'écrire l'histoire d'Uladislas, roi de Hongrie, frère de Casimir III.

(2) Tome 1, p. 111.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453.

désordres de l'état et concoururent à en hâter la chute et la destruction.

Jean I Paléologue et ses successeurs, les derniers empereurs de Constantinople, réduits à la triste nécessité de payer tribut aux Turcs, et de marcher aux ordres des sultans dans les expéditions militaires, ne durent, pendant quelque temps, la conservation des foibles débris de leur empire qu'à des revers de fortune qui affligèrent les Ottomans, et aux difficultés que le siége de la capitale présentoit à une nation grossière, qui ne connoissoit ni la marine ni l'art de faire des siéges.

Turcs-Ottomans.

L'origine de la puissance des Turcs Ottomans remonte à la fin du treizième siècle. Un émir Turc, nommé Ottoman, en jeta les premiers fondemens dans l'Asie-mineure vers l'an 1300. Il étoit du nombre de ces émirs qui, lors du bouleversement des Seljoucides de Roum ou d'Iconium, par les Mongols, partagèrent entr'eux les dépouilles de leurs anciens maîtres (1). Une partie de la Bithynie et tout le pays situé aux environs du mont Olympe, échut à Ottoman qui se joignit ensuite aux autres émirs, pour envahir les possessions de l'empire Grec, sous le foible règne de l'empereur Andronic II. Pruse ou Burse, ville principale de la Bithynie, devint la conquête d'Ottoman vers l'an 1327 (2). Lui et ses successeurs en firent le siège de leur nouvel état qui parvint, par la suite du temps, à faire la loi à toutes les autres souverainetés turques, for-

(1) Leunclavii *pandectæ historiæ Turcicæ*, ch. 11 et 13.

(2) Leunclavii *hist. musulm. Turc.*, lib. 3, p. 171.

Digitized by Google

mées, de même que celle d'Ottoman, des débris du trône d'Iconium et de ceux de l'empire Grec (1).

Orkhan.

Orkhan, fils et successeur d'Ottoman, institua la fameuse milice des janissaires, à laquelle les Turcs durent en grande partie leurs succès. Il enleva aux Grecs les villes de Nicée et de Nicomédie en Bithynie, et, après avoir subjugué plusieurs des émirs Turcs de l'Asie mineure, il prit le titre de sultan ou de roi, de même que celui de Padischah, qui est l'équivalent du titre impérial (2). Son fils Soliman traversa par ses ordres l'Hellespont aux environs des ruines de Troye, et prit la ville de Gallipoli dans la Chersonèse de Thrace, l'an de l'hégyre 758, de J. C. 1358 (3). La conquête de cette place ouvrit aux Turcs l'entrée de l'Europe; ils s'en servirent pour inonder la Thrace et toute la Grèce.

Amurath I.

Amurath I, fils et successeur d'Orkhan,

(1) Parmi les familles turques qui démembrèrent alors les états des Grecs en Asie mineure, on remarque, outre les Ottomans, les *Caraci-ogli* qui s'emparèrent de la Troade, de la Mysie et d'une partie de la Phrygie; les *Saruchan-ogli* qui conquirent l'Eolide et une partie de la Lydie; les *Aidin-ogli* qui prirent Smyrne, l'Ionie et une partie de la Lydie; les *Mentes-ogli* qui devinrent maîtres de la Carie et de la Lycie; les *Germéan-ogli* qui s'établirent dans la Phrygie; les *Omer-* ou *Isfendiar-ogli* qui enlevèrent la Paphlagonie avec une partie du Pont. Chalcocondylas, *de rebus Turcicis*, l. 1, p. 7. Ducas, *hist. Byzant.*, ch. 2.

(2) Leunclav., *hist. musulm. Turc.*, l. 4, p. 191.

(3) Leunclav., *annal. Turc.* p. 11, *hist. musulm. Turcica*, l. 4, p. 206.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453. s'empara, vers 1360 (1), de la ville d'Andrinople et de toute la Thrace; il attaqua ensuite la Macédoine, la Servie et la Bulgarie, et nomma le premier Beglerbeg ou gouverneur général de la Romélie. Plusieurs princes Turcs de l'Asie mineure furent obligés de reconnoître son autorité, et il se rendit maître de Cutajah (Cotyæum), métropole de la grande Phrygie, laquelle devint depuis la capitale de la Natolie et le siége du Beglerbeg de cette province (2). Amurath fut tué, en 1389, à la bataille de Cossova, qu'il livra au despote de la Servie, assisté de ses nombreux alliés. Cette sanglante bataille coûta aussi la vie au despote, et les deux partis s'attribuèrent également la victoire (3).

Bajazeth I. Bajazeth I, successeur d'Amurath I, mit fin à toutes les souverainetés turques qui subsistoient encore dans l'Asie mineure; il acheva la réduction de la Bulgarie, et maintint cette conquête par la victoire signalée qu'il remporta, en 1396, à Nicopolis, sur le roi Sigismond de Hongrie. L'empire Grec auroit succombé sous les efforts de ce prince qui soutint pendant dix ans le siége ou blocus de Constantinople, s'il n'avoit été attaqué, sur ces entrefaites, par le fameux Timour, nouveau conquérant de l'Asie.

Timour. Timour, vulgairement appelé Tamerlan, fut du nombre de ces émirs mongols qui s'é-

(1) Leunclav., *annal.*, p. 12, 13; *historia Musulm.*, l. 5, p. 221.

(2) *Hist. Musulm.*, p. 258.

(3) *Hist. Musulm.*, p. 266.

Digitized by Google

toient partagés la souveraineté de la Transoxiane, lors de la décadence de la dynastie des Mongols du Zagataï. La Transoxiane fut le premier théâtre de ses exploits; il y usurpa tout le pouvoir des Khans, ou empereurs de Zagataï, et fixa le siége de sa nouvelle domination dans la ville de Samarcande vers l'an 1369. La Perse et toute la haute Asie, le Kaptschak (1) et l'Indoustan (2) furent successivement subjugués par lui; il renouvela partout les mêmes scènes d'horreur, de sang et de carnage, qui avoient souillé les traces du premier conquérant Mongol (3) Enfin, Timour vint attaquer, l'an de l'hégyre 803, de J. C. 1400, les états de Bajazeth dans la Natolie. Il se donna, en 1402, proche Ancyre ou Angouri, dans l'ancienne Gallo-Grèce, une bataille sanglante et décisive, qui fut des plus

(1) Le khan Toktamisch du Kaptschak fut attaqué et vaincu par lui dans les années 1391 et 1395. DEGUIGNES, t. 3, p. 364 et suiv.

(2) La conquête de l'Indoustan, depuis les bords de l'Indus jusqu'à l'embouchure du Gange, faite par Timour, doit être fixée aux années 1398 et 1399. Voyez les *Instituts de Timour*, écrits par lui-même.

(3) Les plus chers trophées de Timour étoient de grandes tours formées de têtes qu'on coupoit aux vaincus. Il en fit élever cent vingt après la prise de Bagdad en 1401. Il y a quelque vraisemblance que la terreur que répandit son invasion aux Indes, en fit fuir les habitans, et que c'est de ces fuyards que les vagabonds (Zingari), connus en France sous le nom de Bohémiens, tirent leur origine. Leur apparition en Europe remonte au commencement du quinzième siècle, et on les trouve pour la première fois dans la Moldavie, la Wallachie et la Hongrie, vers l'an 1417. PRAY, *annal. regum Hungariæ*, part. 4, p. 273. GRELLMANN, *die Zigeuner*, p. 155.

Digitized by Google

PÉRIODE V. 1300-1453. funestes à l'empire Ottoman. Bajazeth y essuya une entière défaite et tomba lui-même au pouvoir de son vainqueur (1).

Toute la Natolie fut alors saccagée et conquise par les Mongols, et Timour y fixa ses quartiers d'hiver. Il traita cependant avec bonté et générosité Bajazeth, et l'anecdote de la cage de fer, où on dit qu'il fit enfermer son prisonnier, ne mérite aucune croyance. CHEREFEDDIN ALI, qui accompagna Timour dans son expédition contre Bajazeth, n'en dit rien; bien au contraire, il atteste que Timour consentit à laisser l'empire à Bajazeth, et qu'il lui en accorda l'investiture à lui et à deux de ses fils (2). Bajazeth ne survécut pas long-temps à son infortune, il mourut en 1403 d'une attaque d'apoplexie dont il fut frappé au camp même de Timour dans la Caramanie.

Ce dernier prince ayant formé, peu de temps après, le projet d'une expédition dans la Chine, mourut en 1405, en route, âgé de 69 ans. Ses vastes conquêtes furent démembrées après sa mort. Un de ses descendans, nommé Babour, fonda, vers 1498, aux Indes un puissant empire, dont les débris se sont

(1) LEUNCLAVII *annal.* et *hist. Musulm.* DUCAS, *hist. Byzant.* ch. 16, et CHEREFEDDIN-ALI, auteur persan et historien de Timour. Une circonstance, digne de remarque, que rapporte CHEREFEDDIN, an l. 5, ch. 49 de l'hist. de Timour, c'est que Mahmoud-Khan, empereur titulaire du Zagataï, qui suivoit l'armée de Timour, fit Bajazeth prisonnier dans sa fuite.

(2) CHEREFEDDIN, l. 5, ch. 53, 57, 60, et LEUNCL., *annal.* p. 19, et *hist. Musulm.* p. 366.

Digitized by Google

conservés jusqu'à nos jours, sous le nom d'empire du Grand-Mogol (1).

Amurath II.

L'invasion de Timour retarda pour quelque temps les progrès de l'empire turc. De funestes divisions éclatèrent entre les fils de Bajazeth, et les mirent aux prises les uns avec les autres. Enfin ce fut Amurath II, fils de Mahomet I, et petit-fils de Bajazeth I, qui parvint à tarir la source de ces divisions, et qui rendit à l'empire son premier lustre. Il dépouilla les Grecs de toutes les places dont ils étoient encore saisis sur le Pont-Euxin, le long des côtes de la Thrace, dans la Macédoine et dans la Thessalie; il emporta même la muraille et les forts qu'ils avoient construits à l'entrée de l'isthme de Corinthe, et porta ses ravages jusque dans l'intérieur du Péloponèse (2).

Scanderbeg.

Deux héros chrétiens, Jean Hunyade et Scanderbeg, arrêtèrent les succès du sultan ottoman. Le premier, général des Hongrois, repoussa vigoureusement le sultan de la Servie dont il ambitionnoit la conquête; l'autre, prince grec, possédant dans l'Albanie un petit état, ayant pour capitale la ville de Croy, soutint les attaques réitérées des Turcs. Secondé d'une armée peu nombreuse, mais bien disciplinée, et à la faveur des montagnes dont son pays étoit hérissé, il força deux fois Amurath à lever le

(1) Deguignes, *hist. des Huns*, t. 1, p. 298, t. 4, p. 97.

(2) Ducas, *hist. Byzant.*, ch. 29. Chalcocond., *de rebus Turcicis*, l. 5, p. 125; l. 7, p. 180. Leuncl., *hist. Musulm.*, p. 507 et suiv.

Digitized by Google

Période V. 1300 - 1453

siége de la ville de Croy, qu'il avoit entrepris (1).

Mahomet II.

Enfin parut Mahomet II, fils et successeur d'Amurath II. Élevé au trône des Ottomans, dans la vingtième année de son âge, ce prince conçut le dessein d'achever la conquête de l'empire grec par la réduction de la ville de Constantinople. Il réussit à vaincre toutes les difficultés qui s'opposoient à cette entreprise, dans laquelle plusieurs de ses prédécesseurs avoient échoué. A la tête d'une armée de trois cent mille combattans, soutenue par une flotte de trois cents voiles, il parut devant cette capitale, et en commença le siége, le 6 avril 1453. Les assiégés n'ayant que huit à dix mille hommes à opposer aux forces supérieures de l'ennemi, succombèrent, après une défense vigoureuse de cinquante-trois jours, sous les efforts puissans et redoublés des Turcs. La ville fut emportée d'assaut, le 29 mai, et livrée au pillage. Constantin, surnommé Dragasès, dernier empereur grec, périt dans la première mêlée, et tous les habitans de cette grande et opulente ville furent emmenés comme esclaves (2). Mahomet, en y entrant, le

(1) Voyez Marinus Barletius Scodrensis, *de vita et rebus gestis Scanderbegi.*

(2) Il ne fallut que six à sept heures aux Turcs, pour dégarnir entièrement la ville de tous ses habitans. Voyez Ducas, auteur grec contemporain, attaché à la cour des derniers princes latins de Lesbos, *histor. Byzant.* ch. 40, p 170; Leonh. Chiensis, *in epist. ad Pontif.*; in Loniceri *chron. Turc.*, t. 1, p. 84, et Phranza, l. 3, ch. 17. Ce Phranza, maître de la garderobe du dernier empereur de Constantinople, se trouva lui-même au sac de Constantinople et partagea le sort de ses malheureux habitans.

Digitized by Google

jour même du sac, n'y vit plus qu'une vaste et triste solitude. Voulant attirer depuis de nouveaux habitans dans une ville dont il comptoit faire le siége de son empire, il assura une entière liberté de conscience aux Grecs qui viendroient s'y fixer, et les autorisa à procéder à l'élection d'un nouveau patriarche, dont il releva la dignité par les honneurs et priviléges qu'il y attacha (1). Il rétablit aussi les fortifications de la ville, et désirant de se précautionner contre les armemens des Vénitiens et autres Occidentaux, qu'il appréhendoit, il fit construire les fameux châteaux des Dardanelles, à l'entrée de l'Hellespont (2).

Cette conquête fut suivie de celle de la Servie, de la Bosnie, de l'Albanie, de la Grèce et de tout le Péloponèse, ainsi que de la plupart des îles de l'Archipel. L'empire grec de Trébisonde, sur les côtes de l'Asie mineure, subit pareillement la loi du vainqueur (3). David Comnène, dernier empereur, périt dans les fers de Mahomet, et toute sa famille fut exterminée avec lui (4).

Des progrès aussi rapides jetèrent l'alarme parmi les puissances chrétiennes. Dans une assemblée que le pape Pie II tint, en 1459, à Mantoue, il projeta une association générale

(1) PHRANZA, liv. 3, ch. 19.

(2) CHALCOCOND. l. 10, p. 282.

(3) En 1461.

(4) CHALCOCOND. p. 265. Cet auteur dit expressément que toute la famille de David périt avec lui. Les Comnènes de Corse prétendent néanmoins descendre d'un de ses fils, qui doit avoir trouvé moyen de se sauver. *Précis historique de la maison impériale des Comnènes.*

Digitized by Google

Période V. 1300-1453.

entre les puissances de l'Occident contre les Turcs. Une croisade fut publiée par ses ordres, et il alloit se mettre en personne à la tête de l'armée et de la flotte des croisés, lorsque la mort le surprit (1) à Ancône, où il avoit indiqué le rendez-vous général des confédérés. Cet événement, joint à la terreur que répandoient les armes de Mahomet, déconcerta le plan des princes croisés, et servit à dissoudre leur ligue (2).

L'empire turc s'affermit ainsi en Europe, et les Tatars de la Crimée se mirent aussi sous la protection de la Porte (3).

(1) En 1464.

(2) Gobellini, *comment. Pii II*, l. 12, p. 336. Jacobi Card. Pap. *Comment.*, l. 2, p. 354.

(3) Leunclav. *hist. mus.*, l. 15, p. 591. Le traité par lequel Menguély Guéraï, khan de Crimée, se soumit à Mahomet II, fut passé à Constantinople l'an 883 de l'hégyre, 1478-9 de l'ère chrétienne. On en trouve les articles dans la *notice des khans de Crimée*, publiée par Langlès, à la suite du *voyage de Bengale à Pétersbourg*, *par* Forster, au tome 3, p. 404. La famille des Guéraï régna dans la Crimée jusqu'en 1783, où cette presqu'île fut définitivement cédée à la Russie. Les sultans turcs reconnoissoient les Guéraï, descendans de Tschinghis-Khan, comme successeurs éventuels au trône de Constantinople, au cas que la dynastie ottomane vînt à manquer.

Digitized by Google

PÉRIODE VI.

DEPUIS la prise de Constantinople par les Turcs, jusqu'à la paix de Westphalie.

1453 — 1648.

Révolution du quinzième siècle.

LA révolution arrivée en Europe depuis le quinzième siècle changea entièrement la face des états, et amena un nouvel ordre politique.

Cette révolution ne fut ni l'ouvrage de la force qui renverse les trônes et les gouvernemens, ni celui des combinaisons d'une politique profonde; elle fut le résultat des changemens progressifs que des révolutions et des institutions antérieures, que l'invention du papier et de l'imprimerie, que celle de la boussole et de la poudre à canon, avoient produits dans les idées et dans les connoissances des peuples de l'Europe. Ils en profitèrent pour étendre l'empire des lettres et des arts, et pour faire des innovations salutaires dans les mœurs, dans la religion et dans les gouvernemens. L'Europe secoua insensiblement le joug de la barbarie, de la superstition et du fanatisme que la révolution du cinquième siècle lui avoit fait subir. On voit dès-lors les principaux états de l'Europe acquérir de la force, et prendre à peu près la forme qu'ils ont eue depuis.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

Plusieurs événemens extraordinaires concoururent encore à accélérer ces heureux changemens.

Renaissance des belles-lettres.

On vit les belles-lettres et les beaux-arts prendre un nouvel essor lors de la chute de l'empire grec de Constantinople. Le fameux Pétrarque et ses disciples, Boccace et Jean de Ravenne, avoient été les premiers à faire connoître aux Italiens la littérature ancienne, comme la vraie source du bon goût. Ce sont eux qui préparèrent les voies à une foule de littérateurs grecs qui, fuyant la barbarie des Turcs, se retirèrent successivement en Italie, y ouvrirent des écoles, et mirent en honneur l'étude de la littérature grecque. Les plus illustres de ces Grecs réfugiés furent Manuel Chrysoloras, Jean Argyrophile, Théodore de Gaze et le cardinal Bessarion (1). Protégés par les Médicis de Florence, ils aidèrent à former ces beaux génies qu'on vit paroître en Italie dans le quinzième siècle, tels que Léonard Aretin, les Guarini, Pogge de Florence, Ange Politien et plusieurs autres.

Leur influence sur les sciences et sur les arts.

De l'Italie l'étude de la belle antiquité passa dans les autres états de l'Europe. Bientôt elle répandit son influence sur toutes les sciences et connoissances humaines qui prirent peu à peu une face toute nouvelle. La scolastique qui avoit dominé jusqu'alors dans les chaires et dans les universités, perdit de son crédit, et fit place à une philosophie plus épurée. On apprit à connoître les vices du système féodal et on rechercha les moyens de

(1) Frid. Boerner, *de doctis hominibus græcis, litterarum græcarum in Italia restauratoribus.*

Digitized by Google

les corriger. Les sources des désordres et de l'anarchie tarirent insensiblement, et des gouvernemens mieux réglés furent introduits. La peinture, la sculpture, l'architecture et les arts en général, débarrassés de la rouille gothique que des siècles barbares leur avoient fait contracter, et perfectionnés sur les modèles des anciens, parurent dans un nouvel éclat. La navigation, éclairée par la boussole, s'éleva à un degré de perfection qui fixa l'attention générale; et tandis que les anciens n'avoient fait que voguer autour de leurs continens pour trafiquer ou pour signaler leurs exploits, on vit les Européens modernes étendre leur navigation par tout le globe et mettre dans leur dépendance les deux hémisphères.

L'Amérique, ignorée des anciens, fut découverte, de même que la route aux Indes orientales autour de l'Afrique.

Découverte de l'Amérique par les Espagnols.

L'opinion d'une quatrième partie du monde étoit déjà répandue chez les anciens. On se rappelle cette Atlantide de Platon, plus grande, d'après les assertions de ce philosophe (1), que l'Asie et l'Afrique; on sait que le polyhistor Elien, contemporain de l'empereur Adrien, soutint (2) également l'existence d'un quatrième continent d'une immense étendue.

Cette opinion avoit pris tellement vogue dans les quatrième et cinquième siècles de l'ère chrétienne, que Lactance et St. Augustin crurent devoir la combattre, en s'élevant dans

(1) *In Timæo*, édit. de Deux-Ponts, t. 9, p. 296.
(2) Liv. 3, ch. 18, *variæ historiæ*.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

leurs écrits (1) contre les antipodes, par des raisonnemens dont la frivolité est aujourd'hui généralement reconnue. Mais quelles que soient les notions que les anciens peuvent avoir eues de la quatrième partie du globe, il est toujours certain qu'ils ne l'ont connue que par conjecture, et que leur navigation ne s'est jamais étendue si loin.

Christophe Colomb.

L'honneur de cette importante découverte est dû aux navigateurs modernes dont le principal fut Christoph Colomb, originaire de Gênes. D'après les connoissances que cet homme célèbre avoit acquises dans la science de la navigation, il s'étoit pénétré de l'idée qu'il devoit y avoir, à l'ouest de l'Europe, un autre hémisphère, inconnu aux Européens, mais nécessaire à l'équilibre du globe.

Il communiqua successivement ses conjectures à plusieurs cours qui le traitèrent de visionnaire, et ce ne fut qu'après de longues sollicitations que la reine Isabelle de Castille lui accorda trois vaisseaux, avec lesquels il alla en 1492 à la recherche du nouveau continent. (2) Une navigation périlleuse de quelques mois le conduisit à l'île de Guanahani, une des Lucayes, où il aborda le 12 octobre et lui donna le nom de St. Sauveur. Cette découverte fut suivie, immédiatement après, de celle des îles de St. Domingue (*Hayti*), et de Cuba; et dans le second et troisième voyage que ce navigateur entreprit en Amérique,

(1) Lactant. *divin. institut.*, l. 3, ch. 24. Augustin. *de civitate dei*, l. 16, ch. 9.

(2) Colomb fit voile du port de Palos en Andalousie, le 3 août 1792.

Digitized by Google

dans les années 1493 et 1498, il découvrit aussi la terre ferme ou le continent du nouveau monde, et nommément les côtes de Paria jusqu'à la pointe d'Araya, faisant partie aujourd'hui du gouvernement espagnol de Cumana (1).

Américe Vespuce.

Un négociant florentin, nommé Américe Vespuce, suivit de près les traces du navigateur génois. Sous la conduite d'un capitaine espagnol, nommé Alfonso de Ojeda, il fit plusieurs voyages dans le Nouveau-Monde, depuis 1497. Différentes côtes du continent de l'Amérique méridionale furent visitées par lui, et dans des cartes qu'il dressa de ses découvertes, il usurpa une gloire qui ne lui étoit pas due, en appliquant son nom au nouveau continent; d'où il arriva que ce nom, celui d'Amérique, y resta depuis constamment attaché (2).

Les Espagnols conquirent des îles et une grande partie du continent de l'Amérique, à mesure qu'ils en faisoient la découverte. Excités par la soif de l'or que le Nouveau-Monde leur offroit en abondance, ils commirent des cruautés et des horreurs qui font frémir l'humanité. Des millions d'indigènes furent ou massacrés ou noyés dans la mer, et l'évêque espagnol, *Barthélemi de las Casas*, fit de vains efforts pour arrêter la fureur de ses compatriotes (3).

(1) Les ouvrages d'Oviedo, de Sepulveda, de Herrera, Tordesillas sur l'*histoire et la découverte de l'Amérique.*

(2) Voy. Tozen, *der wahre und erste Entdecker der neuen Welt, Christoph Colon, gegen die ungegründeten Ansprüche, welche Americus Vespucci und Martin Behaim auf diese Ehre machen.*

(3) Sa *relation de la destruction des Indes* a été tra-

Période VI. 1453-1648.

ropéennnes, et leur commerce, borné auparavant à la Méditerranée, à la mer du Nord et à la Baltique et réservé à quelques villes d'Italie, de Flandre et du nord, s'étendit, avec leurs colonies (1), par toutes les parties du globe. Ferdinand Magellan entreprit en 1519 le premier voyage autour du monde (1) et son exemple trouva depuis de nombreux imitateurs. Aussi la marine des Européens prit peu à peu un aspect formidable; les manufactures se multiplièrent, et des états jusqu'alors pauvres devinrent riches et florissans. Enfin les puissances trouvèrent dans le commerce des ressources pour augmenter leurs forces et leur pouvoir, et pour former des projets d'agrandissement et des conquêtes.

Changemens dans la religion.

Une révolution non moins importante est celle qui arriva dans la religion au commencement du seizième siècle. Les abus qu'on reprochoit à la cour de Rome, l'excès de la puissance et la dépravation des mœurs du clergé avoient excité l'indignation des peuples. On demandoit depuis long-temps une réformation, mais on ne s'accordoit pas sur les moyens de l'effectuer. L'opinion commune n'en permettoit la faculté qu'aux seuls conciles œcuméniques, convoqués sous l'autorité des papes. Il étoit cependant facile de juger de l'inefficacité d'un remède laissé à la disposition de ceux-là même de qui provenoit

(1) Sur l'avantage des colonies européennes dans les deux Indes, voyez Priestley, *cours d'histoire et de politique*, au t. 2, *discours* 52.

(2) Ce voyage a été décrit par le chevalier Pigafetta, qui accompagna Magellan dans son voyage.

Digitized by Google

le mal, et la mauvaise issue des conciles de Constance et de Bâle avoit appris aux peuples que, pour parvenir au redressement des abus dont on se plaignoit, il falloit recourir à une autre voie que celle des conciles.

Cette voie fut tentée par les réformateurs du seizième siècle qui, pour réprimer le despotisme clérical, crurent devoir rejeter l'infaillibilité du pape et celle des conciles, en n'admettant, dans les matières ecclésiastiques, d'autre autorité que celle des livres sacrés, éclairés par le flambeau de la raison et d'une saine critique.

Indulgences de Léon X.

L'abus qu'on fit des indulgences devint la cause immédiate et occasionnelle du changement de religion. Le pape Léon X, ayant épuisé les trésors de l'église par son luxe et sa magnificence, eut recours à cet expédient, dont plusieurs de ses prédécesseurs s'étoient déjà servis comme d'un moyen de finances. On prétexta la basilique de St. Pierre de Rome dont l'achèvement intéressoit également toute la chrétienté. Des bureaux d'indulgence furent établis dans les différens états de l'Europe. Les acquéreurs de ces indulgences y obtinrent l'absolution de leurs pêchés et la rémission des peines du purgatoire en faveur des trépassés (1). Les excès que se permettoient les préposés des indulgences, et les moyens scandaleux qu'ils mettoient en usage

(1) Voyez la formule dont se servit Tezel, prédicateur des indulgences, dans BEAUSOBRE, *histoire de la réformation*, t. 1, p. 34.

Digitized by Google

Pianoni VI. 1453-1648.

pour faire de l'argent, entraînèrent le schisme dont nous allons parler (1).

Luther et Zwingle.

Deux théologiens de ce temps-là, Martin Luther et Ulric Zwingle, s'érigèrent en 1517 contre les indulgences, et les attaquèrent dans leurs prédications et dans leurs écrits, le premier à Wittemberg en Saxe, et l'autre à Zuric en Suisse.

Le pape Léon X ne fit d'abord que mépriser ces ennemis, et au lieu de conjurer l'orage par la modération et la prudence, il aigrit les esprits par une hauteur et une rigueur déplacées. Il traita surtout Luther sans aucun ménagement, et lança contre lui, en 1520, une bulle fulminante qui, loin d'abattre le courage de ce réformateur, ne servit au contraire qu'à l'animer davantage. Ce fut le 10 décembre 1520 que Luther brula à Wittemberg la bulle du pape avec le droit canon, en présence d'une foule de docteurs et d'étudians de différentes nations, qu'il rassembla à cet effet. Lui, aussi bien que Zwingle, ne se bornèrent alors plus à prêcher contre l'abus des indulgences; ils les sappèrent dans leurs fondemens et attaquèrent aussi plusieurs autres dogmes et institutions de l'église romaine, telles que le vœu monastique, la primauté du pape et la hiérarchie ecclésiastique. Ces deux hommes qui s'étoient rencontrés dans la plupart de leurs opinions, eurent bientôt de nombreux sectateurs. Les peuples préparés de longue main à secouer

(1) Guichardin, lib. 13, p. 489. De Thou, t. 1, l. 1, ch. 8, éd. de Londres.

Digitized by Google

un joug qui leur pesoit, applaudirent au zèle des réformateurs, et les nouvelles opinions furent accueillies avec enthousiasme dans une grande partie de l'Europe.

Jean Calvin.

Jean Calvin ou Cauvin, autre réformateur, suivit de près les traces de Zwingle. Natif de Noyon en Picardie, il commença à se faire connoître à Paris vers l'an 1532. Forcé de quitter cette ville pour ses opinions, il se retira en Suisse; de là il passa en 1538 à Strasbourg, où il fut nommé prédicateur françois de cette ville. Son érudition et ses talens pour la chaire (1) firent donner le nom de Calvinistes à ceux qu'on avoit d'abord appelés Zwingliens.

Origine du nom des Protestans.

Les Luthériens, aussi bien que les Zwingliens ou Calvinistes, furent compris depuis en Allemagne sous le nom commun de Protestans, à cause de la protestation, qu'ils firent en 1529 contre les décrets de la diète de Spire, qui leur défendoient de rien innover dans la religion ni d'abolir la messe, jusqu'à la tenue d'un concile général. On appliqua plus particulièrement aux Luthériens la qualification d'adhérens de la confession d'Augsbourg, à l'occasion de la confession de foi qu'ils présentèrent à l'empereur Charles-Quint, dans la fameuse diète d'Augsbourg assemblée en 1530.

Progrès de la nouvelle doctrine.

Il arriva ainsi qu'une grande partie de l'Europe se détacha du pape et de l'église romaine, pour embrasser ou la doctrine de Luther ou celle de Zwingle et de Calvin.

(1) On connoît ses *institutiones religionis christianæ*, dont la meilleure édition est celle de Robert Etienne, en 1553, in-fol.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

La moitié de l'Allemagne, le Danemarck, la Norwège, la Suède, la Prusse et la Livonie embrassèrent la confession d'Augsbourg, au lieu que l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, les Provinces-Unies et la meilleure partie de la Suisse se déclarèrent pour les dogmes de Zwingle et de Calvin. La nouvelle doctrine fit aussi de grands progrès en France, en Hongrie, dans la Transilvanie, la Bohême, la Silésie et la Pologne.

Cette révolution ébranla non-seulement l'église; elle influa sur l'ordre politique et entraîna des changemens dans la forme de gouvernement de plusieurs états de l'Europe. Les mêmes hommes qui s'étoient crus en droit de corriger les abus et les imperfections de la religion, entreprirent avec la même liberté la réforme des abus politiques. De nouveaux états prirent naissance, et les princes profitèrent de cette révolution pour augmenter leur autorité et leur pouvoir. Devenus eux-mêmes chefs de la religion dans leurs pays, ils se débarrassèrent de toute influence du pouvoir sacerdotal, et les ministres du culte cessèrent de former un état dans l'état. La liberté d'opinion qui caractérise le protestantisme, donna l'éveil à l'esprit humain, lui prêta une nouvelle activité, et contribua aux progrès de la civilisation et des lumières en Europe. Un changement considérable s'opéra dans l'instruction publique. Les écoles furent réformées et perfectionnées; une foule de nouveaux établissemens d'instruction, de gymnases et d'universités furent fondés dans les états protestans. Des maux momentanés ac-

Digitized by Google

compagnèrent et suivirent cette révolution. Un système tel que le romain, appuyé sur tout ce qui commandoit le respect, ne pouvoit être attaqué dans ses bases, sans que l'Europe en fût ébranlée. On vit s'élever des troubles et des guerres en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas, en Suisse, en Hongrie, en Pologne ; partout la religion fit couler des ruisseaux de sang (1).

Concile de Trente.

Les moyens qu'on employa pour terminer à l'amiable les querelles de religion, ne firent qu'aigrir les esprits, et si les conférences entre les ministres des différens cultes n'aboutirent à rien, il ne fut pas possible de s'accorder mieux sur les bases d'un concile général, propre à réunir les partis divisés.

Les protestans réclamoient la parfaite liberté du concile; ils vouloient qu'il fût convoqué, par l'empereur, dans une ville de l'Empire, et que leurs théologiens y eussent voix et séance. Le pape devoit être soumis à l'autorité de ce concile qui décideroit toutes les matières, d'après la règle de l'écriture sainte (2).

Ces bases ne pouvoient point convenir aux catholiques. Le pape Paul III indiqua, en 1537, un concile à Mantoue, et l'année suivante à Vicence ; mais l'une et l'autre de ces convocations furent sans effet, de même que la

(1) SLEIDANI *commentarii de statu religionis et reip. sub Carolo V*, dont la première édition parut à Strasbourg, in-folio, en 1555. SECKENDORF, *historia Lutheranismi.* BEAUSOBRE, *histoire de la réformation* depuis 1517 — 1530, ouvrage posthume publié à Berlin en 1785, en 4 vol. in-8°. ROBERTSON, *hist. de Charles-Quint.*

(2) CHYTRÆI *chronicon Saxoniæ.* THUANI *historia sui temporis.*

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

réforme de la cour de Rome projetée par le même pontife. Il se rendit depuis aux instances des princes catholiques, pour convoquer, en 1542, le concile de Trente, dont l'ouverture fut différée jusqu'en 1545. Ce concile essuya deux interruptions : la première eut lieu en 1547 où le pape, craignant le succès des armes de l'empereur, saisit l'occasion d'une maladie épidémique qui s'étoit manifestée à Trente, pour transférer le concile à Bologne en Italie. Tous les prélats du parti impérial restèrent alors à Trente, pour se conformer aux ordres de l'empereur qui protestoit hautement contre l'assemblée de Bologne; ce qui n'empêcha pas cependant que les neuvième et dixième sessions du concile ne fussent tenues à Bologne. Cette dernière assemblée ayant été dissoute en 1548 par le pape Paul III, l'affaire du concile languit jusqu'en 1550, où le pape Jules III, successeur de Paul, renouvela le concile et lui fit reprendre, en 1551, ses séances à Trente. Une nouvelle interruption eut lieu en 1552 dans le temps où l'électeur Maurice, s'étant rendu maître d'Augsbourg, marchoit contre l'empereur sur Inspruck. On convint alors, dans la seizième session, de proroger le concile pour deux ans, et de le convoquer de nouveau au bout de ce terme, si dans l'intervalle la paix venoit à se rétablir. Enfin ce fut le pape Pie IV qui indiqua le concile pour la troisième et dernière fois à Trente, en 1560. Ses sessions ne recommencèrent qu'en 1562, et furent entièrement terminées en 1563.

On ne traita pas dans ce concile les matiè-

Digitized by Google

res de la même manière qu'on les avoit traitées aux conciles de Constance et de Bâle, où chaque nation délibérant séparément donnoit son suffrage en commun, en sorte que les décisions générales se prenoient d'après les suffrages des nations. Cette forme de délibération ne fut pas du gré de la cour de Rome qui, pour dominer dans l'assemblée, jugea à propos de faire passer les décisions à la pluralité des suffrages de tous et chacun des membres du concile (1).

Forme des délibérations.

Les princes protestans rejetèrent tout à fait l'autorité de ce concile (2) qui, loin de terminer le schisme, ne fit que lui prêter une nouvelle force. Ses décisions déplurent également à plusieurs souverains catholiques, et en France surtout il ne fut jamais formellement publié, et on n'y admit nommément pas ceux de ses décrets de discipline qu'on regardoit comme contraires aux lois du royaume, à l'autorité du prince et aux maximes de l'église gallicane (3).

Autorité du Concile.

Il n'en est pas moins certain que ce concile contribua à raffermir l'autorité chancelante des pontifes romains qui reçut aussi, dans ce temps-là, un nouvel appui par l'institution de l'ordre des jésuites. Ignace, surnommé Lojola d'un château de Guipuscoa en Espagne, en fut le fondateur. Il fit l'émission de ses vœux dans l'église de Montmartre à Paris, le 15 août 1534 (4), et obtint, en

Société des jésuites.

(1) Fra Paolo Sarpi, *hist. du concile de Trente.*

(2) Chytræus, Thuanus.

(3) Du-Moulin, *conseil sur le fait du concile de Trente*, t. 5 de ses œuvres, p. 347.

(4) Thuanus, liv. 37, ch. 8.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

1540, du pape Paul III la confirmation de sa nouvelle société. Un vœu particulier d'obéissance lia cet ordre plus intimément à la cour de Rome, et en fit un des principaux instrumens de sa puissance. De l'Espagne la société des jésuites s'étendit dans tous les états catholiques; elle remplit les villes et les cours, et protégée spécialement par la cour de Rome elle surpassa bientôt en crédit et en richesses tous les autres ordres religieux.

Changemens dans l'ordre politique.

Au milieu de ces changemens, arrivés dans l'ordre civil et ecclésiastique, on vit naître un système de politique qui fut le résultat des nouveaux rapports qui s'étoient établis entre les puissances européennes, depuis la fin du quinzième siècle. Antérieurement à cette époque les états étoient foibles et isolés. Occupés d'intérêts et de démêlés qui leur étoient particuliers, les peuples ne se connoissoient presque pas et n'influoient que rarement les uns sur les autres. Des vices inhérens au régime féodal dominoient toute l'Europe, et comprimoient les forces et la puissance des états. Les souverains, continuellement aux prises avec des vassaux factieux et puissans, ne pouvoient point porter leurs vues au-dehors ni faire ombrage à leurs voisins. On ne savoit ni former des plans ni les exécuter, et les opérations militaires manquoient communément d'ensemble et de suite. Un concours de circonstances, des causes physiques et morales, amenèrent des changemens dans les mœurs et dans les gouvernemens des principaux états de l'Europe. L'anarchie féodale disparut insensiblement; des

Digitized by Google

constitutions mieux ordonnées furent introduites ; aux troupes passagères des vassaux succédèrent des armées stables et régulières, à l'aide desquelles le pouvoir abusif des grands feudataires et des nobles fut abattu. Il en résulta que des états auparavant foibles acquirent de la force, et que les souverains débarrassés de la crainte de leurs vassaux qui les avoient tenus en échec, commencèrent à étendre leur politique au dehors, et à former des projets d'agrandissement et de conquêtes.

Origine du système d'équilibre.

Dès-lors se manifesta l'action des puissances les unes sur les autres. Celles qui craignoient pour leur indépendance, durent donc concevoir l'idée d'une balance de pouvoir, capable de les protéger contre les entreprises des princes ambitieux et conquérans. De là ces fréquentes ambassades et négociations, ces traités d'alliance, de subside et de garantie, ces guerres devenues souvent générales par le concours des puissances qui se croyoient forcées d'y prendre part ; de là enfin ces projets de barrière et d'équilibre qui occupèrent les différentes cours de l'Europe.

Agrandissement de l'Autriche.

La maison d'Autriche, élevée tout à coup à un haut degré de puissance, fut la première contre laquelle se dirigèrent les ressorts de cette nouvelle politique.

Cette maison qui rapporte son origine à Rodolphe de Habsbourg, élu empereur d'Allemagne vers la fin du treizième siècle (1), doit la haute élévation à laquelle elle est parvenue, à la dignité impériale et à différens mariages que cette même dignité lui a procurés.

(1) Voyez ci-dessus, tom. 1, p. 181, 185.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, épousa, en 1477, Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne. Ce mariage procura à l'Autriche les Pays-Bas, y compris la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois. Philippe-le-Bel, fils de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, obtint, en 1496, en mariage Jeanne, surnommée la folle, infante d'Espagne, fille de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle de Castille. Il eut de ce mariage deux fils, Charles et Ferdinand. Le premier, connu dans l'histoire sous le nom de Charles-Quint, hérita des Pays-Bas, du chef de son père Philippe, décédé en 1506. Il recueillit toute la succession espagnole, à la mort de Ferdinand-le-Catholique, son grand-père maternel, arrivée en 1516. Les royaumes d'Espagne, de Naples, de Sicile, de Sardaigne lui furent alors dévolus, avec l'Amérique espagnole. A ces vastes états il ajouta encore les domaines de sa maison en Allemagne, que l'empereur Maximilien I, son grand-père paternel, lui transmit en 1519. A la même époque, les électeurs déférèrent à ce prince la dignité impériale; de sorte que depuis Charlemagne on n'avoit plus vu en Europe un monarque aussi puissant que l'empereur Charles-Quint.

Origine des deux branches de cette maison. Ce prince conclut, en 1521, un traité avec son frère Ferdinand, par lequel il lui abandonna les pays héréditaires de sa maison en Allemagne. Les deux frères devinrent ainsi les fondateurs des deux branches principales d'Autriche, de celle d'Espagne, qui rapporte son origine à Charles-Quint, nommé Charles I

Digitized by Google

en Espagne, et qui s'éteignit avec Charles II, en 1700; et de celle d'Allemagne, dont Ferdinand I fut la tige, et qui se termina dans les mâles avec l'empereur Charles VI, en 1740. Période VI. 1453-1648.

Ces deux branches, unies étroitement entre elles, agissoient de concert pour se procurer des avantages réciproques; elles s'agrandirent chacune séparément par de nouveaux mariages qu'elles trouvèrent moyen de contracter. Ferdinand I, chef de la branche allemande, épousa en 1521 la princesse Anne, sœur de Louis, roi de Hongrie et de Bohême, qui, ayant été tué, en 1526, à la bataille de Mohacz contre les Turcs, transmit ces deux royaumes à Ferdinand et à la maison d'Autriche. Enfin, le mariage de Charles-Quint avec l'infante Isabelle, fille du roi Emmanuel de Portugal, valut à Philippe II, roi d'Espagne, issu de ce mariage, toute la monarchie Portugaise qui lui fut dévolue à la mort du roi Henri-le-Cardinal, arrivée en 1580 (1).

Un accroissement aussi prodigieux jeta l'alarme parmi les puissances de l'Europe. On soupçonna les princes autrichiens d'aspirer à la monarchie universelle. L'ambition démesurée de Charles-Quint et de Philippe II son fils; celle de l'empereur Ferdinand II, petit-fils de Ferdinand I, aidèrent à fortifier ces soupçons. On sentit la nécessité de se réunir pour opposer une digue à ce torrent de puissance. Toute la politique européenne, les al- L'Europe ligue contre l'Autriche.

(1) Un poëte moderne a chanté ces différens mariages par les vers suivans :

» Bella gerant alii, tu, felix Austria, nube,
» Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus ».

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648

liances et les guerres n'aboutirent long-temps qu'à procurer l'abaissement d'une maison qui sembloit menacer la liberté et l'indépendance des autres puissances qui partageoient la domination de l'Europe.

Ce fut principalement la France qui prit à tâche de tenir la balance contre l'Autriche. Les rois François I et Henri II ne négligèrent rien pour opposer des ligues aux princes autrichiens ; et pendant qu'ils ne songeoient qu'à abattre le pouvoir féodal et le protestantisme en France, ils s'érigèrent en défenseurs du système germanique, en accordant leur protection aux princes et états protestans de l'Empire, dans la persuasion où ils étoient que toute l'Europe fléchiroit sous la domination autrichienne, si les empereurs de cette maison parvenoient à rendre leur pouvoir absolu et héréditaire en Empire. Louis XIII et le cardinal de Richelieu suivirent le même plan de politique. Ils se liguèrent avec les princes protestans et armèrent successivement une grande partie de l'Europe contre l'Autriche et contre l'empereur Ferdinand II, dont les vues ambitieuses menaçoient l'Empire du bouleversement de sa constitution. Tel fut le grand motif de la fameuse guerre de trente ans, terminée par la paix de Westphalie, en 1648. La France y réussit, non sans de puissans efforts, à fixer l'équilibre contre l'Autriche. Le système fédératif de l'Empire, consolidé par cette paix, fut érigé en une sorte de barrière, pour le maintien de l'équilibre et de la tranquillité générale de l'Europe.

On voit changer, dans cette période, la face

Digitized by Google

de presque tous les états de l'Europe, qui y prennent peu à peu la forme qu'ils ont conservée depuis. Période VI. 1453-1648.

L'empire d'Allemagne continuoit à éprouver les calamités auxquelles est exposé tout gouvernement dont les ressorts ont perdu leur force et leur vigueur. Les défis et les guerres privées, autorisés par les lois, y étoient considérés comme le boulevard principal de la liberté nationale ; la noblesse et les états immédiats en général, ne connoissoient d'autre justice que celle qu'ils se rendoient l'épée à la main. L'oppression, les rapines et les outrages en étoient devenus universels, le commerce languissoit, et les différentes provinces de l'Empire ne présentoient plus qu'un théâtre d'horreur et de désolation. Les expédiens qu'on mettoit en usage pour remédier à tant de désordres ; les trèves, les paix de Dieu et les confédérations, tant générales que particulières des états d'Empire, ne faisoient que pallier le mal, et les efforts de quelques empereurs pour établir sur des bases solides la tranquillité publique, avoient également été infructueux. Empire d'Allemagne.

Ce ne fut que vers la fin du quinzième siècle que les états d'Empire, revenus à des idées plus justes sur le gouvernement et la subordination civile, se prêtèrent à l'abolition entière et complète des défis et des guerres privées. Elle fut ordonnée sous l'empereur Maximilien I, par la paix publique perpétuelle, rédigée à la diète de Worms, en 1495. Toute voie de fait entre les membres du corps germanique y fut sévèrement interdite, et on enjoignit à tous ceux qui auroient quelques plain- Paix publique.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

tes à former les uns contre les autres, de se pourvoir en justice réglée.

Cette ordonnance de la paix publique, renouvelée depuis et augmentée dans plusieurs diètes, a été envisagée jusqu'à nos jours comme une des principales lois fondamentales de l'Empire (1).

Chambre impériale.

L'établissement de la paix publique rendit indispensable la réformation de la justice, qui languissoit depuis long-temps en Empire. La chambre impériale siégeant à Spire et ensuite à Wetzlar, fut instituée à la diète de Worms de 1495, pour juger les différends qui s'élèveroient entre les membres immédiats du corps germanique, comme aussi pour recevoir les appels qui y seroient interjetés des tribunaux inférieurs. Elle fut composée d'un chef, appelé juge de la chambre (*Cammerrichter*), et d'un certain nombre d'assesseurs choisis parmi les docteurs et la noblesse immédiate.

L'institution du conseil aulique, autre cour souveraine de l'Empire, suivit de près celle de la chambre impériale. On en rapporte communément l'origine à la diète de Cologne, en 1512.

Établissement des cercles.

C'est à cette dernière diète qu'on adopta aussi la division de l'Empire en dix cercles, comme une institution propre à maintenir la paix publique et à faciliter l'exécution des jugemens rendus par les deux cours souveraines de l'Empire. A chacun de ces cercles on assigna des princes convoquans, des directeurs

(1) Voyez les recueils des lois de l'Empire. Datt *de pace publica.*

Digitized by Google

et des colonels pour surveiller et pour commander les troupes du cercle (1).

Capitulations.

L'usage des capitulations impériales fut introduit à l'occasion de l'avénement de Charles-Quint au trône de l'Empire, en 1519. Les électeurs craignant alors les effets de la puissance de ce prince, jugèrent à propos de la limiter par une capitulation qu'ils lui firent signer et jurer solennellement. Ce pacte entre l'empereur nouvellement élu et les électeurs, renouvelé sous tous les règnes subséquens, a été considéré depuis comme la grande chartre des libertés du corps germanique.

Guerre de religion.

Les dissensions arrivées dans la religion au commencement du seizième siècle, soulevèrent une longue suite de troubles et de guerres civiles, dont la maison d'Autriche crut devoir profiter pour l'affermissement de son pouvoir en Empire. La première de ces guerres est celle connue sous le nom de guerre de Smalcalde, qui éclata, en 1546, sous le règne de l'empereur Charles-Quint. Ce prince y eut d'abord un succès complet; il réussit à dissiper l'armée des princes protestans confédérés, et à dissoudre leur ligue; il fit même prisonniers l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, les deux principaux chefs de l'union de Smalcalde; et dans la diète qu'il convoqua en 1548, à Augsbourg, il dépouilla de l'électorat de Saxe l'électeur Jean-Frédéric, et transféra cet électorat sur le duc Maurice, chef de la branche Albertine de Saxe, et proche parent du prince destitué. Ce fut dans cette même diète qu'il conjura la perte et la ruine totale

(1) Voyez le *recès de Cologne* de l'année 1512.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

du protestantisme, en forçant les princes et états protestans de se réunir à l'église romaine, moyennant un formulaire connu sous le nom d'*Interim* qu'il leur fit adopter, et qui ne leur laissoit, par forme d'arrangement provisionnel, que l'usage de la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres (1).

Transaction de Passau. Paix de religion.

Ces succès de l'empereur, qui sembloient devoir l'ériger en maître absolu de l'Empire, furent bientôt suivis de revers qui éclipsèrent toute la gloire de son règne. L'électeur Maurice, quoiqu'il lui fût redevable de sa nouvelle dignité, crut devoir profiter de l'état de détresse où le mauvais état de ses finances avoit réduit ce prince, pour limiter de nouveau son autorité, et pour rétablir le culte protestant dans ses droits. C'est dans ces vues qu'ayant mis dans ses intérêts quelques princes d'Empire, et conclu en 1552, à Chambord, une alliance secrète avec Henri II, roi de France (2), il marcha, avec tant de rapidité, contre l'empereur qu'il faillit le surprendre à Inspruck, et qu'il l'obligea de recourir à la médiation de son frère Ferdinand, pour conclure avec lui le traité qui fut signé à Passau, en 1552. Il y fut convenu qu'une diète générale seroit convoquée en Empire, pour y régler les articles d'une paix stable et permanente entre les états des deux religions. Cette diète s'assembla à Augsbourg, dans le cours de l'année 1555. La paix de religion y fut sanction-

(1) Sleidan, ses commentaires sur Charles-Quint et M. de Thou.

(2) Léonard, *recueil des Traités*, t. 2, p. 484.

Digitized by Google

née (1); mais les diverses interprétations auxquelles elle donna lieu, prêtèrent bientôt matière à de nouvelles contestations qui soulevèrent, en 1618, la guerre connue sous le nom de guerre de trente ans.

Guerre de trente ans. Ses différentes périodes.

L'histoire de cette dernière guerre se divise en quatre périodes principales : la Palatine, la Danoise, la Suédoise et la Françoise.

Frédéric V, électeur palatin et chef de l'union protestante, s'étant fait élire roi de Bohême par les états de ce royaume, entreprit la guerre contre l'empereur Ferdinand II; mais, abandonné de ses alliés et défait en 1620, à la bataille de Prague, il fut chassé de la Bohême et dépouillé de tous ses états. Bientôt les armes victorieuses de l'Autriche s'étendirent dans une grande partie de l'Empire.

Christian IV, roi de Danemarck, allié de plusieurs princes protestans, prit alors la défense du système germanique. Il ne fut pas plus heureux que l'avoit été l'électeur palatin. Vaincu en 1626 par Tilly, à la fameuse journée de Lutter, il fut forcé d'abandonner la cause de ses alliés et de signer une paix séparée avec l'empereur, à Lubeck, en 1629 (2).

Gustave-Adolphe, roi de Suède, suivit depuis les traces du monarque danois. Encouragé par la France, il se mit, en 1630, à la tête des princes protestans, pour arrêter les projets ambitieux de Ferdinand II qui, par son général Wallenstein, faisoit la loi à tout l'Empire et menaçoit même les royaumes du Nord. Rien de si brillant que les campagnes

(1) Voyez les *recès de l'Empire* des années 1552 et 1555.
(2) Dumont, *corps dipl.* t. 5, part. 2, p. 584.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

du héros suédois en Allemagne, et les victoires qu'il remporta à Leipsic et à Lutzen, en 1631 et 1632. Ce prince ayant été tué à cette dernière action, les affaires des Suédois commencèrent à empirer et furent complètement ruinées, en 1634, par leur défaite à Nordlingue. Dès-lors l'électeur de Saxe, Jean Georges I, abdiqua l'alliance de la Suède, et, en se faisant céder, par l'empereur, la Lusace, consentit à un traité de paix particulier qui fut signé à Prague, en 1635 (1).

C'est à cette même époque que la France qui jusqu'alors n'avoit soutenu que foiblement les Suédois, jugea conforme à ses intérêts de prendre hautement leur défense contre l'Autriche. En déclarant la guerre à l'Espagne, elle fit marcher à la fois des armées dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne et en Allemagne. Trois généraux françois, Guébriant, Turenne et le duc d'Enghien signalèrent successivement leurs exploits en Empire, pendant que les élèves de Gustave-Adolphe, Banier, Torstenson et Wrangel, s'illustrèrent à la tête des armées suédoises, dans les campagnes nombreuses qui eurent lieu depuis 1635 jusqu'à la conclusion de la paix (2).

Paix de Westphalie.

Jamais négociations ne furent ni plus longues ni plus compliquées que celles qui précédèrent les traités de Westphalie. Les préli-

(1) Dumont, *corps diplom.* t. 6, part. 1, p. 89 et 101.

(2) Les auteurs principaux à consulter sur l'histoire de de cette guerre, sont : Spanheim, *mémoires de Louise-Juliane;* Adolphus Brachelius, *historia sui temporis;* Bogislaus a Chemnitz, *Geschichte des schwedischen Kriegs*; Pufendorff, *de rebus suecicis.*

Digitized by Google

minaires en furent déjà signés à Hambourg, en 1641 ; mais l'ouverture du congrès, à Munster et à Osnabruck, n'eut lieu qu'en 1644.

Les comtes d'Avaux et Servien, plénipotentiaires de France, partagèrent avec Jean Oxenstiern et Salvius, plénipotentiaires suédois, la principale gloire de cette négociation. Elle fut prolongée à dessein, parce que les puissances belligérantes espéroient d'un jour à l'autre voir changer en leur faveur les évènemens de la guerre. Ce ne fut que le 24 octobre 1648 que la paix fut signée à Munster et à Osnabruck (1).

Sommaire de cette paix.

Cette paix, renouvelée dans tous les traités subséquens et érigée en loi fondamentale de l'Empire, régla définitivement la constitution du corps germanique. Les droits territoriaux des états connus sous le nom de supériorité territoriale, le droit de faire des alliances entr'eux et avec les puissances étrangères, et de concourir avec l'empereur, dans les diètes, en tout ce qui concerne le gouvernement général de l'Empire, leur furent assurés de la manière la plus authentique, et garantis par le concours des puissances étrangères.

Quant aux affaires ecclésiastiques, la paix de 1555 y fut confirmée de nouveau et étendue à ceux qu'on appelle réformés ou calvinistes. L'état de la religion, son culte public, la jouissance des biens ecclésiastiques par

(1) Voyez sur l'histoire de cette négociation Adamus Adami. *relatio historica de pacificatione Osnabrugo-Monasteriensi;* Pufendorff, *de rebus Suecicis;* le P. Bougeant, *histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie.*

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. toute l'étendue de l'Empire, furent réglés d'après l'*utipossidetis* du 1er. janvier 1624, appelé année normale ou décrétoire.

La France obtint, par ce traité, en indemnité, la souveraineté des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, ainsi que de l'Alsace. La satisfaction ou indemnité des autres parties intéressées fut convenue, en grande partie, aux dépens de l'église, et moyennant la sécularisation de plusieurs évêchés et bénéfices ecclésiastiques.

Outre la Poméranie citérieure et la ville de Wismar, la Suède eut l'archevêché de Bremen et l'évêché de Verden. On assigna à la maison de Brandebourg, avec la Poméranie ultérieure, l'archevêché de Magdebourg, les évêchés de Halberstadt, de Minden et de Camin. La maison de Mecklenbourg reçut, en compensation de la ville de Wismar, les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg. L'abbaye princière de Hirschfeld fut adjugée au landgrave de Hesse-Cassel, et l'alternative de l'évêché d'Osnabruck à la maison de Brunswic-Lunebourg. Un huitième électorat fut érigé en faveur de l'électeur palatin, que l'empereur avoit dépouillé pendant la guerre de sa dignité électorale, pour la transférer sur le duc de Bavière avec le haut Palatinat (1).

Pays-Bas, érigés en cercle de l'Empire.

La plupart des provinces connues sous le nom de Pays-Bas, faisoient partie de l'ancien royaume de Lorraine, uni depuis le dixième siècle à l'Empire germanique (2). Les ducs de Bourgogne de la maison de France en avoient acquis les

(1) Voyez les traités de Westphalie dans Dumont, *corps dipl.* t. 6, part. 1, p. 450 et 469; et Léonard, *recueil des traités de paix*, tom. 3.

(2) Voyez ci-dessus, tom. 1, p. 80.

Digitized by Google

principales (1). Ils les transmirent, en 1477, avec leurs autres états, à la maison d'Autriche. Charles-Quint ajouta à toutes celles qu'il tenoit de la succession de Bourgogne, les provinces de Frise, de Groningue et de Gueldre. Il réunit en un seul et même corps de pays les dix-sept provinces des Pays-Bas, et ordonna, par la pragmatique qu'il publia en 1549 (2), qu'elles ne pourroient jamais être désunies. Ce même prince passa, à la diète d'Augsbourg, en 1548, une transaction avec le corps germanique, en vertu de laquelle il mit ces provinces sous la protection de ce corps, à charge par elles d'observer la paix publique et de payer, dans les contributions de l'Empire, le double d'un contingent électoral. On assura aux princes des Pays-Bas, en leur qualité de chefs du cercle de Bourgogne, voix et séance à la diète. Ces provinces, d'ailleurs, devoient être considérées comme des souverainetés libres et indépendantes, sans être assujéties à la jurisdiction de l'Empire ni à celle de la chambre impériale, qui ne pourroit procéder contre elles qu'autant qu'elles se trouveroient en retard de payer leur contingent, ou qu'elles enfreindroient la loi de la paix publique (3).

Origine de la république des Provinces-Unies.

Charles-Quint ayant transféré, en 1555, ces pays à son fils, Philippe II, roi d'Espagne, ils firent depuis partie de la monarchie espagnole. Ce fut sous le règne de ce dernier prince que commencèrent les troubles

(1) Voyez ci-dessus, t. 2, p. 48 et suiv.

(2) WIQUEFORT, *hist. des Provinces-Unies*, t. 1, preuves, p. 1.

(3) DUMONT, *corps diplom.*, t. 4, part. 2, p. 340.

Période VI 1453 - 1648.

qui donnèrent naissance à la république des provinces-unies des Pays-Bas (1).

La vraie cause de ces troubles se trouve dans le despotisme de Philippe II et dans le zèle outré et fanatique qui l'animoit pour la religion catholique. Ennemi déclaré des droits et priviléges de ses peuples, ce prince ne voyoit qu'avec peine ceux dont jouissoient les provinces belgiques, et à la faveur desquels le protestantisme y faisoit journellement de nouveaux progrès. Résolu de détruire ce culte avec les libertés du pays qui lui servoient d'appui, il introduisit l'affreux tribunal de l'inquisition, comme le moyen le plus sûr et le plus infaillible d'affermir le despotisme en extirpant toutes les sectes. Autorisé (2) par le pape Paul IV, il supprima, dans le même but, les droits métropolitains et diocésains que des archevêques et évêques d'Empire et de France exerçoient dans les Pays-Bas; il y érigea trois nouveaux archevêchés, ceux d'Utrecht, de Cambray et de Malines, et leur subordonna, outre les évêchés d'Arras et de Tournay, treize évêchés nouveaux qu'il créa. En augmentant ainsi le nombre de ses créatures dans les états-généraux du pays, il mettoit la main sur une foule d'abbayes et de monastères, dont il appliquoit les revenus à la

(1) Les auteurs principaux qui ont écrit l'histoire de cette révolution sont Pieter Bor, Emmanuel van Meteren, Hugo Grotius et Vanderwyncket. L'ouvrage de ce dernier, rédigé sur les archives de Flandre et intitulé : *troubles des Pays-Bas*, n'a été imprimé qu'à six exemplaires.

(2) En 1559.

Digitized by Google

dotation des évêchés de sa nouvelle création. Période VI. 1453 - 1648.

Ces innovations, jointes à la publication qu'il ordonna des décrets du concile de Trente, excitèrent le mécontentement général. Des représentations réitérées de la part des états n'ayant produit aucun effet sur l'esprit inflexible de ce prince, la noblesse prit le parti de former, à Breda, une confédération connue sous le nom de *compromis*. Les confédérés rédigèrent une requête adressée à Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Charles-Quint, et gouvernante des Pays-Bas pour le roi d'Espagne. Quatre cents gentilshommes, ayant à leur tête Henri de Brederode, issu des anciens comtes de Hollande, et le comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, se rendirent à Bruxelles et y présentèrent, le 5 avril 1566, cette requête, dont on peut dater le commencement des troubles des Pays-Bas (1). Elle servit à faire donner aux confédérés le nom de *gueux*, si célèbre dans l'histoire de ces troubles (2). Compromis de Breda.

Ce fut à peu près dans le même temps que la populace s'attroupa dans plusieurs villes des Pays-Bas, qu'elle tomba sur les églises et les monastères, et qu'en brisant les autels et les images, elle introduisit par force l'exercice de la religion protestante. Soulèvement.

On réussit cependant à calmer l'orage; la religion catholique fut rétablie partout, et la confédération des nobles dissoute. Plusieurs même des confédérés qui ne se fioient pas à la tranquillité apparente, se retirèrent dans

(1) *Troubles des Pays-Bas*, p. 153.
(2) *Ibid*, p. 155.

Digitized by Google

Passions VI. 1453-1648. des pays étrangers. Le prince Guillaume d'Orange, le comte Louis de Nassau, les comtes de Culembourg et de Berg, et le comte de Brederode furent de ce nombre.

Arrivée du duc d'Albe. Philippe II, au lieu de suivre, d'après les conseils de la gouvernante, la voie de la modération et de la clémence, crut devoir venger, d'une manière éclatante, l'outrage fait à la religion et à la majesté du trône. Il envoya, en 1567, dans les Pays-Bas, le fameux duc d'Albe, à la tête d'une armée de vingt mille hommes (1). La gouvernante donna alors sa démission. Une consternation générale saisit tous les esprits. On vit une quantité prodigieuse de fabricans et de négocians se réfugier en Angleterre, et y transporter leurs fabriques et leur industrie; d'où il arriva que le commerce et les manufactures des Pays-Bas, auparavant des plus florissans, tombèrent entièrement en décadence (2).

Conseil des troubles. Le duc d'Albe, aussitôt après son arrivée, établit un tribunal pour connoître des excès commis pendant les troubles. Ce tribunal, nommé conseil des troubles par les Espagnols, et conseil de sang par les Brabançons, informa contre tous ceux qui avoient été mêlés dans ce qu'on appeloit la gueuserie, ou qui avoient fréquenté les prêches, contribué à l'entretien des ministres, à la construction des temples, logé des sectaires ou protégé des gueux, directement ou indirectement. C'est à ce conseil, dont les uniques arbitres étoient

(1) Voyez le portrait du duc dans *Troubles des Pays-Bas*, p. 197.

(2) *Ibid*, p. 201.

Digitized by Google

le duc d'Albe et son confident, Jean de Vargas, qu'on cita indistinctement grands et petits, et tous ceux dont les richesses excitoient la cupidité. On y fit le procès aux présens et aux absens, aux vivans et aux morts, et on procéda à la confiscation de leurs biens. Dix-huit mille personnes périrent par les mains du bourreau, et plus de trente mille autres furent complétement ruinées. Au nombre des illustres victimes de la cruauté du duc d'Albe et du conseil, on remarque les comtes d'Egmont et de Horn, qui eurent l'un et l'autre la tête tranchée. Leur exécution excita l'indignation générale, et fut comme le signal de la révolte et de la guerre civile des Pays-Bas. Philippe VI. 1453-1648.

La gueuserie, qui sembloit déjà oubliée, commença alors à revivre, et on distingua depuis trois espèces de gueux. On appeloit simplement de ce nom tous les mécontens, de même que les adhérens de la doctrine de Luther et de Calvin. On nommoit *gueux des bois* (1) ceux qui, cachés dans les bois et les marais, n'en sortoient que pendant la nuit pour commettre toutes sortes d'excès. Enfin les *gueux* appelés *maritimes ou marins* (2), s'attachoient à exercer la piraterie, à infester les côtes et à tenter des descentes. La gueuserie.

Ce fut dans ces circonstances que le prince Guillaume d'Orange, l'un des riches propriétaires des Pays-Bas, assisté du comte Louis de Nassau, son frère, rassembla dans l'Empire différens corps de troupes avec lesquels Surprise de Brielle.

(1) Bosch-Gueusen.

(2) Wasser-Gueusen.

Période VI. 1453-1648.

il attaqua (1) les Pays-Bas en plusieurs endroits à la fois. Ces premières tentatives ne lui ayant pas réussi, il changea bientôt de plan, et en mettant dans ses intérêts les gueux marins, il entreprit la guerre maritime contre les Espagnols. Encouragés par ce prince et par le comte Guillaume de la Mark, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, les gueux marins s'emparèrent, en 1572, par surprise, de la ville de Briel, située dans l'île de Voorn, et regardée depuis comme la pierre angulaire de la nouvelle république des provinces-unies des Pays-Bas.

La surprise du port de Briel causa une révolution dans la Zélande. Toutes les villes de cette province, à l'exception de Middelbourg, ouvrirent leurs portes aux gueux, et leur exemple fut suivi de plusieurs villes de la Hollande.

Union de Dordrecht.

Une assemblée des états de cette dernière province se forma, cette même année, à Dordrecht, où l'on jeta les fondemens de la nouvelle république.

Le prince d'Orange y fut déclaré stadhouder ou gouverneur des provinces de Hollande, Zélande, Frise et Utrecht, et on convint de ne transiger avec les Espagnols que d'un commun accord. L'exercice public de la religion réformée ou du culte de Genève, fut introduit (2).

Cette république naissante prit consistance à la suite de plusieurs avantages que les confédérés remportèrent sur les Espagnols. Il arriva enfin que les troupes de ces derniers, mal

(1) Depuis 1568.
(2) Bor, *nederlantsche Oorlogen*, 6 *Bœk*, bl. 812.

Digitized by Google

payées, se mutinèrent en 1576, et qu'elles se livrèrent à de grands désordres, en pillant plusieurs villes, entr'autres Anvers, et en saccageant tout le plat pays. Les états-généraux des Pays-Bas, réunis alors à Bruxelles, implorèrent le secours du prince d'Orange et des confédérés. Une négociation s'ouvrit cette même année à Gand, entre les états de Bruxelles, et ceux de Hollande et de Zélande.

Une union générale, connue sous le nom de *pacification de Gand*, y fut signée. On se promit des secours réciproques, à l'effet de chasser les troupes espagnoles et de ne plus en permettre la rentrée dans les Pays-Bas (1). Les confédérés, alliés dès l'année suivante à la reine Elisabeth d'Angleterre, poursuivirent partout les Espagnols, qui se virent bientôt réduits aux seuls pays de Luxembourg, de Limbourg et de Namur. Pacification de Gand.

Ils étoient sur le point d'être expulsés de tous les Pays-Bas, lorsque le gouvernement général de ce pays fut confié, par le roi d'Espagne, à Alexandre Farnèse, prince de Parme. Aussi habile politique que grand homme de guerre, ce prince releva le parti espagnol; il profita de la désunion qui s'étoit mise parmi les confédérés, et qui prenoit sa source dans la diversité des opinions religieuses, pour faire rentrer, en 1579, sous la domination espagnole, les villes et provinces Wallonnes, de Flandre, d'Artois et de Hainault. Il prit d'assaut la ville de Maestricht et entama cette même année, à Cologne, une négociation avec les états-généraux des Pays-Bas, sous la Alexandre Farnèse.

(1) Dumont, t. 5, part. 1, p. 278.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. médiation de l'empereur Rodolphe II, du pape et de quelques princes de l'Empire.

Union d'Utrecht. Cette négociation fut infructueuse; mais, à cette même époque, le prince d'Orange, prévoyant que la confédération générale ne se maintiendroit pas, conçut le plan d'une union plus étroite entre les provinces qu'il envisageoit comme les plus propres à faire tête aux Espagnols. Il jeta les yeux sur les provinces maritimes, telles que la Hollande, la Zélande et la Frise, et sur toutes celles qu'un seul et même culte, c'est-à-dire le culte de Genève, attachoit aux mêmes intérêts. Le commerce de la Hollande, de la Zélande et de la Frise faisoit journellement de nouveaux progrès. Amsterdam commençoit à s'élever sur les ruines de la ville d'Anvers. Une marine florissante rendoit ces provinces redoutables par mer, et leur donnoit les moyens non-seulement de braver les efforts des Espagnols, mais de protéger même efficacement les provinces voisines qui entreroient dans l'union. Tels furent les motifs qui engagèrent ce prince à former la confédération particulière des sept provinces, dont il jeta les fondemens par le fameux traité d'union, conclu à Utrecht le 29 janvier 1579 (1).

Cette union y est déclarée perpétuelle et indissoluble, et il est arrêté que les sept provinces, savoir, celles de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, d'Oberyssel, de Frise et de Groningue seroient considérées dorénavant comme une seule et même province. On ré-

(1) Dumont, *Corps dipl.* t. 5, part. 1, p. 322. Wiquefort, *histoire des provinces-unies, preuves*, p. 24.

Digitized by Google

serva cependant à chacune d'elles ses droits et prééminences, c'est-à-dire sa supériorité et sa souveraineté dans tout ce qui regarde son administration intérieure.

Déclaration d'indépendance.

La déclaration d'indépendance des provinces confédérées n'eut lieu qu'en 1581 (1), où le prince d'Orange engagea les états-généraux à la prononcer formellement, afin de se venger du furieux édit de proscription que la cour d'Espagne avoit lancé contre lui (2). Ce prince n'en fut pas moins assassiné à Delft, dans le cours de l'année 1584 (3); et les Espagnols profitèrent de la consternation que cet événement répandit parmi les confédérés, pour reconquérir plusieurs provinces des Pays-Bas. La confédération générale alors dépérit insensiblement, et l'union particulière d'Utrecht entre les sept provinces fut seule maintenue.

Progrès de la nouvelle république.

Alliée étroitement avec l'Angleterre, cette république ne tint pas seulement tête aux Espagnols, elle augmenta encore considérablement ses forces par une foule de réfugiés qu'elle reçut dans son sein des différentes provinces belgiques, de même que de la France, où l'on continuoit à sévir contre les protes-

(1) Dumont, t. 5, p. 413.

(2) *Ibid*, part. 2, p. 368

(3) L'assassin du prince fut un nommé Balthasar Gerardi. L'auteur des *Troubles des Pays-Bas* remarque, p. 403, que l'assassin acheta les pistolets dont il se servit pour commettre son crime, de l'argent dont le prince l'avoit gratifié quelques jours auparavant. Selon le même auteur, p. 405, on conserve à Bruxelles des lettres patentes du roi d'Espagne, datées du 4 mars 1589, portant anoblissement de Balthasar Gerardi, de ses frères et sœurs, sous le nom de tyrannicides.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

tans. On compte jusqu'à cent mille de ces réfugiés qui, lors de la prise de la ville d'Anvers par le prince de Parme, en 1585, transportèrent dans la Hollande et à Amsterdam leur fortune et leur industrie.

Il s'ensuivit que le commerce des confédérés prit de jour en jour de nouveaux accroissemens, et qu'ils l'étendirent même, depuis 1595, dans les Indes orientales, où ils enlevèrent peu à peu aux Portugais soumis, depuis 1580, à l'Espagne, les meilleurs établissemens qu'ils y possédoient.

Trêve de douze ans.

Les Espagnols, voyant alors que leurs efforts pour réduire les confédérés par la force des armes, étoient impuissans, prirent le parti d'entamer, en 1609, une négociation à Anvers (1) sous la médiation de la France et de l'Angleterre, à la suite de laquelle une trêve de douze ans fut arrêtée entre l'Espagne et les provinces-unies. Ces dernières en profitèrent pour étendre leur commerce par toutes les parties du globe, et pour monter une marine redoutable.

Paix de Münster.

La guerre se renouvela avec l'Espagne, en 1621, à l'expiration de la grande trêve. Les Hollandois la soutinrent glorieusement pendant vingt-sept ans, sous la conduite de leurs statdhouders, les princes Maurice et Henri-Frédéric d'Orange, qui y développèrent de grands talens militaires. Un événement favorable à la république, fut la guerre qui éclata en 1635 entre la France et l'Espagne, et qui fut suivie d'une alliance étroite entre les états-généraux et la France, dont un

(1) Voyez sur cette négociation Dominicus Baudius, *induciarum belli Belgici libri III.*

Digitized by Google

des articles portoit qu'on ne feroit ni paix ni trêve avec l'Espagne que d'un consentement commun (1). Cette clause n'empêcha cependant pas les états-généraux de conclure, en 1648, à Munster en Westphalie, une paix particulière avec l'Espagne, à l'exclusion de la France (2). Le roi d'Espagne reconnut, par cette paix, les provinces-unies comme des états libres et indépendans; il leur abandonna toutes les places dont elles étoient saisies dans le Brabant, la Flandre et le pays de Limbourg, nommément Bois-le-Duc, Bergopzoom, Breda et Maestricht, de même que leurs possessions aux Indes orientales et occidentales, en Asie, en Afrique et en Amérique. La fermeture de l'Escaut y fut accordée en faveur des états-généraux; ce qui servit à ruiner entièrement la ville d'Anvers et à exclure les Pays-Bas espagnols de tout commerce maritime (3).

Suisse; guerre de Bourgogne.

Le système fédératif des Suisses, qui avoit pris naissance dans le quatorzième siècle, reçut une nouvelle consistance vers la fin du quinzième, à l'occasion des succès qu'eurent les confédérés dans leur guerre contre Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne. Ce prince, d'un esprit inquiet et bouillant, ne rouloit que des projets de conquêtes. Profitant du délabrement des finances de l'archiduc Sigismond d'Autriche, de la branche de Tirol, il l'engagea à lui vendre en 1469, avec

(1) DUMONT, *Corps dipl.* t. 6, part. 1, p. 81.

(2) L'histoire de cette négociation a été amplement décrite par LEO AB AITZEMA, *historia pacis a fœderatis Belgis ab anno* 1621 *ad hoc usque tempus tractatæ.*

(3) Voyez ce traité dans DUMONT, t. 6, part. 1, p. 429.

Digitized by Google

Période VI. 1453 1648.

la faculté du rachat, ses terres du Brisgau et de l'Alsace. Pierre de Hagenbach, gentilhomme Alsacien, nommé par le duc gouverneur de ces pays, opprimoit les sujets autrichiens, et vexoit tous les voisins, nommément les Suisses. Les plaintes qui en furent portées au duc, n'ayant servi qu'à rendre Hagenbach encore plus insolent, les Suisses, de concert avec quelques états d'Empire, déposèrent à Bâle les sommes stipulées dans le contrat pour le rachat, et rétablirent à force armée le prince autrichien dans ses terres d'Alsace et du Brisgau. On alla même jusqu'à faire le procès à Hagenbach qui eut la tête tranchée à Brisac, en 1474.

Le duc, résolu de venger cet outrage, rassembla une armée de cent mille hommes, avec laquelle il entra, en 1476, par la Franche-Comté dans la Suisse. Il fut défait dans une première action qui se donna à Granson, à la suite de laquelle il renforça ses troupes et vint mettre, encore dans la même année, le siège devant Morat. Il y fut attaqué par les Suisses, qui lui tuèrent dix-huit mille hommes, et s'emparèrent de tout son camp et de ses bagages.

Le duc de Lorraine, allié des Suisses, fut alors rétabli dans ses états dont le duc de Bourgogne l'avoit dépouillé. Ce dernier furieux vint mettre le siège devant Nancy, au mois de janvier 1477. Les Suisses marchèrent au secours de cette place; ils y livrèrent une troisième et dernière action au duc, qui y fut encore défait et tué (1).

Accroissement de la ligue.

Ces succès des Suisses contre le duc

(1) Comines, *mémoires*, ch. 88 et suiv. Petrus de

de Bourgogne, un des plus puissans princes de son temps, relèvèrent la gloire de leurs armes et firent rechercher leur amitié et leur alliance par les premières puissances de l'Europe, surtout par la France. La confédération qui auparavant n'étoit composée que de huit cantons, s'accrut aussitôt par l'accession de deux nouveaux alliés, des villes de Fribourg et de Soleure qui furent reçues en 1481 au nombre des cantons.

Elle rompt ses liens avec le corps germanique.

Dès lors, les Suisses ne craignirent plus de rompre les liens qui, comme membres de l'ancien royaume d'Arles, les attachoient au corps germanique. La diète de Worms de 1495 ayant accordé à l'empereur Maximilien I des secours contre les François et contre les Turcs, les Suisses prétextèrent leurs immunités et leur alliance avec la France, pour se refuser à tout contingent. Cependant la diète de Lindau de 1496 revint à la charge; elle exigea d'eux qu'en renonçant à l'alliance françoise, ils eussent à accéder à la ligue de Souabe, à se soumettre à la chambre impériale et à la loi de la paix publique, en fournissant leur quote part pour l'entretien de cette chambre et pour les autres contributions de l'Empire. Toutes ces demandes furent rejetées par le corps helvétique qui les regardoit comme contraires à ses droits et priviléges. Il arriva sur ces entrefaites que les Grisons se liguèrent avec les Suisses, (1) afin de

BLARRORIVO *de bello Nancejano;* MONSTRELET, *chroniques;* SCHILLING, *Beschreibung der burgundischen Kriege.*

(1) Cette ligue est de l'année 1498.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

se ménager leur protection dans les différends qui subsistoient entr'eux et les Tyroliens.

Paix de Bâle.

L'empereur Maximilien saisit cette circonstance pour entreprendre la guerre contre les cantons. Désirant de venger la dignité de l'Empire, outragée par les Suisses, et les insultes faites à sa propre maison, il souleva contre eux la ligue de Souabe, et vint les attaquer en 1499 par différens endroits à la fois. Huit combats furent successivement livrés dans le cours de cette campagne. Tous, si l'on en excepte un seul, furent à l'avantage des Suisses, et les Impériaux y perdirent au-delà de vingt mille hommes. Maximilien et ses alliés de la ligue, prirent alors le parti de faire leur paix avec les cantons. Elle fut conclue cette même année à Bâle (1). On s'y rendit de part et d'autre tout ce qu'on s'étoit enlevé, et il fut arrêté que les différends survenus entre l'empereur, comme comte de Tyrol, et les Grisons, seroient terminés à l'amiable. Cette paix fait époque dans l'histoire de la confédération helvétique, dont l'indépendance, à l'égard de l'Empire germanique, fut considérée dès-lors comme décidée, quoiqu'il n'en soit fait aucune mention dans le traité, et que les Suisses continuassent encore, pendant quelque temps, à demander aux empereurs la confirmation de leurs immunités.

Affermissement de la ligue.

Deux villes immédiates de l'Empire, celles de Bâle et de Schaffhouse, saisirent ces événemens pour solliciter leur admission dans la

(2) Voyez ce traité dans Waldkirch, *Eydgenossische Bunds-und Staats-historie*, t. 1. Supplément, p. 135.

confédération; elles y furent reçues en 1501 à titre de cantons, et le pays d'Appenzell, qui y fut admis pareillement en 1513, forma le treizième et dernier canton.

Guerre avec la France.

L'alliance que les Suisses entretenoient avec la France depuis les règnes de Charles VII et de Louis XI (1), contribua aussi beaucoup à assurer l'indépendance du corps helvétique. Cette alliance dont Louis XI s'étoit servi pour abattre la puissance du duc de Bourgogne, ne fut rompue qu'une seule fois sous le règne de Louis XII, à l'occasion de la sainte ligue, dans laquelle les Suisses furent entraînés par les intrigues de l'évêque de Sion (2).

Les François furent alors chassés (3) du Milanez par les Suisses qui y établirent le duc Maximilien Sforze. Ce fut en reconnoissance de ce service que le duc démembra du Milanez les quatre bailliages de Lugano, Locarno, Mendrisio et Val-Maggio, dont il fit la cession aux Suisses, par un traité qui fut conclu à Bade, en 1512.

Paix perpétuelle de Fribourg.

Vainqueurs à la bataille de Novare, en 1513, les Suisses essuyèrent une terrible défaite à Marignan, en 1515. Ils jugèrent depuis con-

(1) La première alliance des Suisses avec la France fut conclue en 1453, sous le règne de Charles VII. Elle fut renouvelée sous Louis XI, en 1474 et en 1480. En vertu du dernier traité, les Suisses s'engagèrent à fournir à ce prince un corps de six mille auxiliaires, les premières troupes réglées qui aient été reçues au service de France de l'aveu de la confédération. MALLET, *histoire des Suisses*, t. 2, p. 250.

(2) *Mathieu Schinner.*

(3) En 1512.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

forme à leurs intérêts de renouveler leurs liaisons avec la France. Un traité de paix perpétuelle fut signé en 1516, à Fribourg en Suisse, entre les deux états; il fut suivi de près d'un nouveau traité d'alliance conclu, en 1521, avec François I, à Lucerne (1), et renouvelé constamment sous les règnes subséquens.

Troubles de religion.

Le changement arrivé dans la religion au commencement du seizième siècle, répandit aussi son influence dans la Suisse, et y alluma le feu de la discorde civile. Quatre cantons, ceux de Zurich, de Berne, de Schaffhouse et de Bâle, en se détachant entièrement de l'église romaine, embrassèrent la doctrine de Zwingle et de Calvin; pendant que deux autres cantons, ceux de Glarus et d'Appenzell, se partagèrent entre les anciens et les nouveaux dogmes. La révolution ayant pénétré pareillement dans les bailliages communs, les cantons catholiques crurent y devoir former opposition, en contestant aux habitans de ces bailliages la liberté de conscience. Delà une guerre qui éclata, en 1531, entre les cantons des deux religions. Elle fut terminée encore cette même année par un traité de paix qui assura aux paroisses des bailliages communs qui avoient embrassé la nouvelle doctrine, la faculté de la garder.

Révolution de Genève.

Cette même révolution s'étendit à Genève, dont les habitans se déclarèrent solennellement, en 1534, pour le nouveau culte, et s'érigèrent en république libre et indépendante.

(1) Ces traités se trouvent dans LÉONARD, *recueil des traités* au tom. 4; et dans DUMONT, *Corps dipl.* tom. 4, part. 1, p. 248 et 333.

Digitized by Google

Le duc de Savoie saisit cette circonstance pour former le blocus de la ville, sur laquelle il réclamoit d'anciens droits; mais le canton de Berne prit fait et cause pour les Génevois, en vertu des traités de combourgeoisie qu'il entretenoit avec eux. Il déclara, au mois de janvier 1536, la guerre au duc de Savoie, et, en s'alliant avec François I contre ce prince, il fit sur lui, en moins de trois mois, la conquête du pays de Vaud. Désirant aussi d'intéresser dans sa cause les Fribourgeois ses voisins, il les invita à s'emparer de tous les lieux qui se trouvoient à leur bienséance. C'est à cette occasion que la ville de Fribourg forma la partie principale de son territoire. Ces conquêtes furent confirmées aux deux cantons, par le traité que les Bernois conclurent en 1564, à Lausanne, avec le duc de Savoie (1).

L'Empire renonce à ses droits sur la Suisse.

L'empire germanique renouveloit de temps à autre ses prétentions sur la Suisse, et la chambre impériale s'arrogeoit des actes de jurisdiction sur l'un ou l'autre des cantons. Les négociations pour la paix générale ayant commencé à Munster et à Osnabruck, les treize cantons y envoyèrent leur ministre, pour veiller aux intérêts du corps Helvétique dans ce congrès. Ils y obtinrent, par l'intervention de la France et de la Suède, que par l'un des

(1) Ils rendirent alors au duc le pays de Gex et tout ce qu'ils lui avoient enlevé au-delà du lac et du Rhône. Waldkirch *Einleitung zu der eidgenossischen Bunds-und Staatshistorie*, t. 2, p. 409. Spon, *histoire de Genève*, au liv. 3, p. 89.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

articles du traité (1) il fut déclaré que la ville de Bâle et les autres cantons suisses étoient en possession d'une pleine liberté et exemption de l'Empire, et nullement assujétis à ses tribunaux.

Royaume d'Italie.

L'autorité des empereurs d'Allemagne en Italie, minée sourdement dans les siècles précédens, dépérit de plus en plus sous le long et foible règne de l'empereur Frédéric III. Elle fut enfin bornée au couronnement et au simple exercice de quelques droits honorifiques et féodaux, tels que les investitures que la cour impériale continuoit à accorder aux vassaux de la Lombardie.

Quoique la dignité impériale emportât la royauté d'Italie qui lui étoit censée unie indissolublement, il étoit d'usage néanmoins que les rois d'Allemagne se fissent couronner séparément rois d'Italie à Milan et empereurs à Rome. L'empereur Frédéric III ayant eu des raisons pour éviter son couronnement de Milan, reçut la double couronne, celle d'Italie et celle de Rome, des mains du pape Nicolas V, à Rome, les 15 et 18 mars 1452. L'empereur Maximilien I, empêché par les Vénitiens de se rendre en Italie pour son couronnement, se contenta de prendre, en 1508, le titre *d'empereur élu*, que ses successeurs dans l'Empire ont conservé jusqu'à nos jours. Charles-Quint fut le dernier empereur qui se fit administrer (2) par le pape Clément VII, à Bologne, le double couronnement de roi d'Italie et d'empereur.

(1) Art. 6, du traité d'Osnabruck.
(2) Le 22 et le 24 fevr. 1530.

Digitized by Google

Les papes, les rois de Naples, les ducs de Milan et les deux républiques de Venise et de Florence étoient les puissances principales qui partageoient la domination de l'Italie vers la fin du quinzième siècle.

Les guerres continuelles que ces puissances se faisoient entr'elles, jointes à la foiblesse des empereurs d'Allemagne, encouragèrent les puissances étrangères à former sur ce pays des projets d'agrandissement et de conquêtes. Les rois de France, Charles VIII, Louis XII et François I, entraînés par la manie des conquêtes, entreprirent successivement, depuis la fin du quinzième siècle, plusieurs expéditions en Italie pour faire valoir leurs prétentions, soit au royaume de Naples, soit au duché de Milan. Ils furent traversés dans leurs entreprises par les rois d'Espagne, qui, déjà maîtres des royaumes de Sicile et de Sardaigne, croyoient aussi devoir porter leurs vues sur le continent de l'Italie. Ferdinand-le-Catholique dépouilla les François du royaume de Naples en 1504. Son successeur Charles-Quint les expulsa du Milanez, et obligea François I d'abandonner, par les traités de Madrid, de Cambrai et de Crépy en 1526, 1529, 1544, ses prétentions au royaume de Naples et au duché de Milan. C'est depuis cette époque que les Espagnols jouèrent, pendant quelques siècles, le rôle de puissance dominante de l'Italie.

Au milieu de ces révolutions, on vit naître trois nouvelles souverainetés dans ce royaume, celles de Florence, de Parme et de Malte.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

Fin de la république de Florence.

La république de Florence occupoit un rang distingué en Italie dans le quinzième siècle, tant à cause de l'état florissant de son commerce, que de l'étendue considérable de son territoire, qui embrassoit la meilleure partie de la Toscane, et qui donnoit à la république le moyen de tenir la balance entre les puissances de l'Italie. Une famille opulente, celle des Médicis, jouissoit d'une haute considération dans cette république. Elle y dominoit non par la force, mais par sa munificence, et par le judicieux emploi qu'elle faisoit de ses grandes richesses. Ce crédit des Médicis leur suscita des envieux et les fit exiler à différentes reprises de Florence. Ils en furent chassés en dernier lieu en 1527, dans le temps même où le pape Clément VII qui étoit de la maison de Médicis, fut assiégé par les Impériaux à Rome.

Ce pontife, en faisant, en 1529, sa paix avec l'empereur Charles-Quint, obtint de ce prince que les Médicis seroient rétablis à Florence, dans l'état où ils étoient avant leur dernier bannissement. L'empereur promit même au pape de donner à Alexandre de Médicis sa fille naturelle en mariage, avec une dot considérable.

Les Florentins s'étant obstinés cependant à ne point recevoir les Médicis, leur ville fut assiégée par une armée impériale, et forcée à se rendre par la capitulation qui fut signée au mois d'août 1530 (2).

(1) Voyez Guichardin, *histoire d'Italie*, liv. 19 et 20; Benedetto Varchi, *istoria Fiorentina;* Bernardo Segni, *storie Fiorentine, dall'anno* 1527-1555.

L'empereur, par un diplôme daté d'Augsbourg le 28 août suivant, conserva à la ville de Florence ses anciennes formes républicaines. Alexandre de Médicis fut déclaré chef du gouvernement de l'état (1); mais cette dignité lui fut assurée pour lui et ses descendans mâles qui devoient en jouir dans l'ordre de primogéniture (2). Il fut autorisé de plus à construire une citadelle à Florence, à la faveur de laquelle il exerça depuis un pouvoir tyrannique sur ses concitoyens. Quant à la dignité ducale dont le nouveau prince de Florence fut revêtu, elle se rapportoit proprement au duché de Penna dans le royaume de Naples, que l'empereur lui avoit conféré. Alexandre de Médicis ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité. Abhorré généralement pour ses cruautés, il fut assassiné en 1537 par Laurent de Médicis, un de ses proches parens.

Origine du duché de Florence.

Son successeur au duché fut Cosme de Médicis, qui réunit au territoire de Florence celui de l'ancienne république de Sienne, dont l'empereur Charles-Quint avoit fait la conquête et en avoit investi (3), au nom de l'Empire, son fils Philippe II. Ce dernier désirant de détourner Cosme de l'alliance du pape et de celle du roi de France, avec lesquels les Espagnols se trouvoient en guerre, lui accorda, en 1557, l'investiture du territoire de Sienne, comme d'un arrière-fief, relevant de

Cosme I.

(1) *Caput gubernii status atque regiminis.*

(2) LUNIG, *cod. Ital. diplom.*, t. 1, p. 1163.

(3) En 1554.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

la couronne d'Espagne, pour lui tenir lieu d'équivalent des sommes considérables qu'il avoit avancées à l'empereur Charles-Quint, pendant que ce prince faisoit le siège de la ville de Sienne. Philippe, en transférant au duc le Siennois, se réserva les ports de Toscane qui dépendoient du territoire de Sienne, tels que Porto-Ercole, Orbitello, Telamone, Monte-Argentaro, Porto-S.-Stéfano, Porto-Longone, Piombino, et l'île d'Elbe à l'exception de Porto-Ferrajo (1). Par le même traité Cosme s'engagea, pour lui et ses successeurs, à fournir des secours aux Espagnols pour la défense du Milanez et du royaume de Naples (2).

Erection du grand-duché de Toscane.

Enfin les Médicis se ménagèrent la dignité grand-ducale, à l'occasion du différend que les ducs de Ferrare leur avoient suscité pour la préséance. Le pape termina ce différend en accordant, en 1569, à Cosme I le titre de grand-duc de Toscane avec les honneurs royaux (3). L'empereur cependant trouva mauvais que le pape entreprît de conférer des dignités séculières en Italie, en empiétant sur un droit qu'il croyoit n'appartenir qu'à lui seul, en sa qualité de roi d'Italie. Les démêlés que cette affaire occasionna entre la cour de Rome et la cour impériale, furent accommo-

(1) Ces ports de Toscane, connus sous le nom de *Stato degli presidj*, ont été incorporés, par les Espagnols, au royaume de Naples dont ils ont fait constamment partie jusqu'à la cession qu'en fit le roi des Deux-Siciles, par son traité avec la république françoise, en 1801.

(2) Lunig, *cod. dipl. Ital.*, t. 1, p. 1178.

(3) *Idem*, t. 1, p. 1298.

Digitized by Google

dés en 1576, où l'empereur Maximilien II accorda à François de Médicis, frère et successeur de Cosme, la dignité de grand-duc, à condition qu'il reconnoîtroit la tenir de l'empereur et non du pape (1).

Origine du duché de Parme et de Plaisance.

Parme et Plaisance étoient du nombre de ces républiques de Lombardie que les Viscontis de Milan avoient renversées et subjuguées dans le quatorzième siècle. Elles formèrent une dépendance du duché de Milan, jusqu'en 1512, où Louis XII ayant été chassé du Milanez par les alliés de la sainte ligue, ces villes furent abandonnées, par les Suisses, au pape Jules II qui les revendiquoit, comme faisant partie de la donation de la fameuse comtesse Mathilde. L'empereur Maximilien I les laissa au pape, par le traité de paix qu'il fit avec lui, en 1512 (2).

François I enleva ces villes à la cour de Rome, lorsqu'il fit la conquête du duché de Milan. Le pape y rentra en 1521, après la déroute des François dans le Milanez. Il s'y maintint, en vertu d'un traité qu'il conclut avec l'empereur Charles-Quint (3). Ces villes continuèrent depuis à faire partie de l'état ec-

(1) Lunig, *cod. dipl. Ital.*, t. 1, p. 1310.

(2) Guichardin, l. 2, p. 396.

(3) Ce traité, qui est de l'année 1521, se trouve dans Fontanini, *della istoria del dominio temporale della sede apostolica nel ducato di Parma et Piacenza, Preuves*, p. 335. L'empereur y renonce à tout droit et action qu'il pouvoit prétendre sur ces villes du chef de l'Empire, et promet d'effectuer que le duc de Milan y renonçât pareillement.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

clésiastique jusqu'en 1545, où elles en furent démembrées par le pape Paul III qui les érigea, avec leurs dépendances, en duchés, et les conféra à Pierre-Louis Farnèse, son fils, et aux héritiers mâles de ce prince, dans l'ordre de primogéniture. Il les lui conféra à titre de fiefs relevant du saint-siége, à charge d'en payer un tribut annuel de neuf mille ducats (1).

Pierre-Louis Farnèse.

Cette élévation d'un homme dont la naissance sembloit être une tache pour le pontife, causa un scandale universel, et le nouveau duc de Parme se rendit bientôt tellement odieux par sa vie dissolue et par ses excès scandaleux et criminels, qu'il se forma une conjuration contre lui, et qu'il fut assassiné dans la citadelle de Plaisance, le 10 septembre 1547. Ferdinand Gonzague, gouverneur de Milan, impliqué, à ce qu'on croit, dans cet assassinat, prit alors possession de Plaisance, au nom de l'empereur, et ce ne fut qu'en 1557 que Philippe II, roi d'Espagne, rendit cette ville avec ses dépendances, à Octave Farnèse, fils et successeur du prince assassiné.

La maison de Farnèse conserva le duché de Parme comme un fief de l'état ecclésiastique jusqu'à son extinction dans les mâles, en 1731.

Origine de la souveraineté de Malte.

L'ordre de S. Jean de Jérusalem, après son expulsion de la Terre-Sainte, s'étoit retiré dans l'île de Chypre, d'où il passa, en 1310, dans celle de Rhodes, dont il dépouilla les Grecs. Il ne se maintint dans cette conquête que jusqu'en 1523, où Soliman-le-Grand en-

(1) Fontanini, *della istoria del dominio*, etc., *Preuves*, p. 353, et Lunig, *cod. Ital. diplom.*, t. 2, p. 1490.

Digitized by Google

treprit le siége de Rhodes avec une armée de deux cent mille hommes et une flotte de quatre cents voiles. Les chevaliers repoussèrent courageusement les différentes attaques des Turcs; mais, abandonnés à leurs propres forces, et n'ayant reçu aucuns secours de la part des puissances chrétiennes, ils furent forcés de capituler, après une défense opiniâtre de plus de six mois (1).

En quittant alors l'île de Rhodes, l'ordre se réfugia à Viterbe, dans l'état ecclésiastique, où il fut accueilli par le pape Clément VII. Il y demeura jusqu'à ce qu'en 1530 l'empereur Charles-Quint lui accorda l'île de Malte pour y établir son chef-lieu. Ce prince, par un traité qu'il conclut avec l'ordre, le 24 mars 1530, lui céda les îles de Malte et du Goze, avec la ville de Tripoli en Afrique, à la charge de les tenir de lui et de ses successeurs au royaume de Sicile, comme fiefs nobles, francs et libres, et sans être obligés à autre chose qu'à donner tous les ans un faucon, en reconnoissance du domaine direct, et à présenter au roi de Sicile trois sujets, pour en choisir un, à chaque vacance de l'évêché de Malte (2). Charles-Quint ajouta encore la clause que si jamais l'ordre venoit à quitter Malte pour fixer ailleurs son siége, cette île reviendroit aux rois de Sicile.

L'ordre s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la souveraineté des îles de Malte et du

(1) FONTANUS, *de bello Rhodio*, *apud* SCHARDIUM, *script. rerum Germ.* vol. 2, p. 88.

(2) Ce traité se trouve dans LUNIG, *cod. Ital. dipl.*, t. 2, p. 2519; et dans VERTOT, *hist. de l'ordre de Malte*, t. 3, p. 493.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

Goze; mais il perdit, en 1551, Tripoli qui lui fut enlevée par les Turcs.

Révolution de Gênes.

Une révolution mémorable arriva à Gênes au commencement du seizième siècle. Cette république, après avoir fait long-temps partie du duché de Milan, recouvra son ancienne indépendance dans le temps que les François et les Espagnols s'entredisputoient la domination de l'Italie et la conquête du Milanez.

Chassés, en 1522, par les Impériaux de la ville de Gênes, les François avoient trouvé moyen d'y rentrer en 1527, secondés par le célèbre André Doria, noble Génois, qui s'étoit mis au service de François I. Ce grand homme de mer, desservi par les favoris et maltraité par la cour, abandonna, dès l'année suivante, le parti de la France, pour embrasser celui de l'empereur Charles-Quint.

Les François assiégeoient alors la ville de Naples, qui, réduite à la dernière extrémité, étoit sur le point de se rendre, lorsque Doria ayant arboré le pavillon impérial, fit voile vers Naples, avec les galères qui lui appartenoient, et ramena l'abondance dans la ville assiégée. L'armée françoise, privée de la communication de la mer, éprouva bientôt tous les maux dont les Impériaux venoient d'être délivrés. Cette armée fut détruite par la disette et par les maladies contagieuses; l'expédition de Naples échoua, et les affaires des François en Italie furent entièrement ruinées.

On prétend que l'empereur Charles-Quint, pour récompenser Doria de ce service, lui offrit la souveraineté de Gênes, et qu'au lieu

Digitized by Google

d'accepter cette offre, il stipula la liberté de sa patrie, si elle venoit à être délivrée des François. Ambitionnant aussi la gloire d'en être le libérateur, il conduisit, cette même année (1), ses galères à Gênes et réussit à s'en rendre maître en une seule et même nuit, sans y répandre une goutte de sang. La garnison françoise se retira dans la citadelle et fut forcée de capituler, faute de vivres.

Nouvelle organisation de cette république.

Cette expédition mérita à Doria le titre de père de la patrie, qui lui fut décerné par un décret du sénat. C'est par ses conseils qu'on choisit un comité de douze personnes pour projeter un nouveau plan d'organisation de la république. Un cadastre fut rédigé de toutes les familles dont seroit formé le grand-conseil, destiné à exercer le pouvoir suprême. La durée des fonctions du doge fut fixée à deux ans, et on eut grand soin d'écarter les causes qui avoient entretenu jusqu'alors les factions et soulevé des troubles intestins (2). C'est ici l'établissement de l'aristocratie de Gênes, dont les formes ont été conservées depuis, à quelques modifications près, qui y furent apportées en 1576, à la suite des dissensions qui

(1) En 1528.

(2) Cette révolution a été décrite par Bonfadius, auteur contemporain et historiographe de la république, dans ses *annales Genuenses* qu'on trouve dans Grævii *thesaurus antiq. et hist. Ital.*, t. 1, part. 2. Sigonius *de vita et rebus gestis Andreæ Auriæ. Leges novæ reipublicæ Genuensis a legatis summi pontificis, Cæsaris et regis catholici, in quos per rempubl. collata fuerat auctoritas, conditæ et Genuæ die 17 martii* 1576 *publicatæ*, fol.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

s'étoient élevées entre les anciens et les nouveaux nobles.

République de Venise.

Venise, la plus ancienne des républiques européennes, étoit parvenue, vers la fin du quinzième siècle, au faîte de sa grandeur. Un commerce fort étendu, soutenu par une marine respectable, des branches multipliées d'industrie et le débit exclusif des marchandises de l'Orient en avoient fait un des plus riches et des plus puissans états de l'Europe. Outre plusieurs ports de la mer Adriatique et de nombreux établissemens qu'elle tenoit dans l'Archipel et aux échelles du Levant, elle s'arrondit de plus en plus sur le continent de l'Italie, et s'y forma un territoire considérable.

Son agrandissement successif.

Guidée par une politique artificieuse et pleine de vigueur, cette république saisissoit, avec une adresse merveilleuse, toutes les circonstances qui favorisoient ses vues d'agrandissement. A l'occasion de ses différends avec le duc de Ferrare, elle se fit céder le Polésin de Rovigo par un traité qu'elle conclut avec ce prince en 1484.

Ayant pris depuis part à la ligue que les puissances d'Italie opposèrent à Charles VIII et à ses projets de conquêtes, elle n'accorda des secours au roi de Naples, pour lui aider à reconquérir son royaume, qu'en se faisant céder, en 1496, les places de Trani, d'Otrante, de Brindes et de Gallipoli.

Louis XII, décidé à faire valoir ses prétentions au duché de Milan, et voulant mettre la république dans ses intérêts, lui abandonna, par le traité de Blois de 1499, la ville de Cré-

Digitized by Google

mone et tout le pays situé entre l'Oglio, l'Adda et le Po (1).

A la mort du pape Alexandre VI, en 1503, elle jugea le moment favorable pour enlever à l'état ecclésiastique plusieurs villes de la Romagne, entr'autres Rimini et Faenza.

Acquisition de l'île de Chypre.

De toutes les acquisitions que fit la république, la plus importante fut celle de l'île de Chypre. Cette île, une des plus considérables de la Méditerrannée, avoit été conquise sur les Grecs par Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, qui la céda en 1192 à Guy de Lusignan, dernier roi de Jérusalem, pour le dédommager de la perte de son royaume. De Guy de Lusignan descendit une longue suite de rois de Chypre, dont le dernier Jean III, mort en 1458, laissa une fille unique nommé Charlotte, qui lui succéda dans ce royaume et qui fit aussi couronner roi, son époux Louis de Savoie, frère du duc Amé IX. Il restoit alors un bâtard du roi Jean III, nommé Jacques, qui, protégé par le sultan d'Egypte, dont les rois de Chypre étoient tributaires, réussit, en 1460, à chasser la reine Charlotte et son époux. Désirant de se ménager la protection des Vénitiens, le roi Jacques épousa Catherine Cornaro, fille de Marc Corneille, patricien de Venise. Le sénat, pour honorer ce mariage, adopta Catherine et la déclara fille de S.-Marc ou de la république. Le roi Jacques mourut en 1473, laissant un fils posthume qui mourut aussi, à peine âgé de deux ans.

Envisageant alors le royaume de Chypre

(1) LEONARD, *recueil*, tom. 1, p. 419.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

comme son héritage, la république s'assura des enfans naturels du roi Jacques, et engagea, par différens moyens, la reine Catherine à se retirer à Venise et à y résigner sa couronne entre les mains du sénat, qui lui assigna une pension avec le château d'Azolo dans le Trévisan pour sa résidence, et se fit donner, en 1490, par le sultan d'Egypte, l'investiture de l'île (1).

Décadence de cette république.

Tant de prospérités devoient être suivies de revers, et plusieurs événemens concoururent depuis à accélérer la décadence de la république.

Perte du commerce des Indes.

Elle reçut un terrible échec par la découverte de la nouvelle route maritime aux Indes, qui, en lui faisant perdre le commerce de l'Orient, lui enleva la principale source de ses richesses et celle de la supériorité de ses finances et de sa marine.

Envain mit-elle en usage tous les ressorts de sa politique pour faire échouer les Portugais dans leurs entreprises aux Indes, en soulevant contr'eux, d'abord les sultans d'Egypte, et puis les empereurs turcs, et en fournissant des secours à ces puissances mahométanes. L'activité des Portugais surmonta tous les obstacles; ils s'établirent solidement aux Indes et y formèrent avec le temps une puissance redoutable. Lisbonne devint, à la place de Venise, le marché des productions de l'Orient, et il ne fut plus possible aux Vénitiens de soutenir la concurrence de ce commerce (2).

(1) Colbertaldi, *vie de la reine Catherine*, dans Le Bret, *magazin*, t. 5, p. 424.

(2) Voyez ci-dessus, p. 106 et suiv.

Digitized by Google

Le bonheur d'ailleurs qui accompagna long-temps toutes les entreprises de la république, lui inspira la passion des conquêtes; son ambition empiéta sur tous ses voisins, et en oubliant souvent ce qu'elle devoit à la prudence, la république excita enfin la jalousie et les ressentimens des puissances de l'Italie. C'est à cette jalousie qu'il faut attribuer la fameuse ligue que le pape Jules II, l'empereur Maximilien, Louis XII, Ferdinand-le-Catholique et plusieurs états d'Italie conclurent, en 1508, à Cambrai, pour le partage des états vénitiens de terre-ferme (1). Une victoire éclatante que Louis XII remporta, en 1509, auprès d'Agnadel, sur les républicains, fut suivie de succès si rapides que la consternation se saisit du sénat de Venise et que la république auroit été perdue infailliblement, si Louis XII avoit été soutenu par ses alliés. Mais le pape et le roi d'Espagne, qui craignoient la prépondérance des Français en Italie, se hâtèrent d'abandonner la ligue pour faire des traités de paix séparés avec la république, et l'empereur Maximilien ne tarda pas de suivre leur exemple. Il en résulta que les Vénitiens, après avoir été menacés d'un entier bouleversement, ne perdirent, dans cette guerre, que le Crémonois, le pays de Ghiera d'Adda, avec les villes et ports de la Romagne et de la Pouille. Mais cette perte fut surpassée par celle que la république éprouva dans ses finances, son commerce et ses manufactures, à cause des

PÉRIODE VI. 1453 - 1648.

Ligue de Cambray.

(1) Voyez ce traité dans LEONARD, t. 2, p. 58.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

efforts ruineux qu'elle fut forcée de faire pour résister aux nombreux ennemis qu'elle avoit à combattre dans cette guerre (1).

Conquêtes des Turcs sur la république.

Ce qui acheva de ruiner la république, ce fut l'accroissement prodigieux de la puissance des Ottomans qui lui enlevèrent peu à peu ses meilleures possessions de l'Archipel et de la Méditerrannée. Entraînée malgré elle dans la guerre de Charles-Quint contre la Porte, elle y perdit quatorze îles de l'Archipel, entr'autres Chio, Patmos, Egine, Nio, Stampalea, Paros, et fut forcée, par la paix conclue à Constantinople, en 1540, de céder aux Turcs Malvasie et Napoli de Romanie, les deux seules places qui lui restoient dans la Morée.

Perte de l'île de Chypre.

Enfin les Turcs lui enlevèrent aussi l'île de Chypre, la plus belle de ses possessions de la Méditerrannée. Le sultan Selim II, décidé à faire cette conquête, attaqua en 1570 l'île avec des forces supérieures, sans que les Vénitiens lui eussent donné aucun sujet de rupture. Il se rendit maître des villes de Nicosie et de Famagouste, et acheva la conquête de l'île, avant que les secours que le roi d'Espagne et le pape accordèrent aux Vénitiens eussent pu joindre leur flotte. A l'approche de l'armée chrétienne la flotte turque se retira dans le golfe de Lépante. Elle y fut attaquée le 7 octobre 1571 par la flotte alliée commandée en chef par don Juan d'Autriche, fils naturel de l'empereur Charles-

(1) Voyez Mocenici *bellum cameracense adversus Venetos gestum ab anno* 1500-1517; et l'abbé Dubos, *histoire de la ligue de Cambray*.

Digitized by Google

Quint. La victoire que les chrétiens remportèrent, fut des plus complètes. Toute la flotte turque fut ruinée et les confédérés firent un butin immense. La nouvelle de cette défaite jeta l'épouvante dans la ville de Constantinople, et le grand-seigneur transporta sa cour à Andrinople. Cependant, les chrétiens ne tirèrent aucun parti de leur victoire. La mésintelligence se mit parmi les confédérés, et leur flotte se sépara sans avoir rien entrepris. Les Vénitiens ne rentrèrent pas dans l'île de Chypre, et voyant bien qu'ils ne pourroient pas compter sur des secours efficaces de la part de leurs alliés, ils prirent le parti de faire, en 1573, la paix avec les Turcs. En laissant, par ce traité, la Porte en possession de l'île de Chypre, ils consentirent à lui payer une somme de trois cent mille ducats pour obtenir la restitution de leurs anciennes limites en Dalmatie (1).

C'est ici l'époque de l'entière décadence de la république de Venise. Elle sentit dès-lors qu'il lui falloit abdiquer le rôle de puissance dominante, pour embrasser un système de neutralité, qui la mît en état d'entretenir la paix avec tous ses voisins.

France: guerres avec l'Autriche.

A la rivalité angloise succéda en France la rivalité autrichienne. Elle commença en 1477, lorsque par le mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie, fille et héritière de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, toute la succession de ce prince passa à la maison d'Autriche (2). Les Pays-Bas qui for-

(1) MAUROCENI *historia Veneta*. PARUTA, *histoire de la guerre de Chypre*.

(2) Voyez ci-dessus, p. 118.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

moient alors le siége des manufactures et l'entrepôt principal du commerce européen, faisoient partie de cette opulente succession.

Louis XI, roi de France, n'ayant pas su empêcher le mariage du prince autrichien avec l'héritière de Bourgogne, profita de l'événement pour démembrer de l'héritage de cette princesse tout ce qui se trouvoit à sa bienséance. Il s'empara du duché de Bourgogne comme d'un fief vacant de sa couronne, de même que des seigneuries d'Auxerrois, de Maconnois, de Bar-sur-Seine, des villes sur la Somme, et ces différens pays furent conservés à la France par les traités de paix conclus à Arras en 1482, et à Senlis en 1493 (1).

Telle fut l'origine de la rivalité et des guerres longues et sanglantes qui s'élevèrent entre la France et l'Autriche. Le théâtre de ces guerres, fixé d'abord dans les Pays-Bas, sous Louis XI, se transporta en Italie sous Charles VIII, Louis XII et François I; il passa delà en Allemagne, sous le règne de Henri II.

Guerres d'Italie.

Les guerres d'Italie eurent, outre la rivalité entre les deux puissances, pour motif et prétexte la prétention des rois de France au royaume de Naples et au duché de Milan.

Prétention au royaume de Naples.

La prétention au royaume de Naples fut dévolue à Louis XI avec le comté de Provence, dont il hérita en vertu du testament de Charles du Maine, comte de Provence et dernier mâle de la seconde maison d'Anjou, qui s'éteignit avec ce prince en 1481 (2).

(1) *Memoires* de Philippe de Comines; Ponti Heuteri *res Belgicæ et Austriacæ*; Leonard *traités de paix*, t. 1, p. 270 et 354.

(2) Voyez ci-dessus, p. 44, 59 et 60.

Digitized by Google

Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, entraîné par la fougue de sa jeunesse, crut devoir faire valoir cette prétention. Il entreprit, en 1494, une expédition en Italie, dans laquelle il s'empara, sans coup férir, du royaume de Naples; mais une ligue formidable des princes italiens, que lui opposa l'empereur Maximilien, lui fit abandonner sa conquête avec la même facilité qu'il l'avoit faite; et il fut fort heureux de pouvoir forcer sa retraite par la victoire glorieuse qu'il remporta sur les alliés, près de Fornoue, dans le Parmesan, en 1495 (1).

Période VI. 1453 - 1648.

La prétention au duché de Milan dérivoit du mariage arrêté en 1386, entre Louis, duc d'Orléans, grand-père de Louis XII, et Valentine de Milan. Ce contrat portoit qu'au défaut des mâles issus de Jean Galéas, duc de Milan, de la maison de Visconti, ce duché passeroit à Valentine et aux enfans issus de son mariage avec le duc d'Orléans.

Prétention au duché de Milan.

Louis XII, successeur du roi Charles VIII, s'avisa de revendiquer les droits de Valentine de Milan, sa grand'mère, contre les princes de la maison des Sforzes, qui s'étoient emparés du duché de Milan, lors de l'extinction des mâles de Visconti, arrivée en 1447 (2).

Les différentes expéditions que ce prince entreprit en Italie, dans les années 1499, 1500, 1501, tant pour la conquête du Milanez que pour celle du royaume de Naples, n'eurent pas une issue plus heureuse que n'avoit eue celle de son prédécesseur. A la suite d'une nouvelle ligue que le pape Jules II sus-

(1) *Mémoires* de Comines. André de la Vigne.

(2) Voyez ci-dessus, p. 54.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

cita contre lui, en 1511, et dans laquelle il entraîna l'empereur Maximilien, les rois d'Aragon et d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses, Louis XII perdit tout le fruit de ses conquêtes. Le royaume de Naples tomba au pouvoir de Ferdinand-le-Catholique, et les princes Sforzes furent rétablis dans le duché de Milan (1).

La France renonce à l'Italie.

Ces guerres d'Italie, renouvelées à différentes reprises sous le règne de François I, coûtèrent à la France un sang précieux et des sommes immenses. Elle succomba dans cette lutte, et François I fut obligé d'abandonner à l'empereur Charles-Quint ses prétentions sur l'Italie, par la paix qu'il conclut avec lui à Crépy, en 1544 (2). Le royaume de Naples et le duché de Milan (3) restèrent alors incorporés à la monarchie espagnole.

François I n'en eut pas moins la gloire d'avoir arrêté les progrès de son rival, et, par la diversion qu'il fit à ses forces, balancé efficacement une puissance qui avoit fait trembler toute l'Europe (4).

Henri II, vengeur de la liberté germanique.

Henri II, fils et successeur de François I, adopta un nouveau plan de politique. Il attaqua la maison d'Autriche en Allemagne, en se liguant avec l'électeur Maurice de Saxe et avec les princes protestans d'Empire, contre

(1) Les histoires de Louis XII par Claude Seyssel, Jean d'Auton et Jean de St. Gelais.

(2) Leonard, *traités de paix*, tom. 2, p. 430.

(3) François Sforze, dernier duc de Milan, étant mort en 1535, sans laisser de postérité, l'empereur Charles-Quint conféra ce duché à Philippe, son fils, qui lui succéda dans la monarchie espagnole.

(4) *Memoires* de du Bellay, Sleidan, Guichardin, de Thou.

Digitized by Google

l'empereur Charles-Quint (1). Cette ligue, signée à Chambord en 1552, valut à Henri II la conquête des évêchés de Metz, Toul et Verdun. Il s'y maintint, en forçant l'empereur de lever le siége de Metz, que ce prince avoit entrepris sur la fin de cette même année.

Réduction de Calais.

Henri ne fut pas aussi heureux dans ses entreprises contre Philippe II, fils et successeur de Charles-Quint en Espagne. La perte de la bataille de S. Quentin, en 1557, amena la paix de Cateau-Cambresis, en 1559 (2), par laquelle le duc de Savoie fut rétabli dans ses états, dont la France étoit saisie depuis 1536 (3). Les Anglois, alliés des Espagnols dans cette guerre, y perdirent, en 1558, la ville de Calais, la seule qu'ils tenoient encore de leurs anciennes possessions en France.

Guerres de religion.

Des guerres civiles et de religion éclatèrent sous les foibles règnes des trois fils et successeurs de Henri II. Le grand crédit des Guises et les factions qui partageoient la cour et l'état, furent la vraie source de ces guerres; la religion ne fit que leur servir de prétexte. François II ayant épousé Marie Stuart, reine d'Écosse, toute l'autorité du gouvernement passa entre les mains du duc François de Guise et du cardinal de Lorraine, son frère, oncles maternels de la reine. Le pouvoir dont ces seigneurs jouissoient, excita la jalousie d'Antoine, roi de Navarre, et de Louis, prince de Condé, son frère, qui, comme prin-

(1) Voyez ci-dessus, p. 124. Henri II, dans les placards qu'il afficha alors, se nomma : *Vindex libertatis Germanicæ et principum captivorum.*

(2) LEONARD, t. 2, p. 527 et 535.

(3) Voyez ci-dessus, p. 145.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. ces du sang, croyoient que la principale influence leur étoit due, préférablement aux princes lorrains considérés comme étrangers en France. Les princes du sang ayant mis dans leurs intérêts les chefs du parti calviniste dont ils suivoient les principes, il ne fut pas difficile aux princes lorrains de se ménager l'appui de tout ce qu'il y avoit de plus zélés catholiques.

La première étincelle des guerres civiles fut la conjuration d'Amboise, tramée en 1560. L'intention des conjurés étoit de se saisir des Guises, de leur faire le procès, et de mettre le maniement des affaires entre les mains des princes du sang. La conjuration ayant été trahie, le prince de Condé qu'on soupçonnoit d'en être le chef, fut arrêté; il auroit même été exécuté sans la mort prématurée du roi François II, arrivée sur ces entrefaites. La reine mère, Catherine de Médicis, chargée de la régence sous la minorité de Charles IX, et désirant de balancer les deux partis, élargit alors le prince de Condé, et accorda aux calvinistes, par le fameux édit de janvier de 1562, le libre exercice de leur religion, dans les faubourgs et ailleurs, hors des villes (1). Cet édit souleva la première guerre civile, dont le signal fut le massacre de Vassy, en Champagne.

On compte huit de ces guerres sous les derniers Valois, quatre sous le règne de Charles IX, et quatre sous celui de Henri III.

La quatrième, sous Charles IX, commença par le fameux massacre de la S. Barthélemy, commandé et dirigé par le roi, en 1572.

(1) Fontanon, *édits et ordonnances des rois de France*, t. 4, p. 267.

Digitized by Google

Il importe sur-tout de remarquer ici l'édit de pacification de Henri III, du mois de mai 1576 (1). Les nouveaux avantages que cet édit accordoit aux calvinistes, encouragèrent les Guises à jeter, cette même année, les fondemens de la *Ligue*, dont le prétexte étoit le maintien de la religion catholique, et le but caché le détrônement de la dynastie régnante et l'exaltation des Guises.

Période VI. 1453-1648. Ligue catholique.

Le duc d'Alençon, frère unique de Henri III, étant mort en 1584, et Henri, roi de Navarre, qui professoit le calvinisme, étant devenu par-là l'héritier présomptif de la couronne, les chefs de la ligue ne gardèrent plus de mesures. Ils conclurent cette même année une alliance formelle avec Philippe II, roi d'Espagne, pour l'exclusion des Bourbons du trône de France (2). Le roi Henri III fut forcé par les ligueurs de recommencer la guerre contre les calvinistes; mais ce prince voyant depuis que le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, ne laissoient échapper aucune occasion pour rendre son gouvernement odieux, prit le parti de les faire tuer aux états de Blois de 1588, et de se jeter lui-même entre les bras du roi de Navarre. Il entreprit, conjointement avec ce prince, le siége de la ville de Paris, durant lequel il fut assassiné à S. Cloud, par un Jacobin nommé Jacques-Clément, le 1er. août 1589 (3).

Les ligueurs alliés aux Espagnols.

(1) Fontagon, t. 4, p. 307.

(2) Leonard, *traités de paix*, t. 2, p. 636.

(3) Sur les guerres civiles de France, voyez De Thou; *memoires* de Castelnau; *mémoires de la ligue*; *satyre ménippée*; *mémoires* de Condé; et Davila, *histoire des guerres civiles de France*.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. Extinction des Valois.

La dynastie des Valois s'éteignit avec Henri III, après avoir occupé le trône pendant deux cent soixante-un ans. L'autorité royale s'affermit sous cette dynastie, tant par la réunion des grands fiefs au domaine de la couronne, que par l'introduction des troupes réglées qui firent tomber le pouvoir féodal. Ce fut principalement Louis XI qui réussit, à force d'injustices et de cruautés, à faire plier les grands sous le joug, et à abattre l'hydre de l'anarchie. Si l'ordre public y gagna, il n'est pas moins vrai que la liberté nationale en souffrit; que le pouvoir royal dégénéra bientôt en despotisme, et que déjà, sous Louis XI, c'étoit crime de lèze-majesté que de parler de la nécessité de convoquer les états-généraux (1).

Avénement des Bourbons.

A la dynastie des Valois succéda celle des Bourbons, qui descendoit de Robert, comte de Clermont, fils puîné de S. Louis. Henri IV, premier roi de cette dynastie, étoit parent, au vingt-unième degré de droit civil, de Henri III, son prédécesseur immédiat.

Edit de Nantes.

Ce prince qui étoit calviniste, se facilita la réduction du parti de la ligue, en faisant abjuration à S. Denis, en 1593. Il conclut, en 1598, à Vervins, la paix avec les Espagnols, alliés des ligueurs (2), et pacifia entièrement le royaume par le fameux édit de Nantes, qu'il publia cette même année en faveur des réformés (3). Il leur assura, par cet édit, une par-

(1) Comines, liv. 5, ch. 19.
(2) Dumont, *corps dipl.*, t. 5, part. 1, p. 561.
(3) Fontanon, *ordonnances*, t. 4, p. 361; et Dumont, l. c. p. 599.

Digitized by Google

faite liberté de conscience et le culte public de leur religion, avec la faculté d'exercer toutes les charges; mais il leur rendit en même temps un fort mauvais service en leur accordant des places fortes à titre de places de sûreté. Cette concession, en nourrissant l'esprit de parti et les troubles intestins, servit depuis de prétexte à leurs adversaires pour miner insensiblement l'édit, et faire proscrire enfin l'exercice de la religion calviniste en France.

Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, sous Louis XIII, n'eut rien tant à cœur que de dépouiller les calvinistes de leurs places fortes. Il y réussit au moyen de trois guerres, et par le fameux siége du port de la Rochelle, qu'il réduisit en 1628 (1).

Prise de la Rochelle.

Ce grand ministre tourna depuis toute sa politique contre la maison d'Autriche, dont la puissance prépondérante faisoit ombrage à toute l'Europe. Allié avec la Suède, il entreprit en 1635 la guerre contre les deux branches d'Autriche, et se fit céder à cette occasion les places dont les Suédois se trouvoient saisis en Alsace (2).

Politique du cardinal de Richelieu.

Par la paix qui se conclut en 1648 avec l'empereur et l'Empire à Munster, la France obtint, outre la cession définitive des trois évêchés, celle du landgraviat de la haute et de la basse Alsace, du Sundgau et de la préfecture des dix villes impériales d'Alsace (3). L'Es-

(1) Gramondus, *hist. Galliæ*, au liv. 18, p. 740 et suiv.; et *Vie du cardinal de Richelieu*, par Le Clerc.

(2) Leonard, *traités de paix*, t. 5.

(3) Voyez ci-dessus, p. 128.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

pagne fut exclue de ce traité, et la guerre continua entr'elle et la France jusqu'à la paix conclue, en 1659, aux Pyrénées, qui céda à la France, avec les comtés de Roussillon et de Conflans, plusieurs villes de la Flandre, du Hainault et du Luxembourg (1).

Espagne; réunion des royaumes de Castille et d'Aragon.

L'Espagne long-temps partagée en plusieurs états et comme étrangère au reste de l'Europe, devint tout-à-coup une puissance redoutable, faisant pencher pour elle la balance de la politique. Cette élévation fut l'ouvrage de Ferdinand-le-Catholique, prince né pour les grandes entreprises, d'un génie profond et fertile en ressources, mais ternissant ses qualités éminentes par une ambition et une perfidie qui ne connoissoient aucun frein. Héritier du trône d'Aragon, il jeta les fondemens de sa grandeur par le mariage qu'il contracta en 1469 avec Isabelle de Castille, sœur de Henri IV, dernier roi de Castille. Ce mariage servit à réunir les royaumes de Castille et d'Aragon, qui étoient les deux principaux états chrétiens de l'Espagne (2). Henri de Castille avoit laissé une fille, Jeanne, surnommée Bertraneja, laquelle fut traitée d'adultérine par les Castillans, et le trône déféré en 1474 à Isabelle et à son époux Ferdinand d'Aragon. L'infante Jeanne, pour faire valoir ses droits, contracta des fiançailles avec Alphonse V, roi de Portugal; mais ce prince, défait par Ferdinand à la bataille de Toro, en 1476, fut obligé de renoncer à la Castille et à son mariage avec l'infante.

(1) Leonard, t. 6, part. 2, p. 264.

(2) Cette réunion eut lieu en 1479, où Ferdinand remplaça le roi Jean II, son père, au trône d'Aragon.

Digitized by Google

Ce royaume, à l'époque de l'avénement de la reine Isabelle, étoit en proie à toutes les horreurs de l'anarchie. Les abus du gouvernement féodal s'y maintenoient par la force et la licence. Ferdinand fit raser les forteresses des seigneurs qui infestoient le pays; il rendit la vigueur aux lois, affranchit les peuples de l'oppression des grands, et, sous prétexte de travailler à l'extirpation des juifs et des mahométans, il comprima tous les esprits par la terreur, en établissant, depuis 1478, différens tribunaux de l'inquisition avec des rigueurs jusqu'alors inouïes. Torquemada, dominicain, nommé en 1483 grand inquisiteur, fit brûler, dans l'espace de quatre ans, près de six mille individus.

Période VI. 1453-1648.

Abaissement du pouvoir féodal.

Les Maures tenoient encore le royaume de Grenade. Ferdinand profita de leurs divisions pour en entreprendre la conquête. Il y réussit en 1492, après une guerre vigoureuse de dix-huit ans. Abo-Addeli, dernier roi de Grenade, se retira en Afrique.

Réduction du royaume de Grenade.

Un édit publié immédiatement après, ordonna l'expulsion des juifs dont quelque cent mille sortirent de l'Espagne pour se retirer, les uns dans le Portugal, les autres en Afrique. Ferdinand ne comprit point les Maures dans cette proscription. A force de les vexer, il comptoit les gagner au christianisme. Ils se révoltèrent en 1500, et ce fut alors qu'il leur permit l'émigration. Un zèle si peu éclairé procura à Ferdinand le titre de roi catholique, que le pape Alexandre VI lui déféra en 1493 pour lui et ses successeurs.

Tout concouroit à l'agrandissement de ce prince, et comme si l'ancien monde ne lui suf-

Grandeur de Ferdinand-le-Catholique.

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1453-1648.

soit pas, il s'en ouvrit un nouveau pour lui par la découverte de l'Amérique que Christophe Colomb fit sous ses auspices en 1492 (1)

Héritier, par son père, des royaumes d'Aragon, de Sicile et de Sardaigne; maître de celui de Castille par son mariage, et de celui de Grenade par la force des armes, il ne manquoit plus à Ferdinand que la Navarre pour réunir sous ses lois toute l'Espagne. La sainte ligue que le pape Jules II suscita en 1511 contre Louis XII, lui fournit un prétexte pour envahir ce royaume. Allié du pape, il se concerta avec le roi d'Angleterre pour faire une invasion dans la Guyenne, sur laquelle les Anglois formoient d'anciennes prétentions. On exigea de Jean d'Albret, roi de Navarre, qu'il fît cause commune avec les alliés de la sainte ligue contre Louis XII. Ce prince ayant demandé à conserver la neutralité, on lui prescrivit des conditions si dures qu'il ne lui resta d'autre parti à prendre que de se sauver en France. Ferdinand se mit alors en possession de toute la partie du royaume de Navarre située au-delà des Pyrénées. Cet événement est de l'année 1512.

Douze années auparavant, Ferdinand s'étoit concerté avec Louis XII par le traité de Grenade (2), pour faire, conjointement avec lui, la conquête du royaume de Naples. Frédéric d'Aragon fut alors dépouillé de ce royaume, et ses états partagés entre les deux rois alliés; mais bientôt Ferdinand suscita des différends sur les limites, à la faveur desquels les Fran-

(1) Voyez ci-dessus, p. 100.
(2) LEONARD, *traités de paix*, t. 1, p. 443.

Digitized by Google

cois furent expulsés et tout le royaume de Naples réuni à la monarchie espagnole dans les années 1503 et 1504 (1). Philippe VI. 1453-1648

Charles I d'Autriche, petit-fils de Ferdinand-le-Catholique et son successeur dans la monarchie espagnole, apporta en 1516 au trône d'Espagne les Pays-Bas avec la Franche-Comté, dont il étoit héritier du chef de son père, Philippe d'Autriche, et de sa grand'mère, Marie de Bourgogne. Il y ajouta, sur le continent de l'Amérique, les royaumes de Mexique et du Pérou, et en Italie, le duché de Milan, dont il investit son fils Philippe (2), après en avoir chassé itérativement les François dans les années 1522 et 1525. Ce fut là tout le fruit qu'il retira de ses guerres contre François I, qui l'occupèrent la plus grande partie de son règne. Aveuglé par son animosité contre ce prince et par le penchant pour les guerres qui le dominoit, il ne fit qu'épuiser l'Espagne et nuire à sa véritable grandeur (3). Charles I d'Autriche, Charles-Quint.

Ce prince transmit, en 1556, à son fils Philippe II la monarchie espagnole, y compris les Pays-Bas, les royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne, le duché de Milan et les possessions espagnoles en Amérique. A ces vastes états, Philippe réunit, en 1580, le royaume de Portugal avec les possessions des Portugais en Afrique, en Asie et en Amérique. Ce fut là le terme des prospérités de ce prince. Son règne n'offrit plus depuis que des revers. Philippe II.

(1) Mariana et Ferreras, *histoire d'Espagne.*

(2) En 1536.

(3) Sepulveda et Sleidan, sont les principaux historiens du règne de Charles.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. Guidé par le despotisme le plus révoltant, Philippe fit soulever les Belges et donna naissance à la république des provinces-unies (1). La reine Élisabeth d'Angleterre s'étant alliée avec les confédérés des Pays-Bas, le roi d'Espagne, pour s'en venger, commanda un armement des plus formidables. La flotte qu'il fit équiper et qui fut connue sous le nom de *flotte invincible*, étoit composée de cent trente vaisseaux d'une grandeur énorme, chargés de vingt mille soldats, sans y comprendre les matelots, et armés de 1360 pièces de canons. Cette flotte, à son entrée dans le canal, fut défaite par les Anglois, le 21 juillet 1588, et détruite en grande partie par le gros temps.

Décadence de la monarchie espagnole. C'est de cet échec qu'on peut dater la décadence de la monarchie espagnole. Philippe l'affoiblit par ses guerres ruineuses. A sa mort, arrivée en 1598, il laissa une dette énorme, et toute la gloire de la nation espagnole s'éclipsa avec lui (1). Les règnes de ses foibles successeurs ne sont plus marqués que par des désastres. Philippe III fit un tort irréparable à sa monarchie par l'expulsion des Maures ou Morisques, qu'il ordonna dans les années 1609 et 1610, et qui fit perdre à l'Espagne près d'un million de sujets industrieux. Rien n'égala les revers que les Espagnols éprouvèrent sous le règne de Philippe IV; durant la guerre que ce prince eut à soutenir contre la France, la Catalogne se révolta en 1640, et se mit sous la protection de

(1) Voyez ci-dessus, p. 130.

(2) Les principaux historiens de Philippe II, sont Sepulveda, Cabrera et Thuanus.

Digitized by Google

cette couronne. Les Portugais, encouragés par l'exemple des Catalans, secouèrent pareillement le joug, et rétablirent leur trône en faveur de la maison de Bragance. Enfin les Napolitains, poussés à bout par le comte-duc d'Olivarez, premier ministre de Philippe IV, se soulevèrent, en 1647, et essayèrent de se former en république. Période VI. 1453-1648.

Ces disgraces contribuèrent à augmenter le nombre des ennemis de l'Espagne. Le fameux Cromwel s'étant allié à la France, dépouilla, en 1655, les Espagnols de la Jamaïque, une de leurs meilleures possessions en Amérique.

Le Portugal s'illustra, dans cette période, par les progrès de sa navigation et de son commerce (1). Le roi Jean II, le même dont les vaisseaux tournèrent pour la première fois le cap, affermit l'autorité royale en abaissant le pouvoir abusif et tyrannique des grands. Dans une diète assemblée à Évora, en 1482, il révoqua les concessions que les rois ses prédécesseurs avoient faites à la noblesse au préjudice des droits de la couronne; il supprima le droit de vie et de mort, que les seigneurs exerçoient sur leurs justiciables; il soumit leurs villes et terres à la jurisdiction des officiers royaux. La noblesse, mécontente de ces innovations, s'étant liguée pour le maintien de ses privilèges, en se choisissant le duc de Bragance pour chef, le roi, sans en être déconcerté, fit faire le procès au duc. Ce seigneur eut la tête tranchée, et son frère fut pendu en effigie. Par un exemple aussi rigoureux, le roi en imposa Portugal; affermissement du pouvoir royal.

(1) Voyez ci-dessus, p. 104.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

aux grands, et fit fléchir la noblesse sous le joug (1).

Emmanuel.

L'époque la plus brillante du Portugal est celle des rois Emmanuel et Jean III, qui régnèrent depuis 1495 jusqu'en 1557. C'est sous ces deux princes que les Portugais formèrent ce puissant empire aux Indes, dont il ne leur reste plus aujourd'hui que les débris (2).

Sébastien : son malheureux sort.

Cette gloire du Portugal disparut sous le foible règne du roi Sébastien, petit-fils de Jean, et son successeur immédiat. Ce prince, parvenu au trône à l'âge de trois ans, fut élevé par les jésuites qui, au lieu de le former au grand art de régner, lui donnèrent l'éducation d'un moine. Avec le dégoût pour le mariage, ils lui inspirèrent un penchant décidé pour les croisades. Mulei Mahomet, roi de Maroc, lui ayant demandé du secours contre son oncle Moluc, qui l'avoit détrôné, il entreprit en personne une expédition en Afrique, et y mena avec lui l'élite de sa noblesse. Une sanglante bataille se donna, le 4 août 1578, près d'Alcaçar, au royaume de Fez. Les Portugais y essuyèrent une terrible défaite. Le roi Sébastien fut tué (3), et, ce qui

(1) Tellesius, *de rebus gestis Joh. II*, p. 40 et suiv.

(2) Voyez ci-dessus, p. 106. Les historiens de ces règnes sont : Osorius, Damianus a Goès, Castanheda, Franciscus de Andrada.

(3) Le corps de Sébastien fut trouvé et reconnu par quelques nobles portugais. On le déposa à Alcaçar, d'où on le transporta, en 1582, en Portugal ; ce qui n'empêcha pas plusieurs faux Sébastiens de se mettre depuis sur les rangs.

Digitized by Google

est assez extraordinaire, son ennemi Moluc mourut, pendant l'action, de mort naturelle, tandis que Mulei-Mahomet, l'allié des Portugais, se noya dans la fuite (1). Période VI. 1453-1648.

Sébastien n'ayant jamais été marié, le trône passa à sa mort à Henri-le-Cardinal, son grand-oncle paternel, déjà fort avancé en âge. Ce prince voyant qu'il ne vivroit pas, et que sa mort entraîneroit des troubles, convoqua, en 1579, l'assemblée des états à Lisbonne, pour y faire régler la succession. Les états nommèrent onze juges commissaires qui devoient discuter les droits des différens prétendans à la couronne. Henri-le-Cardinal.

Philippe II, roi d'Espagne, qui étoit de leur nombre, ne crut pas devoir attendre cette décision. Il n'eut pas plutôt appris la mort du roi Henri, arrivée au mois de janvier 1580, qu'il envoya le duc d'Albe à la tête d'une armée pour prendre possession du royaume de Portugal. Le duc défit, auprès d'Alcantara, les troupes que lui opposa Antoine, prieur de Crato, l'un des prétendans, qui s'étoit fait proclamer roi, comme fils prétendu légitime de l'infant dom Louis, fils du roi Emmanuel. Il ne resta d'autre parti à prendre à Antoine que de se sauver en France, et tout le Portugal plia sous le joug des Espagnols (2). Domination espagnole.

Une haine invétérée partageoit cependant les deux nations, et faisoit détester aux Por- Détestée par les Portugais.

(1) Freigii *historia de bello Africano*; Jerome Conestage, *histoire de la réunion du royaume de Portugal à la couronne d'Espagne.*

(2) Conestage et Joh. Caramuel Lobkowitz, *Philippus prudens, Lusitaniæ, Algarbiæ, Indiæ, Brasiliæ, legitimus rex demonstratus.*

Période VI. 1453-1648. tugais la domination espagnole. Cette haine s'accrut beaucoup, à l'occasion des pertes considérables que les Portugais éprouvèrent depuis dans leur commerce et dans leurs possessions aux Indes orientales. Jusqu'alors cette nation s'étoit maintenue dans le commerce exclusif des Indes et des épiceries, et les confédérés des Pays-Bas, connus sous le nom de Hollandois, s'étoient bornés à prendre les marchandises des Indes dans le Portugal, pour les trafiquer dans le Nord de l'Europe.

Ce commerce leur ayant facilité les moyens de soutenir la guerre contre l'Espagne, Philippe II crut frapper un grand coup, en leur défendant tout commerce avec le Portugal. Ce prince se trompa dans son attente; les confédérés, privés de cette branche lucrative de leur industrie, prirent le parti de naviguer, depuis 1595, directement aux Indes et d'y chercher à leur source les marchandises qui leur étoient refusées dans le Portugal. Comme ils tentèrent de se former des établissemens aux Indes, les Portugais, décidés à les en empêcher, leur livrèrent, en 1601, auprès de Bantam, ville de l'île de Java, un combat naval qui tourna à l'avantage des confédérés.

Encouragés par ce premier succès, les Hollandois entreprirent de dépouiller les Portugais de leurs meilleures possessions aux Indes. Ils s'emparèrent, en 1604, des îles Moluques et du commerce des épiceries; ils enlevèrent aussi aux Portugais l'île de Java, et y fondèrent, en 1619, la ville de Batavia, dont ils firent la capitale et le centre de leurs nouveaux établissemens.

Digitized by Google

Des pertes aussi considérables aigrirent infiniment les Portugais contre les Espagnols; et ce qui ajoutoit encore à leur ressentiment, ils voyoient, dans la cour de Madrid, un dessein prémédité pour asservir le Portugal et pour lui retrancher les moyens les plus propres à lui faire recouvrer tôt ou tard sa première indépendance. C'est dans ces vues que l'armée et la marine portugaises furent désorganisées, le domaine de cette couronne dissipé, la noblesse éloignée du maniement des affaires, et la nation épuisée par des impôts onéreux.

Enfin ce fut la révolte des Catalans, arrivée dans le cours de l'année 1640, qui décida les Portugais à secouer le joug des Espagnols. Une conjuration fut tramée par quelques seigneurs, et concertée avec le duc de Bragance. Elle éclata le 1 décembre 1640. Ce jour-là, à huit heures du matin, les conjurés, au nombre de quatre cents environ, se réunirent, par différentes routes, au palais de Lisbonne, où résidoit la vice-reine, Marguerite de Savoie, douairière de Mantoue, et le secrétaire d'état Vasconcellos qui exerçoit les fonctions de ministre principal du royaume. Les uns désarmèrent les gardes du palais, pendant que les autres se saisirent du secrétaire Vasconcellos qui fut la seule victime immolée à la haine publique. Quant à la vice-reine, on s'assura de sa personne et on prit des mesures pour la garantir de tout outrage. Les conjurés proclamèrent ensuite le duc de Bragance sous le nom de Jean IV. Ce prince arriva à Lisbonne, le 6 décembre; son inauguration eut lieu le 15 du même mois. On est surpris de Revolution de 1640.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

voir que cette révolution devint générale dans l'espace de huit jours, et qu'elle ne se borna pas seulement au Portugal, mais qu'elle s'étendit de même aux Indes et à l'Afrique. Partout les Portugais chassèrent les Espagnols et proclamèrent le duc de Bragance. Il n'y eut que la seule ville de Ceuta, en Afrique, dans laquelle l'Espagne trouva moyen de se maintenir (1).

Avénement de Jean IV de Bragance.

Jean IV descendoit en ligne directe d'Alphonse, fils naturel du roi Jean I le Bâtard, et créé, en 1442, duc de Bragance. Le premier soin du nouveau roi de Portugal, à son avénement au trône, fut de convoquer l'assemblée des états du royaume à Lisbonne, afin d'y faire reconnoître ses droits à la couronne. Les états déclarèrent que, conformément aux lois fondamentales du royaume, l'infante Catherine, fille de l'infant dom Édouard et grand'mère du roi Jean, avoit été la vraie et légitime héritière du trône à la mort de Henri-le-Cardinal, en 1580, et que le roi Jean, son petit-fils, ne faisoit que rentrer dans les droits dont cette princesse avoit été privée injustement par les Espagnols.

Pour mieux s'affermir sur son trône, le roi Jean conclut des traités d'alliance avec la France, avec les provinces-unies des Pays-Bas et avec la Suède; mais, bornant toute son ambition à maintenir les anciennes limites de son royaume, il resta dans une inaction par-

(1) Voyez sur cette révolution ANTONIUS DE SOUSA DE MACEDO, *Lusitania liberata;* CAJETANI PASSARELLII *bellum Lusitanicum;* GIOV. BATTISTO BIRAGO, *istoria della disunione del reyno di Portogallo et della corona di Castiglia.*

Digitized by Google

faite à l'égard de l'Espagne qui, accablée par le nombre de ses ennemis, se trouvoit elle-même dans l'impuissance de pousser la guerre contre le Portugal. L'alliance et la trêve que ce prince avoit conclues avec les Hollandois, n'empêchèrent pas ces républicains de continuer leurs conquêtes aux Indes. Outre Malaca, dans la presqu'île de ce nom, ils enlevèrent aux Portugais leurs possessions dans l'île de Ceylan, telles que Pontogale, Negombo, Calature, Colombo.

Philippe VI. 1453-1648

L'Angleterre sortit enfin de l'état de troubles et de désolation, où les funestes divisions des deux Roses l'avoient plongée. Une nouvelle famille monta sur le trône, celle des Tudors. Henri VII qui en fut la tige, s'appuya sur les droits de sa mère, Marguerite Beaufort, prétendue héritière de la maison de Lancastre ou de la Rose rouge, pour s'élever contre Richard III, dernier roi de la maison d'Yorck. Ce prince fut vaincu et tué à la bataille de Bosworth en 1485. Henri Tudor, s'étant fait proclamer roi d'Angleterre, réunit les titres des deux Roses par le mariage qu'il contracta avec Elisabeth, fille du roi Edouard IV, et héritière des droits d'Yorck ou de la Rose blanche. Ce royaume rendu au calme après trente années de guerre civile, reprit un nouveau lustre. L'agriculture et le commerce commencèrent à refleurir. Henri s'appliqua à extirper l'anarchie; il abaissa la noblesse et releva l'autorité royale qu'il rendit presqu'absolue (1).

Angleterre; avènement des Tudors.

(1) Baco de Verulamio, *historia Henrici VII, Angliæ regis.*

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

Henri VIII; schisme d'Angleterre.

Sous Henri VIII, fils et successeur de Henri VII, commença le changement de religion en Angleterre. Ce prince d'un caractère bizarre, flottant continuellement entre la vertu et le vice, s'étoit d'abord érigé en champion de l'église romaine, en publiant contre Luther un traité qui lui valut de la cour de Rome le titre de *défenseur de la foi*. Mais une passion violente qu'il prit pour Anne de Boulen, lui ayant fait désirer son divorce avec Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand-le-Catholique, il s'adressa, à cet effet, au pape Clément VII, prétextant des scrupules de conscience, que lui causoit son mariage avec la princesse d'Aragon, contracté dans un degré prohibé par l'écriture sainte (1).

Le pape qui craignoit de déplaire à l'empereur Charles-Quint, dont Catherine étoit la tante, jugea à propos de traîner cette affaire en longueur; mais le roi impatient fit prononcer, en 1532, son divorce par Thomas Cramer, archevêque de Cantorbéry, et consomma son mariage avec Anne de Boulen. La sentence de l'archevêque fut cassée par le pape, qui publia une bulle comminatoire contre le roi. Ce dernier en prit occasion de faire abroger, en 1534, par le parlement, l'autorité du pape en Angleterre, en prenant lui-même la qualité de chef suprême de l'église anglicane, laquelle lui fut déférée par le clergé et confirmée par le parlement. Il introduisit le serment de suprématie, en vertu duquel tous ceux qui entroient

(1) Catherine, lorsque Henri l'épousa, en 1509, étoit veuve d'Arthur, prince de Galles, frère aîné de Henri.

Digitized by Google

en charge, étoient obligés de le reconnoître en sa qualité de chef de l'église. Un tribunal de haute commission fut établi pour juger, en dernier ressort, au nom du roi, les causes ecclésiastiques. Les couvens furent supprimés et leurs biens confisqués au profit de la couronne, dans les années 1536 et 1539. Le roi toucha même au dogme, et en s'écartant des principes de Luther, aussi bien que de ceux de Calvin et de Rome, il fit une religion à sa fantaisie. Réprouvant le culte des images, les reliques, le purgatoire, les vœux monastiques, la primauté du pape, il sanctionna, par la loi des six articles, la présence réelle, la communion sous une seule espèce, le vœu de chasteté, le célibat des prêtres, la messe et la confession auriculaire, en infligeant des peines très-graves à ceux qui répugneroient à l'un ou à l'autre de ces articles (1).

Ce prince prit part aux différends qui partageoient, dans ce temps-là, les puissances du continent; mais au lieu de tenir la balance entre la France et l'Autriche, il se montra presque toujours l'ami et l'allié de l'empereur Charles-Quint contre la France. La politique eut moins de part à cette conduite que la passion et l'intérêt personnel de son ministre, le cardinal Wolsey, que l'empereur avoit su gagner, en lui faisant espérer la tiare.

La religion que Henri VIII avoit donnée à l'Angleterre ne se maintint pas après sa mort.

(1) Francisci Godwin *rerum Anglicarum Henrico VIII, Eduardo VI et Maria regnantibus annales;* Nicolai Sanderi *historia schismatis anglicani;* Gilbert Burnet, *histoire de la réformation de l'église d'Angleterre.*

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. Edouard VI, son fils et successeur immédiat, introduisit le calvinisme pur ou le presbytérianisme. La reine Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, rétablit la religion catholique et reçut un nouveau légat du pape en Angleterre. Elle sévit même contre les protestans et en fit brûler un grand nombre, entr'autres l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cramer, les évêques de Londres et de Worchester. Pour affermir le catholicisme dans ce royaume, elle épousa, en 1554, Philippe, héritier présomptif de la monarchie espagnole; mais les restrictions que le parlement mit au contrat de mariage de la reine, déplurent à ce prince qui, se voyant sans pouvoir, ne fit pas un long séjour en Angleterre. Le règne de Marie ne dura que cinq ans; elle mourut en 1558, et laissa le trône à sa sœur Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boulen.

Elisabeth; introduction de la haute église. Cette princesse abrogea, en 1559, de nouveau l'autorité du pape, en s'attribuant la qualité de suprême administratrice de ses royaumes dans le spirituel et dans le temporel. Adoptant alors les principes du calvinisme en tout ce qui concerne le dogme, elle conserva du rit romain la hiérarchie et le gouvernement des évêques. C'est ce qui donna naissance à ce qu'on appelle église anglicane ou haute église, pour la distinguer du calvinisme pur ou du presbytérianisme.

Révolutions de l'Ecosse. Dans le même temps où la haute église prit naissance en Angleterre, le changement de religion se manifesta aussi en Ecosse et y fut protégé par la reine Elisabeth.

Digitized by Google

La régence de ce dernier royaume se trouvoit alors entre les mains de la reine douairière, Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France.

Cette princesse, guidée par les conseils des princes Lorrains, ses frères (1), ayant fait venir des troupes pour réprimer les sectateurs des nouveaux dogmes qui venoient de former une ligue sous le nom de Congrégation, ceux-ci, renforcés par les catholiques mécontens qui craignoient de tomber sous un joug étranger, prirent le parti d'implorer l'assistance de la reine d'Angleterre. Il ne leur fut pas difficile de l'obtenir. La reine prévoyoit que les François ne seroient pas sitôt maîtres de l'Ecosse qu'ils feroient valoir les prétentions que la reine Marie Stuart formoit au trône d'Angleterre au préjudice d'Elisabeth, qu'elle traitoit d'adultérine. Un corps de troupes angloises entra en Ecosse, et, y ayant fait sa jonction avec les Ecossois mécontens, assiégea les François à Leith, près d'Edimboug. Ces derniers furent forcés de signer, en 1560, à Edimbourg, une capitulation dont les clauses portoient que les François et les Anglois videroient l'Ecosse, que François II, roi de France, et Marie Stuart son épouse, renonceroient aux titres et armes de rois d'Angleterre, qu'ils avoient pris, et qu'un parlement seroit convoqué à Edimbourg pour la pacification des troubles.

Ce parlement s'ouvrit immédiatement après; il approuva la confession de foi, rédigée et présentée par les ministres calvinistes. Le presbytérianisme ou calvinisme pur fut introduit en E-

(1) Voyez ci-dessus, p. 165.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

cosse, et le parlement alla même jusqu'à défendre tout exercice de la religion catholique (1).

Marie Stuart.

La reine Marie Stuart, de retour en Ecosse, en 1561, après la mort de François II, son époux, fut obligée d'acquiescer à tous ces changemens, et on lui laissa à peine la liberté d'avoir une chapelle à sa cour.

Cette malheureuse princesse accusée depuis d'avoir fait assassiner Henri Darnley Stuart, son second époux, fut chassée, en 1568, de l'Ecosse et réduite à se réfugier en Angleterre. Elle y fut arrêtée et enfermée par ordre de de la reine Elisabeth, et après une captivité de dix-neuf ans, jugée et décapitée, comme complice de différens complots formés contre la vie de la reine sa parente (2).

Grandeur de l'Angleterre sous la reine Elisabeth.

La grandeur maritime de l'Angleterre prit naissance sous le règne d'Elisabeth. Cette princesse ranima l'industrie, le commerce et la marine, et fut secondée dans ses efforts par le zèle persécuteur des gouvernemens françois et espagnols. Les réfugiés de France et ceux des Pays-Bas trouvèrent, par la protection de la reine, un asile ouvert en Angleterre. Cette île devint ainsi la retraite et le siége principal

(1) Buchanconi *rerum scoticarum historia;* Robertson, *histoire de l'Ecosse.*

(2) Les auteurs ont interprêté diversement cette action de la reine Elisabeth d'après l'esprit de parti dont ils étoient animés. Samuel Jebb a rassemblé ces auteurs dans un recueil de deux volumes in-folio, intitulé : *De vita et rebus gestis Mariæ, Scotorum reginæ.* Voyez aussi M. de Thou et les *mémoires* de Melvil, conseiller privé de la reine Marie Stuart. Louis Aubery du Maurier, dans ses *mémoires pour servir à l'histoire de la Hollande*, avance que Henri III, roi de France, décida la reine Elisabeth à se défaire de Marie Stuart, leur ennemie commune.

Digitized by Google

des arts et des manufactures. La navigation des Anglois, encouragée et protégée par la reine, s'étendit peu à peu dans toutes les parties du globe. Un Anglois, nommé Richard Chanceller, ayant découvert, en 1553, la route à Archangel, dans la mer glaciale, le tsar Iwan Wasiliéwitsch II accorda, en 1569, à une compagnie angloise, un privilége exclusif pour le commerce de la Russie. Celui de la Turquie et du Levant remonte à l'année 1579, et fut aussi concentré entre les mains d'une compagnie. François Drake, habile navigateur, émule de Magellan, fut le premier marin anglois qui exécuta, vers 1580, un voyage autour du monde. La navigation des Anglois aux Indes orientales commença en 1591; leur compagnie des Indes prit naissance en 1600. Cette nation fit aussi dans ce temps-là des tentatives pour former des établissemens dans l'Amérique septentrionale. Walter Raleigh, muni d'une chartre de la reine, essaya, en 1584, de fonder une colonie dans la partie du continent américain, qui prit de la reine Elisabeth le nom de Virginie. Cette colonie cependant ne prospéra pas encore, et ce ne fut proprement que sous le règne de Jacques I qu'elle prit consistance (1).

La rivalité avec l'Espagne, la destruction de la flotte invincible de Philippe II par les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande, donnèrent l'essor à la marine angloise, dont on sentoit l'importance, tant pour l'indépendance du royaume que pour la

(1) CAMDENI *annales rerum Anglicarum et Hibernicarum regnante Elisabetha;* ROBERTI JOHNSTONI *historia rerum Britannicarum.*

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

sûreté et la prospérité de sa navigation et de son commerce.

Avènement des Stuarts.

Avec la reine Elisabeth se termina, en 1603, la maison de Tudor, après avoir occupé le trône d'Angleterre pendant cent dix-huit ans. Cette maison fut remplacée par celle de Stuart.

Jacques I, roi de la Grande-Bretagne.

Jacques VI, roi d'Écosse, fils de Marie Stuart et de Henri Darnley Stuart, monta sur le trône d'Angleterre, et prit, en 1604, le titre de roi de la Grande-Bretagne, que ses successeurs ont conservé jusqu'à nos jours. Ce prince tiroit son droit à la couronne du mariage de sa bisaïeule Marguerite Tudor, fille de Henri VII, avec Jacques IV, roi d'Écosse.

Épris de sa grandeur et des prérogatives de la royauté, le roi Jacques ne formoit de projets que pour l'accroissement du pouvoir royal en Angleterre. En inspirant ses principes à son fils (1), il devint l'artisan des malheurs de sa maison.

Charles I.

Charles I, fils et successeur de Jacques I, convoquoit rarement le parlement, et lorsqu'il l'avoit convoqué, il l'irritoit par ses propositions, et se hâtoit de le dissoudre de nouveau; guidé par ses ministres, l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume Laud, les comtes de Strafford et de Hamilton, et par la reine Henriette de France, son épouse, il se permettoit d'établir des impositions sans l'aveu du parlement. Cette conduite du roi produisit un mécontentement général. Le feu de la guerre civile se manifesta en Ecosse. Le roi y ayant introduit l'épiscopat, comme plus favorable à la royauté que

(1) On remarque ici l'ouvrage du roi Jacques, inséré dans ses œuvres, et intitulé : Δωρον βασιλικον, *donum regium*, ou avis à son fils.

Digitized by Google

le presbytérianisme, les seigneurs écossois firent, en 1638, une confédération sous le nom de *Covenant*, pour le maintien de leurs libertés ecclésiastiques et du presbytérianisme. Ils abrogèrent l'épiscopat et finirent par prendre les armes contre le roi.

Le parlement d'Angleterre, convoqué dans ces circonstances, se souleva aussi contre ce prince, en passant, en 1641, un acte pour empêcher que le parlement ne fût dissous sans le redressement préalable des griefs de la nation. Cet acte qui ôtoit au roi sa principale prérogative, devint funeste à la dignité royale. Une procédure fut commencée par le parlement contre les ministres du roi. Le comte de Strafford et l'archevêque de Cantorbéry eurent la tête tranchée.

Bientôt les presbytériens l'emportèrent dans le parlement et exclurent (1) les évêques de la chambre haute. La chambre basse s'empara alors des affaires, l'épiscopat fut aboli (2), et le parlement d'Angleterre accéda au covenant d'Ecosse.

Guerre entre le roi et le parlement.

La guerre éclata entre le roi et le parlement. Il se donna, en 1644, une bataille à Yorck, qui tourna à l'avantage du parlement. Le roi voyant ses affaires ruinées, prit la résolution (3) de se jeter entre les bras des Ecossois, auxquels il supposoit quelqu'affection pour l'ancien sang de leurs rois. Il eut tout lieu de se repentir de sa démarche; les Écossois ne balancèrent pas de vendre le roi au

(1) En 1641.
(2) En 1643.
(3) En 1646.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

parlement d'Angleterre pour une somme de quatre cent mille livres sterlings, dont ils avoient besoin pour la solde de leurs troupes.

Une nouvelle révolution arrivée depuis dans le parlement acheva la perte du roi. Les presbytériens ou puritains, qui avoient opprimé les épiscopaux, furent écrasés à leur tour par les indépendans. C'étoit une sorte de fanatiques, qui n'admettant aucune subordination dans l'église, avoient en horreur la royauté, et penchoient pour un gouvernement républicain et démocratique. L'ame et le premier mobile de cette faction fut le fameux Olivier Cromwel, qui s'en servit adroitement pour envahir lui-même l'autorité suprême.

Fin tragique de Charles I.

Tout le pouvoir du parlement passa, en 1648, entre les mains de cette faction; c'est elle qui exclut à la fois cent soixante membres de la chambre basse. Dominée alors par les indépendans, cette chambre établit une commission de cent cinquante personnes, auxquelles elle attribua le pouvoir de juger le roi. En vain la chambre haute s'opposa-t-elle à cette résolution, en vain le roi récusa-t-il les juges nommés par la chambre basse; la commission passa outre et prononça la fameuse sentence, en vertu de laquelle le roi eut la tête tranchée, le 30 janvier 1649 (1). Sa famille se sauva par la fuite.

Nord.

Les révolutions arrivées dans le Nord, dans les temps dont nous parlons, ne sont pas moins

(1) *Histoire des troubles de la Grande-Bretagne*, par Robert Mentet de Salmonet; et *histoire de la rebellion et des guerres civiles d'Angleterre*, par Edouard Hyde, comte de Clarendon.

Digitized by Google

importantes que celles qui ont agité l'occident et le midi de l'Europe.

Fin de l'union de Calmar.

La fameuse union de Calmar, mal cimentée dès sa naissance, rompue et renouvelée à différentes reprises, fut entièrement dissoute à l'égard de la Suède, sous le règne de Christian II, dernier roi de l'union. Ce prince, après la victoire qu'il remporta près de Bogesund, sur Steen Sture, administrateur de Suède, s'étoit fait reconnoître par les Suédois et couronner à Stockholm, le 4 novembre 1520; mais peu de jours après cette solennité, il viola l'amnistie qu'il avoit fait publier, et, pour satisfaire la vengeance de Gustave Trolle, archevêque d'Upsal, que les Suédois avoient fait déposer, il fit arrêter et décapiter publiquement à Stockholm, les personnages les plus distingués des différens ordres de l'état, au nombre de quatre-vingt-quatorze.

Déposition de Christian II.

Ce massacre entraîna la révolution qui fit recouvrer à la Suède son ancien état d'indépendance. Gustave Wasa se mit à la tête des Dalécarliens pour s'ériger en libérateur de sa patrie. Il fut déclaré, en 1521, administrateur, et deux ans après roi de Suède. L'exemple des Suédois fut suivi de près par les Danois, qui, outrés des excès et des cruautés de Christian II, le déposèrent également, et déférèrent, en 1523, leur couronne au duc Frédéric de Holstein, oncle paternel de ce prince. Le roi déposé, après avoir erré longtemps, fut fait prisonnier par les Danois et enfermé pour le reste de ses jours (1).

Paix de Stettin.

Les rois de Danemarck ayant renouvelé de-

(1) Jo. Suaningi *Dani Christiernus II, Daniæ rex,*

Période VI. 1453 - 1648.

puis, de temps à autre, leurs prétentions sur la Suède, en continuant l'usage de l'écusson des trois couronnes, plusieurs guerres s'élevèrent à ce sujet entre les deux nations, et ce ne fut proprement que par la paix de Stettin, en 1570, que les Danois reconnurent l'entière indépendance de la Suède (1).

Aristocratie vicieuse du Danemarck.

Le Danemarck perdit alors l'ascendant qu'il avoit eu long-temps dans le Nord. Le gouvernement de ce royaume fut altéré jusques dans ses bases. Une aristocratie vicieuse s'éleva sur les débris de la liberté nationale. Le sénat, composé uniquement de nobles, envahit toute l'autorité; il se rendit maître de l'élection des rois, et ne convoquant plus, depuis 1536, les états-généraux, il en usurpa tous les pouvoirs, empiétant de même sur l'autorité royale qui fut resserrée de plus en plus, tandis que les prérogatives de la noblesse furent étendues par les capitulations que le sénat prescrivoit aux rois à leur avénement à la couronne.

Changement de religion.

Le changement de religion se manifesta dans le Danemarck sous le règne de Frédéric I, successeur de Christian II. Ce prince se servit d'un prédicateur éloquent, nommé Jean Tausen, et de quelques autres disciples de Luther, pour répandre le luthéranisme dans son royaume. Dans une diète convoquée à Odensée, en 1527, le roi professa publiquement le nouveau culte, et fit passer, malgré les réclamations des évêques, un décret en vertu duquel la liberté de conscience fut établie, et la

speculum regis magni, crudelis, infelicis, exulis, exemplum cæteris.

(1) Voyez mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 11.

Digitized by Google

permission accordée aux prêtres et aux moines de se marier. Cette liberté de conscience fut renouvelée dans une autre diète assemblée à Copenhague en 1530. Le roi y approuva la confession de foi qu'il s'étoit fait présenter par les ministres protestans, à l'exemple de ce qui s'étoit passé, la même année, à la diète d'Augsbourg, en Allemagne.

Enfin ce fut le roi Christian III qui mit la dernière main à la révolution religieuse. Les évêques s'étoient efforcés d'en arrêter le cours pendant la durée du dernier interrègne. Le roi désirant anéantir leur pouvoir temporel, s'entendit avec les principaux membres de la noblesse pour faire arrêter, en 1536, tous les évêques du royaume. Ayant convoqué ensuite une assemblée des états à Copenhague, il y fit abroger l'épiscopat et supprimer le culte public de l'église romaine. Les châteaux, les forteresses et les vastes domaines des évêchés furent réunis à la couronne, et les autres biens et revenus du clergé consacrés à l'entretien des ministres du culte, des écoles publiques et des pauvres. On laissa le choix aux religieux de sortir de leurs couvens ou d'y rester leur vie durant. Les évêques furent remplacés par des surintendans, dont la nomination fut attribuée au roi; tandis que chaque église conserva la faculté d'élire ses pasteurs(1). Abolition de la hiérarchie et de l'épiscopat.

La maison d'Oldenbourg qui occupoit, depuis 1448(2), le trône de Danemarck, se partagea, sous le règne de Christian III, en deux bran- Origine des différentes branches d'Oldenbourg.

(1) Erici Pontoppidani *annales ecclesiastici Daniæ*, t. 2; Nicolai Cragii *hist. Christiani III.*

(2) Voyez ci-dessus, p. 74.

PÉRIODE VI. 1453-1648.

ches principales, la royale, issue de ce prince, et celle de Holstein-Gottorp, ayant pour tige le duc Adolphe, son frère. Cette dernière se subdivisa depuis en trois autres, celles de Russie, de Suède et de Holstein-Oldenbourg.

Traités de partage, d'union et de communion.

Le droit de primogéniture ne se trouvant pas établi dans les duchés de Slesvic et de Holstein dont la succession avoit été dévolue à la maison d'Oldenbourg (1), les rois de Danemarck se virent dans le cas de partager, à différentes reprises, ces duchés avec des princes cadets de leur maison. Le traité de partage qui eut lieu en 1544 entre Christian III et ses frères, fut précédé, en 1533, d'un traité d'union perpétuelle des duchés avec le royaume, tendant à conserver dans la maison d'Oldenbourg, le trône qui étoit électif, et à empêcher qu'aucune portion des deux duchés ne passât en des mains étrangères. Cette union devoit durer aussi long-temps que la descendance de Frédéric I régneroit en Danemarck. On promit de vider, par des arbitres, les différends qui viendroient à naître entre les états unis, de se prêter des secours mutuels contre tous les ennemis du dehors, et de n'entreprendre aucune guerre que d'un commun accord.

Le traité de 1544, en ordonnant le partage, en excepta plusieurs objets, tels que les douanes, la jurisdiction sur les nobles, sur les prélats et sur quelques villes, pour n'être administrées et exercées qu'en commun.

Il resulta de ces traités une co-seigneurie

(1) Voyez ci-dessus, p. 73.

(2) Les traités de 1533 et de 1544 se trouvent dans DUMONT, *corps diplom.*, t. 4, part. 2, p. 107 et 277.

Digitized by Google

ou domination commune entre les princes co-partageans. Tout ce qui tenoit, soit à la défense générale stipulée par le traité d'union, soit à l'exercice des droits qui se trouvoient exceptés du partage, devoit se délibérer et s'ordonner d'un consentement unanime ; et c'est à cet effet qu'on établit un conseil de régence, une caisse et des tribunaux communs.

Cette union et communion entraîna, par une conséquence naturelle, de longues et funestes divisions entre les rois de Danemarck et les ducs de Holstein-Gottorp, dans lesquelles les autres puissances du Nord ont été plus d'une fois enveloppées.

Christian IV.

Christian IV, petit-fils de Christian III, se distingua autant par la supériorité de ses talens que par le zèle infatigable avec lequel il s'appliqua à toutes les branches de l'administration publique. C'est à lui que les Danois doivent l'origine de leur commerce aux Indes orientales, par l'acquisition de la ville de Tranquebar, sur la côte de Coromandel, que le raja de Tanjour céda, en 1620, à une compagnie danoise. Diverses manufactures d'étoffes, d'armes et de papier furent établies, et plusieurs villes construites par ses soins. Les sciences lui durent aussi beaucoup; il donna un nouvel éclat à l'université de Copenhague (1), et fonda l'académie de Sora, en Sélande, ainsi que de nombreux collèges. Si ce prince fut constamment malheureux dans ses guerres contre la Suède et contre la

(1) Cette université, créée déjà par le roi Christiern I, en 1478, ne reçut proprement sa fondation que de Christiern III, en 1539. Pontoppidani *annales*, t. 3, p. 241.

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1453 - 1648.

maison d'Autriche, il faut en rapporter la cause aux bornes étroites de son pouvoir, à l'influence de l'esprit aristocratique et du régime féodal qui dominoient le Danemarck sous son règne.

Il réussit cependant à exclure les Suédois de l'accès à la mer Glaciale, que leur facilitoient les côtes de la Laponie, en se faisant céder, par la paix de Siöröd, en 1613, la partie de la Laponie qui s'étend le long de la mer du Nord et Glaciale, depuis Titisfiord jusqu'à Waranger et Wardehus.

Le différend concernant les trois couronnes, fut terminé par le même traité, de manière qu'il fut permis à l'un et l'autre souverain de s'en servir, sans que le roi de Danemarck pût s'en prévaloir pour former des prétentions à la couronne de Suède (1).

Suède.

La Suède, après avoir long-temps lutté contre le Danemarck, obtint enfin une telle prépondérance sur cette dernière monarchie, qu'elle la menaça plus d'une fois d'un entier bouleversement. Cette prépondérance de la Suède fut l'ouvrage de deux grands hommes que notre période vit naître, de Gustave, surnommé Wasa, et de Gustave-Adolphe, petit-fils de ce prince.

Gustave Wasa, restaurateur de la Suède.

Gustave-Wasa ne se borna pas à être le libérateur de sa patrie, il en devint aussi le restaurateur. Élevé au trône par le choix libre de sa nation, il donna à la Suède une consistance qu'elle n'avoit pas eue auparavant.

Le gouvernement, la religion, les finances, le commerce, l'agriculture, les sciences

(1) Mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 16. Dumont, *corps dipl.*, t. 5, part. 2, supplément p. 401.

Digitized by Google

et les mœurs prirent sous lui une face toute nouvelle. Aux assemblées des seigneurs, usitées précédemment, et destructives de la liberté nationale, il substitua des diètes composées des divers ordres de l'état, de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie et des paysans. Par ce moyen, il se ménagea une nouvelle influence dont il sut tirer parti pour abaisser la hiérarchie ecclésiastique et le pouvoir abusif des nobles qui, depuis long-temps, vexoient la Suède. Parties VI. 1453-1648.

Le changement de religion qui occupoit alors tous les esprits, parut à Gustave un expédient propre à seconder ses vues et à amener un nouvel ordre de choses. Changement de religion.

Dès son avénement au trône, il autorisa les deux frères Olaus et Laurentius Petri à prêcher publiquement la doctrine de Luther à Stockholm, et ne négligea rien pour accélérer les progrès du nouveau culte dans le royaume.

Les évêques qui craignoient pour leurs biens et pour leur autorité, ayant alors intrigué et mis dans leur parti le plus grand nombre des nobles, le roi, dans une diète des quatre ordres, assemblée à Westerâs (1), prit le parti d'abdiquer formellement la couronne. Cette démarche mit la consternation dans la diète et encouragea les deux ordres inférieurs, la bourgeoisie et les paysans, à se prononcer hautement pour le roi. Les évêques et les nobles furent obligés de plier, et le roi, en reprenant les rênes du gouvernement, resta maître des délibérations de la diète. Diète de Westerâs.

Autorisé par un décret, il réunit au domaine de la couronne les châteaux forts des évê-

(1) En 1527.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

ques, et retrancha de leurs vastes possessions tout ce qu'il jugea convenable. Les prélats furent en même temps exclus du sénat; on brisa les liens qui les attachoient à la cour de Rome, et on leur enjoignit de demander dorénavant la confirmation au roi et non au pape. Les biens du clergé en général, et ceux des couvens, furent laissés à la libre disposition du roi, et on permit aux nobles de faire valoir les droits qu'ils avoient à prétendre sur les biens donnés aux couvens par leurs ancêtres.

Rien n'arrêta depuis la marche de la révolution. Le luthéranisme s'introduisit dans toute la Suède (1), et cet événement ne contribua pas peu à y relever l'autorité royale.

Gustave Adolphe.

Gustave obtint aussi la succession héréditaire en faveur de ses descendans mâles. Les états voulant obvier aux troubles et aux désordres que les vacances du trône avoient souvent causés, réglèrent cette succession par un acte connu sous le titre d'*union héréditaire.* Elle fut arrêtée en 1540, à Orebro, et approuvée de nouveau par les états assemblés à Westeräs, en 1544 (2). Cette union fut renouvelée en 1604, à la diète de Norköping, sous le roi Charles IX, et la succession étendue même aux femmes.

Union héréditaire.

Le règne de Gustave-Adolphe, fils du roi Charles IX et petit-fils de Gustave-Wasa, mit le comble à la gloire de la Suède. Les vertus et l'activité de ce prince, la sagesse de ses vues, l'ordre admirable qu'il mit dans toutes les parties de l'administration intérieure, le rendi-

(1) Olaus Celsius, *Geschichte Königs Gustav des Ersten.*

(2) Loccenii *historia rerum Suecicarum.*

Digitized by Google

rent cher à ses peuples, tandis que ses exploits militaires et sa supériorité dans l'art de la guerre, lui attirèrent l'admiration de toute l'Europe.

Ses conquêtes.

Gustave termina glorieusement les guerres qu'il eut à soutenir contre les différentes puissances du Nord. Par la paix qu'il conclut en 1617, à Stolbova, avec la Russie, il obtint la cession de toute l'Ingrie, de Kexholm et de la Carélie russe, et priva ainsi la Russie de toute communication avec l'Europe par le golfe de Finlande et la mer Baltique (1).

Ce prince n'eut pas des succès moins brillans dans ses campagnes contre Sigismond III, roi de Pologne (2), qui persistoit à lui contester ses droits à la couronne de Suède. Il enleva aux Polonois toute la Livonie avec une partie de la Prusse, et maintint ces conquêtes par la trêve de six ans qu'il conclut, en 1629, à Altmark, avec cette puissance, sous la médiation de la France (3).

Ses succès contre l'Autriche.

C'est à cette époque que la Suède commença à occuper un rang distingué entre les puis-

(1) Voyez ce traité dans PETRUS PETREJUS DE ERLESUNDA, *musskowitische Chronica*, p. 489.

(2) Sigismond étoit fils de Jean, roi de Suède, et de Catherine de Pologne, et petit-fils de Gustave Wasa. Il obtint la couronne de Pologne, en 1587, et succéda à son père dans le royaume de Suède, en 1592. Déposé par les Suédois, en 1600, il commença, cette même année, la guerre contre la Suède dans l'Estonie, laquelle ne fut définitivement terminée que par la paix d'Oliva, en 1660.

(3) LENGNICH, *Geschichte der Lande Preussen unter Sigismund III. Preuves*, p. 163. Cette trêve fut renouvelée, en 1635, à Stumsdorf et accordée alors pour vingt-six ans. Voyez LENGNICH, l. c., sous Uladislas IV. *Preuves*, p. 39, et mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 52 et 60.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

sances de l'Europe, et qu'elle fut appelée à prendre la direction de la ligue qui devoit protéger les princes et états d'Empire contre l'ambition de la maison d'Autriche (1). Allié à la France, Gustave-Adolphe se chargea d'une tâche aussi difficile qu'elle étoit glorieuse. Dans l'espace de deux ans et demi, il parcourut en conquérant les deux tiers de l'Allemagne. Vainqueur de Tilly, à la fameuse bataille de Leipsic, en 1631, il étendit ses armes victorieuses depuis les bords de la Baltique jusqu'au Rhin et au Danube. Tout se soumit à lui, toutes les places lui ouvrirent leurs portes. Ce grand prince qui avoit fait de la guerre un art nouveau, et accoutumé son armée à un ordre et à des manœuvres qui n'étoient pas connues auparavant, périt en 1632, à la mémorable journée de Lutzen, que les Suédois gagnèrent après sa mort, par une suite des savantes dispositions qu'il y avoit faites (2).

La reine Christine.

La guerre fut continuée sous la minorité de la reine Christine, sa fille et son héritière. Elle duroit encore lorsque la Suède entreprit, en 1643, une nouvelle guerre contre le Danemarck, dans la vue de se débarrasser de la médiation dont le roi Christian IV s'étoit chargé, entre l'empereur et la Suède, pour le congrès qui devoit s'ouvrir à Munster et à Osnabruck.

L'issue de cette dernière guerre fut entièrement à l'avantage de la Suède qui obtint, en 1645, par la paix de Brömsebro, avec la

(1) Voyez ci-dessus, p. 125.

(2) Bogislaus a Chemnitz, *Geschichte des schwedischen in Teutschland geführten Kriegs.* Gustave Adolphe étoit âgé de 38 ans à sa mort.

Digitized by Google

franchise du Sund, la cession des provinces et îles de Jempteland, Herdalen, Gothland, Oesel, Halland (1). Pasteur VI. 1453-1648.

Enfin la paix de Westphalie, qui suivit en 1648 celle de Brömsebro, assura à la Suède des possessions considérables sur la côte méridionale de la mer Baltique, telles qu'une partie de la Poméranie, Wismar, Bremen et Verden (2).

La puissance de l'ordre Teutonique, déjà affoiblie dans la période précédente (3), par la défection d'une partie de la Prusse, fut anéantie dans le Nord à la suite des changemens que la religion entraîna après elle. Ordre Teutonique.

Albert de Brandebourg, petit-fils de l'électeur Albert l'Achille, élevé en 1511 à la dignité de grand-maître de l'ordre, crut devoir refuser à la Pologne les foi et hommage auxquels l'ordre s'étoit engagé par la paix de Thorn de 1466. Cette contestation fournit matière à une guerre entre l'ordre et la Pologne. Elle commença en 1519, et fut terminée en 1521, par une trêve de quatre ans, à l'expiration de laquelle le grand-maître, qui voyoit la doctrine de Luther répandue dans la Prusse, et qui en avoit puisé lui-même les principes en Allemagne, trouva moyen d'accommoder ses différends avec le roi de Pologne, par un traité conclu avec lui à Cracovie, le 8 avril 1525. Il y prit l'engagement de prêter à la couronne de Pologne les foi et hom- Albert de Brandebourg, premier duc de Prusse.

(1) Loccenii *hist. Suecana*, p. 865. Arckenholz, *mémoires de la reine Christine de Suède*; mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 71.

(2) Voyez ci-dessus, p. 128.

(3) Ci-dessus, p. 80.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

mage qu'il lui avoit d'abord contestés, et le roi Sigismond I qui étoit son oncle maternel, lui accorda la Prusse teutonique, à titre de duché et de fief héréditaire et indivisible, tant pour lui et ses descendans mâles, que pour ses frères de la branche de Brandebourg en Franconie, et leurs héritiers féodaux, sauf le droit de réversion en faveur de la Pologne, au cas que la descendance mâle de ces princes vînt à manquer (1).

Le siége de l'ordre transféré en Allemagne.

L'ordre Teutonique perdit ainsi la Prusse, après l'avoir possédée pendant près de trois siècles. Réduit alors à ses possessions en Allemagne, il établit son chef-lieu à Mergentheim, en Franconie, où il procéda, en 1526, à l'élection d'un nouveau grand-maître dans la personne de Walter de Cronberg.

Les Polonois, en se débarrassant de l'ordre Teutonique qui leur avoit fait ombrage, et en lui substituant la maison de Brandebourg, ne croyoient pas se donner un voisin encore plus dangereux, qui conspireroit un jour à la ruine et à l'anéantissement de la Pologne.

Changement de religion.

Ce fut immédiatement après le traité de Cracovie que le nouveau duc de Prusse professa publiquement la doctrine de Luther, et qu'il épousa une fille du roi de Danemarck.

(1) Dogiel, *cod. dipl. Poloniæ*, t. 4, p. 225 et 233. Voyez aussi la *chronique allemande de la Prusse*, par Schütz; et Hartknoch, *preussische Kirchen-Historie*, l. 2, p. 267. On trouve dans *Erläutertes Preussen*, publié par Lilienthal, bibliothécaire de Königsberg, t. 1, p. 247, une lettre que Luther écrivit, en 1524, à un de ses disciples en Prusse, par laquelle on voit que ce fut lui qui donna le conseil à Albert, de sécu-lariser sa principauté en Prusse.

Digitized by Google

Cette princesse étant morte sans enfans, il épousa une princesse de Brunswick, dont il eut un fils nommé Albert-Frédéric, qui lui succéda, en 1568, dans le duché de Prusse. PÉRIODE VI. 1453-1648.

La lignée de ces nouveaux ducs de Prusse paroissant depuis près de s'éteindre, l'électeur Joachim II de Brandebourg obtint, en 1563, du roi de Pologne, d'être admis à l'investiture simultanée du fief de Prusse. Cette investiture, renouvelée en faveur de plusieurs de ses successeurs (1), facilita à la branche électorale de Brandebourg la succession dans le duché de Prusse. Elle lui fut dévolue, en 1618, à la mort du duc Albert-Frédéric qui ne laissa pas de postérité mâle. L'électeur Jean Sigismond, son gendre, lui succéda. Ce prince recueillit aussi, du chef de son épouse, une partie de la succession de Juliers, savoir, le duché de Clèves, les comtés de la Marck et de Ravensberg, qui furent adjugés à la maison de Brandebourg par le partage provisionnel conclu à Santen en 1614, et converti en traité définitif à Clèves, en 1666 (2). La Prusse ducale passe aux électeurs de Brandebourg.

Le petit-fils de Jean-Sigismond fut l'électeur Frédéric-Guillaume, prince d'un génie supérieur, et le vrai fondateur de l'élévation de sa maison. Grand dans la guerre comme à la paix, considéré de toute l'Europe, ce prince acquit, par les traités de Westphalie, outre une partie de la Poméranie, l'archevêché de Magdebourg, à titre de Frédéric-Guillaume.

(1) *Cod. dipl. Poloniæ*, t. 1, aux années 1563, 1569, 1571, 1589, 1611.

(2) LEONARD, *traités de paix*, t. 3, p. 9. DUMONT, *corps dipl.*, t. 5, part. 2, p. 259 et 261; t. 6, part. 3, p. 117.

Digitized by Google

Prusse VI. 1453-1648.

duché, et les évêchés de Halberstadt, de Minden et de Camin, à titre de principautés (1). Son fils Frédéric fut le premier roi de Prusse.

Ordre de Livonie.

La Livonie, gouvernée par un ordre particulier, celui des chevaliers porte-glaive, avoit dépendu, pendant plusieurs siècles, de l'ordre Teutonique qui nommoit ou confirmoit les maîtres provinciaux de Livonie (2). Walter à Plettenberg, qui étoit maître provincial au commencement du seizième siècle, profita de la détresse de l'ordre Teutonique et des secours réitérés qu'il lui avoit fournis contre les Polonois, pour racheter, vers 1521, son indépendance et celle de son ordre. Devenu alors souverain de la Livonie, il fut élevé par l'empereur à la dignité de prince d'Empire et obtint, pour lui et ses successeurs, séance à la diète germanique.

Le luthéranisme introduit dans ce pays.

Ce fut sous le magistère de Plettenberg, vers l'an 1522, que le luthéranisme pénétra dans la Livonie, et qu'il y fit des progrès rapides, particulièrement à Riga, malgré les efforts que lui opposèrent d'abord les évêques et le clergé du pays. Bientôt on vit les chefs de l'ordre, les archevêques mêmes de Riga et les évêques embrasser le parti de la réforme (3).

Invasion des Russes.

La domination des chevaliers porte-glaive se maintint cependant dans la Livonie jusqu'à l'époque de la fameuse invasion que le tsar Iwan Wasiliéwitsch II fit dans ce pays, en 1558. Ce prince qui s'étoit ouvert la mer Cas-

(1) Voyez ci-dessus, p. 128.
(2) *Idem*, t. 1, p. 228, et t. 2, p. 79.
(3) Gadebusch, *liefländische Jahrbücher, erster Theil.*

Digitized by Google

pienne par la conquête des royaumes tatars de Casan et d'Astracan, méditoit aussi celle de la Livonie pour avoir une communication avec l'Europe par la mer Baltique. PERIODE VI. 1453-1648.

Traité de Wilna.

Gotthard Kettler, alors grand-maître de l'ordre, se voyant dans l'impuissance de faire face à un ennemi aussi redoutable, implora d'abord l'assistance du corps germanique dont il étoit membre ; mais n'en ayant tiré que des promesses vagues, il s'adressa à Sigismond-Auguste, roi de Pologne, et, de concert avec l'archevêque de Riga, conclut avec ce prince, à Wilna, le 28 nov. 1561, un traité de sujétion, en vertu duquel toute la Livonie, y compris l'Estonie, la Courlande et la Sémigalle, tant ce qui en étoit encore au pouvoir de l'ordre que les parties qui avoient été envahies par l'ennemi, furent cédés à la souveraineté de la Pologne et du grand-duché de Lithuanie, à condition que l'exercice de la confession d'Augsbourg y fût conservé sur le même pied qu'il l'étoit alors, et que tous les ordres de l'état fussent maintenus dans leurs biens, fiefs, droits, jurisdictions et immunités.

Origine du duché de Courlande.

Quant à la Courlande et la Sémigalle, ces provinces furent réservées, en vertu du même traité, à Gotthard Kettler, dernier grand-maître de Livonie, pour en jouir, lui et ses héritiers mâles, à titre de duché et de fief du roi et de la couronne de Pologne (1). Le nouveau duc, en prêtant le serment de fidélité au roi de Pologne, déposa solennellement les marques de son premier état. Il épousa de-

(1) DOGIEL, *codex dipl. Poloniæ*, t. 5, p. 238.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

puis Anne, fille du duc de Mecklenbourg-Schwerin, et transmit le duché de Courlande à ses descendans mâles qui ne s'éteignirent que dans le cours du dix-huitième siècle. L'ordre de Livonie fut entièrement supprimé, de même que l'archevêché de Riga et les évêches qui en relevoient (1).

Partage de la Livonie.

La révolution de la Livonie causa un choc violent entre les puissances du nord qui toutes vouloient avoir part à la proie. Car, pendant que le grand-maître de l'ordre traitoit avec la Pologne, la ville de Revel et la noblesse de l'Estonie, laissées sans secours et pressées par les Russes, se soumirent à Eric XIV, roi de Suède, qui prit possession de cette province (2). L'île d'Oesel, au contraire, avec le district de Wyck, dans l'Estonie, fut vendue, en 1559, à Frédéric II, roi de Danemarck, par le dernier évêque de l'île qui céda aussi à ce prince l'évêché et le district de Pilten, dans la Courlande (3).

Ce fut d'abord la Pologne qui emporta la balance et qui maintint la Livonie par la paix qu'elle conclut à Kiewerowa-Horca avec la Russie, en 1582. La lutte s'engagea depuis en-

(1) Voyez Arndt *liefländische Chronick*, t. 2. Ziegenhorn, *Staatsrecht des Herzogthums Curland und Semgallen*, p. 32. Gadebusch, *liefländische Jahrbücher*, 1ter Thl., 2ter Abschnitt.

(2) L'Estonie se soumit à la protection de la Suède par un traité qui fut signé le 4 juin 1561, et qui par conséquent est de plus de cinq mois antérieur à celui que Gotthard Kettler signa cette même année avec le roi de Pologne. Voyez Dogiel, t. 5, p. 236, 237.

(3) Le Danemarck abandonna ces possessions à la Suède par les traités de paix de Stettin en 1570, et de Brömsebro en 1645. Voyez mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 13 et 83.

Digitized by Google

tre la Pologne et la Suède et ne fut définitivement terminée que par la paix d'Oliva, en 1660.

Russie.

La Russie prit une face toute nouvelle dans les temps dont nous parlons. Elle réussit à secouer le joug des Mongols, et commença à jouer un rôle sur le théâtre de l'Europe. La horde de Kaptschak, appelée autrement la grande horde ou la horde d'or, s'étoit affoiblie par des démembremens successifs (1) et par des guerres intestines qui en avoient été la suite, au lieu que les grands-ducs de Moscou s'agrandirent de plus en plus par la réunion de plusieurs de ces principautés particulières qui avoient longtemps partagé la domination de la Russie.

Iwan Wasiliéwitsch I secoue le joug des Tatars.

Iwan Wasiliéwitsch I qui occupoit le trône grand-ducal vers le milieu du quinzième siècle, sut tirer parti de ces circonstances pour affermir son autorité en dedans et pour la faire respecter au dehors. A la suite de plusieurs expéditions (2), il subjugua la grande Nowgorod, république puissante, ancienne alliée des villes hanséatiques, qui affectoit une entière indépendance. Il fut le premier souverain de Russie qui osa se refuser à l'humiliante étiquette qui obligeoit les grands-ducs d'aller à pied au-devant des envoyés qui leur venoient de la part du khan du Kaptchak (3). Il suppri-

(1) Voyez ci-dessus, t. 1, p. 236.

(2) MULLERS *Sammlung*, t. 5, p, 381, 447.

(3) MARTINUS CROMERUS, *de origine et rebus gestis Polonorum*, l. 29, p. 647. SOLIGNAC, digression sur les Tartares, t. 2, de l'*hist. de Pologne*, p. 377. On prétend que ce fut la grande-duchesse Sophie, épouse d'Iwan, qui confirma ce prince dans la résolution de secouer le joug des Tatars. Elle étoit fille de Thomas Paléologne, et petite-fille de l'empereur Manuel II de Constantinople.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

ma de même la résidence des envoyés tatars à sa cour, et secoua entièrement le joug, en refusant le tribut dont les grands-ducs étoient redevables aux khans depuis plusieurs siècles. Achmet, khan du Kaptschak, lui ayant envoyé des députés avec un ordre scellé du grand sceau pour exiger le tribut, le grand-duc foula cet ordre aux pieds, cracha dessus et fit mourir tous les députés, à l'exception d'un seul qu'il renvoya à son maître (1).

Destruction de la grande horde.

Le khan, dans l'intention de venger cet outrage, ayant fait depuis plusieurs invasions dans la Russie, le grand-duc repoussa vigoureusement ses attaques, et pendant qu'il arrêtoit les forces du khan sur les bords de l'Ugra, il envoya, en 1481, au centre de la grande horde un corps de troupes qui y mit tout à feu et à sang.

Les Tatars Nogaïens se joignirent aux Russes pour achever la destruction de la grande horde, dont ils ruinèrent de fond en comble les différens établissemens sur le Wolga. Cette horde disparut entièrement, et il ne resta plus du puissant empire du Kaptschak que quelques hordes particulières, celles de Kasan, d'Astracan, de Sibérie et de la Crimée (2). Iwan se rendit pour lors formidable à ces Tatars; il mit dans sa dépendance les khans de Kasan, et disposa à plusieurs reprises de leur trône. L'entière réduction de cet état tatar fut réservée à son petit-fils, Iwan Wasiliéwitsch II. Ce prince entreprit deux fois le

(1) Rytschkow, *Versuch einer Historie von Kasan*, p. 50.

(2) *Idem*, p. 51.

Digitized by Google

siége de Kasan; il s'en rendit maître en 1552, et fit prisonnier le dernier khan. La chute de Kasan entraîna celle d'Astracan qui tomba, en 1554, au pouvoir du grand-duc. Iwan ne fut pas aussi heureux dans ses entreprises sur la Livonie. Par la paix qu'il conclut, en 1582, avec les Polonois, à Kiewerowa-Horca, il fut obligé de leur abandonner les places dont il avoit fait la conquête dans ce pays (1).

Ce prince montra de grandes vues. Désirant de civiliser ses peuples, il fit venir d'Angleterre des ouvriers et des artisans. Il demanda aussi à Charles-Quint des gens à talens versés dans les différens arts et métiers. L'imprimerie fut introduite par lui dans la ville de Moscou. Il établit la première milice stable, celle des Strelitzs, dont il se servit pour tenir la noblesse en bride (2).

Découverte de la Sibérie.

C'est à son règne que se rapporte la découverte de la Sibérie. Un chef des Cosaques du Tanaïs, nommé Jermak, qui exerçoit le brigandage sur les bords du Wolga et aux environs de la mer Caspienne, poursuivi par un détachement russe, se replia sur la Sibérie. Il y entra à la tête d'un corps de sept mille Cosaques, et ayant remporté plusieurs victoires sur les Tatars de Sibérie et sur leur khan Kutschum, il s'empara de la ville de Sibir qui étoit leur principale forteresse. Cet événement est de l'année 1581. Jermak, pour obtenir son pardon du tsar, lui offrit alors sa

(1) Possevini *Moscovia*, publiée à Cologne, en 1595.

(2) Pauli Oderbornii *Johannes Basilides*. Treveri *apologia pro Johanne Basilide*. Webers *verändertes Russland*.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

conquête. Elle fut agréée par ce prince, et les troupes russes prirent possession de la Sibérie en 1583. La réduction entière de ce pays ne date cependant que du règne du tsar Féodor Iwanowitsch, fils et successeur d'Iwan, qui fit construire, en 1587, la ville de Tobolsk, devenue depuis la capitale de la Sibérie (1).

Extinction de la race régnante de Russie.

Féodor Iwanowitsch, prince foible de corps et d'esprit, donna toute sa confiance à son beau-frère Boris Godunow, qui, pour se frayer le chemin au trône, fit assassiner, en 1591, le jeune Dimitry, frère unique de Féodor. Cet assassinat fit naître une longue suite de troubles qui s'élevèrent à la mort de Féodor, décédé sans postérité, en 1598. Avec lui s'éteignit la branche régnante des anciens souverains de Russie, issus de Ruric, après avoir occupé le trône au-delà de huit siècles.

Troubles des faux Démétrius.

Des princes russes de différentes maisons montèrent sur ce trône. Leurs règnes furent traversés par plusieurs faux Démétrius qui se mirent successivement sur les rangs, et qui furent soutenus par les Polonois. La Russie présenta, pendant quinze ans, un vrai théâtre de troubles et de carnage. On crut y apporter remède en déférant le trône à un prince étranger. Les uns choisirent Charles-Philippe, frère de Gustave-Adolphe, et les autres se déci-

(1) Muller, t. 6, p. 109, 199, 307, 409. Fischers *Sibirische Geschichte*. La conquête de la péninsule de Kamtschatka, à l'extrémité de l'Asie septentrionale, appartient au règne de Pierre-le-Grand. On en fait honneur au Cosaque *Wolodimer Atlasow*, vers l'année 1699. Krascheninnikow, *histoire et description du Kamtschatka*, t. 2, p. 296.

Digitized by Google

dèrent pour Uladislas, fils de Sigismond III, roi de Pologne. Cette résolution ne fit qu'augmenter les désordres de l'état. Les Suédois en profitèrent pour envahir l'Ingrie avec la ville de Nowgorod, et les Polonois se rendirent maîtres de Smolensko et de ses dépendances.

Avénement de la maison de Romanow.

Voyant alors leur monarchie au bord du précipice, les Russes prirent le parti sage de se donner de nouveau un tsar de leur nation. Le choix tomba, en 1613, sur Michaïl Fédrowitsch qui devint le fondateur d'une nouvelle maison régnante, de celle de Romanow, sous laquelle la Russie parvint au faîte de la grandeur (1).

Ce prince, guidé par les sages conseils de son père, Fédor Nikitiitsch Romanow, archevêque de Rostow, remédia aux maux de l'état; il racheta la paix avec la Suède, en lui abandonnant l'Ingrie et la Carélie russe (2). Les sacrifices qu'il fit à l'égard de la Pologne ne furent pas moins considérables. Par la trêve de Diwilina, en 1618, et par la paix de Wiazma, en 1634, il céda aux Polonois leurs vastes conquêtes de Smolensko, de Tschernigow et de Nowgorod-Sewerskoi avec leurs dépendances (3).

Pologne; son état vicieux.

La Pologne présente une aristocratie vicieuse qui dégénéra insensiblement en anarchie. Les nobles y jouissoient seuls des droits de cité; ils étoient seuls représentés dans les diètes par des nonces qu'ils choisissoient dans

(1) Voyez Muller, *Sammlung russischer Geschichte*, t. 5, et Petrus Petrejus de Erlesunda, dans sa *chronique*.

(2) Voyez ci-dessus, p. 199.

(3) Mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 45 et 49.

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

les diétines ; les honneurs, les dignités tant ecclésiastiques que séculières, et en général toutes les prérogatives, leur étoient réservées, pendant que les bourgeois et les paysans supportoient seuls toutes les charges. Cette constitution tenoit aussi de la démocratie, en ce que les nobles, sans exception, étoient censés parfaitement égaux en droits.

Tout imparfait qu'étoit un gouvernement établi sur de pareilles bases, il ne laissoit cependant pas de conserver encore quelque vigueur, et la Pologne soutenoit, quoique foiblement, le rôle de puissance dominante dans le Nord, aussi long-temps que des rois de la maison de Jagellon en occupèrent le trône. Outre la Prusse dont elle dépouilla l'ordre Teutonique (1), elle fit l'acquisition de la Livonie, et s'y maintint contre la Russie (2).

Révolution religieuse.

La révolution religieuse du seizième siècle se répandit aussi dans la Pologne, et y fut plus particulièrement protégée par le roi Sigismond II Auguste. Une grande partie du sénat et plus de la moitié de la noblesse, professoient, sous ce prince, les nouvelles opinions ; et si cette révolution ne jeta pas de racines plus profondes ; si elle n'eut pas une influence bien marquée sur la culture de la nation polonoise, c'est qu'elle n'y étoit pas alimentée par un ordre de bourgeoisie dont ce royaume manquoit encore (3).

(1) Voyez ci-dessus, p. 80 et 201.

(2) Par la paix conclue, en 1582, entre Iwan Wasiliéwitch II et Etienne Bathori, roi de Pologne. Voyez ci-dessus, p. 206 et 209.

(3) Stanislai Lubieniecii *historia reformationis Polonicæ.*

Digitized by Google

La race mâle des rois Jagellons étant venue à s'éteindre, en 1572, avec le roi Sigismond II Auguste, le trône devint purement électif, et il fut ordonné que du vivant du roi il ne pourroit être désigné de successeur; mais que les états jouiroient, à toute perpétuité, d'une libre élection à chaque vacance du trône par la mort du roi. Telle fut l'origine des diètes d'élection qui, dans la forme qu'on leur donna, ne pouvoient pas manquer d'être toujours fort orageuses. La noblesse en corps paroissoit dans ces diètes; elle s'y rendoit armée et à cheval, rangée par ordre des palatinats, dans un camp dressé à cet effet aux environs de Varsovie. L'usage des *pacta conventa* prit naissance dans le même temps. Henri de Valois, élu roi à la mort de Sigismond II Auguste, en jura les premiers en 1573 (1). Ces pacta qui avoient force de loi fondamentale, renfermoient les conditions sous lesquelles le trône étoit déféré au nouveau roi. L'autorité royale y fut resserrée de plus en plus, et les prérogatives de la noblesse rehaussées à proportion.

Pologne. 1453 - 1648.

Extinction des Jagellons; le trône purement électif.

La Pologne perdit ainsi son éclat, le gouvernement fut altéré dans ses bases, et le royaume plongé dans un abîme de maux.

Uladislas IV.

Parmi les rois électifs de Pologne, successeurs de Henri de Valois, le dernier qui soutint encore la dignité de sa couronne contre la Russie, fut Uladislas IV, fils de Sigismond III, de la maison de Wasa. Dans une expédition que ce prince entreprit, en 1618, dans l'inté-

(1) Voyez Andreæ Maximiliani Fredro *Henricus Valesius.*

Digitized by Google

Péreons VI. 1453-1648.

rieur de la Russie, il poussa jusqu'à Moscou; et dans celle de 1634, il fit lever aux Russes le siége de Smolensko, et les enferma si bien dans leur camp qu'il les força, par la famine, de capituler. Il se porta alors de nouveau sur la capitale de la Russie, et ne fit la paix à Wiazma que sous les conditions les plus avantageuses à la Pologne (1).

Hongrie; Matthias Corvin.

Une époque des plus glorieuses de la Hongrie, est celle de Mathias Corvin, élevé au trône de ce pays en 1458, par le choix libre de la nation, lorsqu'il fut à peine âgé de seize ans.

Émule de son père, du valeureux Jean Hunyade, il fut la terreur des Turcs pendant tout le temps de son règne; il leur enleva la Bosnie, et maintint aussi dans la dépendance de sa couronne la Transilvanie, la Walachie, la Moldavie, l'Esclavonie et la Servie, malgré les efforts que ne cessoient de faire les Turcs pour lui enlever ces provinces. La Moravie, la Silésie et la Lusace devinrent également sa conquête; il dépouilla l'empereur Frédéric III de l'Autriche, et vint fixer, en 1485, sa résidence à Vienne. Ce fut dans cette ville qu'il termina, en 1490, sa bruyante carrière, à l'âge peu avancé de quarante-sept ans. Ce grand prince joignoit aux arts de la guerre l'amour des belles-lettres, dont il fut le zélé protecteur dans leur renaissance (2).

Uladislas et Louis II.

Avec Mathias s'éclipsa la gloire de la Hongrie. Ses successeurs, Ulasdislas de Pologne,

(1) Voyez ci-dessus, p. 211, et Stanislai a Kobierzycko Kobierzycki *historia Uladislai, Poloniæ et Sueciæ principis.*

(2) Antonii Bonfinii *rerum Hungaricarum decades.*

Digitized by Google

et Louis, fils d'Uladislas, qui tenoient aussi la couronne de Bohême, étoient des princes foibles et indolens sous lesquels la Hongrie fut déchirée par des factions, et ravagée impunément par les Turcs.

Bataille de Mohacz.

Soliman-le-Grand profita de la jeunesse du roi Louis et de l'état de détresse où se trouvoit la Hongrie, pour former des projets de conquête sur ce royaume. Il attaqua, en 1521, la forteresse de Belgrade, et se rendit maître de cette importante place, avant que les Hongrois eussent pu y porter du secours. Encouragé par ce premier succès, il revint à la charge en 1526. Ayant alors traversé le Danube et la Drave, sans éprouver aucune résistance, il livra, le 29 août, devant Mohacz, cette fameuse action qui coûta la vie au roi Louis et aux principaux seigneurs du royaume. Vingt-deux mille Hongrois y restèrent sur le champ de bataille (1), et toute la Hongrie fut ouverte au vainqueur. Soliman poussa ses courses jusqu'à Raab; mais au lieu d'achever la conquête de la Hongrie, comme il auroit pu faire, il se borna à y mettre tout à feu et à sang, et à emmener quelques cent mille prisonniers dans l'esclavage.

La Hongrie dévolue à l'Autriche.

La mort prématurée du roi Louis qui ne laissoit point de postérité, rendit vacans les trônes de Hongrie et de Bohême. Ferdinand d'Autriche, qui avoit épousé la princesse Anne, sœur du dernier roi, réclama sa suc-

(1) Stephani Broderici *clades in campo Mohacz*, in Schardii *script. rerum Germ.*, t. 2, p. 1178. Nicolai Isthuanfii *historia regni Hungariæ*, lib. 8, p. 115.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648.

cession, comme lui étant due en vertu de différens traités passés dans les années 1463, 1468, 1491 et 1515, entre les princes autrichiens et les derniers rois de Hongrie.

Envahie par les Turcs.

Mais si les états de Bohême se montrèrent alors dociles à la voix de Ferdinand, il n'en fut pas de même de ceux de Hongrie, qui déférèrent leur couronne à Jean de Zapolya, comte de Zips et palatin de Transilvanie. Ce dernier, pressé vivement par Ferdinand, finit par se mettre sous la protection des Turcs. Soliman marcha en personne à son secours, et vint, en 1529, mettre le siége devant la ville de Vienne. Il y échoua après avoir sacrifié, dans ce siége, près de quatre-vingt mille hommes (1).

En 1538 il fut passé entre les deux concurrens un traité, en vertu duquel, en cas de mort de Jean Zapolya, la totalité du royaume de Hongrie devoit revenir à Ferdinand. Ce traité n'eut point son exécution. Le roi Jean ayant laissé à sa mort un fils dans le berceau, nommé Jean-Sigismond, l'évêque Georges Martinuzzi, premier ministre du défunt roi, fit proclamer ce jeune prince, et lui ménagea la protection des Turcs. Soliman entreprit, en 1541, en sa faveur, une nouvelle expédition dans la Hongrie; mais, par une insigne perfidie, il le dépouilla, à cette occasion, de la ville de Bude, capitale de la Hongrie, et de plusieurs de ses principales places, pour le reléguer, avec la reine douai-

(1) La description de ce siège se trouve dans Schardii *script. rerum Germ.*, t. 2, p. 237, 248. Voyez aussi Thomas a Leodio, *vita Frid. II palatini*, l. 7, p. 129.

Digitized by Google

rière sa mère, dans la Transilvanie, qu'il lui abandonna avec quelques districts de la Hongrie. Période VI. 1453-1648.

La ville de Bude resta depuis au pouvoir des Turcs, avec la plus grande partie de la Hongrie, de même que l'Esclavonie; et le roi Ferdinand fut obligé de payer un tribut annuel aux Turcs pour la portion de ce royaume, qui lui fut conservée par la trêve qu'il conclut avec eux, en 1562 (1).

Troubles intérieurs.

Au milieu de ces malheureux événemens, les princes autrichiens eurent encore l'imprudence de s'aliéner l'affection des Hongrois, par l'esprit d'intolérance qui les animoit et par les efforts qu'ils ne cessoient de faire pour l'extirpation du protestantisme dans ce royaume.

Les opinions de Luther et de Calvin s'étoient propagées dans la Hongrie, déjà sous le règne de Louis, prédécesseur de Ferdinand; elles y avoient fait de grands progrès, surtout dans la Transilvanie, où la langue et la littérature allemandes étoient généralement en vigueur.

Les vexations qu'éprouvoient les partisans de la nouvelle doctrine, jointes aux atteintes portées de temps à autres, par les princes autrichiens, à l'ancienne constitution du royaume, suscitèrent des troubles, et favorisèrent les vues des mécontens et des ambitieux qui épioient les occasions pour agiter l'état, et pour empiéter sur le gouvernement.

(1) Isthuanfius; Wolfgangi Betleni *historia de rebus Transilvanicis*; Bechet, *histoire du ministère du cardinal Martinusius.*

Digitized by Google

Périodes VI. 1453-1648.

Etienne Botschkaï, Betlem Gabor, George Ragoczi, princes de Transilvanie, se donnèrent successivement pour chefs aux mécontens, sous les règnes de Rodolphe II, de Ferdinand II et de Ferdinand III, empereurs d'Allemagne. Par la pacification de Vienne, de 1606, par celle de Lintz, de 1645, de même que par les décrets de la diète d'Oedenbourg, en 1622, et par ceux de la diète de Presbourg, en 1647, ces princes furent forces d'accorder l'exercice public de la religion protestante, et de redresser les griefs politiques dont les mécontens de Hongrie avoient à se plaindre (1).

Bohême ; troubles de religion.

Les mêmes troubles de religion qui infestoient la Hongrie dans les temps dont nous parlons, embrasèrent aussi la Bohême, où les nouvelles opinions furent d'autant mieux accueillies, qu'elles se trouvoient en rapport avec le système religieux des Hussites qui avoient encore de nombreux partisans dans ce royaume.

Ce fut principalement sous le règne doux et modéré de Maximilien II, fils de Ferdinand I, que le protestantisme s'étendit dans la Bohême, et que tous ceux qu'on appeloit auparavant *Utraquistes*, à cause de la communion sous les deux espèces qu'ils professoient, se jetèrent dans le parti de Luther ou dans celui de Calvin. Rodolphe II, fils et successeur de Maximilien II, fut forcé de leur accorder, à la diète de Prague, en 1609, le libre exercice de leur religion, sans distinction de lieux,

(1) Voyez ces décrets dans Werboecz, *corpus juris Hungar.*

Digitized by Google

et d'étendre cette même faveur aux protestans de Silésie et de Lusace, par des lettres-patentes connues sous le nom de *lettres de majesté*, dont l'expédition se fit à Prague le 11 juillet et le 20 août 1609 (1).

Ces lettres furent confirmées par le roi Matthias, à son avénement au trône de Bohême, de même que par Ferdinand II, lorsqu'il fut reconnu par les états de Bohême, en qualité de fils adoptif et de successeur de Matthias.

La diverse interprétation qu'on donna à ces lettres, souleva depuis la guerre connue dans l'histoire sous le nom de guerre de trente ans. L'empereur Matthias étant mort sur ces entrefaites, les états de Bohême envisageant leur couronne comme élective (2), annulèrent l'élection de Ferdinand II, et déférèrent, en 1619, leur couronne à Frédéric, électeur palatin. Alliés étroitement aux états de Silésie, de Moravie et de Lusace, ils entreprirent la guerre contre Ferdinand qui avoit pour lui l'Espagne, les princes catholiques d'Empire et l'électeur de Saxe.

Bataille de Prague; révolution de la Bohême.

La fameuse défaite de Prague, en 1620, entraîna, avec la chute de l'électeur Palatin, une révolution dans la Bohême. Tous les principaux chefs de l'insurrection furent exécutés à Prague, et leurs biens confisqués (3).

(1) Lunig, *Reichs-Archiv*, Part. spec., *erste Abtheil.*, p. 55 et 65. Dumont, t. 5, part. 2, p. 116.

(2) Voyez Pauli Stransky, *respublica Bohema.*

(3) Julii Bellii *laurea Austriaca*, p. 439, 461. Carafæ *Germania sacra*, p. 98. Pauli Piasecii *chronica*, p. 350.

Digitized by Google

Période VI. 1453-1648. Ferdinand, traitant alors ce royaume en pays conquis, déclara les états déchus de leurs droits et priviléges (1); il ne les y réintégra, par la nouvelle constitution qu'il leur donna (2), qu'en exceptant expressément les droits qu'ils s'étoient arrogés dans l'élection de leurs rois, ainsi que les lettres de majesté qui accordoient aux protestans le libre exercice de leur culte. Ce prince ne se borna pas à supprimer cette liberté, il priva même les protestans de leurs droits de cité. Les lois les plus atroces furent publiées contre eux, et on alla jusqu'à leur interdire la faculté de tester, et celle de se marier légalement. Tous les ministres, sans exception, furent bannis du royaume en 1624, et les moyens les plus iniques employés pour ramener les protestans au bercail de l'église catholique.

Enfin par un édit publié en 1627, il fut enjoint à ceux des protestans qui persisteroient dans leurs opinions, de quitter le royaume dans l'espace de six mois. Trente mille des meilleures familles, dont cent quatre-vingt-cinq familles nobles, sortirent alors de la Bohême et portèrent leurs talens et leur industrie dans les états voisins, tels que la Saxe, le Brandebourg, la Prusse, etc. (3).

La Lusace démembrée de la Bohême. Ferdinand ayant jugé depuis conforme à ses intérêts de détacher l'électeur de Saxe de l'alliance de la Suède, fit la paix avec ce prin-

(1) Lunig, l. c. p. 201.

(2) Dumont, t. 5, part. 2, p. 507.

(3) Les édits de Ferdinand se trouvent dans Lunig, *parte spec.*, cont. 1, Fortsetzung 1, p. 201, et suiv.

Digitized by Google

ce à Prague, en 1635. Il lui abandonna par ce traité les deux Lusaces, qu'il démembra de la Bohême, pour le dédommager des sommes que l'électeur avoit à réclamer, comme ayant été l'allié de l'Autriche contre l'électeur Palatin, roi de Bohême. Cette province fut cédée à l'électeur Jean-George pour lui et ses descendans, à titre de fief de la couronne de Bohême, sous la clause expresse qu'au défaut des mâles elle passeroit aux filles de la branche électorale, mais qu'il seroit alors libre au roi de Bohême d'user du droit de retrait, en remboursant aux filles la somme pour laquelle la Lusace avoit été hypothéquée à la Saxe. Cette somme montoit à soixante-douze tonnes d'or, évaluées à sept millions deux cent mille florins (1).

Turquie ; Bajazeth II.

L'empire turc prit de nouveaux accroissemens, tant en Asie qu'en Europe, sous les successeurs de Mahomet II qui en avoit fixé le siége à Constantinople. La conquête de la Bessarabie appartient au règne de Bajazet II. On la rapporte communément à l'an 1484 (2).

Ce prince eut un frère nommé Jem ou Zizim qui, ayant été son concurrent pour le trône, vint se réfugier à Rome où il fut enfermé par ordre du pape Alexandre VI, à la demande même de Bajazeth qui s'étoit engagé à payer au pape une forte pension pour ce frère. Charles VIII, roi de France, lorsqu'il fit son expédition en Italie pour la conquête du royaume de Naples, força le pape de lui délivrer l'in-

(1) Dumont, t. 6, p. 101.

(2) Leunclavii *annales et pandectæ Turcicæ*.

Digitized by Google

Périodes VI. 2453-1648. fortuné Zizim, dont il comptoit se servir dans l'expédition qu'il méditoit contre les Turcs, et qui n'eut point de suite (1).

Sélim I. Sélim I, fils et successeur de Bajazeth, profita d'une révolution arrivée en Perse et de la victoire qu'il remporta, en 1514, auprès de Tauris sur le schah Ismaïl Sophi I, pour conquérir le Diarbékir et l'Algézyre au-delà de l'Euphrate.

Destruction de l'empire des Mamelucs. Le même prince renversa le puissant empire des Mamelucks, qui dominoit sur l'Egypte, la Syrie, la Palestine et sur une partie de l'Arabie. Il défit les derniers sultans Cansouh-Algouri et Toumanbey, et anéantit toute cette dynastie dans les années 1516 et 1517. Le Caire, capitale de cet empire en Egypte, fut pris d'assaut par Sélim, le 17 janvier 1517, et tous les états des Mamelucks incorporés à l'empire ottoman (2). Le shérif de la Mecque fit alors aussi sa soumission à la Porte avec plusieurs tribus des Arabes (3).

Soliman-le-Grand. Soliman-le-Grand qui succéda à Sélim son père, éleva l'empire turc au faîte de la grandeur. Outre l'île de Rhodes qu'il enleva aux chevaliers de Saint-Jean, et la meil-

(1) Voyez la correspondance d'Alexandre VI avec Bajazeth dans le *diarium* de Jean Burkhard, de Strasbourg, secrétaire de ce pape. Ce diarium a été publié par le célèbre Leibnitz sous le titre : *Specimen historiæ arcanæ s. anecdotæ de vita Alexandri VI papæ*, Hanov. 1696, 4.

(2) Leunclavii *annales Turc.*, p. 41, 42, 43. *Notices des manuscrits*, t. 1, p. 171.

(3) Cantemir, *hist. de l'empire Ottoman.*, t. 1, p. 168.

Digitized by Google

leure partie de la Hongrie dont il dépouilla ses rois, il mit dans sa dépendance les provinces de Moldavie et de Walachie, et en rendit les princes vassaux et tributaires de son empire. La ville de Bagdad et l'Irak-Arabi devinrent aussi sa conquête. Les auteurs turcs la fixent à l'année 1534 (1). Pièces VI. 1453-1648.

Ce prince illustra son règne par les efforts qu'il fit pour relever la marine que ses prédécesseurs avoient négligée. Il prit à son service le fameux pirate Barberousse, roi d'Alger, qu'il créa capitan-pacha ou grand-amiral turc (2). Barberousse équipa une flotte de plus de cent voiles, avec laquelle il chassa les impériaux de l'Archipel, et infesta les côtes de l'Espagne, de l'Italie et de la Sicile (3). Soliman échoua cependant, en 1565, dans son entreprise contre l'île de Malte. La défense courageuse des chevaliers, jointe à l'arrivée de la flotte de Sicile, força les Ottomans à la retraite (4).

La décadence de l'empire ottoman commence à la mort de Soliman-le-Grand. Les sultans ses successeurs, livrés à la mollesse et enfermés dans leur sérail et dans leur harem, abandonnèrent à leurs grands-visirs le gouvernement de l'empire et la conduite des ar- Décadence des Ottomans.

(1) Leunclavii *annales*, p. 48.

(2) Ejusd. *pandect. Turc.*, p. 129, 223.

(3) Ces succès maritimes des Turcs engagèrent François I à s'allier, en 1537 et 1542, avec Soliman contre Charles-Quint. La flotte turque, commandée par Barberousse, se réunit, en 1543, à celle des François pour le siége de Nice.

(4) Vertot, *hist. de Malte.*

Digitized by Google

Période VI. 1453 - 1648.

mées. Les fils de ces sultans, élevés par des femmes et des eunuques, éloignés des troupes et des affaires, contractèrent, dès leur premier âge, tous les vices de leurs pères, et n'apportèrent plus au trône cet esprit et cette audace militaire qui étoient l'ame du gouvernement et la base de toutes les institutions des Ottomans.

Selim II.

Ce fut Selim II, fils de Soliman, qui donna le premier cet exemple funeste à ses successeurs. Sous lui les Turcs enlevèrent aux Vénitiens l'île de Chypre, et conservèrent cette conquête, malgré le terrible échec qu'ils essuyèrent à Lépante, et qui entraîna la chute de leur marine (1).

(1) Voyez ci-dessus, p. 161.

Digitized by Google

PÉRIODE VII.

DEPUIS la paix de Westphalie jusqu'à celle d'Utrecht.

1648 — 1713.

Changement du système d'équilibre.

LE système politique de l'Europe essuya un grand changement au commencement de cette période. La France, après avoir longtemps combattu pour son indépendance contre l'Autriche, emporta la balance, et se rendit tellement formidable, qu'elle fit tourner contre elle les ressorts de la politique.

Origine de la grandeur de la France.

L'origine de cette nouvelle grandeur remonte aux règnes de Charles VII et de Louis XI. Les réunions importantes que fit la France à cette époque, jointes à la révolution arrivée dans son gouvernement (1), lui donnèrent une force et une vigueur qui lui auroient fait jouer dès-lors le premier rôle, si sa puissance n'avoit été fortement balancée par l'Autriche, laquelle, par un concours d'événemens heureux, et à la faveur de plusieurs grands mariages, étoit parvenue à un degré d'élévation qui dut faire ombrage à toute l'Europe (2). Il en résulta que, pendant près de deux siecles, la France eut besoin de toutes les combinaisons de la politique pour faire face à sa rivale; et ce qui ajoutoit à sa dé-

(1) Voyez ci-dessus, p. 67.
(2) *Idem*, p. 117.

Pendant VII. 1648-1713.

tresse, c'est que, livrée à la manie des guerres d'Italie, elle fut encore agitée par des guerres civiles qui occupèrent toutes ses forces (1).

Traités de Westphalie et des Pyrénées.

Ce ne fut que vers le milieu environ du dix-septième siècle qu'elle sortit de cette longue lutte, et que, dégagée des entraves que lui donnoient les factions et les troubles de l'intérieur, sa puissance put prendre un nouvel essor. Des finances bien ordonnées, le commerce et les manufactures ranimés, sa marine établie sur un pied respectable, tout concourut alors à répandre en France l'abondance et les richesses. L'abaissement de la maison d'Autriche, effectué dans le même temps par les traités de Westphalie et des Pyrénées, joint à l'affermissement du corps germanique et du système fédératif des provinces-unies des Pays-Bas, dus, en grande partie, aux efforts de cette puissance, achevèrent de relever sa gloire et d'assurer sa supériorité dans la balance politique de l'Europe.

Richelieu et Mazarin.

Ce changement dans le système politique fut principalement l'ouvrage de deux grands ministres, des cardinaux Richelieu et Mazarin, qui, en tarissant la source des divisions intestines, et en concentrant l'autorité entre les mains du gouvernement, élevèrent cette monarchie au rang que sa position, sa population et ses ressources intérieures lui assignoient entre les puissances continentales.

Louis XIV tourne contre lui le système d'équilibre.

Mazarin laissa le royaume dans un état florissant, à Louis XIV qui, aidé des lumières du célèbre Colbert, protégea les lettres et les beaux-arts, et acheva l'ouvrage com-

(1) Voyez ci-dessus, p. 162 et 165.

Digitized by Google

mencé par son premier ministre. Rien n'égaloit l'ardeur dont ce prince étoit animé pour la gloire. La France auroit été heureuse sous son règne et respectée de toute l'Europe, s'il n'eût eu en vue que le véritable intérêt et le bonheur de son peuple ; mais il ambitionnoit cette espèce de gloire qui est le fléau de l'humanité, la gloire des conquérans. Il en résulta une longue suite de guerres, qui, en épuisant les forces de l'état, amenèrent un nouveau changement dans le système politique. Les mêmes puissances qui avoient fait auparavant cause commune avec la France contre l'Autriche, se liguèrent contre elles pour assurer leur liberté et leur indépendance qu'elles croyoient menacées.

La première guerre qui donna l'éveil aux puissances européennes, est celle que Louis XIV entreprit, en 1667, contre l'Espagne, pour faire valoir les prétentions qu'il formoit au nom de la reine Marie-Thérèse, son épouse, sur plusieurs provinces des Pays-Bas espagnols, nommément sur les duchés de Brabant et de Limbourg, la seigneurie de Malines, le marquisat d'Anvers, la haute Gueldre, les comtés de Namur, de Hainault et d'Artois, Cambrai et le Cambrésis, comme lui étant dus, en vertu du *droit de dévolution* usité dans ces pays. Selon ce droit, la propriété des biens passoit aux enfans du premier lit, lorsque le père ou la mère contractoit un nouveau mariage. Marie-Thérèse, reine de France, étoit fille du premier lit de Philippe IV, roi d'Espagne, au lieu que le roi Charles II, son successeur dans la monarchie

Guerre de dévolution.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

espagnole, étoit né du second lit de ce prince. Louis XIV soutenoit que dès l'instant du second mariage de Philippe IV, la propriété de tous les pays qui se régissoient par le droit de dévolution, avoit passé à la reine son épouse, et qu'à la mort de ce prince, arrivée en 1665, la jouissance devoit se réunir à la propriété, en faveur de cette princesse. Les Espagnols alléguèrent contre cette prétention des François, que le droit de dévolution, dérivant de la coutume et ne concernant que la succession des particuliers, ne pouvoit point être opposé aux lois fondamentales de l'Espagne, qui établissoient l'indivisibilité de la monarchie, et qui déféroient toute la succession au roi Charles II, sans le moindre partage (1).

Triple-alliance; paix d'Aix-la-Chapelle.

Les François s'emparèrent, dans le cours de la campagne de 1667, de plusieurs villes des Pays-Bas, comme Bergues, Furnes, Armentières, Charleroi, Binch, Ath, Tournai, Douai, Courtrai, Oudenarde, Lille; et pendant l'hiver suivant ils firent la conquête de la Franche-Comté. Le pape et plusieurs princes ayant interposé leurs bons offices pour le rétablissement de la paix, on choisit Aix-la-Chapelle pour le lieu du congrès; mais le siége principal de la négociation s'établit à la Haie, où Louis XIV avoit envoyé le comte d'Estrades, afin d'y traiter séparément avec les états-gé-

(1) La cour de France publia à ce sujet un ouvrage intitulé : *Traité des droits de la reine très-chrétienne.* Il fut refuté par Stockmann et par le *Bouclier d'état et de justice*, attribué au baron de Lisola, gentilhomme francomtois.

Digitized by Google

néraux. Cette négociation fut accélérée par la fameuse triple-alliance conclue à la Haie (1) entre la Grande-Bretagne, les états-généraux et la Suède. Aux termes de ce traité, les puissances alliées offroient à Louis XIV l'alternative, ou de lui laisser les places qu'il avoit conquises pendant la campagne de 1667, ou de lui faire céder, soit le duché de Luxembourg, soit la Franche-Comté avec les villes de Cambrai, Douai, Aire, S. Omer, Furnes et leurs dépendances. La première de ces alternatives ayant été acceptée par les Espagnols, un projet de traité de paix fut convenu et signé (2) par les ministres de France, d'Angleterre et des états-généraux, et ce projet servit de base au traité de paix qui fut conclu le 2 mai, à Aix-la-Chapelle, entre la France et l'Espagne. La France, au moyen des restitutions qu'elle fit à l'Espagne, conserva, par ce traité, les places de Charleroi, Binch, Ath, Douai, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, avec leurs bailliages et dépendances (3).

Guerre de Hollande.

Cette paix fut suivie de près d'une nouvelle guerre que Louis XIV entreprit contre la république des Provinces-Unies. Désirant de se venger des Hollandois qu'il savoit être les prin-

(1) Au mois de janvier 1668.

(2) Le 15 avril 1668.

(3) Voyez cette paix dans Dumont, *corps dipl.*, au tome 7, part. 1, p. 89; et dans Leonard, t. 4. Sur les négociations qui la précédèrent on peut consulter Dumont, *mémoires sur la paix de Ryswic*, et les *mémoires manuscrits* de M. de S. Prêt, chef du dépôt des affaires étrangères de France.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

cipaux auteurs de la triple-alliance, et ne consultant que son penchant pour la guerre, il prétexta des médailles injurieuses frappées en Hollande, à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle et de la triple-alliance (1).

En vain les états-généraux offroient-ils toute satisfaction au roi, il n'en persista pas moins dans le dessein de leur faire la guerre; et pour y mieux réussir, il s'attacha d'abord à dissoudre la triple-alliance. Colbert de Croissy, envoyé par lui en Angleterre, trouva même moyen d'entraîner le roi Charles II dans l'alliance du roi contre la république. La cour de France réussit également dans la négociation qu'elle entama à celle de Stockholm. Cette dernière cour, guidée par l'exemple de l'Angleterre, renonça à la triple-alliance pour s'allier avec la France (2). Plusieurs princes d'Empire, tels que l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster suivirent le même parti. La guerre éclata

(1) La première de ces médailles représentoit les Provinces-Unies sous la figure d'une femme foulant la discorde, avec une inscription un peu fastueuse, mais nullement outrageante pour la France. Voyez Van Loon, *histoire métallique des Pays-Bas*, t. 3, p. 22; et les *annales de l'abbé* de S. Pierre, t. 1, p. 201. L'autre médaille étoit plus piquante; elle offroit M. van Beuningen, ambassadeur de Hollande à la cour de France, sous la figure de Josué qui commandoit au soleil de s'arrêter, avec l'inscription : *Stetit itaque sol.* Cette dernière médaille fut traitée de pure fiction par M. van Beuningen lui-même, et déclarée n'avoir été frappée qu'après coup et en Allemagne. On la trouve dans Van Loon, au t. 3, p. 17.

(2) Cette alliance est du 14 avril 1672. Elle se trouve, avec les articles secrets, dans Leonard, *recueil des traités*, au tome 5.

Digitized by Google

en 1672. Louis XIV y eut des succès si rapides, qu'il soumit, dans une seule campagne, les provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Oberyssel et une partie de la Hollande. Il auroit même emporté la ville d'Amsterdam, si les Hollandois n'avoient pas pris le parti de rompre leurs digues et d'inonder le pays.

Grande alliance contre la France.

Alarmés de ces succès, et craignant l'entier bouleversement de la république, l'empereur Léopold I, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg (1) et les états d'Empire se liguèrent pour marcher à son secours. Le parlement d'Angleterre, en refusant des subsides au roi, le mit dans la nécessité de faire, en 1674 (2), sa paix avec la république. L'électeur de Cologne et l'évêque de Munster en firent de même. Louis XIV jugea alors à propos d'abandonner ses conquêtes de la Hollande, pour tourner ses principales forces contre l'Espagne et les puissances germaniques. Il conquit la Franche-Comté au printemps de l'année 1674; et ce fut dans le cours de cette même campagne que le prince de Condé gagna la bataille de Sénef. Turenne attaqua, l'hiver suivant, les quartiers des impériaux en Alsace, et les chassa de cette province malgré la grande supériorité de leurs forces. Ce grand général fut tué à Saspach, dans l'Ortenau, à l'entrée de la campagne de 1675, au moment de livrer ba-

(1) Ce prince avoit déjà pris, en 1672, parti pour les Hollandois, mais les François ayant fait une irruption dans ses états de Westphalie, il fit en 1673 sa paix à Vossem, pour reprendre les armes en 1674.

(2) Le 19 février. Voyez DUMONT, *corps dipl.*, t. 7, part. 1, p. 253.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

taille à Montécuculi. Les Suédois, en conformité des articles secrets de leur alliance avec la France, entrèrent au mois de décembre 1674, dans l'électorat de Brandebourg, pour faire diversion à l'électeur Frédéric-Guillaume qui commandoit l'armée impériale sur le Rhin. L'électeur les surprit, par des marches forcées, à Ratenau, et mit toute leur armée en déroute auprès de Fehrbellin (1). L'Empire déclara la guerre à la Suède, et l'électeur, de concert avec les princes de Brunswick, l'évêque de Munster et le roi de Danemarck, dépouilla les Suédois de la plupart de leurs possessions en Empire.

Paix de Nimègue.

Enfin, ce fut à Nimègue, dans les années 1678 et 1679, que la paix se fit, sous la médiation de l'Angleterre. Louis XIV trouva moyen de diviser les alliés, en traitant séparément avec les Hollandois à qui il rendit, par la paix qu'il conclut avec eux, le 11 août 1678, la ville de Maëstricht qu'il tenoit encore en son pouvoir (2). L'exemple des Hollandois fut suivi de près par les Espagnols qui signèrent pareillement, le 17 septembre 1678, un traité particulier avec la France (3), en vertu duquel ils lui abandonnèrent, outre la Franche-Comté (4), plusieurs villes de la Flandre et du Hainault, comme Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire,

(1) Le 18 juin 1675. Puffendorf, *de rebus gestis Friderici Wilhelmi*, l. 13, parag. 34 et suiv.

(2) Dumont, t. 7, part. 1, p. 350.

(3) *Idem*, l. c., p. 365.

(4) Cette cession comprenoit aussi la ville impériale de Besançon que l'Empire avoit cédée à l'Espagne, dès l'année 1651, contre la ville de Frankenthal. Londorp, *acta publica*, t. 6, p. 634.

Digitized by Google

S. Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge et leurs dépendances. Par la paix entre la France, l'empereur et l'Empire, conclue à Nimègue, le 5 février 1679 (1), celle de Munster fut renouvelée. La France, en renonçant au droit de garnison dans Philipsbourg, obtint la cession de la ville de Fribourg, dans le Brisgau, et ne consentit à la restitution du duc de Lorraine qu'elle avoit dépouillé (2), que sous des conditions tellement onéreuses que ce prince refusa de les admettre, et qu'il préféra de ne point rentrer dans ses états (3). Quant à la paix de la France et de la Suède avec le Danemarck et les princes de l'Empire alliés de cette dernière puissance, elle fut rétablie par différens traités particuliers conclus dans le cours de l'année 1679 (4).

Troubles des réunions.

La paix ne fut pas plutôt conclue à Nimègue, qu'on vit naître les troubles connus sous le nom de troubles de réunion. Louis XIV établit, en 1680, une chambre, dite de réunions, dans le parlement de Metz, à l'effet d'examiner la nature et l'étendue des cessions qui lui avoient été faites par les traités de Westphalie, des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. Cette chambre, de mè-

(1) DUMONT, t. 7, part. 1, p. 376.

(2) En 1670.

(3) Ce prince signala depuis sa valeur dans les guerres de Hongrie. Il obtint en mariage la sœur de l'empereur Léopold I, dont il eut un fils, nommé Léopold, qui fut le père de l'empereur François I.

(4) Voyez ces traités dans DUMONT, t. 7, et dans LEONARD, t. 3.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

me que le parlement de Besançon et le conseil souverain d'Alsace, siégeant à Brisac, adjugèrent au roi, par arrêts (1), plusieurs villes et seigneuries, comme étant fiefs ou dépendances de l'Alsace, des trois évêchés de la Franche-Comté et des cessions qui lui avoient été faites dans les Pays-Bas.

Réunions en Alsace.

Cependant les vues du roi étoient tournées principalement sur l'Alsace. Ce prince avoit déjà fait valoir ses droits sur cette province, peu de temps après la paix des Pyrénées. Il consentit alors à s'en rapporter à la décision des arbitres qu'il fit choisir dans l'Empire même; mais le travail de ces arbitres n'étoit pas encore fort avancé, lorsqu'il fut interrompu par la guerre de Hollande, dans laquelle l'empereur et l'Empire furent impliqués. La paix de Nimègue ayant confirmé le traité de Munster, Louis XIV préféra la voie des réunions à celle de l'arbitrage, pour revendiquer ses droits sur l'Alsace. En partant alors de la généralité de la cession, telle qu'elle étoit énoncée aux §§. 73 et 74 dudit traité, il réclama la souveraineté absolue sur toute cette province, et obligea les états immédiats qui s'y trouvoient enclavés, de reconnoître sa souveraineté et de lui prêter foi et hommage, sans s'arrêter aux réserves que le §. 87 du même traité avoit stipulées en leur faveur (2). M. de Louvois, à la tête d'une

(1) On trouve ces arrêts rassemblés dans Leonard, *recueil des traités de paix*, t. 6.

(2) Voyez sur cette diverse interprétation du traité de Westphalie mon *histoire des traités de paix*, t. 1, p. 104 et 154; et mon *recueil des traités*, t. 1, p. 156, et suiv.

Digitized by Google

armée françoise, parut devant Strasbourg, et somma cette ville de se soumettre au roi. Elle se rendit, en vertu d'une capitulation qui fut signée le 30 septembre 1681 (1). Ces réunions s'étendirent aussi dans les Pays-Bas, où les François s'emparèrent entr'autres des villes de Courtrai, de Dixmude et de Luxembourg.

En s'attribuant ainsi à lui seul l'interprétation des traités de paix, Louis XIV ne put que choquer les puissances intéressées au maintien des traités. On projeta de nouveau une ligue générale contre la France, et la diète de Ratisbonne délibéra sur les moyens de mettre une armée d'Empire sur pied; mais le défaut d'union entre les principaux membres du corps germanique, les troubles de la Hongrie qui furent suivis d'une guerre avec les Turcs et de la marche du grand-visir sur Vienne (2) consternèrent tous les esprits, et empêchèrent la diète de l'Empire de prendre une résolution vigoureuse. L'Espagne, épuisée par de longues guerres, et abandonnée de l'Angleterre et de la Hollande, fut aussi hors d'état de reprendre les armes. Causes qui empêchèrent la guerre.

Il ne resta donc d'autre parti à prendre aux puissances intéressées que de recourir à la voie de la négociation. On ouvrit des conférences à Francfort, qui, après avoir langui pendant quinze mois dans cette ville, furent transférées à Ratisbonne, où une trêve de vingt ans fut signée le 15 août 1684, entre la France et l'Espagne, de même qu'entre la France, l'em- Trêve de Ratisbonne.

(1) Leonard, t. 6, p. 263.

(2) En 1683.

Période VII. 1648-1713.

pereur et l'Empire. Par le premier de ces traités, Louis XIV conserva Luxembourg, Bovines et Chimai avec leurs dépendances, en rendant toutes les places qu'il avoit occupées dans les Pays-Bas, postérieurement au 20 août 1683. Quant au traité entre la France, l'empereur et l'Empire, on y laissa à la France, durant la trêve, outre la ville de Strasbourg et le fort de Kehl, tous les lieux et seigneuries dont elle s'étoit emparée depuis le commencement des troubles jusqu'au premier août 1681. Dans tous les endroits qui lui furent abandonnés, elle conserva l'exercice des droits de souveraineté, en ne laissant aux seigneurs propriétaires que l'entière perception des fruits et revenus qui dépendoient de leur propriété (1).

Révocation de l'édit de Nantes.

Ce fut à peu près dans le même temps que Louis XIV entreprit d'extirper le calvinisme en France. Animé contre les réformés par le vieux chancelier Letellier, et par le ministre Louvois, fils du chancelier, il restreignit peu à peu, par des déclarations, les droits dont les partisans de ce culte jouissoient en vertu des édits antérieurs. La tenue des synodes généraux leur fut interdite, les chambres miparties furent supprimées, et on leur enleva indistinctement l'exercice de toutes les fonctions publiques. Enfin ce prince alla jusqu'au point d'envoyer, en 1684, immédiatement après la trêve de Ratisbonne, des dragons par toute la France, pour travailler, à ce qu'on disoit, par de douces violences, à la conver-

(1) Dumont, t. 7, part. 2, p. 81; et Leonard, t. 3 et 5.

Digitized by Google

sion de tous les réformés (1). Cette démarche fut suivie de près du fameux édit publié en 1685, lequel révoquoit ceux de Nantes de 1598, et de Nismes de 1629. Tout exercice de religion, toute assemblée pour le culte, même dans les maisons, y furent défendus aux réformés, sous peine de confiscation de corps et de biens; la démolition de leurs temples fut ordonnée; on enjoignit aux pères de faire baptiser leurs enfans par des curés catholiques, et de les faire élever dans la religion du prince; les ministres furent bannis, et la faculté de sortir du pays interdite aux autres citoyens, sous peine de galères pour les hommes et de confiscation de corps et de biens pour les femmes (2). La rigueur de cette défense n'empêcha cependant pas une foule de citoyens du culte réformé, de passer dans les pays étrangers, et de transporter en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, le siége de leur industrie (3).

La trêve qui venoit d'être arrêtée pour vingt ans à Ratisbonne, n'en dura que quatre, au bout desquels Louis XIV reprit les armes. Ce prince prétendoit être averti que l'empereur

Guerre d'Allemagne.

(1) *Histoire de l'édit de Nantes*, t. 5, p. 844-887. Rulhières, *éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, t. 1, p. 280-296.

(2) Voyez l'édit de révocation dans Dumont, t. 7, p. 117; et dans l'*histoire de l'édit de Nantes*, t. 5, p. 284.

(3) Voyez *Accord parfait*, part. 3, p. 38-134, et l'Abbé de S. Pierre, *annales*, t. 1, p. 328. Les uns portent le nombre de ces émigrés à huit cent mille, les autres jusqu'à deux millions.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. n'attendoit que la conclusion de sa paix avec les Turcs pour lui faire la guerre; il en inféroit que la prudence exigeoit de sa part de prévenir son ennemi plutôt que de s'en laisser prévenir. Pour prouver cette assertion, il cita la ligue conclue en 1686, à Augsbourg, entre l'empereur, le roi d'Espagne, les états-généraux, la Suède, le duc de Savoie et les principaux états d'Empire, pour le maintien des traités conclus avec la France. Ce prince désiroit d'ailleurs de faire valoir les droits que la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, prétendoit à la succession palatine. Cette princesse étoit la sœur du dernier électeur Palatin, Charles, de la branche de Simmern, mort en 1685. Elle ne contestoit pas au successeur dans l'électorat, les fiefs, mais elle réclamoit les alleux, et y comprenoit une partie considérable du Palatinat, pendant que le nouvel électeur de la branche de Neubourg, soutenoit que, d'après les lois et usages germaniques, toute la succession lui étoit due sans aucun partage.

Faute que commit Louis XIV. Outre ces motifs que Louis XIV développa dans un long manifeste (1), il y en avoit un qu'il tenoit caché, et qui tendoit à empêcher l'expédition que le prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, méditoit en Angleterre contre le roi Jacques II, son beau-père, qui s'étoit rendu odieux à la nation angloise. Il étoit sans doute d'une haute importance pour la France de maintenir sur le trône de la Grande-Bretagne, le roi Jacques qu'elle

(1) Dumont, *corps. dipl.*, t. 7, part. 2, p. 170.

Digitized by Google

protégeoit, et qui ne pouvoit que lui être favorable, au lieu qu'il étoit aisé de prévoir que si le prince d'Orange, l'auteur de la ligue d'Augsbourg, et l'ennemi acharné de Louis XIV, venoit à réunir au stathoudérat la royauté d'Angleterre, il ne manqueroit pas de se servir de son influence pour tourner les forces des deux états contre la France. Le seul moyen de prévenir un événement aussi préjudiciable aux vrais intérêts de cette puissance, auroit été de faire un armement maritime, et d'établir un camp sur la frontière de la Hollande. On le sentoit bien à la cour de France, et néanmoins on s'y borna à envoyer une armée sur le Rhin, qui s'empara aux mois de septembre et d'octobre de l'année 1688, de Philipsbourg, de Mayence et de tout le Palatinat, ainsi que d'une partie de l'électorat de Trèves. Le ministre Louvois qui dirigeoit ces opérations, s'étoit flatté que les Hollandois, en voyant la guerre éclater dans leur voisinage, n'oseroient pas se mêler des troubles de l'Angleterre. Il fut trompé dans son attente; le prince d'Orange, soutenu de la flotte de ces républicains, fit, le 16 novembre de la même année, sa fameuse descente en Angleterre. La révolution y eut lieu par le détrônement du roi Jacques, et Louis XIV, en finissant par où il auroit dû commencer, déclara, dès le 25 novembre suivant, la guerre aux états-généraux. Cette fausse démarche du ministère françois devint la vraie source des revers qui traversèrent depuis le règne de ce prince.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

Grande alliance contre la France.

Une puissante ligue se forma en 1689 contre la France. L'empereur, l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et la Savoie y entrèrent sucessivement. Louis XIV, pour faire face à ces nombreux ennemis, retira ses troupes des places qu'il avoit occupées dans le Palatinat et sur les bords du Rhin ; mais en les retirant, il fit brûler un grand nombre de ces places et désola tout le pays. Par cette rigueur qui n'étoit pas commandée impérieusement par les circonstances, il ne fit qu'augmenter l'ardeur et l'animosité de ses ennemis (1).

Événemens de la guerre.

La guerre se fit par terre et par mer, en Italie, en Espagne, en Irlande, dans les Pays-Bas et sur le Rhin. Lous XIV la soutint glorieusement contre une grande partie de l'Europe conjurée contre lui. Ses armées furent victorieuses partout. Le maréchal de Luxembourg se signala, dans les campagnes de Flandre, par les victoires qu'il remporta sur les alliés à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde ou Landen, dans les années 1690, 1692 et 1693. Le maréchal de Catinat gagna, en Italie, sur le duc de Savoie, les batailles de Staffarde et de Marsaille en 1690 et 1693. La gloire de la marine françoise fut soutenue par le comte de Tourville, aux combats maritimes de Beveziers et de la Hogue, dans les années 1690 et 1692.

Paix de Ryswic.

Quelque brillans que fussent ces succès, la guerre n'en exigeoit pas moins de très-grands efforts qui ne pouvoient qu'épuiser la Fran-

(1) Voyez les réflexions de l'abbé de S. Pierre, t. 1, p. 294.

ce et lui faire désirer le retour de la paix. Louis XIV prévoyoit d'ailleurs la mort prochaine de Charles II, roi d'Espagne, et il lui importoit de rompre au plutôt la grande alliance dont un article assuroit la monarchie espagnole à l'empereur et à sa postérité, à l'exclusion de la France. En apportant donc les plus grandes facilités à la paix, il accorda au duc de Savoie, par la paix particulière qu'il conclut avec lui (1), outre la forteresse de Pignerol et le mariage de sa fille avec le duc de Bourgogne, les honneurs royaux en faveur de ses ambassadeurs. Ce traité, signé à Turin en 1696, fut un acheminement à la paix générale qui fut arrêtée à Ryswick le 20 septembre 1697, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Toutes les conquêtes y furent rendues de part et d'autre. La France restitua même à l'Espagne les places et contrées qu'elle avoit occupées dans les Pays-Bas, par la voie des réunions, à la réserve de 82 enclaves qu'elle se réserva par une liste particulière, comme étant des dépendances de Charlemont, Maubeuge et autres lieux (2). La paix entre la France, l'empereur et l'Empire, ne fut signée à Ryswick que le 30 octobre suivant. On y renouvela les traités de Westphalie et de Nimègue. Les arrêts de la chambre de réunion de Metz et des cours souveraines de Besançon et de Brisac furent cassés et annulés, et Louis XIV s'engagea à resti-

(1) DUMONT, t. 7, part. 2, p. 368. LEONARD, *traité de paix conclu à Turin le 29 août* 1696.

(2) Voyez cette liste dans les *Actes et mémoires de Ryswick*, t. 3, p. 261.

Digitized by Google

Traités VII. 1648-1713.

tuer à l'Empire tout ce qu'il avoit occupé, soit pendant la guerre, soit auparavant, sous le nom de réunions; c'est-à-dire, celles qu'il avoit faites hors de l'Alsace, ou qui étoient comprises dans la liste des réunions, présentée au congrès par les ambassadeurs de France (1). La ville de Strasbourg est cédée à la France par un article particulier du traité; mais le fort de Kehl, les villes de Fribourg, Brisac et Philipsbourg sont rendues à l'empereur et à l'Empire. Le duc Léopold de Lorraine est rétabli dans son duché, sans autre réserve que celle de Saar-Louis et de la ville et préfecture de Longwy. Quant à la prétention de la duchesse d'Orléans au Palatinat, elle est soumise à l'arbitrage de l'empereur et du roi de France, et il est convenu qu'au cas que ces deux souverains ne tombassent pas d'accord, le pape en connoîtroit en qualité de sur-arbitre (2).

Différends sur la succession d'Espagne.

La paix de Ryswick fut suivie de la guerre pour la succession d'Espagne, qui embrasa de nouveau l'Europe et occasionna de grands changemens dans l'ordre politique. Charles II,

(1) Voyez l'article 4 du traité et la liste des réunions dans les *Actes et mémoires de Ryswick*, t. 2, p. 387. Il est évident que ce traité a validé les réunions faites en Alsace, et reconnu la souveraineté sur toute l'Alsace, telle qu'elle a été sanctionnée par la trêve de Ratisbonne, dont les dispositions n'ont point été revoquées.

(2) Cette contestation, après avoir été long-temps débattue à Francfort entre les commissaires des deux souverains, fut, en effet, portée à la connoissance du pape, qui la fit décider par une sentence rendue par une congrégation d'auditeurs de rote. Voyez les *Actes et mémoires de Ryswick*, t. 5.

Digitized by Google

roi d'Espagne, fils du roi Philippe IV, et dernier mâle de la branche espagnole d'Autriche, n'ayant ni fils, ni fille, ni frère, la monarchie espagnole, d'après la loi fondamentale de ce royaume, qui établissoit la succession linéale cognatique, sembloit appartenir à Marie-Thérèse, reine de France, sœur aînée de Charles, et aux enfans provenus du mariage de cette princesse avec Louis XIV. On opposoit à Marie-Thérèse sa renonciation, exprimée par son contrat de mariage, et confirmée par la paix des Pyrénées; mais les François soutenoient que cette renonciation étoit nulle, et qu'elle ne pouvoit point préjudicier aux enfans de la reine qui tenoient leur droit, non de leur mère, mais de la loi fondamentale de l'Espagne.

En admettant la validité de la renonciation de la reine de France, l'ordre linéal appeloit à la succession espagnole sa sœur cadette, Marguerite-Thérèse, qui de son mariage avec l'empereur Léopold I avoit laissé une fille unique, Marie-Antoinette, épouse de l'électeur de Bavière et mère de Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière.

L'empereur qui désiroit conserver la monarchie espagnole dans sa propre famille, se prévalut de la renonciation qu'il avoit exigée de l'archiduchesse Marie-Antoinette sa fille, lorsqu'elle épousa l'électeur Maximilien de Bavière, pour s'ériger lui-même en prétendant, et pour faire valoir les droits de sa mère, Marie-Anne, fille de Philippe III, roi d'Espagne et tante de Charles II. Il alléguoit que la succession à la monarchie espagnole avoit

Digitized by Google

Période VII. 1648 - 1713.

été assurée à cette dernière princesse tant par son contrat de mariage que par les testamens des rois d'Espagne; et comme il avoit deux fils, les archiducs Joseph et Charles, nés de son mariage avec une princesse palatine de Neubourg, il destinoit à l'aîné le trône de l'Empire, et au cadet la monarchie espagnole.

Premier traité de partage.

Ces diverses prétentions ayant fait craindre une guerre générale, l'Angleterre et la Hollande, dans l'intention de la prévenir, arrêtèrent, en 1698, de concert avec Louis XIV, un traité de partage (1), en vertu duquel la monarchie espagnole, en cas de mort du roi Charles II, fut assurée à Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière, et on réserva au dauphin de France le royaume des Deux-Siciles, avec les ports de Toscane, le marquisat de Final et la province de Guipuscoa. L'archiduc Charles, fils de l'empereur, devoit avoir le duché de Milan. Quoique le roi d'Espagne désapprouvât ce traité, en ce qu'il admettoit un partage, il n'en reconnut pas moins, par son testament, le prince de Bavière comme son successeur dans la monarchie espagnole.

Second traité de partage.

Ce jeune prince ayant été enlevé, en 1699, à ses hautes destinées par une mort prématurée, les puissances qui avoient conclu le premier traité de partage, en arrêtèrent un second qui fut signé à Londres le 13 mars 1700. L'archiduc Charles, fils puîné de l'empereur Léopold, y fut désigné comme héritier présomptif de la monarchie espagnole. On assura au dauphin, avec le royaume des

(1) Dumont, *corps diplom.*, t. 7, part. 2, p. 442. Lamberty, *mémoires*, t. 1, p. 12.

Digitized by Google

Deux-Siciles et la province de Guipuscoa, le duché de Lorraine, en assignant au duc de Lorraine, en échange, le duché de Milan (1). Louis XIV ne négligea rien pour faire approuver ce nouveau traité de partage par la cour de Vienne. Il y envoya le marquis de Villars qui, après avoir été long-temps amusé par des promesses vagues, échoua enfin dans sa négociation, et l'empereur qui ne cherchoit qu'à se concilier la cour de Madrid, manqua ainsi le seul moment favorable où il auroit pu fixer la monarchie espagnole dans sa maison, de l'aveu de Louis XIV et des principales cours de l'Europe.

Cette affaire prit depuis, à Madrid, une tournure diamétralement opposée aux vues et aux intérêts de la cour de Vienne. Le roi Charles II, guidé par son premier ministre, le cardinal Portocarrero, et après avoir pris l'avis du pape et celui des plus savans théologiens et jurisconsultes de son royaume, se décida à faire, le 2 octobre 1700, un second testament par lequel il reconnut les droits de Marie-Thérèse, sa sœur aînée, et déclara que la renonciation de cette princesse ayant eu pour unique but d'empêcher la réunion de l'Espagne au royaume de France, ce motif cessoit en transférant la monarchie espagnole sur un des fils cadets du dauphin. En partant de ce principe, il nomma Philippe d'Anjou, second fils du dauphin, héritier de tous ses états, en lui substituant le duc de Berry, son frère puîné; au duc de Berry il substitua l'archiduc Charles; et à l'archiduc Charles, le duc de Savoie,

Testament de Charles II.

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 7, part. 2, p. 477. Lamberty, *mémoires*, t. 1, p. 97.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. en défendant expressément tout partage de la monarchie (1).

Acceptation de ce testament par Louis XIV. Charles II étant mort dès le 1. novembre suivant, la junta ou le conseil de régence nommé par son testament, envoya à Louis XIV pour le prier d'agréer la disposition du feu roi, en accordant son petit-fils aux vœux de la nation espagnole. Le même courrier avoit ordre de passer à Vienne, en cas de refus de la part du roi, afin de faire les mêmes offres à l'archiduc. On tint alors un grand conseil à la cour de France, pour y délibérer sur le parti qu'il convenoit de prendre, dans une affaire qui intéressoit aussi essentiellement le repos général de l'Europe (2). Le résultat de ce conseil fut qu'il falloit accepter le testament et renoncer aux avantages que le second traité de partage présentoit à la France. On apporta pour motif de cette résolution qu'en n'acceptant pas le testament, le roi se verroit dans le cas, ou d'abandonner entièrement ses prétentions à la monarchie espagnole, ou d'entreprendre une guerre dispendieuse pour conquérir ce que le traité de partage lui adjugeoit, sans pouvoir, dans ce dernier cas, compter sur des secours efficaces de la part des deux cours maritimes.

Proclamation de Philippe d'Anjou. Louis XIV s'étant donc décidé pour l'acceptation du testament, Philippe d'Anjou fut proclamé par les Espagnols le 14 novembre 1700, et ce prince fit son entrée solennelle à Madrid, le 14 avril suivant. La plupart des

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 7, part. 2, p. 485. Lamberty, *mémoires*, t. 1, p. 191.

(2) *Mémoires du marquis* de Torcy, t. 1, p. 150.

Digitized by Google

puissances de l'Europe, telles que les états d'Italie, la Suède, l'Angleterre et la Hollande, de même que les puissances du nord reconnurent le nouveau roi d'Espagne; le roi de Portugal et le duc de Savoie conclurent même des traités d'alliance avec lui. PHILIPPE VII. 1648-1713.

La situation d'ailleurs des affaires politiques étoit telle en Allemagne, en Hongrie et dans le nord, qu'en se conduisant avec prudence, il auroit été facile à Louis XIV de maintenir la paix; mais ce prince fit comme à dessein tout ce qu'il falloit pour soulever l'Europe contre lui. On lui supposoit le projet chimérique de la monarchie universelle, et de la réunion de l'Espagne à la France. Au lieu de chercher à détruire cette supposition, il lui prêta une nouvelle force, en faisant sceller des lettres-patentes en faveur de Philippe d'Anjou, son petit-fils, au moment de son départ pour l'Espagne, à l'effet de lui conserver ses droits à la couronne de France. Les Hollandois ne craignoient rien tant que de voir les François empiéter sur les Pays-Bas espagnols, qu'ils regardoient comme leur barrière contre la France, à la conservation de laquelle l'Angleterre même sembloit être fortement intéressée. Il auroit sans doute été prudent, de la part de Louis XIV, de rassurer, sur ce point, les puissances maritimes qui, depuis l'élévation du prince d'Orange au trône de la Grande-Bretagne, tenoient en quelque sorte la balance de l'Europe. Sans être arrêté par cette considération, ce prince se fit autoriser par le conseil de Madrid, à faire introduire une armée françoise dans les Pays-Bas

Louis XIV soulève l'Europe contre lui.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

espagnols, et c'est à cette occasion que les troupes hollandoises qui, en vertu d'une convention avec le feu roi d'Espagne, se trouvoient réparties dans plusieurs places des Pays-Bas, furent désarmées. Cet événement qui eut lieu le 6 février 1701, servit de puissant motif au roi Guillaume pour soulever les états-généraux contre la France. Il ne lui fut pas aussi facile d'entraîner dans ses vues le parlement britannique, dont la grande majorité répugnoit à prendre part aux démêlés du continent, mais la mort du roi Jacques II, arrivée le 16 septembre suivant, fit changer la disposition des esprits en Angleterre. Louis XIV ayant alors reconnu formellement le fils de ce prince en qualité de roi de la Grande-Bretagne, le parlement britannique ne balança plus de se joindre aux Hollandois et aux autres ennemis de la France.

Ligue puissante contre la France.

Une puissante ligue se forma de nouveau contre la France. L'empereur, l'Angleterre, les Provinces-unies, l'Empire, les rois de Portugal et de Prusse et le duc de Savoie y entrèrent successivement (1). Les alliés s'engagèrent à revendiquer, en faveur de l'Autriche, les Pays-Bas espagnols, le duché de Milan, le royaume des Deux-Siciles, avec les ports de Toscane, et à ne jamais admettre la réunion des deux monarchies de France et d'Espagne.

Revers de Louis XIV.

Au commencement de cette guerre,

(1) La première alliance fut signée à la Haye, le 18 sept. 1701, entre l'empereur et les deux puissances maritimes. Voyez cette alliance dans DUMONT, t. 8, part. 1, p. 89.

Digitized by Google

Louis XIV soutint encore, pendant quelque temps, la supériorité de ses armes malgré le grand nombre de puissances qu'il avoit à combattre. Ce ne fut que depuis la campagne de 1704 que la fortune l'abandonna, et qu'il essuya, coup sur coup, les plus grands revers. Le duc de Marlborough, réuni au prince Eugène, défit cette année à Höchstett ou Blindheim en Bavière, le maréchal de Tallard, qui y perdit 30000 hommes, et fut emmené lui-même prisonnier en Angleterre. Cet échec fut suivi de la perte de la Bavière et de tout ce que les François occupoient au-delà du Rhin. La défaite de Ramillies en Brabant par Marlborough, en 1706, ne fut pas moins désastreuse; elle valut aux alliés la conquête de la meilleure partie des Pays-Bas; et pour surcroît de malheurs le maréchal de Marsin perdit cette même année, contre le prince Eugène, la fameuse bataille de Turin qui fit vider l'Italie aux troupes françoises. La bataille qui se livra, en 1708, à Oudenarde dans la Flandre ne fut pas aussi décisive. On y combattit avec un avantage égal de part et d'autre; mais le duc de Bourgogne qui commandoit en chef l'armée françoise, ayant quitté, pendant la nuit, le champ de bataille contre l'avis du duc de Vendôme, Marlborough en prit occasion de s'attribuer la victoire.

Pendore VII. 1648-1713.

Enfin l'affreux hiver de 1709 et la perte de la bataille de Malplaquet que Marlborough gagna cette même année sur Villars, jetèrent la France dans la plus grande détresse, et mirent Louis XIV dans la nécessité de rechercher la paix et de descendre même à des condi-

Préliminaires de la Haye.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

tions très-humiliantes. M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, envoyé, en 1709, à la Haye, admettoit au nombre des articles préliminaires celui qui ordonnoit la restitution de toutes les conquêtes que les François avoient faites depuis la paix de Munster; il consentoit même à rendre la ville de Strasbourg et à posséder désormais l'Alsace suivant le sens littéral du traité de Munster; le trône d'Espagne y étoit réservé à l'archiduc, et Louis XIV abandonnoit les intérêts de Philippe d'Anjou (1). Mais les alliés, enorgueillis par leurs succès, ayant exigé du roi qu'il obligeât son petit-fils à céder volontairement sa couronne, ou qu'il l'y contraignit par les armes, et cela dans le court espace de deux mois, les conférences qui avoient été transférées de la Haye à Gertruydenberg, furent rompues en 1710, et la guerre fut continuée (2).

Changement dans la situation des affaires.

Les choses se trouvant dans cet état de crise, deux événemens inattendus changèrent tellement la face des affaires, que Louis XIV, loin d'être assujetti aux clauses des préliminaires de Gertruydenberg, se vit recherché par l'Angleterre, et même dans le cas de dicter la loi à plusieurs des puissances liguées contre lui. L'empereur Joseph I mourut en 1711 sans lais-

(1) *Mémoires de* Torcy, au tom. 2, p. 188, où il donne ces fameux préliminaires.

(2) Sur l'histoire de cette guerre voyez les *mémoires du marquis* de S. Philippe, les *mémoires du maréchal* de Berwick; ceux du prince Eugène; ceux *du maréchal de Noailles*, rédigés par Millot, et les *mémoires de la guerre d'Espagne, de Bavière et de Flandre*, publiés à Cologne, en 1710, en 2 vol.

Digitized by Google

ser de postérité mâle. Son frère, l'archiduc Charles, qui prenoit la qualité de roi d'Espagne, parvint à la dignité impériale, et hérita de tous les états de la branche allemande d'Autriche. Dès-lors, le système d'équilibre ne sembloit plus permettre que le même prince réunit aussi sur sa tête toute la monarchie espagnole. A cet événement s'en joignit un autre relatif au changement arrivé dans le ministère et le parlement de la Grande-Bretagne. Les Wighs, qui y dominoient depuis la révolution de 1689, furent tout à coup remplacés par les Torys. Cette catastrophe entraîna la disgrace du fameux duc de Marlborough, qui, comme principal chef de la faction des Wighs, se trouvoit à la tête des affaires en Angleterre. La reine Anne qui le craignoit, ne trouva pas de meilleur expédient pour lui ôter son influence, que de faire sa paix avec la France. L'abbé Gaultier qui résidoit à Londres, en qualité d'aumonier de l'ambassadeur de Charles d'Autriche, fut envoyé, par cette princesse, en France, pour faire les premières ouvertures de paix à Louis XIV. Une négociation secrète s'entama entre les deux cours, et son résultat fut le traité des préliminaires, signé à Londres, le 8 octobre 1711 (1). Philippe VII. 1648-1713.

On ouvrit, à Utrecht, un congrès pour la pacification générale. Les conférences qui y eurent lieu depuis le mois de février 1712, essuyèrent de longues interruptions tant à cause de l'éloignement pour la paix de plu- Paix d'Utrecht.

(1) *Actes et mémoires d'Utrecht*, t. 1, p. 162.

Digitized by Google

Pendant VII. 1648-1713.

sieurs des puissances alliées, que parce que les objets traités séparément entre la France et l'Angleterre, retardoient le cours de la négociation générale. Le combat de Denain que le maréchal de Villars gagna le 24 juillet 1712, sur le comte d'Albemarle, servit à rendre les alliés plus traitables. La paix fut signée à Utrecht au mois d'avril 1713, entre la France et les principales parties belligérantes (1). L'empereur seulement ne pouvant se résoudre à abandonner ses prétentions à la monarchie espagnole, refusa d'y prendre part.

Clauses fondamentales de ce traité.

Le grand but de l'Angleterre, dans cette négociation, ayant été de limiter la puissance prépondérante de la France, elle eut soin d'ériger, par ce traité, en loi pragmatique, fondamentale et inviolable, la clause qui ordonnoit que les royaumes de France et d'Espagne ne pourroient jamais être réunis. Pour cet effet, il fallut que Philippe d'Anjou renonçât formellement à ses droits à la couronne de France, et que le duc de Berry son frère, ainsi que le duc d'Orléans, en usassent de même à l'égard des droits qu'ils pouvoient prétendre à la monarchie espagnole. Les actes de ces renonciations, rédigées et signées en Espagne et en France, en présence des ambassadeurs d'Angleterre, furent insérés dans les traités d'Utrecht, de même que les lettres patentes qui cassoient et annuloient celles que Louis XIV avoient données pour conserver

(1) Voyez ce traité dans Dumont, *corps dipl.*, t. 8, part. 1; et mon *histoire des traités de paix*, t. 1, p. 306 et suiv.

Digitized by Google

au duc d'Anjou son droit de succession à la couronne de France. Louis XIV promit de ne jamais rien faire, ni lui, ni ses héritiers et successeurs, pour empêcher ou pour éluder l'effet de ces renonciations. Et au cas que les descendans de Philippe d'Anjou vinssent à manquer, la succession à la monarchie espagnole fut assurée au duc de Savoie, à ses descendans mâles et aux autres princes de sa maison, à l'exclusion des princes françois.

Une autre clause fondamentale des traités d'Utrecht portoit qu'aucune province, ville, fort ou place des Pays-Bas espagnols ne pourroit jamais être cédé, transféré ni donné à la couronne de France, ni à aucun prince ou princesse de la ligne de France, à quelque titre que ce pût être. Ces provinces, destinées à servir de barrière aux états-généraux contre la France, furent adjugées, par ces traités, à l'empereur et à la maison d'Autriche, avec le royaume de Naples, les ports de Toscane et le duché de Milan; et comme l'empereur n'admettoit point la paix, il fut convenu que les Pays-Bas espagnols resteroient en dépôt entre les mains des états-généraux jusqu'à ce que ce prince se fût arrangé avec eux sur ce qui concernoit la barrière. La même stipulation eut lieu à l'égard de la partie des Pays-Bas françois que Louis XIV cédoit en faveur de l'empereur, comme Menin, Tournai, Furnes et Furner-Ambacht, le fort de Knoque, Ypres et leurs dépendances.

L'Angleterre obtint en particulier plusieurs avantages considérables. Louis XIV renonça à la protection du prétendant, et s'engagea à

Avantages accordés aux alliés.

Paix d'Utrecht. 1648-1713.

ne point lui donner retraite en France. La succession au trône de la Grande-Bretagne fut garantie à la maison d'Hanovre. On accorda le comblement du port de Dunkerque, qui avoit excité la plus vive jalousie de l'Angleterre; et la France céda aussi à cette puissance la baie et le détroit de Hudson, l'île de S. Christophe, l'Acadie et l'île de Terre-Neuve, en Amérique. L'Espagne lui abandonna Gibraltar et l'île de Minorque conquise pendant la guerre, et lui assura en outre, pour trente ans, le contrat d'assiento, ou la faculté de fournir des nègres aux colonies espagnoles de l'Amérique.

Le roi de Prusse eut la partie espagnole de la Gueldre, avec la ville de ce nom et le pays de Kessel, en compensation de la principauté d'Orange qu'il céda à la France.

On adjugea au duc de Savoie la Sicile, pour être possédée par lui et ses descendans mâles, et on lui confirma les cessions que l'empereur lui avoit faites de la partie du duché de Montferrat (1) qui avoit appartenu au duc de Mantoue, ainsi que d'Alexandrie et de Valence, de la Lauméline et de la vallée de Sessia.

Enfin la Sardaigne fut réservée au duc de Bavière, l'allié de la France dans cette guerre.

Paix de Rastadt et de Bade.

L'empereur n'ayant point accédé aux traités d'Utrecht, la guerre fut continuée entre

(1) Les ducs de Savoie avoient déjà obtenu une partie du Montferrat par le traité de paix de Querasque, de 1631; voyez mon *histoire des traités de paix*, t. 1, p. 50.

Digitized by Google

lui, l'Empire et la France. Le maréchal de Villars prit Landau et Fribourg en Brisgau, pendant la campagne de 1713. Des conférences eurent depuis lieu à Rastadt, entre le maréchal de Villars et le prince Eugène. De nouveaux préliminaires y furent arrêtés au mois de mars 1714. Un congrès s'ouvrit ensuite à Bade, en Suisse, où la paix définitive fut signée, le 7 septembre 1714. On y renouvela les traités antérieurs depuis celui de Westphalie. Les électeurs de Cologne et de Bavière, mis au ban de l'Empire et dépouillés de leurs états, pour avoir suivi le parti de la France, furent pleinement rétablis. La Sardaigne, adjugée à l'électeur de Bavière par les traités d'Utrecht, resta à l'empereur qui reprit aussi le vieux Brisac et Fribourg en Brisgau, contre Landau, qui fut cédée à la France (1). Période VII. 1648-1713.

Louis XIV ne survécut pas long-temps à ces derniers traités. Après un règne de soixante-douze ans, illustré par des hommes supérieurs dans tous les genres, ce grand prince termina sa carrière en 1715, et transmit la couronne à Louis XV, son arrière-petit-fils, âgé seulement de cinq ans.

Des événemens mémorables arrivèrent en Empire dans le cours de cette période. L'empereur Léopold I ayant convoqué, en 1663, une diète à Ratisbonne, pour y solliciter des secours contre les Turcs, et pour régler différens points que la diète précédente avoit lais- Empire d'Allemagne; permanence de la diète.

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 8, part. 1, p. 415 et 436.

Paix de Westphalie. 1648-1713. sés indécis, les sessions de cette assemblée furent continuées depuis jusqu'à nos jours, sans avoir jamais été déclarées permanentes par une loi formelle de l'Empire.

Neuvième électorat. La paix de Westphalie avoit érigé un huitième électorat pour la branche palatine de la maison de Wittelsbach : l'empereur Léopold en créa un neuvième en faveur de la maison de Brunswick-Lunebourg ou d'Hanovre. Le premier électeur de cette maison fut le duc Ernest-Auguste, que l'empereur investit, en 1692 (1), de cette dignité, pour lui et ses descendans mâles, moyennant l'engagement qu'il prit de fournir à l'Autriche des subsides considérables, tant en argent qu'en troupes, pour la guerre contre les Turcs (2). Cette innovation essuya de vives contradictions en Empire, tant de la part de plusieurs électeurs que du collége des princes qui la regardoit, en son particulier, comme préjudiciable à la dignité du corps, et comme trop favorable à l'oligarchie des électeurs. Ce fut surtout le duc de Brunswick-Wolffenbuttel qui réclama avec force contre la préférence qu'on accordoit à la branche cadette de sa maison sur la branche aînée, au mépris des pactes de famille et du droit d'aînesse établi dans la maison de Brunswick. Une confédération se forma contre le neuvième électorat. Les princes alliés arrêtèrent, dans une assemblée qui se tint à Nu-

(1) Le 19 décembre.

(2) Lunig, *Reichsarchiv*, pars spec., tome 5, p. 167 et 169.

Digitized by Google

remberg, en 1700, de mettre une armée sur pied et de s'adresser aux puissances garantes du traité de Westphalie. La France épousa, en effet, la querelle des princes; elle conclut (1), avec le roi de Danemarck, un traité d'alliance et de subsides contre le neuvième électorat, et fit déclarer à la diète de l'Empire qu'elle regardoit cette innovation comme une atteinte portée à la paix de Westphalie. On parvint néanmoins à calmer peu à peu l'animosité des esprits. Les princes reconnurent enfin le neuvième électorat, et l'introduction du nouvel électeur eut lieu en 1708. Un décret rendu alors à la diète, ajouta cette clause à son admission : que les électeurs catholiques jouiroient d'un suffrage surnuméraire, dans le cas où le nombre des électeurs protestans deviendroit égal à celui des électeurs catholiques (2). En vertu du même décret, le roi de Bohême qui précédemment n'étoit admis qu'à l'élection des empereurs, obtint voix et séance dans toutes les délibérations de l'Empire et du collége électoral, à condition qu'il payeroit dorénavant un contingent électoral pour la Bohême.

Nouvelle forme des capitulations.

Les capitulations impériales prirent une forme toute nouvelle au commencement du dix-huitième siècle. Un ancien différend partageoit les membres du corps germanique sur

(1) Ce traité fut signé à Copenhague, le 11 mars 1693.

(2) Fabri, *Staatskanzley*, t. 13, p. 370.

Période VII. 1648-1713. cet objet important de droit public. On regardoit comme une chose illégale que les électeurs s'arrogeassent seuls le droit de rédiger les capitulations ; et l'on soutenoit, avec assez de vraisemblance, que ces conventions devant avoir la force de lois fondamentales de l'Empire, il étoit nécessaire qu'elles fussent délibérées et consenties par tout le corps de la diète. Les princes exigeoient donc qu'il fût dressé à la diète un projet de capitulation perpétuelle, pour servir de règle aux électeurs à chaque nouvelle élection. Cette question, déjà débattue au congrès de Westphalie, fut renvoyée, par ce traité, à la décision de la diète. Elle y fit le sujet de longues délibérations, et ce ne fut que pendant l'interrègne qui suivit la mort de l'empereur Joseph I, qu'on parvint à s'accorder sur les points principaux de la capitulation perpétuelle (1). Le projet, arrêté alors, fut adopté pour base de la capitulation qu'on prescrivit, en 1712, à l'empereur Charles VI, ainsi que de celles des empereurs ses successeurs. On y inséra, entre autres, la clause qui se rapporte à l'élection d'un roi des Romains. Il fut arrêté que cette élection n'auroit plus lieu du vivant d'un empereur que dans le cas d'une nécessité urgente, et que la proscription d'un électeur, prince, ou état d'Empire, ne pourroit se faire que du consentement de la diète, et en observant les formalités prescrites par la nouvelle capitulation.

(1) Voyez le traité du baron DE MUNCHHAUSEN sur la *capitulation perpétuelle*.

Digitized by Google

Trois maisons électorales d'Empire, celles de Saxe, de Brandebourg et de Brunswic-Lunebourg parvinrent à la dignité royale.

PÉRIODE VII. 1648-1713. Trois maisons d'Empire élevées à la dignité royale.

Auguste II, électeur de Saxe, ayant embrassé la religion catholique, fut élu, en 1697, au trône de Pologne, et cette même dignité fut déférée depuis, aussi par voie d'élection, à son fils Auguste III. Ce changement de religion n'empêcha pas les électeurs de Saxe de conserver le directoire du corps évangélique à la diète, moyennant l'assurance qu'ils donnèrent à ce corps et aux états provinciaux de Saxe, qu'ils n'innoveroient rien, par rapport à la religion, dans leur pays, et qu'ils nommeroient pour l'administration des affaires d'Empire, un conseil entièrement composé de membres protestans. Ces princes n'en perdirent pas moins une partie de leur influence, et loin que la dignité royale de Pologne, qui n'étoit que purement élective, augmentât la grandeur et la puissance réelle de cette maison, elle ne servit au contraire qu'à épuiser et à affoiblir la Saxe, en l'entraînant dans des guerres ruineuses qui causèrent la désolation de ce beau pays, l'aliénation des domaines électoraux, et l'accroissement des dettes et des charges de l'état.

Maison électorale de Saxe.

Si la dignité royale de Pologne fut préjudiciable à la maison de Saxe, il n'en fut pas de même de celle de Prusse, que la maison de Brandebourg se procura quelque temps après. L'électeur Jean-Sigismond, en succédant, en 1618, au duché de Prusse (1), s'étoit reconnu vassal et tributaire de la couronne

Maison de Brandebourg.

(1) Voyez ci-dessus, p. 203.

Digitized by Google

Prussoz VII. 1648-1713.

de Pologne. Son petit-fils Frédéric-Guillaume, surnommé le grand électeur, sut tirer parti de la triste situation où se trouvoit la Pologne, lors de l'invasion de Charles X, roi de Suède (1), pour se faire adjuger la souveraineté de son duché de Prusse, par un traité conclu avec cette république à Welau, en 1657 (2). La Pologne, en renonçant, par ce traité, aux droits de domaine direct qu'elle exerçoit sur la Prusse ducale, stipula la réversion de ces mêmes droits pour le cas d'extinction des mâles de la branche électorale de Brandebourg.

Origine de la royauté de Prusse.

Frédéric I, fils et successeur du grand électeur, se voyant souverain du duché de Prusse, se crut autorisé à prendre la dignité royale. L'élévation du prince d'Orange, son cousin-germain, au trône britannique, celle de l'électeur de Saxe, son plus proche voisin, à la royauté de Pologne, tentèrent son ambition, et l'engagèrent à entrer en négociation, à ce sujet, avec la cour de Vienne. L'empereur Léopold promit, par traité (3), de le reconnoître comme roi de Prusse, moyennant un secours de dix mille hommes qu'il s'engagea de lui fournir à ses dépens dans la guerre que l'ouverture de la succession d'Espagne faisoit alors prévoir. Pour rassurer aussi la république de Pologne qui auroit pu y former opposition, l'électeur signa, le 8 juin 1700, des réversales qui portoient que la di-

(1) Voyez ci-après, p. 287.

(2) Dumont, t. 6, part. 2, p. 191. Dogiel, *cod. dipl. Pol.*, t. 4, p. 486.

(3) Ce traité fut signé le 16 nov. 1700. Roussrt, *suppl. au corps dipl.*, t. 2, part. 1, p. 461.

Digitized by Google

gnité royale de Prusse ne préjudicieroit en rien aux droits et à la possession du roi et de la république de Pologne sur la Prusse royale ou polonoise ; que ni lui ni ses successeurs ne s'en prévaudroient jamais pour former des prétentions sur cette partie de la Prusse, et que la clause du traité de Welau, qui assuroit la réversion des droits de domaine direct de la Prusse ducale, pour le cas d'extinction des mâles issus de Frédéric-Guillaume, resteroit dans sa force et vigueur, et ne seroit enfreinte ni par le nouveau roi ni par aucun de ses successeurs (1). Ce fut à la suite de ces différentes conventions que l'électeur se rendit à Königsberg, et qu'il s'y fit proclamer et couronner roi de Prusse au mois de janvier 1701. On observe que dans la cérémonie de son sacre, il se mit lui-même la couronne sur la tête.

Reconnoissance du nouveau roi de Prusse.

Toutes les puissances de l'Europe reconnurent le nouveau roi, à l'exception de la France et de l'Espagne, avec lesquelles il entra aussitôt en guerre. L'ordre Teutonique, se souvenant de ses anciens droits sur la Prusse, crut devoir se pourvoir par une protestation, et son exemple fut suivi par la cour de Rome. Rien de si remarquable que le jugement que l'auteur des *Mémoires de Brandebourg* (2) porte sur cet événement : « Frédéric, dit-il, n'étoit flatté que par les » dehors de la royauté, par le faste de la re» présentation, et par un certain travers de » l'amour-propre qui se plaît à faire sentir

(1) *Cod. dipl. Poloniæ*, t. 4, p. 523.

(2) Edition de Berlin 1751, seconde partie, p. 203.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

» aux autres leur infériorité. Ce qui fut, dans » son origine, l'ouvrage de la vanité, se trouva » dans la suite être un chef-d'œuvre de la » politique. La royauté tira la maison de » Brandebourg de ce joug de servitude, où » la maison d'Autriche tenoit alors tous les » princes d'Allemagne : c'étoit une amorce » que Frédéric jetoit à toute sa postérité, et » par laquelle il sembloit lui dire : Je vous ai » acquis un titre, rendez-vous en digne ; » j'ai jeté les fondemens de votre grandeur, » c'est à vous d'achever l'ouvrage ». En effet, la maison d'Autriche, en se prêtant ainsi à l'élévation de celle de Brandebourg, semble avoir nui à sa propre grandeur. Au sein de l'Empire il s'éleva une nouvelle puissance qui dut nécessairement rivaliser avec elle, et profiter de toutes les occasions pour s'agrandir à ses dépens (1).

Maison de Brunswic-Lunebourg.

Quant à la maison de Brunswic-Lunebourg, branche cadette de l'ancienne maison des Guelphes (2), elle parvint au trône de la Grande-Bretagne en vertu de la loi fondamentale de cette monarchie, qui admet les femmes à la succession de la couronne. Ernest-Auguste, premier électeur de cette branche, appelée communément d'Hanovre, avoit épousé la princesse Sophie, fille de Frédéric V, électeur Palatin, née du mariage de ce prince avec Elisabeth d'Angleterre, fille

(1) Aussi, selon le même auteur des *mémoires de Brandebourg*, p. 24, le prince Eugène, lorsqu'il apprit cette nouvelle, doit avoir dit que l'empereur auroit dû faire pendre les ministres qui lui avoient donné un conseil aussi perfide.

(2) Voyez ci-dessus, t. 1, p. 182 et suiv.

Digitized by Google

de Jacques I, roi de la Grande-Bretagne. Un acte passé en 1701 au parlement britannique étendit la succession à cette princesse, alors électrice douairière d'Hanovre, et à ses descendans, comme étant les plus proches héritiers du trône, d'après l'ordre de succession que des actes antérieurs du parlement avoient restreint aux seuls princes et princesses de la ligne protestante. L'électrice Sophie fut appelée, par cet acte, à la succession pour le cas où le roi Guillaume III et la princesse Anne, fille cadette du roi Jaques II, ne laisseroient pas de postérité. Ce cas arriva en 1714, par la mort de cette dernière princesse qui avoit remplacé Guillaume au trône britannique. L'électrice Sophie ne vivoit plus à cette époque. Sa mort avoit précédé de deux mois celle de la reine Anne. Ce fut donc l'électeur Georges, fils de Sophie, né du mariage de cette princesse avec l'électeur Ernest-Auguste, qui monta, en 1714, au trône de la Grande-Bretagne, à l'exclusion de tous les autres descendans d'Elisabeth d'Angleterre, qui la précédoient, mais qui, comme catholiques, étoient exclus de la succession, en vertu des actes parlementaires des années 1689, 1701 et 1705. Passion VII. 1648-1713.

La guerre pour la succession d'Espagne occasionna de grands changemens en Italie. L'Espagne qui y jouoit auparavant le rôle de puissance dominante céda sa place à l'Autriche, à laquelle les traités d'Utrecht et de Bade adjugèrent le duché de Milan, les royaumes de Naples et de Sardaigne avec les ports de Toscane. Cette maison y joignit (1) le duché de Italie; l'Autriche puissance prépondérante.

(1) En 1708.

Période VII. 1648-1713. Mantoue, dont l'empereur Joseph I dépouilla le duc Charles IV de la maison de Gonzague, pour avoir suivi le parti de la France dans la guerre de succession. Le duc de la Mirandole, de la maison de Pic, eut le même sort, comme allié des François dans cette guerre. Son duché fut confisqué (1) par l'empereur et vendu au duc de Modène (2).

Élévation de la maison de Savoie. Ce nouvel agrandissement de l'Autriche en Italie fit craindre à l'Angleterre que les princes de cette maison ne s'en prévalussent pour faire revivre avec le temps les droits surannés de la royauté d'Italie et de la dignité impériale; et c'est ce qui engagea la cour de Londres à favoriser l'élévation des ducs de Savoie, afin de les mettre en état de contre-balancer en Italie la domination autrichienne.

Origine et progrès de cette maison. L'origine de la maison de Savoie remonte au commencement du onzième siècle, où l'on trouve un nommé Bérold ou Bertold (3) en possession de la Savoie, province de l'ancien royaume de Bourgogne ou d'Arles. Le petit-fils de ce Bérold épousa Adélaïde de Suze, fille et héritière de Mainfroi, marquis d'Italie et seigneur de Suze. Ce mariage procura à la maison de Savoie des domaines considérables en Italie, tels que le marquisat de Suze, le duché de Turin, le Piémont et le val d'Aoste (4). Humbert II,

(1) En 1709.

(2) Lunig, *cod. Ital. dipl.*, t. 2, p. 2331.

(3) Sur l'origine de ce Bérold voyez Levrier, *chronologie historique des comtes de Genevois.*

(4) Guichenon, *histoire genéalogique de la royale maison de Savoie.*

Digitized by Google

comte de Savoie, conquit, en 1082, la Tarentaise. Thomas, un de ses successeurs, acquit, vers 1320, par mariage, la baronnie de Faucigny. Amédée V fut investi en 1313, par l'empereur Henri VII, de la ville et du comté d'Asti. Amédée VII reçut, en 1388, les soumissions volontaires des habitans du comté de Nice, qu'il démembra de la Provence, avec les comtés de Tenda et de Beuil, en profitant des divisions intestines de ces pays et du choc entre les factions de Duras et d'Anjou, qui se disputoient la succession au royaume de Naples et au comté de Provence. Amédée VIII acheta, en 1401, d'Othon de Villars, le Genevois ou le comté de Genève, et fut créé par l'empereur Sigismond premier duc de Savoie (1).

Difficulté de sa position.

La rivalité qui partagea, depuis la fin du quinzième siècle, la France et l'Autriche, mit la maison de Savoie dans une situation extrêmement difficile. Enveloppée dans les guerres qui s'élevèrent entre ces puissances en Italie, elle faillit être plus d'une fois victime de la politique que les circonstances lui dictoient. Le duc Charles III s'étant allié avec l'empereur Charles-Quint, fut dépouillé par la France de ses états, et son fils Philibert, connu par ses exploits dans les campagnes de Flandre, n'obtint sa restitution que par la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559. Les ducs Charles-Emmanuel II et Victor-Amédée II éprouvèrent des disgraces semblables dans les guerres qui agitèrent la France et l'Espagne pendant le cours

(1) En 1416.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. du dix-septième siècle, et qui furent terminées par les traités de paix des Pyrénées et de Turin, dans les années 1659 et 1696.

Victor-Amedée II. La guerre pour la succession d'Espagne étant survenue, Victor-Amédée II se déclara d'abord pour Philippe d'Anjou, roi d'Espagne, son gendre, en se chargeant même du commandement en chef de l'armée françoise en Italie; mais éclairé depuis sur les dangers de sa position, et séduit par les offres avantageuses que lui fit l'empereur, il crut devoir changer de système, pour entrer dans la grande alliance contre la France. La Savoie et le Piémont devinrent alors de nouveau le théâtre de la guerre entre la France et l'Autriche. Les François ayant entrepris, dans la campagne de 1706, le siège de la ville de Turin, le duc réuni au prince Eugène, força l'armée françoise dans ses retranchemens devant cette place, et l'obligea de sortir de l'Italie.

Cessions que lui fait l'empereur. L'empereur accorda, en 1708, au duc l'investiture des différens états qu'il lui avoit assurés par son traité d'accession à la grande alliance, tels que le Montferrat, les provinces d'Alexandrie et de Valence, avec le pays entre le Tanaro et le Pô, la Lauméline, le val Sessia et le Vigevanesco, pour les posséder, lui et ses descendans mâles, à titre de fiefs relevant de l'empereur et de l'Empire (1).

Royauté de la maison de Savoie. La paix d'Utrecht confirma ces mêmes possessions au duc (2), et l'Angleterre, pour mieux assurer l'équilibre de l'Italie, lui fit accorder, par ce traité, la dignité royale

(1) Lünig, *cod. Ital. dipl.*, t. 1, p. 963—967.
(2) Voyez ci-dessus, p. 254.

Digitized by Google

avec l'île de Sicile dont elle dépouilla l'Espagne. Elle lui fit faire la cession de la Sicile sous la clause expresse, qu'à l'extinction des mâles de Savoie, ce royaume retourneroit à l'Espagne (1). Par le même traité, on assura aux mâles de la maison de Savoie le droit de succession à la monarchie espagnole, et cette disposition fut confirmée par une loi solennelle publiée dans les cortez (2), et par des traités postérieurs conclus entre les puissances de l'Europe (3). Le duc fut couronné, le 21 décembre 1713, roi de Sicile à Palerme, par l'archevêque de cette ville. Il n'y eut que l'empereur et le pape qui refusèrent de le reconnoître en cette nouvelle qualité.

Philippe VII. 1648-1713.

A mesure que la France s'agrandissoit, l'Espagne alla de plus en plus en décadence, par une suite des vices de son gouvernement, de la foiblesse de ses princes et de l'ineptie de leurs ministres et favoris. Enfin, sous le règne de Charles II, la langueur de cette monarchie étoit telle que la France put la dépouiller impunément, comme le démontrent les cessions qu'elle fut obligée de lui faire par les traités de paix d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ryswick (4). Charles II fut le dernier prince mâle de la branche espagnole d'Autriche. A sa mort, arrivée en 1700, une guerre longue et sanglante s'éleva sur sa succession, ainsi que nous l'avons observé plus haut (5).

Espagne : sa décadence.

(1) Art. 4 et 6 du traité d'Utrecht, dans DUMONT, t. 8, part. 1, p. 401.
(2) DUMONT, t. 8, part. 1, p. 389.
(3) *Mémoires du marquis de* S. PHILIPPE, t. 3, p. 68.
(4) Voyez ci-dessus, p. 229, 232 et 241.
(5) Voyez ci-dessus, p. 249.

Digitized by Google

Traité VII. 1648-1713.

Deux compétiteurs se disputèrent cette couronne. Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, avoit pour lui le testament de Charles II, les efforts de son aïeul, le vœu de la nation espagnole; Charles d'Autriche, au contraire, fils cadet de l'empereur Léopold I, étoit protégé par la ligue formidable que des considérations d'équilibre, et la jalousie des autres puissances avoient soulevée contre la France.

Avénement de Philippe d'Anjou.

Philippe mis en possession du trône par les Espagnols, siégeoit déjà depuis plusieurs années à Madrid, lorsque le prince autrichien, son rival, assisté d'une flotte des alliés, vint en 1705, s'emparer de Barcelone, et y établit sa résidence. Les revers constans que les François éprouvèrent depuis cette époque, mirent Philippe deux fois dans la nécessité d'abandoner sa capitale pour chercher son salut dans la fuite; il dut la première fois son rétablissement au maréchal de Berwick, et à la victoire que ce général remporta sur les alliés auprès d'Almanza, dans la nouvelle Castille, le 25 avril 1707. L'archiduc ayant depuis pénétré en personne jusqu'à Madrid, le duc de Vendôme entreprit de le repousser. Ce général, réuni à Philippe V, défit le 10 décembre 1710, auprès de Villa-viciosa, les alliés commandés par le général Stahremberg (1). Ces deux vic-

(1) Les événemens de cette guerre, autant qu'elle regarde l'Espagne, sont amplement décrits dans les *mémoires du marquis de* S. Philippe, *pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V.* On peut y joindre les *mémoires du maréchal de* Berwick, *écrits par lui-même*, t. 1, p. 391.

Digitized by Google

toires contribuèrent à affermir Philippe sur son trône. La mort de l'empereur Joseph I, survenu immédiatement après, et l'élévation de l'archiduc Charles, son frère, aux trônes de l'Empire, de la Hongrie et de la Bohême, hâtèrent la conclusion de la paix d'Utrecht, par laquelle la monarchie espagnole fut conservée à Philippe V et à sa postérité. On en démembra cependant, en vertu de ce traité, les Pays-Bas et les possessions espagnoles en Italie, telles que le Milanez, les ports de Toscane, les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Période VII. 1648-1713.

Les formalités que l'Angleterre avoit exigées, dans les négociations d'Utrecht, pour assurer l'effet de la renonciation de Philippe V à la couronne de France, ainsi que de celle des princes françois à la monarchie espagnole, ayant rendu nécessaire la convocation des cortez, ou états-généraux d'Espagne, Philippe V profita de cette circonstance pour changer l'ordre de succession qui avoit subsisté jusqu'alors en Espagne, et qui étoit connu sous le nom de *succession castillane*. Par une loi passée à ces cortez, en 1713, il fut arrêté que les femmes ne seroient admises à la couronne qu'au défaut de tous les mâles de la lignée de Philippe; que les mâles succéderoient conformément à l'ordre de primogéniture et de représentation; qu'au défaut de mâles de la lignée de ce prince, ce seroit la fille aînée du dernier roi régnant et ses descendans, et à leur défaut, la sœur, ou enfin le plus proche cognat du dernier roi qui hériteroit de la couronne, en renouvelant chaque fois la préférence des mâles dans Nouvel ordre de succession.

Digitized by Google

Pendant VII. 1648-1713. l'ordre de succession, les droits de primogéniture et de représentation (1).

Portugal ; son alliance avec l'Angleterre. La France ayant renoncé, par la paix des Pyrénées, à la protection du Portugal, la guerre des Espagnols contre cette dernière puissance prit une nouvelle vigueur. Alphonse VI, roi de Portugal, fils et successeur du roi Jean IV, se voyant sans alliés, prit le parti de se jeter entre les bras de l'Angleterre. Il en obtint des secours, en vertu d'un traité qu'il conclut avec elle, en 1661, et par lequel il lui céda la ville de Tanger en Afrique et l'île de Bombay aux Indes (2). La France, qui sentoit bien qu'il étoit de son intérêt de ne point abandonner le Portugal, lui donna aussi toute sorte d'assistance. Le comte de Schomberg passa, en 1660, dans ce royaume, avec beaucoup d'officiers et quelques corps de troupes françoises (3). Deux victoires que les Portugais, commandés par le comte de Schomberg, remportèrent sur les Espagnols; celle d'Almexial, près d'Estremos, en 1663, et celle de Montes-Claros ou de Villa-viciosa, en 1665, rétablirent leurs affaires, et concoururent à assurer l'indépendance du Portugal. La guerre pour le droit de dévolution étant survenue, la cour de Lisbonne s'allia de nouveau avec la France (4). L'Espagne

(1) *Mémoires du marquis de* S. Philippe, t. 3, p. 64, et t. 4, p. 259.

(2) Voyez ce traité dans La Clède, *hist. du Portugal*, t. 8, p. 307.

(3) *Mémoires* d'Ablancourt, p. 127.

(4) Dumont, t. 7, part. 1, p. 17. *Mémoires* d'Ablancourt, p. 304.

Digitized by Google

comprit alors qu'il lui convenoit d'abandonner ses projets sur le Portugal, pour accepter les propositions d'accommodement qui lui furent faites par l'entremise de l'Angleterre.

Détrônement d'Alphonse VI.

Il arriva sur ces entrefaites que le roi Alphonse VI, prince vicieux et débauché, d'une humeur farouche et brutale, fut détrôné, et l'infant dom Pèdre, son frère, déclaré régent du royaume (1). La reine Marie, née princesse de Savoie-Nemours, qui avoit conduit cette intrigue, parvint même à faire annuler, en cour de Rome, son mariage avec Alphonse, et à épouser le régent, son beau-frère (2).

Paix de Lisbonne et de la Haye.

Ce dernier prince auroit désiré de remplir les engagemens que son prédécesseur venoit de contracter avec la France; mais l'ambassadeur d'Angleterre ayant mis dans ses intérêts les cortez du Portugal, assemblés en ce temps-là à Lisbonne, le régent fut obligé de consentir à la paix avec l'Espagne. Elle fut signée à Lisbonne, le 13 février 1668 (3). Les Espagnols y traitèrent avec les Portugais comme avec une nation souveraine et indépendante. On se rendit de part et d'autre tout ce qu'on s'étoit enlevé pendant la guerre, à l'exception de la ville

(1) Ce prince ne prit le titre de roi qu'à la mort de son frère Alphonse VI, arrivée en 1683.

(2) *Histoire du détrônement d'Alphonse VI, roi de Portugal, contenue dans les lettres de M.* Robert Southwel, *alors ambassadeur à la cour de Lisbonne*, t. 2, p. 48. *Relation de la cour de dom Pedre*, t. 2, part. 1, ch. 3.

(3) Ablancourt, p. 353; et La Clède, tome 8, p. 518.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

de Ceuta, en Afrique, qui resta au pouvoir de l'Espagne. La restitution des biens aliénés ou confisqués pendant la guerre, fut ordonnée en faveur des sujets des deux états.

Cette paix fut suivie, en 1669, de celle que le Portugal conclut à la Haye avec les provinces-unies des Pays-Bas, et par laquelle cette république conserva les conquêtes qu'elle avoit faites sur les Portugais dans les Indes orientales (1).

Guerre d'Espagne.

La cour de Lisbonne fut enveloppée depuis dans la guerre qui partagea l'Europe touchant la succession espagnole. Dom Pèdre II avoit d'abord reconnu Philippe V, et contracté même une alliance avec lui (2); mais cédant ensuite à l'influence du ministère britannique, ainsi qu'à celle de la cour de Vienne, il accéda, en 1703, à la grande alliance contre la France(3). Les Portugais se distinguèrent dans cette guerre, principalement pendant la campagne de 1706, où, assistés des Anglois, ils pénétrèrent jusqu'à Madrid et y proclamèrent Charles d'Autriche.

Paix d'Utrecht avec l'Espagne.

On avoit fait espérer aux Portugais, par l'un des articles de leur traité d'accession à la grande alliance, que des places importantes de l'Estramadure espagnole et de la Galice

(1) Dumont, t. 7, part. 1, p. 110.
(2) Lamberty, t. 1, p. 415.
(3) Dumont, t. 8, part. 1, p. 127. Lamberty, t. 2, p. 501. Cette même année fut conclu le fameux *traité de Methuen*, par lequel le Portugal s'engagea à recevoir les étoffes de laine angloises, sous la condition que l'Angleterre admettroit les vins de Portugal à un tiers moins de droit que ceux de France. Jenkinson, *recueil des traités*, t. 1, p. 353.

Digitized by Google

leur seroient cédées à la paix générale. Cet engagement ne fut point rempli. Le traité de paix conclu en 1715, à Utrecht, entre l'Espagne et le Portugal, ordonna la restitution réciproque de toutes les conquêtes faites pendant la guerre. On y renouvela le traité de paix de Lisbonne de 1668, et nommément l'article qui stipuloit la restitution des biens confisqués. Le seul point qu'on accorda, par ce traité, au Portugal, est celui qui se rapporte à la colonie du S. Sacrement, que le gouverneur portugais de Rio-Janeiro avoit établie, en 1680, sur le bord septentrional de la rivière de la Plata, en Amérique, avec opposition de la part de l'Espagne. Cette puissance renonça, par l'article 6 de son traité avec le Portugal, à tous les droits et prétentions qu'elle avoit formés sur ladite colonie (1). Période VII. 1648-1713.

Une contestation semblable s'étoit élevée entre la France et le Portugal, relativement au bord septentrional de la rivière des Amazones et aux terres du cap Nord, en Amérique, que les François soutenoient leur appartenir, comme faisant partie de la Guiane françoise. Les Portugais y avoient construit le fort de Macapa, dont le gouverneur françois de la Cayenne s'étoit rendu maître en 1697. Il fut convenu, par le traité d'Utrecht, entre la France et le Portugal, que les deux bords de la rivière des Amazones appartiendroient en toute propriété et souveraineté au Portugal, et la France renonça à tous les droits et Paix d'Utrecht avec la France.

(1) Dumont, t. 8, part. 1, p. 353.

Digitized by Google

Période VII. 1648 - 1713.

prétentions qu'elle pourroit avoir sur les terres appelées du cap Nord, et situées entre la rivière des Amazones et celle du Japoc ou de Vincent-Pinson, en Amérique (1).

L'Angleterre formée en république.

En Angleterre, un interrègne de onze ans suivit la mort du roi Charles I. Olivier Cromwel, chef du parti des indépendans, fit passer dans son parlement deux actes dont l'un abolissoit la chambre haute, et l'autre la dignité royale. La royauté fut supprimée comme inutile à la nation, onéreuse et dangereuse à la liberté et à l'intérêt des peuples, et il fut décidé que quiconque parleroit du rappel des Stuarts seroit regardé comme traître à la patrie.

Protectorat de Cromwel.

Le royaume ayant ainsi été changé en république, Cromwel eut la principale direction des affaires; et cet homme ambitieux ne tarda pas à s'emparer seul de l'autorité souveraine. Il cassa, en 1653, le parlement appelé le *Rump* ou croupion, dont il tenoit son pouvoir et le généralat (2). Ayant convoqué ensuite un nouveau parlement tiré des trois royaumes, au nombre de cent quarante-quatre membres, il eut soin de le composer d'individus qu'il savoit être à sa dévotion (3). Ce parlement finit par résigner toute l'autorité entre les mains de Cromwel. Un acte, appelé acte de gouvernement, lui déféra le pouvoir suprême, sous le titre de protecteur

(1) Dumont, t. 8, part. 1, p. 444.

(2) Ludlow, *mémoires*, t. 2, p. 23.

(3) Clarendon, *histoire des guerres civiles d'Angleterre*, t. 6, p. 213—217, 219.

Digitized by Google

des trois royaumes, avec la faculté de faire la guerre et la paix, et d'assembler tous les trois ans un parlement qui exerceroit, conjointement avec lui, le pouvoir législatif. Pendant VII. 1648-1713.

Cromwel gouverna l'Angleterre avec un pouvoir beaucoup plus considérable que n'avoit été celui des rois. Déjà en 1651, il fit passer au parlement le fameux acte de navigation qui servit à étendre le commerce de la Grande-Bretagne, et à donner à sa marine une prépondérance sur celle des autres nations. Il rendit aussi à l'Angleterre sa considération au-dehors, en faisant respecter le protectorat dans toute l'Europe. A la suite d'une guerre qu'il fit aux Hollandois, il les obligea, par la paix de Westminster, en 1654, de baisser pavillon devant les vaisseaux britanniques, et d'abandonner les intérêts des Stuarts. Allié à la France contre l'Espagne, il enleva, en 1655, aux Espagnols, l'île de la Jamaïque, et, en 1658, le port de Dunkerque (1). Son administration.

A sa mort, arrivée en 1658, les généraux d'armées se réunirent pour rappeler l'ancien parlement, dit le *Rump*. Richard Cromwel, fils d'Olivier, et successeur de son père, se démit du protectorat. Des brouilleries s'étant élevées entre le parlement et les généraux, le général Monck, gouverneur d'Ecosse, marcha au secours du parlement, et, après avoir défait les généraux, il prit le parti de convoquer un parlement composé de nouveau des Rappel des Stuarts.

(1) Ce port fut vendu depuis par le roi Charles II à Louis XIV, par un traité conclu à Londres le 27 oct. 1662. DUMONT, *corps diplom.*, t. 6, part. 2, p. 432; et LEONARD, *traités de paix*, t. 5.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. deux chambres. Ce parlement ne fut pas plutôt rassemblé, qu'il se décida pour le rappel des Stuarts et du roi Charles II.

Charles II. Ce prince fit son entrée solennelle à Londres, au mois de juin 1660 (1). Il eut d'abord soin de venger la mort de son père sur ceux qui y avoient eu la principale part; il fit casser tous les actes de parlement, rédigés depuis 1633, et rétablit l'épiscopat, tant en Angleterre qu'en Ecosse. Entraîné depuis par son penchant pour le pouvoir absolu, et par les maximes que ses prédécesseurs lui avoient transmises, il adopta des mesures qui le mirent encore en opposition avec le parlement, dont il prononça, à différentes reprises, la dissolution. Il en résulta que son règne fut agité par des troubles et par des factions qui furent les présages d'une nouvelle révolution (2). Les noms si fameux de Torys et de Wighs prirent naissance sous lui. On pardonnoit cependant à Charles ses fautes et le déréglement de ses mœurs, en considération de la bonté et de l'amabilité de son caractère. Il n'en fut pas de même du roi Jacques II, qui remplaça, en 1685, son frère au trône britannique.

(1) Clarendon, l. c., t. 6. Rapin Thoyras, *histoire générale d'Angleterre*, t. 9.

(2) Rapin Thoyras, t. 9, p. 485, t. 10, p. 186. Burnet, *histoire des révolutions d'Angleterre*. La liberté nationale gagna sous Charles II par le fameux acte d'*habeas corpus*, passé au parlement en 1679; d'après lequel tout prisonnier, eût-il été envoyé en prison par le roi et son conseil, doit être traduit devant le juge qu'il se choisira pour être jugé, ou mis en liberté, si l'on ne produit pas, dans les vingt-quatre heures, une cause légale de son emprisonnement.

Digitized by Google

Ce prince s'étoit aliéné les esprits par ses hauteurs et par le zèle outré qu'il professoit pour la cour de Rome et pour les jésuites, ses confesseurs. A peine elevé sur le trône, il entreprit de changer la religion de son pays, et gouverna plus arbitrairement que n'avoit fait son frère. Encouragé par Louis XIV qui lui offroit des troupes et de l'argent, il fut le premier des rois d'Angleterre qui entretint une armée sur pied en temps de paix, et qui fit décider, par les juges, que le roi avoit le droit de dispenser de la loi. Il se prévalut de cette décision pour dispenser des lois pénales rendues contre les catholiques; il leur permit l'exercice public de leur religion dans les trois royaumes, et disposa insensiblement en leur faveur de tous les principaux emplois. Enfin il demanda aussi au pape un nonce (1) pour résider à sa cour, et lui fit faire une entrée publique et solennelle à Windsor, en 1687. Sept évêques qui avoient refusé de publier la déclaration qui concernoit les catholiques, furent traités de séditieux, et renfermés, par ses ordres, à la Tour.

Pièces VII. 1648-1713. Jacques II.

Il arriva, dans ces circonstances, que la reine régnante, née princesse de Modène, accoucha d'un prince, connu dans l'histoire sous le nom de prétendant. Comme depuis six années cette princesse n'avoit point eu d'enfant, il ne fut pas difficile d'accréditer le bruit que le prince nouveau-né étoit un enfant supposé. Le roi Jacques II avoit eu, d'un premier mariage avec Anne Hyde, fille du comte de

Révolution de 1688.

(1) Ferdinand Dada.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. Clarendon, deux filles, toutes deux de la religion protestante, et réputées jusqu'alors héritières de la couronne. L'aînée, Marie, étoit mariée à Guillaume, prince d'Orange, et la cadette, Anne, avoit épousé le prince George de Danemarck. Les protestans anglois s'étoient flatté que tous leurs maux finiroient à la mort du roi Jacques, et à l'avénement de la princesse d'Orange au trône. Déçus de cette espérance par la naissance du prince de Galles, ils projetèrent le détrônement du roi. Les Torys même se réunirent aux Wighs pour offrir la couronne au prince d'Orange, gendre de ce prince. Guillaume III, soutenu par la flotte des Hollandois, fit en 1688, sa descente en Angleterre; il débarqua le 5 novembre, quinze mille hommes à Torbay, sans éprouver aucune résistance de la part du roi Jacques, qui, abandonné des troupes de terre et de mer, fut forcé de se retirer en France, où il avoit déjà fait passer la reine, son épouse, et le prince de Galles, son fils 1).

Guillaume III et Marie II. Le parlement déclara par un acte, que le roi ayant violé les lois fondamentales et abandonné le royaume par sa fuite, le trône étoit devenu vacant. Il déféra la couronne, par indivis, à Guillaume III, prince d'Orange, et à la princesse Marie, son épouse, en laissant au prince seul l'administration des affaires. En redressant alors les griefs de la nation, on

(1) Voyez sur cette révolution : *histoire des révolutions d'Angleterre sous le règne de Jacques II jusqu'au couronnement de Guillaume III*, Amsterdam, 1689. Burnet, *histoire des révolutions d'Angleterre*, t. 1. Rapin Thoyras, t. 10.

Digitized by Google

limita de nouveau le pouvoir royal. La liberté de la presse fut sanctionnée (1), et un acte connu sous le nom de *déclaration des droits*, statua que le roi ne pourroit ni suspendre l'exercice des lois, ni dispenser de la loi; qu'il ne pourroit non plus ériger de nouveaux tribunaux, ni faire aucune levée d'argent sous quelque dénomination que ce puisse être, ni entretenir d'armée en temps de paix, sans le consentement du parlement. L'épiscopat fut aboli en Ecosse, et la succession de la couronne réglée par différens actes de parlement. L'un de ces actes, passé en 1689, fixa la succession dans la ligne protestante, à l'exclusion des branches catholiques. A Guillaume et à Marie, et à leurs descendans, on substitua la princesse Anne, sœur de Marie, et ses descendans. Un acte postérieur, celui de 1701, déféra la succession à la maison d'Hanovre, sous les conditions suivantes: que le roi ou la la reine de cette branche, en montant au trône, seroient tenus de se conformer à la haute église et aux lois de 1689; que sans le consentement du parlement ils n'entraîneroient point la nation dans des guerres pour la défense de leurs pays héréditaires; qu'ils ne sortiroient non plus du royaume, et qu'ils ne donneroient aucune charge à des étrangers (2).

PERIODE VII. 1648-1713.

(1) L'acte du parlement, relatif à la liberté de la presse, est de l'année 1694.

(2) Voyez *histoire succincte de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne*, 1714; et les *statuts du parlement d'Angleterre*, Londres 1786, t. 4,

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. Rivalité avec la France.

La rivalité entre la France et l'Angleterre prit un nouvel essor sous le règne de Guillaume III. Elle étoit entretenue par les puissans efforts que faisoit la France pour relever sa marine, pour étendre sa navigation et son commerce. Les colonies qu'elle fonda, successivement, en Amérique et aux Indes, en augmentant les points de contact entre les deux nations, concoururent à fomenter leur rivalité, et à multiplier entr'elles les sujets de désunion et de discorde. Dès-lors l'Angleterre saisit, avec empressement, les occasions d'occuper la France sur le continent de l'Europe, et toute la politique de Guillaume III, ainsi que nous l'avons vu (1), n'aboutit qu'à contrecarrer les vues d'agrandissement de Louis XIV.

Si cette rivalité servit à soulever et à prolonger des guerres dont les maux et les calamités affligèrent le monde, elle devint aussi un puissant aiguillon pour les nations rivales de développer toutes leurs facultés, d'atteindre le plus haut degré de culture dont elles étoient susceptibles, et de porter leurs arts et leur civilisation jusqu'aux contrées les plus éloignées du globe.

La reine Anne.

La reine Anne succéda, en 1702, au roi Guillaume III. Ce fut elle qui termina, en 1707, le grand ouvrage de l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre en un seul royaume par le moyen d'un même ordre de succession et d'un seul et

p, 57. Ces statuts rapportent l'acte, touchant la maison d'Hanovre, à l'an 1700, parce qu'à cette époque les Anglois commençoient encore l'année au 25 mars; voyez notre *Introduction*.

(1) Voyez ci-dessus, p. 239.

Digitized by Google

même parlement. Cette princesse eut la gloire de maintenir l'équilibre de l'Europe contre la France par les clauses qu'elle fit insérer dans les traités d'Utrecht. A sa mort arrivée en 1714, le trône de la Grande-Bretagne passa à George I, électeur d'Hanovre, dont la mère, Sophie, décédée peu auparavant, tenoit son droit au trône britannique de Jacques I, roi de la Grande-Bretagne, son grand-père maternel (1). Période VII. 1648-1713.

La puissance et la considération politique de la république des provinces-unies des Pays-Bas augmenta de jour en jour depuis que l'Espagne eut reconnu son indépendance par le traité de Munster de 1648 (2). Un commerce étendu dans toutes les parties du globe et soutenu d'une marine florissante, fixoit sur elle les yeux de toute l'Europe. On vit les souverains rechercher à l'envi son alliance, et la Haye, siége des états-généraux, devenir peu à peu le centre de la politique européenne. République des provinces-unies; son état florissant.

Rivale de l'Angleterre, elle entreprit de lui disputer l'empire maritime, en refusant de baisser pavillon devant les vaisseaux britanniques. Ce différend excita des guerres sanglantes entre les deux états (3). Ce fut dans ces guerres que les flottes de la république firent face à celles de l'Angleterre, et que d'illustres marins hollandois, les amiraux Tromp et Ruyter, se distinguèrent par leurs Guerres avec l'Angleterre.

(1) RAPIN THOYRAS et BURNET. Voyez ci-dessus, p. 262.

(2) Voyez ci-dessus, p. 129.

(3) Dans les années 1652—1665 et 1672.

Digitized by Google

Prairial VII. 1698-1713. exploits maritimes. Ruyter entra, en 1667, avec la flotte de sa nation dans la Tamise, poussa jusqu'à Chattam, brûla les vaisseaux qui s'y trouvoient à la rade, et jeta l'épouvante jusques dans la ville de Londres. Cependant par les traités de paix qui terminèrent ces guerres, les états-généraux s'engagèrent à faire baisser pavillon à leurs vaisseaux ainsi qu'à leurs flottes, lorsqu'elles rencontreroient soit un, soit plusieurs vaisseaux portant pavillon britannique, et cela, dans toute l'étendue de la mer, depuis le cap Finisterre en Galice jusqu'au centre de la péninsule de Statt en Norwège (1).

Suppression du stathoudérat. Ce fut pendant ces guerres qu'il arriva une révolution dans le stathoudérat des Provinces-Unies. Guillaume II, prince d'Orange, s'étant rendu odieux par ses entreprises contre la liberté, et ayant laissé à sa mort (2) un fils en bas âge, les états-généraux saisirent cette circonstance pour laisser le stathoudérat vacant, et pour s'emparer seuls de la direction des affaires. L'ombrage que la maison d'Orange, alliée à celle des Stuarts (3), causoit au fameux Cromwel; le ressentiment que Jean de Witt, pensionnaire de Hollande, nourrissoit contre les stathouders, firent ajouter

(1) Art. 12 *de la paix de Westminster*, de 1654. Art. 19 *de la paix de Breda*, de 1667. Art. 4 *de la paix de Westminster*, de 1674. Dumont, t. 6, part. 2, p. 74, t. 7, part. 1, p. 46 et 254.

(2) Arrivée en 1650.

(3) Marie, fille de Charles I, et sœur de Charles II, étoit la mère du jeune prince d'Orange.

Digitized by Google

au traité de Westminster de 1654, un article secret qui portoit l'engagement de la part des états de Hollande et de Westfrise, de ne jamais élire le jeune Guillaume, fils et héritier de Guillaume II, pour leur stathouder, et de ne pas permettre que la charge de capitaine-général de la république lui fût conférée. Le même Jean de Witt projeta aussi le réglement connu sous le nom d'*édit perpétuel*, qui séparoit le stathoudérat de la charge de capitaine et d'amiral-général, et qui ordonnoit que ces fonctions ne pourroient jamais être remplies par le même individu. Ayant échoué depuis dans les efforts qu'il fit pour faire adopter ce projet par les états-généraux qui le regardoient comme contraire à l'union, Jean de Witt se borna à le faire approuver aux états de Hollande, qui allèrent même jusqu'à arrêter l'entière suppression du stathoudérat, par l'édit qu'ils sanctionnèrent le 21 décembre 1667 (1).

Rétablissement du stathoudérat.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'à l'invasion que fit Louis XIV dans la Hollande, en 1672. Les progrès rapides de ce prince amenèrent alors une révolution en faveur du prince d'Orange. La faction dominante, celle de Jean de Witt, perdit l'affection du peuple. On l'accusoit d'avoir négligé le militaire et livré l'état sans défense à l'ennemi. Le signal de la révolution fut donné par la petite ville de Veer dans la Zélande. Guillaume III y fut proclamé stathouder, sur la fin de juin

(1) BASNAGE, *histoire des Provinces-Unies*, t. 1, à l'année 1667.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

1672, et l'exemple de cette ville fut suivi de toutes celles de la Hollande et de la Zélande. Partout le peuple força les magistrats à déférer le stathoudérat au prince. L'édit perpétuel fut supprimé, et le stathoudérat confirmé à Guillaume III par les états assemblés. On rendit même cette dignité, ainsi que la charge de capitaine-général, héréditaire pour toute la descendance mâle et légitime du prince (1). Ce fut à cette occasion que les deux frères Jean et Corneille de Witt furent massacrés par le peuple attroupé à la Haye (2).

Les provinces-unies et l'Angleterre réunies sous Guillaume III.

Guillaume III ayant été élevé, en 1688, au trône de la Grande-Bretagne, par les secours des états-généraux, il conserva le stathoudérat avec la charge de capitaine et d'amiral-général de la république. L'Angleterre et la Hollande, réunies sous l'autorité du même prince, agirent depuis de concert pour contrecarrer les vues ambitieuses de Louis XIV. Ce prince en ressentit les effets, principalement dans la guerre pour la succession d'Espagne, où les états-généraux firent, conjointement avec l'Angleterre, les plus grands efforts pour le maintien de l'équilibre du continent, qui leur sembloit menacé.

Nouvelle barrière contre la France.

En considération de ces efforts, on assura aux Hollandois, par le traité de la grande alliance, de même que par les traités de paix d'Utrecht, une barrière contre la France. Cette barrière fut plus amplement déterminée par le traité connu sous le nom de traité

(1) Basnage, t. 2, p. 287—504.

(2) *Idem*, t. 2, p. 315.

Digitized by Google

de la barrière, et signé à Anvers le 15 novembre 1715, sous la médiation et la garantie de la Grande-Bretagne. Les provinces et villes des Pays-Bas, tant celles qui avoient été possédées par le roi Charles II, que celles cédées par la France, lors des traités d'Utrecht, y furent transférées à l'empereur et à la maison d'Autriche, à condition qu'elles ne pourroient jamais être cédées, à quelque titre que ce fût, ni à la France, ni à tout autre prince qui ne seroit pas successeur et héritier de la maison d'Autriche en Allemagne. On convint d'entretenir constamment dans les Pays-bas autrichiens, un corps de trente à trente-cinq mille hommes dont l'empereur fourniroit trois cinquièmes, et les états-généraux deux cinquièmes. Enfin on y accorda aux états-généraux garnison privative de leurs troupes dans les villes et châteaux de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton et fort de Knoque, et l'empereur s'engagea à contribuer d'une certaine somme annuelle à l'entretien des troupes hollandoises (1).

Suisse; son système de neutralité.

La Suisse, depuis l'affermissement de sa liberté et de son indépendance par la paix de Westphalie, fut constamment attentive à maintenir le système de neutralité qu'elle avoit adopté, et à ne prendre part aux démêlés de ses voisins qu'en fournissant des troupes aux puissances avec lesquelles elle avoit des traités d'alliance. L'heureuse impuissance qui résultoit de la nature de son union, lui

(1) Voyez ce traité dans DUMONT, t. 8, part. 1, p. 458.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

dictoit cette conduite, et engageoit aussi les puissances européennes à respecter la neutralité helvétique.

Troubles intestins.

La paix profonde dont jouissoit la Suisse, à la faveur de cette neutralité, ne fut troublée que par quelques querelles domestiques qui prirent leur source dans la différence des opinions religieuses. Des familles du canton de Schwitz, refugiées, pour cause de religion, à Zurich et protégées par cette république, entraînèrent, en 1656, une guerre entre les Zuricois, leurs alliés les Bernois, et les cantons catholiques. Elle fut terminée encore cette même année par la paix qui se conclut à Bade, et qui renouvela les clauses du traité de 1531, relatives aux mêmes objets de contestation (1). Des atteintes ayant été portées depuis à la liberté de conscience des habitans du comté de Toggenbourg, par l'abbé de S. Gall, leur seigneur territorial, une nouvelle guerre éclata, en 1712, entre cinq cantons catholiques et les deux cantons protestans de Zurich et de Berne. Ces derniers chassèrent l'abbé de S. Gall de ses états, et dépouillèrent les cantons catholiques du comté de Baden et d'une partie considérable des bailliages libres, dont ils se firent faire la cession par la paix qui fut signée à Arau, encore dans le cours de cette même année. L'abbé se vit alors abandonné des cantons catholiques, et ce ne fut que son successeur qui obtint son rétablissement en ver-

(1) Waldkirch, *Einleitung zu der eidgenossischen Bunds- und Staats-Historie*, t. 2, p. 548.

Digitized by Google

tu d'un traité qu'il conclut, en 1718, avec les cantons de Zurich et de Berne (1). Preuves VII. 1648-1713.

Suède; puissance dominante dans le nord.

La Suède soutint, pendant la plus grande partie de cette période, le premier rôle parmi les puissances du nord. La vigueur de son gouvernement, la foiblesse de ses voisins, jointes aux avantages considérables que les traités de Stolbova, de Stumsdorf, de Brömsebro et de Westphalie lui avoient procurés, assuroient sa supériorité, et lui faisoient tenir dans le nord le même rang que la France occupoit dans le midi.

Avénement de Charles X; ses projets sur la Pologne.

La reine Christine, fille de Gustave-Adolphe, voulant satisfaire son penchant pour les beaux-arts, prit le parti d'abdiquer la couronne, en 1654 (2). Charles-Gustave, prince palatin des Deux-Ponts, son cousin-germain, lui succéda sous le nom de Charles X. Ce prince élevé dans les armées, et ne respirant que la guerre et les combats, brûloit de se signaler sur le trône. Jean-Casimir, roi de Pologne, eut l'imprudence de provoquer ce guerrier ardent, par une protestation qu'il fit contre son avénement au trône de Suède, pour la conservation des droits qu'il prétendoit avoir à cette couronne. Charles saisit aussitôt l'occasion que lui offroit son adversaire, pour rompre la trêve de Stumsdorf qui duroit encore (3), et pour faire une invasion dans la Pologne, secondé par Frédéric-Guillau-

(1) Waldkirch, t. 2, p. 827—909.

(2) Voyez les *mémoires de la reine Christine*, par Arckenholz, t. 1, p. 406 et suiv.

(3) Voyez ci-dessus, p. 199. (3).

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

me, électeur de Brandebourg, qu'il avoit su mettre dans ses intérêts. Il remporta une victoire complète sur les Polonois dans les journées de Varsovie des 28, 29 et 30 juillet 1656, et il est à croire que le sort de la Pologne auroit été décidé dès-lors, si le tzar Alexis Michaïlowitsch eût voulu s'entendre avec le roi de Suède et avec l'électeur de Brandebourg, pour un partage de ce royaume; mais le tzar, quoiqu'il fût en guerre ouverte avec les Polonois, jugea plus conforme à ses intérêts de faire une trêve avec la république, et d'attaquer les Suédois dans la Livonie, en Ingrie et en Carélie. L'empereur Léopold et le roi de Danemarck suivirent l'exemple du tzar, et l'électeur de Brandebourg, après s'être fait céder par les Polonois la souveraineté de la Prusse, au moyen d'un traité qu'il conclut, en 1657, à Welau avec la république (1), accéda aussi à cette ligue, qui tendoit à maintenir l'équilibre du nord.

Ses efforts contre le Danemarck.

Le roi de Suède se voyant attaqué par tant d'ennemis à la fois, prit le parti de retirer ses troupes de la Pologne, pour tourner ses principales forces contre le Danemarck. Maître du Holstein, du Sleswic et du Jutland, il traversa au mois de janvier 1658 les Belts sur la glace, avec toute son armée et son artillerie, et s'avançant, par les îles danoises, vers la capitale du Danemarck, il imposa tellement aux Danois par cette marche hardie, qu'ils acceptèrent, par la paix de Roschild (2),

(1) Voyez ci-dessus, p. 260.

(2) Elle fut signée le 26 févr. 1658. Dumont, *corps dipl.*, t. 6, part. 2, p. 204.

Digitized by Google

les conditions que la Suède jugea à propos de leur dicter. Ce traité fut à peine signé que le roi de Suède le rompit de nouveau sous différens prétextes, et qu'il entreprit le siége de la ville de Copenhague. Son intention, s'il eût emporté la place, étoit de la raser de fond en comble, d'anéantir entièrement le royaume de Danemarck, et de fixer sa résidence dans la province de Scanie, pour maintenir la domination du nord et l'empire de la Baltique (1). Les assiégés firent une défense vigoureuse, encouragés par le roi Frédéric III, qui veilloit en personne aux opérations du siége. Ils auroient vraisemblablement succombé à la longue sans les Hollandois, qui, craignant pour leur commerce de la Baltique, envoyèrent une flotte au secours du Danemarck. Ces républicains livrèrent, le 29 octobre 1658, à la flotte suédoise un combat des plus vifs dans le Sund. Les Suédois y furent repoussés et les Hollandois réussirent à dégager la ville de Copenhague, et à y porter des vivres et des munitions (2). Pendant VII. 1648-1713.

Le roi de Suède n'en persista pas moins dans son dessein de réduire cette capitale. Il ne fut pas même intimidé par les traités que la France, l'Angleterre et la Hollande conclurent, en 1659, à la Haye pour la conservation de l'équilibre du nord (3), et ce ne fut que la fin prématurée de ce prince, mort le 23 février 1660, à l'âge de 38 ans, Paix de Copenhague et d'Oliva.

(1) *Mémoires de* Terlon, p. 154.

(2) Mallet, *hist. du Danemarck*, t. 3, p. 407.

(3) Dumont, *corps dipl.*, t. 6, part. 2, p. 252.

Période VII. 1648-1713.

qui mit fin à ses vastes projets. Les régens de Suède qui gouvernoient le royaume pendant la minorité du roi Charles XI, n'eurent rien tant à cœur que d'entamer des négociations avec les puissances alliées contre la Suède. Par la paix qu'ils conclurent, en 1660, à Copenhague avec le Danemarck, ils rendirent à cette couronne plusieurs de leurs nouvelles conquêtes, en se réservant les provinces de Scanie, de Bleckingie, de Hallande et de Bahus. Le duc de Holstein-Gottorp, protégé de la Suède, fut maintenu, par cette paix, dans la souveraineté de sa portion du Slesvic, qui lui avoit été assurée par un traité antérieur, conclu à Copenhague en 1658 (1). Quant à la guerre avec la Pologne et ses alliés, l'empereur et l'électeur de Brandebourg, elle fut terminée par la paix signée à Oliva le 3 mai 1660. Le roi de Pologne y renonça à ses prétentions sur la Suède. La Livonie et l'Estonie, avec les îles attenantes, furent cédées définitivement à la Suède, sur le pied qu'elle les possédoit en vertu du traité de Stumsdorf de 1635. Le duc de Courlande fut rétabli dans son duché, et la souveraineté de la Prusse ducale confirmée à la maison de Brandebourg (2). La paix entre la Suède et la Russie n'eut lieu qu'en 1661, où elle fut conclue à Kardis en Estonie. La Rus-

(1) Dumont, *corps dipl.* t. 6, part. 2, p. 219, suiv. et 319.

(2) *Idem*, t. 6, part. 2, p. 303. Boehmii *acta pacis Olivensis*, t. 1, part. 2, p. 154. Sur cette guerre voyez Puffendorf, *de rebus gestis Caroli Gustavi et Friderici Wilhelmi.*

Digitized by Google

sie y rendit à la Suède les places dont elle se trouvoit encore saisie dans la Livonie (1). Période VII. 1648-1713.

Entraînée depuis par Louis XIV, dans la guerre de Hollande, la Suède fut dépouillée de tout ce qu'elle possédoit en Allemagne. Elle ne rentra dans ces possessions que par les traités de paix de Zell, de Nimègue, de S. Germain en Laye, de Fontainebleau et de Lunden, conclus successivement, dans le cours de l'année 1679, avec les puissances liguées contre elle et contre la France (2). Paix de Lunden, etc.

Ce fut immédiatement après cette paix qu'une révolution arriva dans le gouvernement de Suède. L'abus que faisoit la noblesse de ses priviléges, l'excès de l'autorité que s'arrogeoit le sénat, et les différens moyens dont usoient les seigneurs pour s'emparer successivement de tous les domaines de la couronne, avoient excité la jalousie des autres ordres de l'état. On prétend que le baron Jean Gyllenstierna en prit occasion de suggérer au roi Charles XI l'idée de profiter de cette disposition des esprits, pour augmenter le pouvoir royal, et pour abaisser celui du sénat et de la noblesse. Guidé par ses conseils, le roi convoqua, en 1680, les états du royaume à Stockholm, et en logeant dans la ville le régiment de ses gardes, il eut soin d'éloigner ceux des nobles qu'il croyoit avoir le plus à redouter. Une accusation fut portée à la diète contre les ministres qui avoient géré les affai- Introduction du pouvoir absolu par le roi Charles XI.

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 6, part. 2, p. 363. Mon *hist. des traités de paix*, t. 3, p. 133.

(2) Dumont, *corps dipl.*, t. 7, part. 1, p. 391, 399, 401, 408, 419, 425, 482.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

res pendant la minorité du roi. On leur attribua les malheurs et les pertes de l'état, et on les en rendit responsables. Le sénat fut aussi inculpé; on lui reprocha des abus d'autorité, et l'on proposa à l'examen des états la question, si l'autorité que le sénat prétendoit avoir, étoit conforme aux lois du royaume. Les états déclarèrent, le 10 décembre 1680, que le roi n'étoit tenu à d'autre forme de gouvernement qu'à celle que lui prescrivoient les constitutions du royaume; que le sénat ne présentoit ni un cinquième ordre, ni un pouvoir intermédiaire entre le roi et les états, qu'il ne devoit former que le simple conseil du roi, et n'avoir qu'une voix consultative.

Collège de réunions.

Un collège de réunions fut établi dans cette même diète, à l'effet de rechercher tous les domaines donnés, vendus, hypothéqués ou échangés par les précédens rois, soit en Suède, soit en Livonie, avec offre de la part de la couronne, de rembourser aux propriétaires les sommes qu'ils en avoient originairement payées. Cette opération augmenta considérablement les revenus du roi, mais une foule de propriétaires en furent complètement ruinés. Une diète subséquente, celle de 1683, renchérit encore sur celle de 1680. Elle statua que s'il avoit été enjoint au roi de gouverner le royaume suivant les lois, cela ne lui ôtoit pas le pouvoir de changer ces mêmes lois. Enfin la diète de 1693 déclara que le roi étoit maître absolu, et seul dépositaire du pouvoir suprême, sans être responsable de ses actions à qui que ce soit sur la terre, et

Digitized by Google

qu'il avoit la faculté de gouverner le royaume selon son bon plaisir (1). Pierre VII. 1648-1713.

C'est par ces différentes dispositions que le pouvoir absolu passa entre les mains du roi Charles XI, qui le transmit, en 1697, à son fils Charles XII, âgé seulement de quinze ans lorsqu'il succéda à son père. Ce prince, par l'abus qu'il fit de ce dangereux pouvoir, plongea la Suède dans un abime de maux, et la fit descendre du haut rang qu'elle occupoit dans le système politique de l'Europe. La jeunesse de Charles sembloit à ses voisins être une circonstance favorable pour réparer les pertes que les conquêtes de Gustave-Adolphe et de Charles X leur avoient fait éprouver. Avénement de Charles XII.

Auguste II, roi de Pologne, de la maison de Saxe, désirant de reprendre la Livonie, et prêtant l'oreille aux insinuations de Jean-Reinhold Patkul, gentilhomme livonien proscrit, entama une négociation avec les cours de Russie et de Copenhague, laquelle fut suivie d'une alliance offensive secrète, conclue, en 1699, entre ces trois puissances contre la Suède. Pierre-le-Grand qui venoit de conquérir Azow sur la mer noire, et d'y équipper sa première flotte, désiroit de s'ouvrir également les côtes de la mer Baltique, dont ses prédécesseurs avoient été dépouillés par la Suède. La guerre éclata dans le cours de l'année 1700. Le roi de Pologne fit une invasion dans la Livonie ; les Danois tombèrent sur le Slesvic, où ils attaquèrent le duc de Holstein-Gottorp, allié et Grande alliance contre la Suède.

(1) *Anecdotes de Suède*, attribuées à PUFFENDORF ; WILDII *hist. pragm. Sueciæ*, cap. 3, sect. 4.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

protégé de la Suède; le tzar, à la tête d'une armée de 80000 hommes, vint mettre le siége devant la ville de Narva.

Charles XII force les Danois à la paix.

Charles XII, attaqué par tant d'ennemis à la fois, tourna d'abord ses forces contre le Danemarck, où le danger lui paroissoit le plus pressant. Assisté de la flotte des Anglois et des Hollandois, il fit une descente dans l'île de Sélande, et s'avançant rapidement vers la ville de Copenhague, il obligea le roi Frédéric IV de signer, le 18 août 1700, à Traventhal une paix particulière, par laquelle ce prince consentit à abandonner ses alliés, et à rétablir le duc de Holstein-Gottorp dans l'état où il avoit été avant la guerre (1). Marchant ensuite contre le tzar dans l'Estonie, le jeune roi força, le 30 novembre 1700, les Russes dans leurs retranchemens devant Narva, et fit prisonniers tous les généraux et principaux officiers de l'armée russe, entr'autres le duc de Croy, qui en étoit le feld-maréchal général (2).

Et le roi Auguste.

Débarrassé ainsi des Russes, le monarque suédois attaqua vigoureusement le roi Auguste, qui avoit fait entrer une armée saxonne en Pologne, sans autorisation préalable de la part de la république. Vainqueur de ce prince dans trois actions principales (3), il força, en

(1) Dumont, t. 7, part. 2, p. 479, 480.

(2) *Journal de Pierre-le-Grand*, rédigé par ses ordres et corrigé de sa propre main; Gadebusch, *liefländische Jahrbücher*, t. 3, part. 2, p. 93.

(3) Ces victoires sont celles de Riga en 1701, de Klissow en 1702, et de Pultusk sur la Narew en 1703.

Digitized by Google

1704, les Polonois à le déposer, et à élire à sa place Stanislas Leszczinski, palatin de Posnanie, son protégé. Deux victoires postérieures, remportées sur les Saxons et leurs alliés, les Russes, l'une à Punice dans le palatinat de Posnanie (1), et l'autre à Fraustadt dans la grande Pologne (2), firent reconnoître Stanislas par toute la république, et engagèrent le roi de Suède à transporter le théâtre de la guerre dans la Saxe. Traversant alors la Silésie, sans en demander l'agrément à la cour de Vienne, il prit Leipsic, et obligea le roi Auguste de signer, le 24 septembre 1706, la paix à Alt-Ranstadt, de renoncer à son alliance avec le tzar, et de reconnoître Stanislas comme vrai et légitime roi de Pologne (3). Par un des articles de ce traité Jean-Reinhold Patkul fut livré au roi de Suède, qui le fit rompre vif, comme ayant été le principal moteur de cette guerre (4). Période VII. 1648-1713.

C'est ici le terme des grandes prospérités de ce prince; il n'éprouva plus depuis que des revers qu'il s'attira autant par sa fougue guerrière que par ses imprudences et l'étonnante opi- Revers de Charles XII.

(1) En 1704.

(2) En 1706.

(3) Dumont, *corps dipl.* t. 8, part. 1, p. 204. Auguste fut même forcé d'écrire une lettre à Stanislas pour le féliciter sur son avénement au trône de Pologne. Voyez cette lettre, avec la réponse de Stanislas, dans Massuet, *hist. de Pologne*, t. 3, p. 100 et suiv.

(4) *Journal de Pierre-le-Grand*, p. 169. Patkul étoit alors conseiller privé du tzar et son ministre accrédité auprès du roi Auguste.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. niâtreté de son caractère. Les Russes profitant du long séjour du roi en Pologne et en Saxe, conquirent successivement la plus grande partie de l'Ingrie et de la Livonie. Le tzar s'avança même dans la Pologne, et y exigea, à son tour, des Polonois la publication d'un interrègne et l'élection d'un nouveau roi.

Dans cet état de choses, on vit Charles XII quitter la Saxe pour marcher à grandes journées contre le tzar; il le força d'évacuer la Pologne et de faire sa retraite sur Smolensko. Loin d'écouter alors les propositions de paix équitables que lui fit ce prince, l'inflexible Charles persista dans sa résolution de pousser jusqu'à Moscou, dans l'espérance de détrôner le tzar de la même manière qu'il avoit détrôné le roi Auguste. Le mécontement presque général que les innovations du tzar avoient excité dans la Russie, lui sembloit favoriser ses vues; mais arrivé aux environs de Mohilow, il changea subitement de dessein, et au lieu de diriger sa route sur Moscou, il tourna à sa droite, et pénétra dans l'Ukraine pour se rapprocher de Mazeppa, hetman des Cosaques, qui lui offroit de venir le joindre avec tout son monde. Rien de si imprudent que cette détermination de Charles XII. En allant du côté de l'Ukraine il s'éloignoit du général Löwenhaupt, qui lui amenoit, d'après ses ordres, un puissant renfort de la Livonie, et il se fioit à un peuple léger et inconstant, disposé de tout temps à violer sa foi.

Batailles de Licsna et de Poltawa. Cette fausse démarche du roi de Suède n'échappa pas à la sagacité du tzar. Il sut en tirer

un parti avantageux, et s'étant mis à la tête d'un corps d'élite, il marcha audevant du général Löwenhaupt, qu'il joignit à Liesna, à deux milles de Propoïsk, dans le palatinat de Mscislaw. La bataille qu'il y livra (1) à ce général, fut, de l'aveu du tzar, des plus vives, et la première victoire que les Russes remportèrent sur des troupes réglées (2). Les débris de l'armée suédoise étant venus joindre le roi dans l'Ukraine, ce prince entreprit depuis le siége de la ville de Pultawa, située sur la rivière de Worskla à l'extrémité de cette province. Ce fut auprès de cette place que se donna, le 8 juillet 1709, cette fameuse bataille qui flétrit tous les lauriers du roi de Suède. Le tzar y remporta une victoire complète. Neuf mille Suédois restèrent sur le champ de bataille, et quatorze mille qui s'étoient retirés avec le général Löwenhaupt vers Péréwolotschna, entre la Worskla et le Dniéper, furent faits prisonniers de guerre trois jours après l'action. Le roi de Suède, accompagné de son allié Mazeppa, ne se sauva qu'avec peine à Bender en Turquie (3). PIERRE VII. 1648-1713.

Cette grande déroute ranima le courage des ennemis de la Suède. L'alliance entre le tzar, le roi Auguste II et Frédéric IV, roi de Dane- Suites de la déroute de Charles XII.

(1) Le 9 oct. 1708.

(2) *Journal de Pierre-le-Grand*. p. 205. *Vie du général Löwenhaupt*, écrite par lui-même, en allemand, ch. 14 et 15.

(3) *Journal de Pierre-le-Grand*, p. 235. *Vie de Löwenhaupt*, ch. 16 et 17. ADLERFELD, *hist. milit. de Charles XII*, t. 2, p. 310. STÆHLIN, *anecdotes de Pierre-le-Grand*, p. 169, 358.

Digitized by Google

PERIODE VII. 1648-1713.

marck, se renouvela. Stanislas se vit abandonné, et toute la Pologne reconnut de nouveau le roi Auguste. Les Danois firent une descente en Scanie, et le tzar acheva la conquête de l'Ingrie, de la Livonie et de la Carélie. Les puissances liguées contre la France voulant empêcher que le théâtre de la guerre ne s'établît en Allemagne, conclurent, en 1710 (1), un traité à la Haye, par lequel elles se chargèrent de garantir, à de certaines conditions, la neutralité des provinces allemandes de la Suède, de même que celle du duché de Slesvic et du Jutland; mais le roi de Suède ayant constamment refusé cette neutralité, les possessions suédoises en Allemagne furent aussi envahies et successivement conquises. Le duc de Holstein-Gottorp, neveu de Charles XII, fut enveloppé dans sa disgrace, et dépouillé de ses états par le roi de Danemarck (2).

Au milieu de ces désastres, le roi Charles XII persistoit à continuer son séjour à Bender, ne cessant de faire des efforts pour soulever les Turcs contre les Russes (3). Il ne revint de la Turquie qu'en 1714, et lorsque ses affaires étoient déjà complétement ruinées. Les mouvemens qu'il se donna alors, soit pour renouveler la guerre en Pologne, soit pour rentrer dans ses provinces d'Empire, réveillèrent l'attention des puissances voisines. Une ligue formidable s'éleva contre lui dans laquelle, outre le tzar, le roi Auguste et le roi de Danemarck,

(1) Le 31 mars. DUMONT, *corps dipl.*, t. 8, part. 1, p. 249.
(2) En 1714.
(3) *Lettres de M. le Baron* DE FABRICE.

Digitized by Google

on vit entrer les rois de Prusse et d'Angleterre. Stralsund et Wismar, les seules places qui tenoient encore pour la Suède en Empire, tombèrent au pouvoir des alliés, et le tzar ajouta à ses conquêtes celle de toute la Finlande et de la Savolaxie.

Négociations d'Aland.

Dans une situation aussi fâcheuse, le roi Charles XII, guidé par son ministre, le baron de Goertz, crut devoir se prêter à une négociation particulière et secrète avec le tzar. Elle eut lieu dans l'île d'Aland pendant le cours de l'année 1718. Il s'y agissoit de rétablir Stanislas sur le trône de Pologne, de faire rentrer la Suède dans ses possessions d'Empire, de l'aider même à conquérir la Norwège, afin de lui tenir lieu de dédommagement pour la cession de l'Ingrie, de la Carélie, de la Livonie et de l'Estonie, qu'elle devoit faire au tzar (1).

Mort de Charles XII.

Cette négociation étoit presque finie, lorsque la mort inopinée de Charles XII la fit rompre. Cet infortuné prince fut tué, le 11 décembre 1718, au siége de la ville de Friedrichshall en Norwège, en visitant la tranchée, âgé alors de trente-sept ans, et laissant les affaires de son royaume dans l'état le plus déplorable.

Traités de paix de Stockholm et de Nystadt.

La nouvelle régence de Suède, au lieu de renouer la négociation avec le tzar, jugea plus convenable à ses intérêts, de traiter avec le roi de la Grande-Bretagne, dans l'espé-

(1) Voyez ce projet de pacification dans BACKMEISTER, *Beiträge zur Geschichte Peters des Grossen*, t. 3, p. 351.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

rance d'obtenir, par sa protection, de meilleures conditions du tzar. Un traité de paix et d'alliance fut conclu à Stockholm le 20 novembre 1719, entre ces deux puissances. Le roi de la Grande-Bretagne, moyennant la cession que la Suède lui fit des duchés de Bremen et de Verden, s'engagea à envoyer une forte escadre dans la mer Baltique, afin d'empêcher les invasions ultérieures du tzar, et de ménager à la Suède des conditions de paix équitables de la part de ce prince. L'exemple du roi de la Grande-Bretagne fut suivi de près des autres puissances alliées qui se hâtèrent de faire leur accommodement avec la Suède. Le roi de Prusse obtint, par le traité qu'il signa à Stockholm, le 21 janvier 1720, la cession de la ville de Stettin, et de cette partie de la Poméranie, qui est située entre l'Oder et la Peene. Le roi de Danemarck consentit, par son traité, conclu aussi à Stockholm le 3 juin 1720, à rendre à la Suède les villes de Stralsund et de Wismar, avec l'île de Rügen et la partie de la Poméranie, qui s'étend depuis la mer jusqu'à la rivière de Peene. La Suède, au contraire, renonça, en faveur du roi de Danemarck, à la franchise du péage du Sund et des deux Belts, qui lui avoit été assurée par les traités antérieurs. Il n'y eut que le tzar, qui, loin d'être intimidé par les menaces de l'Angleterre, persista dans sa résolution de ne faire la paix avec la Suède qu'aux conditions qu'il avoit dictées lui-même. La guerre fut donc continuée entre la Russie et la Suède pendant les campagnes de 1720 et 1721. Le tzar fit de

Digitized by Google

grands ravages sur différentes côtes de la Suède où il mit tout à feu et à sang. Pour faire cesser ces désastres, les Suédois se décidèrent enfin à accepter la paix, qui fut signée à Nystadt le 10 septembre 1721. La Finlande y fut rendue à la Suède, moyennant la cession formelle qu'elle fit au tzar des provinces de Livonie, d'Estonie, d'Ingrie et de Carélie, d'après un règlement de limites qui fut déterminé par le traité (1).

Danemarck : son triste situation.

L'ascendant que la Suède avoit pris dans le nord, depuis le règne de Gustave-Adolphe, devint funeste au Danemarck, qui faillit même à en être bouleversé et effacé du nombre des puissances européennes. Ce royaume ne se tira de la guerre désastreuse qu'il eut à soutenir contre le roi Charles X, que par le sacrifice qu'il fit de plusieurs de ses meilleures provinces, telles que la Scanie, la Bleckingie, la Hallande et le gouvernement de Bahus, que le roi Frédéric III céda à la Suède par les traités de Roschild et de Copenhague, conclus dans les années 1658 et 1660 (2).

Révolution dans le gouvernement.

Ce fut à la suite de cette guerre qu'on vit arriver une révolution dans le gouvernement danois. L'aristocratie des nobles avoit prédominé jusqu'alors dans le Danemarck. Tous les pouvoirs s'y trouvoient concentrés entre les mains du sénat et des principaux membres de la noblesse; le trône étoit électif, et la prérogative royale se réduisoit à la présidence du sénat et au commandement des troupes. Le roi étoit même

(1) Voyez tous ces différens traités de paix dans DUMONT, t. 8, part. 2, p. 15, 21, 29, 36, et mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 191 et suiv.

(2) Voyez ci-dessus, p. 290.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

obligé, par sa capitulation, de prendre dans toutes les affaires qui n'exigeoient pas le concours du sénat, l'avis des quatre grands officiers de la couronne, qui étoient le grand-maître, le chancelier, le maréchal et l'amiral, qu'on pouvoit regarder comme autant de rivaux de l'autorité royale.

Etats-généraux de Copenhague.

L'état d'épuisement où le Danemarck étoit réduit au moment de sa paix avec la Suède, en 1660, mit le roi Frédéric III dans la nécessité de convoquer les états-généraux du royaume, composés de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie, qui n'avoient plus été appelés dans cette forme depuis l'année 1536. Ces états s'étant réunis à Copenhague au mois de septembre de l'année 1660, les deux ordres inférieurs reprochèrent aux nobles d'avoir contribué aux maux et aux désordres de l'état par le pouvoir abusif et tyrannique qu'ils avoient usurpé; et ce qui dut augmenter l'animosité de ces ordres, ce fut l'obstination des nobles à vouloir soutenir leurs privilèges et leurs exemptions des charges au préjudice des ordres inférieurs. Il s'agissoit de trouver un impôt dont le produit fût employé aux besoins les plus pressans de l'état. La noblesse proposa un droit sur les consommations; mais elle prétendoit n'y être assujétie que sous des restrictions qui ne pouvoient que choquer les deux autres ordres. Ceux-ci pour en témoigner leur mécontement, proposèrent de donner à ferme aux plus offrants, les fiefs de la couronne dont la noblesse jouissoit sous des redevances extrêmement modiques. Cette proposition aigrit l'ordre de la noblesse, qui la regardoit comme

Digitized by Google

portant atteinte à ses droits et propriétés; il persista à ce qu'on s'en tînt à la taxe sur les consommations telle qu'il l'avoit proposée. Des expressions peu mesurées qui échappèrent à quelques membres de la noblesse, achevèrent de soulever les esprits, et firent naître l'idée aux deux chefs de l'ordre du clergé et de la bourgeoisie, à l'évêque Suane de Sélande, et au bourgmestre Nansen de Copenhague, de projeter une déclaration dont l'objet étoit de rendre la couronne héréditaire pour la descendance mâle et féminine du roi Frédéric III. Il ne leur fut pas difficile de faire goûter ce projet à leurs ordres respectifs qui se flattoient de trouver dans la monarchie héréditaire une égalité qui leur étoit refusée dans l'aristocratie des nobles. L'acte de cette déclaration ayant été approuvé et signé par les deux ordres, fut présenté, en leur nom, au sénat qui, l'ayant rejeté sur le fondement que les états-généraux actuellement assemblés, n'avoient pas le droit de délibérer sur cette affaire, le clergé et la bourgeoisie, sans en être déconcertés, allèrent, le 10 octobre 1660, en corps, porter au roi l'acte qui lui offroit l'hérédité de la couronne. Les nobles ayant voulu quitter la ville dans l'intention de rompre la diète, on eut soin de leur en fermer les portes. Il ne resta alors d'autre parti à prendre au sénat et à la noblesse que d'accéder à la résolution des deux ordres inférieurs, et les trois ordres réunis se transportèrent, le 13 octobre suivant, en grand cortège, à la cour pour faire au roi l'offre de l'hérédité. On rendit depuis au roi sa capitulation qui fut annulée;

PÉRIODE VII. 1648-1713

Digitized by Google

Frédéric VII 1648-1713.

on le délia formellement du serment qu'il avoit prêté lors de son couronnement, et on lui déféra une sorte de dictature pour régler, selon son bon plaisir, la nouvelle chartre constitutionnelle. Tous les ordres de l'état prêtèrent ensuite au roi un nouveau serment d'hommage et de fidélité (1), au lieu que le roi ne fut assujéti à aucun serment. Enfin ce fut le 10 janvier 1661, que les trois ordres remirent, chacun séparément, au roi un acte par lequel ils déclarèrent de nouveau la couronne héréditaire pour tous les descendans des lignes tant masculines que féminines de Frédéric; et en conférant à ce prince et à ses successeurs un pouvoir sans bornes, ils lui accordèrent en même temps la faculté de régler l'ordre de la succession au trône, de même que la régence (2).

Loi royale.

Ainsi se passa cette importante révolution, sans le moindre désordre, et sans qu'il y eût du sang répandu. Le roi, en vertu des pouvoirs que les états lui avoient conférés, publia, en 1665, la loi appelée royale (3), et

(1) On trouve le formulaire de ce serment dans les *mémoires de* Molesworth, qui résidoit alors comme envoyé du roi de la Grande-Bretagne à la cour de Copenhague, au chap. 7 où il donne les détails de la révolution de 1660.

(2) On peut consulter sur cette révolution, outre Molesworth, l'*histoire du Danemarck* par M. Mallet, au t. 3; et le judicieux auteur des *lettres sur le Danemarck*, publiées à Genève en 1757 et en 1764.

(3) On trouve cette loi en latin dans Schmauss, *corp. jur. gent. acad.*, t. 1, p. 858; en allemand dans Holberg, *danemarkische Staats- und Reichs-Historie*,

Digitized by Google

regardée comme seule loi fondamentale du Danemarck. On y déclara le roi souverain absolu, supérieur à toutes les lois humaines, ne reconnoissant que Dieu, réunissant seul dans sa personne, tous les pouvoirs et tous les droits de souveraineté, sans exception quelconque : il les exerce en vertu de sa propre autorité ; mais il est obligé de respecter la loi royale, et il ne peut toucher ni à la confession d'Augsbourg, adoptée comme religion nationale, ni ordonner aucun partage du royaume qui est déclaré indivisible, ni changer l'ordre de succession tel qu'il est établi par la présente loi. Cette succession est linéale ; le droit de primogéniture et de représentation y a lieu. Les femmes ne sont admises qu'au défaut de toute la descendance mâle issue de Frédéric III. L'ordre dans lequel elles doivent succéder, est défini avec la plus scrupuleuse exactitude. La majorité est fixée à l'âge de treize ans accomplis, et il appartient au roi régnant de régler, par son testament, la tutelle et la régence pendant la minorité. Frédéric VII. 1648-1713.

Cette loi constitutionnelle donna au gouvernement danois une vigueur qu'il n'avoit pas eue auparavant. Les effets s'en manifestèrent dans la guerre que le roi Christian V entreprit, en 1675, contre la Suède, en sa qualité d'allié de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. Les Danois y combattirent avec avantage les Suédois, tant par terre que par mer. Leur flotte, commandée par Niels-Juel, Effets de la nouvelle loi.

p. 84 ; en françois dans les *lettres sur le Danemarck*, t. 1, p. 118, et dans MALLET, t. 3, p. 476.

Passions VII. 1648-1713.

remporta deux victoires navales sur les Suédois, l'une en 1676, auprès de l'île d'Oeland, et l'autre en 1677, dans la baie de Kiöge, sur les côtes de la Sélande. Cette guerre fut terminée en 1679, par la paix de Lunden, qui rétablit les choses entre les deux nations, sur le pied où elles avoient été avant la guerre (1).

La chute de la Suède, occasionnée par l'échec de Charles XII devant Pultawa, acheva de tirer le Danemarck de la situation pénible où il s'étoit trouvé à l'égard de cette puissance. La franchise du Sund que la Suède avoit maintenue pendant l'état de sa prospérité, lui fut enlevée par les traités de paix de Stockholm et de Friedrichsbourg, conclus en 1720, entre la Suède et le Danemarck (2). Ce dernier royaume conserva aussi, par ces traités, la possession et la souveraineté de la totalité du duché de Slesvic, avec réclamation de la part du duc de Holstein-Gottorp, dont la Suède fut forcée d'abdiquer la protection (3).

Pologne : son état d'anarchie.

La Pologne présente un tableau affligeant sous le règne de Jean-Casimir, frère et successeur d'Uladislas IV. Déchirée par des troubles intestins et par des guerres étrangères, elle sembloit toucher au moment de sa destruction, et tandis que les puissances voisines augmentoient leurs forces et resserroient les liens de leurs gouvernemens, la Pologne s'affoiblit de plus en plus et dégénéra en une anarchie parfaite. L'origine du *libe-*

(1) Voyez ci-dessus, p. 291.
(2) Voyez ci-dessus, p. 300.
(3) Mon *hist. des traités de paix*, t. 3, p. 199 et suiv.

Digitized by Google

rum veto des Polonois, qui rendoit infructueuses les délibérations des diètes par l'opposition d'un seul nonce, remonte au règne de Jean-Casimir. Sicinski, nonce d'Upita en Lithuanie, fut le premier qui rompit, en 1652, la diète par l'interposition de son veto. L'exemple de ce nonce, improuvé d'abord, trouva des imitateurs, et cet usage bizarre qui attribuoit à un seul ce qui étoit le droit de la majorité, passa bientôt en loi et en maxime d'état (1).

Guerre avec les Cosaques et les Russes.

Une guerre meurtrière, celle des Cosaques, s'éleva sur la fin du règne d'Uladislas IV. Ce peuple, d'origine russe, ainsi que sa langue et sa religion le prouvent, habitoit les deux rives du Borysthène, au-dessous de Kiovie, où, réparti en régimens, sous les ordres d'un général, nommé hetman, il servoit à la Pologne de milice frontière contre les Tatars et les Turcs. Des infractions faites aux priviléges des Cosaques, jointes aux efforts que faisoient les Polonois pour engager le clergé de ce peuple à se séparer de l'église grecque et à reconnoître la suprématie du pape, les entraînèrent dans la révolte qui éclata en 1647. Secondés alors par les Tatars de la Crimée, ils se jetèrent sur la Pologne et y commirent de grands dégâts (2). On parvint, de temps à autre, à les appaiser et à conclure même différens traités avec eux; mais les esprits étant aigris de part et d'autre, les hostilités

(1) LENGNICH, *jus publ. regni Poloniæ*, l. 3, ch. 9, parag. 4.

(2) PASTORII *bellum Scythico-Cosaccicum.*

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. recommencèrent toujours avec un nouvel acharnement. Enfin leur hetman Chmelnizki, vivement poussé par les Polonois, prit le parti de se jeter entre les bras de la Russie. Il se mit sous la protection du tzar Alexis Michaïlowitsch, par un traité qui fut signé au commencement de l'année 1654, et en vertu duquel la ville de Kiovie et les autres villes de l'Ukraine et sur les bords du Borysthène, qui étoient au pouvoir des Cosaques, reçurent des garnisons russes. Ce fut aussi à cette occasion que le tzar reprit sur les Polonois Smolensko, et généralement tous les pays que les traités de Dwilina et de Wiazma avoient démembrés de la Russie en faveur de la Pologne (1). Ce prince fit encore quelques autres conquêtes sur les Polonois; il s'empara de Wilna et de plusieurs places de la Lithuanie, dans le temps même où le roi Charles X envahissoit la Pologne et menaçoit ce pays d'un entier bouleversement. En s'arrêtant alors au milieu de ses conquêtes, le tzar jugea conforme à ses intérêts de faire une trêve avec les Polonois (2), pour tourner ses armes contre la Suède. La paix d'Oliva mit fin à la guerre entre la Pologne et la Suède; mais celle entre les Russes et les Polonois, recommencée en 1658, ne fut terminée que par la trêve d'Andrussow, conclue en 1667. Le tzar y rendit aux Polonois une partie de ses conquêtes; il conserva Smolensko, Nowgorod-Sewerskoi, Tschernigow, Kiovie et tout le

(1) Voyez ci-dessus, p. 211.
(2) En 1656. Voyez ci-dessus, p. 288.

Digitized by Google

pays des Cosaques, situé au-delà du Dniéper ou Borysthène. Les Cosaques en-deçà de ce fleuve furent réservés à la Pologne, et quant à ceux qu'on nommoit Zaporogues et qui demeuroient vers l'embouchure du Dniéper, il fut arrêté qu'ils resteroient sous la domination commune des deux états, prêts à servir contre les Turcs lorsqu'ils en seroient requis (1). Période VII. 1648-1713.

Les guerres dont nous venons de parler, furent accompagnées de troubles et de divisions intestines qui jetèrent la Pologne dans l'état le plus déplorable durant le règne de Jean-Casimir. Ce prince dégoûté enfin d'une couronne qui ne lui offroit que des difficultés, prit, en 1668, le parti d'abdiquer; il se retira en France pour y aller terminer ses jours.

Michel Wiesniowiecki, qui succéda à Jean Casimir, après un interrègne orageux de sept mois, n'avoit d'autre mérite que celui de descendre en ligne droite de Korybut, frère de Jagellon, roi de Pologne. Son règne fut des plus agités, et l'anarchie y prit un libre essor. Quatre diètes furent rompues en moins de quatre ans; la guerre des Cosaques se renouvela; les Turcs et les Tatars, alliés aux Cosaques, s'emparèrent de la ville de Kaminiec, seul boulevard de la Pologne contre les Ottomans. Michel consterné, signa, en 1672, une paix honteuse avec les Turcs; il leur céda Kaminiec et la Podolie avec ses Michel Wiesniowiecki.

(1) Voyez ce traité dans CHWALKOWSKI, *jus publ. regni Poloniæ*, p. 354, et mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 139.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

anciennes limites, et s'engagea même à leur payer un tribut annuel de vingt-deux mille ducats. L'Ukraine, en deçà du Borysthène, fut abandonnée aux Cosaques qui passoient sous la protection des Turcs (1). Ce traité ne fut point ratifié par la république de Pologne, qui préféra de continuer la guerre. Jean Sobieski, grand général de la couronne, remporta l'année suivante (2), près de Choczim, une victoire brillante sur les Turcs. Elle eut lieu le lendemain de la mort du roi Michel, et décida les Polonois à déférer leur couronne au général victorieux.

Jean Sobieski.

Sobieski justifia les suffrages de ses concitoyens. Par la paix qu'il conclut, en 1676, à Zurawno, avec les Turcs, il affranchit la Pologne du tribut, et lui assura de nouveau quelques portions de l'Ukraine; mais la ville de Kaminiec fut laissée au pouvoir des Ottomans avec une partie considérable de l'Ukraine et de la Podolie (3). La Pologne entra depuis en alliance avec la maison d'Autriche contre la Porte. Sobieski fut le libérateur de la ville de Vienne; il se signala dans les campagnes de 1683 et de 1684, et s'il ne remporta pas de plus grands avantages sur les Turcs; s'il n'eut pas même la satisfaction de leur enlever Kaminiec et la Podolie, il faut s'en prendre à la foiblesse de ses moyens, à la désunion et

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 7, part. 1, p. 212.

(2) Le 11 nov. 1673.

(3) Dumont, *corps dipl.*, t. 7, part. 1, p. 325.

Digitized by Google

à l'insouciance des Polonois qui se refusoient à tous les sacrifices. Forcé même de recourir à la protection des Russes contre les Turcs et les Tatars, Sobieski se vit réduit à la triste nécessité de consentir à la paix définitive qu'il signa avec la Russie à Moscou, le 6 mai 1686, par laquelle, pour obtenir l'alliance de cette puissance contre les Ottomans, il lui céda à perpétuité Smolensko, Belaïa, Dorogobusch, Tschernigow, Starodub, Nowgorod-Severskoi avec leurs dépendances, de même que tout le pays appelé la petite Russie, et situé sur la rive gauche du Borysthène, entre ce fleuve et la frontière de Putiwl jusqu'à Perewolotschna. La ville même de Kiovie, en-deçà du Borysthène, fut aussi comprise dans la cession avec son territoire, tel qu'il est déterminé par le traité. Enfin les Cosaques nommés *Zaporogues* et *Kudak*, qui, d'après la trêve d'Andrussow, devoient dépendre des deux états, furent réservés privativement à la Russie (1). Sobieski versa des larmes lorsqu'il fut obligé de jurer ce traité à Léopol en présence des ambassadeurs de Russie (2).

Période VII. 1648-1713.

La guerre avec les Turcs ne fut terminée que sous le règne du roi Auguste II, successeur de Jean Sobieski. La paix de Carlowitz,

Auguste II.

(1) Ce traité, qui conserva sa force et sa vigueur jusqu'au dernier partage de la Pologne, se trouve dans une traduction latine et françoise, dans mon *recueil des traités*, t. 1, p. 196 et suiv. Voyez aussi mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 146.

(2) Zaluski, *epistolæ familiares*, t. 1, part. 2, p. 1135.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

que ce prince conclut, en 1699, avec la Porte, valut à la Pologne la restitution de la forteresse de Kaminiec, de même que celle de cette partie de la Podolie et de l'Ukraine, que la paix de Zurawno avoit abandonnée aux Turcs (1).

Russie; sa supériorité sur la Pologne.

La Russie devint de jour en jour plus florissante sous les princes de la maison de Romanow. Sa supériorité sur la Pologne dont elle recevoit auparavant la loi, fut décidée. Alexis Michaïlowitsch ne regagna pas seulement sur les Polonois tout ce qu'ils avoient enlevé à la Russie pendant les troubles des faux Démétrius; il les dépouilla même de Kiovie et de toute cette partie de l'Ukraine ou de la petite Russie, qui est sur la rive gauche du Borysthène, ainsi que nous venons de le voir (2).

Féodor Alexiéwitsch.

Féodor Alexiéwitsch, fils et successeur d'Alexis Michaïlowitsch, illustra son règne par la sagesse de son administration. Guidé par les conseils d'un ministre éclairé, le prince Wasileï Wasiliéwitsch Galitzin, il conçut le projet hardi d'abolir les rangs héréditaires de la noblesse, et les prérogatives qui y étoient attachées. Destructifs de toute subordination dans le civil comme dans le militaire, ces rangs faisoient naître une foule de contestations et de procès dont un tribunal, sous le nom de *Rosrad*, prenoit connoissance. Le tzar, dans une grande assemblée qu'il convoqua,

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 7, part. 2, p. 452.
(2) P. 308.

Digitized by Google

en 1682, à Moscou, annula l'hérédité des rangs; il fit brûler les actes et les registres qui servoient à les constater, et obligea les familles nobles de représenter les extraits qu'elles conservoient de ces mêmes registres, afin de les livrer aux flammes (1).

La princesse Sophie.

Ce prince qui étoit sans enfans, désigna pour son successeur Pierre Alexiéwitsch, son frère cadet, à l'exclusion de l'aîné Iwan dont il connoissoit l'incapacité. Mais à la mort de Féodor, arrivée en 1682, les deux princes furent proclamés à la fois par la milice des Strélitz, et le gouvernement fut confié à la princesse Sophie, leur sœur aînée, qui prit même la qualité d'autocratrice et de souveraine de toutes les Russies. Pierre, né du second lit du tzar Alexis avec une Narischkin, n'étoit alors âgé que de dix ans. Ce fut sous l'administration de la princesse Sophie, que se conclut, en 1686, la paix de Moscou, dont une clause portoit une alliance offensive et défensive entre la Russie et la Pologne contre la Porte.

Avénement de Pierre-le-Grand.

Pierre ne fut pas plutôt parvenu à l'âge de dix-sept ans, qu'il se saisit (2) des rènes du gouvernement, en dépouillant sa sœur Sophie et en la reléguant dans un couvent. Doué d'un génie supérieur, ce prince s'érigea en réformateur de son empire, qui prit sous lui une face toute nouvelle. Animé par le Génevois

(1) Müller, *Sammlung russischer Geschichte*, t. 5, p. 14.

(2) En 1689.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. le Fort qui s'étoit mis au service des tzars, et dont il fit son ami et son confident, il porta successivement son attention sur toutes les branches de l'administration publique. Le militaire fut changé par ses ordres, et mis sur le pied des nations policées de l'Europe; il créa la première marine russe, améliora les finances, encouragea le commerce et les manufactures, et, en introduisant les lettres et les arts dans ses états, il s'appliqua pareillement à réformer les lois, à polir et adoucir les mœurs de sa nation.

Ce prince s'ouvre la mer noire.

Engagé dans une guerre contre la Porte, comme allié de la république de Pologne, ce prince s'ouvrit, en 1696, la mer Noire par la conquête de la ville et du port d'Azow; et ce fut à cette occasion qu'il équippa à Woronesch sa première flotte. Azow resta au pouvoir du tzar par la paix qu'il conclut, en 1700, à Constantinople avec la Porte (1).

Fraction du très-saint synode.

A cette même époque, Pierre supprima la dignité patriarcale qui donnoit au chef de l'église de Russie le premier rang après le tzar, et lui ménageoit une influence dangereuse dans les affaires du gouvernement. Il transféra l'autorité du patriarche à un collége de quinze personnes, appelé le *très-saint synode*, et chargé de prendre connoissance des affaires ecclésiastiques, et généralement de toutes celles qui avoient été de la compétence du patriarche. Les membres de ce collége, obli-

(1) *Journal de Pierre-le-Grand*, par Backmeister, t. 1, p. 17.

Digitized by Google

gés de prêter serment entre les mains du souverain, devoient être nommés par lui sur la présentation du très-saint synode.

Désirant aussi de voir et d'examiner par lui-même les mœurs et les usages des autres nations, il entreprit successivement deux voyages dans les pays étrangers, dégagé de cette pompe qui accompagne ordinairement les princes. Il cultiva, dans ces voyages, les arts et les sciences, et préférablement celles qui ont du rapport au commerce et à la marine; il engagea à son service des gens à talens, des officiers de marine, des canonniers, chirurgiens, artistes et artisans de toutes les classes, qu'il distribua dans ses vastes états, pour instruire et éclairer les Russes.

Révolte et suppression des strélitz.

Son premier voyage qui eut lieu, en 1697, en Hollande et en Angleterre, fut traversé par la révolte des strélitz, seule milice stable qu'on connoissoit en Russie avant lui. Le tzar Iwan Wasiliéwitsch II les avoit institués (1). Ils combattoient à la manière des janissaires, et jouissoient à-peu-près des mêmes priviléges. Pierre, dans l'intention de casser cette troupe séditieuse et peu disciplinée, les avoit répartis sur la frontière de la Lithuanie; il leur avoit enlevé la garde de son corps, pour la confier à des régimens créés par lui. Cette espèce de dégradation aigrit les strélitz; ils saisirent le moment de l'absence du tzar pour se révolter, et pour diriger leur marche sur la ville de Moscou, dans le des-

(1) Voyez ci-dessus, p. 209.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

sein de déposer le tzar, et de remettre la princesse Sophie sur le trône. Ils furent défaits par les généraux Schein et Gordon qui s'étoient portés à leur rencontre. Pierre, à son retour, en fit exécuter jusqu'à deux mille, et distribua les autres parmi ses troupes (1). Il se servit depuis d'officiers étrangers, allemands ou saxons, pour former les Russes à la tactique et à la discipline militaire.

Fondation de S. Pétersbourg.

Ce fut principalement dans la guerre de Suède que l'armée russe fut mise sur le pied européen. Le tzar sut tirer parti de l'échec qu'il essuya, en 1700, devant Narwa pour opérer ce grand changement, en levant, habillant et disciplinant alors toutes ses troupes à la manière allemande (2). Il apprit aux Russes l'art de combattre et de vaincre les Suédois, et tandis que le roi de Suède s'obstinoit à ruiner le roi Auguste II, et qu'il ne faisoit que de foibles efforts contre le tzar, ce prince réussit à conquérir, sur les Suédois, l'Ingrie, et à s'ouvrir la mer Baltique. En 1702 il prit la forteresse de Nötebourg, qu'il nomma depuis Schlüsselbourg, et dans le cours de la

(1) Jo. Georgii Korb, *diarium itineris in Moscoviam*, p. 158. Gordon, *Geschichte Peters des Grossen*, liv. 3, p. 130 et suiv.

(2) On prétend que le roi Auguste II, dans une entrevue qu'il eut avec le tzar à la suite de la bataille de Narwa, l'engagea à faire ce changement, et qu'il se chargea lui-même de dresser plusieurs bataillons russes. Nestesuranoi, *mémoires de Pierre-le-Grand*, au tom. 2, p. 319.

Digitized by Google

campagne suivante, il se rendit maître de Nyenschantz, de Koporie et de Jamü, aujourd'hui Jambourg dans l'Ingrie. Le fort de Nyenschantz fut entièrement rasé, et le tzar y jeta, le 27 mai 1703, dans une île voisine de la Néwa, les fondemens de Saint Pétersbourg. Il fit encore construire, cette même année, au milieu de l'hiver, le fort de Kronschlott, pour servir de défense à la nouvelle ville dont il comptoit faire la capitale de son empire, et le principal siége de la marine russe. Le sort de cette nouvelle capitale fut fixé, en 1709, par la fameuse journée de Pultawa, qui décida aussi de la supériorité de la Russie dans le nord. Pierre VII. 1648-1713.

Charles XII, réfugié en Turquie, mit tout en œuvre pour soulever les Turcs contre les Russes. Il y réussit à force d'intrigues. La Porte déclara la guerre au tzar sur la fin de l'année 1710. Ce prince ouvrit la campagne de 1711, par une expédition qu'il entreprit dans la Moldavie; mais ayant pénétré, avec trop de sécurité, dans l'intérieur de cette province, il y fut surpris par le grand-visir aux environs de Falczi sur le Pruth. Assiégé alors dans son camp par une armée infiniment supérieure à la sienne, et réduit à la dernière extrémité, il ne se tira de cette situation critique qu'au moyen du traité qu'il signa, le 21 juillet 1711, au camp même de Falczi, et en vertu duquel il consentit à rendre aux Turcs la forteresse d'Azow, avec son territoire et ses dépendances (1). Campagne malheureuse du Pruth.

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 8, part. 1, p. 275.

Digitized by Google

Pierre-le-Grand. 1648-1713.

Cette perte fut amplement compensée par les avantages considérables que la paix de Nystadt, avec la Suède, procura au tzar (1). Ce fut à l'occasion de cette dernière paix que le sénat lui déféra l'épithète de *grand*, de *père de la patrie*, et d'*empereur de toutes les Russies*. L'inauguration de la dignité impériale eut lieu le 22 octobre 1721, le jour même de la fête qu'on avoit indiquée pour la célébration de la paix (2). Pierre-le-Grand se mit lui-même la couronne impériale sur la tête.

Pierre-le-Grand prend le titre d'empereur.

Loi sur la succession.

Ce grand prince eut le chagrin de voir le tzaréwitsch Alexis, son fils et l'héritier présomptif de l'empire, blâmer toutes ses réformes, et cabaler avec les ennemis secrets du nouvel ordre des choses. Forcé enfin de le déclarer déchu de ses droits au trône, il le fit condamner à mort comme atteint du crime de parricide et de lèze-majesté (3). A la suite de ce fâcheux événement, il publia l'ukase qui attribuoit la faculté au prince régnant de désigner son successeur, et d'en changer même la nomination toutes les fois qu'il le jugeroit nécessaire (4). Cette disposition devint funeste

(1) Voyez ci-dessus, p. 301.

(2) *Journal de Pierre-le-Grand*, par BACKMEISTER, t. 2, p. 232.

(3) *Mémoires de Pierre-le Grand*, par NESTESURANOI, t. 4; et le *magazin de* BUSCHING, t. 3, p. 300.

(4) WEBER, *verändertes Russland*, t. 2, p. 40. SCHMAUSS, *cod. juris gentium acad.*, t. 2, p. 2148. SCHLOEZERS *historische Untersuchung über Russlands Reichsgrundgesetze.*

Digitized by Google

à la Russie. Le défaut d'un ordre de succession stable et permanent, fit naître des troubles et des révolutions qui agitèrent depuis, plus d'une fois, l'empire. La loi d'ailleurs ne définissoit rien pour le cas où le prince régnant négligeroit de pourvoir, de son vivant, à la succession, ainsi que cela arriva à Pierre lui-même, qui mourut, en 1725, sans avoir désigné son successeur. Catherine I, l'épouse de Pierre-le-Grand, monta sur le trône qu'elle transmit, après un règne de deux ans, à Pierre II, fils du malheureux Alexis.

Période VII. 1648-1713

Les précautions qui avoient été prises aux états de Presbourg, en 1647, pour établir, sur une base solide, la liberté tant civile que religieuse des Hongrois, n'empêchèrent pas les troubles de renaître dans ce royaume. De nouvelles infractions dont cette nation croyoit avoir à se plaindre, en fournirent encore les motifs.

Hongrie.

La Transilvanie étoit alors, ainsi qu'une grande partie de la Hongrie, dans la dépendance des Turcs. L'empereur Léopold I ayant accordé sa protection à Jean Kemeny, prince de Transilvanie, contre Michel Abafli, protégé de la Porte, une guerre entre les deux empires sembloit inévitable. La diète de Hongrie que l'empereur convoqua à cette occasion, à Presbourg, en 1662, fut des plus orageuses. Les états, avant d'opiner sur la guerre contre les Turcs, exigèrent le redressement de leurs griefs, et l'assemblée se sépara sans avoir rien conclu. Les Turcs profitèrent de ces divisions pour s'emparer, dans la campa-

Bataille de St. Gothard.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

gne de 1663, de la forteresse de Neuhäusel et de plusieurs autres places. L'empereur, hors d'état de leur faire face, et ne se fiant pas aux Hongrois mécontens, prit le parti de solliciter des secours étrangers. Il en obtint de la diète de l'Empire, et Louis XIV lui envoya un corps de six mille hommes sous les ordres du comte de Coligni. Il y eut, le 1er. août 1664, près de Saint-Gotthard, une action sanglante où les François signalèrent leur bravoure. Les Turcs y essuyèrent une entière défaite; mais Montécuculi qui commandoit en chef l'armée impériale, ne sut point tirer parti de cette victoire. Le 17 sept. suivant, il fut conclu à Temeswar, une trêve de vingt ans, en vertu de laquelle les Turcs conservèrent Neuhäusel, le Grand-Waradin et Nowigrad. Michel Abaffi, leur protégé et leur tributaire, fut maintenu dans la Transilvanie, et les deux partis s'engagèrent à retirer leurs troupes de cette province (1).

Troubles intestins.

Ce traité déplut beaucoup aux Hongrois, sans le concours desquels il avoit été fait. Leurs griefs contre la cour de Vienne se reveillèrent plus fortement que jamais. Ils se plaignoient entr'autres choses, de ce que l'empereur entretenoit des troupes allemandes dans le royaume, qu'il confioit à des étrangers les principales forteresses, et qu'il mettoit des entraves à la liberté du culte. La

(1) Ricaut, *hist. de l'empire Ottoman*, t. 2, p. 99. *Mémoires de Montécuculi*; Dumont, *corps dipl.*, t. 6, part. 1, p. 24.

Digitized by Google

cour de Vienne n'ayant eu aucun égard à ces plaintes, plusieurs seigneurs se liguèrent pour la conservation de leurs droits. On les accusa d'intelligence avec les Turcs, et d'avoir conspiré contre la personne de l'empereur. Les comtes Zrini, Nadaschdi, Frangepan et Tattenbach furent condamnés, en 1671, comme criminels de lèze-majesté; ils eurent la tête tranchée sur l'échafaud. Un grand nombre de ministres protestans furent ou exilés ou condamnés aux galères, comme complices de la conspiration. Cette sévérité, loin d'appaiser les troubles, ne fit que les accroître. La suppression de la dignité de palatin de Hongrie, qui eut lieu dans le même temps, jointe aux rapines et aux cruautés de toute espèce, exercées par les troupes allemandes, achevèrent de soulever tous les esprits. La guerre civile éclata, en 1677. Les mécontens se donnèrent pour chef le comte François Wesselini qui fut relevé depuis par le comte Emeric Tököli. Ces seigneurs étoient encouragés dans leur entreprise et soutenus sous mains par la France et par la Porte (1). Léopold VII. 1648-1713.

L'empereur crut alors devoir plier; dans une diète qu'il convoqua, en 1681, à Oedenbourg, il remédia à la plupart des griefs dont les Hongrois avoient à se plaindre; mais le comte Tököli ayant désapprouvé les arrêtés de cette diète, la guerre civile fut continuée Guerre avec les Turcs.

(1) Voyez *hist. des troubles de Hongrie*, publiée à Paris en 1685. *Vie d'Emeric, comte de Tököli*, à Cologne, 1693, in-12. *Hist. des révolutions de Hongrie*, imprimée à la Haye, en 1739, in-4°.

Période VII. 1648-1713. et le comte trouva bientôt moyen d'intéresser dans sa querelle le prince de Transilvanie et les Turcs.

Second siége de Vienne. Le grand-visir Kara Mustapha vint, en 1683, à la tête des forces de l'empire ottoman, mettre le siége devant la ville de Vienne. Une armée polonoise marcha au secours de cette place, sous la conduite du roi Jean Sobie-ki, qui réuni au duc de Lorraine, général des troupes de l'empereur, attaqua les Turcs dans leurs retranchemens devant Vienne, en fit un grand carnage, et les força de lever le siége de la ville (1).

La Hongrie reconquise par les impériaux. Tout réussit depuis au gré de l'empereur Léopold. Outre les Polonois, on vit la république de Venise et les Russes prendre part à cette guerre. Une suite de victoires éclatantes, remportées par les généraux impériaux, le duc Charles de Lorraine, le prince Louis de Bade et le prince Eugène, valut à la maison d'Autriche la conquête de toute cette partie de la Hongrie, qui, depuis le règne de Ferdinand I, étoit au pouvoir des Ottomans. La forteresse de Neuhäusel fut reprise à la suite de la bataille que le duc de Lorraine gagna, en 1685, près de Strigonie, sur les Turcs. L'année suivante, le même général emporta d'assaut la ville de Bude, capitale de la Hongrie, dont les Turcs étoient saisis de-

(1) Ce second siége de la ville de Vienne par les Turcs dura depuis le 14 juillet jusqu'au 12 sept. 1683. Voyez Alerac, *anecdotes de la Pologne*, t. 1, p. 89. Coyer, *hist. de Jean Sobiesky*, t. 2, p. 142; et *Vie de Charles V, duc de Lorraine*, p. 274.

Digitized by Google

puis 1541. L'importante victoire de Mohacz, gagnée, en 1687, par les impériaux, fit rentrer la Transilvanie et l'Esclavonie sous la domination autrichienne. Cette continuité de revers coûta la vie au grand-visir qui fut étranglé par ordre du sultan Mahomet IV, et ce sultan lui-même fut déposé par les janissaires révoltés.

Des succès aussi brillans encouragèrent l'empereur Léopold à convoquer, en 1687, les états de Hongrie à Presbourg. Il y exigea qu'en considération des efforts extraordinaires qu'il avoit été obligé de faire contre les Ottomans, le royaume fût déclaré héréditaire dans sa maison. Les états parurent d'abord vouloir soutenir leur droit d'élection; mais bientôt pliant sous l'autorité, ils reconnurent la succession héréditaire en faveur des mâles des deux branches d'Autriche, à l'extinction desquels il devoient rentrer dans leur ancien droit. Quant aux privilèges des états, fondés sur le décret du roi André II, ils furent renouvelés dans la même diète; mais on en excepta la clause de l'article 31 de ce décret, qui autorisoit les états à s'opposer, à force ouverte, au prince qui entreprendroit d'enfreindre les droits et libertés du pays. Les jésuites, précédemment proscrits, furent réintégrés et autorisés pour toutes les provinces du royaume. On confirma aussi aux protestans des deux confessions les églises et les prérogatives qui leur avoient été assurées par les articles de la diète d'Oedenbourg; mais on statua qu'il n'y auroit que

Ce royaume est déclaré héréditaire.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

les catholiques qui pourroient posséder des biens dans les royaumes de Dalmatie, de Croatie et d'Esclavonie. L'archiduc Joseph, fils de l'empereur Léopold I, fut couronné dans cette diète, comme premier roi héréditaire de Hongrie (1).

Nouveaux succès contre les Turcs.

Les armes autrichiennes eurent depuis de nouveaux succès dans la continuation de la guerre avec les Turcs. Albe-Royale, Belgrade, Semendria, Gradisca tombèrent au pouvoir de l'empereur pendant la campagne de 1688. Deux victoires éclatantes, celles de Nissa et de Widdin, que le prince Louis de Bade gagna l'année suivante, facilitèrent aux Autrichiens la conquête des provinces de Servie, de Bosnie et de Bulgarie. Un nouveau grand-visir, Mustapha Kiuperli, homme de génie, ranima, pour quelques temps, le courage abattu des Ottomans. A la suite de plusieurs avantages qu'il remporta sur les impériaux en 1690, il leur enleva Nissa, Widdin, Semendria, Belgrade et reconquit la Bulgarie, la Servie et la Bosnie. Les efforts extraordinaires que fit la Porte pour la campagne de l'année suivante, lui faisoient espérer de nouveaux succès; mais elle se vit trompée dans son attente par la malheureuse issue de la bataille de Salankemen que le prince Louis de Bade li-

(1) Werbocz, *corpus juris Hung. novellæ constitutiones*, p. 353. Les art. 2, 3, 4, 20, 21, 23, du décret de 1687. *Hist. des révolutions de Hongrie*, par un anonyme, p. 117, et suiv.; et *Vie d'Emeric Tökôli*, p. 259.

Digitized by Google

vra aux Turcs le 19 août 1691. Le brave Kiuperli y fut tué, et sa mort décida la victoire en faveur des impériaux (1). Cependant la guerre de France, qui occupoit alors les principales forces de l'Autriche, ne permit pas à l'empereur de tirer parti de cette victoire; il fut même réduit, dans les campagnes suivantes, à se tenir sur la défensive dans la Hongrie, et ce ne fut qu'au retour de la paix avec la France que la guerre contre les Turcs reprit une nouvelle vigueur. Le prince Eugène, chargé alors du commandement en chef de l'armée impériale, attaqua, le 11 septembre 1697, le sultan Mustapha II en personne, auprès de Sentha, sur la rivière de Theysse. La victoire qu'il y remporta fut des plus décisives. Le grand-visir, dix-sept pachas et les deux tiers de l'armée ottomane restèrent sur le champ de bataille, et le grand-seigneur fut forcé de se retirer en désordre sur Belgrade (2). Pierre VII. 1648-1713.

Un échec aussi terrible fit désirer vivement la paix à la Porte. Pour y parvenir, elle eut recours à la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. Une négociation aussi longue qu'épineuse s'entama à Constantinople, d'où elle fut transférée à Carlowitz, bourg de l'Esclavonie, situé entre les deux camps ennemis, dont l'un étoit à Peterwaradin et l'au- Paix de Carlowitz.

(1) Voyez sur cette bataille RICAUT, *hist. de l'empire Ottoman*, p. 247; et MARSIGLI, *état milit. de l'empire Ottoman*, part. 2, p. 96.

(2) *Hist. du prince Eugène*, t. 1, liv. 2, p. 211.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713.

tre à Belgrade. La paix y fut conclue, en 1699, entre la Porte, l'empereur et ses alliés. L'empereur conserva, par ce traité, la Hongrie, la Transilvanie et l'Esclavonie. On n'en excepta que le bannat de Temeswar, qui fut réservé à la Porte. La Marosch, la Theysse, la Save et l'Unna furent établies pour limites entre les deux empires. Il fut permis au comte Tököli, qui, pendant toute cette guerre, avoit constamment suivi le parti de la Porte, de rester sur le territoire ottoman, avec les Hongrois et les Transilvains ses adhérans (1).

Nouveaux troubles intestins.

La paix de Carlowitz assura ainsi à l'empereur la presque totalité de la Hongrie; mais quelque glorieuse que fût cette paix à l'Autriche, elle ne rétablit que foiblement la tranquillité intérieure du royaume, qui fut bientôt troublée de nouveau. Les mêmes griefs qui avoient été agités après la paix de Temeswar, se renouvelèrent à la suite de celle de Carlowitz; on y ajouta plusieurs autres qu'on dérivoit de l'introduction du droit héréditaire à la diète de 1687, de la suppression de la clause du 31.me article du décret du roi André II, de la réception des jésuites dans le royaume, du bannissement de Tököli et de ses adhérans. Il ne fallut qu'un chef aux mécontens pour allumer une nouvelle guerre civile. Ce chef fut le fameux prince Rakoczi, qui parut sur la scène au commencement du dix-huitième

(1) Dumont, *corps dipl.* t. 7, part. 2, p. 448.

Digitized by Google

siècle, pendant qu'une partie de l'Europe se trouvoit enveloppée dans la guerre pour la succession d'Espagne. PÉRIODE VII. 1648-1713.

François Rakoczi, chef des mécontens.

François Rakoczi, petit-fils de Georges II Rakoczi, prince de Transilvanie, occupoit un rang éminent dans les états de Hongrie, tant par l'éclat de sa naissance que par les vastes possessions qui faisoient le patrimoine de sa famille. La cour de Vienne, qui se défioit de lui, à cause de sa proche parenté avec Tököli, le tenoit dans une sorte de captivité depuis sa première jeunesse. Il ne fut élargi et mis en possession de ses biens qu'en 1694, où il épousa une princesse de Hesse-Rheinfels; depuis ce temps, il vécut tranquillement sur ses terres, tenant sa cour à Sarrosch, dans le comté de ce nom. Soupçonné d'avoir tramé une conspiration avec les mécontens, il fut arrêté, en 1701, par ordre de la cour de Vienne, et transféré à Neustadt en Autriche; ayant trouvé moyen de s'en évader, il se retira dans la Pologne. Condamné alors comme criminel de lèze-majesté, et déclaré déchu de ses biens, il prit le parti de soulever la Hongrie contre l'empereur, en se donnant pour chef aux mécontens. La France qui venoit de rentrer en guerre avec l'Autriche, encouragea le prince à cette entreprise qu'elle regardoit comme une événement favorable pour faire diversion à son ennemi. Arrivé, en 1703, en Hongrie, Rakoczi publia un manifeste, dans lequel il détailla les motifs de sa conduite, et exhorta les Hongrois à se joindre à lui pour venger la liberté de leurs ancêtres, opprimés par la maison d'Autriche.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. Il trouva bientôt une foule de partisans, et devint maître de la plus grande partie du royaume. Les Transilvains le choisirent, en 1704, pour leur prince, et les états de Hongrie, confédérés pour le rétablissement de leurs lois et de leurs immunités, le déclarèrent, en 1705, leur duc et chef, en lui adjoignant un sénat de vingt-cinq personnes. Louis XIV lui envoya le marquis Desalleurs, pour le féliciter sur son élévation, et le tzar Pierre-le-Grand lui offrit en 1707 le trône de Pologne, pour l'opposer au roi Stanislas, protégé de Charles XII.

Accommodement avec les mécontens. La maison d'Autriche, occupée par la succession d'Espagne, se vit long-temps dans l'impuissance de réduire les Hongrois mécontens. Les tentatives réitérées qu'elle fit, pour en venir à un accommodement avec eux, ayant été infructueuses, la guerre fut continuée jusqu'en 1711, ou les Autrichiens l'ayant enfin emporté, forcèrent le prince Rakoczi à évacuer la Hongrie et à se retirer sur la frontière de la Pologne (1). On rédigea alors des articles de pacification. L'empereur promit une amnistie et la restitution générale des biens en faveur de tous ceux qui avoient été impliqués dans les troubles. Il prit l'engagement de garder inviolablement les droits, libertés et immunités du royaume de Hongrie et de la principauté de Transilvanie, de ne donner

(1) Voyez *hist. des révolutions de Hongrie*; et les *mémoires du prince François Rakoczy*, rédigés par lui-même. Voyez aussi *Hist. du prince Rakoczy*, ou *la guerre des mécontens.*

Digitized by Google

qu'à des Hongrois les charges civiles et militaires, de maintenir les constitutions reçues dans le royaume touchant la religion, et quant aux autres griefs, tant politiques qu'ecclésiastiques, il consentit à ce qu'ils fussent traités et discutés dans la prochaine diète. Ces articles furent approuvés et signés par la majeure partie des mécontens, qui prêtèrent ensuite à l'empereur un nouveau serment de fidélité. Il n'y eut que le prince Rakoczi (1) et les principaux membres de son conseil, qui, ayant refusé d'adhérer à ces articles, restèrent proscrits et leurs biens confisqués.

Pleasons VII. 1648-1713.

L'empire turc, autrefois si redoutable, déchoit de plus en plus du faîte de sa gloire. Ses ressorts s'affoiblissent et il n'est plus signalé que par ses revers. La mollesse et la stupidité des sultans, le mépris des arts cultivés par les Européens, les vices enfin d'une constitution purement militaire et despotique, minent insensiblement ses forces, et lui font perdre l'éclat d'une puissance conquérante et dominatrice. On y voit une milice effrénée et indisciplinée, celle des janissaires, usurper sur le trône et sur la vie des princes les mêmes droits que les gardes prétoriennes s'étoient arrogés dans l'ancien empire romain.

Empire turc; sa décadence.

La dernière conquête de quelque importance que firent les Turcs, fut celle de l'île

Guerre de Candie.

(1) Ce prince se retira de la Pologne en France, et passa de là à Constantinople, où il termina ses jours en 1735.

Digitized by Google

Période VII. 1648-1713. de Candie dont ils dépouillèrent la république de Venise, vers le milieu du dix-septième siècle. La guerre qui leur procura cette conquête, dura pendant vingt-quatre ans ; elle commença, en 1645, sous le sultan Ibrahim, et fut continuée sous Mahomet IV, son successeur. Les Vénitiens défendirent l'île avec un courage et une intrépidité rare ; ils détruisirent plusieures flottes turques, et tinrent avec le même succès, en différentes occasions, la sortie des Dardanelles fermée aux armemens ottomans. Enfin le fameux visir Achmet Kiuperli entreprit, en 1667, le siége de la ville de Candie, à la tête d'une armée formidable. Ce siége fut des plus sanglans. Les Turcs y perdirent au-delà de cent mille hommes, et ce ne fut qu'au bout de deux années et quatre mois de siége que la place leur fut rendue, moyennant une capitulation, qui fut signée le 5 septembre 1669, et qui régla en même temps les conditions de la paix entre les Turcs et les Vénitiens. Ces derniers, en rendant la ville de Candie, conservèrent trois places dans l'île, savoir, Suda, Spinalonga, Carabuse, avec les îles adjacentes. Ils conservèrent de même Clissa et autres places de la Dalmatie et de l'Albanie, dont ils s'étoient emparés pendant la guerre (1). Le règne d'ailleurs de Mahomet n'offre qu'un tissu de guerres, dont celle de Hongrie, commencée en 1682, fut des

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 7, part. 1, p. 119. Baptiste Nani, *hist. de Venise*; Ricaut, *hist. de l'empire Ottoman*, t. 4; p. 312.

Digitized by Google

plus funestes à l'empire ottoman. Une ligue puissante, formée entre l'Autriche, la Pologne, la Russie et la république de Venise, accabla les Turcs. Ils essuyèrent de grands revers dans cette guerre, ainsi que nous venons de le voir (1); et imputant ces malheurs à la mollesse de leur sultan, ils le déposèrent en 1687. Mustapha II, troisième successeur de Mahomet IV, termina cette guerre funeste par la paix qu'il signa à Carlowitz, en 1699. Les Turcs y perdirent toutes leurs possessions en Hongrie, à l'exception de Temeswar et de Belgrade. Ils rendirent à la Pologne la forteresse de Kaminiec avec la Podolie, et cette partie de l'Ukraine en-deçà du Dniéper qui leur avoit été cédée par les traités antérieurs. Quant aux Vénitiens, ils obtinrent, par leur traité avec la Porte, la cession de toute la Morée, dont ils avoient fait la conquête pendant la guerre, celle des îles de Saint-Maure et de Leucade, de même que les forteresses de Dalmatie, Chnin, Sing, Ciclut, Gabella, Castelnovo, Risano. Enfin la Porte renonça au tribut que la république de Venise lui payoit auparavant pour l'île de Zante, et la république de Raguse fut maintenue dans son indépendance à l'égard de celle de Venise (2).

(1) Ci-dessus, p. 321 et suiv.

(2) Les traités entre la Porte et les républiques de Pologne et de Venise se trouvent dans DUMONT, *corps dipl.* t. 7, part. 2, p. 452 et 454. Voyez mon *Histoire des traités de paix*, t. 4, p. 84 et suiv.

FIN DU SECOND VOLUME.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

PÉRIODE V. *Depuis Boniface VIII jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs ;* 1300—1453. Page 1

PÉRIODE VI. *Depuis la prise de Constantinople jusqu'à la paix de Westphalie ;* 1453—1648. 97

PÉRIODE VII. *Depuis la paix de Westphalie jusqu'à celle d'Utrecht ;* 1648—1713. 225

Digitized by Google

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE.

Digitized by Google

Se trouve { A Strasbourg, chez F. G. Levrault;
A Leipsic, chez Reclam, et chez Besson;
A Tubingue, chez J. G. Cotta.

DE L'IMPRIMERIE DE L. HAUSSMANN, RUE DE LA HARPE, N°. 80.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT, JUSQU'A NOS JOURS.

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION SUR L'HISTOIRE, ET ORNÉ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES, DE TABLES GÉNÉALOGIQUES ET CHRONOLOGIQUES;

PAR M. KOCH,

MEMBRE DU TRIBUNAT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

Chez F. SCHŒLL, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 29;
Et chez NICOLLE, rue des Petits-Augustins, n°. 15.

1807.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU
DES
RÉVOLUTIONS
DE L'EUROPE.

PÉRIODE VIII.

Depuis la paix d'Utrecht jusqu'à nos jours.

1713 — 1800.

Les efforts extraordinaires que les puissances de l'Europe avoient faits pour assurer l'équilibre continental contre les desseins ambitieux de la France et de la Suède, amenèrent un long état de calme, dont ces puissances devoient profiter pour encourager l'industrie, les arts et le commerce, afin de réparer les maux que des guerres longues et désastreuses leur avoient causés. Les cabinets furent donc attentifs à maintenir les dispositions des traités d'Utrecht et de Stockholm, et à écarter, par la voie des négociations, tout ce qui pouvoit exciter une nouvelle guerre générale. Situation politique de l'Europe.

C'est dans ces négociations qu'on voit l'Angleterre jouer un premier rôle. La gloire qu'elle Nouvelle influence de l'Angleterre.

Digitized by Google

PEUPLES VIII. 1713-1800.

s'étoit acquise par le succès de ses armes dans la guerre de la succession, les avantages considérables que les traités d'Utrecht lui avoient procurés tant en Europe qu'en Amérique, augmentèrent sa considération politique, et lui donnèrent une influence dans les affaires générales dont elle n'avoit pas joui auparavant. Cette nation porta, depuis, son commerce et sa marine à un degré de grandeur et de puissance qui devoit alarmer tous les états maritimes et commerçans, et leur faire comprendre que si le soin de leur conservation et de leur indépendance les attachoit à un système de balance continentale, il importoit également à leur prospérité de mettre des bornes à la toute-puissance maritime de l'Angleterre. Il en résulta un nouveau genre de rivalité entre la France et l'Angleterre, dont les effets se manifestèrent surtout vers le milieu environ du dix-huitième siècle.

La bonne intelligence qui subsista entre ces deux puissances sous le règne de George I, et au commencement de celui de George II, son successeur, ne fut que l'effet des intérêts momentanés qui fixoient l'attention des deux cours, dont l'une craignoit le prétendant, et l'autre étoit alarmée des projets ambitieux de celle de Madrid.

Continuation des différends sur la succession d'Espagne.

Des discussions d'ailleurs, relatives au différend sur la succession d'Espagne, continuèrent à agiter les cabinets de l'Europe pendant une longue suite d'années. Les traités d'Utrecht, en stipulant les intérêts d'un grand nombre de puissances, n'avoient pas pu accorder l'empereur et le roi d'Espagne, les deux

Digitized by Google

principaux prétendans à la succession espagnole. L'empereur Charles VI ne reconnoissoit pas encore Philippe V, en sa qualité de roi d'Espagne, et Philippe refusoit à son tour d'acquiescer aux démembremens de la monarchie espagnole, que les traités d'Utrecht avoient ordonnés en faveur de l'empereur. Le roi d'Espagne n'eut donc pas plutôt rétabli ses forces, que, guidé par les conseils du fameux cardinal Alberoni, son premier ministre, il recommença la guerre par l'invasion qu'il fit, en 1717, dans la Sardaigne, dont il dépouilla l'empereur. Cette conquête fut suivie, en 1718, de celle de la Sicile, que les Espagnols enlevèrent au duc de Savoie.

Quadruple-alliance.

La France et l'Angleterre se trouvant également intéressées au maintien d'un traité qui étoit leur ouvrage, concertèrent avec l'empereur la fameuse quadruple-alliance (1) qui renfermoit le projet d'un traité de paix à faire entre l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Les puissances liguées y prirent l'engagement de faire agréer ce projet aux parties intéressées, et, en cas de refus de leur part, de les y contraindre par la voie des armes. L'empereur devoit renoncer à ses droits à la monarchie espagnole, et reconnoître Philippe V comme légitime roi d'Espagne, moyennant la renonciation que feroit ce prince aux provinces d'Italie et des Pays-Bas, que les traités d'Utrecht et de la quadruple-alliance adjugeoient à l'empereur. Le duc de Savoie, en cédant la Sicile au monarque au-

(1) Ce traité fut signé à Londres le 2 août 1718.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800

trichien, recevoit en échange la Sardaigne dont le roi d'Espagne devoit se dessaisir. Le droit de réversion à la couronne d'Espagne, que la paix d'Utrecht avoit établi à l'égard de la Sicile, fut transféré à la Sardaigne. Ce traité accordoit d'ailleurs à don Carlos, fils aîné du second lit de Philippe V, l'expectative et l'investiture éventuelle des duchés de Parme et de Plaisance, ainsi que du grand-duché de Toscane, à la charge de les tenir, à titre de fiefs mâles, de l'empereur et de l'Empire, après le décès des derniers rejetons mâles des maisons de Farnèse et de Médicis qui en jouissoient alors; et afin de mieux assurer cette double succession à l'infant, on convint d'introduire, dans les deux duchés, un corps de six mille Suisses, pour être répartis dans les places de Livourne, de Porto-Ferrajo, de Parme et de Plaisance. Les puissances contractantes et médiatrices prirent sur elles de pourvoir au payement de ces troupes (1).

Son exécution.

Le duc de Savoie ne tarda pas à souscrire aux conditions de la quadruple-alliance; son accession est du 10 novembre 1718: mais il n'en fut pas de même du roi d'Espagne. Ce prince ayant persisté dans son refus, la France et l'Angleterre lui déclarèrent la guerre. Les François firent, en 1719, une invasion dans la Navarre et dans la Catalogne; les Anglois envahirent la Galice, et s'emparèrent du port de Vigo. Des mesures aussi vigoureuses ébranlèrent la fermeté du roi d'Espagne; il signa la quadruple-alliance (2), et éloigna de sa cour

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 8, part. 1, p. 531.
(2) Le 26 janv. 1720.

Digitized by Google

le cardinal Albéroni, l'auteur des mesures dont les puissances alliées avoient à se plaindré. Les troupes espagnoles ayant depuis évacué la Sicile et la Sardaigne, l'empereur prit possession de la Sicile, et le duc de Savoie de la Sardaigne (1).

Congrès de Cambray.

La guerre sembloit alors terminée; cependant la paix n'étoit pas faite, et il restoit encore bien des difficultés à applanir entre l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Pour y parvenir et pour arrêter une paix définitive entre ces trois puissances, on indiqua un congrès à Cambray. Ce congrès devoit s'ouvrir en 1721 sous la médiation de la France et de l'Angleterre; mais des contestations qui s'élevèrent sur plusieurs des articles préliminaires, en retardèrent l'ouverture formelle pendant plusieurs années consécutives (2). Il s'agissoit d'effectuer, avant tout, l'échange des actes de renonciation réciproque de l'empereur et du roi d'Espagne, stipulé par le traité de la quadruple-alliance. L'empereur qui avoit de la répugnance à abandonner ses prétentions à la monarchie espagnole, éleva des difficultés sur la forme de ces renonciations. Il exigeoit que celle de Philippe V sur les provinces d'Italie et des Pays-Bas, fût confirmée par les cortez d'Espagne. Philippe demandoit, à son tour, que la renonciation de l'empereur à la monarchie espagnole fût ratifiée par les états de l'Empire. La France et l'Angleterre,

(1) La prise de possession de la Sardaigne, par le duc de Savoie, est du 8 août 1720.

(2) Voyez *mémoires du congrès de Cambray*.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

pour écarter cette difficulté, arrêtèrent, par une convention particulière signée à Paris en 1721, que les renonciations des deux princes, quelque défectueuses qu'elles fussent, seroient censées valides, sous la garantie des deux puissances médiatrices.

Différend sur la compagnie d'Ostende.

A peine cette difficulté fut-elle écartée, qu'il s'en présenta une autre beaucoup plus embarrassante : elle étoit relative à la compagnie d'Ostende que l'empereur venoit de créer, et à laquelle, par un octroi signé à Vienne le 19 décembre 1722, il accordoit pour trente ans le privilége exclusif de négocier aux Indes orientales et occidentales, et sur les côtes de l'Afrique (1). Cet établissement indisposa contre l'empereur les puissances maritimes, et particulièrement les Hollandois, qui le regardoient comme préjudiciable à leur commerce aux Indes. Ils soutenoient que, selon les termes du traité de Münster de 1648, confirmé par l'article 26 du traité de la barrière de 1715, le commerce des Espagnols dans les Indes orientales devoit rester comme il étoit à cette époque (2).

Investitures d'Italie.

Rien d'ailleurs, dans ces discussions préliminaires, n'éprouva plus de contradictions que les lettres d'expectative et d'investiture éventuelle du grand-duché de Toscane et des duchés de Parme et de Plaisance, que l'empereur s'étoit engagé, par la quadruple-alliance, à délivrer à don Carlos, infant d'Espagne. Le duc de Parme, le pape et le grand-duc de Toscane y formèrent opposi-

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 8, part. 2, p. 44.
(2) Rousset, *actes et mémoires*, t. 2 et 3.

Digitized by Google

tion. Antoine, dernier duc de Parme et de Plaisance de la maison de Farnèse, demandoit que l'empereur et l'Empire n'exerçassent point, de son vivant, sur le duché de Parme, les droits de domaine direct, que le traité de la quadruple-alliance établissoit à leur égard. Le pape protestoit aussi hautement contre la clause du même traité qui le privoit de ses droits de supériorité sur Parme et Plaisance, dont il jouissoit depuis quelques siècles. Quant au grand-duc de Toscane, Jean-Gaston, dernier prince de la maison de Médicis (1), il soutenoit que son duché ne relevant que de Dieu seul, il ne pouvoit point admettre qu'il fût déclaré fief d'Empire, ni reconnoître pour héritier de ses états l'infant d'Espagne, au préjudice des droits de sa sœur, veuve de l'électeur Palatin.

L'empereur Charles VI, sans s'arrêter à ces oppositions, porta l'affaire des investitures à la diète de Ratisbonne, et après en avoir obtenu le consentement, il fit expédier, en faveur de don Carlos et de ses héritiers mâles, les lettres d'expectative et d'investiture éventuelle ordonnées par la quadruple-alliance. Ces lettres ayant été présentées au congrès, le roi d'Espagne refusa de les recevoir, en alléguant les protestations du pape et celles du grand-duc de Toscane. Il ne s'y prêta que moyennant un

(1) Jean-Gaston, en succédant, en 1723, à son père Cosme III, étoit âgé de 52 ans, et ne vivoit point avec son épouse qui étoit une princesse de Saxe-Lauenbourg.

Digitized by Google

Périodes VIII. 1713 - 1800.

acte de garantie que lui délivrèrent les puissances médiatrices (1).

Toutes ces difficultés ayant été applanies et les préliminaires terminés, on en vint, au mois d'avril 1724, à des conférences réglées à Cambray, pour la conclusion de la paix définitive entre l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie.

On croyoit déjà toucher au moment de la conclusion, lorsque des différends survenus entre les ministres de l'empereur et ceux des puissances médiatrices, occasionnèrent de nouveaux retards.

Rupture du congrès de Cambray.

Il arriva sur ces entrefaites que l'infante d'Espagne, fille de Philippe V, qu'on élevoit à la cour de France comme future épouse de Louis XV, fut renvoyée en Espagne. Cet événement qui eut lieu sous le ministère du duc de Bourbon (2), entraîna la rupture du congrès. Philippe V, offensé de ce renvoi, rappela aussitôt ses ministres de Cambray. Le fameux duc de Ripperda passa, par ses ordres, à Vienne pour terminer, au mépris de la médiation françoise, tous les différends avec la cour de Vienne. Il en résulta un traité de paix particulier entre l'empereur et le roi d'Espagne, qui fut signé à Vienne le 30 avril 1725.

Paix de Vienne de 1725.

Ce traité renouvela la renonciation de Philippe V aux provinces d'Italie et des Pays-

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 8, part. 2, p. 152.

(2) Ce ministère dura depuis 1723 jusqu'en 1726, où le cardinal de Fleury entra dans le ministère et y resta jusqu'à sa mort, en 1743.

Digitized by Google

Bas, ainsi que celle de l'empereur sur l'Espagne et les Indes. L'investiture éventuelle des duchés de Parme et de Plaisance, et celle du grand-duché de Toscane, furent également confirmées. La seule disposition nouvelle que présentoit ce traité, étoit la garantie dont se chargeoit le roi d'Espagne de la fameuse pragmatique sanction de l'empereur Charles VI, par laquelle ce prince assuroit à sa fille la succession de tous ses états. Ce fut principalement par cette garantie que Philippe V parvint à se concilier la cour de Vienne (1). PHILIPPE VIII. 1713-1800.

La paix de Vienne fut accompagnée d'une alliance défensive entre l'empereur et le roi d'Espagne. Elle portoit, entr'autres clauses, que l'empereur employeroit ses bons offices pour obtenir, en faveur du roi d'Espagne, la restitution de Gibraltar et de l'île de Minorque. Le roi d'Espagne, au contraire, y accordoit aux vaisseaux de l'empereur et de ses sujets la libre entrée dans ses ports, et toutes les franchises et prérogatives dont jouissoient dans le commerce les nations les plus étroitement liées à l'Espagne. Alliance de Vienne.

Ces clauses alarmèrent l'Angleterre et la Hollande, et l'intimité qui venoit de s'établir entre les cours de Vienne et de Madrid fixa plus particulièrement l'attention du duc de Bourbon, ministre principal de Louis XV, qui, comme l'auteur du renvoi de l'infante, craignoit les suites du ressentiment du roi d'Espagne. Désirant de les prévenir, ce prince Alliance d'Hanovre.

(1) DUMONT, *corps dipl.*, t. 8, part. 2, p. 106; et les *mémoires de l'abbé* DE MONTGON.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. négocia avec l'Angleterre et le roi de Prusse une ligue capable de contre-balancer celle de Vienne. Elle fut conclue le 5 septembre 1725 à Herrenhausen, près d'Hanovre, et est connue plus particulièrement sous le nom d'alliance d'Hanovre.

L'Europe partagée entre ces deux alliances. Toute l'Europe se partagea entre ces deux alliances. La Hollande, la Suède et le Danemarck accédèrent à l'alliance d'Hanovre: Catherine I, impératrice de Russie, et les principaux états catholiques de l'Empire se réunirent à celle de Vienne. L'empereur réussit même à détacher le roi de Prusse de l'alliance d'Hanovre, pour l'entraîner dans la sienne. On se croyoit alors à la veille d'une nouvelle guerre générale : les ambassadeurs furent rappelés des différentes cours; les Anglois envoyèrent de grandes et puissantes flottes en Amérique, dans la Méditerranée et dans la mer Baltique, et les Espagnols commencèrent les hostilités en mettant le siége devant la forteresse de Gibraltar. La mort de l'impératrice de Russie, arrivée en 1727, causa un changement dans les dispositions des puissances du nord. L'empereur, voyant qu'il ne pouvoit plus compter sur l'assistance de la Russie, ne témoigna aucune envie de seconder les entreprises des Espagnols; et ce qui contribua surtout à maintenir la paix, c'est que ni la France ni l'Angleterre ne désiroient la guerre.

Préliminaires de Paris. Ce fut dans ces circonstances que le pape interposa sa médiation, et qu'on parvint à signer à Paris, le 31 mai 1727, un nouveau traité de préliminaires, qui portoit qu'il y

Digitized by Google

auroit un armistice de sept ans, que la compagnie d'Ostende seroit suspendue pour le même temps, et qu'on tiendroit un nouveau congrès général à Aix-la-Chapelle (1). Période VIII, 1713-1800.

Congrès de Soissons.

Ce congrès, transféré d'abord à Cambrai, et delà à Soissons, s'ouvrit dans cette dernière ville pendant le cours de l'année 1728. On y vit paroître les ambassadeurs de presque toutes les puissances de l'Europe; et l'on croyoit pouvoir espérer, avec d'autant plus de raison, une heureuse issue du congrès, que la plupart des difficultés qui avoient embarrassé celui de Cambrai, se trouvoient applanies par la paix de Vienne, et qu'il ne s'agissoit plus que de terminer l'affaire de la succession de Parme et de Toscane. Cependant, l'empereur ayant exigé qu'on adoptât la pragmatique sanction autrichienne pour base des arrangemens qui devoient consolider la paix à Soissons, cet incident devint le sujet de nouvelles contestations. Le cardinal de Fleury, qui avoit alors le rang de premier ministre en France, s'étant opposé, de toutes ses forces, à cette prétention de la cour de Vienne, l'empereur se rendit, à son tour, difficile sur les objets qui devoient se négocier à Soissons. C'est ce qui fit naître au cardinal l'idée de se rapprocher de la cour de Madrid, et d'entamer avec elle une négociation secrète dans laquelle il trouva aussi moyen d'entraîner l'Angleterre.

Paix de Séville.

Il en résulta un traité de paix, d'union et

(1) Dumont, t. 8, part. 2, p. 146.

Période VIII. 1713 - 1800.

d'alliance défensive, qui fut signé à Séville, le 9 novembre 1729, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Ces puissances se chargèrent, par ce traité, de la garantie de la succession de Parme et de Toscane en faveur de l'infant don Carlos, et, pour assurer l'effet de cette garantie, elles arrêtèrent de substituer six mille hommes de troupes espagnoles aux garnisons suisses que la quadruple-alliance avoit désignées (1). Les Hollandois accédèrent à ce traité, moyennant l'engagement que prirent les puissances contractantes, de leur procurer une entière satisfaction à l'égard de la compagnie d'Ostende.

L'empereur, à l'exclusion duquel le traité de Séville avoit été consenti, fut au désespoir d'avoir manqué son principal but qui étoit l'adoption de la pragmatique sanction autrichienne. Il étoit indigné de voir que les alliés de Séville prétendissent lui faire la loi touchant l'abolition de la compagnie d'Ostende, et l'introduction des troupes espagnoles en Italie. Ce prince résolu de ne pas plier, rompit aussitôt toute relation avec la cour d'Espagne; il en rappela son ambassadeur, et prit des mesures pour empêcher l'introduction des troupes espagnoles en Italie. Le dernier duc de Parme, Antoine Farnese, étant mort au mois de janvier 1731, il fit prendre, par ses troupes, possession de ce duché.

Traité de Vienne de 1731.

Enfin, pour terminer tous les différends, le roi d'Angleterre, de concert avec les états-

(1) Dumont, t. 8, part. 2, p. 158; et les *mémoires de* Montgon, t. 7.

Digitized by Google

généraux, entama avec l'empereur une négociation dont le résultat fut un nouveau traité signé à Vienne, le 16 mars 1731, entre ce prince, l'Angleterre et la Hollande. En vertu de ce traité, les Anglois et les Hollandois se chargèrent de la garantie de la pragmatique sanction autrichienne. L'empereur de son côté consentit à l'introduction des troupes espagnoles dans les duchés d'Italie, et à la suppression de la compagnie d'Ostende; il s'engagea même à ne jamais exercer le commerce des Pays-Bas aux Indes, ni par la compagnie d'Ostende, ni par aucune autre compagnie (1).

A la suite de ce traité qui fut approuvé par les états d'Empire, l'infant don Carlos prit possession des duchés de Parme et de Plaisance, et le grand-duc de Toscane reconnut aussi ce prince pour son successeur. Ainsi se terminèrent les longues contestations sur la succession d'Espagne, après avoir agité, pendant trente ans, une grande partie de l'Europe.

Guerre avec les Turcs.

Ces contestations duroient encore, lorsqu'une guerre éclata entre la république de Venise, l'empereur et la Porte. Les Turcs désiroient de reprendre la Morée qu'ils avoient été forcés d'abandonner aux Vénitiens par la paix de Carlowitz. Au lieu d'attaquer cette république pendant que l'empereur, occupé par la guerre de France, étoit hors d'état de la secourir, ils attendirent la conclusion des traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade, pour

(1) *Supplément de* Dumont, t. 2, part. 2, p. 288.

Digitized by Google

Pendant VIII. 1713-1800.

lui déclarer la guerre (1). Les prétextes dont la Porte usa pour colorer cette rupture étoient extrêmement frivoles; mais elle n'ignoroit pas que les Vénitiens, livrés à la plus parfaite sécurité, depuis la paix de Carlowitz, avoient négligé de relever les fortifications des places ruinées pendant la guerre, et qu'il lui seroit facile d'en entreprendre de nouveau la conquête.

En effet, le grand-visir ne reconquit pas seulement la Morée pendant le cours de la campagne de 1715, il dépouilla aussi les Vénitiens des places qu'ils tenoient encore dans l'île de Candie, et vint, au commencement de la campagne suivante, mettre le siège devant la ville de Corfou. L'empereur Charles VI, en sa qualité de garant de la paix de Carlowitz, crut alors devoir prendre la défense de la république; il déclara la guerre à la Porte, et son exemple fut suivi du pape et du roi d'Espagne, qui joignirent leurs vaisseaux à ceux des Vénitiens. Les Turcs furent vaincus dans plusieurs combats maritimes, et forcés de lever le siège de Corfou, après y avoir sacrifié beaucoup de monde.

Campagnes de Hongrie.

Les campagnes de Hongrie des années 1716 et 1717, furent très-glorieuses pour les armées de l'empereur. Une victoire brillante que le prince Eugène remporta le 5 août 1716, sur le grand-visir, auprès de Peterwaradin, lui facilita le moyen d'investir la forteresse de Temeswar. Il emporta cette place après un

(1) Cette déclaration de guerre par la Porte est du 7 déc. 1714.

Digitized by Google

siége de deux mois, et acheva ainsi la conquête de la Hongrie. Ce grand capitaine, pour couronner son ouvrage, entreprit, l'année suivante, le siège de la ville de Belgrade, regardée par les Turcs comme le principal boulevard de leur empire. Le grand-visir marcha au secours de cette place, à la tête d'une armée formidable. Il s'établit devant Belgrade, et investit l'armée impériale par un demi-cercle qu'il forma autour d'elle, depuis le Danube jusqu'à la Save. Il ne resta alors d'autre parti à prendre au prince Eugène que de sortir de son camp pour attaquer les Turcs dans leurs retranchemens. Il s'y prit avec tant d'adresse, que malgré la grande supériorité des Turcs, il les força dans leur camp et les mit dans une entière déroute. PASSAROWITZ VIII. 1713-1800.

Cette victoire (1) fut suivie de la reddition de Belgrade et de plusieurs places sur la Save et sur le Danube. Elle fit désirer la paix à la Porte, et comme l'empereur, qui venoit d'être attaqué en Italie par les Espagnols, la désiroit également, on accepta de part et d'autre la médiation de l'Angleterre et de la Hollande.

Un congrès s'ouvrit à Passarowitz, petite ville de Servie, près de la Morave, où la paix fut conclue, le 21 juillet 1718, entre les trois puissances belligérantes, sur la base de l'*uti possidetis*. L'empereur conserva Temeswar, Orsowa, Belgrade, avec la partie de la Wa- Paix de Passarowitz.

(1) Voyez sur cette victoire, qui est du 16 août 1717, *hist. du prince Eugène*, t. 5, liv. 14, p. 162, et HAYNE, *Abhandlung über die Kriegskunst der Türken*, p. 383.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. lachie située en deçà de la rivière d'Aluta, de même que la Servie, d'après une ligne déterminée par le traité; et les deux rives de la Save, depuis la Drina jusqu'à l'Unna. Quant aux Vénitiens, ils restèrent dépouillés de la Morée; mais ils conservèrent plusieurs places de l'Herzegowina, de la Dalmatie et de l'Albanie, dont ils s'étoient emparés pendant la guerre. La Porte leur restitua l'île de Cérigo dans l'Archipel (1).

Diète de Presbourg de 1722. Les succès que l'empereur Charles VI eut dans cette guerre, procurèrent de nouveaux avantages à sa maison de la part des états du royaume de Hongrie.

La diète de 1687, en accordant à l'empereur Léopold I le droit d'hérédité au royaume de Hongrie, avoit restreint cette prérogative aux seuls mâles de la maison d'Autriche; et l'empereur Charles VI avoit reconnu, à son avénement au trône, le droit d'élection des états s'il mourroit sans laisser de postérité mâle. Ce prince, voyant depuis qu'il n'avoit que des filles de son mariage avec la princesse Elisabeth de Brunswic, et désirant de leur assurer la succession au royaume de Hongrie, de même que dans ses autres états, convoqua en 1722 une diète à Presbourg, et y engagea les états de ce royaume à étendre le droit de succession aux femmes dans l'ordre établi par le réglement connu sous le nom de pragmatique sanction autrichienne, qu'il avoit publié quelques années auparavant (2).

(1) Dumont, *corps dipl.*, t. 8, part. 1, p. 502, 524.

(2) Werboecz, *corp. jur. Hung.* Kemény, *dissertation*

Une révolution arriva dans le gouvernement de Suède, immédiatement après la mort de Charles XII, et avant que la grande guerre du nord ne fût entièrement terminée. Réduite à un véritable état de détresse par la folle ambition et l'inflexible opiniâtreté de ce prince, la Suède voyoit ses plus belles provinces occupées par l'ennemi, son commerce anéanti, ses armées et ses flottes détruites. On attribuoit en grande partie ces désastres au pouvoir absolu et à l'abus que le roi Charles XII en avoit fait. Pour remédier à tant de maux, on crut devoir abolir un pouvoir devenu si nuisible à l'état. Charles n'ayant jamais été marié, le trône, selon le droit héréditaire établi en Suède, passoit au fils de la feue duchesse de Holstein-Gottorp, sœur aînée de Charles; mais le sénat de Suède jugea à propos de préférer au prince de Gottorp la princesse Ulrique-Eléonore, sœur cadette du feu roi, moyennant la déclaration qu'elle fit de vouloir renoncer au pouvoir absolu, et consentir à ne tenir la couronne que de la libre élection des états du royaume. Ces états, assemblés à Stockholm au commencement de l'année 1719, déclarèrent le trône vacant, et procédèrent ensuite à l'élection de la princesse. Avec son acte d'élection on lui présenta la nouvelle forme de gouvernement et l'acte connu sous le nom d'*assurance royale*, qui limitoit de nouveau l'autorité royale. La princesse

Révolution de Suède de 1719.

sur le droit de succession de la maison d'Autriche au royaume de Hongrie.

Parties VIII. 1713-1800.

signa (1) ces actes, et les états déclarèrent traître à la patrie quiconque tenteroit de rétablir le pouvoir absolu. Le gouvernement fut confié à la reine concurremment avec le sénat, et le pouvoir législatif demeura réservé aux états, convoqués régulièrement tous les trois ans. On laissa à la reine le droit de faire des ordonnances; mais pour avoir force de lois, elles devoient être soumises à l'examen des états, sans le consentement desquels la guerre ne pourroit plus être résolue. Quant aux délibérations du sénat, il fut arrêté qu'elles se feroient à la pluralité des suffrages; que la reine y auroit deux voix, et de plus une voix de prépondérance. Ainsi, le pouvoir principal passa entre les mains du sénat, dont les membres reprirent leur ancien titre de sénateurs du royaume à la place de celui de conseillers du roi, qui leur avoit été attribué lors de la révolution de 1680.

Frédéric de Hesse, roi de Suède.

La reine Ulrique-Éléonore céda depuis la couronne au prince Frédéric de Hesse-Cassel, son époux. Les états, en se prêtant, en 1720, à l'élection de ce prince, arrêtèrent que la reine, au cas qu'elle vînt à survivre à son époux, rentreroit dans ses droits et reprendroit la couronne, sans qu'il fût besoin d'une nouvelle délibération des états. Le roi Frédéric, par l'*assurance royale* et la forme de gouvernement qu'il signa le 2 mai 1720, consentit à de nouvelles modifications du pouvoir royal, surtout en ce qui concerne la nomination aux places. Par ces différentes

(1) Le 21 févr. 1719.

Digitized by Google

dispositions et les changemens qui eurent encore lieu dans la suite, le pouvoir des rois de Suède fut insensiblement réduit à fort peu de chose. Il étoit d'autant plus facile d'empiéter sur ce pouvoir, que, par un vice radical de la nouvelle forme de gouvernement, le roi n'avoit aucun moyen constitutionnel pour conserver le peu d'autorité qu'on lui avoit laissé (1).

Élection de Pologne.

La mort d'Auguste II, roi de Pologne, arrivée en 1733, fut l'origine de nouveaux troubles qui du nord de l'Europe s'étendirent dans le midi, et changèrent entièrement la constitution de l'Italie. Louis XV saisit cet événement pour faire remonter sur le trône de Pologne Stanislas Leszinsky, son beau-père, ancien protégé du roi Charles XII. Le primat et la plus grande partie de la noblesse de Pologne étant portés pour ce prince, son élection eut lieu le 12 septembre 1733.

Avénement de l'impératrice Anne.

Anne Iwanowna (2), douairière de Courlande, venoit de monter sur le trône de Russie, où elle remplaça, en 1730, l'empereur Pierre II Alexiéwitsch, mort à la fleur de son âge sans laisser de postérité. Les grands, en déférant à Anne la couronne, avoient limité son pouvoir par une capitulation qu'ils lui firent signer à Mitau, mais qu'elle prit le

(1) Voyez sur cette révolution : *Eigentliche Staatsverfassung des Reiches Schweden unter seiner gesetzmässigen Freiheit.* Stralsund und Greifswald 1758. *Des schwedischen Reichs Grundgesetze*, von DÆHNERT.

(2) Cette princesse étoit fille cadette d'Iwan, frère aîné de Pierre-le-Grand.

Digitized by Google

PÉRIODE VIII. 1713-1800.

parti d'annuler immédiatement après son arrivée à Moscou (1).

L'électeur de Saxe protégé par la Russie.

Cette princesse crut agir conformément aux intérêts de son empire, en accordant sa protection pour le trône de Pologne à Auguste III, électeur de Saxe, fils du feu roi. Une partie de la noblesse polonoise, retirée du champ d'élection et soutenue d'une armée russe, élut en effet ce prince (2) qu'elle opposa à Stanislas, protégé par la France.

Les Russes, réunis alors aux troupes saxonnes, s'emparèrent de Varsovie, et forcèrent Stanislas à se retirer à Dantzic. Il y fut assiégé par une armée russe sous les ordres du feld-maréchal Münnich, et réduit à chercher son salut dans la fuite.

Guerre de Pologne.

Louis XV voulant venger l'injure faite à son beau-père, et ne pouvant pas attaquer la Russie, prit le parti de déclarer la guerre à l'empereur, sur le fondement que ce prince avoit fait marcher une armée sur la frontière de la Pologne pour protéger l'élection du prince saxon.

L'Espagne et le roi de Sardaigne embrassèrent aussi la cause de Stanislas, qui leur sembloit être celle de tous les rois; et l'empereur fut abandonné de l'Angleterre et de la Hollande, dont il croyoit pouvoir réclamer les secours en vertu du traité de Vienne de 1731. Ces puissances se décidèrent à observer la neutralité, sur l'assurance que la France

(1) *Mémoires de* MANSTEIN, pag. 34 et suiv.

(2) Le 5 oct. 1733.

Digitized by Google

donna aux états-généraux de ne point porter le théâtre de la guerre dans les Pays-Bas. Passions VIII. 1713 - 1800.

Les François commencèrent les hostilités par l'occupation de la Lorraine dont le duc, François-Étienne, devoit épouser Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur Charles VI. Ce fut le comte de Belle-Isle, qui prit possession de ce duché au mois d'octobre 1733. Dans le même temps le maréchal de Berwick passa le Rhin à la tête d'une armée françoise, et se rendit maître du fort de Kehl. En attaquant ainsi une forteresse de l'Empire, la France facilita à l'empereur les moyens d'entraîner le corps germanique dans sa querelle. L'Empire déclara la guerre à la France et à ses alliés, au mois de février de l'année suivante; ce qui engagea les François à occuper plusieurs places sur la Moselle, et à faire la conquête de la forteresse de Philipsbourg, au siége de laquelle le maréchal de Berwick fut tué (1). Campagnes du Rhin.

Le théâtre principal de la guerre s'établit en Italie, où les campagnes de 1734 et de 1735 furent très-glorieuses pour les alliés qui, à la suite de deux victoires qu'ils gagnèrent sur les impériaux, celle de Parme, du 29 juin, et celle de Guastalla, du 19 septembre 1734, se rendirent maîtres de toute la Lombardie autrichienne, à l'exception de la seule place de Mantoue, dont ils formèrent le blocus. Une armée espagnole, commandée par le duc de Montemar, accompagné de l'infant don Carlos, dirigea sa marche sur Naples, au Campagnes d'Italie.

(1) Le 12 juin 1734.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

mois de mars de l'année 1734. Cette capitale ouvrit ses portes au prince espagnol. La victoire que les Espagnols remportèrent, à Bitonto, sur les impériaux, le 25 mai suivant, décida du sort du royaume de Naples. L'infant, après en avoir fait la conquête, passa dans la Sicile; il soumit pareillement cette île, et se fit couronner roi des Deux-Siciles, à Palerme, le 3 juillet 1735.

Première apparition des Russes sur le Rhin.

L'empereur, accablé de ces revers, et hors d'état de faire face aux puissances liguées contre lui, sollicita vivement le secours de la Russie. L'impératrice Anne, qui voyoit la guerre terminée en Pologne, et le roi Auguste en possession tranquille du trône, fit, au commencement du printemps de l'année 1735, marcher sur le Rhin un corps auxiliaire de dix mille Russes, sous la conduite du général comte de Lascy (1). Ce corps, le premier de cette nation, qui parut dans ces contrées, joignit sur le Rhin l'armée impériale, que le prince Eugène commandoit. Ce prince ne réussit cependant pas dans son dessein de passer le Rhin et de transporter le théâtre de la guerre dans la Lorraine.

Paix de Vienne de 1738.

Dans ces circonstances, les cours maritimes interposèrent leurs bons offices pour rétablir la paix entre l'empereur et les puissances liguées contre lui. Le cardinal de Fleury s'étant aperçu que cette médiation déplaisoit à la cour impériale, prit le parti d'entamer avec cette cour une négociation secrète, dont le résultat fut le traité des préliminaires signé à Vienne, le 3 octobre 1735. Il fallut néanmoins

(1) *Mémoires du général* DE MANSTEIN, p. 110.

Digitized by Google

encore bien des négociations pour en venir à la conclusion de la paix définitive, qui ne fut signée à Vienne que le 8 novembre 1738, entre la France, l'empereur et l'Empire (1). Pour base de ce traité on admit les traités antérieurs de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick, d'Utrecht et de la quadruple-alliance. Stanislas y renonça au trône de Pologne, et n'en conserva que le titre pendant sa vie. On lui accorda en dédommagement les duchés de Lorraine et de Bar (2), à condition que ces duchés passeroient, à sa mort, en pleine souveraineté, à la France. Le seul comté de Falkenstein, avec ses appartenances et dépendances, fut réservé au duc François de Lorraine. En échange du duché qu'il abdiquoit, ce prince reçut le grand-duché de Toscane, dont le dernier possesseur de la maison de Médicis, Jean-Gaston, venoit de mourir sans postérité (3). Le royaume des Deux-Siciles avec les ports de Toscane, fut assuré à don Carlos et à ses descendans mâles et femelles, pour passer, à leur défaut, aux frères puînés de ce prince et à leurs descendans. De son côté, don Carlos céda à l'empe-

Clauses de ce traité.

(1) Voyez ce traité, imprimé séparément à l'imprimerie royale, en 1739, et dans WENCK, *codex juris gentium recentissimi*, t. 1, p. 88; et mon *histoire des traités de paix*, t. 2, p. 38.

(2) Ce prince prit possession du duché de Lorraine, en 1737, et le gouverna jusqu'à sa mort, arrivée en 1766, où ce duché fut réuni à la France.

(3) La mort de Jean-Gaston arriva le 8 juillet 1737, et le même jour le prince de Lorraine fut reconnu à Florence en qualité de grand-duc.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

reur les duchés de Parme et de Plaisance, et renonça aussi aux droits que les traités antérieurs lui avoient accordés sur le grand-duché de Toscane. On rendit à l'empereur tout ce qu'on lui avoit enlevé dans le Milanez et dans le Mantouan, à la réserve du Novarois et du Tortonois qu'il fut obligé de céder au roi de Sardaigne, avec les quatre terres de San-Fidélé, Torre di Forti, Gravedo et Campo-Maggiore, ainsi que la supériorité territoriale des fiefs, appelés vulgairement les Langhes, pour tenir le tout à titre de fiefs impériaux et mâles. Enfin la France se chargea, dans la forme la plus authentique, de la garantie de la pragmatique-sanction de l'empereur (1).

Les rois d'Espagne et de Sardaigne n'étoient pas satisfaits des conditions de ce traité. Le premier auroit voulu conserver les duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance, et l'autre s'étoit flatté d'obtenir un partage plus étendu dans la Lombardie. Aussi ces princes tardèrent-ils long-temps à admettre les articles convenus entre la France et la cour de Vienne; ils n'y consentirent que dans le cours de l'année 1739.

Guerre des Russes contre les Turcs.

Pendant que les troubles pour la succession de Pologne occupoient une grande partie de l'Europe, il s'éleva entre les Turcs et les Russes une guerre dans laquelle l'empereur Charles VI fut aussi impliqué. L'impératrice de Russie, Anne Iwanowna, désirant de reprendre Assow, et de réparer l'échec que Pierre-le-Grand avoit essuyé dans la malheureuse cam-

(1) Art. 10 du traité de Vienne.

Digitized by Google

pagne du Pruth, crut devoir profiter de la guerre qui subsistoit entre les Turcs et les Persans, pour former une alliance avec Thamas-Kouli-Khan, fameux conquérant de l'Orient, qui venoit de renverser l'ancienne dynastie des sofis de Perse. Les incursions que les Tatars de la Crimée avoient faites, en différens temps, dans les provinces russes, sans que la Porte se fût mise en devoir de les réprimer, servirent de motif à l'impératrice pour ordonner, en 1735, une expédition contre les Tatars, et pour déclarer, dès l'année suivante, la guerre à la Porte. Ce fut pendant le cours de la campagne de 1736, que le comte de Lascy se rendit maître d'Assow, et que le maréchal Münnich, après avoir forcé les lignes de Pérécop, pénétra dans l'intérieur de la Crimée; mais ce général, ayant dans cette expédition, perdu beaucoup de monde par la faim et par les maladies, il ne lui fut pas possible de se maintenir dans la péninsule. PERIODE VIII. 1713-1800.

L'empereur se présenta d'abord comme médiateur entre les puissances belligérantes. On ouvrit, en 1737, à Niemirow en Pologne, des conférences qui furent entièrement infructueuses. Les Russes qui venoient de prendre Oczakow, enhardis par leurs succès, désiroient la continuation de la guerre, et l'empereur, sans avoir égard au mauvais état de ses forces militaires et à la perte qu'il venoit de faire du fameux prince Eugène (1), comptoit partager les conquêtes des Russes. Il quitta donc le rôle de médiateur, pour agir of- L'empereur y prend part.

(1) Ce prince mourut à Vienne le 21 avril 1736.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

fensivement contre les Turcs; mais il eut bientôt lieu de se repentir de sa démarche. Animés par le fameux comte de Bonneval, les Turcs remportèrent des avantages considérables sur les Autrichiens; ils les repoussèrent, pendant les campagnes de 1737 et 1738, de la Wallachie et de la Servie, reprirent Orsowa et vinrent même, en 1739, mettre le siège devant la ville de Belgrade.

Paix de Belgrade.

La cour de Vienne consternée eut alors recours à la médiation de M. de Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople, pour traiter de la paix avec la Porte. Le comte de Neipperg, envoyé par l'empereur au camp même des Turcs devant Belgrade, y signa, le 18 septembre, la paix sous les conditions les plus défavorables à l'Autriche; et l'impératrice de Russie, qui avoit également conféré ses pleins pouvoirs au marquis de Villeneuve, consentit aussi à la paix, nonobstant la victoire brillante que le maréchal de Münnich remporta, le 28 août 1739, sur les Turcs aux environs de Choczim, et qui fut suivie de la prise de cette place et de la conquête de la Moldavie par les Russes.

Clauses de ce traité.

L'empereur céda, par cette paix, à la Porte, Belgrade, Sabacz, Orsowa avec la Servie et la Wallachie autrichienne. Le Danube, la Save et l'Unna furent établies de nouveau pour limites entre les deux empires, et ce prince ne conserva des cessions qui lui avoient été faites par la paix de Passarowitz, que le seul bannat de Témeswar. On accorda cependant aux marchands autrichiens l'entrée et la sortie libre des royaumes et provinces de

Digitized by Google

l'empire ottoman tant par terre que par mer, et cela sur leur propres vaisseaux avec le pavillon et les lettres-patentes de l'empereur, à condition qu'ils payeroient les droits accoutumés.

La Russie rendit toutes ses conquêtes, entr'autres Choczim et la Moldavie. On régla, par différentes conventions particulières, les limites entre les deux empires. La forteresse d'Assow fut démolie, et il fut convenu que la Russie ne pourroit construire de nouvelle forteresse qu'à trente werstes au-delà de cette place, et la Porte à trente werstes en-deçà du côté du Kuban. Il fut même interdit à la Russie d'avoir et de construire de flotte ou d'autres navires ni sur la mer de Zabache ni sur la mer Noire. Les Cosaques Zaporogues restèrent sous la domination de la Russie, qui obtint aussi de la Porte la reconnoissance du titre impérial (1).

La paix entre la Russie et la Porte fut déclarée perpétuelle; mais on limita à vingt-sept ans celle entre l'Autriche et la Porte. Cette dernière fut renouvelée sous l'impératrice Marie-Thérèse et rendue pareillement perpétuelle, par une convention que cette princesse conclut avec la Porte le 25 mai 1747 (2).

(1) Voyez *histoire de la paix de Belgrade* par LAUGIER; et l'ouvrage de M. le comte de NEIPPERG, petit-fils du négociateur sur cette même négociation, écrit en allemand; mon *histoire des traités de paix*, t. 4, p. 39.

(2) Sur l'histoire de cette guerre on peut consulter, outre les *mémoires du général* MANSTEIN, les *mémoires secrets de la guerre de Hongrie*, *par le comte de* SCHMETTAU, et l'*histoire de la guerre des Russes et des impériaux contre les Turcs*, *par M. de* KERALIO.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

Succession d'Autrich.

La succession de l'empereur Charles VI, dernier mâle de la maison de Habsbourg-Autriche, mort le 20 octobre 1740, fut encore la cause d'une guerre générale en Europe. Ce Prince avoit publié (1) un réglement de succession, connu sous le nom de pragmatique-sanction, qui portoit, qu'au défaut des mâles de sa lignée, ses filles lui succéderoient préférablement à celles de l'empereur Joseph I, son frère, et que la succession des filles se régleroit conformément à l'ordre de primogéniture, de manière que sa fille aînée fût préférée à la cadette et qu'elle héritât seule de tous ses états. Il eut grand soin de faire approuver ce réglement par les différens états des pays héréditaires d'Autriche, de même que par les filles de l'empereur Joseph I, son frère, et par les époux de ces princesses, les électeurs de Saxe et de Bavière. Il en obtint aussi la garantie de toutes les principales puissances de l'Europe. Mais si la politique extérieure de ce prince fut très-active pour assurer les droits de Marie-Thérèse, sa fille aînée, il négligea les mesures qui auroient dû fixer préférablement son attention. Le mauvais état où il laissa, à sa mort, ses finances et son armée, encouragea une foule de prétendans à se mettre sur les rangs, pour disputer la succession à cette princesse.

Prétendans à cette succession.

Le principal de ces prétendans fut l'électeur de Bavière, qui, comme descendant d'Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand I, faisoit valoir les droits de la première

(1) Dès 1713.

Digitized by Google

fille contre la dernière, en s'appuyant du contrat de mariage de cette princesse avec le duc Albert V de Bavière, ainsi que du testament de l'empereur Ferdinand (1).

L'électeur de Saxe, roi de Pologne, quoiqu'il eût approuvé la pragmatique-sanction autrichienne, réclama la succession en qualité d'époux de l'aînée des princesses Joséphines, et en vertu d'une convention passée en 1703, entre les deux frères Joseph I et Charles VI, qui portoit que les filles de Joseph seroient dans tous les cas possibles préférées aux filles de Charles (2).

Le roi d'Espagne Philippe V prétendit aux royaumes de Bohême et de Hongrie. Il tiroit ses droits d'un pacte conclu en 1617 entre Philippe III et Ferdinand d'Autriche, depuis Ferdinand II, d'après lequel ces royaumes devoient passer aux descendans de Philippe III, au cas que la postérité mâle de Ferdinand vînt à manquer (3). Une guerre s'étoit élevée en 1739 entre l'Espagne et l'Angleterre au sujet du commerce clandestin que faisoient les Anglois dans l'Amérique espagnole. Philippe V crut devoir profiter des différends relatifs à la succession d'Autriche, soit pour attirer la France dans son alliance contre l'Angleterre, soit pour ménager à l'infant don Philippe, son fils, un établissement en Italie aux dépens de la fille de l'empereur Charles VI.

(1) Voyez *déduction bavaroise*, imprimée à Munich en 1741; et Rousset, *actes et mémoires*, t. 14 et 15.

(2) Rousset, t. 16, p. 447.

(3) *Idem*, t. 15, p. 6.

Digitized by Google

PÉRIODE VIII. 1713-1800.

Frédéric II, roi de Prusse, qui venoit de succéder à son père Frédéric-Guillaume I, jugea le moment favorable pour renouveler les prétentions de sa maison sur plusieurs duchés et principautés de Silésie, dont il soutenoit que ses ancêtres avoient été injustement dépouillés par l'Autriche (1). Enfin le roi de Sardaigne se prévalut du contrat de mariage de son trisaïeul, le duc Charles-Emmanuel de Savoie, pour réclamer la totalité du duché de Milan (2).

La France alliée à la Bavière.

La cour de France crut devoir profiter de ces circonstances pour abaisser l'Autriche, son ancienne rivale : elle entama une négociation avec l'électeur de Bavière, et prit envers ce prince l'engagement de lui procurer la couronne impériale avec une partie des domaines dont on dépouilleroit l'Autriche. Il fut conclu en 1741, entre la France, l'Espagne et l'électeur de Bavière, une alliance offensive à laquelle accédèrent les rois de Prusse, de Pologne, de Sardaigne et des Deux-Siciles. Pour empêcher aussi que la Russie ne donnât des secours à Marie-Thérèse, on disposa la Suède à déclarer la guerre à cette puissance. La cour de Vienne s'étant plaint des résolutions du cabinet de Versailles, diamétralement opposées aux conditions du dernier traité de paix, le cardinal de Fleury allégua, pour sa justification, que la garantie de la pragmatique-sanction, à laquelle la France s'étoit engagée par ce traité,

(1) ROUSSET, t. 15, p. 168.

(2) *Idem*, t. 16, p. 350.

Digitized by Google

présupposoit la clause : *Sine prœjudicio tertii*, c'est-à-dire, qu'elle n'avoit pas entendu porter préjudice, par sa garantie, aux justes prétentions de l'électeur de Bavière.

Guerre de succession.

Le plus actif des ennemis de Marie-Thérèse fut le roi de Prusse, qui fit son invasion dans la Silésie dès le mois de décembre 1740; et pendant qu'il s'occupoit à en faire la conquête, l'électeur de Bavière, soutenu d'une armée auxiliaire françoise, s'empara de la haute Autriche et du royaume de Bohême. La diète électorale assemblée à Francfort, déféra (1) la dignité impériale à ce prince qui prit à son avénement le nom de Charles VII.

Rien ne sembloit alors s'opposer au démembrement de la monarchie autrichienne, tel qu'il étoit projeté par les puissances alliées. L'électeur de Bavière devoit avoir la Bohême, la haute Autriche, le Tirol et les pays antérieurs d'Autriche; l'électeur de Saxe la Moravie avec la haute Silésie, et le roi de Prusse le reste de la Silésie. Quant à la Lombardie autrichienne, elle étoit destinée à don Philippe, infant d'Espagne. On ne laissoit à la reine que le royaume de Hongrie avec la basse Autriche, les duchés de Carinthie, de Stirie, de Carniole et les provinces belgiques.

Dans un danger aussi imminent, on vit cette princesse montrer un courage au-dessus de son âge et de son sexe. Secondée par des subsides d'argent que les Anglois et les Hollandois lui fournirent, et par les généreux

(1) Le 4 janvier 1742.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

efforts que la nation hongroise fit en sa faveur, elle sut conjurer l'orage, repousser vigoureusement l'ennemi, et dissoudre la grande ligue qui s'étoit élevée contre elle.

Paix de Breslau et de Berlin.

Le roi de Prusse réussit, à la suite de deux victoires remportées sur les Autrichiens, à Molwitz et à Czaslau (1), à faire la conquête de la Silésie, de la Moravie et d'une partie de la Bohême. Il importoit à la reine de se débarrasser d'un ennemi aussi redoutable. Le roi de la Grande-Bretagne ayant interposé sa médiation, des préliminaires furent signés à Breslau, le 11 juin 1742, et la paix définitive fut arrêtée à Berlin le 28 juillet suivant. La reine céda, par ce traité, au roi de Prusse la Silésie et le comté de Glatz, à l'exception de la principauté de Teschen et d'une partie des principautés de Troppau, de Jägerndorf et de Neisse (2). L'exemple du roi de Prusse fut bientôt suivi par le roi de Pologne, électeur de Saxe. Ce prince, alarmé de l'accroissement subit de la puissance prussienne, n'accéda pas seulement au traité de paix de Berlin, il prit même le parti de former une alliance avec la reine contre le roi de Prusse.

Traité de Turin.

Le roi de Sardaigne, qui craignoit la prépondérance des Bourbons en Italie, abandonna pareillement la grande alliance, et se lia d'intérêts avec la reine, par une convention

(1) La bataille de Molwitz eut lieu le 10 avril 1741; et celle de Czaslau le 17 mai 1742.

(2) Voyez ce traité dans Wenck, *cod. juris gentium*, t. 1, p. 734.

Digitized by Google

qui fut signée à Turin le 1 février 1742 (1). Les François et les Espagnols ayant alors tourné leurs armes contre ce prince, et le roi des deux Siciles ayant réuni ses troupes à celles des Espagnols, une escadre angloise se présenta devant Naples, menaça la ville d'un bombardement, et força le roi à rappeler ses troupes de la Lombardie, et à embrasser la neutralité.

Armée pragmatique.

Ce service ne fut pas le seul que le roi George II crut devoir rendre à la reine. En sa qualité de garant de la pragmatique-sanction, il amena, en 1743, à son secours une armée composée d'Anglois, d'Hanovriens et de Hessois. Cette armée, connue sous le nom de *pragmatique*, combattit avec avantage les François à Dettingen (2); elle fut renforcée depuis par un corps de troupes que les états-généraux envoyèrent pour satisfaire aux engagemens, que conjointement avec l'Angleterre, ils avoient contractés envers la cour de Vienne (3).

Traité de Worms.

Enfin ce prince, pour attacher plus étroitement le roi de Sardaigne aux intérêts de l'Autriche, facilita le traité de Worms (4), par lequel la reine céda au roi de Sardaigne le Pavesan, entre le Pô et le Tessin, une partie du duché de Plaisance et du pays d'Anghiera, avec les droits qu'elle prétendoit avoir sur le marquisat de Final. Le roi, de son côté,

(1) Rousset, t. 18, p. 85.
(2) Le 27 juin 1743.
(3) Voyez ci-dessus, p. 13.
(4) Ce traité fut signé le 13 sept. 1743. On le trouve dans Rousset, t. 18, p. 91, et dans Wenck, *cod. jur. gent.*, t. 1, p. 677.

Période VIII. 1713-1800.

abandonna ses prétentions au Milanez, et prit l'engagement d'entretenir une armée de quarante-cinq mille hommes pour le service de la reine, moyennant des subsides que l'Angleterre promit de lui payer.

On vit changer alors la face des affaires. La reine reconquit l'Autriche et la Bohême; elle fit sortir les François de la Bavière, et les repoussa même en deçà du Rhin. L'empereur Charles VII fut forcé de transporter sa résidence de Munich à Francfort sur le Mein.

Traité d'union de Francfort.

Déterminée par ces événemens, la France qui n'avoit agi jusqu'alors que comme alliée de l'électeur de Bavière, prit le parti de déclarer formellement la guerre à la reine et au roi de la Grande-Bretagne (1). Le roi des Deux-Siciles rompit la neutralité, et joignit de nouveau ses troupes à l'armée espagnole destinée à agir en Italie contre la reine et son allié, le roi de Sardaigne. La guerre prit une nouvelle vigueur. Louis XV attaqua en personne les Pays-Bas autrichiens, et négocia, au mois de mai de cette même année, à Francfort, un traité d'union entre l'empereur et quelques principaux états d'Empire, tels que le roi de Prusse, comme électeur de Brandebourg, l'électeur Palatin et le roi de Suède, comme landgrave de Hesse. Ce traité portoit que les princes unis joindroient leurs forces pour contraindre la reine à reconnoître l'empereur Charles VII, et pour rétablir ce prince dans ses états héréditaires (2).

(1) Ces déclarations de guerre sont du 15 mars et du 26 avril de l'année 1744.

(2) Voyez ce traité d'union dans Wenck, t. 2, p. 163.

Digitized by Google

Ce fut à la suite de ce traité que le roi de Prusse recommença la guerre, et qu'il fit, au mois d'août 1744, une invasion dans la Bohême. Le prince Charles de Lorraine, qui, le mois précédent, avoit envahi l'Alsace à la tête d'une armée autrichienne, fut forcé de repasser le Rhin pour marcher au secours de ce royaume. Les François rentrèrent en Allemagne, et pendant que Louis XV assiégeoit Fribourg en Brisgau, le général Seckendorf qui commandoit l'armée impériale, reconquit la Bavière. Charles VII, rétabli dans ses états, retourna à Munich.

Le roi de Prusse recommence la guerre.

Un événement imprévu arrivé sur ces entrefaites, entraîna un nouveau changement dans l'état des affaires. L'empereur, à peine âgé de quarante-sept ans, mourut le 20 janvier 1745, et Maximilien-Joseph, son fils et son successeur à l'électorat, n'eut rien de plus pressé que de faire son accommodement avec la reine. Par le traité de paix particulier qu'il conclut avec elle à Fuessen le 22 avril 1745, il renonça aux prétentions que son père avoit fait valoir sur la succession de l'empereur Charles VI; il signa de nouveau la pragmatique-sanction, content d'être maintenu dans la possession de ses états paternels (1).

Paix de Fuessen.

L'acte d'accession de la France est du 6 juin 1744. Voyez mon *recueil des traités*, t. 1, p. 391. Cette puissance accéda pareillement au traité que l'empereur Charles VII conclut, le 24 juillet suivant, avec le roi de Prusse, et par lequel ce dernier se chargea de la conquête de la Bohême, moyennant la cession que lui faisoit l'empereur de quelques cercles de ce royaume, et de ses droits sur le reste de la Silésie autrichienne. Mon *recueil des traités*, t. 1, p. 405 et suiv.

(1) WENCK, t. 2, p. 180.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800

Les François firent depuis de vains efforts pour empêcher l'élection au trône impérial du grand-duc de Toscane, que la reine Marie-Thérèse, son épouse, s'étoit associé au gouvernement de ses états héréditaires. Ce prince fut élu à Francfort le 13 septembre, sous la protection de l'armée autrichienne réunie à l'armée pragmatique.

Traité de Varsovie.

Il avoit été signé à Varsovie (1), entre Marie-Thérèse, Auguste III, roi de Pologne comme électeur de Saxe, l'Angleterre et la Hollande, une alliance en vertu de laquelle le roi-électeur s'étoit engagé à faire marcher au secours de la reine une armée de trente mille hommes, au moyen des subsides que l'Angleterre et la Hollande promirent de lui payer. Cette armée, réunie à l'armée autrichienne, s'étant avancée dans la Silésie, y essuya (2), auprès de Hohenfriedberg, une entière défaite. Le roi de Prusse, vainqueur, rentra dans la Bohême, et y défit (3) une seconde fois les alliés auprès de Sorr, dans le cercle de Königgrätz. Il attaqua alors la Saxe, afin de forcer la reine à la paix en accablant l'électeur, son allié. La victoire qu'il remporta (4) sur les Saxons à Kesselsdorf, le rendit maître de Dresde et de tout l'électorat qu'il mit à contribution.

Paix de Dresde.

Ces succès accélérèrent la paix entre le roi de Prusse, la reine et l'électeur de Saxe. Elle fut signée à Dresde le 25 décembre 1745, sous la médiation du roi de la Grande-Bretagne.

(1) Le 8 janv. 1745. WENCK, t. 2, p. 171.
(2) Le 4 juin 1745.
(3) Le 30 sept.
(4) Le 15 déc.

Digitized by Google

Le roi de Prusse y rendit à l'électeur tous ses états, moyennant un million d'écus d'empire, dont l'électeur lui assura le paiement. La reine renonça de nouveau à la Silésie et au comté de Glatz; et le roi, en sa qualité d'électeur de Brandebourg, adhéra à l'élection de François I au trône de l'Empire. Le roi d'Angleterre se constitua garant de la cession de la Silésie et du comté de Glatz envers le roi de Prusse, et promit d'engager les Hollandois et les états d'Empire à se charger de la même garantie (1). Période VIII. 1713-1800.

Les traités de Fuessen et de Dresde rendirent la tranquillité à l'Empire, mais la guerre fut continuée dans les Pays-Bas, en Italie et dans les deux Indes. Les François se signalèrent dans les Pays-Bas sous la conduite du maréchal de Saxe. La victoire qu'ils remportèrent sur les alliés à Fontenoy, le 11 mai 1745, ainsi que celle de Raucoux, du 11 octobre 1746, leur valurent la conquête des Pays-Bas autrichiens, à l'exception des villes et forteresses de Luxembourg, de Limbourg et de Gueldre. Continuation de la guerre.

Charles-Edouard, fils du prétendant d'Angleterre, encouragé et secondé par la cour de France, fit, au mois d'août 1745, une descente en Ecosse. A l'aide des nombreux partisans qu'il trouva dans ce royaume, il réussit à faire proclamer son père à Perth et à Edimbourg, et prit lui-même la qualité de prince de Galles et de régent des trois royaumes. Une victoire qu'il gagna près de Pres- Expédition du prétendant.

(1) Voyez ce traité dans Wenck, t. 2, p. 191, 194, 207; et dans Rousset, t. 19, p. 423, 430.

Digitized by Google

Parlons VIII. 1713-1800.

ton-Pans, sur les troupes du roi d'Angleterre, acheva de le rendre maître de l'Ecosse. Il fit ensuite une invasion en Angleterre, prit Carlile, pénétra jusqu'à Derby, et jeta la consternation dans Londres. Le roi George II fut forcé de rappeler des Pays-Bas le duc de Cumberland, son fils, avec une partie de ses troupes. Ce prince repoussa le prétendant, reprit Carlile, et rendit la tranquillité à l'Ecosse par l'entière défaite des insurgés, qui eut lieu, le 27 avril 1746, auprès de Culloden, dans l'Ecosse septentrionale. Charles-Edouard fut réduit à se cacher dans les montagnes jusqu'au mois d'octobre suivant, où il trouva moyen de s'embarquer et de repasser en France.

Campagnes d'Italie.

La campagne d'Italie de l'année 1745 fut très-glorieuse pour les François et leurs alliés, les Espagnols. La république de Gênes, offensée de la clause du traité de Worms, qui lui enlevoit le marquisat de Final (1), embrassa

(1) Ce marquisat, ancien domaine de la maison de Caretto, passa, sur la fin du seizième siècle, entre les mains des Espagnols, qui l'incorporèrent au duché de Milan. Les impériaux en prirent possession, après l'évacuation de l'Italie par les François, en 1707. L'empereur Charles VI vendit, en 1713, ce marquisat à la république de Gênes pour un million deux cent mille piastres. Voyez Lunig, *cod. Ital. dipl.*, t. 1, p. 2373. La république paya le prix stipulé, et fut investie du marquisat comme d'un fief relevant de l'Empire. L'art. 4 du traité de la quadruple-alliance de 1718., et l'art. 5 du traité de Vienne de 1725, lui en confirmèrent la possession. Cependant la reine Marie-Thérèse ne balança pas de céder au roi de Sardaigne, par l'art. 10 du traité de Worms de 1743, tous les droits qu'elle pouvoit avoir à ce marquisat, sur l'unique fondement qu'il importoit à la liberté et à la sureté de l'Italie, de mé-

Digitized by Google

le parti des deux couronnes, et facilita la jonction de l'armée françoise des Alpes à celle de Lombardie. Une suite de cette jonction fut la conquête du Piémont, de même que celle de la Lombardie autrichienne, à la réserve des villes de Turin et de Mantoue, dont les alliés formèrent le blocus.

Cependant le sort des armes changea de nouveau en Italie la campagne suivante. La reine Marié-Thérèse, débarrassée de la guerre de Prusse, envoya dans la Lombardie des renforts considérables qui assurèrent à ses armées la supériorité sur celles des alliés. Les François et les Espagnols, dépouillés successivement de toutes leurs conquêtes, essuyèrent, le 16 juin 1746, à Plaisance, une grande défaite qui les obligea de se battre en retraite. Pour comble de disgrace le nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, qui venoit de succéder à son père Philippe V, mécontent de la cour de France et peu favorablement disposé pour l'infant don Philippe, son frère, rappela ses troupes de l'Italie. Il ne resta alors d'autre parti à prendre aux François que de suivre les Espagnols dans leur retraite. L'Italie fut abandonnée aux Autrichiens, et les troupes françoises rentrèrent dans la Provence. Tout

nager à ce prince une communication immédiate par mer avec les puissances maritimes. La république protesta contre cette cession qui lésoit ses droits, et soutint hautement que la reine n'avoit aucun titre à ce marquisat. Elle entra dans l'alliance des rois de France, d'Espagne et de Naples, par un traité qui fut signé à Aranjuez le 1 mai 1745, et qui stipula de grands avantages en faveur de la république. Voyez les actes y relatifs dans mon *recueil des traités*, t. 1, p. 405 et suiv.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. l'état de Gènes tomba, avec sa capitale, au pouvoir des Autrichiens et de leurs alliés. Le roi de Sardaigne en particulier prit possession de Final, de Savone et de toute la partie occidentale du territoire de la république. Les Autrichiens, réunis aux Piémontois, firent même une invasion dans la Provence, et entreprirent le siège d'Antibes.

Révolution de Gênes. Un événement extraordinaire opéra une utile diversion en faveur de la France, et força les Autrichiens et les Piémontois de repasser les Alpes. Les Génois, maltraités par les Autrichiens qui les accabloient de contributions et qui vivoient à discrétion à Gènes, se soulevèrent tout à coup contre leurs nouveaux maîtres. Les insurgés, ayant à leur tête un prince Doria, réussirent à les expulser de leur ville au mois de décembre de l'année 1746. Le général Botta, qui commandoit à Gènes, fut forcé d'abandonner ses magasins et ses équipages, pour sortir au plus vite du territoire de la république. Le siége d'Antibes fut alors levé, et les alliés, en repassant les Alpes, formèrent le blocus de Gènes; mais les François ayant envoyé, par mer, de puissans secours dans cette ville, et fait, dans le même temps, une attaque vigoureuse du côté du Piémont, ils dégagèrent Gènes, et obligèrent les ennemis de faire leur retraite.

En 1747, les François, déjà maîtres des Pays-Bas autrichiens, attaquèrent la Flandre hollandoise, et en firent aussi la conquête. On reprochoit aux Hollandois de n'avoir cessé de donner des secours à Marie-Thérèse, d'avoir violé le territoire françois et accordé re-

Digitized by Google

traite sur le leur aux troupes ennemies, après la bataille de Fontenoy.

Révolution de la Hollande.

Cette invasion répandit la terreur dans la province de Zélande, qui se voyoit ainsi privée de sa barrière, et exposée aux insultes des François. Les partisans du prince d'Orange profitèrent de la circonstance pour amener le rétablissement du stathoudérat. Cette dignité, de même que celle de capitaine et d'amiral-général de la république, étoient demeurées vacantes depuis la mort de Guillaume III, arrivée en 1702. Guillaume IV, prince de Nassau-Dietz, quoiqu'il fût l'héritier testamentaire de ce prince, ne conserva que le stathoudérat de Frise. Il y joignit, dans les années 1718 et 1722, celui des provinces de Groningue et de Gueldre; mais les efforts qu'il fit pour rentrer dans les autres charges et dignités des anciens princes d'Orange furent infructueux. Les quatre provinces de Hollande, Zélande, Utrecht et Oberyssel persistèrent dans leur gouvernement libre, et refusèrent même au prince la charge de général d'infanterie qu'il avoit demandée dans la guerre actuelle. Ce fut enfin la France qui, par l'attaque de la Flandre hollandoise, seconda l'élévation du prince. Un cri général s'éleva en sa faveur dans les provinces qui étoient sans stathouder. Le peuple des différentes villes et provinces se souleva successivement et força les magistrats à proclamer Guillaume IV en qualité de stathouder et de capitaine-général. Cette révolution se passa sans troubles et sans obstacle de la part de ceux qui avoient intérêt à s'y opposer, mais

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

que la crainte força de condescendre à la volonté du peuple. On alla même jusqu'à déclarer le stathoudérat, ainsi que les charges de capitaine et d'amiral-général de l'union, héréditaires pour tous les descendans tant mâles que femelles du prince; ce qui n'avoit jamais eu lieu depuis la fondation de la république.

Progrès des François.

Le changement arrivé dans le stathoudérat, n'empêcha cependant pas les François de faire de nouveaux progrès. Ils n'eurent pas plutôt achevé la conquête de la Flandre hollandoise, qu'ils attaquèrent la ville de Mæstricht. Le duc de Cumberland s'étant approché avec l'armée des alliés pour couvrir cette place, il y eut (1), auprès de Lawfeld, une sanglante bataille que gagnèrent encore les François, commandés par le maréchal de Saxe. La forteresse de Bergop-zoom qu'on avoit jugée imprenable par sa situation et par les marais qui l'environnent, fut emportée d'assaut par le comte de Lœwendal, après deux mois de tranchée ouverte.

Arrivée des Russes.

Quelque brillans que fussent les succès des François sur le continent, ils échouèrent dans presque toutes leurs entreprises maritimes. Les Anglois leur enlevèrent Louisbourg et le cap Bréton en Amérique, et achevèrent de détruire la marine françoise qui avoit été négligée pendant le ministère du cardinal de Fleury. Toutes les puissances belligérantes sentant enfin le besoin de la paix, deux événemens contribuèrent à l'ac-

(1) Le 2 juillet 1747.

Digitized by Google

célérer. L'impératrice de Russie, en conséquence des engagemens qu'elle avoit pris avec les cours de Vienne et de Londres, par des traités conclus en 1746 et 1747 (1), envoya, au commencement de l'année 1748, le prince Repnin sur le Rhin, à la tête d'une armée de 30000 mille hommes. Dans le même temps le maréchal de Saxe entreprit le siége de Mæstricht en présence d'une armée ennemie forte de 80000 hommes. Cette ville prise, toute la Hollande auroit été ouverte aux François, et la république menacée des plus grands désastres. Période VIII. 1713-1800.

Les préliminaires de la paix furent signés à Aix-la-Chapelle le 30 avril, et la paix définitive le 18 oct. 1748 (2). Tous les traités antérieurs, depuis celui de Westphalie, y furent renouvelés. On se restitua de part et d'autres toutes les conquêtes, faites pendant la guerre tant en Europe qu'aux Indes orientales et occidentales, et, en considération des restitutions importantes que faisoit la France sur le continent, on céda à don Philippe, frère de don Carlos et gendre de Louis XV, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalle, pour être possédés par lui et ses descendans mâles, nés de légitime mariage. Le traité des préliminaires portoit une double clause de réversion des duchés de Parme et de Guastalle en faveur de la reine, et du duché de Plaisance en faveur du roi de Sardaigne; savoir, 1.° pour le cas où les descendans Paix d'Aix-la-Chapelle.

(1) Rousset, t. 19, p. 460. Wenck, t. 2, p. 244.
(2) Voyez les *Acta pacis Aquisgranensis* dans Wenck, t. 2, p. 310.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

mâles de don Philippe viendroient à manquer, 2.° si don Carlos, roi des Deux-Siciles, étoit appelé à la couronne d'Espagne. On supposoit que dans ce dernier cas le royaume des Deux-Siciles passeroit à don Philippe, frère cadet de ce prince. Mais on ne se rappeloit pas que la paix de Vienne de 1738 avoit assuré ce dernier royaume à don Carlos et à tous ses descendans mâles et femelles, et que par conséquent rien n'empêchoit ce prince de transférer, le cas échéant, les Deux-Siciles sur l'un de ses fils puînés, en supposant qu'il ne lui fût pas permis de réunir ces royaumes à la monarchie espagnole. Les plénipotentiaires s'étant aperçus de la méprise, après la conclusion du traité des préliminaires, eurent soin de la rectifier par le traité définitif en y énonçant ainsi la seconde clause de réversion : *Si don Philippe ou un de ses descendans étoit appelé, soit au trône d'Espagne, soit à celui des Deux-Siciles.* L'impératrice-reine se prêta à ce changement, mais le roi de Sardaigne n'eut pas la même complaisance. Il fallut à son égard rendre le traité définitf entièrement conforme à celui des préliminaires. C'est ce qui empêcha l'accession du roi des Deux-Siciles au traité de paix d'Aix-la-Chapelle. On confirma d'ailleurs au roi de Sardaigne, par ce traité, la possession des différens districts du Milanez, que le traité de Worms, de 1743, lui avoit adjugés. On n'y comprit cependant pas la partie du Plaisantin, qui venoit d'être cédée à don Philippe, ni le marquisat de Final, dans lequel les Génois furent maintenus. Cette république et le

Digitized by Google

duc de Modène, qui avoit aussi été l'allié de la France dans cette guerre, furent rétablis dans l'état ou ils étoient avant la guerre. La Silésie fut garantie au roi de Prusse par toutes les puissances contractantes. Quant à l'Angleterre, outre la garantie de la succession britannique que le traité d'Aix-la-Chapelle renouvela en faveur de la maison d'Hanovre, elle obtint de nouveau l'expulsion du prétendant du territoire de France; et cette puissance, victorieuse sur le continent, consentit même à faire revivre la clause humiliante du traité d'Utrecht, qui ordonnoit la démolition du port de Dunkerque. La seule modification qu'on fit à cette clause, c'est que les fortifications de la place, du côté de la terre, pourront être conservées. Enfin, par l'article 16 du traité d'Aix-la-Chapelle le contrat d'Assiento, pour la traite des nègres (1), ac-

(1) Ce commerce que les Anglois exerçoient dans l'Amérique espagnole, en vertu du contrat d'Assiento, ayant beaucoup facilité la contrebande, il fut convenu par une convention postérieure signée, en 1750, à Madrid entre les deux cours, que l'Angleterre renonceroit entièrement à ce contrat, moyennant une somme de cent mille livres sterlings, que l'Espagne promit de payer à la compagnie angloise qui exerçoit ce commerce. Voyez ce traité dans Wenck, t. 2, p. 464. Les Espagnols cherchèrent depuis à pourvoir par eux-mêmes leurs colonies de nègres, et ce fut dans ces vues et pour se faciliter ce commerce que la cour d'Espagne se fit céder, en 1778, par le Portugal, les îles d'Annobon et de Fernando del Po sur la côte de la Guinée en Afrique. Voyez Martens, *recueil des traités*, t. 1, p. 718. Les Espagnols échouèrent cependant dans les efforts qu'ils firent pour se mettre en possession de ces îles. Voyez *voyage du duc du Chatelet en Portugal*, par M. Bourgoing, au tome 2, p. 231.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

cordé à l'Angleterre, par le traité d'Utrecht, fut renouvelé en faveur de la compagnie angloise de l'Assiento pour les quatre ans que la jouissance en avoit été interrompue pendant la guerre.

Révolutions de la Russie et de la Suède.

Le différend sur la succession d'Autriche étendit aussi son influence sur le nord de l'Europe, où il suscita une guerre entre la Russie et la Suède.

L'impératrice Anne Iwanowna, peu avant sa mort arrivée en 1740, avoit désigné pour son successeur au trône de Russie, le jeune Iwan, fils de la princesse Anne de Mecklenbourg, sa nièce, et du prince Antoine-Ulric de Brunswic (1). Elle déféra la régence, pendant la minorité du jeune prince, à Bieren, son favori, qu'elle avoit élevé aux premières dignités de l'état et au duché de Courlande. La mère du jeune empereur, indignée de voir les affaires entre les mains du favori, mit dans ses intérêts le feldmaréchal Münnich, et ayant fait arrêter et conduire en Sibérie le duc, se fit proclamer grande-duchesse et régente.

Le ministère de cette princesse étoit partagé d'opinion au sujet de la guerre pour la succession d'Autriche. Les uns soutenoient le parti du roi de Prusse avec lequel la Russie venoit de renouveler ses traités d'alliance (2), tandis que les autres étoient portés pour l'Autriche, l'ancienne alliée de la Russie. Ce der-

(1) Ce jeune prince naquit le 23 août 1740, et l'impératrice, sa grand'tante, mourut le 17 octobre suivant. Il n'étoit donc âgé que de six semaines environ, lorsqu'il fut proclamé empereur sous le nom d'Iwan VI.

(2) Wenck, t. 1, p. 529.

Digitized by Google

nier parti ayant prévalu, la France, pour empêcher la Russie de secourir Marie-Thérèse, crut devoir lui donner de l'occupation dans le Nord. Il ne lui fut pas difficile de soulever la Suède, où la faction alors dominante, celle des chapeaux, lui étoit entièrement dévouée. Cette faction, opposée à celle des bonnets (1), en renouvelant avec la France le traité de subside, conclut même avec la Porte un traité d'alliance défensive perpétuelle contre la Russie (2). Animée par la jeune noblesse qui ne respiroit que la guerre, elle se flatta que le temps étoit venu où la Suède pourroit réparer les pertes que les folles entreprises de Charles XII lui avoit fait éprouver.

Guerre entre ces puissances.

Une diète extraordinaire, convoquée à Stockholm, déclara la guerre à la Russie au mois d'août 1741. On allégua, entr'autres motifs, l'exclusion du trône de Russie de la princesse Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand, celle du duc de Holstein-Gottorp, l'assassinat du major suédois Sinclair, qui, porteur de dépêches de Constantinople pour la cour de Suède, avoit été assassiné, à ce que disoient les Suédois, par des émissaires russes, lorsqu'il passa par la Silésie pour se rendre à Stockholm. Cette déclaration de guerre eut lieu avant qu'on eût pris aucune des mesures que la prudence auroit dû dicter. La Suède n'avoit ni armée en état d'agir, ni magasin formé

(1) Sur ces deux factions qui prirent naissance pendant la longue diète de 1738, voyez le comte DE LYNAR dans ses *Staatsschriften*, t. 1, p. 605.

(2) Ce traité, signé à Constantinople le 22 déc. 1739, se trouve dans le recueil de WENCK, t. 1, p. 504.

Digitized by Google

Prusse VIII. 1713-1800.

dans la Finlande, et le général en chef, le comte de Löwenhaupt, n'étoit recommandable que par son dévouement au parti dominant. On se flattoit en Suède que les Turcs recommenceroient la guerre avec la Russie, et qu'on trouveroit de grandes ressources dans l'alliance et dans les secours de la France. Une première action qui eut lieu auprès de Wilmanstrand, sur le lac Saïma, le 3 septembre 1741, fut entièrement à l'avantage des Russes. Un grand nombre de Suédois y furent ou tués ou fait prisonniers, et la ville de Wilmanstrand emportée l'épée à la main.

Révolution de S. Pétersbourg.

Une révolution arrivée à cette époque à Saint-Pétersbourg, sembloit devoir opérer un changement favorable au gouvernement suédois. La princesse Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand, secondée par le marquis de Chétardie, ministre de France, et par une compagnie de la garde Préobrasinsky, qu'elle avoit su mettre dans ses intérêts, se saisit (1) de la régente Anne, de son époux le prince de Brunswic et du jeune empereur Iwan, les envoya en exil, et se fit proclamer impératrice. Les Suédois qui se flattoient d'avoir contribué, par leur diversion, à placer cette princesse sur le trône, entrèrent en négociation avec elle. Mais comme ils portèrent leurs prétentions trop haut, les conférences furent rompues et la guerre renouvelée.

Campagne de 1742.

La campagne de 1742 eut encore une issue

(1) Dans la nuit du 24 nov. ou 5 déc. nouveau style 1741. Sur cette révolution voyez les *mémoires* de MANSTEIN, p. 410 et suiv.; et le *Magazin* de BUSCHING, t. I, p. 34 et suiv.

Digitized by Google

malheureuse pour la Suède. L'armée suédoise en Finlande, quoiqu'elle égalât à peu près en forces celle des Russes, n'osa point tenir la campagne; elle abandonna successivement tous les meilleurs postes pour se retirer vers Helsingfors, en-deçà de la rivière de Kyméné. Enfermée là et assiégée par terre et par mer, elle fut réduite à capituler : les troupes suédoises retournèrent en Suède, les régimens finlandois mirent bas les armes, et toute la Finlande fut livrée aux Russes. (1). PERIODE VIII. 1713-1800.

Les états de Suède s'étant assemblés dans ces circonstances, et désirant de se rapprocher de la Russie, déférèrent la succession au trône de Suède à Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-Gottorp et neveu de l'impératrice Elisabeth. Mais ce prince refusa les offres de la diète; il venoit d'être déclaré grand-duc et héritier présomptif de l'empire de Russie, en embrassant la religion grecque (2). Cette nouvelle consterna la diète : elle mit alors sur les rangs, comme candidats du trône, le prince royal de Danemarck, le duc de Deux-Ponts, et le prince-évêque de Lubeck, oncle du nouveau grand-duc de Russie. Un parti considérable penchoit pour le prince de Danemarck, et ce parti n'étoit pas éloigné de renouveler l'ancienne union Diète de Stockholm.

(1) *Mémoires de M. le comte* DE HORDT, tome I, chap. 7.

(2) Ce prince prit, à cette occasion, le nom de Pierre Fédrowitsch; il épousa, en 1745, la princesse Sophie-Auguste d'Anhalt-Zerbst, qui embrassa aussi la religion grecque et prit le nom de Catherine Alexiewna.

Période VIII. 1713-1800.

des trois royaumes du nord en faveur de ce prince. C'est pour empêcher une élection aussi préjudiciable aux intérêts de la Russie, que l'impératrice Elisabeth se relâcha de la rigueur de ses premières propositions de paix, et qu'elle offrit aux Suédois la restitution d'une grande partie de ses conquêtes, à condition qu'ils déférassent la succession de leur trône au prince Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck (1). Cette condition ayant été admise, l'élection du prince de Gottorp eut lieu le 3 juillet 1743, pour lui et pour tous ses descendans mâles, et la paix définitive entre la Russie et la Suède fut signée à Abo en Finlande, le 18 août suivant (2).

Paix d'Abo.

La Suède, en renonçant, par ce traité, à l'alliance de la Porte, renouvela toutes les cessions faites à la Russie par la paix de Nystad: elle céda en outre à cette couronne la province de Kymmenegard dans la Finlande, avec les villes et les forteresses de Friedrichshamm et de Wilmanstrand, de même que la paroisse de Pyttis, située à l'orient du dernier bras du Kyméné, et les ports, places et districts qui sont à l'embouchure de ce fleuve. Les îles situées au sud et à l'ouest du Kyméné, furent pareillement comprises dans la cession, ainsi que la ville et forteresse de Nyslot avec son territoire. Tout le reste de la Finlande

(1) Ce prince monta au trône de Suède à la mort du roi Frédéric, son prédécesseur, arrivée le 5 avril 1751.

(2) Voyez ce traité dans WENCK, t. 2, p. 36; et dans ROUSSET, *actes et mémoires*, t. 18, p. 36. *Mémoires de* MANSTEIN.

Digitized by Google

fut restitué à la Suède, avec les autres conquêtes que la Russie avoit faites pendant la guerre. Il fut permis aux Suédois de faire acheter annuellement dans les ports russes de la Baltique et du golfe de Finlande, pour cinquante mille roubles de grains, sans en payer aucun droit.

Révolutions de Portugal.

Ce fut vers la fin du dernier siècle que le royaume de Portugal devint le théâtre de plusieurs événemens mémorables, qui fixèrent l'attention de toute l'Europe.

Administration de Carvalho.

Le roi Jean V, qui gouverna ce royaume depuis 1706 jusqu'en 1750, étoit tombé, sur la fin de ses jours, dans un état de foiblesse qui lui avoit fait abandonner les rênes de l'état à un récollet, nommé dom Gaspar, son confesseur, sous le ministère duquel de nombreux abus s'étoient introduits dans le gouvernement. Joseph I, fils et successeur de Jean V, en montant sur le trône en 1750, entreprit la réforme de ces abus. Guidé par les conseils d'un ministre éclairé, Sébastien de Carvalho, connu depuis sous les noms de comte d'Oeyras et de marquis de Pombal, il donna successivement ses soins à toutes les branches de l'administration publique : les sciences et les arts furent protégés par lui ; il ranima l'agriculture, les manufactures et le commerce, rétablit l'ordre dans les finances, et ne négligea rien pour tirer le militaire et la marine portugaise de l'état de langueur où ils étoient avant lui. Ces innovations ne pouvoient se faire sans susciter des mécontens dans les différens ordres de l'état. Le ministre en augmenta le nombre par son inflexible

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800

sévérité et par le despotisme qu'il déploya dans l'exercice de ses fonctions ministérielles. Des compagnies qu'il créa pour le commerce exclusif des Indes, de l'Afrique et de la Chine, indisposèrent contre lui le corps des négocians du royaume; il irrita la haute noblesse par le mépris qu'il lui témoignoit, et par la réunion au domaine de la couronne d'immenses portions de terre en Afrique et en Amérique, que les nobles tenoient de la munificence des anciens rois. Les ennemis les plus puissans et les plus dangereux du ministre, furent les jésuites, qu'il osa attaquer de front, et dont il fit même ordonner l'expulsion des états du Portugal. Cet événement remarquable par ses suites, exige que nous lui donnions quelque développement.

République du Paraguay.

Du vivant encore du roi Jean V, il avoit été signé, entre les cours de Madrid et de Lisbonne, un traité (1) en vertu duquel la colonie portugaise du S. Sacrement et le bord septentrional de la rivière de la Plata en Amérique, furent cédés à l'Espagne, en échange d'une portion du Paraguay, ou de la terre des Missions, située sur le bord oriental de l'Uruguay. Il s'agissoit de mettre ce traité à exécution. Des commissaires nommés, à cet effet, ayant commencé leur travail, les habitans des pays cédés de part et d'autre s'opposèrent à l'échange, qui trouva aussi des contradicteurs dans les deux cours. On soupçonna

(1) Le 13 janv. 1750. Ce traité fut résilié par une convention postérieure, arrêtée entre les deux cours le 12 février 1761. Voyez ces traités dans mon *Recueil*, t. 1, p. 452, et t. 2, p. 162.

Digitized by Google

les jésuites d'être les auteurs et les instigateurs de cette cabale. Ces pères avoient créé, dans le pays qui devoit passer au Portugal, une république d'indigènes, qu'ils gouvernoient en maîtres absolus, et dont ils craignoient la subversion si l'échange en question venoit à s'effectuer. Ils ne négligèrent donc rien pour traverser le projet des deux cours, et allèrent même, à ce qu'on prétend, jusqu'à soulever les habitans des pays à échanger. Il en résulta, pour les deux couronnes, une guerre longue et dispendieuse, qui fit verser beaucoup de sang et qui coûta au Portugal seul, une vingtaine environ de millions de cruzades. PHILIPPE VIII. 1713-1800.

Au milieu de ces événemens, il survint (1) un affreux tremblement de terre qui renversa, en un clin d'œil, la plus grande partie de la ville de Lisbonne, et fit périr vingt à trente mille de ses habitans. Le feu acheva de consumer ce qui avoit échappé au tremblement de terre, et la mer sortant de son lit, le froid et la faim ajoutèrent aux horreurs du fléau qui s'étendit même sur une grande partie du royaume (2). On reprocha aux jésuites d'avoir saisi ce fâcheux événement, pour prédire de nouveaux désastres qui devoient accabler le Portugal en punition des péchés publics et scandaleux, dont le peuple s'étoit rendu coupable. Ces prédictions jointes aux troubles du Tremblement de terre de Lisbonne.

(1) Le 1.er novembre 1755.

(2) *Relation historique du tremblement de terre survenu à Lisbonne*, dans l'ouvrage intitulé: *L'administration de Sébastien-Joseph de Carvalho et Melo, comte d'Oeyras, marquis de Pombal*, au tome 2, p. 75.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

Brésil, qui continuoient toujours, engagèrent le roi Joseph à ôter, en 1757, aux jésuites les fonctions de confesseurs de la cour, à leur fermer l'entrée de son palais, et à leur faire même interdire la confession par tout le royaume.

Assassinat du roi.

L'attentat commis, immédiatement après, contre la personne du roi, fournit une nouvelle occasion au ministre portugais de sévir contre ces religieux. Le roi allant, dans la nuit du 3 septembre 1758, à Belem, fut assailli par des assassins qui lui tirèrent plusieurs coups de fusil dont il fut grièvement blessé. On accusa quelques-uns des premiers seigneurs du royaume, entr'autres le duc d'Aveiro, le marquis et la marquise de Tavora, le comte d'Atougia, etc., d'être les chefs de ce complot; ils furent jugés et exécutés comme tels au mois de janvier 1759 (1).

Proscription des jésuites.

Les jésuites furent aussi impliqués dans cette procédure et déclarés publiquement complices de l'assassinat du roi (2). On les poursuivit comme traîtres et comme perturbateurs du repos public (3); on confisqua leurs biens, et tous les individus de l'ordre, embarqués à la fois dans plusieurs ports du Portugal, furent

(1) Voyez cette sentence dans l'ouvrage qu'on vient de citer, au tome 2, *pièces justif.* p. 54.

(2) Le même ouvrage, au tome 2, p. 60; *pièces justif.* p. 208; et tome 3, p. 265.

(3) *Ibid.*, t. 3, p. 235—309. Voyez aussi *Recueil des décrets apostoliques et des ordonnances du roi de Portugal*, t. 2, p. 147. L'édit de proscription des jésuites est du 3 sept. 1759.

Digitized by Google

transportés à Civita-Vecchia dans les états du pape. Le ministre portugais craignant que ces religieux, s'ils étoient conservés dans les autres états de l'Europe, ne trouvassent moyen, tôt ou tard, de rentrer dans le Portugal, mit depuis tout en œuvre pour obtenir l'entière extinction de la société. Il y réussit au moyen des négociations qu'il entama avec plusieurs cours catholiques. En France, la société fut dissoute en vertu d'arrêts rendus successivement par les cours de parlemens. Celui de Paris en donna l'exemple. Son arrêt contre les jésuites est du 6 août 1762. Louis XV ordonna, en 1764, par une déclaration, que la société n'auroit plus lieu dans le royaume. La cour de Madrid, par une pragmatique publiée en 1767, enjoignit à tous les jésuites de sortir de la domination espagnole, et prononça, en même temps, la confiscation de leurs biens. Ils furent chassés du royaume de Naples dans la même année. Enfin cet ordre fut entièrement supprimé par un bref du pape Clément XIV, rendu le 21 juillet 1773 (1).

(1) A la mort du roi Joseph I, arrivée en 1777, et lors de l'avénement de la reine Marie, sa fille, les grands du Portugal se vengèrent des humiliations que le marquis de Pombal leur avoit fait éprouver. Ce ministre fut obligé de donner sa démission, et tous les seigneurs qu'il avoit fait enfermer, furent mis en liberté. On ordonna la révision du procès du duc d'Aveiro et de ses complices. Une sentence, rendue le 3 avril 1781, déclara innocentes toutes les personnes, tant mortes que vivantes, qui avoient été détenues dans les cachots. Plusieurs autres actes du ministère de Carvalho furent revoqués. Les ex-jésuites cependant échouèrent dans les tentatives qu'ils firent, pour faire réformer l'arrêt de

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. Différends entre la France et l'Angleterre.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'avoit rétabli que foiblement la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre. Une rivalité ombrageuse divisoit les deux nations; elle servit à entretenir et à multiplier entr'elles les sujets de haine. L'activité, d'ailleurs, qu'on mettoit en France à relever la marine que la dernière guerre avoit détruite, fixoit toute l'attention de la Grande-Bretagne, qui, aspirant à l'empire absolu des mers, sentoit que la France seule pouvoit mettre un frein à ses projets ambitieux.

Plusieurs différends que la paix d'Aix-la-Chapelle avoit laissés indécis, subsistoient entre les deux nations relativement à leurs possessions en Amérique. Les principaux regardoient les limites de l'Acadie, celles du Canada et les îles neutres. L'Acadie, province de l'Amérique septentrionale, connue aujourd'hui sous le nom de Nouvelle-Ecosse, avoit été cédée à l'Angleterre, par l'article 12 du traité d'Utrecht, d'après ses anciennes limites. Les François resserroient ces limites dans les bornes même de la péninsule dont est formée la Nouvelle-Ecosse, au lieu que les Anglois prétendoient les étendre jusqu'au bord méri-

leur proscription. Les ouvrages qui ont paru sur l'administration du marquis de Pombal, se ressentent, pour la plupart, de l'esprit de partialité qui les a dictés. Le jugement le plus équitable sur ce ministre se trouve dans les *Lettres écrites de Portugal*, qui ont paru à Paris, en 1780, et qu'on a réimprimées à la suite du *Voyage à Lisbonne*, publié à Paris, en 1798. Voyez aussi le *Voyage du duc du Chatelet en Portugal*, publié par M. Bourgoing, au tome 1, p. 140 et suiv.

Digitized by Google

dional du fleuve S. Laurent, où les François exerçoient la navigation exclusive.

Les limites du Canada n'étoient pas mieux définies que celles de l'Acadie. Les François, dans la vue de se ménager une communication entre le Canada et la Louisiane, avoient fait construire plusieurs forts sur le fleuve Ohio, qui a son embouchure dans le Mississipi. L'Angleterre crut devoir s'y opposer; elle craignoit que ces établissemens ne compromissent la sûreté de ses colonies, et particulièrement celle de la Virginie.

Les îles neutres, savoir, les Caraïbes qui comprenoient S. Lucie, la Dominique, S. Vincent et Tabago, étoient restées en contestation et dans l'état de l'*uti-possidetis*, d'après l'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle. Les François cependant se permirent des actes de possession, par lesquels ils prétendoient s'approprier ces îles, de même que les Caïques et les îles Turques.

Guerre entre ces deux puissances.

On nomma des commissaires de part et d'autre pour terminer ces différends à l'amiable. Ils ouvrirent à Paris des conférences qui commencèrent à la fin de septembre 1750, et furent continuées pendant plusieurs années consécutives (1). Mais comme on n'étoit pas disposé à se rapprocher sincèrement, ces conférences n'aboutirent à rien. Les Anglois voyant que les François ne cherchoient qu'à gagner du temps pour donner à leur marine l'étendue et la force dont elle avoit besoin,

(1) Voyez *mémoires des commissaires du roi et de S. M. Britannique*, en plusieurs volumes in-4.°

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

crurent devoir accélérer la rupture par des actes d'hostilité exercés en Amérique.

Les premières voies de fait eurent lieu sur les bords de l'Ohio, où les François, pour venger l'assassinat commis sur un de leurs officiers, s'emparèrent, au mois de juillet 1754, du fort anglois de la Nécessité. Les Anglois, à leur tour, enlevèrent, au mois de juin, à la hauteur du banc de Terre-Neuve, deux vaisseaux françois qui avoient refusé de saluer le pavillon anglois ; ils attaquèrent de même, au mois de novembre suivant, tous les bâtimens marchands françois qu'ils rencontrèrent, et en prirent successivement jusqu'à trois cents.

Ainsi s'éleva, pour des déserts et des pays incultes de l'Amérique, une guerre longue et sanglante qui étendit ses ravages dans toutes les parties du globe et qui embrasa surtout une grande partie de l'Europe.

Leurs alliances sur le continent.

L'Angleterre, d'après une politique bien entendue, devoit chercher à occuper les François sur le continent, afin d'empêcher l'accroissement de leurs forces maritimes. Au lieu d'éviter ce piège et de se borner uniquement à des opérations navales, la France fit la faute de seconder les vues du ministère britannique. En repoussant par mer les hostilités de l'Angleterre, elle prit en même temps des mesures tendantes à faire une invasion dans l'électorat d'Hanovre. La cour de Londres voulant se prémunir contre ce danger, commença par s'unir plus

Digitized by Google

étroitement à la Russie (1) : elle demanda ensuite à l'impératrice-reine, les secours qu'elle croyoit pouvoir réclamer en vertu des traités antérieurs (2); et sur le refus de cette princesse, qui craignoit de désobliger la France et de se voir attaquée par le roi de Prusse, elle s'adressa à ce dernier prince, et conclut avec lui, le 16 janvier 1756, à Westminster, un traité à l'effet d'empêcher que des troupes étrangères ne pussent entrer en Empire durant la guerre entre la France et l'Angleterre (3). La France opposa à ce traité l'alliance qu'elle conclut avec l'Autriche à Versailles, le 1er. mai 1756, par laquelle les deux puissances se promirent un secours réciproque de vingt-quatre mille hommes en cas d'attaque. On excepta du *casus foederis* les différends qui partageoient alors la France et la Grande-Bretagne (4).

Guerre de sept ans.

Pendant que les François balançoient encore sur le parti qu'il leur convenoit de prendre relativement à l'électorat d'Hanovre, le roi de Prusse fit, sur la fin d'août 1756, une invasion dans la Saxe. En se portant à cette démarche, il publia un manifeste, tendant à prouver, par les dépêches des trois cours de Vienne, de Dresde et de Péters-

(1) Le traité, qui est du 30 sept. 1755, se trouve dans Wenck, t. 3, p. 75.

(2) Savoir, le traité de Vienne de 1731; celui de Worms de 1743; et le traité de Varsovie de 1745.

(3) Jenkinson, *recueil de traités*, t. 3, p. 54, et Wenck, t. 3, p. 84.

(4) Wenck, t. 3, p. 141.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

bourg, qu'il subsistoit un concert entr'elles pour l'attaquer, et que la prudence exigeoit de sa part de les prévenir (1). Il déclara en même temps que son entrée dans la Saxe n'avoit d'autre but que celui de s'ouvrir une communication avec la Bohême, et qu'il ne garderoit ce pays que comme un dépôt jusqu'à la conclusion de la paix.

Ligue anti-prussienne.

Cette invasion provoqua, en 1757, une puissante ligue contre le roi de Prusse. Outre la France et l'impératrice-reine, on y vit entrer le corps germanique, la Russie et la Suède. La France, qui s'étoit d'abord bornée à fournir à l'impératrice-reine les secours stipulés par l'alliance; s'engagea par des traités postérieurs, conclus dans les années 1757 et 1758 (2), à faire marcher en Allemagne contre le roi de Prusse et son allié, le roi d'Angleterre, une armée de plus de cent mille hommes, et à payer en outre à cette princesse un subside annuel de douze millions de florins d'Empire.

Événements de la guerre.

Les François eurent d'abord des succès éclatans dans cette guerre. Ils conquirent, en 1756, l'île de Minorque, et s'emparèrent, dans la campagne suivante, de la Hesse et

(1) Voyez le mémoire du roi dans HERZBERG, *recueil de déductions*, t. 1, p. 1. Ce ministre, dans un mémoire qu'il lut à l'académie de Berlin, en 1787, soutint que les projets des trois cours ont réellement existé, mais qu'ils n'étoient qu'éventuels et qu'ils supposoient la condition que le roi de Prusse donnât lieu à une guerre.

(2) Voyez le traité du 1.er mai 1757 dans mon *recueil de traités*, t. 2, p. 43; et celui du 30 déc. 1758, dans WENCK, t. 3, p. 185.

Digitized by Google

de tous les états de Brunswic et d'Hanovre ; mais bientôt la fortune leur tourna le dos, et ils n'essuyèrent plus que des revers (1). Les efforts extraordinaires que faisoit cette puissance sur le continent, durent naturellement ralentir ses opérations maritimes et faciliter aux Anglois les moyens d'envahir les possessions françoises dans les autres parties du monde. Chandernagor, Pondichéry, Mahé aux Indes tombèrent successivement au pouvoir de l'Angleterre dans les années 1757 et 1761. Elle s'empara, en 1758, de tous les établissemens françois sur les bords du Sénégal et sur les côtes de l'Afrique. Les îles du cap Breton et de S. Jean en Amérique, les forts et les établissemens de l'Ohio, Québec (2) et tout le Canada devinrent pareillement sa conquête, depuis 1756 jusqu'en 1760. Enfin les îles américaines, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Dominique, la Martinique, la Grenade, S. Vincent, S. Lucie et Tabago furent aussi enlevées.

Le roi de Prusse, quoiqu'il fût comme accablé par le nombre de ses ennemis et qu'il ne trouvât pas de grandes ressources dans son alliance avec l'Angleterre, ne perdit cependant pas courage : il se signala par une foule

(1) Les actions principales qui eurent lieu entre les François, et les Hanovriens et les alliés de ces derniers, furent celles de Hastenbeck 1757; de Crevelt 1758; de Bergen et de Minden 1759; de Clostercamp 1760; de Villinghausen 1761; de Grebenstein 1762.

(2) Québec, capitale du Canada, fut prise, en 1759, par les Anglois, à la suite de la bataille de S. Charles où périt le général anglois Wolf.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

de victoires qu'il remporta sur les puissances liguées contre lui, pendant les sept campagnes que dura cette guerre (1).

Pacte de famille.

Elle étoit déjà fort avancée, lorsque le duc de Choiseul qui se trouvoit à la tête du ministère en France, voyant la grande supériorité des Anglois par mer, conçut le plan du fameux pacte de famille, qu'il négocia avec la cour de Madrid, et qui fut signé à Paris le 15 août 1761. L'objet de ce traité étoit de cimenter une alliance et union perpétuelle de forces entre les différentes branches de la maison de Bourbon, à l'effet de contre-balancer l'Angleterre (2).

L'Espagne et le Portugal entraînés dans la guerre.

Le roi d'Espagne ne prenoit point l'engagement d'entrer dans la guerre qui subsistoit entre la France et l'Angleterre; mais la manière fière avec laquelle la cour de Londres exigea la communication du traité, donna lieu à une déclaration de guerre entre les deux

(1) Voyez, sur ces campagnes, les 3.e, 4.e et 5.e vol. des *œuvres posthumes du roi de Prusse*, de même que l'histoire de cette guerre par les généraux Lloyd et Tempelhof; le *tableau des guerres de Frédéric-le-Grand, par le capitaine* Müller; et Archenholtz *Geschichte des siebenjährigen Kriegs*. Les batailles livrées par le roi de Prusse dans cette guerre, sont les suivantes : celles de Lowositz 1756; de Prague, de Kolin, de Jägersdorf, de Rosbach, de Breslau, de Lissa 1757; de Zorndorf et de Hochkirchen 1758; de Zullichau et de Kunnersdorf ou Francfort sur l'Oder 1759; de Liegnitz et de Torgau 1760; de Freyberg 1762.

(2) Voyez le *pacte de famille*, *par* Dupont de Nemours; Dohm, *Materialien zur Statistik*, t. 4, p. 449. Wenck, t. 3, p. 278. M. de Martens, *recueil des traités*, t. 1, p. 1.

Digitized by Google

cours (1). L'Espagne et la France jugèrent alors conforme à leurs intérêts d'exiger du roi de Portugal, qu'il accédât à leur alliance contre l'Angleterre. Ce prince allégua en vain les traités qui l'unissoient à cette puissance et qui ne lui permettoient pas de prendre parti contr'elle. Une déclaration fut publiée de la part des deux cours alliées; elle portoit que des troupes espagnoles entreroient dans le Portugal, pour s'assurer des ports de ce royaume, et qu'on laisseroit le choix au roi de les recevoir comme amies ou comme ennemies (2). L'Angleterre envoya une flotte avec des troupes au secours du Portugal, tandis qu'un corps de troupes françoises joignit l'armée espagnole destinée à agir contre ce royaume. La ville d'Almeyda fut la seule conquête que les Espagnols firent sur les Portugais, dans le cours de la compagne de 1762. Les Anglois au contraire dépouillèrent les Espagnols de la Havane et de l'île de Cuba en Amérique, de même que de l'île de Manille et des Philippines dans la mer des Indes. La guerre devenue ainsi plus générale, sembloit devoir prendre une nouvelle vigueur, lorsqu'un événement imprévu changea de nouveau la face des affaires et ramena les esprits à la paix.

Paix de Pétersbourg et de Hambourg.

L'impératrice Elisabeth de Russie mourut le 5 janvier 1762. Pierre III, de la maison de Holstein-Gottorp, neveu de cette princesse, monta sur le trône. Ce prince, entraîné par

(1) La déclaration de guerre de l'Angleterre contre l'Espagne est du 2 janvier 1762, et celle de l'Espagne du 16.

(2) La déclaration de guerre du roi de Portugal contre la France et l'Espagne est du 18 mai 1762.

Digitized by Google

Périodes VIII. 1713-1800.

son penchant pour le roi de Prusse, n'eut rien de plus pressé, que de faire la paix avec ce monarque. Une suspension d'armes fut signée le 16 mars entre les armées des deux couronnes. Elle fut suivie d'un traité de paix conclu à S. Pétersbourg, le 5 mai 1762. La Russie rendit, par ce traité, toutes les conquêtes qu'elle avoit faites en Prusse et en Poméranie, pendant le cours de la guerre. Pierre III renonça aux alliances contractées antérieurement contre le roi de Prusse, et ce dernier prince se désista, à son tour, de toute alliance et engagement contraire soit aux intérêts de la Russie, soit à ceux des pays héréditaires de Pierre III en Allemagne (1). Le nouvel empereur ne se contenta pas de donner cette marque d'affection au roi de Prusse; il s'engagea même à faire marcher à son secours un corps de troupes dans la Silésie; mais une révolution arrivée encore cette même année en Russie, amena de nouveaux changemens. Pierre III fut détrôné le 9 juillet, après un règne de six mois. L'impératrice Catherine II, son épouse, en montant sur le trône, conserva la paix avec le roi de Prusse; elle rappela ses troupes de la Silésie, et déclara qu'elle garderoit la neutralité entre lui et l'impératrice-reine.

La Suède, qui n'avoit essuyé que des échecs dans le cours de cette guerre, suivit la route que la Russie venoit de lui tracer. Elle conclut une suspension d'armes avec le roi

(1) Voyez ce traité dans MARTENS, t. 3, p. 208; et dans WENCK, t. 3, p. 299. Voyez aussi les *œuvres posthumes du roi de Prusse*, t. 4, p. 284.

Digitized by Google

de Prusse, et signa la paix, avec ce prince, à Hambourg, le 22 mai 1762 (1). Période VIII. 1713-1800.

Cette double paix fut un acheminement à la paix générale dont les préliminaires furent signés à Fontainebleau, le 3 novembre 1762, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. La paix définitive entre ces mêmes puissances se conclut à Paris, le 10 février 1763. Elle fut suivie, le 15 du même mois, de celle de Hubertsbourg, qui reconcilia la Prusse avec l'impératrice-reine et avec l'électeur de Saxe (2). Paix de Paris et de Hubertsbourg.

L'impératrice-reine rendit, par ce dernier traité, au roi de Prusse, le comté de Glatz, avec les forteresses de Wesel et de Gueldre. L'électeur de Saxe rentra dans ses états dont le roi de Prusse l'avoit dépouillé, et les traités de Breslau, de Berlin et de Dresde furent renouvelés. Ainsi, après sept campagnes aussi dispendieuses que meurtrières, la paix de Hubertsbourg rétablit les choses en Allemagne dans le même état où elles avoient été avant la guerre. Clauses de ces traités.

Par le traité de Paris, la France céda à l'Angleterre, le Canada avec l'île du cap Breton et les îles et côtes du golfe et fleuve S. Laurent. Les confins entre les deux nations dans l'Amérique septentrionale, furent fixés par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississipi depuis sa naissance jusqu'à son em-

(1) Herzberg, *recueil*, t. 1, p. 288. Martens, t. 1, p. 295. Wenck, t. 3, p. 307.

(2) On trouve ces traités dans Martens, t. 1, p., 17, 33, 51. Wenck, t. 3, p. 313 et suiv. Herzberg, t. 1, p. 299.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

bouchure. Tout ce qui est situé sur la rive gauche de ce fleuve est abandonné à l'Angleterre, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui est réservée à la France. La liberté de la pêche est accordée aux François sur une partie des côtes de Terre-Neuve et du golfe S. Laurent. Les îles de S. Pierre et de Miquelon leur sont cédées pour servir d'abri à leurs pêcheurs, sans qu'il leur soit permis de les fortifier. Les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, S.te Lucie sont rendues à la France, au lieu que la Grenade, les Grenadines, S. Vincent, la Dominique et Tabago sont abandonnées à l'Angleterre. Cette puissance conserve ses conquêtes du Sénégal, et restitue à la France l'île de Gorée sur la côte d'Afrique. La France est rétablie dans les forts et comptoirs qu'elle possédoit, en 1749, aux Indes orientales sur les côtes de Coromandel, d'Orixa, de Malabar et de Bengale, sous la restriction de ne point entretenir de troupes dans le Bengale.

En Europe, la France restitue toutes ses conquêtes d'Allemagne, de même que l'île de Minorque. L'Angleterre lui rend Belle-Ile qu'elle avoit conquise. Dunkerque est conservé dans l'état qui a été déterminé par la paix d'Aix-la-Chapelle.

L'île de Cuba, avec la Havane, est rendue au roi d'Espagne, qui cède à l'Angleterre la Floride avec le fort S. Augustin et la baye de Pensacola (1).

(1) La France, pour dédommager l'Espagne de la perte de la Floride, lui céda la colonie de la Nouvelle-

Digitized by Google

Le roi de Portugal est rétabli dans l'état où il étoit avant la guerre. La colonie du S. Sacrement en Amérique, dont les Espagnols s'étoient emparés pendant la guerre, lui est rendue. (1).

Grandeur de l'Angleterre.

La paix de Paris, dont nous venons de parler, est l'époque où l'Angleterre se trouva au faîte de la grandeur. Sa navigation et son commerce étendus dans toutes les parties du globe, étoient soutenus par des forces navales d'autant plus imposantes qu'elles n'étoient plus balancées par la marine françoise, que la guerre précédente avoit détruite. Des territoires immenses que cette paix lui abandon-

Orléans avec la Louisiane, en vertu d'une convention secrète, qui fut arrêtée entre les deux cours le 3 nov. 1762, le jour même de la signature du traité des préliminaires de Fontainebleau, qui abandonnoit la Floride à l'Angleterre. La Louisiane fut depuis rétrocédée à la France par le traité qu'elle conclut avec l'Espagne à Saint-Ildefonse, le 9 vendémiaire de l'an 10, ou le 1.er octobre 1801 de l'ère Grégorienne. Enfin la France s'en dessaisit en faveur des Etats-Unis d'Amérique, par un traité qui fut signé à Paris le 10 floréal an 11, 30 avril 1803.

(1) De nouveaux différends s'étant élevés entre l'Espagne et le Portugal au Brésil, et y ayant entraîné des hostilités, un traité de préliminaires, arrêté à S. Ildefonse le 1.er oct. 1777, et converti en traité de paix définitif le 24 mars 1778, accommoda ces différends, et régla définitivement les limites entre les deux nations en Amérique. En vertu de ces traités, la colonie du S. Sacrement, de même que l'île de S. Gabriel et toute la rive septentrionale de la rivière de la Plata, furent cédées à l'Espagne, qui céda à son tour au Portugal l'embouchure du grand fleuve de S. Pierre, avec les deux bords de ce fleuve et l'entrée du marais de Patos. Voyez MARTENS, t. 1, p. 634; et le *voyage du duc du Chatelet en Portugal*, au tome 2, p. 156.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

noit, tant en Amérique qu'en Afrique, ouvroient de nouvelles sources à son industrie, et ce qui mérite surtout d'être remarqué, elle acquit encore, dans le même temps, de vastes et importantes possessions dans les Indes orientales.

Ses conquêtes aux Indes.

L'empire du grand Mogol aux Indes étoit tombé en décadence au commencement du dernier siècle. Les vice-rois, appelés Soubahs, et les Nabobs ou gouverneurs particuliers de l'empire, devenus indépendans, s'arrogeoient des droits royaux dans les terres de leur dépendance; et l'empereur Mogol, réduit à peu près à la ville de Delhi, sa capitale, ne conservoit plus qu'une ombre de souveraineté par les diplômes d'investiture qu'il accordoit aux princes usurpateurs, et par les monnoies qui se frappoient en son nom. Toutes les fois que des différends survenoient entre ces princes, on les voyoit recourir aux nations européennes, qui avoient des établissemens aux Indes, et qui, de l'agrément du grand Mogol, y avoient construit des forts, où ils entretenoient des troupes pour la protection de leur commerce. Il suffisoit que les François embrassassent le parti de quelque nabob, pour engager les Anglois à épouser la querelle de son adversaire; et les deux nations, dans le temps même qu'elles cultivoient entre elles la paix en Europe, se faisoient souvent la guerre aux Indes par les secours qu'elles fournissoient aux princes indiens, leurs alliés respectifs. Le succès fut long-temps balancé de part et d'autre, et ce ne fut que pendant la guerre de 1755, et

Digitized by Google

au moyen des victoires et des conquêtes du fameux lord Clive, que l'Angleterre prit un ascendant décisif sur les François dans cette partie du monde.

Surajah-Dowlah, soubah du Bengale, excité, à ce qu'on croit, par les François, s'étoit emparé, en 1756, de Calcutta, principal établissement des Anglois sur le Gange. Le traitement cruel qu'il fit éprouver à la garnison angloise, qu'il avoit fait prisonnière de guerre, excita le ressentiment de cette nation. Pour s'en venger, le colonel Clive, soutenu de l'amiral Watson, reprit Calcutta, au mois de janvier 1757, et après avoir enlevé (1) aux François Chandernagor, leur principale forteresse et établissement sur le Gange, il vainquit le soubah dans différentes actions, le fit destituer et remplacer par Jaffier-Aly-Khan, premier ministre et général du prince déposé, lequel se mit à la dévotion de l'Angleterre (2).

C'est ici l'époque de la fondation de l'empire britannique aux Indes. Il arriva immédiatement après que l'empereur mogol, Schah-Allum, chassé de sa capitale par les Patans, peuple indien, réclama la protection des Anglois, qui profitèrent de cette occasion ainsi que de la mort du soubah Jaffier, survenue dans le même temps, pour se faire adjuger, par un diplôme impérial, la souveraineté de tout le Bengale (3). Munis de ce titre, qui

(1) Le 23 mars 1757.

(2) TARGE, *histoire d'Angleterre*, t. 2, p. 232.

(3) DESODOARDS FANTIN, *hist. de France*, t. 5, p. 257.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

légitimoit leur pouvoir aux yeux des peuples, ils s'emparèrent des revenus publics des royaumes de Bengale, de Bahar et d'Orixa, moyennant une redevance annuelle qu'ils promirent de payer à l'empereur mogol et des pensions qu'ils assignèrent à des fantômes de soubahs, dont ils disposoient à leur gré. Cette domination des Anglois aux Indes s'agrandit encore depuis, par de nouvelles conquêtes, dont la plus importante fut celle du puissant état de Mysore, qu'ils bouleversèrent de fond en comble, à la suite de plusieurs guerres qu'ils firent aux sultans Hyder-Aly et Tippo-Saïb, son successeur (1).

Pragmatique du roi des Deux-Siciles.

La mort du roi d'Espagne, Ferdinand VI, arrivée en 1759, pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, fit revivre le différend qui s'étoit élevé au congrès d'Aix-la-Chapelle, touchant le droit de réversion du roi de Sardaigne au duché de Plaisance. Ferdinand n'ayant point laissé d'enfans de son mariage avec Marie-Barbe de Portugal, le trône d'Espagne passoit à son frère don Carlos, roi des Deux-Siciles, fils aîné du second lit de Philippe V avec l'infante de Parme.

(1) Ce dernier prince périt au siége de la ville de Seringapatnam, sa capitale, dont les Anglois se rendirent maîtres le 4 mai 1799. C'est la compagnie angloise des Indes orientales, qui exerce la souveraineté sur les vastes possessions des Anglois aux Indes. Pour s'y maintenir, elle entretient une marine et une armée de terre considérable, composée en partie d'Européens et en partie de natifs. Elle employe une partie de son revenu net à faire ses achats dans les ports de l'orient, et à payer tous les ans à la couronne une certaine somme pour la protection qu'elle lui accorde.

Digitized by Google

Ce prince, avant de quitter Naples pour prendre possession du trône d'Espagne, déclara, par une pragmatique qu'il publia le 6 octobre 1759, que pour se conformer à l'esprit des traités antérieurs, qui n'admettoit point la réunion de ses états d'Italie à la monarchie espagnole, il transféroit le royaume des Deux-Siciles à son troisième fils, don Ferdinand; son fils aîné, don Philippe, étant imbécile, et le deuxième, don Carlos, destiné au trône d'Espagne. Il nomma, par cet acte, une régence, à laquelle il confia l'administration pendant le bas âge du jeune prince, dont il fixa la majorité à l'âge de seize ans accomplis. Il régla aussi, par cette pragmatique, l'ordre de succession qui devoit avoir lieu au royaume des Deux-Siciles. Cet ordre étoit le même qne le roi Philippe V avoit établi pour l'Espagne dans les cortez assemblés en 1713 (1). Aux descendans mâles et femelles de sa lignée il substitua ses frères, les infants don Philippe et don Louis, en ajoutant que, dans aucun cas, le royaume des Deux-Siciles ne pourroit être réuni à la monarchie espagnole (2). Ce règlement du nouveau roi d'Espagne s'accordoit parfaitement avec les dispositions de l'art. 7 du traité de paix de Vienne de 1738, qui assuroit le royaume des Deux-Siciles à ce prince et à ses descendans mâles et femelles, et, à leur défaut, à ses frères puînés du

PHILIPPE VIII. 1713-1800.

(1) Voyez ci-dessus, t. 2, p. 269.

(2) Voyez cette pragmatique dans WENCK, tome 3, p. 212.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

second lit de Philippe V, et à leurs descendans des deux sexes.

Conventions sur le Plaisantin.

Le roi de Sardaigne continuoit cependant à faire valoir son droit de réversion sur la partie du Plaisantin jusqu'à la Nura, que l'article 4 du traité des préliminaires d'Aix-la-Chapelle lui avoit assuré pour le cas où don Carlos passeroit du royaume des Deux-Siciles à la couronne d'Espagne. La cour de France, voulant conserver la possession du Plaisantin à l'infant don Philippe, et empêcher que la tranquillité de l'Italie ne fût troublée par les prétentions du roi de Sardaigne, prit l'engagement envers ce prince de lui procurer un équivalent dont il auroit lieu d'être satisfait. Cet équivalent fut réglé par une convention, conclue le 10 juin 1763 à Paris, entre la France, l'Espagne et le roi de Sardaigne. Ce dernier y consentit à restreindre son droit de réversion aux deux cas spécifiés dans l'art. 7 du traité définitif d'Aix-la-Chapelle, savoir, 1.° si les descendans mâles de don Philippe venoient à manquer; 2.° si lui ou l'un de ses descendans étoient appelés, soit au trône d'Espagne, soit à celui des Deux-Siciles; et en attendant que l'un ou l'autre des deux cas de réversion arrivent, les couronnes de France et d'Espagne s'engagent à faire jouir le roi de Sardaigne de la même quantité de revenu annuel que lui rapporteroit, déduction faite des frais d'administration, la partie du Plaisantin jusqu'à la Nura, s'il en avoit la possession actuelle. A cet effet la France se chargea, par une convention particulière qui fut signée à Paris le même jour que

Digitized by Google

la précédente, de payer, en douze termes, au roi de Sardaigne la somme de huit millions deux cent mille livres, pour être placée sur l'hôtel-de-ville de Turin, à charge de réversion à la France si l'un ou l'autre des cas déterminés venoit à arriver (1).

Supériorité de la Russie dans le nord.

L'accroissement subit de la Russie, depuis Pierre-le-Grand, avoit entièrement changé le système politique du nord. Cette puissance y tenoit le premier rang; elle dictoit la loi à la Pologne et à la Suède, ses anciennes rivales; et comme elle disposoit du trône de Pologne à chaque changement de règne, elle décidoit de même du sort de la Courlande.

Révolutions de la Courlande.

Ce duché, après avoir été long-temps possédé par la maison de Kettler, qui en jouissoit à titre de fief de la couronne de Pologne (2), étoit devenu vacant, en 1737, à la mort du duc Ferdinand, dernier mâle de cette maison. L'impératrice Anne de Russie, n'étant encore que duchesse de Courlande, avoit un favori, Ernest-Jean Bieren, homme de fortune, dont le grand-père avoit été simple palfrenier du duc Jacques III de Courlande (3). Parvenue au trône de Russie, cette princesse éleva Bieren au rang de comte, à la dignité de grand-chambellan et de premier ministre. L'orgueilleux favori prit le nom et les armes des Bi-

(1) MARTENS, t. 1, p. 80, t. 3, p. 219. WENCK, t. 3, p. 445 et 450. La convention particulière qui fut signée, sur le même objet, à Versailles, le 10 juin 1763, entre la France et l'Espagne, se trouve dans mon *recueil*, t. 2, p. 164.

(2) Voyez ci-dessus, t. 2, p. 205.

(3) *Mémoires de* MANSTEIN, p. 53.

Digitized by Google

PÉRIODE VIII. 1713-1800.

rons de France, et engagea l'impératrice à lui procurer le duché de Courlande à la mort du dernier duc de la maison de Kettler. Il réussit en effet à se faire élire, en 1737, par les états du pays, à l'aide d'un corps de troupes russes, que l'impératrice fit marcher à Mietau pour protéger son élection. Investi alors du duché, par la république de Pologne, pour lui et ses descendans mâles, il ne jouit que fort peu de temps de sa nouvelle grandeur. L'impératrice lui ayant déféré à sa mort la régence de l'empire, pendant la minorité du jeune empereur Iwan, il en fut dépouillé peu après, et relégué avec sa famille en Sibérie, par la grande-duchesse Anne, nièce de la feue impératrice et mère du jeune Iwan (1). Cette princesse, qui étoit mariée à Antoine-Ulric, prince de Brunswic, fit procéder, en 1741, par la noblesse de Courlande, à une nouvelle élection. Le duché fut conféré au prince Ernest-Louis de Brunswic, frère cadet de l'époux de la grande-duchesse. Ce prince devoit épouser la princesse Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand; mais le détrônement du jeune Iwan, arrivé immédiatement après (2), fut cause que le prince de Brunswic n'obtint point la possession du duché (3). L'impératrice Elisabeth ayant depuis fait connoître à la république de Pologne que le duc Ernest-Jean de Bieren ne sortiroit jamais de son exil, le roi Auguste III de Po-

(1) Voyez ci-dessus, p. 46.
(2) Ci-dessus, p 48.
(3) MANSTEIN, *mémoires*, p. 254, 376.

Digitized by Google

logne déclara, en 1758, le duché de Courlande vacant; il fit élire, par les états, le prince Charles, son fils, qu'il investit solennellement du duché, en 1759 (1). Un dernier changement arriva à la mort de l'impératrice Elisabeth, en 1762. Pierre III, à son avénement au trône, rappela le duc Ernest-Jean de son exil. L'impératrice Catherine II qui succéda, encore cette même année, à son époux (2), ne s'en tint pas là; elle exigea le rétablissement du vieux Bieren dans le duché de Courlande, et obligea le prince Charles de Saxe de le lui abandonner. Le duc Ernest régna dans ce pays jusqu'en 1769, qu'il résigna le duché à son fils Pierre, qui, après un règne de vingt-cinq ans, en donna la démission entre les mains de l'impératrice. Les états de Courlande et de Sémigalle, par un acte rédigé le 28 mars 1795, se soumirent formellement à la Russie (3). Périodes VIII. 1713-1800.

Le détrônement de Pierre III, que nous venons de rappeler, fut un événement très-favorable au royaume de Danemarck, qu'il délivra d'une guerre ruineuse, dont il étoit menacé de la part de ce prince. Pierre III étoit le chef de la maison de Holstein-Gottorp que les rois de Danemarck avoient dépouillée de ses possessions du Slesvic (4), en Différends entre la Russie et le Danemarck.

(1) *Cod. dipl. Poloniæ*, t. 5, p. 512. GADEBUSCH, *liefländische Jahrbücher*, au tome 4, *ater Abschnitt*, p. 601.

(2) Voyez ci-dessus, p. 64.

(3) CASTERA, *vie de l'impératrice Catherine II*, t. 2, p. 440.

(4) Cet événement arriva en 1714, pendant la grande

Période VIII. 1713-1800.

profitant des désastres de la Suède, qui, pendant son état de grandeur, avoit protégé cette maison contre les rois de Danemarck. Les ducs de Holstein-Gottorp ne cessèrent de réclamer contre cette usurpation, et les rois de Danemarck n'avoient à leur opposer que le droit de conquête et des actes de garantie, que les rois de France et d'Angleterre, en leur qualité de médiateurs du traité de paix de Stockholm, avoient délivrés au Danemarck touchant le Slesvic (1).

Pierre III fut à peine monté sur le trône de Russie (2), qu'il s'occupa des moyens de recouvrer l'ancien domaine de sa maison (3) et de venger les torts que les ducs de Holstein-Gottorp, ses aïeux, avoient reçus des rois de Danemarck. Décidé à faire la guerre à cette puissance, il mit dans ses intérêts le roi de Prusse, et fit marcher une armée russe de soixante mille hommes vers les frontières du Danemarck. Six mille Prussiens devoient joindre cette armée, qui étoit soutenue d'une flotte russe envoyée sur les côtes de la Poméra-

guerre des puissances du nord contre la Suède et le roi Charles XII. Voyez ci-dessus, t. 2, p. 298.

(1) Voyez ces actes dans DUMONT, t. 8, part. 1, p. 32 et 33.

(2) A la mort de l'impératrice Elisabeth, arrivée le 5 janv. 1762.

(3) Ce prince s'étoit constamment refusé à accommoder ses différends avec le Danemarck, du vivant de l'impératrice Elisabeth. Le comte de Lynar, chargé de cette négociation à la cour de S. Pétersbourg, dans les années 1750 et 1751, y échoua, quoiqu'il fût vivement secondé par le grand-chancelier de Russie et par les propres ministres du grand-duc. Voyez *des Grafen zu* LYNAR *hinterlassene Staatsschriften*, t. 1.

Digitized by Google

nie. Le roi de Danemark fit des efforts extraordinaires pour repousser l'attaque dont il se voyoit menacé. Il mit sur pied une armée de soixante et dix mille hommes, dont le commandement fut confié à M. de S. Germain, officier général françois distingué. L'armée danoise s'avança dans le Mecklenbourg et établit son quartier-général dans le village de ce nom, à une lieue de Wismar. La flotte danoise, composée de vingt vaisseaux de ligne et de onze frégates, parut dans le même temps, à la hauteur de Rostock. Le feu de la guerre alloit éclater dans le nord, et Pierre III étoit sur le point de joindre en personne son armée du Mecklenbourg, lorsqu'il fut détrôné (1) après un règne fort court de six mois. L'impératrice Catherine II, qui lui succéda, ne jugea pas à propos d'épouser la querelle de son époux et prédécesseur. Elle rappela aussitôt l'armée russe du Mecklenbourg et désirant d'établir, sur une base solide, la tranquillité du nord et de raffermir la bonne intelligence entre les deux branches principales de la maison de Holstein, elle convint avec le roi de Danemarck, par un traité d'alliance conclu en 1765, de terminer tous les différends par un arrangement provisionnel, qui n'auroit son effet qu'à la majorité du grand-duc Paul, fils de Pierre III.

Conventions entre ces deux puissances.

Cet arrangement fut signé entre les deux cours, à Copenhague, le 22 avril 1767. L'impératrice y renonça, au nom de son fils, à la portion ducale du Slesvic, occupée par le roi

(1) Le 9 juillet 1762.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

de Danemarck. Elle céda de plus à ce souverain la portion du Holstein, possédée par la branche de Gottorp, en échange des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Il fut convenu, que ces comtés seroient érigés en duchés et que l'ancien suffrage de Holstein-Gottorp à la diète de l'Empire y seroit transféré. Ce traité provisionnel fut ratifié à la majorité du grand-duc, et la tradition des pays echangés effectuée en 1773. Ce prince déclara, en même temps, qu'il destinoit les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst à servir d'établissement à la branche cadette de sa maison, celle d'Eutin, à laquelle les puissances contractantes assurèrent aussi à perpétuité la possession de l'évêché de Lubeck. L'évêque de Lubeck, chef de la branche cadette de Gottorp, fut mis, cette même année, en possession des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, et dès l'année suivante 1774, l'empereur Joseph II érigea ces comtés en duché et fief masculin de l'Empire, sous la dénomination de duché de Holstein-Oldenbourg (1).

Révolutions de l'île de Corse.

C'est ici qu'il convient de parler des révolutions de l'île de Corse, qui, après une longue suite de troubles et de convulsions, passa, de la domination de la république de Gênes, sous celle de la France. L'oppression que souffroient les Corses sous le gouvernement des Génois qui les traitoient avec une dureté excessive, leur avoit rendu ce joug

(1) Voyez les traités de 1767 et 1773, dans MARTENS, t. 1, p. 180, 315; dans WENCK, t. 3, p. 592; et mon *histoire des traités de paix*, au t. 3, p. 223 et suiv.

Digitized by Google

odieux et insupportable. Ils se soulevèrent à plusieurs reprises contre ces républicains; mais, mal unis entr'eux, ils échouèrent dans les différentes tentatives qu'ils firent pour assurer leur liberté et indépendance. PÉRIODE VIII. 1713-1800.

Un des derniers soulèvemens des Corses fut celui de 1729. Ils se donnèrent alors pour chef, André Ceccaldi, de la première noblesse de l'île, et Luigi Giafferi, homme courageux et enthousiasmé pour la liberté. Les Génois, après de vains efforts pour soumettre les insurgens, se virent dans la nécessité de recourir à des protections étrangères. Ils s'adressèrent, en 1731, à l'empereur Charles VI, qui leur envoya successivement plusieurs corps de troupes, commandés par le général Wachtendonck et par le prince Frédéric-Louis de Wirtemberg. Les Corses, trop foibles pour résister à des forces aussi supérieures, prirent le parti de mettre bas les armes. Mais la guerre pour la succession de Pologne ayant obligé l'empereur de retirer ses troupes de l'île, ces insulaires se soulevèrent de nouveau en 1734. Une assemblée générale qu'ils convoquèrent à cette époque, déclara la Corse république libre et indépendante. Giafferi fut réélu général, et on lui donna pour collègue Hyacinthe Paoli, père du fameux général de ce nom. Ainsi les Génois, après avoir beaucoup dépensé en troupes auxiliaires, eurent la mortification de se retrouver encore au même point où ils étoient avant le secours impérial. Ils prirent depuis à leur solde des troupes suisses et grisonnes; ils allèrent jusqu'à armer des proscrits et des vagabonds, pour les opposer aux Corses. Insurrections des insulaires.

Digitized by Google

Pézions VIII. 1713-1800. Apparition du roi Theodore.

Il arriva, sur ces entrefaites, qu'un fameux aventurier, Théodore, baron de Neuhof, parut en Corse. Issu d'une famille noble du comté de la Marck en Westphalie, il s'étoit procuré à Tunis des armes et des munitions avec lesquelles il se rendit, en 1736, en Corse, résolu d'y tenter fortune. Ses manières engageantes, jointes à la promesse qu'il fit d'une puissante assistance étrangère, enchantèrent tellement les Corses, qu'ils allèrent jusqu'à lui déférer la dignité royale. Proclamé roi de Corse, il prit les marques extérieures de la royauté; il se donna des gardes et des officiers d'état, fit battre monnoie à son coin, et créa un ordre de chevalerie sous le nom de redemption. Profitant ensuite de l'enthousiasme que sa conduite inspiroit aux Corses, il fit courageusement la guerre aux Génois, et forma le blocus de plusieurs de leurs places. Mais l'argent qu'il avoit apporté s'étant épuisé et le peuple commençant à se refroidir à son égard, il prit le parti de s'embarquer sur la fin du mois de novembre de la même année, pour solliciter des secours au dehors. Il passa en Hollande, où il trouva moyen d'engager une société de négocians, en leur offrant l'espérance d'un commerce lucratif avec la Corse, à lui confier de l'artillerie, des munitions et autres provisions, avec lesquelles il retourna dans l'île dans le cours de l'année 1737.

Les Génois appellent les François.

Ce fut dans ces circonstances que les Génois menacés de perdre, sans retour, leur souveraineté de Corse, entrèrent en négociation avec la cour de Versailles. Cette cour craignant que l'Angleterre ne profitât des trou-

Digitized by Google

bles de l'île pour s'en emparer, se concerta avec la cour de Vienne, pour obliger les Corses de rentrer sous la domination génoise. On rédigea, à cet effet, un plan de pacification à Versailles, et le comte de Boissieux fut chargé de le mettre à exécution. Ce général débarqua au mois de février 1738, dans l'île, à la tête d'un corps de troupes auxiliaires françoises. L'arrivée du général françois détermina le roi Théodore à abandonner la Corse et à chercher son salut dans la fuite. Il se retira à Londres, où il fut enfermé pour dettes; élargi après une longue captivité, il mourut dans la misère (1). Boissieux fit beaucoup de mal aux Corses, mais il échoua dans les efforts qu'il fit pour les soumettre. Son successeur, le marquis de Maillebois, fut plus heureux. Il prit des mesures si justes et si vigoureuses qu'il força, en 1739, ces insulaires à mettre bas les armes, et à recevoir la loi du vainqueur. Leurs généraux Giafféri et Hyacinthe Paoli prirent le parti de se retirer à Naples.

Retraite des François.

La guerre pour la succession d'Autriche ayant obligé la cour de France de rappeler, en 1741, ses troupes de l'île, les troubles se renouvelèrent. Gafforio et Matra se chargèrent alors du généralat et de la direction des affaires. Ils eurent un collègue et un concurrent dans la personne du comte de Rivarola, Corse d'origine, qui, soutenu de quelques vaisseaux anglois, eut la gloire de chasser, en 1745, les Génois des places de Bastia et de San-Fio-

(1) En 1756. Son épitaphe se trouve dans Boswel, *état de la Corse*, t. 1, p. 147.

Période VIII. 1713-1800.

renzo. Les Corses auroient poussé leurs avantages encore plus loin, s'ils avoient su dompter leurs haines et leurs animosités privées, pour ne s'occuper que de l'intérêt général; mais les divisions intestines retardèrent leurs succès et facilitèrent à leurs ennemis le moyen de rentrer dans les places conquises. Rivarola et Matra ayant quitté le commandement, Gafforio en resta seul chargé. C'étoit un homme d'un mérite rare et d'une valeur éprouvée. Il commençoit à policer sa patrie et à donner quelque stabilité au gouvernement de l'île, lorsqu'il fut assassiné (1) par des émissaires génois, à ce qu'on prétend. Sa mort replongea la Corse dans le désordre et dans l'anarchie, dont Gafforio avoit cherché à la tirer.

Pascal Paoli.

Enfin parut le célèbre Pascal Paoli, que son vieux père envoya, en 1755, de Naples en Corse. Elu chef et général par ses compatriotes, il ranima leur courage abattu, et pendant qu'il faisoit heureusement la guerre aux Génois, il ne négligea rien pour réformer les abus et pour faire fleurir l'agriculture, les lettres et les arts. Il ne lui manquoit plus, pour compléter son ouvrage et pour affermir la liberté et l'indépendance de sa patrie, que de faire sortir les Génois des places maritimes de Bastia, de San-Fiorenzo, Calvi, Algagliola et Ajaccio, les seules qui restassent encore en leur pouvoir. Il y auroit vraisemblablement réussi, sans la nouvelle intervention de la France qui, par différens traités qu'elle conclut successivement

(1) En 1753.

Digitized by Google

avec les Génois, dans les années 1752, 1755, 1756 et 1764, se chargea de la défense de leurs ports et places fortes de l'île.

Les François rentrent dans l'île.

L'intention des François, en prenant possession de ces places, n'étoit pas d'abord d'agir hostilement contre Paoli et les naturels du pays; ils vouloient simplement garder les places pour un temps limité, en acquittement de la dette que le gouvernement françois avoit contractée envers la république de Gênes. Cette république se flattoit que, débarrassée de la garde des places fortes, il lui seroit facile de reconquérir, avec ses propres forces, tout le reste de l'île. Elle ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'elle s'étoit trompée dans son attente. Les Corses chassèrent, en 1767, les Génois de l'île de Capraja; ils rentrèrent même dans Ajaccio et dans quelques autres postes que les François avoient jugé à propos d'abandonner. Avec cela, des vaisseaux corses, armés en guerre, ne cessoient de faire des courses sur les Génois, et de troubler leur commerce.

Cession de l'île à la France.

Convaincu alors qu'il lui étoit impossible de subjuguer l'île, et voyant le terme approcher où les troupes françoises devoient en sortir, le sénat de Gênes prit le parti de faire une cession de ses droits sur la Corse à la couronne de France, par un traité qui fut signé à Versailles, le 15 mai 1768. Le roi y promit de rétablir la république dans l'île de Capraja, il lui garantit à perpétuité toutes ses possessions de terre-ferme, et s'engagea à lui payer annuellement, pendant dix ans, la somme de deux cent mille livres. La république se ré-

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

serva le droit de rentrer dans la souveraineté de la Corse, en remboursant au roi les frais de l'expédition qu'il alloit entreprendre, ainsi que de l'entretien de ses troupes (1).

Sa soumission.

Cette cession donna lieu à de vives réclamations de la part des Corses, qui se préparèrent à faire une défense vigoureuse. La première campagne tourna à leur avantage; elle coûta à la France plusieurs milliers d'hommes et une trentaine environ de millions de dépense. Le duc de Choiseuil, loin d'être découragé par ces revers, fit passer, en 1769, des forces plus considérables dans l'île; il substitua au marquis de Chauvelin le comte de Vaux, qui, par les dispositions sages qu'il fit, se trouva, en moins de deux mois, maître de toute la Corse. Les insulaires n'ayant pas trouvé en Angleterre les secours qu'ils sollicitoient et dont la perspective avoit soutenu leur courage, regardèrent une plus longue résistance comme vaine et téméraire. Les différentes provinces firent successivement leur soumission, et les principaux chefs des Corses se dispersèrent dans les états voisins. Pascal Paoli se réfugia en Angleterre (2).

Troubles de Pologne.

Le trône de Pologne étant devenu vacant, en 1763, par la mort du roi Auguste III, électeur de Saxe, l'impératrice Catherine II destina cette couronne à Stanislas Poniatowski, noble polonois, qui avoit gagné sa faveur pendant qu'il séjournoit à St. Pétersbourg, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république de Pologne. Cette princesse s'étant

(1) Voyez ce traité dans Wenck, t. 3, p. 714.
(2) *Vie privée de Louis XV*, t. 4, p. 94 et 274.

Digitized by Google

concertée avec les cours de Versailles, de Vienne et de Berlin, fit entrer plusieurs corps de troupes dans la Pologne, et réussit ainsi à faire passer l'élection de son protégé, qui fut proclamé à la diète de Varsovie, le 7 septembre 1764.

Ce fut dans les diètes d'élection et de couronnement de Stanislas que l'impératrice intercéda formellement auprès de la république en faveur des *dissidens* polonois et lithuaniens, à l'effet de les faire réintégrer dans les droits politiques et ecclésiastiques dont ils avoient été privés par l'intolérance du parti catholique.

Affaire des dissidens.

On appeloit alors dissidens en Pologne les Grecs non-unis et les protestans, tant Luthériens que Calvinistes. La Pologne, de même que la Lithuanie, renfermoit depuis les temps les plus reculés un grand nombre de Grecs, qui persistoient dans le schisme, malgré les efforts que ne cessoit de faire le clergé polonois pour les ramener à l'union avec l'église romaine. Le protestantisme s'étoit introduit dans la Pologne et y avoit fait des progrès considérables dans le cours du seizième siècle, et principalement sous le règne du roi Sigismond-Auguste (1). Les nobles attachés à ce culte avoient obtenu à la diète de Wilna, convoquée par ce prince en 1563, de jouir, de même que les Grecs, de toutes les prérogatives de la noblesse et d'être admis, sans distinction, tant aux assemblées de la diète qu'aux charges et dignités de la république. La liberté du culte et la paix

(1) Voyez ci-dessus, t. 2, p. 212.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

publique leur furent garanties de la manière la plus solennelle, tant par les actes de confédération et les *pacta conventa* des rois, que par les constitutions du royaume. Les catholiques étant depuis devenus les plus forts, leur zèle, animé par le clergé romain et par les jésuites, les porta à persécuter ceux qu'ils regardoient comme hétérodoxes. On parvint à restreindre, de différentes manières, la liberté de leur culte, particulièrement dans la diète de 1717, et on finit par les exclure, dans celles de 1733 et 1736, des places de nonces, de l'entrée aux tribunaux, et généralement de toutes les charges, en leur conservant seulement la paix, selon les anciennes lois.

Intercession des puissances étrangères.

Poussés ainsi à bout, les dissidens saisirent l'occasion de l'influence que l'impératrice de Russie s'étoit ménagée dans les affaires de Pologne, pour obtenir par sa protection le redressement de leurs griefs. Cette princesse interposa plus particulièrement ses bons offices en faveur des Grecs, fondée sur l'art. 9 de la paix de Moscou, de 1686, entre la Russie et la Pologne, tandis que les cours de Berlin, de Stockholm, de Londres et de Copenhague, en leur qualité de garants de la paix d'Oliva, de 1660, faisoient valoir l'art. 2 de ce dernier traité pour soutenir la cause des dissidens protestans (1). Loin de déférer à une intercession aussi puissante, la diète de

(1) Voyez les mémoires et déclarations, publiées par les ministres de ces différentes cours, dans l'*histoire des révolutions de Pologne*, imprimée à Varsovie en 1775, t. 1, p. 351, 370, 379, 387, 447, 492.

Digitized by Google

Varsovie de l'année 1766, animée par le clergé et par la cour de Rome, confirma toutes les lois antérieures dont les cours étrangères demandoient le redressement. Elle se borna à apporter quelques modifications aux règlemens de 1717, relatifs à l'exercice du culte. Peuples VIII. 1713-1800.

Peu satisfaite de ce palliatif, la cour de St. Pétersbourg persista à exiger une entière égalité de droits en faveur de ses protégés. Encouragés par elle, les dissidens prirent le parti de se confédérer, dans des assemblées tenues à Sluzk et à Thorn, dans le cours de l'année 1767. Des nobles catholiques, mécontens du gouvernement, allièrent leur cause à celle des dissidens, en formant plusieurs confédérations particulières, qui se réunirent en une confédération générale, dont le prince Radziwil fut nommé maréchal. Confédération des dissidens.

Une diète extraordinaire fut convoquée à Varsovie. Ses séances, qui commencèrent le 5 oct. 1767, furent des plus orageuses. Sans être intimidés par la présence d'une armée russe, l'évêque de Cracovie et ses partisans s'abandonnèrent à la fougue de leur zèle, dans des discours véhémens qu'ils prononcèrent à la diète. L'impératrice les fit arrêter et conduire dans l'intérieur de la Russie, d'où il ne leur fut permis de revenir qu'au bout de plusieurs années d'exil. On parvint enfin à nommer, dans cette diète, un comité tiré des différens ordres de la république, pour régler, de concert avec les ministres des cours protectrices, tout ce qui avoit rapport à l'affaire des dissidens. Un acte séparé fut rédigé le Diète de 1767.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

24 févr. 1768, par forme de convention entre la Russie et la Pologne (1).

Acte relatif aux dissidens.

Les dissidens furent reintégrés, par cet acte, dans tous leurs droits; les lois et constitutions qui avoient été portées à leur préjudice, dans les années 1717, 1733, 1736 et 1766, furent annulées, et on leur accorda un tribunal supérieur mixte, composé de juges mipartis, pour terminer les différends qui viendroient à naître entre des personnes de religion différente. Cet acte fut confirmé par un traité de paix et d'alliance, signé le même jour à Varsovie entre la Russie et la Pologne, par lequel ces deux puissances se garantirent mutuellement la totalité de leurs possessions en Europe. L'impératrice de Russie garantit, plus particulièrement, la liberté, la constitution et l'intégrité de la république (2).

Confédération de Bar.

L'acte dont nous venons de parler, de même qu'un autre qui modifioit les lois, appelées cardinales ou fondamentales de la république, (3) ayant déplu à la grande majorité des Polonois, il n'est pas étonnant qu'ils

(1) Voyez le *recueil des constitutions de la diète extraordinaire* de 1767 et 1768, p. 35; et séparément à Varsovie 1768, in-4.° MARTENS, t. 1, p. 398; et WENCK, t. 3, p. 651.

(2) Voyez ces pièces en langues russe et polonoise dans le *recueil des constitutions*, p. 16; en langue allemande dans MARTENS, t. 4, p. 582; en polonois, avec une traduction latine, dans WENCK, t. 3, p. 651.

(3) Ce second acte, rédigé en polonois et en latin, se trouve dans le recueil cité, p. 84; dans MARTENS, t. 4, p. 594; et dans WENCK. t. 3, p. 701.

Digitized by Google

aient entrepris de revenir contre ces actes. La diète de 1768 ne fut pas plutôt terminée, qu'il se forma une confédération à Bar en Podolie, pour la défense de la religion et de la liberté (1). Elle s'étendit successivement dans plusieurs palatinats, et fut fondue ensuite en une confédération générale, dont le comte de Pac fut élu maréchal. Ces confédérés avoient des étendards qui représentoient la vierge Marie et l'enfant Jésus; ils portoient, comme les croisés du moyen âge, des croix brodées sur leurs habits et se servoient de la devise : *vaincre ou mourir*. Les Russes firent marcher des troupes pour dissiper les confédérés à mesure qu'ils se réunissoient. Enfin, ces derniers, secondés par la cour de France et par M. de Vergennes, ambassadeur de cette cour à la Porte, réussirent à soulever les Turcs contre les Russes. La guerre éclata entre les deux empires sur la fin de l'année 1768. Elle fut des plus désastreuses pour les Turcs et accabla aussi les confédérés de Pologne. Le manifeste du grand-seigneur contre la Russie est du 30 octobre 1768, et la déclaration de guerre de cette dernière puissance, du 4 décembre 1768 (2).

Guerre entre les Russes et les Turcs.

L'impératrice fit marcher différentes armées contre les Turcs. Elle les attaqua à la fois depuis les bords du Niester jusqu'au de-

(1) Voyez le manifeste de la confédération de Bar dans l'*histoire des révolutions de Pologne*, t. 2, p. 351.

(2) *Ibid*, t. 2, p. 322, 339.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

là du mont Caucase. Le prince Alexandre Galitzin, qui commandoit l'armée principale, devoit couvrir la Pologne et pénétrer dans la Moldavie. Ce général passa le Niester à deux reprises pendant la campagne de 1769. Il fut chaque fois repoussé par les Turcs qui ne furent pas plus heureux dans les différentes tentatives qu'ils firent pour forcer le passage du fleuve. Ils essayèrent ce passage une dernière fois vers la mi-septembre 1769. Douze mille hommes ayant alors réussi à traverser le fleuve, il survint tout à coup une crue d'eau si considérable, qu'elle rompit le pont et que la retraite fut coupée aux Turcs. Ce corps ayant été taillé en pièces par les Russes, une terreur panique saisit l'armée ottomane en-deçà du Niester; elle déserta son camp et même la forteresse de Choczim. Les Russes en prirent possession sans qu'il leur en coûtât une goutte de sang; ils pénétrèrent depuis dans l'intérieur des provinces de Moldavie et de Walachie (1).

Campagne de 1770.

La campagne de 1770 fut des plus brillantes pour les Russes. Le général Roumanzow, qui succéda au prince Galitzin dans le commandement de l'armée de Moldavie, remporta le 18 juillet et le 1er. août sur les Turcs, aux environs du Pruth et du Kagul, deux victoires éclatantes qui le rendirent maître du Danube et des places d'Ismaïl, de Kilia et d'Akkerman, situées vers l'embouchure de ce fleuve, dans la Bessarabie. Une autre ar-

(1) Voyez l'*histoire de cette campagne*, par M. de Keralio.

Digitized by Google

mée russe, sous les ordres du général comte de Panin, attaqua la forteresse de Bender, défendue par une nombreuse garnison turque. Elle fut emportée d'assaut le 26 septembre, et la plus grande partie de la garnison passée au fil de l'épée.

L'impératrice ne se borna pas à presser les Turcs sur les bords du Niester et du Danube, et à troubler leur commerce dans la mer Noire; elle forma le projet hardi de les attaquer, en même temps, dans les îles de l'Archipel et sur les côtes de la Grèce et de la Morée. Une flotte russe, sous les ordres d'Alexis Orlow et de l'amiral Spiritow, sortit, vers la fin de l'année 1769, du fond de la Baltique, franchit les mers du nord et le détroit de Gibraltar, pour se porter dans la Méditerranée et dans l'Archipel. Réunie à l'escadre du contre-amiral Elphinston, elle livra, le 5 juillet 1770, un combat fort vif à la flotte du capitan-pacha, dans le canal qui sépare l'île de Scio de la Natolie. Les vaisseaux amiraux du capitan-pacha et de l'amiral Spiritow s'étant joints dans ce combat, le feu prit à l'un, et fit sauter les deux vaisseaux en l'air. La nuit sépara les combattans, mais les Turcs ayant eu l'imprudence de se retirer dans la baie étroite de Tchesmé, les Russes les y poursuivirent, et incendièrent toute leur flotte dans la nuit du 7 juillet. Ce désastre jeta la consternation dans la ville de Constantinople, et le mauvais état de défense où se trouvoient les Dardanelles, laisse croire que si les Russes avoient su profiter de la première frayeur des Turcs, il leur auroit été facile d'emporter cette

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

capitale. L'Anglois Elphinston ouvrit cet avis, mais les amiraux russes ne jugèrent pas à propos de le suivre. (1).

Campagne de 1771.

La guerre fut continuée foiblement, en 1771, sur le Danube, mais la seconde armée russe, aux ordres du prince Dolgorouki, força les lignes de Pérékop, quoiqu'elles fussent défendues par une armée de soixante mille Turcs et Tatars, que commandoit le khan de la Crimée en personne. Dolgorouki franchit cette barrière redoutable; il se rendit maître de toute la Crimée, de même que de l'île de Taman, et reçut de l'impératrice, pour prix de ses exploits, le surnom de Krimsky. La nation tatare signa, dès l'année suivante, un acte par lequel elle renonça à la domination ottomane, pour se mettre sous la protection de la Russie.

Situation embarrassante de la Russie.

Quelqu'éclatans que fussent ces succès, ils ne laissèrent pas d'épuiser la Russie. Obligée de recruter à chaque instant ses armées que les combats, les fatigues et la contagion ne cessoient d'affoiblir, cette puissance sentoit le besoin de la paix. La peste, cette terrible alliée des Ottomans, passa des armées dans l'intérieur de l'empire, et pénétra jusqu'à Moscou où elle enleva près de cent mille hommes dans le cours de l'année 1771. Mais ce qui ajoutoit encore aux embarras de Catherine II, c'est que la cour de Vienne s'opposoit hautement à ce qu'elle transférât le théâtre de la guerre au delà du Danube. Cette cour sembloit même

(1) *Mémoires du baron* DE TOTT *sur les Turcs*, t. 3, p. 21, 23. *Lettres de M.* PEYSSONNEL, *contenant des observations sur les mémoires de* TOTT, p. 75.

Digitized by Google

décidée à faire cause commune avec les Turcs, pour contraindre l'impératrice à restituer toutes ses conquêtes, et à remettre les choses sur le pied du traité de Belgrade de 1739. En effet une convention fut négociée en ce sens entre la cour de Vienne et la Porte-Ottomane. Elle fut signée à Constantinople le 6 juillet 1771 (1); mais la cour de Vienne ne jugea pas à propos de la ratifier, ses dispositions ayant changé à l'occasion du fameux démembrement de la Pologne, concerté entre elle et les cours de Berlin et de St. Pétersbourg. L'impératrice de Russie consentit alors à rendre aux Turcs la Moldavie et la Walachie, à l'époque de la paix; et les cours de Vienne et de Berlin prirent l'engagement d'interposer leurs bons offices pour ménager la paix entre la Russie et la Porte. Période VIII. 1713-1800.

Ces incidens furent cause que l'année 1772 se passa toute entière en négociations. Une suspension d'armes fut conclue entre les deux puissances belligérantes. On ouvrit un congrès à Focszany, en Moldavie, sous la médiation des cours de Berlin et de St. Pétersbourg. Ce congrès fut suivi d'un autre qui se tint à Boccarest en Walachie. L'un et l'autre congrès furent infructueux, les Turcs ayant jugé inadmissibles les conditions proposées par la Russie. Celle qui les révolta le plus, étoit relative à l'indépendance des Tatars de la Crimée. Ils la rejetèrent comme contraire à leurs principes de religion, et comme tendant à établir une concurrence de deux ca- Congrès de Focszany et de Boccarest.

(1) Voyez Wenck, t. 3, p. 820; et *œuvres posthumes du roi de Prusse*, t. 5, p. 123.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

lifes (1). On parvint cependant à déterminer la nature de la dépendance religieuse dans laquelle les khans de la Crimée devoient rester à l'égard de la Porte; mais il ne fut jamais possible de s'entendre, ni sur la cession des ports de Jénikalé et de Kertsch, ni sur la liberté illimitée de navigation, que les Russes exigeoient pour toutes les mers de la Porte. Les conférences ayant donc été rompues itérativement, les hostilités recommencèrent en 1773. Les Russes essayèrent, à deux reprises, de s'établir sur la rive droite du Danube, sans y réussir; ils perdirent même beaucoup de monde dans les différens combats qu'ils livrèrent aux Turcs.

Campagne de 1774.

Enfin, la dernière campagne, celle de 1774, fut décisive. Abdul-Hamid qui venoit de remplacer son frère Mustapha III sur le trône de Constantinople, désirant de relever la gloire des armes ottomanes, fit des efforts extraordinaires pour cette campagne. Ses troupes, portées à trois cent mille combattans, surpassoient de beaucoup en nombre celles des Russes; mais elles ne les égaloient pas quant à la discipline et à la tactique militaire. Ce fut sur la fin de juin, que le maréchal Roumanzow passa le Danube, sans que la grande armée ottomane y mit obstacle. Ce géné-

(1) Les empereurs Turcs exercent les droits sacerdotaux du califat depuis la cession que le dernier calife Abasside, Mohammed XII, en fit au sultan Selim I, conquérant de l'Égypte, où les califes Abassides avoient établi leur résidence après l'entière destruction du califat de Bagdad par les Mongols. Voyez ci-dessus, t. 1, p. 232, (3), et t. 2, p. 222. D'Ohsson, *tableau général de l'empire Othoman*, t. 1, p. 76.

Digitized by Google

ral profita de la faute du grand-visir qui avoit établi son camp aux environs de Szumla, à de très-grandes distances de ses corps détachés, pour lui couper la communication avec ces corps et même avec ses magasins. Un corps de vingt-huit mille Turcs, qui amenoit un convoi de quatre à cinq mille chariots à l'armée, ayant été battu par le général Kamenskoy, et les chariots brûlés, cet événement jeta la terreur dans le camp du grand-visir, qui, voyant alors son armée prête à se débander, transigea avec le maréchal Roumanzow aux conditions que ce général jugea à propos de lui prescrire. Période VIII. 1713-1800.

La paix fut signée, le 21 juillet 1774, au camp russe de Kutschouck-Kaynardgi, à quatre lieues de Silistrie dans la Bulgarie. Par ce traité, les Tatars de la Crimée, du Budziak et du Kuban, furent déclarés entièrement indépendans de la Porte, pour être gouvernés dorénavant par leur propre souverain de la famille des Guéraï. La Russie obtint la navigation libre et illimitée pour ses vaisseaux marchands dans toutes les mers de la Porte. Elle rendit aux Turcs la Bessarabie, la Moldavie et la Walachie, de même que les îles de l'Archipel, dont elle se trouvoit encore saisie; mais elle se réserva, outre la ville d'Azof et son territoire, les deux Kabarda, les forteresses de Jénikalé et de Kertsch dans la Crimée, le château de Kinburn, situé à l'embouchure du Niéper, vis-à-vis d'Oczakow, de même que la langue de terre qui formoit le désert entre le Bog et le Niéper (1). Ce fut sur ce dernier terrain Paix de Kaynardgi.

(1) Ce traité fut imprimé à l'imprimerie du sénat à

Période VIII. 1713-1800.

que l'impératrice fit construire une nouvelle ville, appelée Kerson, pour servir d'entrepôt au commerce russe du Levant. Les fondemens en furent jetés le 19 octobre 1778, par le général Hannibal, sur la rive occidentale du Niéper, à quinze werstes au dessous de l'embouchure de l'Ingulez dans ce fleuve.

La Bukowine cédée à l'Autriche.

La maison d'Autriche tira aussi un parti avantageux de cette guerre, en occupant, en 1774, la Bukowine qu'elle se fit remettre par la Russie qui en avoit fait la conquête sur les Turcs. Cette province de la Moldavie, composée des deux districts de Suczawa et de Czernowitz, étoit revendiquée par la cour de Vienne, comme un ancien domaine de la Transilvanie, usurpé par les princes de Moldavie. La Porte qui étoit redevable à l'Autriche de la restitution de cette dernière province, n'eut d'autre parti à prendre que de lui abandonner les districts reclamés, par une convention particulière, signée le 7 mai 1775.

Le prince Ghikas de Moldavie, ayant élevé sa voix contre cette cession, fut mis à mort par ordre de la Porte, et la cession de la Bukowine confirmée à l'Autriche par des conventions postérieures (1), qui réglèrent en même temps les limites entre les deux états.

Réflexions sur cette paix.

La paix de Kaynardgi, glorieuse pour la Russie, fut très-funeste à la Porte-Ottomane qu'elle jeta dans une profonde désolation. L'in-

Moscou, en 1775. L'édition de M. DE MARTENS, t. 1, p. 507 est fautive. Il en donna une autre plus correcte au 4.e tome de son *recueil*, p. 607.

(1) Des années 1776 et 1777.

dépendance des Tatars, établie par cette paix, faisoit perdre aux Turcs un de leurs principaux boulevards, et ils frémissoient en voyant les Russes s'établir sur la mer Noire, et exercer une navigation illimitée dans toutes les mers de la Turquie. Ils craignoient dès-lors pour la sûreté de leur capitale, qui pouvoit être insultée impunément, et ses approvisionnemens troublés à la moindre brouillerie qui viendroit à s'élever entre les deux empires. PÉRIODE VII. 1715—1800.

Les grands revers que les Turcs éprouvèrent dans la guerre dont nous venons de parler, eurent une influence immédiate sur le sort de la Pologne, dont ils entraînèrent le démembrement. Révolution de Pologne.

Cet événement, que le roi Jean-Casimir avoit déjà prédit dans le dix-septième siècle (1), fut provoqué par Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, qui, pour garantir ses états de la peste et des incursions des confédérés de Pologne, avoit jugé à propos de tirer un cordon sur la frontière, et d'y comprendre toute la Prusse royale ou polonoise. Désirant depuis de conserver cette province qui établissoit la contiguité de ses états allemands avec son royaume de Prusse, il profita des circonstances de la guerre entre la Russie et la Porte, pour négocier, par le prince Henri son frère, un partage de la Pologne. La cour de Vienne paroissoit décidée à vouloir épouser la querelle des Turcs, afin de forcer la Russie à rendre ses conquêtes, et nommément Projet de partage.

(1) Voyez mon *histoire des traités de paix*, t. 3, p. 116., où j'ai observé que, déjà avant la paix d'Oliva, un traité de partage de la Pologne avoit été projetté entre la Russie et l'Autriche. Jean-Casimir pouvoit avoir connoissance de ce projet.

Digitized by Google

Période VIII. 1713 — 1800.

les provinces de Moldavie et de Walachie (1). Si la guerre avoit éclaté entre l'Autriche et la Russie, le roi de Prusse n'auroit pas pu se dispenser d'y prendre part comme allié de cette dernière puissance (2). Il crut prévenir cette guerre, en engageant l'impératrice de Russie à se prêter à la restitution des deux provinces que la cour de Vienne exigeoit impérieusement. Ce fut dans ces vues qu'il proposa à cette princesse son projet de partage, comme l'expédient le plus propre à détourner l'Autriche de son alliance avec la Porte (3). A la suite d'une négociation assez longue et difficile, ce prince réussit à faire adopter ce projet à l'impératrice. Une convention secrète, par laquelle les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg réglèrent les limites des acquisitions respectives qu'elles se proposoient de faire dans la Pologne, et dont elles se garantissoient mutuellement la possession, fut signée à Saint-Pétersbourg, le 17 février 1772. On convint d'inviter l'impératrice-reine à accéder à cet arrangement, et, en cas de refus de sa part, le roi de Prusse promit de fournir des secours à la Russie contre l'Autriche. La cour de Vienne, quoiqu'elle eût quelque répugnance à renoncer à ses engagemens avec la Porte, et qu'en admettant le partage, elle eût aussi à craindre le ressentiment de la cour de France, obligée néanmoins d'op-

(1) Ci-dessus, p. 93.

(2) Cette alliance entre la Russie et la Prusse fut conclue le 11 avril 1764. Voyez Wenck, *recueil*, t. 2, p. 481.

(3) *Oeuvres posthumes du roi de Prusse*, t. 5, p. 58.

Digitized by Google

ter entre la guerre et le partage, ne balança plus de se décider pour ce dernier parti.

Conventions entre les trois cours pour le premier partage.

Il en résulta des conventions formelles, signées entre les ministres des trois cours à Saint-Pétersbourg, le 25 juillet, (5 août n. st.) 1772 (1). Les limites des pays et districts de la Pologne, qui devoient tomber en partage à chacune des trois puissances, y furent déterminées et garanties réciproquement. On convint de remettre au mois de septembre suivant, la prise de possession des lieux et districts désignés, et d'agir de concert pour ménager un arrangement définitif avec la république de Pologne. L'impératrice de Russie s'engagea, par la même convention, à rendre aux Turcs la Moldavie et la Walachie, afin de faciliter le rétablissement de la paix entre elle et la Porte. Ce fut en conformité de cette convention, que les déclarations et lettres-patentes des trois cours (2) furent présentées à Varsovie au mois de septembre 1772, et que ces cours, en prenant possession des pays et districts qui leur étoient assignés, publièrent des mémoires (3) pour établir la légitimité de

(1) Voyez les conventions signées ce jour entre la Russie et l'Autriche, et entre la Russie et le roi de Prusse, dans mon *recueil des traités*, t. 2, p. 311 et 316.

(2) Ces déclarations se trouvent dans l'*histoire des révolutions de Pologne*, t. 2, p. 486.

(3) La cour de Vienne fit imprimer un écrit sous le titre : *Jurium Hungariæ in Russiam minorem et Podoliam, Bohemiæque in Oswicensem et Zatoriensem ducatus prævia explicatio.* Vindob. 1773. La Russie publia : *Exposé de la conduite de la cour impériale de Russie vis-à-vis de la sérénissime république de Pologne, avec la déduction des titres, sur les-*

Digitized by Google

Période VIII. 1713 - 1800.

leurs droits sur les pays qu'ils revendiquoient. Le roi et le ministère de Pologne réclamèrent en vain l'assistance et la protection des puissances garantes des traités (1); il ne leur resta d'autre parti à prendre que de condescendre à tout ce que les trois cours en exigeoient. Une diète, indiquée à Varsovie, nomma une délégation tirée du sénat et de l'ordre équestre, et chargée de transiger avec les plénipotentiaires des puissances copartageantes sur les projets des différens traités par lesquels les provinces déjà occupées devoient leur être formellement cédées par la république. Ces projets furent signés séparément à Varsovie, le 18 septembre 1773, et ratifiés depuis par la diète de Pologne (2).

Portions de chacune des trois cours.

La maison d'Autriche, par son traité avec la république, se fit adjuger, outre les treize villes du comté de Zips, que le roi Sigismond de Hongrie avoit hypothéquées, en 1412, à la Pologne, la moitié environ du palatinat de

quels elle fonde sa prise de possession, etc. Pétersbourg 1773. Enfin la cour de Berlin publia le mémoire suivant : *Exposé des droits de sa majesté le roi de Prusse sur le duché de Pomérellie et sur plusieurs autres districts du royaume de Pologne*, etc. Berlin 1772. Ces différens écrits ont été réfutés par un gentilhomme polonois dans un ouvrage intitulé : *Les droits des trois puissances alliées sur plusieurs provinces de la république de Pologne.*

(1) Voyez *Histoire des révolutions de la Pologne*, t. 2, p. 499, 500.

(2) Voyez ces traités, avec les sept actes séparés qui en font partie, dans le *recueil des constitutions publiées dans la diète extraordinaire de Varsovie de* 1773 et 1775.

Digitized by Google

Cracovie, une partie de celui de Sendomir, le palatinat de la Russie rouge, la plus grande partie de celui de Belz, la Pocutie et une partie de la Podolie. Les villes du comté de Zips furent incorporées de nouveau à la Hongrie dont elles avoient été démembrées, et tout le reste fut érigé en un état particulier, sous la dénomination de royaume de Galicie et de Lodomérie. Un avantage bien essentiel du partage de l'Autriche étoit les riches salines de Wieliczka, de Bochnia et de Sambor, qui fournissoient le sel à la plus grande partie de la Pologne (1). Période VIII. 1713-1800.

La Russie obtint, pour sa part, la Livonie polonoise, la plus grande partie du Palatinat de Witepsk, la partie principale de celui de Poloczk, tout le palatinat de Mscislaw et les deux extrémités du palatinat de Minsk (2). L'impératrice en forma deux grands gouvernemens, celui de Poloczk et celui de Mohilow.

Le roi de Prusse eut les districts de la Grande-Pologne, situés en-deçà de la Netze (*Notez*), ainsi que toute la Prusse polonoise, à l'exception des villes de Dantzic et de Thorn, qui furent réservées à la Pologne (3). Cette république renonça aussi, par son traité avec

(1) On évalua le partage de l'Autriche à environ 1300 milles carrés d'Allemagne, et à une population de 700000 ames.

(2) Ces pays étoient évalués à 4157 milles carrés et à une population de trois millions 50000 habitans.

(3) La portion du roi de Prusse comprenoit 1061 milles carrés et une population d'un million 150000 ames. Elle renfermoit 262 villes et 8274 villages, tandis que celle de la Russie avoit 390 villes et 5385 vil-

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

le roi de Prusse, aux droits de domaine direct et de réversion que les traités de Welau et de Bydgost de 1657, avoient assurés à la Pologne sur la Prusse électorale (1), ainsi que sur les districts de Lauenbourg, de Butow et de Draheim. La part du roi de Prusse étoit d'autant plus importante sous le rapport de la politique, qu'elle combinoit le royaume de Prusse avec les états allemands de ce prince, et qu'en le rendant maître des bouches de la Vistule, elle mettoit dans sa dépendance le commerce de la Pologne, et nommément celui des grains, si précieux à l'Europe.

En démembrant ainsi la Pologne, les cours copartageantes renoncèrent, de la manière la plus formelle, à toute prétention ultérieure contre la république.

Constitution vicieuse de la Pologne garantie.

Enfin, pour consolider leur ouvrage, les trois cours passèrent, le 15 mars 1775, un acte à Varsovie par lequel elles sanctionnèrent le *liberum veto* et l'unanimité usités précédemment dans les matières d'état à la diète; la couronne fut déclarée à perpétuité élective et l'on prononça l'exclusion des princes étrangers. L'autorité du roi, déjà très-foible, fut encore limitée davantage par l'établissement d'un conseil permanent, et il fut statué qu'on ne pourroit plus rien changer à cette constitution, dont les trois puissances copartageantes se rendirent garantes.

Révolutions de Suède; régime aristocratique.

Le régime aristocratique avoit prévalu en Suède, depuis les changemens que la révo-

lages. Voyez le tableau annexé au 3.e tome, 4.e cahier du *nouveau magazin de Göttingue*.

(1) Voyez ci-dessus, t. 2, p. 260 et 288.

Digitized by Google

lution de 1720 avoit introduits dans la forme de son gouvernement. Le principal pouvoir résidoit dans le corps du sénat, et l'autorité royale se trouvoit réduite à rien. Les mêmes factions dont nous avons parlé plus haut (1), des chapeaux et des bonnets, continuoient à agiter l'état et à se déchirer mutuellement. Celle des chapeaux étoit dans l'opinion, que pour relever la gloire de la Suède et pour recouvrer les provinces de Livonie et de Finlande, il falloit cultiver l'amitié de la France et de la Porte, afin de se ménager leur appui, en cas de rupture avec la Russie : celle des bonnets, au contraire, soutenoit que la Suède, affoiblie par les guerres précédentes, ne devoit rien entreprendre contre la Russie. En préférant le système pacifique, elle ne cherchoit qu'à entretenir la paix et la bonne intelligence indifféremment avec toutes les puissances. Ces factions, fomentées par l'or des étrangers, acquirent une nouvelle importance à l'occasion de la guerre qui s'étoit élevée, en 1768, entre la Russie et la Porte. Ce fut pendant la diète de 1769 que celle des chapeaux trouva moyen de s'emparer du gouvernement, en dépouillant ceux du parti opposé de tous les principaux emplois. Il y avoit dès-lors lieu de croire que la France, par suite de ses liaisons avec la Porte, ne négligeroit rien pour soulever la Suède contre la Russie, et que tel étoit l'objet de la mission de M. de Vergennes, qui de la cour ottomane passa, en 1771, à celle de Stockholm. La Russie devoit donc mettre tout

(1) Voyez ci-dessus, p. 47.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. en œuvre, pour relever le crédit et l'influence des bonnets, afin de maintenir la paix avec la Suède. Elle fut secondée dans ses efforts par la cour de Londres, qui, outre qu'elle se plaisoit à seconder les intérêts de la Russie, ne demandoit pas mieux que de traverser la France dans la marche de sa politique.

Avénement de Gustave III. La mort du roi Adolphe-Frédéric, arrivée sur ces entrefaites (1), ouvrit un nouveau champ à l'intrigue dans la diète qui fut indiquée à l'occasion de l'avénement de Gustave III, son fils et successeur. Ce jeune prince s'entremit d'abord entre les deux partis pour tacher de les concilier; mais il y réussit si peu, que les animosités ne firent que s'accroître et que les bonnets, soutenus par la Russie et l'Angleterre, parvinrent à faire arrêter dans la diète l'expulsion totale des chapeaux tant du sénat, que des autres places et dignités du royaume. La licence devint extrême alors, et quelque restreint que fût déjà le pouvoir royal, selon l'assurance donnée par le roi Adolphe-Frédéric, on exigea de nouvelles restrictions dans celle qu'on fit signer à son successeur (2). Des traités projetés avec la Russie et avec l'Angleterre, devoient être le résultat du système suivi par la faction qui venoit de s'emparer des rênes du gouvernement.

Ce prince entreprend la réforme du gouvernement. Dans cet état de choses le jeune roi crut devoir tenter un changement dans la for-

(1) Le 12 février 1771.

(2) Les articles principaux de cette dernière assurance sont rapportés par Williams, *histoire des gouvernemens du nord*, t. 2, p. 248.

Digitized by Google

me du gouvernement. Sa douceur, son éloquence, ses manières aisées et populaires lui avoient gagné nombre de partisans. Il possédoit, dans un degré éminent, l'art de feindre, et pendant qu'il disposoit tout pour faire une révolution, il n'eut rien tant à cœur que de convaincre tout le monde de son attachement sincère à la constitution établie. On prétend qu'il envoya des émissaires par tout le royaume, pour soulever le peuple contre les gouvernans, et qu'afin d'avoir un prétexte de faire marcher des troupes, il engagea le capitaine Hellichius, commandant de Christianstadt en Bleckingie, à lever l'étendart de la révolte contre les états, dont les séances continuoient toujours à Stockholm.

Insurrection du commandant Hellichius.

Cet officier, connu depuis sous le nom de *Gustafskold* (1), en se portant à cette démarche, publia (2) une sorte de manifeste, dans lequel il reprochoit aux états leur mauvaise conduite, qu'il démontroit être diamétralement opposée aux lois existantes et à l'intérêt public. Le prince Charles, frère du roi, qui se trouvoit dans le même temps à Landscrona en Scanie, instruit de l'entreprise du commandant de Christianstadt, rassembla aussitôt les troupes provinciales, et les mena devant cette place dans l'intention, à ce qu'il disoit, d'étouffer la révolte dans sa naissance. La nouvelle de ce soulèvement répandit la consternation dans la capitale. Les états

(1) C'est-à-dire *bouclier de Gustave*.

(2) Le 12 août 1772.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

qui se méfioient du roi, prirent des mesures pour prévenir les desseins ambitieux qu'ils croyoient pouvoir lui supposer. Plusieurs régimens dont les chefs leur étoient dévoués, eurent ordre de se rendre à Stockholm. Le roi fut prié de ne point s'éloigner de la ville, dont le commandement fut confié, par les états, au sénateur, comte de Kalling, avec les pouvoirs les plus étendus. Gustave vit alors qu'il n'y avoit plus à différer, et qu'il falloit achever l'exécution du plan qu'il s'étoit proposé.

Révolution de Stockholm.

Ce fut dans la matinée du 19 août que ce prince se présenta aux compagnies qui montoient la garde au palais, et qu'en ayant convoqué les officiers, il leur exposa le malheureux état du royaume comme étant la suite des dissensions qui partageoient la diète depuis plus de quatorze mois qu'elle étoit assemblée. Il leur démontra la nécessité d'abolir cette orgueilleuse aristocratie qui perdoit l'état, et de rétablir la constitution telle qu'elle étoit avant 1680; en manifestant toutefois son aversion pour le pouvoir absolu et despotique. Assuré des gardes qui s'empressèrent de lui prêter le serment de fidélité, il commanda un détachement pour investir la chambre du conseil, où les sénateurs se trouvoient réunis, et fit mettre aux arrêts les principaux chefs du parti dominant. Les régimens des gardes et de l'artillerie ayant aussi reconnu son autorité, leur exemple fut suivi de tous les colléges tant civils que militaires; et quant aux bataillons qui avoient été mandés par les états, ils reçurent l'ordre de rétrograder. Ces

Digitized by Google

mesures et quelques autres s'exécutèrent avec tant d'intelligence et de ponctualité, que l'ordre public n'en fut point troublé, et que sans verser une seule goutte de sang, la révolution parut consommée sur les cinq heures du soir de la journée du 19. Le lendemain, le magistrat de la ville prêta le serment au roi, et l'assemblée des états fut indiquée pour le 21.

Le roi fait adopter une nouvelle constitution.

Ce jour là, le roi fit investir le palais par des troupes, et braquer des canons dans la cour qui faisoit face à la salle des états. Assis sur son trône et environné de ses gardes, ce prince fit l'ouverture de l'assemblée par un discours énergique qu'il adressa aux états, et dans lequel il peignit, avec des couleurs vives, l'état déplorable du royaume et le devoir indispensable d'y apporter un prompt remède (1). La nouvelle forme du gouvernement qu'il avoit préparée, fut lue par ses ordres, et adoptée sans réclamation par le concours des quatre ordres du royaume. Le roi tira ensuite un livre de cantique de sa poche, et en ôtant sa couronne, entonna le *Te - Deum* que toute l'assemblée chanta avec lui. La chose se passa dans l'intérieur des provinces avec aussi peu de tumulte et d'opposition, que dans la capitale et dans toutes les villes principales les princes, frères du roi, reçurent, en son nom, le serment de fidélité de la part des habitans et des troupes (2).

(1) Ce discours se trouve à la suite de la *lettre à M. Visconti sur la révolution arrivée en Suède le 19 août 1772*, par M. l'abbé MICHELESSI, p. 116.

(2) Voyez sur cette révolution, outre l'abbé MICHELESSI, le précis que BÜSCHING en a donné dans son

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800 Précis de cette constitution.

En vertu de cette nouvelle forme de gouvernement (1), toutes les lois fondamentales antérieures, introduites depuis 1680, sont abolies et annulées. La succession au trône est restreinte aux mâles; l'ordre linéal avec le droit de primogéniture et de représentation, arrêté par la convention de 1743, et par le décret de la diète de 1750 (2) est confirmé. Le roi seul gouvernera le royaume selon les lois, et le sénat lui tiendra lieu de conseil. Tous les sénateurs seront nommés par le roi, et les affaires ne se traiteront plus au sénat à la pluralité des suffrages. Les sénateurs donneront simplement leur avis; la décision appartiendra au roi. Les affaires de justice cependant en sont exceptées. Le commandement en chef de toutes les forces du royaume, tant de terre que de mer, de même que la direction suprême des finances sont attribués au roi. Il nomme à tous les hauts offices, tant militaires que civils et ecclésiastiques, sur le rapport du sénat; il a le droit de faire grace, et convoque aussi seul les états qui ne peuvent s'assembler de leur propre chef, que dans le cas de

Magazin, t. 12, p. 119; et l'*histoire de la dernière révolution de Suède, traduite de l'anglois de* Sheridan, 8. Londres 1783.

(1) L'acte de cette nouvelle constitution se trouve à la suite de la *lettre, publiée par l'abbé* Michelessi, et dans Williams, *histoire des gouvernemens du nord*, t. 2, p. 255.

(2) Voyez *Eigentliche Staatsverfassung des Reiches Schweden*, p. 429.

Digitized by Google

la vacance du trône par l'extinction totale des mâles de la famille royale. La durée des diètes est fixée à trois mois, et le roi a la faculté de les dissoudre vers cette époque. Ce prince ne peut faire aucune nouvelle loi, ni interpréter les anciennes, ni imposer aide ou subside, ni déclarer la guerre sans l'aveu et le consentement des états. Il lui est permis néanmoins d'établir une imposition extraordinaire dans le cas où le royaume seroit attaqué à main armée. Mais dès que la guerre sera terminée, les états seront assemblés, et les nouveaux impôts cesseront. Les négociations de paix, de trêves et d'alliances, soit offensives, soit défensives, sont réservées au roi, qui en référera au sénat. Si dans ces sortes de cas l'avis unanime des sénateurs est opposé à celui du roi, il est du devoir du prince d'acquiescer au sentiment du sénat. Tout citoyen suédois ne pourra être jugé que par son juge naturel. Le roi n'attentera ni à la vie, ni à l'honneur, ni à la liberté, ni à la fortune du citoyen, autrement que par des formes légales. Toute commission ou tribunal extraordinaire demeurera supprimée, comme tendant à établir le pouvoir absolu et la tyrannie (1).

(1) Cette forme de gouvernement essuya encore quelques changemens, et le pouvoir royal reçut une nouvelle extension par l'*acte de réunion et de sûreté*, que le roi Gustave III fit passer à la diète de Stockholm, le 3 avril 1789. En y laissant au roi le droit de déclarer la guerre, on conserva aux états la faculté d'accorder ou de rejeter les subsides. Il est permis à tous les ordres de l'état d'acquérir et de posséder des terres, à l'exception des fiefs, qui sont réservés à la noblesse, de même que les grandes charges de l'état et de la cour; mais pour

Digitized by Google

Pius VII. 1713-1800. Révolution de Copenhague.

La révolution de Stockholm, dont nous venons de parler, n'a rien de commun avec celle qui arriva cette même année à Copenhague, et qui, sans toucher en aucune manière à la constitution du royaume, ne fit que transporter les rênes du gouvernement des mains de la reine régnante, en celles de la reine douairière (1).

République des Cosaques Zaporogues.

Il existoit dans un coin de l'Europe une association guerrière d'un genre tout à fait particulier, celle des Cosaques Zaporogues, appelés ainsi, parce qu'ils demeuroient vers les cataractes du Dniéper ou Borysthène, où ils servoient de milice frontière, d'abord aux Polonois et ensuite aux Russes. Le siége principal de ces Cosaques se nommoit Setscha (2). C'étoit un amas considérable de maisons éparses et mal construites, où on voyoit un petit fort occupé par une garnison russe. La position de la Setscha n'a pas toujours été la même, elle fut établie en dernier lieu sur la rive occidentale du Borysthène, auprès de la rivière de Podpolnaja, vis-à-vis Kamennoi-Saton, ancienne forteresse des Russes, et c'est ce qu'on

toutes les autres places, le mérite, l'habileté, l'expérience et la probité seront des titres suffisans, pour y parvenir. Il est aussi stipulé par cet acte que les états ne pourront mettre en délibération à la diète que les affaires qui leur auront été proposées par le roi. Quant à tout le reste, la constitution de 1772 est confirmée.

(1) Cette dernière révolution coûta la vie au comte Struensée, ministre principal, ainsi qu'au comte de Brandt.

(2) Setscha veut dire retranchement en langue russe.

Digitized by Google

appeloit la nouvelle Setsche (1). Ces Cosaques, connus en Pologne sous le nom de Haydamaques, et redoutables par leurs courses et leurs rapines, se gouvernoient en forme de république. Leur Setscha se divisoit en trente-huit *kurènes* ou quartiers. Chaque Cosaque Zaporogue appartenoit à une de ces kurènes; il y demeuroit quand il s'arrêtoit dans la Setscha et étoit obligé d'en suivre les lois. Tous ceux qui étoient de la même kurène, formoient comme une seule et même famille. Semblables aux anciens Spartiates, ils se nourrissoient des mêmes alimens, et mangeoient à la même table. On nommoit *ataman* le préposé de chaque kurène particulière, et *koschewoi-ataman* le chef de toutes les kurènes. Tous les chefs, indistinctement, étoient élus d'un commun accord; l'ataman, par sa kurène; le koschewoi par toutes les kurènes réunies; ils étoient déposés de même dès qu'ils cessoient de plaire. Les assemblées de la Setscha étoient ou *ordinaires* ou *extraordinaires*. Dans celle qui se tenoit régulièrement tous les ans, le premier janvier, on faisoit la répartition des champs, des rivières et des lacs entre les kurènes. Elle se faisoit au sort afin d'éviter les disputes, et on la renouveloit tous les ans, pour que la chance devînt successivement favorable à toutes les kurènes. On élisoit en même temps à cette assemblée de nouveaux chefs, si l'on étoit mécontent des anciens. Quant aux assemblées extraordinaires, elles avoient lieu quand il s'agissoit d'entrer en campagne, de faire

(1) *Nowa setscha.*

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

quelque excursion, et généralement dans toutes les occasions où l'intérêt commun de la Setscha sembloit l'exiger. Il y avoit un juge et autres officiers dans la Setscha. Le juge ne prononçoit que dans des affaires de moindre importance; celles qui paroissoient plus graves exigeoient l'intervention de tous les chefs. On ne souffroit aucune femme dans la Setscha; ceux qui vouloient se marier étoient obligés de passer ailleurs. Pour compléter leur nombre, les Zaporogues recevoient des déserteurs et des gens de toutes les nations; ils avoient grand soin surtout de recruter leur corps de jeunes garçons qu'ils enlevoient dans leurs courses pour les élever dans leurs coutumes et dans leur manière de vivre.

Ses révolutions.

La trêve d'Andrussow, de 1667, entre la Russie et la Pologne, avoit laissé ces Cosaques sous la protection commune des deux états. Ils se donnèrent à la Russie, en 1676, et furent maintenus sous la domination de cette puissance par la paix de Moscou, de 1686. Impliqués depuis dans la révolte de Mazeppa, ils se mirent, après la bataille de Pultawa, sous la protection des Tatars de la Crimée, et transférèrent alors leur Setscha sur le bord oriental du Dniéper, plus près de son embouchure. Mécontens des Tatars qui réprimoient leurs courses, et qui faisoient souvent des exactions dans la Setscha, ils prirent le parti de rentrer, en 1733, sous la domination de la Russie. L'impératrice Anne leur confirma leurs priviléges, et leur fournit de l'argent pour les aider à reconstruire leur Setscha sur la rive occidentale du Dniéper.

Digitized by Google

Comme ils ne cessoient cependant pas d'exercer le brigandage sur les frontières, ne ménageant ni amis ni alliés, l'impératrice Catherine II résolut d'anéantir tout-à-fait cette association bizarre. Outre les pillages, on reprochoit aux Zaporogues l'usurpation successive de plusieurs contrées entre le Dniéper et le Bog, ainsi que celle de différens districts qui de tout temps avoient appartenu aux Cosaques du Don. Et ce qui aigrit surtout l'impératrice contre eux, c'est qu'attachés avec opiniâtreté à leur constitution vicieuse, ils s'opposoient à tout projet de réforme qui avoit pour objet de les faire vivre en société régulière, et dans les liens du mariage, ou à se faire enrégimenter à l'imitation des autres Cosaques. Ils s'étoient aussi refusés à l'envoi de députés que Catherine avoit mandés de tout son empire à Moscou, pour la formation d'un nouveau code de lois; et l'on craignoit même qu'ils ne tentassent quelque révolte à l'occasion des changemens que l'impératrice se proposoit de faire dans l'administration des gouvernemens de l'empire. Ces considérations et d'autres encore portèrent cette princesse à faire marcher, en 1775, un corps de troupes contre la Setscha. Attaqués à l'improviste et cernés de toute part, les Zaporogues se virent dans l'impuissance de faire aucune résistance. Leur Setscha fut détruite et tout le corps des Zaporogues dispersé. On renvoya dans leurs villes natales et dans leur patrie respective ceux qui ne vouloient pas embrasser un autre genre de vie dans le pays où ils se trouvoient (1).

Période VIII. 1713-1800. Sa destruction.

(1) Müller, *Sammlung russischer Geschichte*, t. 4,

Période VIII. 1713-1800.

Succession de Bavière.

Un grand différend s'éleva dans l'Empire à l'occasion de la succession de Bavière devenue vacante par la mort de Maximilien-Joseph, dernier électeur de la branche cadette de la maison de Wittelsbach, décédé le 30 décembre 1777. Cette succession revenoit de droit à l'électeur Palatin, comme chef de la branche aînée de Wittelsbach. Ce prince avoit pour lui le droit féodal germanique, la bulle d'or, la paix de Westphalie et les pactes de famille renouvelés plusieurs fois entre les deux branches de cette maison. Toute l'Europe étoit dans la persuasion que, le cas échéant, les droits de l'électeur Palatin seroient hors de toute atteinte.

Prétendans à cette succession.

L'électeur Maximilien cependant eut à peine fermé les yeux, que plusieurs prétendans se mirent sur les rangs pour disputer la succession à son héritier présomptif.

L'empereur Joseph II réclamoit tous les fiefs d'Empire que les empereurs, ses prédécesseurs, avoient conférés séparément à la branche de Bavière, sans comprendre nommément dans les investitures les princes de la branche palatine.

L'impératrice Marie-Thérèse répétoit, outre les fiefs du Haut-Palatinat relevant de la

p. 411. L'ukase par lequel l'impératrice prononça la dissolution de la setscha des Zaporogues, se trouve dans l'*histoire de la Petite-Russie*, par SCHERER, t. I, p. 267. En 1796 on rassembla les restes de ces Zaporogues et on les établit comme milice frontière, avec d'autres Cosaques, entre les rivières de Kuban et de Jéi et dans l'île de Taman. On les appelle *Cosaques Tscherromorskye*, ou de la mer Noire.

Digitized by Google

couronne de Bohême, tous les pays et districts de la Basse et Haute-Bavière et du Haut-Palatinat, que la ligne de Bavière-Straubingen, éteinte déjà en 1425, avoit possédés. Elle s'appuyoit d'une prétendue investiture que l'empereur Sigismond avoit accordée, en 1426, au duc Albert d'Autriche, son gendre (1). Pie VIII. 1713-1800.

L'électrice douairière de Saxe, sœur du dernier électeur de Bavière, se crut fondée à réclamer la succession allodiale à laquelle elle donnoit une très-grande extension.

Enfin le duc de Mecklenbourg faisoit valoir une ancienne expectative que ses ancêtres avoient obtenue des empereurs sur le landgraviat de Leuchtenberg.

On ne connoissoit pas encore ces diverses prétentions, lorsque des troupes autrichiennes entrant dans la Bavière, immédiatement après la mort du dernier électeur, se mirent en possession de tous les pays et districts réclamés par l'empereur et par l'impératrice-reine. L'électeur Palatin, intimidé par la cour de Vienne, reconnut la légitimité de toutes les prétentions de cette cour par une conven- Convention du 3 janvier.

(1) Le même empereur, mieux instruit depuis, adjugea, par sentence rendue à Presbourg, en 1429, toute la succession de Straubingen aux ducs de Bavière comme aux héritiers légitimes, et le duc Albert d'Autriche renonça, encore cette même année, aux prétentions qu'il y avoit formées, moyennant une somme d'argent que les ducs de Bavière lui payèrent, et quelques autres avantages qu'ils lui firent. Cette transaction, pour la sûreté de laquelle le duc d'Autriche reçut la sainte cène, ayant été produite par le roi de Prusse, ne laissa pas d'embarrasser beaucoup l'impératrice-reine.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

tion qui fut signée à Vienne, le 3 janvier 1778, mais à laquelle le duc de Deux-Ponts, son successeur et héritier présomptif, refusa de donner les mains. Ce prince fut soutenu, dans son opposition, par le roi de Prusse, qui traita les prétentions autrichiennes de chimériques, et comme étant incompatibles avec la sûreté et la constitution du corps germanique.

Intervention du roi de Prusse.

Le roi s'entremit dans cette affaire, en qualité de garant de la paix de Westphalie, et comme ami et allié des parties intéressées, qui toutes réclamoient sa protection. Il exigea de la cour de Vienne, qu'elle retirât ses troupes de la Bavière, et qu'elle rendit à l'électeur les pays dont elle l'avoit dépouillé. Une négociation s'ouvrit à ce sujet entre les deux cours, et de nombreux écrits de controverse furent publiés (1); mais les propositions du roi de Prusse n'ayant pas été du gré de la cour de Vienne, les conférences furent rompues à la fin de juin 1778, et on ne s'occupa plus que des moyens de se faire la guerre.

Guerre entre la Prusse et l'Autriche.

Ce fut au commencement de juillet que le roi de Prusse entra dans la Bohême par le comté de Glatz, et qu'il établit son camp entre Jaromitz et Koenigsgraetz, en face de celui de l'empereur et du maréchal Daun, dont il n'étoit séparé que par l'Elbe. Une autre armée, composée de Prussiens et de Saxons, et commandée par le prince Henri de Prusse, pénétra dans la Bohême par la Lusace; elle

(1) Voyez *Exposé des motifs qui ont engagé S. M. le roi de Prusse à s'opposer au démembrement de la Bavière. Déduction de la cour de Vienne;* celles *du duc de Deux-Ponts* et de l'*électeur de Saxe.*

Digitized by Google

fut arrêtée dans sa marche par le maréchal Laudon, qui, en prenant une position très-avantageuse, rompit toutes les mesures du prince de Prusse. Enfin une troisième armée prussienne se porta dans la Silésie autrichienne, et occupa la plus grande partie de cette province. Jamais on n'avoit vu des armées plus nombreuses et mieux disciplinées, aussi rapprochées les unes des autres, et commandées par des généraux aussi expérimentés, sans qu'il se passât aucune action mémorable. L'empereur et ses généraux eurent le bon esprit de se tenir sur la défensive, et tous les efforts du roi de Prusse, pour engager une action générale, furent infructueux. Ce prince qui perdoit beaucoup de monde par les maladies et la désertion, fut même forcé d'évacuer la Bohême sur la fin d'octobre, et son exemple fut suivi de près par le prince Henri, son frère (1).

Conférences de Braunau.

A l'ouverture de cette première campagne, l'impératrice-reine, animée du désir de la paix, envoya le baron de Thugut au roi de Prusse, pour lui faire de nouvelles propositions. On établit des conférences au couvent de Braunau (2), qui n'eurent pas un meilleur succès que les précédentes, à cause des dispositions peu pacifiques de l'empereur qui penchoit pour la continuation de la guerre (3). Enfin

(1) *Mémoires de la guerre de* 1778 dans les *œuvres posthumes du roi de Prusse*, t. 5, p. 221.

(2) Au mois d'août 1778.

(3) *Recueil de* HERTZBERG, t. 2, p. 169 et suiv. *Mémoires du roi de Prusse*, p. 245—248.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

ce fut la puissante intervention des cours de Versailles et de Saint-Pétersbourg, qui accéléra le retour de la paix.

Intervention de la France et de la Russie.

La France obligée, aux termes de son alliance avec l'Autriche, de fournir des secours à l'impératrice-reine, ne pouvoit, dans le cas présent, allier cet engagement avec l'intérêt de sa couronne ni avec les obligations que le traité de Westphalie lui imposoit à l'égard du corps germanique. La guerre d'ailleurs qui venoit d'éclater entr'elle et l'Angleterre à l'occasion de son alliance avec les Etats-unis d'Amérique, lui faisoit désirer le rétablissement de la paix continentale, pour éviter tout ce qui pouvoit servir à faire diversion à ses forces maritimes. L'impératrice de Russie crut aussi sa gloire intéressée à ne pas rester spectatrice tranquille d'une lutte qui, si elle se prolongeoit, pouvoit mettre toute l'Europe en combustion. Cette princesse déclara à la cour de Vienne, qu'en conséquence des liaisons d'amitié et d'alliance qui subsistoient entr'elle et la cour de Berlin, elle se verroit dans le cas de joindre ses troupes à celles du roi de Prusse, si la guerre devoit continuer; mais qu'avant d'en venir à cette extrémité elle interposeroit ses bons offices, conjointement avec la France, pour terminer à l'amiable le différend actuel.

Congrès de Teschen.

La médiation des deux cours ayant été acceptée par les puissances belligérantes, on indiqua à Teschen, dans la Silésie autrichienne, un congrès dont l'ouverture eut lieu au mois de mars de l'année 1779. L'impératrice de Russie, pour donner plus de poids à son inter-

Digitized by Google

vention, fit marcher sur la frontière un corps de troupes destiné à agir au gré du roi de Prusse et comme troupes auxiliaires, en cas que la guerre vînt à se renouveler. Le prince Repnin qui commandoit ce corps, déploya en même temps la qualité d'ambassadeur extraordinaire au congrès. La France y envoya le baron de Breteuil, son ambassadeur à la cour de Vienne. Tout ayant été préparé d'avance, et les principales difficultés applanies, on parvint, en moins de deux mois, à conclure la paix qui fut signée à Teschen, le 13 mai 1779 (1).

Paix de Teschen.

Ce traité annula la convention du 3 janvier, arrêtée entre la cour de Vienne et l'électeur palatin, en restituant à l'électeur tout ce que l'Autriche avoit occupé dans la Bavière, à l'exception des lieux et districts situés entre le Danube, l'Inn et la Salza, qui lui furent cédés pour toutes ses prétentions à la succession de Bavière, auxquelles elle renonça dans la forme la plus authentique. Les fiefs d'Empire, qui avoient été conférés séparément à la branche de Bavière, furent assurés, par ce traité, à l'électeur palatin et à toute la maison palatine, de même que ceux situés dans le Haut-Palatinat et relevant de la couronne de Bohême.

L'électeur palatin s'engagea à payer à l'électeur de Saxe, pour ses droits à la succession allodiale, la somme de six millions de florins, argent d'Empire, et l'impératrice-reine

(1) Voyez sur cette négociation les *Mémoires du roi de Prusse* qu'on vient de citer.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

abandonna au même prince les droits de la couronne de Bohême sur différentes seigneuries enclavées dans la Saxe, et possédées par les comtes de Schoenbourg.

La branche palatine de Birkenfeld, à laquelle, comme issue d'un mariage inégal, on contestoit le droit de succession dans les états palatins, fut déclarée habile à succéder dans tous les états et possessions de la maison de Wittelsbach, compris dans les pactes de famille de cette maison.

Les traités existans entre la cour de Vienne et le roi de Prusse, ceux de Westphalie, de Breslau, de Berlin et de Dresde furent renouvelés et confirmés, et on reconnut et on établit solennellement le droit qu'avoit la branche royale de Prusse de réunir à la primogéniture de l'électorat de Brandebourg, les margraviats de Bayreuth et d'Anspach, en cas d'extinction de la ligne qui les possédoit alors; droit que la maison d'Autriche avoit révoqué en doute pendant le cours des contestations dont nous venons de parler. Quant à la maison de Mecklenbourg, on lui accorda, pour ses prétentions, le privilège de *non-appellando*, en vertu duquel on ne pourra plus interjeter appel des tribunaux du pays aux cours souveraines de l'Empire.

Les deux puissances médiatrices se chargèrent de la garantie du traité (1).

Ainsi fut prévenue, dans sa naissance, la guerre pour la succession de Bavière. Elle

(1) Ce traité fut imprimé séparément tant à Vienne qu'à Paris. On le trouve aussi dans le *Recueil de* Herzberg, t. 2, p. 267; et dans celui de Martens, t. 2, p. 1.

Digitized by Google

offre cette singularité frappante, que la maison palatine, la principale partie intéressée, n'y prit aucune part, que la Bavière, seul objet de la guerre, n'y fut point enveloppée, et que l'électeur palatin qui avoit même refusé l'assistance du roi de Prusse, retira cependant, par la protection de ce prince, le principal avantage de la paix.

Confédération germanique.

La maison d'Autriche ayant échoué, comme nous venons de le voir, dans ses projets de conquête sur la Bavière, essaya depuis de se procurer ce pays, par la voie d'un échange libre, contre les Pays-Bas. L'électeur palatin se montra encore facile à condescendre aux vues de la cour de Vienne (1); mais il n'en fut pas de même du duc de Deux-Ponts. Ce prince s'opposa hautement à l'échange, et le roi de Prusse, qui le soutenoit, s'efforça de démontrer qu'un pareil échange étoit inadmissible et qu'il se trouvoit en opposition tant avec les traités antérieurs qu'avec les grands intérêts du corps germanique (2). La cour de Vienne abandonna alors ce projet; mais les alarmes qu'il avoit causées, dans tout l'Empire, donnèrent lieu à l'association connue sous le nom de confédération germanique.

(1) Un traité relatif à cet échange fut signé à Munich le 13 janvier 1785, en vertu duquel les Pays-Bas étoient cédés à l'électeur sous le titre de royaume d'Austrasie ou de Bourgogne, à l'exception du duché de Luxembourg et du comté de Namur qui devoient passer à la France. *Mémoires du général* GRIMOARD, *lu au conseil du roi* en 1786, dans les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par SOULAVIE, t. 5, p. 66.

(2) Voyez HERZBERG, t. 2, p. 336.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

Elle fut conclue le 23 juillet 1785, à Berlin, entre les trois électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Brunsvic-Lunebourg; et plusieurs princes et états d'Empire y adhérèrent successivement. Cette association purement défensive, n'eut pour but que la conservation du système germanique et des possessions et droits de tous les membres de ce corps (1).

Révolution anglo-américaine.

La révolution Anglo-Américaine, dont nous allons parler maintenant, doit être mise au nombre des grands événemens qui tiennent à l'histoire générale de l'Europe. Outre la guerre sanglante qu'elle alluma entre la France et l'Angleterre, et dans laquelle l'Espagne et la Hollande furent aussi enveloppées, elle doit être regardée comme le principe des révolutions que plusieurs états de notre continent ont éprouvées depuis.

Les colonies angloises, de l'Amérique septentrionale, ne tenoient à la métropole que par un gouvernement purement civil, par l'uniformité de mœurs, et par des habitudes qu'un long espace de temps avoit consacrées. Cette union pouvoit être durable, si les Anglois, au lieu d'affecter une trop grande supériorité sur l'Amérique, avoient traité les Anglo-Américains comme leurs frères, et qu'ils les eussent laissés jouir des avantages du gouvernement anglois, fondé sur la justice et sur l'égalité. Mais l'assujettissement du com-

(1) On trouve cette confédération dans le *recueil* de Martens, t. 2, p. 553. Plusieurs écrits de controverse parurent à ce sujet. Ceux qui furent publiés par la cour de Berlin, sont rassemblés dans le *recueil de M.* de Herzberg, t. 2, p. 292 et suiv.

Digitized by Google

merce des colonies au monopole britannique, en mettant des entraves à leur industrie, dut nécessairement les indisposer contre l'Angleterre, et leur faire naître le désir d'en secouer le joug. Ce penchant devoit croître à mesure que les colonies augmentoient en forces, en population et en richesses.

Une considération cependant, bien propre à les retenir, étoit la protection que l'Angleterre leur accordoit contre des voisins puissans, les François du Canada, les Espagnols de la Floride, et les sauvages de l'Ouest. Les Canadiens, surtout, étoient, pour la Nouvelle-Angleterre, des voisins hardis et entreprenans, qui leur rendoient indispensables l'assistance et la protection de la mère-patrie.

La face des affaires changea à l'époque de la paix de Paris, en 1763. L'Angleterre, en se faisant céder, par ce traité, le Canada et la Floride, rompit le nœud principal qui attachoit les colonies à son gouvernement. Délivrés alors de la crainte des François, et n'ayant plus besoin des secours de la métropole pour se garantir de leurs attaques, les Américains songèrent aux moyens de s'affranchir de la domination britannique.

Origine des troubles d'Amerique.

Les troubles éclatèrent, pour la première fois, en 1765, à l'occasion des tentatives que fit le parlement de la Grande-Bretagne, pour introduire des taxes en Amérique. La dette nationale de l'Angleterre s'étant accrue considérablement pendant la guerre précédente, le parlement se crut fondé à obliger les colonies de fournir leur quote-part pour la liquidation de cette dette, contractée, en

Digitized by Google

Période VIII. 1713 1800.

grande partie, pour les intérêts de l'Amérique.

Acte du timbre.

Le fameux acte du timbre fut passé au parlement, le 22 mars 1765. D'après lui, tous les contrats, dans les colonies américaines, devoient être rédigés sur papier timbré, et la taxe du timbre se régler selon les différens objets qui feroient la matière des contrats. Cet acte, lorsqu'il parut en Amérique, y causa un soulèvement général. Le peuple se porta à toutes sortes d'excès et de violences contre les officiers du roi. Les cours de justice furent fermées, et les colonies commencèrent à former des associations entr'elles. Elles contestèrent alors au parlement britannique le droit de les imposer, par le motif qu'elles n'y avoient pas de représentans, et que c'étoit un droit constitutionnel de tout Anglois de ne pouvoir être taxé que par ses représentans. Elles allèrent encore plus loin; en attaquant la suprématie et le pouvoir législatif du parlement sur les colonies, elles prirent le parti de s'interdire tout commerce avec la métropole, tout achat de marchandises importées des trois royaumes.

Acte déclaratoire.

Le parlement eut la foiblesse de révoquer l'acte du timbre, en publiant, en 1766, un acte déclaratoire, qui portoit : « Que les co» lonies étoient de droit subordonnées et dé» pendantes de la couronne et du parlement » de la Grande-Bretagne, en qui résidoient » l'autorité et la pleine puissance de faire des » lois et des statuts obligatoires pour les » colonies, dans tous les cas possibles ». On enjoignoit, par cet acte, aux assemblées provinciales de recevoir dans leurs villes, les

Digitized by Google

troupes britanniques, qu'il plairoit à la métropole d'y envoyer, et de leur fournir du bois et de la bière. Loin d'appaiser les troubles, ce nouvel acte ne servit au contraire qu'à les exciter davantage. Les Américains le traitèrent de tyrannique, et comme ne tendant à rien moins qu'à détruire tous les fondemens de la liberté, et à établir une domination absolue et despotique. Période VIII. 1713-1800.

Le ministère britannique foiblit encore; il abandonna depuis tout projet de taxe à lever dans l'intérieur du pays, pour se borner uniquement à des taxes ou impôts extérieurs. A l'acte du timbre, il fit substituer, en 1767, celui qui établissoit des droits sur le thé, le papier peint, le carton, le plomb, les couleurs et le verre, exportés d'Angleterre aux colonies. Cet acte ne fut pas mieux accueilli que les précédens. L'assemblée de Massachuset, qui s'étoit formée à Boston, adressa des lettres circulaires à toutes les colonies, pour les exhorter à agir de concert, afin de soutenir leurs droits contre la métropole. La mesure que quelques colonies seulement avoient d'abord prise, de s'interdire l'usage des objets manufacturés dans la Grande-Bretagne, fut rendue commune à toutes les colonies, et les négocians américains contremandèrent généralement les marchandises qu'ils avoient demandées aux royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. L'esprit de révolte s'étendant ainsi de plus en plus, le parlement, par un acte rédigé en 1769, résolut d'employer des troupes pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans les colonies, et Impôt sur le thé.

Digitized by Google

Période VIII. 1713 - 1800. pour y faire respecter la suprématie de la Grande-Bretagne.

Lord North le renouvelle. Ce fut dans ces circonstances que le lord North, ayant été mis à la tête de l'administration, réussit à calmer les esprits en faisant passer, en 1770, un acte qui supprimoit toutes les taxes et ne laissoit subsister que celle sur le thé. L'intention du ministre, en la conservant, n'étoit pas d'en retirer un grand avantage, mais il espéroit d'accoutumer, par cet impôt léger, les colonies à supporter des taxes. Les Américains le sentoient très-bien ; cependant, comme ils ne tiroient que fort peu de thé de l'Angleterre et que les Hollandois le leur fournissoient par la voie de la contrebande, ils ne firent éclater leur ressentiment qu'en 1773.

Insurrection de Boston. Le parlement ayant alors accordé à la compagnie des Indes orientales la permission d'exporter en Amérique le thé dont elle avoit de grandes provisions dans ses magasins, les Américains, choqués de voir cette compagnie se rendre l'instrument d'une loi qui leur étoit odieuse, résolurent de s'opposer au débarquement des thés. Trois vaisseaux de la compagnie chargés de cette marchandise, étant arrivés à Boston, et ayant eu l'air de vouloir débarquer, le peuple les aborda pendant la nuit du 21 décembre, et jeta toutes les caisses à la mer, au nombre de trois cent quarante-deux. Dans d'autres provinces, les navires chargés de thé furent renvoyés en Angleterre.

Actes coërcitifs. A la nouvelle de cet attentat, le parlement crut devoir prendre des mesures de rigueur. Trois actes furent passés successivement en

Digitized by Google

1774, le premier pour interdire le port de Boston, le second pour supprimer la chartre et le gouvernement démocratique de Massachuset et y substituer un gouvernement royal; enfin, le troisième pour autoriser les gouverneurs des colonies à traduire les Américains accusés de rébellion en Angleterre, pour y être jugés à la cour du banc du roi. Le général Gage fut envoyé à Boston avec un corps de troupes et plusieurs vaisseaux, afin de soutenir ces mesures coërcitives.

En se décidant pour un parti aussi violent, le parlement britannique ne devoit pas se flatter qu'il parviendroit à réduire, par la force, un continent aussi vaste et aussi éloigné de la métropole que celui de l'Amérique, et en supposant même qu'il y eût réussi, l'esprit et la nature du gouvernement anglois ne lui permettoient pas d'en maintenir la conquête par la force. Aussi, les colonies, loin d'être intimidées par les actes dont nous venons de parler, épousèrent avec chaleur la cause de la province que l'on se proposoit de punir.

Congrès de Philadelphie.

Un congrès général composé des représentans de toutes les colonies s'ouvrit à Philadelphie le 5 septembre 1774. Il déclara injustes, oppressifs et inconstitutionnels les actes du parlement contre la province de Massachuset; il arrêta de ne plus faire venir de marchandises de la Grande-Bretagne, et de présenter une adresse au roi et une pétition à la chambre des communes, pour le redressement des griefs, dont les colonies avoient à se plaindre.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

Commencement des hostilités.

Cette dernière démarche n'ayant produit aucun effet, et le parlement ayant persisté dans ses mesures de rigueur, les hostilités commencèrent au mois d'avril 1775. Le congrès Américain déféra alors le commandement en chef de ses troupes à George Washington, riche planteur de la Virginie, qui s'étoit acquis une réputation militaire, en combattant avec succès les François au Canada ; et pour suppléer en même temps au numéraire dont manquoient les colonies, le congrès arrêta l'émission d'un papier-monnoie destiné à faire face aux dépenses indispensables de la guerre.

Une déclaration fut publiée au mois de juillet 1775, pour exposer les motifs qui avoient forcé les Américains de prendre les armes, et l'intention où ils étoient de ne point se séparer de la Grande-Bretagne ni d'embrasser un système absolu d'indépendance. Mais le ministère britannique ayant fait des efforts extraordinaires pour la campagne de 1776, et ayant pris des troupes allemandes à sa solde, les Américains crurent devoir rompre tout lien avec l'Angleterre, afin de pouvoir, à leur tour, recourir à des protections étrangères.

Déclaration d'indépendance.

L'indépendance fut donc déclarée formellement par un acte rédigé au congrès le 4 juillet 1776. Il fut suivi de près de la rédaction des articles de confédération et d'union perpétuelle des états d'Amérique, au nombre de treize provinces. Elles prirent, par l'acte de leur confédération, le titre d'*Etats-Unis de l'Amérique* (1).

(1) Le premier acte de confédération est du 4 oct.

Digitized by Google

En vertu de cette confédération, chaque état resta le maître de son administration intérieure et de sa législation, et on attribua au congrès, composé des députés de toutes les colonies, le pouvoir de régler les affaires politiques, c'est-à-dire tout ce qui concerne la guerre, la paix, les alliances, les monnoies, les poids et mesures, les postes, de même que l'accommodement des différends qui viendroient à naître entre deux ou plusieurs des états confédérés.

Constitution des États-Unis.

La première affaire favorable aux Américains dans leur guerre contre l'Angleterre, fut la surprise des Hessois par le général Washington, auprès de Trenton sur la Delaware, le 25 décembre 1776. Mais ce qui mit en quelque sorte le sceau à leur indépendance, ce fut l'échec important que reçut le général Bourgoyne auprès de Saratoga. Ce général s'étant avancé du Canada pour soutenir les opérations du général Howe, qui marchoit sur Philadelphie, fut forcé par les troupes américaines aux ordres du général Gates, de

Capitulation de Saratoga.

1776. Voyez *Recueil des lois constitutives des Etats-Unis de l'Amérique*, p. 14. Il ne comprenoit alors que onze états. La Caroline méridionale et le Maryland n'en étoient pas encore. On fit depuis des changemens à cet acte, et on en rédigea un nouveau le 9 juillet 1778, qui ne fut définitivement ratifié qu'en 1781. Dans ce dernier acte la Caroline méridionale et le Maryland sont compris. Voyez : *Constitutions des treize états-unis de l'Amérique*, p. 423. Une convention générale, convoquée, en 1787, à Philadelphie, arrêta un nouveau plan de constitution fédérale, qui, en étendant le pouvoir du congrès et du président des états-unis, resserra davantage les nœuds de l'union.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

mettre bas les armes par une capitulation signée au camp de Saratoga, le 16 octobre 1777 (1).

La France alliée aux Américains.

La nouvelle de ce désastre ne fut pas plutôt arrivée en Europe, que la France qui avoit profité des troubles de l'Amérique pour mettre sa marine sur un pied respectable, prit la résolution de reconnoître la nouvelle république et de s'allier formellement avec elle. Des traités d'amitié, d'alliance et de commerce furent signés à Paris, le 6 février 1778, entre cette puissance et les Etats-Unis d'Amérique (2). La France exigea comme une condition principale, que les Etats-Unis ne missent bas les armes que lorsque l'Angleterre auroit reconnu leur indépendance (3). La notification que fit la cour de France à celle de Londres, de son traité avec les Etats-Unis, devint le signal de la guerre entre les deux nations.

Guerre entre la France et l'Angleterre.

Cette guerre que la France entreprit pour la liberté des mers contre l'Angleterre, fut la première qui, bornée uniquement à des opérations maritimes, n'embrasa point le continent de l'Europe. Loin de traverser la France dans cette entreprise, on vit les puissances européennes applaudir à ses succès; et tandis que la Grande-Bretagne, réduite à ses propres forces, ne trouvoit aucun allié sur le continent, la France parvint à mettre l'Espagne et la Hollande dans ses intérêts.

(1) Voyez cette capitulation dans Soulès, *histoire des troubles de l'Amérique angloise*, t. 2, p. 307.

(2) Voyez ces traités dans Martens, tome 1, p. 685 et 701.

(3) Art. 8 *du traité d'alliance.*

Digitized by Google

L'Espagne, après avoir eu pendant quelque temps le caractère de puissance médiatrice, entra, en 1779, dans la guerre, pour satisfaire aux engagemens du pacte de famille (1); et quant à la Hollande, l'Angleterre prit le parti de lui déclarer la guerre sur la fin de l'année 1780. Le ministère britannique étoit aigri contre cette république qui, au lieu d'accorder à l'Angleterre les secours qu'elle croyoit pouvoir réclamer en vertu des traités, servoit avec complaisance les intérêts de ses ennemis. Les Hollandois se plaignoient à leur tour des vexations multipliées qu'ils ne cessoient d'éprouver de la part des armateurs britanniques; ils cherchèrent à s'en garantir, en se couvrant de l'égide de la neutralité armée, que l'impératrice de Russie venoit de négocier (2) pour la protection du commerce des neutres contre les puissances en guerre. Ce fut pour prévenir leur accession à cette neutralité, que l'Angleterre se hâta de déclarer la guerre à la république (3).

L'Espagne et la Hollande y sont impliquées.

Sans entrer ici dans les détails des événe-

Observations sur cette guerre.

(1) Par une convention particulière, signée entre les deux cours à Aranjuez, le 12 avril 1779, la France stipula, entr'autres choses, pour elle, l'entière liberté du port de Dunkerque, la possession des îles de Terre-Neuve et de Dominique, avec la liberté absolue du commerce des Indes orientales; l'Espagne stipula la restitution de Gibraltar, du fort de la Mobile, de Pensacola et de l'île de Minorque, etc.

(2) Voyez ci-dessous, p. 137.

(3) On trouve dans le *recueil statistique* de Dohm, t. 3 et 4, toutes les pièces relatives à la rupture entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Hollande.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

mens de cette guerre, dont le théâtre principal s'établit en Amérique, et qui s'étendit de-là aux Indes et en Afrique, nous nous bornerons à faire quelques observations générales.

Lorsque les hostilités commencèrent entre la France et l'Angleterre, cette dernière puissance avoit une très-grande supériorité de forces sur mer. Armée aux deux extrémités du globe, le nombre de ses gens de mer étoit prodigieux, ses arsenaux regorgeoient de munitions, ses chantiers étoient dans la plus grande activité; mais depuis la réunion des armées navales de France et d'Espagne, il ne fut plus possible à la Grande-Bretagne, obligée de partager ses forces, de défendre ses possessions éloignées, contre toute attaque de la part des François et de leurs alliés.

Combats maritimes.

On compte jusqu'à vingt-un combats de mer qui eurent lieu entre les puissances belligérantes. Dans tous ces combats, l'Angleterre, distinguée par l'expérience de ses amiraux et par l'habileté de ses gens de mer, ne perdit pas un seul vaisseau de ligne.

Le premier combat naval fut celui d'Ouessant, qui se donna le 27 juillet 1778, entre le comte d'Orvilliers et l'amiral Keppel. Cette action, dont les deux nations s'attribuèrent également la gloire, fut aussi indécise que la plupart de celles dont elle fut suivie. Il n'y eut proprement de décisif que le combat que l'amiral Rodney livra, le 12 avril 1782, au comte de Grasse, entre les îles Dominique et Saintes. L'amiral anglois ayant réussi à couper la ligne des François, leur enleva cinq vaisseaux de ligne, y compris le vaisseau

Digitized by Google

amiral, et eut l'honneur d'amener l'amiral françois prisonnier à Londres. Période VIII. 1713-1800.

Au commencement de la guerre, les Anglois dépouillèrent les François de leurs possessions aux Indes orientales, telles que Pondichéry, Chandernagor et Mahé; ils leur enlevèrent en Amérique les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, de même que celle de Sainte-Lucie, et prirent aussi possession de l'île de Gorée sur les côtes de l'Afrique. Les François compensèrent depuis ces pertes par la conquête qu'ils firent des îles Dominique, Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat. Tous les forts et établissemens des Anglois sur le Sénégal en Afrique, de même que Gondelour aux Indes, tombèrent également en leur pouvoir. Conquêtes réciproques.

Les Espagnols se rendirent maîtres des forts que les Anglois occupoient sur le Mississipi; ils prirent le fort Mobile ou Condé, dans l'ancienne Louisiane françoise, et soumirent toute la Floride occidentale avec la ville de Pensacola. Aidés des François, ils reconquirent en Europe l'île de Minorque avec le Port-Mahon et le fort Saint-Philippe; mais les forces réunies des deux nations échouèrent dans l'entreprise qu'elles formèrent sur Gibraltar. Cette place défendue courageusement par le général Elliot, fut deux fois ravitaillée par des flottes angloises, d'abord par celle de Rodney, en 1780, et depuis par l'amiral Howe, en 1782. Les batteries flottantes de l'invention de M. d'Arçon, dirigées contre la place assiégée, furent dé-

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

truites par des boulets rouges, que le commandant anglois lança avec profusion. Ce fut principalement l'opiniâtreté des Espagnols à vouloir reprendre le rocher de Gibraltar, qui priva long-temps la France et l'Espagne des avantages que devoit leur procurer la réunion de leurs forces navales contre la Grande-Bretagne.

Quant aux Hollandois, ils éprouvèrent de grands désastres dans cette guerre. Leurs îles de Saint-Eustache, de Saba et de Saint-Martin, dans les Antilles, furent envahies par les Anglois qui y firent un butin immense. De même leurs établissemens de Démérary et d'Essé-québo, dans la Guiane, ceux qu'ils tenoient sur la côte de Malabar et de Coromandel, principalement Negapatnam et Trinquemale, sur la côte de Ceylan, furent successivement réduits. Les François cependant réussirent depuis à reconquérir les Antilles hollandoises et la forteresse de Trinquemale.

Déroute du lord Cornwallis.

Dans l'Amérique septentrionale, les succès de la guerre furent long-temps balancés entre les Anglois et les Américains. Enfin le lord Cornwallis, après avoir fait la conquête des deux Carolines, s'avança, en 1781, dans la Virginie; il y prit York-Town et Glocester, mais ayant pénétré dans l'intérieur de cette province, Washington, Rochambeau et la Fayette tournèrent leurs forces contre lui et furent soutenus, dans cette attaque, par une flotte françoise, que le comte de Grasse amena à leur secours. Cornwallis resserré alors de tous côtés et obligé de se renfermer dans York-Town, fut forcé de capituler et de se

Digitized by Google

rendre prisonnier de guerre avec toute son armée, le 18 octobre 1781.

Conférences pour la paix.

Cette déroute décida du sort de l'Amérique. La nouvelle n'en fut pas plutôt arrivée en Angleterre, qu'il survint un changement dans le parlement et dans le ministère britanniques. Lord North et ses collègues donnèrent leur démission et furent remplacés par des membres du parti de l'opposition. Les nouveaux ministres essayèrent d'abord d'en venir à une paix particulière, soit avec les Américains, soit avec les Hollandois; mais leurs efforts ayant été infructueux, ils prirent le parti de déclarer l'indépendance de l'Amérique, et entrèrent ensuite en négociation avec la France. Les conférences s'ouvrirent à Paris, sous la médiation de l'empereur Joseph II et de l'impératrice de Russie. Elles durèrent depuis le mois d'octobre 1782 jusqu'au 3 septembre 1783, où les traités de paix définitifs entre la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne et les Etats-Unis de l'Amérique furent signés, chacun séparément, à Paris ou à Versailles. La signature du traité entre l'Angleterre et la Hollande, n'eut lieu, à Paris, que le 30 mai 1784 (1).

Traités de Paris et de Versailles.

En vertu de ces traités l'indépendance des treize États-Unis de l'Amérique est reconnue

(1) Voyez ces traités dans le *recueil* de M. DE MARTENS, t. 2, p. 462, 484, 497, 520; et dans SOULÈS, *hist. des troubles de l'Amérique*, t. 4. L'examen critique de ces traités conclus sous le ministère de M. de Vergennes, se trouve dans un mémoire du général GRIMOARD, lu au conseil du roi en 1786, et publié par SOULAVIE, *mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. 5, p. 17 et 27.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

par l'Angleterre, et les limites des possessions respectives des deux puissances sont réglées dans toute l'étendue de l'Amérique septentrionale. Un continent de plus de soixante-dix mille milles carrés d'Allemagne, est assigné aux états confédérés qui obtiennent aussi le droit de pêche sur les bancs de Terre-Neuve, dans le golfe de Saint-Laurent, et dans tous les autres lieux où ils avoient été jusqu'alors en usage de pêcher.

La pêche françoise est réglée à Terre-Neuve d'une manière plus avantageuse qu'elle ne l'avoit été par les traités antérieurs. Les îles de Saint-Pierre et de Miquelon sont cédées en toute propriété et souveraineté à la France. Dans les Antilles la France conserve Sainte-Lucie et Tabago, en restituant à l'Angleterre la Grenade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat. En Afrique les forts et établissemens du Sénégal restent à la France avec l'île de Gorée qui lui est rendue. Aux Indes orientales tous les établissemens des François, tels que Chandernagor, Pondichéry, Mahé sont restitués, et l'Angleterre s'engage à procurer à la France un arrondissement pour Pondichéry. Les clauses des traités antérieurs relatives à Dunkerque sont abolies.

L'île de Minorque dans la Méditerranée, et toute la Floride en Amérique sont cédées à l'Espagne qui restitue à l'Angleterre les îles de la Providence et de Bahama, et accorde de plus aux Anglois la faculté de couper du bois de teinture ou de campêche dans de certains districts de la baie de Honduras.

Digitized by Google

Enfin la Hollande cède Négapatnam à l'Angleterre, et assure aux sujets britanniques la libre navigation dans les mers de l'Inde, où les Hollandois avoient maintenu jusqu'alors la navigation et le commerce exclusifs. Période VIII. 1713-1800.

Tel est le précis des traités de Paris et de Versailles, qui terminèrent la guerre d'Amérique. La France y maintint l'équilibre contre l'Angleterre dont la grande supériorité sur mer avoit alarmé toutes les puissances maritimes et commerçantes. Elle eut aussi la gloire d'avoir contribué, par ses efforts, à l'affermissement de la nouvelle république des Etats-Unis, qui par la vaste étendue de son territoire, par l'accroissement progressif de sa population, de son industrie et de son commerce, exercera, avec le temps, une grande influence sur les destinées de l'Europe.

Un événement mémorable qui se rapporte à la guerre d'Amérique, est la confédération des puissances du nord sous le nom de *neutralité armée*. Cette guerre, purement maritime, ayant donné une étonnante activité au commerce des états du nord par les bois de construction et les munitions navales de toutes espèces qu'ils fournissoient aux puissances en guerre, l'Angleterre, pour empêcher les François et les Espagnols de se procurer ces objets dans le nord, profita de sa supériorité sur mer, pour faire saisir indistinctement tous les bâtimens marchands à pavillon neutre, et pour confisquer les effets appartenans à des sujets ennemis, et trouvés à bord de ces bâtimens. L'impératrice de Russie voulant arrêter ces vexations, résolut de protéger Convention sur la neutralité armée.

Digitized by Google

Période VIII. 1713 - 1800.

à main armée la navigation commerçante de ses sujets. Par une déclaration qu'elle adressa, à la France et à l'Angleterre, à la fin de février 1780, elle fit connoître à ces puissances que son intention étoit de maintenir la liberté des effets qui appartiendroient à des sujets des nations en guerre, en n'en exceptant que les véritables munitions de guerre, telles que boulets, poudre, canons, et généralement tout ce qui étoit réputé marchandise de contrebande, en vertu des articles 10 et 11 de son traité de commerce avec la Grande-Bretagne de l'année 1766 (1). Elle ne se borna point à faire cette déclaration; elle engagea la Suède et le Danemarck à en publier de semblables, et conclut, aux mois de juillet et d'août suivans, des conventions avec ces puissances à l'effet de protéger, par des convois, la navigation de leurs sujets, et de se prêter mutuellement de l'assistance en cas d'insulte faite à leurs bâtimens marchands (2). La cour de Copenhague déclara plus particulièrement que la mer Baltique étant, par sa situation locale, une mer fermée, les vaisseaux armés des puissances en guerre, n'y seroient point admis pour y commettre des hostilités contre qui que ce fût (3).

Plusieurs puissances, telles que le roi de Prusse, l'empereur Joseph II, la reine de

(1) Voyez cette déclaration dans Dohm, *Materialien zur Statistick*, t. 4, p. 177; et dans Martens, t. 2, p. 74.

(2) Dohm, t. 4, p. 210 et 220. Martens, t. 2, p. 103, 110.

(3) Martens, t. 2, p. 84.

Digitized by Google

Portugal et le roi des Deux-Siciles accédèrent à la neutralité armée, en donnant leur adhésion aux principes établis dans la déclaration de l'impératrice de Russie (1). La France et l'Espagne applaudirent à ces mesures et aux principes que l'impératrice de Russie venoit de consacrer. L'Angleterre seule s'y opposa, et, pour empêcher les Hollandois de se couvrir de l'égide de la neutralité armée, elle déclara la guerre à cette république, avant que son acte d'accession à ces traités n'eût été ratifié par les puissances du nord (2).

Nouveaux différends entre la Russie et la Porte.

De nouvelles brouilleries s'élevèrent entre les Russes et les Turcs à la suite de la paix de

(1) Dohm, t. 4, p. 246 et suiv.

(2) Les stipulations de la neutralité armée furent renouvelées entre la Russie et la Suède, par un traité qui fut signé à S. Pétersbourg le 16 déc. 1800, et auquel le Danemarck et la Prusse donnèrent également les mains. Martens, *recueil des traités*, t. 7, p. 516; et *supplément aux traités*, t. 2, p. 399 et 406. Pour dissoudre cette ligue ou pour en prévenir les effets, l'Angleterre envoya une flotte formidable dans la Baltique sous les ordres de l'amiral Parker, qui livra, le 2 avril 1801, près de Copenhague, un combat sanglant à la flotte danoise, à la suite duquel un armistice fut conclu et le traité de neutralité suspendu en tant qu'il concernoit le Danemarck. La mort tragique de l'empereur Paul, arrivée dans le même temps, amena un rapprochement entre l'Angleterre et les puissances du nord. Ces puissances consentirent à modifier les clauses de la neutralité armée. Voyez les pièces relatives à cette grande querelle dans le *Supplément de M.* de Martens, t. 2, p. 416—486. On peut consulter sur l'histoire de la neutralité armée l'ouvrage de M. le comte de Goertz, alors ambassadeur de Prusse à la cour de S. Pétersbourg, intitulé : *Mémoire, ou précis sur la neutralité armée*, imprimé à Bâle en 1801.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

Kaynardgi. Les Turcs ne pouvoient point consentir à l'indépendance des Tatars, sanctionnée par cette paix; ils souffroient de voir les Russes promener leur pavillon jusque sous les murs de Constantinople, et ne cherchoient que des subterfuges pour éluder l'exécution de ceux des articles du traité qui leur déplaisoient le plus. La Russie, de son côté, convaincue qu'il étoit de la dernière importance pour elle de maintenir l'indépendance de la Crimée, en conformité du dernier traité de paix, fit chasser le khan Dewlet-Guéraï, qui penchoit pour la Porte, et lui fit substituer Sahin-Guéraï, connu par son dévouement aux intérêts de son empire. Ce dernier ayant encore été dépossédé depuis par Selim-Guéraï, soutenu de tous les partisans de la Porte, l'impératrice fit avancer, en 1778, un corps de troupes, sous les ordres de Suwarow, dans la Crimée, et y rétablit, à force armée, son protégé.

Convention explicative de Constantinople.

Les Turcs indignés firent de grands préparatifs de guerre, et on s'attendoit à une nouvelle rupture entre les deux empires, lorsque par l'entremise de M. de Saint-Priest, ambassadeur de France à la Porte, le divan consentit à un accommodement qui fut signé à Constantinople le 21 mars 1779, sous le nom de convention explicative. L'indépendance de la Crimée et la souveraineté du khan Sahin-Guéraï y furent reconnues et confirmées de nouveau. La Russie et la Porte s'engagèrent à retirer leurs troupes de cette presqu'île, ainsi que de l'île de Taman. La Porte promit surtout de ne jamais alléguer le prétexte du lien spi-

Digitized by Google

rituel pour se mêler du pouvoir civil et politique des khans. Le libre passage de la mer Noire dans la mer Blanche, et de celle-ci dans la mer Noire fut assuré, de la manière la plus expresse, à tous vaisseaux marchands russes qui seroient de la forme, de la mesure et de la grandeur des vaisseaux des autres nations qui trafiquent dans les ports de la Turquie (1).

Cette convention ne rétablit cependant que foiblement la bonne intelligence entre les deux empires. Les troubles de la Crimée ne tardèrent pas à renaître. En 1782, le khan Sahin-Guéraï fut chassé de nouveau par la faction dévouée à la Porte. Aussitôt une armée russe rentra dans cette presqu'île et y ramena le khan fugitif, tandis qu'une flotte de cette nation, sortie du port d'Asof, coupoit aux mécontens toute communication avec la ville de Constantinople.

La Crimée passe sous la domination de la Russie.

Ce fut dans ces circonstances que l'impératrice, pour mettre fin aux pratiques sourdes des Turcs, crut devoir mettre la Crimée au nombre de ses provinces. Elle fit occuper par ses troupes cette presqu'île, de même que tout le Kuban, et fit sortir aussi les Turcs de l'île de Taman dont ils s'étoient rendus maîtres dans l'intention de s'ouvrir une communication avec les Tatars. Enfin, cette princesse engagea le khan Sahin-Guéraï à se démettre de sa souveraineté (2),

(1) MARTENS, t. 3, p. 349.

(2) Ce fut le 28 juin 1783 que le khan Sahin-Guéraï donna sa démission. Voyez *Campagnes de Suwarow*, t. 1, p. 139.

Digitized by Google

PAUL I. VIII. 1713-1800. et exposa dans un manifeste (1) les motifs qui l'obligeoient de réunir à son empire la Crimée, de même que l'île de Taman et le Kuban.

La Porte renonce à la Crimée. Cet événement fut un coup terrible pour la Porte ottomane. Le peuple de Constantinople demandoit tumultueusement la guerre. Mais le divan, qui sentoit son impuissance, ne négligea rien pour l'éviter. Les préparatifs des Russes, tant par terre que par mer, étoient immenses, et il subsistoit un concert et une intimité parfaite entre les cours de Vienne et de St. Pétersbourg. L'Angleterre s'efforçoit envain d'engager les Turcs à reprendre les armes; ils furent retenus par la France et par l'Autriche (2). Au lieu de combattre, ils prirent encore le parti de négocier. Un nouveau traité fut signé à Constantinople le 8 janvier 1784. L'impératrice y conserva, de l'aveu de la Porte, la souveraineté de la Crimée, de l'île de Taman et de toute cette partie du Kuban qui est située sur la rive droite de la rivière de ce nom, adoptée pour frontière entre les deux empires. La forteresse d'Oczakow, sur laquelle les Tatars de la Crimée avoient formé des prétentions, est

(1) Ce manifeste est daté de S. Pétersbourg du 8 avril 1783. Voyez *Neues petersburgisches Journal* de l'année 1783, part. 2. p. 199; et MARTENS, *recueil des traites*, t. 4, p. 444.

(2) Tous les revers des Turcs depuis 1774 sont attribués, en grande partie, à la pusillanimité du cabinet de Versailles, dans le mémoire déjà cité du général GRIMOARD, publié par SOULAVIE, *mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. 5, p. 72 et suiv.

Digitized by Google

abandonnée à la Porte, avec tout son territoire (1).

Ainsi finit la domination des Tatars de la Crimée, jadis si redoutables à la Russie dont ils avoient été le fléau et la terreur. L'impératrice forma de ce vaste pays deux nouveaux gouvernemens, sous le nom de la Tauride et du Caucase.

Différends entre l'empereur et les Hollandois.

Il subsistoit depuis long-temps des différends entre les Hollandois et le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens sur l'exécution du traité de la barrière, de 1715, et de celui de la Haye, de 1718. On avoit négligé de déterminer d'une manière précise les limites de la Flandre hollandoise, telles que ces traités les avoient réglées; et depuis long-temps, la cour impériale avoit cessé de payer aux Hollandois le subside que le traité de la barrière avoit stipulé en leur faveur. Cette cour ne consentoit à se prêter à un règlement définitif de limites et au paiement du subside, qu'autant que l'Angleterre et la Hollande se concerteroient avec elle sur le rétablissement des places de la barrière, dont les fortifications avoient été ruinées pendant la guerre pour la succession d'Autriche. Elle exigeoit pareillement que ces mêmes puissances se réunissent pour la conclusion d'un traité de commerce et de tarif avantageux aux Pays-Bas, ainsi qu'elles en avoient pris l'engagement par les traités antérieurs. L'empereur Joseph II crut devoir profiter de

(1) MARTENS, *recueil des traités*, t. 2, p. 505.

Digitized by Google

Période VIII 1713-1800

l'événement de la guerre survenue, en 1781, entre l'Angleterre et la Hollande, pour debarrasser entièrement les Pays-Bas autrichiens des chaînes que le traité de la barrière leur avoit imposées. En ordonnant alors la démolition de toutes les places fortes des Pays-Bas, il comprit dans cet ordre les places de la barrière, et somma les Hollandois d'en retirer leurs troupes. Ces républicains ne pouvant point invoquer la garantie de l'Angleterre avec laquelle ils étoient en guerre, se virent forcés de déférer à la sommation de l'empereur. Leurs troupes évacuèrent, successivement, au mois de janvier 1782, toutes les places de la barrière.

Cette docilité des Hollandois encouragea l'empereur à pousser plus loin ses prétentions; il ne se borna plus à résilier les traités de 1715 et 1718, il exigea que les limites de la Flandre fussent rétablies sur le pied de la convention passée en 1664 entre l'Espagne et les états-généraux, et, au lieu de faire, de sa nouvelle demande, un objet de négociation, il prit en 1783 possession des forts, places et districts renfermés dans les limites qui avoient été fixées par cette dernière convention.

Conférences de Bruxelles.

Les Hollandois ayant adressé à la cour de Vienne, leurs plaintes contre ces violences, l'empereur consentit à ouvrir des conférences à Bruxelles, pour y terminer à l'amiable tous les différends. A l'ouverture de ces conférences, en 1784, ce prince fit déclarer qu'il se désistoit de toutes les prétentions qu'il avoit à la charge de la république, pourvu qu'elle

Digitized by Google

accordât, en faveur des provinces belgiques, l'ouverture et la libre navigation de l'Escaut, avec la faculté de naviguer et de commercer directement aux Indes de tous les ports des Pays-Bas. Mais ce qui surtout devoit surprendre, il annonça, en même temps, la ferme résolution où il étoit de regarder dès à présent l'Escaut comme libre, et la moindre opposition de la part des états-généraux comme une hostilité ouverte et une déclaration de guerre. Les Hollandois, sans être intimidés par ces menaces, déclarèrent la demande de l'empereur contraire aux traités et destructive de la sûreté et de la prospérité de la république. Le vice-amiral Reynst eut ordre de prendre poste, avec une escadre, à l'embouchure de l'Escaut, et d'empêcher tout passage de vaisseau impérial ou flamand. Deux bâtimens impériaux ayant voulu forcer le passage, les Hollandois leur lâchèrent une bordée et les obligèrent d'amener pavillon.

Guerre entre l'empereur et les Hollandois.

L'empereur regardant alors la guerre comme déclarée, rompit aussitôt les conférences de Bruxelles. Il n'avoit cependant fait aucun préparatif, et les Pays-Bas se trouvoient dégarnis de troupes, de magasins et de munitions de guerre. Ce prince se flattoit que la cour de France épouseroit sa querelle et qu'il en obtiendroit les secours stipulés par le traité de Versailles; mais cette cour qui négocioit alors un traité d'alliance avec la république, sentoit bien qu'en l'abandonnant dans le moment actuel, elle la forceroit de se jeter entre les bras de l'Angleterre. M. de Maille-

Période VIII. 1713-1800.

bois eut donc ordre de passer en Hollande, pour y prendre le commandement de l'armée de la république, et la France mit sur pied deux armées d'observation, l'une en Flandre et l'autre sur le Rhin. Le roi écrivit à l'empereur des lettres très-pressantes pour lui faire adopter des vues pacifiques.

Intervention de la cour de France.

Ces démarches, et les difficultés de toute espèce que la guerre des Pays-Bas présentoit à l'empereur, lui firent accepter la médiation de la cour de France. Une négociation s'entama à ce sujet à Versailles (1). L'empereur y persista d'abord à soutenir la liberté de l'Escaut, mais s'étant relâché depuis sur ce point, il se borna à faire valoir ses autres prétentions (2). La négociation fut aussi longue qu'épineuse. Elle occupa le ministère de Versailles pendant une grande partie de l'année 1785. L'empereur insista beaucoup sur la cession de Maestricht et des pays d'Outre-Meuse; il ne s'en départit qu'en exigeant une forte somme d'argent en indemnité, et une autre en réparation des dommages que les inondations de la Flandre, ordonnées par les états-généraux, avoient causés aux sujets autrichiens.

Paix de Fontainebleau.

Par la paix qui fut signée à Fontainebleau le 8 novembre 1785, le traité de Münster, du

(1) Linguet publia alors en faveur de l'empereur: *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut*; Mirabeau, encouragé par la cour de France, le réfuta par un écrit intitulé: *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, dont la cour de Vienne demanda et obtint la suppression.

(2) Voyez sur ces prétentions les *Mémoires de M. le comte* de Neny *sur les Pays-Bas autrichiens*, t. 2, p. 41 et suiv.

Digitized by Google

30 janv. 1648, fut renouvelé, mais on ne parla ni du traité de la barrière de 1715, ni de celui de Vienne de 1731. On convint de la fermeture de l'Escaut depuis Saftingen jusqu'à la mer, ainsi que des canaux du Sas, de Swin et des autres bouches de mer y aboutissant. Les états-généraux s'engagèrent à payer à l'empereur, pour ses prétentions sur Maestricht et le pays d'Outre-Meuse, la somme de neuf millions cinq cent mille florins d'Hollande, et celle de cinq cent mille florins pour réparation des dommages causés par les inondations (1). On satisfit amplement ce prince sur la plupart de ses autres prétentions, et la France se chargea de la garantie de ce traité (2).

Immédiatement après la signature du traité de paix on s'occupa de terminer le traité d'alliance, projeté depuis long-temps entre la France et la république. Ce traité fut aussi signé à Fontainebleau, le 10 novembre 1785, deux jours après le traité de paix (3).

(1) Les ambassadeurs hollandois à Paris n'ayant été autorisés que pour cinq millions, et l'empereur ayant fixé un terme péremptoire, la cour de France, pour trancher sur toutes les difficultés, se chargea généreusement du payement du surplus. Cette cour paya, en effet, neuf millions quarante-cinq mille livres, monnoie de France, pour compléter l'indemnité allouée à l'empereur. Voyez le *mémoire*, cité ci-dessus, *du général* GRIMOARD, qui fait la critique de toute cette négociation. SOULAVIE, *mémoires du règne de Louis XVI*, t. 5, p. 32 et suiv.

(2) Ce traité fut imprimé à Paris à l'imprimerie royale, en 1786; on le trouve dans MARTENS, au t. 2, p. 602.

(3) Ce traité publié à l'imprimerie royale, en 1786, se trouve aussi dans MARTENS, t. 2, p. 612.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. Troubles intestins de la Hollande.

Des troubles intestins agitoient alors la république des Provinces-Unies. L'animosité du parti républicain contre le stathouder et ses partisans s'étoit réveillée plus fortement que jamais, à l'occasion de la guerre d'Amérique entre la France et l'Angleterre. Le parti républicain reprochoit au stathouder son dévouement aux intérêts de l'Angleterre, qui lui avoit fait négliger la marine et manquer à la protection qu'il devoit au commerce hollandois, en sa qualité d'amiral-général des forces navales de la république. Les diverses magistratures des villes municipales, pour décréditer le stathoudérat dans l'opinion publique, encouragèrent les écrivains périodiques à se déchaîner contre la personne de Guillaume V et son administration. On s'en prenoit à ses conseillers et nommément au duc Louis de Brunswic, qui, comme gouverneur du stathouder, avoit eu, pendant sa minorité, la principale direction des affaires et qui continuoit encore à l'aider de ses conseils.

Éloignement du duc Louis de Brunswic.

Ce fut la ville d'Amsterdam, toujours distinguée par son opposition au stathoudérat, qui la première demanda l'éloignement du duc, qu'elle soutenoit être la cause de la décadence des forces maritimes de la république. Ce prince fut forcé, en 1784, de donner sa démission et de sortir même du territoire de la république (1). La retraite

(1) Voyez l'ouvrage de M. Schloezer, intitulé : *Ludwig Ernst, Herzog zu Braunschweig und Lüneburg*, imprimé à Göttingue, en 1786.

Digitized by Google

du duc ne fit qu'enhardir le parti anti-stathoudérien, qui bientôt ne garda plus de mesure. Ce parti, purement aristocratique dans son origine, fut renforcé depuis par une foule de démocrates qui, non contens de s'opposer à l'influence du stathoudérat, attaquoient aussi le pouvoir des magistrats des villes, et tendoient à changer la constitution en rendant le gouvernement plus populaire et plus démocratique. Dans les villes principales, des associations se formèrent sous la dénomination de corps francs, pour exercer les citoyens au maniement des armes. Tous les anti-stathoudériens se disoient patriotes; ils étoient soutenus secrètement par la France, qui comptoit s'en servir pour détruire l'influence de l'Angleterre, et pour attacher la république aux intérêts de sa couronne.

Retraite du stathouder.

Une émeute populaire arrivée à la Haye au mois de septembre 1783, fournit le prétexte aux états de Hollande d'enlever au stathouder le commandement de cette résidence, et de le confier à un conseil. Cette atteinte portée à une prérogative qu'on regardoit comme inhérente au stathoudérat, engagea le prince d'Orange à quitter la Haye et à fixer sa résidence dans la province de Gueldre, dont les états lui étoient plus particulièrement dévoués. L'attaque dirigée par le prince contre les villes d'Elbourg et de Hattem, qui refusoient d'exécuter les ordres qu'il leur avoit intimés au nom des états de Gueldre, exaspéra tous les esprits; elle donna un accroissement de forces au parti patriotique, et encouragea les états de Hollande à attaquer di-

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800

rectement le stathoudérat et à aller même jusqu'à suspendre le prince de ses fonctions de capitaine-général de la province (1).

Intervention des cours de Berlin et de France.

La cour de Berlin fit, du vivant de Frédéric-le-Grand, des démarches, tant auprès des états-généraux que de ceux de la province de Hollande, pour faciliter un accommodement entre les deux partis. Le roi Frédéric-Guillaume II ayant succédé, en 1786, à son oncle, envoya, dans la même vue, à la Haye, le comte de Görtz, son ministre d'état; M. de Rayneval s'y rendit de la part de la cour de Franc. Une négociation eut lieu entre ces deux ministres et les principaux chefs du parti patriotique. Elle fut sans effet; l'animosité ne fit que s'accroître, et le parti patriotique se porta à toutes sortes de violences. Il destitua, par la force, les magistrats des villes principales et les remplaça par ses adhérens; ce qui mit le parti aristocratique dans la nécessité de se coaliser avec les stathoudériens, afin de contenir la fougue du parti républicain. La guerre civile sembloit inévitable.

Offense faite à la princesse d'Orange.

Ce fut dans ces circonstances que la princesse d'Orange, épouse du stathouder, prit la résolution de se rendre en personne à la Haye, dans le dessein, comme elle assuroit, d'y travailler au rétablissement de la paix. Elle fut arrêtée dans sa route, le 28 juin 1787, par un détachement du corps franc de Gouda, et conduite à Schönhoven, où

(1) Voyez M. de Segur, *histoire de Frédéric-Guillaume II*, t. 1, p. 103, et le *mémoire de M.* Caillard, ibidem, p. 136.

Digitized by Google

elle se vit forcée de retourner à Nimègue, sans avoir pu remplir l'objet de son voyage. Période VIII. 1713-1800.

Le roi de Prusse crut devoir demander satisfaction de l'outrage fait à sa sœur (1). Les états de Hollande ne s'étant pas empressés de la donner dans les termes que le roi l'exigeoit, ce prince fit entrer, au mois de septembre 1787, un corps de vingt mille hommes dans la Hollande, sous le commandement du duc de Brunswic, qui, dans l'espace d'un mois, se rendit maître de tout le pays, et obligea aussi la ville d'Amsterdam de se soumettre. Toutes les résolutions antérieures qui avoient été prises pour limiter le pouvoir du stathouder, furent alors annulées, et le prince rétabli dans toute la plénitude de ses droits. Les Prussiens entrent dans la Hollande.

La cour de France, qui n'ignoroit pas que la durée de son alliance avec la république, étoit liée à la cause des patriotes, ne fit aucune démarche pour soutenir ce parti, ni pour s'opposer à l'invasion des troupes prussiennes. Elle eut même la foiblesse de se concerter avec la cour de Londres pour un désarmement réciproque, en déclarant qu'elle ne conservoit aucune vue hostile relativement à ce qui s'étoit passé en Hollande (2). En renonçant alors à leur alliance avec la France, les états-généraux embrassèrent celle de la Prusse et de la Grande-Bretagne. Par des traités qui furent signés le 15 avril 1788, les deux puissances se chargèrent de la ga- La France ne s'y oppose point.

(1) *Recueil de* Herzberg, t. 2, p. 427 et 429.

(2) Herzberg, t. 2, p. 438. Mon *recueil de traités*, t. 2, p. 498.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

rantie du stathoudérat héréditaire, en faveur de la maison d'Orange, conformément aux résolutions des années 1747 et 1748 (1). Ainsi la France perdit le fruit des longues mesures qu'elle avoit prises pour attacher la Hollande à son système fédératif, opposé à l'Angleterre.

Troubles des Pays-Bas.

Les troubles de la Hollande furent bientôt suivis d'autres troubles dans les Pays-Bas autrichiens, au sujet des innovations que l'empereur Joseph II (2) se proposoit de faire dans le gouvernement, tant civil qu'ecclésiastique, des provinces belgiques. Différens édits que ce prince publia depuis le 1er. janvier 1787, pour y introduire un nouvel ordre d'administration, furent regardés par les états du pays comme contraires à la constitution établie et comme incompatibles avec les engagemens contractés par le souverain à sa *joyeuse entrée*. L'extrême agitation que causèrent ces

(1) MARTENS, t. 3, p. 127, 133; et HERZBERG, t. 2, p. 444. Voyez sur cette révolution : *mémoires de M.* CAILLARD dans l'*histoire de Frédéric-Guillaume, par M.* DE SÉGUR; *Lettre d'un observateur impartial sur les troubles actuels de la Hollande,* Nimègue 1787; *Précis historique de la révolution qui vient de s'opérer en Hollande, par un patriote hollandois, refugié à Paris*, Paris 1788.

(2) Ce prince s'étoit érigé en réformateur de ses états, dès la mort de l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère, arrivée le 29 nov. 1780. Les changemens qu'il fit successivement dans toutes les provinces de la monarchie autrichienne, surtout en ce qui tient à l'ordre ecclésiastique, reveillèrent l'attention de la cour de Rome et engagèrent le pape Pie VI à entreprendre, en 1782, son fameux voyage de Vienne. Voyez *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, t. 1, chap. 12 et suiv.

Digitized by Google

innovations, engagea l'empereur à retirer ses édits, dans le mois de novembre de cette même année, et à rétablir les choses sur l'ancien pied. Les esprits cependant étant aigris de part et d'autre, les troubles ne tardèrent pas à renaître. Le refus que les états du Brabant et du Hainault firent depuis du subside, porta l'empereur à révoquer, en 1789, l'amnistie qu'il avoit accordée; il alla même jusqu'à casser les états ainsi que le conseil souverain de Brabant, et déclara qu'il ne se croyoit plus lié par sa joyeuse entrée. Une foule de personnes, et entr'autres plusieurs membres des états, furent arrêtés par ses ordres. L'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers, soupçonnés d'avoir fomenté les troubles, se sauvèrent par la fuite.

Factions de Vonk et de van der Noot.

Deux factions agitoient alors les provinces belgiques et y entretenoient le feu de la discorde civile. L'une, guidée par l'avocat Vonk, et soutenue par les ducs d'Ursel et d'Aremberg, penchoit pour l'Autriche; elle se bornoit à demander la réforme des abus et un meilleur système de représentation dans les états du pays : tandis que l'autre, que dirigeoit l'avocat van der Noot et le pénitencier van Eupen, prétendoit maintenir les formes anciennes, en donnant aux états l'indépendance et la souveraineté dont elle comptoit dépouiller la maison d'Autriche. Les partisans de Vonk vouloient effectuer, par leurs propres moyens, les réformes qu'ils avoient en vue, au lieu que les adhérans de van der Noot fondoient leurs espérances sur l'assistance des puissances étrangères, et particuliè-

Digitized by Google

Pentode VIII. 1713 à 1800.

rement sur celle de la Prusse, qu'ils croyoient intéressée à saisir cette occasion pour affoiblir la puissance de l'Autriche. Ce dernier parti entreprit de former des rassemblemens d'émigrés brabançons sur le territoire des Provinces-Unies, aux environs de la ville de Breda. Les deux partis agirent d'abord de concert. Van der Mersch, originaire de Menin en Flandre et ancien colonel au service d'Autriche, fut proposé par Vonk et agréé comme général par les deux partis.

Insurrection des Belges.

Un corps d'insurgés, commandé par van der Mersch, se porta, le 24 octobre 1789, sur Turnhout dans le Brabant, où il repoussa les Autrichiens, qui étoient venus l'attaquer sous les ordres du général Schröder. Ce premier succès donna le mouvement à l'insurrection, qui du Brabant se communiqua aux autres provinces belgiques. Les Autrichiens, forcés de sortir successivement de toutes les villes et places principales, se replièrent sur Luxembourg. L'avocat van der Noot fit une entrée triomphante à Bruxelles, le 18 décembre 1789. Les états du Brabant, assemblés dans cette dernière ville, proclamèrent l'indépendance, le 26 du même mois. L'empereur Joseph II fut déclaré déchu de la souveraineté, pour avoir violé les engagemens qu'il avoit contractés à sa joyeuse entrée. L'exemple des états du Brabant fut bientôt suivi de ceux des autres provinces.

Formation d'un Congrès.

Une assemblée de députés, de toutes les provinces Belgiques, se forma à Bruxelles. Elle signa, le 11 janvier 1790, un acte, par lequel ces provinces se confédérèrent sous le

Digitized by Google

titre d'*Etats Belgiques-Unis*. Les droits de souveraineté, relatifs à la défense commune, y étoient attribués à un congrès, composé de députés des différentes provinces, sous la dénomination de congrès souverain des états belgiques. Chaque province conservoit son indépendance et l'exercice du pouvoir législatif. Leur union étoit déclarée permanente et irrévocable; on ne touchoit ni à la religion ni à la constitution, et l'on n'admettoit non plus d'autres représentans que ceux qui avoient été nommés auparavant. Pasions VIII. 1713-1800.

Cette dernière détermination déplut beaucoup au général van der Mersch et à tous ceux du parti de Vonk, qui avoient autant en horreur l'oligarchie des états, qu'ils redoutoient le despotisme de la cour de Vienne. Le parti des états prévalut cependant par le crédit de van der Noot, et par les insinuations des prêtres et des moines. Le général van der Mersch, et tout ce qu'il y avoit de zélés partisans des projets de réforme, furent alors éloignés des affaires. On arrêta même van der Mersch, et on lui substitua le général Schönfeld. Le pillage, les délations, les emprisonnemens, furent les suites du triomphe de la faction aristocratique. Désunion entre les insurgés.

Ces divisions, jointes à la mort de l'empereur Joseph II, arrivée sur ces entrefaites, produisirent un changement favorable aux intérêts de la cour de Vienne. Léopold II, en succédant à son frère dans la monarchie autrichienne, montra des dispositions propres à terminer tous les différends, et le congrès belgique, voyant qu'il ne pouvoit pas compter Pacification des troubles belgiques.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. sur l'assistance des puissances étrangères, désiroit aussi un accommodement. La cour de Berlin avoit refusé sa protection aux Belges, et celle de Londres s'opposoit hautement à leur indépendance. Ces deux cours, conjointement avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, interposèrent leur médiation pour calmer tous ces troubles. L'empereur Léopold prit l'engagement formel, sous la garantie des trois puissances médiatrices, de gouverner dorénavant les Pays-Bas, conformément aux constitutions, chartres et priviléges qui étoient en vigueur sous l'impératrice Marie-Thérèse, de ne jamais y donner la moindre atteinte, et d'annuler tout ce qui s'y étoit fait de contraire sous le règne de Joseph II. Une déclaration de Léopold, publiée au mois de novembre 1790, enjoignoit à tous les sujets Belges de lui prêter de nouveau le serment de fidélité. Ce prince accorda une amnistie générale et illimitée en faveur de tous ceux qui, dans un temps déterminé, mettroient bas les armes. Toutes les provinces firent alors successivement leur soumission. Bruxelles ouvrit ses portes aux troupes autrichiennes, le 2 décembre 1790. Les patriotes van Eupen et van der Noot se réfugièrent en Hollande (1).

(1) Voyez sur ces troubles : *Recueil des représentations, protestations et réclamations faites à S. M. I. par les représentans des états des provinces des Pays-Bas autrichiens; Mémoire historique et pièces justificatives pour M. van der Mersch, par* E. J. Dinne, Lille 1791, en 3 vol. in-8°. La convention signée à la Haye le 10 décembre 1790, entre l'empereur, la Grande-Bretagne, la Prusse et les Provinces-Unies, relati-

Digitized by Google

Brouilleries entre la Russie et la Porte.

L'animosité qui subsistoit depuis longtemps entre la Russie et la Porte, fit naître, en 1787, une nouvelle guerre entre ces deux puissances. Les Turcs ne supportoient qu'avec peine les conditions humiliantes que les derniers traités avec la Russie leur avoient imposées. L'énergie que la cour de Saint-Pétersbourg mettoit dans ses communications avec la Porte, blessoit la fierté ottomane, et le voyage extraordinaire de l'impératrice à Kerson et dans la Crimée, où elle s'étoit fait accompagner par l'empereur Joseph II, jeta l'alarme jusque dans la ville de Constantinople. Le peuple de cette capitale croyoit entrevoir, dans ce voyage, le dessein prémédité entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, d'anéantir l'empire Ottoman, et d'en partager les dépouilles (1). La cour de Londres, appuyée de celle de Berlin, souffloit adroitement le feu qui couvoit sous les cendres. Elle vouloit se venger des difficultés que la cour de Saint-Pétersbourg avoit apportées au renouvellement de son traité de commerce, et des conditions avantageuses qu'elle avoit accordées à la France par le traité de commerce qu'elle venoit de conclure avec cette puissance (2). La grande activité que la Rus-

vement à ces différends, ne fut point ratifié. Voyez Herzberg, *recueil des déductions*, t. 3, p. 223.

(1) Voyez sur les motifs vrais et secrets de ce voyage, M. de Ségur, *histoire de Frédéric-Guillaume II*, t. 1, p. 94. Selon cet habile négociateur il s'agissoit moins entre les deux cours de détruire l'empereur turc que de ressusciter les républiques grecques.

(2) Ce traité, qui fut signé le 11 janvier 1787 à S. Pétersbourg par M. de Ségur, accordoit à la France les

Digitized by Google

Paix de 1783 - 1800.

sie donnoit à son commerce de la mer Noire, depuis qu'une entière liberté lui avoit été assurée par ses traités avec la Porte (1), excitoit aussi la jalousie de l'Angleterre qui craignoit que les rapports de commerce qu'elle entretenoit avec cette puissance par la mer Baltique, n'en recussent quelque atteinte. Les Turcs avoient d'ailleurs à se plaindre du consul russe en Moldavie, qui, à ce qu'ils disoient, ne cherchoit qu'à troubler la paix et la bonne intelligence entre les deux empires; ils en demandoient le rappel, et exigeoient en outre que l'impératrice renonçât à la protection du prince Héraclius, et qu'elle retirât ses troupes de la Géorgie. Enfin ils vouloient que les vaisseaux russes qui passeroient le détroit, fussent assujettis à la visite, afin d'empêcher la contrebande.

Guerre entre la Porte, la Russie et l'empereur.

Ces demandes étoient à peine formées que le divan, sans même attendre la réponse de la cour de Saint-Pétersbourg, prit le parti de proclamer la guerre en envoyant, le 18 août 1787, au château des Sept-tours, M. de Bulgakow, ministre de Russie à la Porte. A la nouvelle de cette rupture, l'impératrice fit marcher des forces considérables contre les

mêmes avantages dont jusqu'alors les Anglois avoient joui exclusivement. MARTENS, t. 3, p. 1. Ce traité de commerce devoit être suivi d'un traité d'alliance entre la France et la Russie; il fut empêché par la pusillanimité du cabinet de Versailles. V. SÉGUR, t. 2, p. 8.

(1) Voyez ci-dessus, p. 141, et le traité de commerce qui ouvrit aussi au pavillon russe tous les ports et toutes les mers de la Porte, et qui fut signé à Constantinople le 21 juin 1783, dans MARTENS, *recueil*, t. 2, p. 373.

Digitized by Google

Turcs. Ses armées s'étendirent depuis Kami- Période VIII. 1713-1800.
niec, en Podolie, jusqu'à Balta, village tatar sur les frontières de la Pologne, entre le Dniester et le Bog. Le prince Potemkin, qui commandoit en chef ces troupes, avoit sous ses ordres les généraux Suwarow, Repnin, Kamenskoi et autres. L'empereur Joseph II, après avoir joué pendant quelque temps le rôle de médiateur entre les Russes et les Turcs, prit part à la guerre comme allié de la Russie (1); il attaqua les Turcs dans la Moldavie et sur plusieurs points de la Hongrie. Le maréchal Laudon entreprit le siège de Belgrade, et s'en rendit maître le 8 octobre 1789. On eut cependant lieu de s'apercevoir que les progrès des Autrichiens ne répondirent nullement ni à l'habileté de leurs généraux, ni à la force et à la supériorité de leurs armées.

Un autre ennemi de la Russie parut sur la scène. Gustave III, roi de Suède, prêta l'oreille aux insinuations des cabinets de Londres et de Berlin, pour faire une diversion en faveur de la Porte. Ce prince renouvela, en 1788, son alliance avec la Porte, et entreprit la guerre contre la Russie, dans l'instant même où toutes les forces de cette puissance étoient tournées contre les Turcs. Une armée de terre se forma, par ses ordres, dans la Finlande, tandis qu'une flotte suédoise, forte de vingt vaisseaux de ligne et de dix frégates, s'avançoit sur Cronstadt et jetoit l'épouvante dans la ville de Pétersbourg. Il se Le roi de Suède se déclare pour la Porte.

(1) La déclaration de guerre de l'Autriche contre la Porte est du 9 février 1788.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

donna, le 30 mai 1789, un combat naval entre les deux flottes auprès de l'île de Hogland : on y combattit avec un avantage égal, de part et d'autre; mais un événement imprévu déconcerta les mesures du monarque suédois. Ce prince ayant fait ses dispositions pour attaquer la ville de Friedrichshamn, dans la Finlande russe, plusieurs officiers de son armée refusèrent de marcher, alléguant pour motif, que la constitution du royaume ne leur permettoit pas de se prêter à une guerre offensive que la nation suédoise n'avoit point consentie. L'exemple de ces officiers entraîna la défection d'une grande partie des troupes. L'expédition de Finlande échoua, et les Russes gagnèrent du temps pour se mettre en état de défense.

Attaquée ainsi par le roi de Suède, l'impératrice de Russie réclama les secours que le Danemarck lui devoit en vertu de l'alliance qui subsistoit entre les deux états. Les Danois armèrent une escadre et firent marcher, en 1788, un corps de troupes auxiliaires dans le gouvernement de Bahus dont ils firent la conquête. De Bahus, ils se portèrent dans la Westrogothie pour former le siège de la ville de Gothembourg. Le roi de Suède accourut en personne à la défense de cette place, une des plus importantes de son royaume. Elle auroit été enlevée par les Danois sans la puissante intervention des cabinets de Londres et de Berlin, qui obligèrent la cour de Copenhague de conclure différens traités d'armistice avec la Suède, et d'embrasser, en 1789, une

Digitized by Google

neutralité parfaite, de l'aveu même de la Russie (1). Période VIII. 1713-1800.

La guerre entre les Suédois et les Russes se borna depuis à des opérations navales dont le succès fut balancé de part et d'autre dans les campagnes de 1789 et 1790. L'échec que la flotte suédoise essuya, le 3 juillet 1790, dans le golfe de Wibourg, fut réparé le 9 et le 10 du même mois par la victoire que le roi de Suède remporta en personne, à Swenkasund, sur la flotte russe, commandée par le prince de Nassau-Siegen. Cette action qui coûta beaucoup de monde aux Russes et un grand nombre de leurs vaisseaux, servit à accélérer la paix entre les deux puissances. Le roi de Suède abandonné des cours de Londres et de Berlin, qui l'avoient entraîné dans la guerre, craignoit que les Russes ne profitassent du mécontentement de la noblesse suédoise pour pénétrer dans l'intérieur de ses états. Il accepta donc les conditions équitables que l'impératrice lui proposa. La paix fut conclue, le 14 août 1790, dans la plaine de Werelä, près de la rivière de Kymméné, entre les avant-postes des deux camps, et les limites des deux états y furent rétablies sur le pied des traités précédens (2). Paix de Werelä.

Quant aux événemens de la guerre entre la Porte et la Russie, ils furent entièrement à l'avantage de cette dernière puissance. Un corps de troupes russes, réuni à l'armée autrichienne, se rendit maître de Choczim, au Succès des Russes contre les Turcs.

(1) MARTENS, t. 3, p. 151 et suiv.; t. 4, p. 529.

(2) Voyez ce traité dans MARTENS, t. 3, p. 175.

Période VIII. 1713-1800.

mois de septembre 1788. Le prince Potemkin entreprit le siège de l'importante forteresse d'Oczakow; il emporta cette place d'assaut le 17 décembre suivant, malgré la défense courageuse que firent les Turcs. Toute la garnison y fut passée au fil de l'épée, et une grande partie des habitans eut le même sort. Suwarow, réuni au prince de Cobourg, battit, le 21 juillet 1789, les Turcs auprès de Fokszany en Moldavie. Le même général, aidé du prince de Cobourg, remporta, le 22 septembre de la même année, auprès de Martinestie, sur les bords du Rimniz, une victoire brillante sur les Turcs, qui lui valut l'épithète de Rimnizkoi. La prise de la forteresse de Bender fut une suite immédiate de cette victoire. Outre la province d'Oczakow, toute la Moldavie et la Bessarabie, avec les places de Tulcia, d'Isaccia, de Kilia, d'Ismaïlow, de même que la forteresse de Sudjouk-kalé dans le Kuban turc, tombèrent successivement au pouvoir des Russes. La prise d'Ismaïl par Suwarow fut surtout des plus meurtières. Elle coûta la vie à 33000 Ottomans, sans compter les prisonniers qui furent au nombre de dix mille.

Les cours de Londres et de Berlin menacent l'Autriche et la Russie.

Ces succès excitèrent la jalousie du ministère britannique, qui pour faire une nouvelle diversion en faveur de la Porte, commanda un armement maritime, et engagea aussi son allié, le roi de Prusse, à faire marcher des troupes sur les frontières de la Silésie et de la Pologne. Ce prince ne se borna pas à cette seule démarche; il conclut, le 31 Janvier 1790, une alliance formelle avec

Digitized by Google

la Porte, par laquelle il s'engagea à déclarer, dès le printemps suivant, la guerre aux Autrichiens, ainsi qu'aux Russes (1). Période VIII. 1713-1800.

Découragé par ces menaces et désirant de rendre la paix à ses peuples, l'empereur Léopold II qui venoit de succéder à son frère Joseph II, arrêta, le 27 juillet 1790, avec la cour de Berlin la convention de Reichenbach par laquelle il accorda un armistice et consentit à faire une paix particulière avec la Porte sur la base du *statu quo* avant la guerre (2). Convention de Reichenbach.

Cette paix fut signée à Szistowa en Bulgarie, le 4 août 1791, sous la médiation de la Hollande et de la Prusse. L'empereur y rendit Belgrade et généralement tout ce qu'il avoit enlevé aux Turcs pendant la guerre. Il consentit à ne garder Choczim que jusqu'à la conclusion de la paix entre les Russes et les Turcs. On lui assura seulement une frontière plus avantageuse sur la gauche de l'Unna ainsi que du côté de la Walachie, où il obtint le Vieux-Orsowa; et la rivière de Czerna fut adoptée pour limite entre les deux empires (3). Paix de Szistowa entre les Autrichiens et la Porte.

L'impératrice de Russie, décidée à ne point recevoir la loi que prétendoient lui faire les deux cours alliées, continua alors seule la guerre contre la Porte, et ses généraux se signalèrent par de nouveaux exploits. Enfin, le mi- Fermeté de l'impératrice de Russie.

(1) Martens, t. 4, p. 560.

(2) *Idem*, t. 3, p. 170 et suiv.

(3) *Idem*, t. 5, p. 18, 29.

Digitized by Google

Période VIII. 1713 - 1800.

nistère britannique, convaincu que cette princesse ne fléchiroit pas, crut devoir abandonner le *statu quo strict*, que, de concert avec la cour de Berlin, il avoit exigé pour base de la paix à conclure entre la Russie et la Porte. Ce ministère désiroit d'ailleurs de se rapprocher de la Russie dans le temps où cette puissance se détachoit de la France, en se départant des engagemens qu'elle avoit contractés avec elle par le traité de 1787. D'accord avec la cour de Berlin, le ministère britannique consentit à ne plus aider les Turcs au cas qu'ils persistassent à se refuser aux conditions de paix équitables que l'impératrice leur avoit proposées.

Paix de Yassy entre la Russie et la Porte.

Une négociation s'ouvrit à Galatsch sur le Danube. Les préliminaires de la paix entre la Russie et la Porte y furent signés le 11 août 1791, et la paix définitive se conclut à Yassy en Moldavie, le 9 janvier 1792. Ce traité renouvela les stipulations des traités antérieurs depuis celui de Kaynardgi. Le Dniester fut établi pour frontière perpétuelle entre les deux empires. Les Turcs cédèrent à la Russie la forteresse d'Oczakow, avec tout le pays situé entre le Bog et le Dniester. La cession de la Crimée, de l'île de Taman et de la partie du Kuban qui est située sur la rive droite du fleuve de ce nom, fut confirmée à la Russie. La Porte s'engagea aussi à faire cesser les pirateries des corsaires barbaresques, et à indemniser même les sujets russes des pertes dont ils n'auroient pas obtenu la réparation dans un temps limité. La Russie d'ailleurs restitua toutes les autres conquêtes.

Digitized by Google

en stipulant de certains avantages en faveur des habitans de la Moldavie et de la Walachie (1).

Il avoit été convenu entre les plénipotentiaires des deux empires, que la Porte paieroit à la Russie, pour l'indemniser des frais de la guerre, une somme de douze millions de piastres ; mais immédiatement après la signature du traité, l'impératrice fit déclarer, par ses plénipotentiaires, qu'elle renonçoit à ce paiement en faveur de la Porte. Cette générosité de l'impératrice excita l'admiration des plénipotentiaires ottomans.

Dernières révolutions de la Pologne.

La guerre dont nous venons de parler, et les troubles qui agitoient en même temps la France, amenèrent la chute et la destruction du royaume et république de Pologne.

Diète extraordinaire de 1788.

Les Polonois s'étoient flattés que pendant que les forces de la Russie étoient occupées contre les Suédois et les Turcs, il leur seroit facile de changer les vices de leur constitution, pour donner une nouvelle vigueur au gouvernement de la république. Une diète extraordinaire fut convoquée à Varsovie, en 1788 ; elle se forma en confédération, afin d'écarter les inconvéniens du *liberum veto* et de l'unanimité, exigée dans les diètes ordinaires. L'impératrice de Russie ayant fait des démarches auprès de cette diète, pour engager les Polonois à entrer dans son alliance contre la Porte, elle fut traversée dans ce dessein par le roi de Prusse, qui, par suite de ses engagemens avec l'Angleterre,

(1) Voyez ce traité dans MARTENS, t. 5, p. 53, 67.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1809.

ne négligea rien pour animer les Polonois contre la Russie; il les encouragea, par l'offre qu'il leur fit de son alliance (1), à tenter la réforme de leur gouvernement que la Russie avoit récemment garanti. Un comité de législation fut établi par la diète et chargé de rédiger le plan d'une constitution propre à faire prendre un nouvel essor à la république.

Constitution de 1791.

Cette résolution de la diète ne pouvoit que déplaire à l'impératrice de Russie, qui la regardoit comme une infraction formelle des articles accordés, en 1775, entr'elle et la république. Les Polonois pouvant ainsi prévoir que les changemens qu'ils avoient en vue ne manqueroient pas de les brouiller avec cette princesse, devoient penser, avant tout, à se mettre en état de défense. Mais au lieu de pourvoir à l'amélioration de leurs finances et de mettre l'armée de la république sur un pied respectable, la diète perdit un temps considérable à discuter le nouveau projet de constitution qu'elle s'étoit fait présenter. L'assurance de la protection prussienne, qui lui avoit été donnée officiellement (2), servit à rendre les Polonois confians, et le traité d'alliance que le roi de Prusse conclut en effet avec la république, le 29 mars 1790 (3), acheva de les plonger dans une sécurité parfaite. Le roi

(1) Herzberg, *recueil*, t. 2, p. 476.

(2) *Idem*, t. 2, p. 483.

(3) *Idem*, t. 3, p. 1; et M. de Ségur, *hist. de Frédéric-Guillaume II*, t. 3, p. 140.

Digitized by Google

Stanislas-Auguste, après avoir hésité longtemps sur le parti qu'il lui convenoit de prendre, s'étant décidé enfin à se réunir au parti patriotique de la diète, la nouvelle constitution fut décrétée, par acclamation, le 3 mai 1791.

Précis de cette constitution.

Quelque imparfaite que fût cette constitution, elle ne laissoit pas de corriger plusieurs vices des lois antérieures. Le trône y fut rendu héréditaire et assuré à la maison électorale de Saxe; on abolit la loi de l'unanimité et l'inconcevable *liberum veto*; la diète fut déclarée permanente, et le corps législatif partagé en deux chambres. L'une de ces chambres, formée de députés dont les fonctions devoient durer deux ans, étoit chargée de discuter les lois; et l'autre, composée du sénat, et présidée par le roi, devoit les sanctionner et exercer le veto. Le pouvoir exécutif étoit confié au roi et à un conseil de surveillance, composé de sept membres ou ministres sujets à responsabilité. On y accordoit aux habitans des villes la faculté d'élire leurs députés et leurs juges; mais les nobles étoient aussi maintenus dans toute l'étendue de leurs droits et prérogatives; et quant aux paysans, loin de les admettre à aucune égalité de droits, on se borna simplement à améliorer leur sort par quelques dispositions générales (1).

Confédération de Targowice.

Ces derniers efforts que firent les Polonois pour assurer leur indépendance, excitèrent

(1) Voyez cette constitution dans l'*histoire de la révolution de Pologne, en* 1794, *par un témoin oculaire*, p. 209.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800.

le ressentiment de la Russie. L'impératrice n'eut pas plutôt fait sa paix avec la Porte, qu'elle engagea ses partisans en Pologne à former une confédération tendante à révoquer les innovations de la diète de Varsovie, et à remettre en vigueur l'ancienne constitution de la république. Cette confédération, signée à Targowice, le 14 mai 1792, eut les comtes Felix Potocki, Rzewuski et Branicki, pour chefs.

Une armée russe entre en Pologne.

Pour soutenir cette confédération, l'impératrice fit entrer une armée en Pologne (1), et commença la guerre contre les partisans du nouvel ordre des choses (2). Ce ne fut qu'alors que les Polonois pensèrent sérieusement à prendre des mesures vigoureuses. La diète décréta que l'armée de ligne seroit mise sur le grand pied de guerre, et que plusieurs

(1) Au printemps de l'année 1792.

(2) *Hist. de la révolution*, p. 231. Dans la déclaration que cette princesse publia alors, elle allégua, pour justifier sa conduite : 1°. l'anéantissement de l'ancienne constitution de Pologne par la diète de Varsovie; 2°. l'entreprise de cette diète d'exiger la retraite des troupes russes de la Pologne, de celles même qui y étoient préposées à la garde des magasins russes; 3°. les vexations de tout genre exercées contre des sujets russes, et nommément contre l'évêque de Pereslavie, abbé de Sluk, qui, soupçonné d'avoir fomenté une révolte, avoit été arrêté et emprisonné à Varsovie; 4°. le droit des gens, violé à l'égard des ministres de l'impératrice, dont la chapelle avoit été forcée à Varsovie, et un des desservans de cette chapelle arraché, pour être traduit devant un tribunal incompétent; 5°. l'ambassade extraordinaire envoyée à Constantinople, pour proposer à la Porte une ligue offensive contre la Russie.

Digitized by Google

corps de troupes légères seroient levés. Un emprunt de vingt millions de livres tournois passa sans la moindre réclamation, mais le ministre de Prusse ayant été interpellé sur le secours que le roi, en vertu de son alliance avec la république, devoit fournir, sa réponse fut tellement ambiguë et évasive, qu'elle jetta la désolation dans tout le parti patriotique. Le refus de la diète polonoise d'admettre un projet de commerce qui abandonnoit au roi de Prusse les villes de Dantzic et de Thorn (1), avoit indisposé ce monarque contre les Polonois, et il ne fut pas difficile à l'impératrice de Russie de le gagner par la proposition qu'elle lui fit d'un nouveau démembrement de la Pologne. Cette amorce, jointe à l'aversion qu'avoient les souverains pour tout ce qui ressembloit à la révolution françoise, agit puissamment sur la cour de Berlin et lui fit rompre les engagemens qu'elle avoit contractés avec la Pologne (2). Cette nation comprit alors tout le danger de sa position; sa première ardeur se refroidit, et la plus vive consternation se saisit de toute la diète.

Le roi de Pologne renonce à la constitution de 1791.

Abandonnée ainsi de la Prusse, et agitée par des divisions intestines, la Pologne se vit dans l'impuissance de faire face à des ennemis aussi redoutables que les Russes. La campagne de 1792 tourna entièrement au préjudice du parti patriotique. A la suite de plusieurs succès, les Russes s'avancèrent sur Varsovie, et le roi Stanislas, découragé, prit le parti

(1) HERZBERG, t. 3, p. 26.

(2) Voyez M. DE SÉGUR, t. 3, p. 140, et suiv.

Digitized by Google

Pologne VIII. 1713-1800.

d'accéder à la confédération de Targowice, en renonçant à la constitution du 3 mai, et aux actes de la diète révolutionnaire de Varsovie (1). Ce prince eut même la foiblesse de souscrire à toutes les conditions que l'impératrice jugea à propos de lui dicter. Une suspension d'armes fut arrêtée, de même que la réduction de l'armée polonoise. Des troupes prussiennes entrèrent dans la Pologne, et s'y étendirent à l'exemple des Russes. On vit paroître aux mois de mars et d'avril de l'année 1793, les proclamations des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, par lesquelles elles déclarèrent incorporer à leurs monarchies les territoires et districts de la Pologne dont leurs troupes venoient de prendre possession. L'adoption de la constitution de 1791, et la propagation des principes démocratiques de France par les Polonois servirent de motifs à ce nouveau démembrement (2).

Second démembrement de la Pologne.

La Prusse s'empara de la meilleure partie de la Grande Pologne, y compris les villes de Dantzic et de Thorn, de même que de la ville de Czenstochau, dans la Petite-Pologne. Sa frontière fut étendue jusqu'aux rivières de Pilica, de Sterniewka, de Jezowka et de Bzura. La rive gauche de ces rivières fut adjugée à la Prusse, et la droite à la Pologne.

La Russie occupa la moitié environ de la Lithuanie, d'après une ligne qu'elle détermina. Les palatinats de Podolie, de Polock, de

(1) L'acte d'accession du roi est du 25 août 1792. *Hist. de la révolution*, p. 245.

(2) *Hist. de la révolution* p. 247, 249.

Digitized by Google

Minsk, une portion du palatinat de Wilna, avec la moitié de ceux de Nowogrodek, de Brzesc et de Volhynie, devinrent son partage. Parties VIII. 1713-1800.

Les Polonois furent forcés de céder par des traités aux deux puissances, les provinces dont elles s'étoient emparées. Le traité entre la Pologne et la Russie fut signé à la diète de Grodno, le 13 juillet 1793, et quant à celui du roi de Prusse, il essuya de vives oppositions, et ne fut entièrement consommé à Grodno, que le 25 septembre 1793 (1). Traités avec la république.

Les puissances copartageantes renoncèrent de nouveau, à cette occasion, aux droits et prétentions qu'elles pouvoient encore avoir à la charge de la république, sous quelque dénomination que ce pût être. Elles s'engagèrent à reconnoître et à garantir même, si elles en étoient requises, la constitution qui seroit établie dans la diète actuelle, du consentement libre de la nation polonoise.

Ce qui restoit à la république, soit de la Pologne, soit de la Lithuanie, fut réparti en dix-huit palatinats, dix pour la Pologne et huit pour la Lithuanie. On assigna à chaque palatinat deux sénateurs, un palatin, un castellan et six nonces à envoyer à la diète. La province de Pologne comprenoit les dix palatinats suivans : Cracovie, Sendomir, Volhynie, Chelm, Wlodzimiers, Lublin, Masure, Varsovie, Ciechanow, Podlachie. La province de Lithuanie renfermoit ceux de Wilna,

(1) Voyez ces traités dans le *Recueil de M.* DE MARTENS, t. 5, p. 162, 202.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. Braclaw, Troki, Samogitie, Meretzk, Grodno, Brzesc, Nowogrodek (1).

Insurrection de Kosciuszko. Ce nouveau démembrement, et les vexations dont se plaignoient les Polonois qui se disoient patriotes, excitèrent une fermentation dans les esprits qui dégénéra, dès l'année suivante, en un soulèvement général. Une association secrète se forma à Varsovie; elle trouva de nombreux partisans dans l'armée, qui, d'après les arrangemens pris avec la Russie, devoit être réduite. Les conjurés élurent Kosciuszko pour chef de l'insurrection projetée contre la Russie. Ce général s'étoit fait connoître dans la guerre d'Amérique; il avoit tout récemment signalé sa bravoure dans la campagne de 1792, et, après la malheureuse issue de cette affaire, il s'étoit réfugié en Saxe (2). Les conjurés comptoient beaucoup sur l'assistance de l'Autriche, qui n'avoit point pris part au dernier démembrement de la Pologne; ils se flattoient que la Turquie et la Suède ne resteroient pas simples spectatrices des efforts qu'ils feroient pour reconquérir leur liberté et leur indépendance. Kosciuszko avoit voulu qu'on différât l'exécution du plan concerté par les insurgés, afin de gagner du temps pour mieux en préparer les ressorts. Mais Madalinski qui commandoit une brigade de cavalerie, sommé de la licencier, jeta le masque et donna le signal de l'insurrection. Cet officier

(1) *Polens Ende*, *von* Sirisa, 8°. Warschau 1797.

(2) Voyez sur Kosciuszko les *Campagnes de Suwarow*, t. 2, p. 210.

Digitized by Google

quitta subitement son quartier, traversa la Vistule et après avoir dissipé les détachemens prussiens qu'il rencontra sur sa route, marcha droit sur Cracovie, dont les habitans prirent les armes, et en chassant les troupes russes qui se trouvoient dans la ville, proclamèrent Kosciuszko général. Une sorte de dictature lui fut conférée par l'acte d'insurrection, daté du 24 mars 1794 (1); elle devoit durer aussi long-temps que la patrie seroit en danger.

Succès des insurgés.

Les Russes et les Prussiens firent avancer des troupes pour arrêter les progrès de l'insurrection. La défaite d'un corps russe par Kosciuszko auprès de Raslavicé ranima le courage des insurgés. Les habitans de Varsovie se soulevèrent également contre les Russes, dont un corps de dix mille hommes occupoit la ville sous les ordres du général Igielström. Le tocsin sonna à Varsovie dans la nuit du 17 avril. Les insurgés s'emparèrent de l'arsenal, et distribuèrent au peuple des armes et des munitions. Une canonade fort vive eut lieu entre les Russes et les Polonois. Le combat dura deux jours consécutifs. Quelques milliers de Russes y périrent, et quatre mille cinq cents furent faits prisonniers. Igielström n'échappa de la ville qu'avec environ trois mille hommes. Les citoyens de Varsovie, en signant alors l'acte d'insurrection, furent rétablis dans les droits que la constitution du 3 mai leur avoit garantis. La même insurrection éclata à Wilna, d'où elle s'étendit dans

(1) *Hist. de la révolution*, p. 264.

Digitized by Google

Pontificat VIII. 1713-1800.

toute la Lithuanie. Plusieurs régimens polonois qui étoient entrés au service de la Russie, passèrent du côté des insurgés.

Foiblesse de leurs moyens.

Malgré ces premiers succès on ne fut pas long-temps à s'apercevoir que l'esprit public n'étoit pas assez mûr en Pologne pour une entreprise de la nature de celle dont il s'agissoit. La bourgeoisie ou l'ordre du tiers n'y étoit ni assez nombreuse ni assez opulente pour servir de centre à la révolution qu'on prétendoit opérer, et la servitude dans laquelle vivoit le paysan, loin de lui inspirer de l'enthousiasme, ne devoit au contraire que le retenir dans l'apathie. Les patriotes d'ailleurs étoient divisés d'opinion, et le roi, quoiqu'il eût l'air d'approuver leurs efforts, ne laissoit pas de seconder secrètement les intérêts des amis de la Russie. Enfin les nobles qui seuls auroient dû montrer de l'énergie, se trouvoient très-peu disposés à soutenir efficacement la cause de la liberté. Toute contribution leur pesoit, et ils répugnoient autant à la levée en masse qu'à celle des recrues qui les privoit de cultivateurs; ils trembloient de perdre les droits et les priviléges dont ils jouissoient exclusivement.

Siège de Varsovie par les Prussiens.

Il en résulta que Kosciuszko se vit dans l'impuissance de mettre sur pied des forces proportionnées à celles des Russes et des Prussiens, qui agissoient de concert pour rompre les mesures des insurgés. Ce général essuya le 8 juin, sur les confins des palatinats de Siradie et de Cujavie, un échec à la suite duquel le roi de Prusse se rendit maître de Cracovie. Soutenu depuis d'un corps

Digitized by Google

russe, ce prince entreprit en personne le siége de la ville de Varsovie. Ce fut alors que les principales forces des insurgés se réunirent sous les murs de cette ville. Elles ne montoient qu'à environ vingt-deux mille combattans, tandis que les ennemis en avoient au-delà de cinquante mille à leur opposer. PENDANT VIII. 1713-1800.

Le siége de Varsovie duroit déjà près de deux mois, lorsqu'un soulevement général qui arriva dans la Grande-Pologne, et qui de là se communiqua à la Prusse occidentale, força le roi de Prusse de lever ce siége, pour arrêter les progrès de l'insurrection dans ses propres états. Levée du siége.

La joie que cet incident causa aux insurgés ne fut pas de longue durée. La cour de Vienne, qui jusqu'alors avoit gardé la neutralité, se décida à faire entrer une armée dans la Pologne. Cette armée marcha en deux colonnes, dont l'une se porta sur Brzesc et l'autre sur Dubnow. D'un autre côté les Russes, sous les ordres de Suwarow, s'avancèrent dans la Lithuanie, et y poursuivirent un corps d'insurgés que commandoit Sierakowski (1). L'Autriche entre dans la coalition.

Kosciuszko, qui voyoit la grande supériorité de l'ennemi, crut alors devoir faire un dernier effort pour empêcher la jonction de l'armée de Suwarow avec celle du général russe Fersen. En tournant donc contre ce dernier il lui livra bataille auprès de Macejowice, le 4 octobre 1794. L'action fut des Défaite de Kosciuszko.

(1) Suwarow défit Sierakowski à Krupezize et à Brzesc, au mois de septembre 1794. *Campagnes de Suwarow*, t. 2, p. 174, 178, 191.

Période VIII. 1713-1800.

plus meurtrières. Une grande partie de l'armée polonoise y fut tuée et le reste fut fait prisonnier. Kosciuszko, blessé dangereusement, tomba lui-même au pouvoir du vainqueur.

Prise de Prague et de Varsovie.

Ce désastre abattit le courage des Polonois et servit à rétablir les affaires du roi de Prusse. Les généraux polonois, Dombrowski et Madalinski, qui faisoient la guerre dans la Prusse et dans la Grande-Pologne, abandonnèrent ces provinces, pour marcher avec leurs corps au secours de la ville de Varsovie. Suwarow se dirigea pareillement sur cette capitale et y fut joint par un corps considérable de Prussiens, avec lequel il combina le blocus de cette ville. Ce fut le 4 novembre que les Russes livrèrent assaut au faubourg de Varsovie, nommé Prague. Les Polonois qui y avoient un corps de troupes de huit à dix mille hommes (1), firent une défense courageuse, mais rien ne fut capable d'arrêter l'ardeur et l'impétuosité des Russes, qui brûloient de venger le sang de leurs compatriotes, tués au dernier massacre de Varsovie. En quatre heures de temps ils emportèrent de vive force le triple retranchement de Prague, et passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvoit de Polonois. Cette place fut saccagée et ruinée de fond en comble. La terreur saisit alors les habitans de Varsovie; ils prirent le parti de capitu-

(1) Selon l'auteur des *Campagnes de Suwarow*, la garnison de Prague étoit forte de 30000 hommes; voy. p. 252.

ler (1), et Suwarow fit son entrée dans la ville le 9 du mois de novembre. Les troupes polonoises mirent bas les armes, l'insurrection fut étouffée et la plupart de ceux qui s'y étoient signalés furent faits prisonniers par les Russes. Le roi de Pologne se retira à Grodno, et le démembrement final de la Pologne fut arrêté entre les trois puissances alliées.

Dernier démembrement de la Pologne.

La cour de Berlin ayant fait connoître qu'elle prétendoit garder Cracovie et le pays avoisinant dont ses troupes avoient pris possession, l'Autriche, pour se procurer cette partie de la Pologne qu'elle convoitoit, suivit la route que le roi Frédéric II avoit tenue au premier démembrement de la Pologne. Elle entra en négociation avec la cour de S.-Pétersbourg, et s'arrangea, séparément, avec elle touchant les lots qui devoient échoir à chacune des deux puissances. Un acte, en forme de déclaration, fut signé, entre ces mêmes cours, à St.-Pétersbourg, en date du 3 janvier 1795; il portoit que celle de Berlin seroit invitée à adhérer à l'acte et aux stipulations qui y étoient contenues, moyennant l'offre que lui firent les deux cours d'acquiescer à la réunion de la partie restante de la Pologne à la monarchie prussienne et l'engagement qu'elles prirent de lui en garantir l'acquisition. On entama ensuite une négociation avec la cour de Berlin, dont le résultat fut une convention particulière entre cette cour

(1) Voyez les *Campagnes de Suwarow*, p. 768 et suiv.

Partage VIII. 1718-1800. et celle de Vienne, conclue aussi à S. Pétersbourg le 24 octobre 1795. La ville de Cracovie y fut abandonnée à l'Autriche, qui se désista, de son côté, en faveur du roi de Prusse, d'une portion de terrain que la déclaration du 3 janvier précédent lui avoit assurée; et quant aux limites particulières du palatinat de Cracovie, on arrêta, par cette convention, qu'elles seroient réglées entre les deux cours, sous la médiation et sous l'arbitrage de celle de S. Pétersbourg (1). Il ne resta alors d'autre parti à prendre au roi Stanislas-Auguste que de résigner sa couronne entre les mains de l'impératrice de Russie. L'acte de son abdication est daté de Grodno, le 25 novembre 1795.

Lots de chacune des trois cours. Ce fut par de ces différentes conventions, que la Russie obtint tout ce qui restoit encore à la Pologne de la Lithuanie jusqu'au Niemen et aux limites des palatinats de Brzesc et de Nowogrodek, et de là au Bug, avec la plus grande partie de la Samogitie, ainsi que la Courlande et la Sémigalle (2); elle eut, de la Petite-Pologne, la partie du pays de Chelm, située sur la rive droite du Bug et le restant

(1) Ce dernier règlement eut lieu par un arrangement définitif concerté entre les commissaires des cours de Vienne, de Berlin et de S. Pétersbourg, le 21 oct. 1796.

(2) Les états de Courlande et de Sémigalle firent, en 1795, leur soumission à l'impératrice, ainsi que nous l'avons remarqué ci-dessus, page 75. Le dernier duc, Pierre de Bieren, obtint une pension annuelle de cinquante mille ducats; il se retira en Silésie, où il mourut en 1800.

Digitized by Google

de la Volhynie, en tout environ 2000 milles carrés. Philippe VII. 1713 - 1806.

L'Autriche eut, outre une partie principale du palatinat de Cracovie (1), les palatinats entiers de Sendomir et de Lublin, avec la partie du district de Chelm et celles des palatinats de Brzesc, de Podlachie et de Masovie, qui s'étendoient sur la rive gauche du Bug, le tout faisant environ 834 milles carrés (2).

On assigna à la Prusse la partie des palatinats de Masovie et de Podlachie, située sur la rive droite du Bug; elle eut de plus de la Lithuanie la partie du palatinat de Troki et celle de la Samogitie, qui est en-deçà du Niemen, ainsi qu'un petit district de la Petite-Pologne, faisant partie du palatinat de Cracovie, le tout évalué à environ 1000 milles carrés.

Enfin par une dernière convention, qui fut conclue à S. Pétersbourg le 26 janvier 1797, les trois cours co-partageantes s'arrangèrent entre elles sur la manière d'acquitter les dettes du roi et de la république de Pologne. Elles assurèrent par cette même convention au roi démissionaire un traitement annuel de deux cent mille ducats (3).

(1) D'après la ligne de démarcation arrêtée entre les trois cours par la convention du 21 oct. 1796.

(2) Cette portion de l'Autriche reçut la dénomination de Galicie occidentale.

(3) Voyez *Conventions conclues entre la cour de Vienne et les cours de S. Pétersbourg et de Berlin, relativement au partage final de la Pologne*, in-4°. Vienne 1797. MARTENS, *recueil des traités*; et *Vie de Catherine II*, *par* CASTERA, au t. 2.

Digitized by Google

Période VIII. 1713-1800. Paul I, qui venoit de succéder à Catherine II, son illustre mère, signala son avénement au trône de Russie par la loi sage qu'il promulgua, à son couronnement en 1797, touchant un nouvel ordre de succession des princes et princesses de sa maison. Cette loi, semblable à celles qui ont lieu aujourd'hui en Danemarck, en Espagne et dans le royaume des Deux-Siciles, établit la succession linéale mixte, conformément à l'ordre de primogéniture, en n'admettant les femmes qu'à l'extinction totale des mâles, issus de mâles, de la lignée de Paul, et en définissant, avec la plus scrupuleuse exactitude, l'ordre dans lequel les femmes et leurs descendans devront succéder (1).

Conclusion. La destruction du royaume et de la république de Pologne, dont nous venons de donner le précis, changea entièrement le système politique du Nord, en anéantissant les traités d'Oliva et de Moscou, sur lesquels ce système reposoit. La barrière que ces traités avoient établie entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, fut ainsi renversée; et ces puissances, par le partage qu'elles firent des vastes domaines de la Pologne, devinrent des voisins immédiats.

C'est à cet important événement que nous terminons cet ouvrage, dans le plan duquel n'entroit pas le tableau de la révolution fran-

(1) Voyez cette loi dans un ouvrage intitulé : *Verordnungen des Kaisers Paul des Ersten*, in 4to, Petersburg 1796, au tome 1, p. 246, et tome 2, p. 1; et *Mémoires secrets sur la Russie*, vol. 3, *appendice*.

Digitized by Google

çoise, dont les scènes si nombreuses, si variées et si fécondes en résultats, nous ont paru exiger de plus grands développemens (1). Cette étonnante révolution, après avoir offert, tour à tour, au monde le spectacle le plus sublime et le plus terrible, a étendu, comme on sait, son influence sur toute la surface de l'Europe. A la suite de guerres longues et plusieurs fois renouvelées, où la nation françoise a signalé sa bravoure et acquis tant de gloire, des empires, des royaumes, des républiques ont disparu; de nouveaux états, de nouvelles dynasties ont été fondés. Dès-lors le système politique de l'Europe qui reposoit sur les traités de Westphalie et les traités subséquens, ne pouvoit plus subsister; un nouvel ordre de choses devoit commencer.

Ce grand tableau, pour être représenté dans son vrai jour, doit être traité dans tout son ensemble; il ne sauroit être achevé que lorsque le grand homme qui veille au salut de l'empire françois, sera parvenu à établir sur des bases solides le système du continent, et à être le pacificateur de l'Europe, de même qu'il a été le restaurateur de la France.

(1) Les dates cependant de tous les principaux événemens de cette révolution ont été comprises dans les tables chronologiques qui se trouvent à la tête de notre ouvrage.

FIN DE LA HUITIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE.

Digitized by Google

TABLES GÉNÉALOGIQUES

Digitized by Google

ADDITIONS

AU VOLUME DEUXIÈME.

Page 2, *après le premier alinea, ajoutez :*

Ce même pape publia, en 1300, le premier jubilé avec indulgence plénière pour tous ceux qui viendroient visiter la basilique de St. Pierre et de St. Paul à Rome. Une foule immense de peuple de tous les pays de la chrétienté accourut alors dans cette capitale du monde chrétien, et y apporta son argent [1]. PÉRIODE V. 1300—1453.

[1] Ce jubilé, qui, selon la bulle du pape Boniface VIII, ne devoit se célébrer que tous les cent ans, fut réduit à cinquante par Clément VI, à trente par Urbain VI, et à vingt-cinq ans par Paul II et Sixte IV. Voyez *Extravag. commun.*, lib. V, tit. 9.

Page 6, *ligne* 27, *au mot* régale, *ajoutez la note suivante :*

[1] En vertu de la *régale*, les rois percevoient le revenu des prélatures vacantes, et jouissoient de la collation des bénéfices ecclésiastiques qui étoient à la disposition des prélats, et qui venoient à vaquer pendant la vacance des siéges. Les rois de

Digitized by Google

PÉRIODE V. 1300—1453.

France se sont maintenus dans l'exercice de ce droit, malgré les efforts que faisoit la cour de Rome pour les en dépouiller. Les empereurs d'Allemagne au contraire, Otton IV et Frédéric II, plus dociles à la voix des pontifes, abdiquèrent la régale par des diplômes délivrés en 1209 et 1213, et rapportés par LUNIG, *Cod. Italiæ dipl.*, tom. II, pag. 707 et 710. Les mêmes princes renoncèrent aussi au *droit de dépouille*, qui leur assuroit la succession des prélats défunts.

Page 37, ligne dernière, supprimez tout le passage où il est question des villes hanséatiques, et qui se termine page 40, ligne 2, et remplacez-le par le suivant:

Ligue hanséatique; sa constitution.

La ligue hanséatique que des villes maritimes de la Baltique avoient formée dans le treizième siècle pour la protection de leur commerce contre les pirates et les brigands [1], prit des accroissemens considérables dans le siècle suivant, où elle devint même une puissance maritime redoutable. Une foule de villes commerçantes de l'Empire, depuis l'Escaut et les îles de Zélande jusqu'au fond de la Livonie, entrèrent successivement dans la ligue; et plusieurs villes même de l'intérieur, pour jouir de sa protection, sollicitèrent la faveur d'y être admises. Le premier acte connu d'une confédération générale entre ces villes fut rédigé dans

[1] *Voyez* Vol. I, pag. 162.

Digitized by Google

l'assemblée de leurs députés, tenue à Cologne en 1364 [1]. Toutes les villes alliées ont été réparties en quartiers ou cercles, dont les plus anciens sont : le *quartier Venède* des côtes sud et est de la mer Baltique ; le *Westphalien* des villes de l'ouest, et le *Saxon*, comprenant les villes du milieu et de l'intérieur. Un quatrième cercle ou quartier fut ajouté dans la suite, celui des villes de *Prusse* et de *Livonie*. Les limites de ces différens cercles et leurs capitales ont varié. Les assemblées générales de la ligue se tenoient régulièrement, tous les trois ans, dans la ville de Lubeck, regardée comme le chef-lieu de toute la ligue, et chacun des trois ou quatre cercles avoit aussi ses assemblées particulières.

Son état florissant.

Ce fut vers la fin du quatorzième siècle, et dans la première moitié du quinzième, que cette ligue se trouva dans son état le plus florissant. Les députés de plus de quatre-vingts villes paroissoient alors dans ces assemblées ; et des villes même qui n'avoient pas la faculté d'envoyer des députés, n'en étoient pas moins regardées comme alliées de la ligue [2]. Maîtresses

[1] SARTORIUS *Geschichte des Hanseatischen Bundes*, tom. I, pag. 102.

[2] On trouve l'énumération de ces villes dans SARTORIUS', tom. II, pag. 125 et 757.

Digitized by Google

PÉRIODE V. 1300—1453.

du commerce exclusif de la mer Baltique, ces villes exerçoient librement le droit de la guerre et de la paix, de même que celui des alliances; elles équipoient de grandes et puissantes flottes et faisoient avec succès la guerre aux souverains du Nord, toutes les fois que ceux-ci entreprenoient de troubler leur monopole ou de restreindre les priviléges et exemptions qu'ils avoient eu la foiblesse de leur accorder. Aussi les assemblées générales de la ligue étoient-elles fréquentées par les ministres de toutes les principales puissances de l'Europe.

Nature de son commerce.

Les productions du Nord, telles que chanvre, lin, bois de construction, potasse, goudron, grains, cuirs, pelleteries, cuivre; les produits des grandes et petites pêcheries des côtes de Scanie [1], de Norwège, de Laponie, d'Islande, faisoient la base du commerce des Hanséatiques: ils échangeoient ces marchandises, dans les parties occidentales de l'Europe, contre des fruits, des vins, des drogues, des étoffes de toute espèce qu'ils reversoient dans le Nord. Leurs principaux comptoirs et magasins se trou-

[1] La pêche du hareng sur les côtes de la Scanie fut, pour les Hanséatiques, dans les quatorzième et quinzième siècles, une mine d'autant plus abondante, que toute l'Europe observoit alors les carêmes. Ce poisson quitta les côtes de la Scanie vers le milieu du seizième siècle.

Digitized by Google

voient à Bruges, pour la Flandre; à Londres, pour l'Angleterre; à Nowgorod [1], pour la Russie; à Bergen, pour la Norvège. Les marchandises de l'Italie et de l'Orient leur étoient apportées dans la Flandre sur des bâtimens vénitiens ou génois, qui faisoient alors le principal commerce du Levant et de la Méditerranée. PÉRIODE V. 1300—1453.

Quelque étendu que fût ce commerce des villes hanséatiques, il n'étoit cependant ni solide ni durable. Dépourvues elles-mêmes de matières premières et de grandes manufactures, et réduites au simple trafic de productions étrangères, l'industrie des autres nations, de celles surtout qui exerçoient les arts, devoit nuire, avec le temps, à leur commerce, et lui faire prendre une autre direction. Aussi le défaut d'union entre ces villes, leurs factions et divisions intestines, les distances qui les séparoient les unes des autres, ne leur permirent jamais de former une puissance territoriale ou coloniale, ni de se ménager la possession du Sund [2], qui seule auroit pu leur assurer le com- Sa décadence.

[1] La ville de Nowgorod ayant été dépouillée, vers la fin du quinzième siècle, de son état républicain, par le grand-duc Iwan Wasiliewitsch I, les négocians du comptoir hanséatique, maltraités par ce prince, se fixèrent, les uns à Narva, les autres à Revel.

[2] On rapporte au roi Éric VII, qui régna depuis 1412 —

Digitized by Google

Période V. 1300—1453.

merce exclusif de la Baltique. Les souverains, éclairés sur leurs vrais intérêts, et sentant enfin le tort qu'ils avoient eu d'abandonner aux Hanséatiques tout le commerce de leurs états, ne négligèrent rien pour en limiter de plus en plus les priviléges. Des guerres ruineuses qui en résultèrent avec les souverains du Nord, en épuisant les finances des confédérés, engagèrent une ville après l'autre à se retirer de la ligue. Les Anglois et les Hollandois, encouragés par les rois de Danemarck, profitèrent de ces circonstances pour envoyer leurs vaisseaux dans la Baltique, et pour s'approprier insensiblement la plus grande partie du commerce des Hanséatiques. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que cette ligue ayant été, de même que celle de Lombardie, le résultat de l'état anarchique de l'Empire dans le moyen âge [1], elle dut perdre naturellement de son crédit et de son importance, à mesure que l'anarchie féodale disparut, que le gouvernement de l'Empire prit une nouvelle consistance, et que les seigneurs territoriaux, enhardis par

1439, la construction de la forteresse d'Elseneur et l'introduction du péage du Sund. Mallet, *Histoire du Danemarck*, tom. I, pag. 399. Le château de Cronenbourg ne fut construit que sous le roi Frédéric II, entre 1574 et 1585.

[1] *Voyez* Vol. I, pag. 179 et suiv.

Digitized by Google

l'accroissement de leur puissance dans le seizième siècle, trouvèrent moyen de faire rentrer dans le devoir les villes de leur dépendance qui, à la faveur de la protection que leur accordoit la ligue, avoient fait des efforts pour se soustraire à leur autorité. PÉRIODE V. 1300—1453.

C'est ainsi que cette ligue, si formidable dans les temps dont nous parlons, déchut de plus en plus pendant le cours du seizième siècle, et que dans la première moitié du siècle suivant, et durant la guerre de trente ans, elle fut entièrement détruite. Les villes de Lubeck, de Hambourg et de Bremen, abandonnées de tous leurs alliés, furent alors les seules qui s'unirent de nouveau [1] pour l'intérêt de leur commerce, et qui conservèrent aussi l'usage de traiter en commun avec les puissances étrangères, sous la dénomination de villes hanséatiques [2]. Sa dissolution.

[1] Dans les années 1630 et 1641.

[2] *Voyez* sur cette ligue GEBHARDI *Geschichte aller Wendisch-Slavischen Staaten*, tom. I, pag. 210 et suiv.; SARTORIUS *Geschichte des Hanseatischen Bundes*; Gottingue, 1805; MALLET, *de la Ligue hanséatique*, Genève, 1805.

Page 53, ligne 5, ajoutez la note suivante:

[1] Les Bourggraves de Nuremberg, de la maison de Hohenzollern, avoient acquis, à différens titres, des territoires consi-

Digitized by Google

PÉRIODE V. 1300—1453. dérables dans la Franconie, que les électeurs de cette maison assignèrent depuis en apanage à leurs cadets, qualifiés Marggraves. C'est ce qui donna naissance aux deux Margraviats d'Anspach et de Bayreuth dans la Franconie.

Page 85, *ligne* 27, *aux mots :* de Moldavie, de Walachie, *ajoutez la note suivante :*

[1] Les Walaques, habitans de la Moldavie et de la Walachie actuelles, sont, ainsi que leur langue le prouve, un mélange de descendans de colons romains de l'ancienne Dace, de Slaves et de Goths. Ils embrassèrent le rit grec au neuvième siècle, dans le même temps que les Bulgares, et ne commencèrent à se faire connoître sous leur nouveau nom que depuis le onzième siècle. On cite comme premier woïwode ou prince de la Walachie actuelle un nommé Radé-le-Noir, qui, de la Transilvanie et des environs de Togarasch, passa, au commencement du quatorzième siècle, dans le pays qui prit depuis le nom de Walachie. Ce fut à peu près dans le même temps qu'un certain Bogdan conduisit une autre colonie de Walaques de la Hongrie et du comté de Marmorasch dans la Cumanie ou Moldavie actuelle, dont il devint le nouveau fondateur. Les princes successeurs de Bogdan reconnurent, de même que ceux de Walachie, tantôt la supériorité des rois de Hongrie ou de Pologne, tantôt celle des Turcs, jusqu'au commencement du seizième siècle, où Soliman-le-Grand les mit définitivement dans la dépendance de l'empire ottoman. *Voyez* GEBHARDI, *Geschichte des Reichs Hungarn*, tom. I, pag. 240, 280, 350, 557 et 624.

Digitized by Google

Page 95, *ligne* 21, *ces mots :* David Comnène, dernier empereur, périt dans les fers de Mahomet, et toute sa famille fut exterminée avec lui, *doivent être remplacés par les suivans :* PÉRIODE VI. 1453—1648.

David Comnène, dernier empereur, périt dans les fers de Mahomet, et plusieurs de ses enfans et parens furent tués avec lui [1].

[1] CHALCOCOND., pag. 264; DU CANGE, *Familiæ Byzant.*, pag. 195. Les Comnènes de Corse dérivent leur origine d'un fils de David Comnène, nommé Nicéphore, réfugié chez les Maniotes. Constantin, un de ses descendans, doit avoir conduit, vers 1676, une colonie grecque en Corse. Voyez *Précis historique de la maison impériale des Comnènes*, imprimé en 1784; et les *Lettres patentes de Louis XVI*, données à Versailles au mois d'avril 1782, dans le *Précis*, pag. 14; et dans *Coup-d'œil historique et généalogique sur l'origine de la maison impériale de Comnène*, par le chevalier d'HENIN, publiée à Venise 1789, p. 107. *Voyez* aussi *Lettre de Démétrius Comnène à M. Koch, membre du Tribunat*, imprimée à Paris chez Rondonneau 1807.

Page 102, *la partie de la première note :* Il est remarquable, *jusqu'à la fin, sera remplacée par ce qui suit :*

On reproche communément à las Casas qu'en soutenant avec chaleur la liberté des Américains auprès du gouvernement espagnol, il conseilla l'esclavage des nègres d'Afrique pour être employés à la culture des Antilles en remplacement des indigènes, et que ce fut sur son avis que Charles-Quint autorisa, en 1517, des commerçans belges à introduire quatre mille

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1453—1648. Africains dans ses îles; d'où l'on dérive l'origine de la *traite des nègres*, exercée par les Européens pour le service de l'Amérique. M. le sénateur GRÉGOIRE a entrepris de justifier las Casas de cette inculpation, dans un mémoire inséré dans les *Mémoires de l'institut, sciences morales et politiques*, tom. IV, pag. 45. Ce qui paroit certain, c'est que les Portugais exercèrent la traité des nègres dès les premières découvertes qu'ils firent sur les côtes méridionales de l'Afrique, cinquante ans environ avant la découverte des Antilles, d'après ce que nous en dit FRANÇOIS-JOSEPH FREIRE, *Vie de l'infant don Henri de Portugal*, au liv. III.

Page 107, *le dernier alinea :* Si l'événement, etc., *sera remplacé par le passage suivant :*

Progrès de la navigation et du commerce.

Si les événemens dont nous venons de parler devinrent funestes aux Vénitiens, s'il en résulta une foule de guerres et de maux pour l'humanité [1], il n'en est pas moins certain que le commerce et la navigation gagnèrent prodigieusement à ces nouvelles découvertes. Les Portugais, après avoir exercé seuls, pendant quelque temps, la navigation et le commerce aux Indes orientales, y eurent depuis pour concurrens

[1] On se rappellera ici, entre autres, le mal vénérien que les Espagnols apportèrent de l'Amérique, et qui, depuis 1495, se répandit par toute l'Europe. Voyez *Observations sur l'origine de la maladie vénérienne, et son introduction en Alsace et à Strasbourg*, dans les *Mémoires de l'Institut, sciences morales et politiques*, au tom. IV.

Digitized by Google

les Espagnols [1], les Hollandois [2], les Anglois [3], PÉRIODE VI.
les François [4], les Danois [5], qui tous se ména- 1453—1648.
gèrent des établissemens aux Indes [6], de même

[1] Les îles Philippines, découvertes, en 1521, par Magellan, furent occupées par les Espagnols depuis 1564. Ils ajoutèrent, dans la suite, à cette possession celle des îles Marianes.

[2] Ce fut depuis le commencement du dix-septième siècle que les Hollandois dépouillèrent successivement les Portugais de leurs principales possessions aux Indes. *Voyez* Vol. II, pag. 178.

[3] Les premières factoreries et établissemens de commerce des Anglois aux Indes remontent aussi au commencement du dix-septième siècle. Le fort Saint-George, près de Madras, fut construit par eux en 1620. L'importante île de Bombay, une de leurs plus anciennes possessions territoriales sur la côte de Cuncan, ne leur fut cédé qu'en 1661 par les Portugais. *Voyez* tom. II, pag. 175.

[4] Les François firent, depuis 1642, différentes tentatives pour former, dans l'île de Madagascar, des établissemens qui ne leur réussirent pas. De l'île de Madagascar ils passèrent, quelque temps après, dans celle de Bourbon qu'ils occupèrent, et d'où ils conduisirent une colonie dans l'île de France, après que cette île, nommée auparavant Maurice, eut été abandonnée, en 1712, par les Hollandois.

[5] Tranquebar, sur la côte de Coromandel, fut acquis par les Danois en 1620. *Voyez* tom. II, pag. 195. A cette possession, ils joignirent depuis en Amérique les îles de Saint-Thomas, de Saint-Jean et de Sainte-Croix.

[6] Les difficultés et les risques qui accompagnoient le commerce des Européens, aux Indes, à la Chine et en Afrique, en firent confier l'exercice à des compagnies privilégiées de commerce, dont les plus importantes sont celles des Hollandois et des Anglois. La compagnie françoise des Indes ne prit naissance qu'en 1664; elle acquit Pondichéry sur la côte de Coro-

Digitized by Google

Période VI. 1453—1648.

qu'en Amérique. Des sources multipliées de richesses s'ouvrirent ainsi à l'industrie des nations européennes, et leur commerce, borné auparavant à la Méditerranée, à la mer du Nord et à la Baltique, et réservé à quelques villes d'Italie, de Flandre et du Nord, s'étendit, au moyen de leurs colonies [1], des deux Indes et de l'Afrique [2], dans toutes les parties du globe. Les relations des Portugais avec la Chine remontent à l'année 1517, et celles avec le Japon à l'année 1542. Ferdinand Magellan entreprit, en 1519, le premier voyage autour du monde [3], et son exemple trouva depuis de

mandel, et y fixa son principal établissement vers 1674. *Voyez* Beausobre, *Introduction générale à l'étude de la politique, des finances et du commerce*, tom. II, pag. 54 et suiv. Le Danemarck eut, en 1616, la Suède, en 1731, la première compagnie des Indes.

[1] Sur l'avantage des colonies européennes dans les deux Indes, *Voyez* Priestley, *Cours d'histoire et de politique*, au tom. II, *discours* 52.

[2] Les plus anciens établissemens des Européens en Afrique sont ceux que les Portugais formèrent, depuis le quinzième siècle, sur les côtes de Guinée, ainsi que sur celles des royaumes de Loango, de Congo, d'Angola et sur les côtes des Caffres et de Zanguebar. Les Hollandois leur enlevèrent, en 1637, leurs possessions de la Guinée, et se rendirent aussi, en 1655, maîtres du cap de Bonne-Espérance.

[3] Magellan (Magelhaens) découvrit, dans ce voyage, une nouvelle route aux Indes par le détroit auquel on donna son nom. Les îles Moluques et les Philippines furent alors visitées par lui. Il fut tué dans l'île de Matan, une des Philippines,

Digitized by Google

nombreux imitateurs. Aussi la marine des Européens prit peu à peu un aspect formidable ; les manufactures se multiplièrent, et des états jusqu'alors pauvres devinrent riches et florissans. Enfin les puissances trouvèrent dans le commerce des ressources pour augmenter leurs forces et leur pouvoir, et pour former des projets d'agrandissement et de conquêtes.

le 27 avril 1521. *Voyez* le chevalier PIGAFETTA, compagnon de Magellan, dans l'ouvrage intitulé : *Premier voyage autour du monde pendant les années* 1519, 1520, 1521 et 1522, pag. 125.

Page 120, *ligne* 8, *après* François I, *ajoutez la note suivante :*

[1] François I.er fut le premier des souverains de l'Europe qui conclut, dans les années 1536 et 1543, des traités d'alliance avec les Turcs et avec Soliman-le-Grand contre l'Autriche. ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*, tom. IV, pag. 416 ; et tom. V, pag. 23.

Page 123, *ligne* 23, *le second alinea :* Les dissensions, etc, *jusqu'à page* 125, *ligne* 8, *sera remplacé par le morceau suivant :*

Troubles de religion.

Les dissensions arrivées dans la religion au commencement du seizième siècle, soulevèrent une longue suite de troubles et de guerres civiles, dont la maison d'Autriche crut devoir

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1455—1648.

profiter pour l'affermissement de son pouvoir en Empire. La première de ces guerres est celle connue sous le nom de guerre de Smalcalde, dont nous allons donner le précis.

Édit de Worms.

L'empereur Charles-Quint, dans sa première diète tenue à Worms en 1521, avoit fait rendre un édit de proscription contre Luther et ses adhérens; c'est-à-dire qu'en les déclarant déchus de la paix publique, il avoit ordonné qu'ils fussent traités et poursuivis comme ennemis de l'Empire selon toute la rigueur des lois. Cet édit, dont l'empereur et les légats du pape ne cessoient de presser l'exécution, devoit mettre tout l'Empire en combustion. Des princes et états catholiques, excités par le cardinal Campège, se réunirent, en 1524, à Ratisbonne, et y adoptèrent des mesures extrêmement rigoureuses pour faire exécuter l'édit dans leurs états [1]. Il n'en fut pas de même des princes et états qui adhéroient à la réformation ou qui la protégeoient. Pour leur appliquer les dispositions de l'édit, il auroit fallu en venir à une guerre civile que les membres les plus sages du corps germanique cherchoient à éviter.

Union de Smalcalden.

Les esprits s'aigrirent à la diète que l'em-

1 SLEIDAN, à l'an 1524.

pereur tient à Augsbourg en 1530, où il fit rendre un décret qui condamnoit la Confession de foi que les princes protestans lui avoient présentée [1], et qui leur fixoit un terme dans lequel ils devoient, en ce qui concerne les articles contestés, se conformer à la doctrine de l'église catholique [2]. Poussés ainsi à bout, ces princes prirent le parti de s'assembler à Smalcalden sur la fin de cette même année, et d'y jeter les fondemens d'une *union* ou alliance défensive qui fut depuis renouvelée à plusieurs reprises. Jean Frédéric, électeur de Saxe, et Philippe dit *le Magnanime,* landgrave de Hesse, s'en déclarèrent les chefs. A cette union des protestans, les princes catholiques opposèrent une *ligue* qu'ils appelèrent *sainte*, parce qu'elle avoit pour but la défense de la religion catholique [3].

Paix de religion de Nuremberg.

Tout annonçoit la guerre civile, lorsqu'une nouvelle irruption que firent les Turcs en Hongrie et en Autriche, engagea le parti catholique à passer, en 1532, à Nuremberg, avec les princes unis, un accommodement, en vertu duquel la paix entre les états des deux

[1] *Voyez* Vol. II, pag. 111.

[2] BEAUSOBRE, *Histoire de la réformation*, t. IV, p. 409.

[3] SLEIDAN, à l'an 1538.

Digitized by Google

Période VI. 1453—1648. religions fut arrêtée, et approuvée par l'empereur, pour durer jusqu'au moment où un concile général ou quelque nouvelle assemblée en auroit décidé autrement. Cette paix fut renouvelée dans plusieurs assemblées subséquentes, tenues dans les années 1534, 1539, 1542, 1544.

Guerre de Smalcalde. Cependant les princes protestans ayant persisté dans leur refus de reconnoître l'autorité des conciles convoqués par les papes [1], et leur union prenant de jour en jour de nouveaux accroissemens, l'empereur, après avoir fait, en 1544, à Crépy, sa paix avec la France, et conclu un armistice de cinq ans avec les Turcs, résolut de faire la guerre à ces princes qui, forts de leur union et des relations qu'ils entretenoient avec les puissances étrangères, croyoient pouvoir lui faire la loi. Ce fut en 1546 qu'il lança un édit de proscription contre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, les deux chefs de l'union, et qu'en s'alliant secrètement avec le duc Maurice, chef de la branche cadette de Saxe, et proche parent de l'électeur, il réussit de transférer le théâtre de la guerre du Danube sur l'Elbe. L'électeur, défait par l'empereur dans une action qu'il

[1] *Voyez* Vol. II, pag. 115 et suiv.

Digitized by Google

lui livra à Muhlberg le 24 avril 1547, tomba lui-même au pouvoir de son vainqueur; et le landgrave de Hesse eut, deux mois après, le même sort. L'union de Smalcalden fut dissoute; et l'empereur, qui se voyoit alors l'arbitre de l'Empire, convoqua [1] une diète à Augsbourg dans laquelle il joua le rôle de dictateur. Un gros détachement de ses troupes, réparti dans la ville, lui servoit de garde, et tout le reste de son armée campoit aux environs. Ce fut dans cette diète qu'il conféra au duc Maurice l'électorat de Saxe dont il dépouilloit l'électeur Jean Frédéric [2], son prisonnier. L'investiture solennelle du nouvel électeur eut lieu à Augsbourg le 24 février 1548; et ce qui mérite surtout d'être remarqué, c'est que, dans la même diète, l'empereur conjura la perte et l'entière ruine du protestantisme, en forçant les princes et états protestans de se réunir à l'église romaine, moyennant un formulaire, connu sous le nom d'*Interim*, qu'il leur fit

[1] Pour le 1.er septembre 1547.

[2] De Jean-Frédéric descendent les branches encore florissantes des ducs de Saxe-Weimar, Gotha, Meinungen, Hildburghausen, Cobourg-Saalfeld. Leurs possessions dérivent de la capitulation de Wittemberg de 1547, et du traité de Naumbourg de 1554. SLEIDAN, liv. XIX, XXV. Ces deux traités se trouvent dans HORTLEDER, *von Ursachen des teutschen Kriegs*, t. II, liv. III, p. 581 et 968.

Digitized by Google

Période VI. 1453—1648.

adopter, et qui ne leur laissoit, par forme d'arrangement provisionnel, et jusqu'à la décision du concile, que l'usage de la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres [1].

Guerre de Maurice; transaction de Passau.

Ces succès de Charles-Quint, qui sembloient devoir l'ériger en maître absolu de l'Empire, furent bientôt suivis de revers qui éclipsèrent toute la gloire de son règne. L'électeur Maurice, quoiqu'il lui fût redevable de sa nouvelle dignité, crut devoir profiter de l'état de détresse où le mauvais état de ses finances avoit réduit ce prince, pour tâcher de limiter de nouveau son autorité, et de rétablir le culte protestant dans ses droits. C'est dans ces vues qu'ayant mis dans ses intérêts quelques princes d'Empire, et conclu, en 1552, à Chambord, une alliance secrète avec Henri II, roi de France [2], il marcha avec tant de rapidité contre l'empereur, qu'il faillit le surprendre à Inspruck, et qu'il l'obligea de recourir à la médiation de son frère Ferdinand, pour conclure avec Maurice le traité qui fut signé à Passau le 2 août 1552 [3]. La liberté du culte protestant y fut sanctionnée, et on convint qu'une

[1] Sleidan et le *Recès d'Augsbourg*, §. 10; M. de Thou.

[2] Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 484.

[3] *Recès de l'Empire*, t. III, p. 3 et suiv.

Digitized by Google

diète générale seroit convoquée en Empire, pour y régler les articles d'une paix stable et permanente entre les états des deux religions. PÉRIODE VI. 1453—1648.

Cette diète, long-temps retardée par les événemens politiques, ne s'assembla à Augsbourg que dans le cours de l'année 1555. La paix définitive de religion y fut arrêtée [1], et on ordonna que les états des deux religions jouiroient d'une parfaite liberté de culte, et que jamais on ne tenteroit une réunion autrement que par des voies amiables. La sécularisation des biens ecclésiastiques que les princes protestans avoient ordonnée dans leurs états fut maintenue; mais un des articles du traité portoit expressément que tout prélat ou ecclésiastique qui renonceroit à l'ancienne religion, pour embrasser la confession d'Augsbourg, perdroit son bénéfice. Cette dernière clause, connue sous le nom de *réserve ecclésiastique*, ne passa qu'après les plus vives contradictions. Paix de religion.

Des différends de plus d'un genre s'élevèrent depuis sur cette paix [2] dont chaque parti interprétoit les divers articles à son avantage. De là Différends sur cette paix.

[1] Le 21 septembre 1555. *Recès de l'Empire*, t. III, p. 16 et suiv.

[2] *Voyez* mon *Abrégé de l'Histoire des traités de paix*, t. I, p. 24 et suiv.

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1453—1648.

des contraventions et des voies de fait qui soulevèrent enfin une nouvelle guerre, celle de trente ans.

Union des protestans.

Les princes et états protestans voulant pourvoir à leur sûreté et mettre un terme aux voies de fait dont ils croyoient avoir à se plaindre, s'assemblèrent, en 1594, à Heilbron, et y jetèrent les fondemens d'une nouvelle *union*, qui fut confirmée dans des assemblées tenues à Halle en Souabe, dans les années 1608 et 1610. Le principal moteur de cette union fut Henri IV, roi de France, qui comptoit s'en servir pour réprimer l'ambition de la maison d'Autriche, et pour mettre à exécution le grand projet qu'il méditoit pour la pacification de l'Europe. Une alliance formelle fut conclue entre lui et les princes unis; elle régloit le nombre de troupes que chaque parti devoit mettre sur pied [1].

Ligue des Catholiques.

Craignant alors d'être pris au dépourvu, les princes et états catholiques renouvelèrent aussi leur *ligue*, qu'ils signèrent à Würtzbourg le 30 août 1609.

La riche succession de Juliers, devenue vacante cette même année [2], étoit recherchée

[1] LÉONARD, t. III, p. 1 et 3.

[2] Jean-Guillaume, dernier duc de Juliers, mort en 1609, tenoit, outre le duché de Juliers, ceux de Cleves et de Berg,

Digitized by Google

par plusieurs prétendans [1]; et, comme l'Autriche la convoitoit également, on saisit cette occasion pour faire de puissans armemens tant en France qu'en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas [2]. Déjà plusieurs armées s'étoient mises en campagne, au commencement de l'année 1610, lorsque la mort inopinée de Henri IV [3] fit rompre toutes les mesures; elle changea la politique de la cour de France, et engagea aussi les princes unis à passer un accommodement avec la ligue, dont les articles furent signés à Munich et à Wildstett dans le le cours de l'année 1610. PÉRIODE VI. 1453—1618.

C'est ainsi que les deux partis firent taire, pour le moment, le ressentiment qui les animoit; mais la cause de leur désunion subsistant toujours, ce fut enfin en 1618 qu'éclata la guerre qui de la Bohême s'étendit par toute l'Allemagne, et qui embrasa successivement une grande partie de l'Europe.

L'histoire de cette longue guerre, à laquelle la politique eut autant de part que le zèle reli- Guerre de trente ans; ses différentes périodes.

avec les comtés de la Mark et de Ravensberg et la seigneurie de Ravenstein.

[1] *Voyez* mon *Histoire des traités de paix*, t. I, p. 31.

[2] *Abrégé* de MÉZERAY, édit. in-4.°, t. III, p. 1445.

[3] Ce prince fut assassiné à Paris le 14 mai 1610.

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1453—1648. gieux, peut se diviser en quatre périodes principales : la Palatine, la Danoise, la Suédoise et la Françoise.

Page 138, *le second alinea sera lu ainsi :*

Cam. agne des Indes. Il s'en ensuivit que le commerce des confédérés prit de jour en jour de nouveaux accroissemens, et qu'ils l'étendirent même, depuis 1595, aux Indes orientales. La compagnie hollandoise des Indes prit naissance en 1602. Outre le commerce exclusif des Indes, qui lui fut assuré par son privilége, elle devint aussi corps politique sous la haute souveraineté des états-généraux des Provinces-Unies. Soutenue d'une marine formidable, cette compagnie s'agrandit par des conquêtes faites sur les Portugais qu'elle dépouilla successivement de leurs principaux établissemens aux Indes [1].

[1] En 1603 et 1604, les Hollandois enlevèrent aux Portugais les îles Moluques ; en 1640, Pontogale dans l'île de Ceylon ; en 1641, Malaca dans l'île de ce nom ; en 1644, Negombo en Ceylon ; en 1650, le cap de Bonne-Espérance ; en 1655 et 1656, Calature et Colombo en Ceylon ; en 1658, l'île de Manara, connue par la pêche des Perles ; en 1658, Jafanapatan en Ceylon, et encore cette même année Negapatnam, sur la côte de Coromandel ; en 1661, Coulan ; en 1662, Cranganor ; en 1663, Cochin et Cananor sur la côte de Malabar. Toutes ces conquêtes leur furent cédées par des traités de paix conclus

Digitized by Google

à la Haye avec le Portugal dans les années 1661 et 1669. *Voyez* mon *Abrégé de l'histoire des traités de paix*, tom. I, p. 184 et suiv.

Page 168, *ligne* 1, *le passage:* La dynastie des Valois, etc., *jusqu'à la fin du deuxième alinea de la page* 169: se trouvoient saisis en Alsace, *sera remplacé par le suivant*:

Remarques sur les Valois

La dynastie des Valois s'éteignit avec Henri III, après avoir occupé le trône pendant deux cent soixante-un ans. L'autorité royale s'affermit sous cette dynastie, tant par la réunion des grands fiefs au domaine de la couronne, que par l'introduction des troupes réglées qui firent tomber le pouvoir féodal [1]. Ce fut principalement Louis XI qui réussit, à force d'injustices et de cruautés, à faire plier les grands sous le joug, et à abattre l'hydre de l'anarchie. Si l'ordre public y gagna, il n'est pas moins vrai que la liberté nationale en souffrit; que le pouvoir royal prit de jour en jour de nouveaux accroissemens; et que déjà, sous Louis XI, on regardoit comme un crime de lèse-majesté de parler de la nécessité de convoquer les états-généraux [2]. L'usage cependant de ces assem-

[1] *Voyez* Vol. II, pag. 67.

[2] COMINES, liv. V, ch. 19.

Digitized by Google

Période VI. 1453—1648.

blées se renouvela sous les successeurs de ce prince; il devint même assez fréquent sous les derniers rois de la maison de Valois, qui les convoquoient principalement pour leur demander des subsides. François I augmenta son influence sur le clergé par le concordat qu'il conclut, en 1516, avec le pape Léon X[1], et en vertu duquel il obtint la nomination à toutes les prélatures, en laissant au pape la confirmation des prélats et la faculté de percevoir les annates.

Avénement des Bourbons. Henri IV.

A la dynastie des Valois succéda celle des Bourbons, qui descendoit de Robert, comte de Clermont, fils puîné de saint Louis. Henri IV, premier roi de cette dynastie, étoit parent, au vingt-unième degré de droit civil, de Henri III, son prédécesseur immédiat.

Ce prince, qui étoit calviniste, se facilita la réduction du parti de la ligue, en faisant abjuration à Saint-Denis en 1593. Il conclut, en 1598, à Vervins, la paix avec les Espagnols, alliés des ligueurs [2], et pacifia entièrement le

[1] Ce concordat se trouve dans Dupuy, *Commentaire sur le traité des libertés de l'église gallicane*, tom. II, pag. 57. *Voyez*, sur ce qui concerne les annates, que regagnèrent les papes, Petrus de Marca, *de Concordia sacerdotii et imperii*, lib. VI, cap. 10, §. 12; et ci-dessus, Vol. II, pag. 14.

[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. V, part. I, pag. 561.

Digitized by Google

royaume par le fameux édit de Nantes, qu'il publia cette même année, en faveur de ceux de la religion réformée [1]. Il leur assura, par cet édit, une parfaite liberté de conscience et le culte public de leur religion, avec la faculté d'exercer toutes les charges; mais il leur rendit en même temps un fort mauvais service par les places fortes qu'il leur accorda à titre de places de sûreté. En entretenant ainsi l'esprit de parti et les troubles intestins, il fournit un prétexte plausible à leurs adversaires pour miner insensiblement l'édit, et pour faire proscrire enfin tout-à-fait l'exercice du culte réformé en France.

Ce grand prince, après avoir assuré la tranquillité au-dedans et au-dehors du royaume, fait fleurir les manufactures et les fabriques, et mis un ordre admirable dans l'administration de ses finances [2], fut assassiné par Ravaillac, le 14 mai 1610, dans l'instant même où il s'oc-

[1] FONTANON, *Ordonnances*, t. IV, pag. 361; et DUMONT, *l. c.*, pag. 599.

[2] Ce bel ordre fut dû, en grande partie, à Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henri IV. En allégeant le fardeau du peuple, cet habile ministre porta les revenus de la couronne au-delà de trente-deux millions; acquitta, dans l'espace de dix ans, cent millions de dettes, et mit en réserve une somme de vingt millions de livres. *Mémoires de Sully*, édition *in-folio*, t. III, ch. 26, p. 264.

Digitized by Google

Période VI. 1453—1648.

cupoit de l'exécution du grand projet qu'il avoit conçu pour la pacification de l'Europe [1].

Louis XIII; Richelieu.

Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, sous Louis XIII, n'eut rien tant à cœur que de dépouiller les Calvinistes de leurs places fortes. Il y réussit au moyen de trois guerres qu'il leur fit, et par le fameux siége du port de la Rochelle, qu'il réduisit en 1628 [2].

Politique de Richelieu.

Ce grand ministre tourna ensuite toute sa politique contre la maison d'Autriche, dont la puissance prépondérante faisoit ombrage à toute l'Europe. Il saisit la circonstance de l'ouverture de la succession de Mantoue pour prendre la défense du duc de Nevers contre les cours de Vienne et de Madrid, qui soutenoient le duc de Guastalla, et maintint son protégé dans le duché de Mantoue par les traités de paix de Ratisbonne et de Quérasque, conclus dans les années 1630 et 1631 [3]. Allié depuis avec la Suède [4], il entreprit, en 1632, la guerre

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 146.

[2] Gramondus, *Hist. Galliæ*, au liv. XVIII, pag. 740 et suiv.; et *Vie du cardinal de Richelieu*, par Le Clerc.

[3] Léonard, *Traités de paix*, tom. IV; et Dumont, *Corps dipl.*, tom. V et VI.

[4] Le premier traité d'alliance et de subsides que le cardinal de Richelieu conclut avec la Suède, est du 13 janvier 1631.

Digitized by Google

contre les deux branches d'Autriche, et se fit céder, à cette occasion, les places dont les Suédois se trouvoient saisis en Alsace [1].

Louis XIV n'avoit que quatre ans et sept mois lorsqu'il succéda à son père en 1643. La reine-mère, Anne d'Autriche, prit la régence; elle se donna pour premier ministre le cardinal Mazarin, dont l'administration, sous la minorité de Louis XIV, fut des plus orageuses. La même politique extérieure, qui avoit guidé le ministère du cardinal de Richelieu, fut aussi celle de son successeur [2]. Il poussa vigoureusement la guerre contre l'Autriche, de concert avec la Suède et les confédérés des deux couronnes en Allemagne. Louis XIV; Mazarin.

Il fut suivi depuis de plusieurs autres. LÉONARD, tom. V; DUMONT, tom. VI.

[1]. LÉONARD, *Traités de paix*, tom. V.

[2] *Voyez* Vol. II, pag. 120.

Page 186, *après le deuxième alinea, ajoutez le passage suivant :*

Les troubles que le changement de religion avoit excités en Écosse, infestèrent aussi le royaume d'Irlande. Un système féodal vicieux dominoit dans cette île, que le roi Henri II État de l'Irlande.

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1453—1648. n'avoit que foiblement soumise [1]. Des seigneurs anglois, vassaux de la couronne, et régis par les lois d'Angleterre, tenoient un tiers environ du pays, tandis que tout le reste de l'île étoit possédé par des seigneurs irlandois qui, quoiqu'ils reconnussent la suzeraineté des rois d'Angleterre, conservoient cependant, avec leurs propres langue et mœurs, un penchant décidé à profiter de toutes les occasions pour secouer le joug anglois qu'ils détestoient. De là des guerres presque continuelles, tant des indigènes entre eux que de ceux-ci contre les Anglois nationaux qui, de leur côté, ne visoient qu'à étendre leurs possessions au préjudice des naturels de l'île. Les rois d'Angleterre, guidés par une politique malentendue, s'épuisèrent, pendant plusieurs siècles, par des guerres tantôt françoises, tantôt écossoises ou intestines, sans s'occuper de l'Irlande, dont ils semblent n'avoir pas connu l'importance, ni les avantages essentiels qu'au moyen d'une administration sage ils auroient pu en tirer. Le progrès de toute culture et de toute industrie devenant ainsi impraticable parmi les insulaires, une haine profonde s'établit entre eux et les Anglois originaires qui présentoient en effet deux nations distinctes,

[1] *Voyez* Vol. I, pag. 215.

Digitized by Google

ennemies de l'une de l'autre, et ne s'alliant même pas par des mariages réciproques [1]. PÉRIODE VI. 1453-1648.

Son entière réduction.

Le ressentiment des Irlandois contre le gouvernement anglois s'accrut encore, à l'époque de la réformation, par les mesures rigoureuses qu'on prit, depuis le règne de Henri VIII, pour appliquer à l'Irlande les lois publiées en Angleterre contre la cour de Rome et le clergé catholique. Une insurrection générale éclata sous le règne d'Élisabeth, en 1596. Hugues O Neal, seigneur de la province d'Ulster et comte de Tyrone, en fut le principal moteur. Il réussit à mettre dans ses intérêts tous les Irlandois catholiques, et à concerter un vaste plan de conjuration qui tendoit à effectuer l'entière expulsion des Anglois de l'île. Le roi d'Espagne Philippe II accorda aux insurgés des secours en troupes et en munitions de guerre; et le pape Clément VIII publia d'amples indulgences [2] en faveur de ceux qui s'enrôleroient

[1] Hegewisch (Dietrich Hermann), dans un ouvrage intitulé : *Übersicht der Irländischen Geschichte*, pag. 24, 70 et suiv., donne un tableau succinct de la situation de l'Irlande, depuis le règne de Henri II jusqu'a celui de la reine Élisabeth.

[2] C'est-à-dire les mêmes indulgences que les papes étoient en usage d'accorder à ceux qui combattoient les Turcs et les infidèles dans les croisades. *Voyez* le bref de Clément VIII, dans Ma-Geoghegan, *Histoire d'Irlande*, t. III, p. 548.

Digitized by Google

PÉRIODE VI. 1453—1648.

sous les drapeaux de Hugues pour combattre les Anglois hérétiques. Ce chef des insurgés eut d'abord quelques succès ; il défit les Anglois en bataille rangée et se maintint même contre le comte d'Essex, que la reine Elisabeth avoit envoyé dans l'île avec une armée formidable ; mais à la suite d'une guerre sanglante, soutenue pendant sept ans, les insurgés échouèrent dans leur entreprise, et ce fut le baron Charles Bluet de Mountjoye qui, les ayant forcés dans leurs derniers retranchemens, eut la gloire d'achever l'entière réduction de l'Irlande [1].

[1] Cette guerre fut terminée, en 1603, peu avant la mort d'Élisabeth. *Voyez* les événemens de cette guerre dans CAMDENI *Annales regnante Elisabetha*, au liv. II. MA-GEOGHEGAN, *Histoire d'Irlande*, tom. III. LELAND, *Histoire d'Irlande*, tom. IV, liv. IV. L'Irlande fut alors divisée en trente-trois comtés ; les droits des seigneurs sur leurs vassaux furent limités, et des justices royales établies. Un parlement, représentant toute l'Irlande et composé de membres des deux religions, fut introduit. Ce meilleur ordre des choses ne put cependant pas assoupir les haines ni empêcher les horreurs qui accompagnèrent l'insurrection de 1640. Elle fit aggraver de nouveau les lois pénales contre les Irlandois catholiques, et força un grand nombre de ces derniers à s'expatrier et à prendre service dans les pays étrangers. Les mouvemens insurrectionnels, qui eurent lieu en Irlande au commencement de la révolution françoise, engagèrent enfin le gouvernement britannique à mitiger la rigueur des lois antérieures. Un acte passé, en 1793, au parlement, accorda aux Irlandois catholiques tous les droits de citoyens actifs, et

Digitized by Google

ne les exclut que d'une trentaine environ de places du gouvernement et du parlement sur le motif qu'ils étoient dans l'impuissance de prêter le serment du Test, exigé par les lois britanniques. Une académie royale, vouée à l'instruction des ecclésiastiques catholiques, fut fondée à Maynooth, en 1795, pour remplacer les séminaires irlandois de France, que des décrets révolutionnaires avoient fait supprimer. Enfin l'union définitive de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, de même que celle des deux parlemens, fut convenue le 30 juin 1800 et mise à exécution le 22 janvier 1801, comme le moyen le plus propre à pacifier les troubles et à concilier les intérêts des deux nations. HEGEWISCH, *l. c.*, chap. 3, 4, 5 et 6.

Page 190, *ligne pénultième, au passage commençant par ces mots :* Les révolutions arrivées dans le Nord, etc., *et qui finit, page* 191, *par ceux-ci :* au nombre de quatre-vingt-quatorze, *substituez le suivant :*

Nord.

Les révolutions du nord de l'Europe ne sont pas moins importantes que celles qui agitèrent l'Occident et le Midi dans les temps dont nous parlons. Elles eurent principalement pour causes la dissolution de l'union de Calmar et le grand changement de religion arrivés, l'un et l'autre, au commencement du seizième siècle.

Fin de l'union de Calmar.

L'union de Calmar des trois royaumes du Nord, renouvelée à différentes reprises, mais mal affermée dès sa naissance [1], fut enfin rompue

[1] *Voyez* ci-dessus, tom. II, pag. 72.

PÉRIODE VI. 1453—1648. à jamais par la Suède. Des divisions intestines, fomentées par l'ambition et les jalousies des grands, avoient agité ce dernier royaume pendant tout le temps que dura le règne du roi Charles VIII, de la maison de Bonde. Ce prince étant mort, en 1470, les Suédois, sans renoncer encore à l'union, se donnèrent, successivement, depuis 1471 jusqu'en 1520, trois Sture, Stenon Sture, dit l'*Ancien*, Suante Sture et Stenon Sture, dit le *jeune*, pour administrateurs. Dans l'intervalle le roi Jean de Danemarck, fils aîné de Christian I, gouverna les trois royaumes, depuis 1497 où Stenon Sture l'aîné résigna, jusqu'en 1501 où il reprit l'administration. Enfin, le roi Christian II, fils du roi Jean, voulant faire valoir les droits qu'il tiroit de l'acte d'union, entreprit la guerre contre Stenon Sture, dit le *jeune*. Vainqueur à la bataille de Bogesund qui coûta la vie à l'administrateur, il réussit à se faire reconnoître par les Suédois et couronner à Stockholm, le 4 novembre 1520; mais peu de jours après cette solennité, il viola l'amnistie qu'il avoit fait publier; et, pour satisfaire la vengeance de Gustave Trolle, archevêque d'Upsal, que les Suédois avoient fait déposer, il fit arrêter et décapiter publiquement à Stockholm les personnages les plus distingués des différens ordres

Digitized by Google

du royaume, au nombre de quatre-vingt-quatorze.

Page 237, après le premier alinea, ajoutez :

Contestations avec les papes.

Un zèle religieux si peu éclairé n'empêcha pas Louis XIV de soutenir avec force les droits de sa couronne contre les entreprises de la cour de Rome. Parmi les diverses contestations qui s'élevèrent entre lui et les papes, celle qui se rapporte à la *régale* [1] mérite surtout d'être remarquée. Le roi ayant, par des déclarations données en 1673 et 1675, étendu ce droit à tous les archevêchés et évêchés du royaume, quelques évêques [2] qui prétendoient en être exempts, recoururent au pape Innocent XI pour en réclamer la protection. Le pape intervint par des brefs, assez véhémens, qu'il adressa au roi en faveur des évêques. C'est ce qui engagea ce prince à convoquer, en 1682, une assemblée du clergé de France, dans laquelle il fit arrêter, outre l'extension de la régale, les quatre fameuses propositions qu'on regarde comme la base des libertés de l'église gallicane. Ces propositions sont : 1.° Que

[1] *Voyez* ci-dessus, p. 127 de ce volume.

[2] Les évêques d'Alet et de Pamiers.

Digitized by Google

PÉRIODE VII. 1648—1713. le pouvoir du pape ne porte que sur les choses spirituelles, et nullement sur les temporelles; 2.° que l'autorité du pape en matières spirituelles, est subordonnée au concile universel; 3.° qu'elle est limitée de même par les canons, les mœurs et les constitutions du royaume et de l'église gallicane; 4.° qu'en matière de foi, le jugement du pape n'est point irréformable [1].

[1] *Voyez* BOSSUET, *Défense de la déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique.*

Page 255, *le second alinea :* Louis XIV, *jusqu'à :* âgé seulement de cinq ans, *sera remplacé par ce qui suit :*

Fin du règne de Louis XIV. Louis XIV ne survécut pas long-temps à ces derniers traités. Jamais souverain n'a protégé, comme lui, les sciences, les lettres et les beaux-arts. Plusieurs académies célèbres, celles des inscriptions et belles-lettres [1], des sciences [2], de peinture, de sculpture et d'architecture [3] lui doivent leur origine. Des hommes supérieurs en tous les genres de talens illustrèrent son règne, furent honorés et encouragés par lui. Il

[1] Érigée en 1663.

[2] En 1666.

[3] En 1664, 1667, 1671.

Digitized by Google

étendit même ses faveurs à des savans et à des littérateurs des pays étrangers. On reproche à ce prince son trop grand dévouement aux Jésuites, ses confesseurs, et la haute importance qu'il mit à la querelle qui partageoit les Jansénistes et les Molinistes [1], et dont résulta la fameuse bulle *Unigenitus* [2], que le roi fit approuver par le clergé, et publier, comme une loi de l'état, par toute la France. Cet illustre prince, en terminant ses jours, à la suite d'un règne de soixante-douze ans, fertile en grands événemens, transmit, en 1715, la couronne à son arrière-petit-fils Louis XV, âgé seulement de cinq ans lorsqu'il monta au trône.

PÉRIODE VII. 1648—1715.

[1] C'est-à-dire aux sectateurs de Jansenius, évêque d'Ipres, mort en 1638, et à ceux de Molina, jésuite espagnol, mort en 1600.

[2] Cette bulle, source féconde de disputes théologiques, fut donnée, en 1713, par le pape Clément XI, qui y condamna cent et une propositions, extraites du *Nouveau-Testament* du P. QUESNEL, comme fausses et infectées des erreurs de Jansenius.

Page 319, *le second alinea* : Les précautions, etc., *sera remplacé par le suivant :*

Les précautions qui avoient été prises aux états de Presbourg, en 1647 [1], pour établir, sur

Ile grie.

[1] *Voyez* Vol. II, p. 218.

Digitized by Google

PÉRIODE VII. 1648—1713.

une base solide, la liberté tant civile que religieuse des Hongrois, n'empêchèrent pas les troubles de renaître dans ce royaume. La cour de Vienne, sentant la nécessité de resserrer les liens de sa vaste monarchie dont les parties disparates péchoient par le défaut d'unité, saisissoit avec empressement les occasions d'étendre son pouvoir en Hongrie, où il étoit beaucoup limité par les lois et les constitutions du royaume. De-là ces infractions continuelles dont la nation hongroise croyoit avoir à se plaindre, et ces troubles toujours renaissans, dans lesquels les Turcs Ottomans qui partageoient avec la maison d'Autriche la domination de la Hongrie, furent aussi le plus souvent impliqués.

Digitized by Google

ADDITIONS

AU VOLUME TROISIÈME.

Page 2, *le dernier alinea* : Des discussions, etc., *sera remplacé par le suivant :*

Le duc d'Orléans, régent en France pendant la minorité de Louis XV, ne cherchoit qu'à maintenir la paix et l'ordre politique que les derniers traités avoient introduits, dans l'intention où il étoit de remédier au désordre des finances que Louis XIV avoit laissées dans un état déplorable [1]. Le roi d'Espagne, au contraire, qui désiroit de faire revivre ses droits à la couronne de France qu'il avoit abandonnés [2], accueillit les projets téméraires du cardinal

PÉRIODE VIII. 1713—1800. Dispositions de la France et de l'Espagne.

[1] Parmi les moyens dont le régent fit usage pour amortir les dettes de l'état qui se montoient à près de trois milliards, on remarque le fameux système de l'Écossois Law et l'établissement d'une banque qui, après avoir eu le plus grand succès, échoua complétement, et causa la ruine d'une foule de familles. Voyez les *Mémoires de la régence du duc d'Orléans*, et STEWARTS, *Recherches des principes de l'économie politique*

[2] *Voyez* ci-dessus, tom. II, p. 252.

Digitized by Google

PÉRIODE VIII. 1713—1800.

Albéroni, son premier ministre [1], tendant à renouveler la guerre, à reconquérir les pays que la paix d'Utrecht avoit démembrés de la monarchie espagnole, à dépouiller même le duc d'Orléans de la régence pour en revêtir le roi d'Espagne, et à rétablir le prétendant, fils du roi Jacques II, sur le trône de la Grande-Bretagne.

Imperfection des traités d'Utrecht.

Les traités d'Utrecht, quoiqu'ils eussent pacifié une grande partie de l'Europe, n'en étoient pas moins défectueux en ce qu'ils n'avoient pas accordé l'empereur et le roi d'Espagne, les deux principaux prétendans à la succession espagnole. L'empereur Charles VI ne reconnoissoit pas encore Philippe V en sa qualité de roi d'Espagne, et Philippe refusoit, à son tour, d'acquiescer aux démembremens de la monarchie espagnole, que les traités

[1] Albéroni, homme d'un génie vaste et entreprenant, n'étoit d'abord que simple curé d'un village près de Parme. Il s'insinua auprès du duc de Vendôme, pendant que ce prince commandoit l'armée françoise en Italie. Le duc l'amena avec lui en Espagne, où il le recommanda à la princesse des Ursins qui étoit alors toute-puissante à la cour de Philippe V. On prétend que ce fut Albéroni qui suggéra l'idée du second mariage que Philippe contracta, en 1714, avec la princesse de Parme, et qui fut suivi de la chute de la princesse des Ursins et de l'élévation d'Albéroni au rang de cardinal et de premier ministre.

Digitized by Google

d'Utrecht avoient ordonnés en faveur de l'empereur. PÉRIODE VIII. 1715—1800.

Pour déjouer les projets et les menées sourdes [1] du ministre espagnol, le duc d'Orléans crut devoir rechercher l'alliance de l'Angleterre, comme étant la puissance plus particulièrement intéressée au maintien des traités d'Utrecht dont elle avoit dicté les points fondamentaux [2]. Cette alliance, dans laquelle entrèrent aussi les états-généraux des Provinces-Unies, fut conclue à la Haye le 4 janvier 1717. Les dispositions des traités d'Utrecht, celles surtout qui se rapportent à la succession des deux couronnes, y furent renouvelées; et le régent, pour complaire au roi d'Angleterre, consentit à faire sortir de France le prétendant, et à admettre à Dunkerque des commissaires britanniques chargés d'en surveiller le port [3]. Triple-alliance.

Le cardinal Albéroni, sans être déconcerté par la triple-alliance, persista dans son dessein de recommencer la guerre. Il n'eut pas plus tôt Renouvellement de la guerre.

[1] On se rappellera ici l'intrigue qu'ourdit le cardinal, de concert avec le baron de Gœrtz, ministre de Charles XII, pour détrôner George I, roi de la Grande-Bretagne; comme aussi la conjuration qu'il trama en France contre le régent. Voyez *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. LACRETELLE le jeune, tom. I, p. 195, 226 et suiv.

[2] *Voyez* ci-dessus, Vol. II, p. 252.

[3] Voyez mon *Histoire des traités de paix*, tom. II, p. 5.

Digitized by Google

PÉRIODE VIII. 1713—1800. réparé les forces de l'Espagne et préparé un armement, qu'il fit attaquer la Sardaigne dont il dépouilla l'empereur, au mois d'août 1717. Cette conquête fut suivie, au mois de mai de l'année 1718, de celle de la Sicile que les Espagnols enlevèrent au duc de Savoie.

Page 46, *ligne* 25, *ajoutez :*

Jugement sur cette paix.

Cette paix n'apporta pas de changement considérable à l'état politique de l'Europe; mais en maintenant, en faveur du roi de Prusse, la conquête de la Silésie, elle éleva au sein de l'Empire une puissance rivale de l'Autriche. L'unité du corps germanique fut ainsi rompue, et ce corps se partagea entre les deux puissances prépondérantes, l'Autriche et la Prusse. Aussi le système d'arrondissement et de convenance, mis en pratique par Frédéric-le-Grand pour dépouiller l'Autriche de la Silésie, prit depuis faveur; il servit à miner, avec le temps, le système d'équilibre que des traités antérieurs avoient introduit, et à amener de nouvelles révolutions en Europe.

Digitized by Google

Page 97, *ligne* 16, *les mots :* Cet événement, *jusqu'à page* 99, *ligne* 9: garanties réciproquement, *seront remplacés par les suivans :*

Cet événement, que le roi Jean-Casimir avoit déjà prédit dans le dix-septième siècle [1], fut amené par la médiation dont les cours de Vienne et de Berlin s'étoient chargées pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Les conditions de cette paix, dictées par l'impératrice Catherine II, ayant fortement déplu à la cour de Vienne, et cette cour ayant même montré des intentions hostiles contre la Russie, en faisant marcher des troupes dans la Hongrie et en prenant possession d'une partie de la Pologne [2], qu'elle revendiquoit comme un ancien domaine du royaume de Hongrie, l'impératrice de Russie en prit occasion d'observer au prince Henri de Prusse, qui s'arrêtoit alors à sa cour [3], que si l'Autriche vouloit

PÉRIODE VIII. 1713—1800. Projet de partage.

[1] Voyez mon *Histoire des traités de paix*, tom. III, p. 115, où j'ai observé que déjà, avant la paix d'Oliva, un traité de partage de la Pologne avoit été projeté entre la Russie et l'Autriche. Jean-Casimir pouvoit avoir connoissance de ce projet.

[2] C'étoient les treize villes du comté de Zips que le roi Sigismond de Hongrie avoit hypothéquées à la Pologne en 1712.

[3] Ce prince étoit arrivé à Saint-Pétersbourg le 9 décembre 1770.

Digitized by Google

PÉRIODE VIII. 1713—1800. démembrer la Pologne, les autres voisins de ce royaume pourroient bien en faire autant. Cette ouverture, communiquée par le prince Henri au roi son frère, fut un trait de lumière pour ce monarque. Il y entrevoyoit un moyen propre à dédommager la Russie, à contenter l'Autriche et à arrondir ses propres états, en combinant son royaume de Prusse avec ses états de Brandebourg. Ces considérations l'engagèrent à entamer une négociation avec les cours de Vienne et de St.-Pétersbourg. Il fit entendre à la première que si la guerre éclatoit entre l'Autriche et la Russie, il ne pourroit se dispenser d'y prendre part comme allié de cette dernière puissance [1]; il représenta à l'impératrice de Russie que si elle consentoit à restituer la Moldavie et la Walachie aux Turcs, pour prendre son indemnité dans la Pologne, elle éviteroit une nouvelle guerre et faciliteroit son accommodement avec la Porte. C'est ainsi que ce prince réussit, à la suite d'une négociation assez longue et difficile [2], à faire agréer

[1] L'alliance entre la Russie et la Prusse, dont il est ici question, fut conclue le 11 avril 1764. WENCK, *Codex*, tom. II, p. 481.

[2] On voit, par les ouvertures que l'impératrice de Russie fit faire au roi de Pologne, dans les années 1771 et 1775, qu'elle avoit de la répugnance à se prêter au partage de la Pologne qui, en effet, sembloit être en opposition avec les

Digitized by Google

aux deux cours impériales un projet qui devoit donner à l'Europe l'exemple d'un démembrement fondé sur de simples convenances. Une convention préliminaire fut arrêtée, par laquelle on prit l'égalité des portions respectives des trois cours pour base du partage à faire [1]. On négocia ensuite à St.-Pétersbourg, pour régler le lot de la cour de Vienne; le roi de Prusse et l'impératrice de Russie s'étant déjà accordés antérieurement [2] sur les portions qu'ils croyoient pouvoir prétendre [3].

vrais intérêts de la Russie. *Voyez* M. DE KOMARZEWSKI, *Coup-d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne*. Paris 1807, p. 168 et 185.

[1] L'acte délivré, à ce sujet, par la cour de Vienne, et daté du 19 février 1772, se trouve dans *Mémoires et actes authentiques*, p. 215.

[2] Cette convention entre le roi de Prusse et l'impératrice de Russie fut signée à Saint-Pétersbourg le 17 février 1772. *Œuvres posthumes du roi de Prusse*, tom. V, p. 74.

[3] L'exposé que nous venons de faire des circonstances qui amenèrent le premier partage de la Pologne, est puisé dans les ouvrages suivans : *Mémoires et actes authentiques relatifs aux négociations qui ont précédé le partage de la Pologne, tirés du porte-feuille d'un ancien ministre du dix-huitième siècle*. (M. le C. de GŒRTZ) 1810. *Œuvres posthumes du roi de Prusse*, tom. V. *Vie privée, politique et militaire du prince Henri de Prusse*, publiée à Paris en 1809. *Lettres particulières du* baron de VIOMÉNIL *sur les affaires de Pologne* en 1771 et 1772, Paris 1808.

Digitized by Google

PÉRIODE VIII. 1713—1800.

Conventions entre les trois cours pour le premier partage.

Enfin, des conventions formelles furent signées à Saint-Pétersbourg, entre les ministres des trois cours, le 25 juillet (v. st.), ou 5 août (n. st.) 1772 [1]. Les limites des pays et districts de la Pologne qui devoient tomber en partage à chacune des trois puissances, y furent arrêtées définitivement et garanties entre elles.

[1] L'auteur du présent tableau publia ces conventions, pour la première fois, au tom. II, p. 311 et 316 de son *Recueil des traités*, imprimé à Bâle en 1802. Elles ont été réimprimées depuis avec les *Lettres du baron de Vioménil*, publiées à Paris en 1808, à la page 137 de ces lettres, mais c'est à tort que l'éditeur de ce dernier ouvrage se flatte d'avoir fourni la première édition desdites conventions.

Page 165, *ligne* 13, *ajoutez :*

Ce fut à la suite de la paix de Yassy que le commerce des Russes dans la mer Noire prit un nouvel essor, et que l'impératrice fonda la ville et le port d'Odessa [1], situés sur une baie de la mer Noire, entre le Bog et le Niester, à environ neuf lieues de distance de la ville et du port d'Oczakow.

[1] On rapporte la fondation de cette nouvelle ville à l'année même de la paix de Yassy. Le nom d'Odessa lui fut donné, en 1796, par l'impératrice, en place de celui de *Kojabey*, *Kodgibey* ou *Adgibey* qu'elle portoit auparavant. Voyez *Essai*

Digitized by Google

historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire, publié à Paris en 1805, p. 216. Odessa fit des progrès très-rapides. En 1803, le nombre des bâtimens entrés dans son port s'élevoit déjà à cinq cents; et, en 1804, on évaluoit à huit ou neuf mille le nombre de ses habitans. REUILLY, *Voyage en Crimée et sur les bords de la mer Noire*, p. 261 et suiv. Le *Mercure russe* de l'année 1805, quatrième cahier, p. 162, donne un plan de ce ce port et de sa forteresse.

Digitized by Google

TABLE XCIII.

Digitized by Google

TABLE

DES AUTEURS CITÉS

DANS LE TABLEAU

DES RÉVOLUTIONS DE L'EUROPE.

(Les volumes et les pages de l'introduction sont indiqués par des chiffres romains; les pages du texte par des chiffres arabes.)

A.

ABLANCOURT (d'), *Mémoires contenant l'histoire de Portugal*, tome II, page 270.

ABULFARAGII *historia dynastiarum*, I, 118.

ABULFEDÆ *vita Saladini*, I, 251.

ABULGASI BAYADUR-KHAN, *histoire généalogique des Tatars*, I, 231, 237, 238.

Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique, II, 237.

ACROPOLITÆ (Georgii) *historia*, I, 248.

Acta Borussica, II, 79.

Acta sanctorum, I, 225.

Actes et mémoires de Ryswick, II, 241, 242.

Actes et mémoires d'Utrecht, II, 252.

ADAMI (Adami) *relatio historica de pacificatione Osnabrugo-Monasteriensi*, II, 127.

ADLERFELD, *histoire militaire de Charles XII*, II, 297.

AELIANI *variæ historiæ*, II, 99.

AENEÆ SYLVII *historia Bohemica*, I, 212. II, 13.

ALBERICI *chronicon*, II, 52.

ALBERTI AQUENSIS *historia expeditionis Hierosolymitanæ*, I, 148, 149, 150.

ALBERTI ARGENTINENSIS *chronicon*, I, 168. II, 44.

ALBERTI STADENSIS *chronicon*, I, 222.

ALERAC, *anecdotes de la Pologne*, II, 322.

ALEXANDRI TELESINI *historia Siciliæ*, I, 198.

ALFONSI A CARTHAGENA *regum Hispaniæ anacephalæosis*, II, 61.

Digitized by Google

Ammiani Marcellini *rerum gestarum libri*, I, 10.
Anastasii Bibliothecarii *historia ecclesiastica*, I, 41, 43, 44.
Anderson, *Geschichte der Handlung*, II, 40, 41.
Andrada (Franc.), *chronica do rey de Portugal, dom Joamo III*, II, 176.
Annales Bertiniani, I, 57, 58, 60, 64, 72, 73, 79.
Annales Francici, I, 51.
Annales veteres Francorum, I, 48.
Annales Fuldenses, I, 39, 79.
Annales Loiseliani, I, 51.
Annales Metenses, I, 38, 57, 58, 72.
Annales Moissacenses, I 53.
Annales russes, selon le code Niconien, I, 239. II, 77.
Annales Russici, voyez Nestor.
Annales Waverlejenses, I, 218.
Annalista Saxo, II, 52.
Anonymi astronomi *vita Ludovici Pii*, I, 141.
Anonymus Floriacensis, I, 99.
Anonymus *Valesii ad Ammianum Marcellinum*, I, 21.
Anselme (le P.), *généalogies de la France*, Introd. XVI.
Antonius de Dominis *de republica ecclesiastica*, I, 127.
Antonius de Solis, *histoire de la conquête du Mexique*, II, 103.
Anville (d'), Introd. XI, XII.
Appiani Alexandrini *histor. rom. libri*, Introd. XLIX.
Archenholz (v.), *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, III, 62.
Arckenholz, *mémoires de la reine Christine*, II, 201, 287.
Aristoteles, Introd. XVII.
Arndt, *liefländische Chronik*, II, 206.
Arnoldi Lubecensis *chronicon*, I, 183, 221.
Art de vérifier les dates, Introd. XXXVII.
Aubery du Maurier (Louis), *mémoires pour servir à l'histoire de la Hollande et des autres Provinces-Unies*, II, 186.
Augustinus *de civitate Dei*, II, 100.
Auriac (Jacobi), *annales Genuenses*, I, 197.

B.

Backmeister, *Beytræge zur Geschichte Peters des Grossen*, II, 299, 314, 318.
Baconis de Verulamio *historia Henrici VII, Angliæ regis*, II, 181.
Bær, *lettre sur l'origine de l'imprimerie*, II, 26.
Balthasar, *défense de Guillaume Tell*, II, 46.
Baluzii *Miscellanea*, I, 121.
Barletius Scodrensis (Marinus), *de vita et rebus gestis Scanderbegi*, II, 94.

Digitized by Google

Baronii *annales ecclesiastici*, I, 113.
Barthelemi de las Casas, *relation de la destruction des Indes*, II, 101.
Bartholomæi de Neocastro *historiæ sui temporis*, I, 201.
Basnage, *histoire des Provinces-Unies*, II, 283, 284.
Baudii (Dominici), *induciarum belli Belgici libri*, II, 138.
Beaufort (Louis), *incertitudes de l'histoire romaine*, Introd. XLIX.
Beausobre, *histoire de la réformation*, II, 109, 113.
Bechet, *histoire du ministère du cardinal Martinusius*, II, 217.
Becmanni *historia anhaltina*, II, 51.
Bedæ Venerabilis *historia ecclesiastica*, I, 120.
Beehr *res Mecklenburgicæ*, I, 183.
Bellarminus *de potestate summi pontificis in rebus temporalibus*, II, 4.
Bellay, voyez Du Bellay.
Belli (Julii), *laurea austriaca*, II, 219.
Benkoe *Transylvania*, I, 244.
Benoit, *histoire de l'édit de Nantes*, II, 237.
Bergeron (Pierre), *voyages faits principalement en Asie*, I, 253.
Bergier, *histoire des grands chemins de l'empire romain*, I, 8.
Betleni, (Wolfgangi), *historia de rebus transilvanicis*, II, 217.
Birago (Gio. Batista), *istoria della disunione del reyno di Portogallo e della corona di Castiglia*, II, 180.
Blackstone, *commentaires sur les lois angloises*, I, 168.
Blæu, Introd., XII.
Blondelli (David), *genealogiæ francicæ*, I, 155. — *Pseudo-Isidorus*, I, 125.
Boehmii *acta pacis Olivensis*, II, 290.
Boerner (Frid.), *de doctis hominibus græcis, litterarum græcarum in Italia restauratoribus*, II, 98.
Bogislaus a Chemnitz, *Geschichte des schwedischen Kriegs*, II, 126, 200.
Boguphal *chronicon Poloniæ*, I, 241.
Bohadini *historia Saladini*, I, 251.
Bolingbroke, *lettres sur l'histoire*, Introd. V.
Bonfadii, *annales genuenses*, II, 155.
Bonfinii (Antonii), *rerum hungaricarum decades*, II, 214.
Bongarsii *gesta Dei per Francos*, I, 213.
Bor (Peter), *Nederlantsche Oorlogen*, II, 130, 134.
Bossuet, *declaratio cleri Gallicani*, II, 16.
Boswel, *état de la Corse*, III, 81.
Botin, *Geschichte der schwedischen Nation*, I, 219.
Bouche, *histoire de Provence*, II, 44.
Bouclier d'état et de justice, II, 228.
Bougeant, *histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie*, II, 127.

Digitized by Google

Bouquet, *recueil des historiens des Gaules et de la France*, I, 42, 61.
Bourgoing, *voyage du duc de Chatelet en Portugal* III, 45, 67.
Brachelii (Adolphi) *historia sui temporis*, II, 126.
Brecquigny, *mémoires*, I, 166.
Breitkopf, *über den Ursprung der Spielkarten und Einführung des Leinen-Papiers*, II, 19, 23.
Briet, Introd. XI.
Broderici (Stephani), *clades in campo Mohacz*, II, 215.
Buache, Introd. XII.
Buchanani *rerum scoticarum historia*, II, 70, 186.
Buffon, Introd. XVII.
Bullarium magnum, II, 4.
Bullet, *recherches historiques sur les cartes à jouer*, II, 23.
Bunau *teutsche Reichs-Geschichte*, I, 15.
Burcardi (Joh.) *diarium, seu specimen historiæ anecdotæ de vita Alexandri VI papæ*, II, 222.
Burgus *de dominio Genuensis reipublicæ in mari Ligustico*, I, 195.
Burnet, *histoire d'Angleterre*, II, 276, 278, 281. — *Histoire de la réformation de l'église d'Angleterre*, II, 183.
Busching, *Géographie*, Introd. XII. — *Magazin*, II, 318, III, 48, 107.
Bzovii *annales ecclesiastici*, I, 213.

C.

Cabrera de Cordua *historia del rey D. Phelipe II*, II, 174.
Caffari *annales Genuenses*, I, 193, 196.
Callimachus (Philippus), *de rebus ab Uladislao gestis*, II, 87.
Calvini (Joh.) *institutiones religionis christianæ*, II, 111.
Camden (Guill.), *annales rerum anglicarum et hibernicarum regnante Elisabetha*, II, 187. — *scriptores rerum anglicarum*, I, 216.
Campagnes de Suwarow, III, 141, 172, 175 et suiv.
Cantelii (Petri Josephi) *metropolitanarum urbium historia*, I, 120, 133.
Cantemir (Demetrius), *histoire de l'Empire ottoman*, II, 221.
Carafæ *Germania sacra*, II, 219.
Cardonne, *histoire de l'Afrique*, I, 204.
Casiri *bibliotheca Arabico-Hispana*, I, 44, 45, 46, 49, 96. II, 18, 19, 31.
Cassini, Introd. XII.
Castanheda *historia de descobrimento e conquista da India per los Portugueses*, II, 176.
Castelnau (Michel de) *mémoires*, II, 167.
Castera, *vie de l'impératrice Catherine II*, III, 75, 179.

Digitized by Google

CELLARII *notitia orbis antiqui*, Introd. XI.
CELSII (Olai), *Geschichte Königs Gustav I*, II, 198.
CENNI *monumenta dominationis pontificiæ*, I, 40, 43, 140, 196.
CERCEAU (du), *histoire de la conjuration de Nicolas Gabrini, dit Rienzi*, II, 10.
CHALCOCONDYLAS *de rebus gestis Turcicis*, II, 89, 93, 95.
CHARTUITII *vita S. Stephani*, I, 111.
CHAZOT DE NANTIGNY, Introd. XVI.
CHEMNITZ, voyez BOGISLAUS.
CHEREFEDDIN ALI, *histoire de Timour*, II, 92.
Chronicon Casinense, I, 102 et suiv
Chronicon Livonicum vetus, I, 227, 228.
Chronicon Patavinum, II, 20.
Chronographus Saxo, I, 87.
Chronologia Saxonica, I, 20.
CHYTRÆI (Davidis) *chronicon Saxoniæ*, II, 113, 115.
CHWALKOWSKI *jus publicum regni Poloniæ*, II, 309.
CICERO, Introd. II.
CLARENDON (comte), voyez *Hyde*.
Clementinæ, II, 4.
CLUVERIUS, Introd. XI.
COCHLÆI *historia Hussitica*, II, 51.
Codex diplomaticus Poloniæ, voyez *Dogiel*.
Codex Carolinus, voyez *Cenni*.
Codex Justinianeus, I, 178.
Codex Niconianus, I, 243.
COLBERTALDI, *vie de la reine Catherine de Chypre*, II, 158.
COMINES (Philippe), *mémoires*, II, 140, 162, 163, 168.
CONESTAGE (Jérôme) *histoire de la réunion du royaume de Portugal à la couronne d'Espagne*, II, 177.
CONRADI URSPERGENSIS *chronicon*, I, 121, 137, 149.
CONSTANTINUS PORPHYROGENETA *de administrando imperio*, I, 73.
Continuator Fredegarii, I, 37, 38.
Continuator Guilielmi de Nangis, II, 64.
Continuator Hermanni Contracti, I, 120.
Continuator Marcellini, I, 23.
Continuator Reginonis, I, 80, 83.
Conventions conclues entre les cours de Vienne, de S. Pétersbourg et de Berlin, relativement au partage final de la Pologne, III, 179.
CORTESII (Ferd.) *relatio*, II, 103.
COSMAS PRAGENSIS, I, 87, 108.
COTTELERII *monumenta ecclesiæ græcæ*, I, 112.
COUSTANT *præfatio ad epistolas Romanorum pontificum*, I, 125.
COYER, *histoire de Jean Sobieski*, II, 322.
CRAGII (Nicolai) *historia Christiani III, R. Daniæ*, II, 193.

Digitized by Google

Cromerus (Martinus) *de origine et rebus gestis Polonorum*, II, 207.
Ctesias, Introd. XLIII.
Curne de S. Palaye, *mémoires sur l'ancienne chevalerie*, I, 160.

D.

D'Achery *spicilegium*, I, 207, 212.
Dæhnert, *des schwedischen Reiches Grundgesetze*, II, 19.
Dalin *schwedische Geschichte*, I, 224.
Damianus a Goes, *Diensis urbis oppugnatio*, II, 106, 176.
Dandolo (André) *chronicon Venetum*, I, 191, 192.
Daniel, *histoire de la milice françoise*, II, 67.
Datt *de pace publica*, II, 122.
Daunou, *analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, II, 24.
Davila, *histoire des guerres civiles de France*, II, 267.
Décrétales, I, 144, 145, 175, 180. II, 2, 3, 4.
Decretum Gratiani, I, 120, 125.
Déduction Bavaroise, III, 29.
Déduction de la cour de Vienne touchant ses prétentions à la succession de Bavière, III, 116.
Deguignes, *histoire des Huns*, I, 11, 204, 231, 234, 235, 252. II, 77, 93.
Delavigne (André), *histoire de Charles VIII*, II, 163.
Delisle, Introd., XII.
Denina, *révolutions d'Italie*, I, 165.
Denon, *voyage dans la haute et dans la basse Egypte*, Introd. XLIII.
Denys le Petit, Introd. XXXI.
Desroches, *epitome historiæ Belgicæ*, I, 165, 171.
Dictionnaire encyclopédique, II, 32.
Dio Cassius, Introd. XLIX.
Dionysius Halicarnassensis., Introd. XLIX.
Ditmari Merseburgensis *chronicon*, I, 84, 87, 99, 108, 111.
Dlugossi *historia Polona*, I, 132. II, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 85.
Dodechini *adpendix ad Marianum Scotum*, I, 88.
Dogiel *codex diplomaticus Poloniæ*, II, 78, 79, 80, 203, 205, 206, 260, 261. III, 75.
Dohm, *Materialien für die Statistik*, III, 62, 131, 138, 139.
D'Ohsson, *tableau général de l'empire Ottoman*, III, 94.
Dolomieu, Introd. XVII.
Du Bellay (Martin et Guillaume) *mémoires*, II, 164.
Dubos, *histoire de la ligue de Cambray*, II, 160.

Digitized by Google

Ducange, *dissertations sur l'histoire de S. Louis*, I, 115, 156. — *histoire de Constantinople sous les empereurs françois*, I, 248. — *Glossarium*, I, 116, 153, 166.
Ducas *historia Byzantina*, II, 89, 92, 93, 94.
Duchesne (André) *scriptores rerum francicarum*, I, 58, 62, 69, 79, 99, 177. 178. — *Scriptores rerum Normannicarum*, I, 58, 62, 71, 75. — *ouvrages généalogiques*, Introd. XVI.
Duellii *historia ordinis equitum Teutonicorum*, I, 159.
Dumont, *mémoires sur la paix de Ryswick*, II, 229. — *Corps diplomatique*, cité fréquemment aux tomes II et III.
Dumoulin, voyez, *Molinæus*.
Dunod, *histoire du comté de Bourgogne*.
Dupont de Nemours, *le pacte de famille*, III, 62.
Dupuy, *commentaire sur le traité des libertés de l'église gallicane*, II, 15, 68. — *Histoire du différend entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe-le-Bel*, I, 168. II, 7, 8. — *Histoire de la condamnation des Templiers*, I, 159.
Dusburg, voyez *Petrus de Dusburg*.

E.

Eadmeri *historia novorum*, I, 101, 135.
Eccardi *scriptores historiæ medii ævi*, II, 52.
Eginhardi *annales*, I, 43, 50, 51. — *Vita Caroli magni*, I, 37, 53, 55, 64.
Eigentliche Staatsverfassung des Reichs Schweden unter seiner gesezmässigen Freiheit, III, 19, 108.
Elmacini *historia saracenica*, I, 117.
Erici Regis *chronicon*, I, 220, 222.
Erlandi (Israëlis) *vita S. Erici*, I, 224.
Etienne de Byzance, Introd. XI.
Examen de la liberté originaire de Venise, I, 193.
Exposé de la conduite de la cour impériale de Russie vis-à-vis la sérénissime république de Pologne, III, 99.
Exposé des droits de sa majesté le roi de Prusse sur le duché de Poméreilie, etc., III, 100.
Exposé des motifs qui ont engagé S. M. le roi de Prusse de s'opposer au démembrement de la Bavière, III, 116.

F.

Fabius Pictor, Introd. XLVIII.
Fabri *Staatscanzley*, II, 257.
Fabricii *bibliographia antiquaria*, Introd. XXVII, XXXII.

Digitized by Google

Falconis Beneventani *chronicon*, I, 198.
Fantin Desodoards, *histoire de France*, III, 69.
Faujas de Saint-Fond, Introd. XVII.
Febronius *de statu ecclesiæ*, I, 125.
Ferreras, *histoire générale d'Espagne*, I, 64. II, 173.
Fiorentini, *memorie di Matilda*, I, 140.
Fischer (Gotthelf) *Beschreibung einiger typographischen Seltenheiten*, II, 27. — *Essai sur les monumens typographiques de Jean Gutenberg*, II, 27.
Fischer (Frid. Christoph. Jonathan), *Geschichte des teutschen Handels*, I, 162, II, 40.
Fischer (Joh. Eberhard), *Sibirische Geschichte*, II, 210. — *Quæstiones Petropolitanæ*, I, 75, 116, 229.
Florus, Introd. XLIX.
Fontanini *della istoria del dominio temporale della sede apostolica nel ducato di Parma e Piacenza*, II, 151, 152.
Fontanon, *édits et ordonnances des rois de France*, II, 166, 167, 168.
Fontanus *de bello Rhodio*, II, 153.
Fortifiocca (Thomas), *histoire de Rienzi*, II, 10.
Fournier, *dissertation sur l'origine et les progrès de l'art de graver en bois*, II, 23. — *Observations sur les vindiciæ typographicæ de M. Schœpflin*, II, 26.
Fragmentum Urstisianum, I, 180.
Fredegarii *chronicon*, I, 27.
Frédéric II, *memoires de Brandebourg*, II, 261, 262. — *Œuvres posthumes*, III, 62, 93, 98, 117, 119.
Fredro (Andreæ Maximiliani) *Henricus Valesius*, II, 213.
Freheri *scriptores rerum Bohemicarum*, I, 212.
Freigii *historia de bello Africano*, II, 177.
Freind *historia medicinæ*, II, 31. — *Opera medica*, I, 177.
Freire d'Andrade, *vie de l'infant dom Henri de Portugal*, II, 105.
Frodoardi *chronicon*, I, 80, 81, 82, 95.
Froissart, *chroniques*, II, 63, 65, 86.

G.

Gadebusch, *liefländische Jahrbücher*, I, 229, II, 204, 206, 294.
Gagnier (Jean), *vie de Mahomet*, I, 44.
Gaillard, *histoire de Charlemagne*, I, 178.
Gale (Thomæ) *scriptores rerum Anglicarum*, I, 218.
Gatterer, *Abriss der Diplomatik*, Introd. VI. — *Elementa artis diplomaticæ*, II, 20.
Gaubil, *de la dynastie des Mongous*, I, 231, 232, 235, 238.
Gauthier de Sibert, *histoire des ordres hospitaliers militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jérusalem*, I, 160.

Digitized by Google

GEBAUER *Grab des interregni*, I, 179.
GEBHARDI, père et fils; leurs ouvrages généalogiques. Introd. XVI.
GEOFROI DE VILLE-HARDOUIN, *de la conquête de Constantinople*, I, 246 suiv.
GERBERTI *epistolæ*, I, 117.
Gesta Innocentii III, II, 4.
Gesta comitum Barcinonensium, I, 202, 203.
Gesta Normanorum, voyez DUCHESNE.
GIANONE, *histoire civile du royaume de Naples*, II, 59, 60.
GIBBON, *histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, Introd. LVI.
GILBERTUS (Guilielmus) *de magnete*, II, 34, 36.
GILDAS *de excidio Britanniæ*, I, 20.
GIRALDUS CAMBRENSIS *de expugnatione Hiberniæ*, I, 216. — *Topographia Hiberniæ*, I, 74.
GOBELINI *commentarii Pii II pontificis*, II, 33, 96.
GODEFROY (Théodore), *ouvrages généalogiques*, Introd. XVI. — *Traité de l'origine des rois de Portugal*, I, 205.
GODWIN (Francisci), *rerum anglicarum, Henrico VIII, Eduardo VI, et Maria regnantibus, annales*, II, 183.
GOGUET, *sur l'origine des lois, des arts et des sciences chez les anciens peuples*, Introd., XLII.
GOLDASTUS *de regno Bohemiæ*, I, 185. II, 49, 50.
GORDON, *Geschichte Peters des Grossen*, II, 316.
GOSSELIN, *géographie ancienne*, Introd. XI.
GOERTZ (comte de), *mémoires sur la neutralité armée*, III, 139.
GRÆVII *thesaurus antiquitatum Italiæ*, II, 155.
GRAM, *dissertation sur l'invention de la poudre à canon*, II, 34.
GRAMMII *notæ ad Meursii historiam Danicam*, I, 105.
GRAMONDI (Gabrielis) *historiarum Galliæ libri XVIII*, II, 169.
GRATIANI *decretum*, voyez *Decretum*.
GREGORII VII *epistolæ*, I, 132, suiv. 147.
GREGORII TURONENSIS *historia Francorum*, I, 6, 12, 13, 67.
GRELLMANN, *die Zigeuner*, II, 91.
GRIFFET, *traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, Introd., IX.
GRIMOARD (le général), *mémoire contre l'administration de M. de Vergennes, lu au conseil du roi*, III, 135, 142, 147.
GROTII (Hugonis), *annales et historiæ Belgicæ*, II, 130.
GRUBERI (Joh. Daniel.) *origines Livoniæ sacræ et civilis*, I, 227, 228, 229.
GUICHARDIN, *histoire d'Italie*, II, 107, 110, 148, 151, 164.
GUICHENON, *histoire de la royale maison de Savoie*, II, 264.
GUILIELMI DE PODIO LAURENTII *chronica*, I, 214.
GUILIELMI TYRII *historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, I, 117, 148, 149, 150, 151.
Guillaume Tell, fable danoise, II, 46.

Digitized by Google

GYARMATHI *affinitas linguæ hungaricæ cum linguis fennicæ originis, grammatice demonstrata*, I, 76.

H.

HAITON, *histoire orientale*, I, 253.
HALLER (Gottlieb Emanuel), *Wilhelm Tell, eine Vorlesung*, II, 46.
HAMILTON, *observations sur les volcans*, Introd. XVI.
HARPSFELDII *historia Wiclefitana*, II, 13.
HARTKNOCH, *de rebus Prussicis*, I, 125. — *Preussische Kirchen-Geschichte*, II, 202. — *Notæ ad Dusburg*, I, 227.
HAYNE, *über die Kriegskunst der Türken*, III, 15.
HEEREN, *Ideen über die Politik und den Handel der vornehmsten Völker der alten Welt*, Introd. XLII.
HEINECCII (Jos. Gottlieb) *historia juris Romani*, I, 172, 175.
HEINECKEN, *Nachrichten von Künstlern und Kunstsachen*, II, 23.
HEINZE, *diplomatische Geschichte des Königs Waldemari III*, I, 223.
HELMOLDI *chronicon Slavorum*, I, 87, 90, 220, 221. II, 52.
HENELII AB HENNENFELD *annales Silesiæ*, I, 109, 241.
HENNINGES (Hieronymi) *theatrum genealogicum*, Introd. XVI.
HERBELOT, *bibliothèque orientale*, I, 204.
HERGOTT, *genealogia Austriaca*, I, 184.
HERMANNI CONTRACTI *chronicon*, I, 90.
HERMANNI VON DER HARDT, *acta concilii Constantiensis*, II, 13, 14, 17, 53.
HERMILLY, *préface au tome troisième de Ferreras*, I, 64.
HERODOTI *historiarum libri*, Introd. XVIII, XLIII.
HERRERA TORDESILLAS, *histoire de l'Amérique*, II, 101.
HERZBERG (comte de), *recueil des déductions, manifestes, déclarations, traités, publiés pour la cour de Prusse*, III, 60, 65, 117, 120, 121, 122, 151, 152, 157, 166.
HEUTERUS, voyez PONTUS HEUTERUS.
HIERONYMUS *ad Ageruntiam*, I, 6. — *Vita Hilarionis*, I, 8.
Hispania illustrata, I, 197.
Histoire des comtes de Champagne, I, 202.
Histoire du détrônement d'Alphonse VI, roi de Portugal, II, 271.
Histoire générale du Languedoc, par les BÉNÉDICTINS, I, 212, 213, 214. II, 31, 61.
Histoire littéraire de France, I. 176.
Histoire du ministère du cardinal Martinusius, II, 217.
Histoire de l'Ordre Teutonique, I, 160, 223, 227. II, 79.
Histoire du prince Eugène, II, 325. III, 15.
Histoire du prince Rakoczy, II, 328.
Histoire de la révolution d'Angleterre sous le règne de Jacques II, II, 278.

Digitized by Google

Histoire des révolutions de Hongrie, II, 321, 324, 328.
Histoire des révolutions de Pologne, III, 86, 89, 99, 100.
Histoire de la révolution de Pologne de 1794, par un témoin oculaire, III, 167, suiv.
Histoire des troubles de Hongrie, II, 321.
Histoire succincte de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne, II, 279.
Historia Landgraviorum Thuringiæ, I, 185.
Holberg, *dänische Staats- und Reichshistorie*, II, 72, 304.
Hornii (Joh. Gottlob) *vita Friderici bellicosi*, II, 51.
Hozier (D'), *ouvrages généalogiques*, Introd. XVI
Hugonis Flaviacensis *chronicon Virdunense*, I, 122.
Hugues de Bercy, *bible Guyot*, II, 34.
Hume, *histoire de la maison de Plantagenet*, I, 165, 168.
Hundii *metropolis Salisburgensis*, I, 124.
Hyde (Édouard), comte de Clarendon, *histoire de la rébellion et des guerres civiles d'Angleterre*, II, 190, 274.

I.

Jacobi Cardinalis Papiensis *commentarii*, II, 96.
Jacobi I *regis opera*, II, 188.
Jacobi de Vitriaco, *historia Hierosolymitana*, I, 157, 158, 159, 251. II, 36.
Janson, *ouvrages géographiques*, Introd. XII.
Idacii *chronicon*, I, 13, 16.
Jean d'Auton, *histoire de Louis XII*, 164.
Jean de S. Gelais, *histoire de Louis XII*, II, 164.
Jean Duplan Carpin, *voyages*, I, 238.
Jebb (Samuel), *de vita et rebus gestis Mariæ, Scotorum reginæ*, II, 186.
Jekel, *Pohlens Staatsveränderungen*, II, 82.
Jenkinson, *recueil des traités*, II, 272. III, 59.
Ihre, *glossarium Sueo-Gothicum*, I, 106.
Imhof (Jac. Wilh.), *ouvrages généalogiques*, Introd. XVI.
Index regum Aragoniæ, I, 197.
Innocentii III *epistolæ*, I, 143, 144. — *Registrum de negotio imperii*, I, 139, 180.
Instituts de Timour, II, 91.
Jobert, *science des médailles*, Introd. VI.
Johnstoni (Roberti) *historia rerum Britannicarum*, II, 187.
Joinville, *histoire de S. Louis*, I, 252.
Jornandes, *de rebus Geticis*, I, 6, 10, 13, 19, 21, 22, 26.
Journal de Pierre-le-Grand, II, 294, 295, 297.
Journal des savans, II, 35.
Journal encyclopédique, II, 24.
Journal, neues petersburgisches, II, 75, III, 142.

Digitized by Google

Isidori, *historia Vandalorum*, I, 16, 18. — *historia Suevorum*, I, 16.
Isthuanfii *historia regni Hungariæ*, II, 215, 217.
Juretus *ad Ivonem*, I, 122.
Jurium Hungariæ in Russiam minorem et Podoliam prævia explicatio, III, 99.

K.

Kadlubko (Vincentii), *historia Polona*, I, 108, 240.
Katonæ, *historia critica regum Hungariæ*, I, 242.
Kemeny, *dissertation sur le droit de succession de la maison d'Autriche au royaume de Hongrie*, III, 16.
Keralio, *histoire de la guerre des Russes et des impériaux contre les Turcs*, III, 27. — *Histoire de la campagne de* 1769 *entre les Russes et les Turcs*, III, 90.
Knyghton, *chronicon de eventibus Angliæ*, I, 218. II, 6, 13.
Kobierzyki a Kobierzyko (Stanislai), *historia Uladislai, Poloniæ et Sueciæ principis*, II, 214.
Koch, *histoire des traités de paix*, et *recueil des traités*, cités souvent aux second et troisième volumes. — *Sanctio pragmatica Germanorum*, II, 15, 43. — *Tableau des révolutions de l'Europe dans le moyen âge*, II, 30, 31. — *Tables chronologiques*, Introd. XXXVII. — *Tables généalogiques des maisons souveraines de l'Europe*, *Ibid.* XIV.
Koeleri (Davidis), *Entius*, I, 196. — *Ehrenrettung Johann Gutenbergs*, II, 28. — *De donatione Mathildina*, I, 140.
Kojalowicz (Albert Wyuk), *historia Lithuana*, II, 75, 76, 77, 84.
Korb (Joh. Georgii), *diarium itineris in Moscoviam*, II, 316.
Krascheninnikow, *histoire et description du Kamtschatka*, II, 210.
Kreitmayer, *bayrisches Staatsrecht*, I, 182.
Kremer, *Geschichte des rheinischen Franzien*, I, 26.

L.

Labbei *acta conciliorum*, I, 12, 122, 126, 128, 130. 132, 133, 139, 141, 145, 148, 214. II, 5, 14. — *Bibliotheca nova manuscriptorum*, I, 122.
Laclède, *histoire du Portugal*, II, 270, 271.
Lactantii, *divinarum institutionum libri*, II, 100.

Digitized by Google

L'administration de Sébastien-Joseph de Carvalho et Melo, comte d'Oeyras, marquis de Pombal, III, 53, et suiv.
Laetii *novi orbis descriptio*, II, 103, 104.
Lambacher, *österreichisches Interregnum*, II, 5.
Lamberti Schaffnaburgensis *chronicon*, I, 91, 120, 124, 128, 132.
Lamberty, *mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, II, 244, 245, 246, 272.
Langebek, *scriptores rerum Danicarum*, I, 221.
Langlès, *notice des khans de Crimée*, II, 96.
Las Casas, voyez Barthelemi.
Laugier, *histoire de la paix de Belgrade*, III, 27.
Laurentii de Monacis *chronicon*, I, 193.
Leblanc, *traité sur les monnoies de France*, I, 52.
Le Bret, *Magazin*, II, 158.
Le Clerc, *vie du cardinal de Richelieu*, II, 169.
Leges Eduardi confessoris, I, 20.
Leges novæ reipublicæ Genuensis, II, 155.
Lehmann, *speierische Chronick*, I, 167.
Leibnitii *codex juris gentium diplomaticus*, I, 91, 139, 180, II, 9, 63. — *Scriptores rerum Brunsvicensium*, I, 65, 87, 108. — *Specimen historiæ arcanæ sive anecdotæ de vita Alexandri VI, papæ*, II, 222.
Leland, *histoire d'Irlande*, I, 215.
Lenglet du Fresnoy, *histoire de la pucelle d'Orléans*, II, 66.
Lengnich, *Geschichte der Lande Preussen*, II, 199. — *Jus publicum regni Poloniæ*, II, 307.
Leonis ab Aitzema, *historia pacis a fœderatis Belgis tractatæ*, II, 139.
Léonard, *recueil des traités de paix*, fréquemment cité au second volume.
Les droits des trois puissances alliées sur plusieurs provinces de la république de Pologne, III, 100.
Lessing, *zur Geschichte und Litteratur*, II, 21.
Lettres du baron de Fabrice, II, 298.
Lettres d'un observateur impartial sur les troubles de la Hollande, III, 152.
Lettres écrites de Portugal, III, 56.
Lettres sur le Danemarck, II, 304, 305.
Leunclavii *annales Turcici*, II, 89, 90, 92, 221, 223. — *Historia Musulmanno-Turcica*, II, 88, 90, 92, 93, 96. — *Pandectæ historiæ Turcicæ*, II, 88, 221, 223.
Levrier, *chronologie historique des comtes de Genevois*, II, 264.
Liber diurnus Romanorum pontificum, I, 52.
Lilienthal, *erläutertes Preussen*, II, 202.
Lindenbrogii *codex legum antiquarum*, I, 32. — *Scriptores rerum septentrionalium*, I, 220.

Digitized by Google

Linguet, *considérations sur l'ouverture de l'Escaut*, III, 146.
Livii (Titi) *historiæ*, Introd. IV, XLVIII.
Lloyd, *histoire de la guerre de sept ans*, III, 62.
Lobkowitz (Joh. Caramanuel), *Philippus prudens, Lusitaniæ, Algarbiæ, Indiæ, Brasiliæ, legitimus rex demonstratus*, I, 207, 208, 209. II, 177.
Loccenii *historia rerum Suecicarum*, II, 198, 201.
Löwenhaupt (des Generals) *Leben, von ihm selbst*, II, 297.
Londorpii *acta publica*, 232.
Loniceri *chronica Turcica*, II, 94.
Lubieniecii (Stanislai), *historia reformationis Poloniæ*, II, 212.
Lucæ Tudensis *chronicon*, I, 205.
Lucius, *de regno Dalmatiæ*, I, 134, 242. II, 85, 86.
Ludewig, *reliquiæ manuscriptorum*, II, 52.
Ludlow, *mémoires*, II, 274.
Luitprandi *rerum gestarum libri*, I, 63, 84, 85.
Lunigii *codex Italiæ diplomaticus*, I, 103, 140, 199. II, 45, 54, 59, 149, 150, 151, 152, 153, 264, 266. III, 38. — *Reichs-Archiv*, II, 219, 220, 256.
Lynar (des Grafen), *Staatsschriften*, III, 47, 76.

M.

Mabillon, *annales ordinis S. Benedicti*, I, 124. — *De re diplomatica*, Introd. VI. — *Musæum Italicum*, I, 124, 149.
Mably, *observations sur l'histoire de France*, I, 166, 169.
Maffei *historia Indica*, II, 107.
Magasin de Hambourg, II, 30.
Maimbourg, *histoire des croisades*, I, 148.
Mallet, *histoire des Suisses*, II, 143. — *Histoire de Danemarck*, II, 72, 289, 304, 305.
Mangeti *bibliotheca chemica*, II, 31.
Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, I, 5.
Manriquez, *annales ordinis Cisterciensis*, I, 208, 214.
Marcellini *chronicon*, I, 21, 22.
Marianæ *historia de rebus Hispaniæ*, II, 102, 173.
Marii Aventicensis *chronicon*, I, 12.
Marinus Sanutus, voyez Sanuto.
Marsham, *canon chronicus*, Introd. XXXVII.
Marsigli, *état militaire de l'empire ottoman*, II, 325.
Martenne, *amplissima collectio*, I, 48, 212. — *Thesaurus anecdotorum*, I, 142. — *Thesaurus antiquitatum*, I, 131.

Digitized by Google

MARTENS (de), *recueil des traités*, cité par tout le troisième volume.
MASCOV, *Geschichte der Teutschen*, I, 21; 24. — *Commentarii de rebus imperii Romano-Germanici*, I, 85.
MASSUET, *histoire de Pologne*, II, 295.
MATTHÆI PARIS *historia Anglica*, I, 215, 217. II, 5.
MAUROCENI *historia Veneta*, II, 161.
MECHEL, *catalogue de la galerie impériale de Vienne*, II, 22.
MEERMANN (Gerardi), *doctorum virorum ad eum epistolæ et observationes de chartæ vulgaris sive linteæ origine*, II, 19.
MEIBOMII *scriptores rerum Germanicarum*, I, 95, 108.
MELVIL, *mémoires*, II, 186.
Mémoires de l'Académie de Copenhague, II, 34.
Mémoires de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, I, 162, 171. II, 19, 32, 36.
Mémoires du maréchal de Berwick, II, 268.
Mémoires de Brandebourg, voyez FRÉDÉRIC II.
Mémoire de M. CAILLARD *sur la Hollande*, III, 150, 152.
Mémoires du congrès de Cambray, III, 5.
Mémoires des Commissaires du roi et de sa majesté britannique, III, 57.
Mémoires de Condé, II, 167.
Mémoires du prince Eugène, II, 250.
Mémoires de la Guerre d'Espagne, de Bavière et de Flandre, II. 250.
Mémoires de M. le comte de Hordt, III, 49.
Mémoires de l'Institut national, I, 110.
Mémoires de la Ligue, II, 167.
Mémoires du général Manstein, III, 20, 22, 27, 48, 50, 73, 74.
Mémoire historique et pièces justificatives pour van der Mersch, II, 156.
Mémoires de Molesworth, II, 304.
Mémoires de Montécuculi, II, 320.
Mémoires de l'abbé de Montgon, , III, 9, 12.
Memoires de Noailles, voyez *Millot*.
Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI, III, 152.
Mémoires du prince François Rakoczy, rédigés par lui-même, II, 328.
Mémoires du marquis de Saint-Philippe, voyez *Saint-Philippe*.
Mémoires de Terlon, II, 289.
Mémoires de Torcy, voyez *Torcy*.
Mémoires du baron de Tott sur les Turcs, III, 92.
Mémoires de Jean de Witt, II, 42.
MENCKENII *scriptores rerum Germanicarum*, II, 37.
MÉNÉTRIER, *histoire de la ville de Lyon*, II, 44. — *Méthode du blason*, I, 156.

Digitized by Google

Mentet de Salmonet, *histoire des troubles de la Grande-Bretagne*, II, 190.
Mentelle, Introd. XII.
Mercator (Gerard), Introd. XII.
Meteren (Emanuel von), *Beschreibung des niederländischen Kriegs*, II, 130.
Michelessi (l'abbé), *lettre à M. Visconti sur la révolution arrivée en Suède le 19 août 1772*, III, 107 suiv.
Michovia *Sarmatia*, I, 236.
Micrælii *antiquitates Pomeraniæ*, I, 223.
Millot, *mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV, composés sur les pièces originales recueillies par M. le maréchal de Noailles*, II, 250.
Mirabeau, *doutes sur la liberté de l'Escaut*, III, 146.
Mocenici *bellum cameracense*, II, 160.
Molinæi (Caroli), *opera*, II, 115.
Monachi Patavini *chronicon*, I, 199.
Monstrelet, *chroniques*, II, 65, 66, 141.
Montesquieu, *esprit des lois*, I, 155, 156. — *Causes de la grandeur et de la décadence de l'empire romain*, Introd. LVI.
Moyse, Introd. XVIII.
Müller (Louis), *Tableau des guerres de Frédéric-le-Grand*, III, 62.
Müller (Gerhard Friedrich), *Sammlung russischer Geschichten*, II, 78, 207, 210, 211, 313. III, 113.
Munchhausen, *dissertatio de capitulatione perpetua*, II, 258.
Munsteri (Sebastiani), *cosmographia*, Introd. XII.
Muratori *annali d'Italia*, II, 54, 55, 56. — *Antiquitates Italiæ medii ævi*, I, 165, 170, 170, 172, 173, 175. — *Scriptores rerum Italicarum*, I, 41, 43, 102, 128, 191, 194, 196, 198, 199, 201, 247. II, 20, 32, 57.
Murr (de), *Beschreibung von Nürnberg*, II, 33. — *Journal sur l'histoire des arts*, II, 21, 23, 24, 29.

N.

Nani (Baptiste), *histoire de Venise*, II, 330.
Neippere (des Grafen), *Geschichte des belgrader Friedens*, III, 27.
Neny (le comte), *Mémoires sur les Pays-Bas autrichiens*, III, 146.
Nestesuranoi (Rousset), *Mémoires de Pierre-le-Grand*, II, 316, 318.
Nestor, *annales Russici*, I, 73, 74, 76, 109.

Digitized by Google

NEWTON, *chronologie des anciens royaumes, corrigée et réformée*, Introd., XXXVII.
NICOLAI SPECIALIS *historia sicula*, I, 201.
NICEPHORI GREGORÆ *historia Byzantina*, I, 248.
NICETÆ CHONIATÆ *Alexius Comnenus*, I, 246. — *Constantinopolitanus status*, I, 247.
NITHARDUS *de dissensionibus filiorum Ludovici Pii*, I, 58.
NONII *Hispania*, II, 63.
NORDEN, *voyage d'Egypte et de Nubie*, Introd. XLIII.
Notice des manuscrits de la bibliothèque du roi, II, 222.
Nouveau traité de diplomatique, par les Bénédictins, Introd. VI.

O.

OBERLIN, *essai d'annales de la vie de Gutenberg*, II, 25.
OCELLUS LUCANUS, *de universo*, Introd. XVII.
ODERBORNII (Pauli) *vita Johannis Basilidis*, II, 209.
euvres posthumes du roi de Prusse. Voyez FRÉDÉRIC II.
OLAI (Erici) *historia Suecorum*, I, 234.
Ordonnances des rois de France, I, 166, 170.
Origines Guelphicæ, I, 182, 184.
ORNDJÆLM *historia Sueonum et Gothorum ecclesiastica*, I, 224.
OROSII *historiæ*, I, 8.
ORTELII (Abrahami), *theatrum orbis terrarum*, Introd. XII.
ORTHUINI GRATII *fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, II, 17.
OSORIUS *de rebus gestis Emanuelis*, *Lusitaniæ regis*, II, 102, 103, 106, 176.
OTTO FRISINGENSIS *de gestis Friderici I imp.*, I, 89, 188, 242. — *chronicon*, I, 121, 123.
OTTONIS DE S. BLASIO *continuatio Ottonis Frisingensis*, I, 187.
OVIEDO (Jean Gonsalve d'), *histoire générale des Indes*, II, 101.

P.

PAGI (Antonii) *critica Baronii*, I, 108.
PALLAS, *description de ses voyages*, I, 239. — *Historische Nachrichten von den mongolischen Völckerschaften*, I, 229, 231.
PALMÆ *heraldicum regni Hungariæ specimen*, I, 243. — *Noticia rerum Hungaricarum*, I, 244, 245. II, 85.
PAPILLON (Jean), *traité de la gravure en bois*, II, 23.
PARUTA (Paul), *relation de la guerre de Chypre*, I, 161.
PASCHIUS *de novis inventis*, II, 31.
PASSARELLII (Cajetani) *bellum Lusitanicum ejusque regni separatio a regno Castellano*, II, 180.
PASTORII (Joachimi) *bellum Scythico-Cosacicum*, II, 307.

Pauli Bernriedensis *vita Gregorii VII*, I, 128.
Paulus Warnefridus, *de gestis Longobardorum*, I, 24, 113.
Perard, *recueil de titres servant à l'histoire de Bourgogne*, II, 49.
Petavii (Dionysii) *rationarium temporum*, Introd. XXVII. — *doctrina temporum*, Introd. XXXVII.
Petrarcha, *de remediis utriusque fortunæ*, II, 31, 33.
Petreji de Erlesunda (Petri), *russkoiwitische Chronica*, II, 199.
Petrus de Blarborivo, *de bello Nancejano*, II, 141.
Petrus de Dusburg; *Chronicon Prussiæ*, I, 226, 228. II, 78.
Petrus de Marca; *marca Hispanica*, I, 48. — *De concordia sacerdotii et imperii*, I, 64, 122, 126, 127. II, 1.
Petrus Monachus; *historia Albigensium*, I, 212.
Petrus Olai; *excerpta ex historia Daniæ*, I, 221, 222.
Petrus de Pretio; *adhortatio ad Henricum illustrem de morte Conradini*, I, 199.
Petssonel, *lettres contenant des observations sur les mémoires de Tott*, III, 92.
Pezii (Bernardi) *thesaurus anecdotorum*, I, 243.
Photii *epistolæ*, I, 112.
Phranzæ *historia Byzantina*, II, 94, 95.
Piasecii (Pauli) *chronica gestorum in Europa singularium*, II, 519.
Pigafetta (le chevalier), *premier voyage autour du monde*, II, 108.
Pippini (Francisci) *chronicon*, I, 201.
Pistorii Nidani *scriptores rerum Germanicarum*, I, 88, 179, 185.
Pithou (Pierre) *preuves des libertés de l'église gallicane*, II, 2, 12
Plato, II, 99.
Plinii Secundi *historia naturalis*, I, 4, 6, 11.
Pluche, *spectacle de la nature*, II, 36.
Plutarchi *opera*, Introd. XLIX.
Poetæ Saxonis *annales Caroli Magni*, I, 50.
Polybii *historiæ*, Introd. II, XLIX.
Pomponius Mela, *de situ orbis*, Introd. XI.
Pontificale Romanum, I, 127.
Ponti Heuteri *res Belgicæ et Austriacæ*, II, 162.
Pontoppidan, *annales ecclesiastici Daniæ*, I, 219. II, 193, 195. — *Gesta et vestigia Danorum extra Daniam*, I, 75, 221, 222, 223.
Possevini (Antonii) *Moscovia*, II, 209.
Pray (Georgii), *annales veteres Hungariæ*, I, 245. — *Annales regum Hungariæ*, I, 243. II, 86, 91.
Précis historique de la maison impériale des Comnenes, II, 95.
Précis historique de la révolution de la Hollande, par un patriote hollandois, III, 152.

Digitized by Google

Priestley, *cours d'histoire et de politique*, II, 108.
Procopius *de bello Vandalico*, I, 17, 19. — *De bello Gothico*, I, 23.
Prosperi Aquitani *chronicon*, I, 6, 11, 17, 19.
Ptolemæi (Claudii) *geographia*, I, 6, 9.
Pufendorf (Samuelis), *de rebus gestis Caroli Gustavi Sueciæ regis*, II, 290. — *De rebus gestis Friderici Wilhelmi electoris Brandeburgici*, II, 232, 290. — *De rebus Suecicis*, II, 126, 127.

R.

Radevicus, *de rebus gestis Friderici I, imp.*, I, 186.
Radulphi de Diceto *chronicon*, I, 124.
Rainaldi *annales ecclesiastici*, I, 209. II, 3, 5, 8, 102.
Rapin Thoyras, *histoire générale d'Angleterre*, II, 276, 278, 281.
Raspe, *essai critique sur la peinture à l'huile*, II, 21.
Recessus imperii, II, 122.
Recueil concernant l'histoire de la reine Marie Stuart, voyez Jebb.
Recueil des constitutions de la diète extraordinaire de Pologne de 1767 et 1768, III, 88.
Recueil des constitutions publiées dans la diète extraordinaire de Varsovie de 1773 et 1775, III, 100.
Recueil des décrets apostoliques et des ordonnances du roi de Portugal, III, 54.
Recueil des lois constitutives des Etats-Unis de l'Amérique, III, 129.
Recueil des représentations, protestations et réclamations faites par les représentans des provinces des Pays-Bas autrichiens, III, 156.
Reginonis *chronicon*, I, 62.
Reinecci (Reineri) *historia Julia*, Introd. XV.
Relation de la cour de dom Pèdre II, II, 271.
Reusneri (Eliæ) *opus genealogicum*, Introd. XVI.
Ricaut, *histoire de l'empire ottoman*, II, 320, 325, 330.
Rigordi *vita Philippi Augusti*, I, 178.
Rittershusii (Nicolai) *genealogia*, Introd. XVI.
Robertson, *histoire de Charles-Quint*, II, 113. — *Histoire d'Ecosse*, II, 71, 186.
Robins, *nouveaux principes d'artillerie*, II, 32, 33.
Roderici Sancti *historia Hispanica*, II, 61.
Roderici Toledani *res in Hispania gestæ*, I, 205, 208.
Rogerii Hovedeni *historia anglicana*, I, 124, 216.
Rothe, *chronicon Thuringiæ*, II, 37.
Rousset, *actes et mémoires*, III, 6, 29, 30 et suiv. — *Supplément au corps diplomatique*, II, 260.

Digitized by Google

Rubruquis (Guillaume), *voyages*, I, 234, 235, 236, 238.
Ruinartus *ad Victorem*, I, 17.
Rulhieres, *éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, II, 237.
Russow, *Chronica von Lyfland*, I, 229.
Rymeri *acta anglicana*, I, 211, 217. II, 37, 65.
Rytschkow, *orenburgische Topographie*, I, 116, 238. — *Versuch einer Geschichte von Kasan*, I, 236. II, 208.

S.

Sagornini *chronicon Venetum*, I, 189, 191.
Sainte-Marthe, frères, *histoire généalogique de la maison de France*, Introd. XVI.
Saint-Philippe (Marquis de), *mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne, sous le règne de Philippe V*, II, 267, 268, 270.
Saint-Pierre (l'abbé de), *annales*, II, 230, 237, 240.
Saint-Prêt, *mémoires manuscrits*, II, 269.
Sanchoniathon, Introd. XLI.
Sanderi (Nicolai) *historia schismatis anglicani*, II, 183.
Sannazarii *poëmata*, I, 190.
Santander (de la Serna), *dictionnaire bibliographique*, II, 27.
Sanuto (Marinus), *secreta fidelium crucis*, I, 152, 213, 253.
Sanson (Nicolas), *ouvrages géographiques*, Introd. XII.
Sarpi (Fra Paolo) *histoire du concile de Trente*, II, 115. — *Traité des bénéfices*, I, 145.
Sartorius (Georg), *Geschichte des hanseatischen Bundes*, I, 162. II, 40.
Satyre Ménippée, II, 167.
Savary, *dictionnaire de commerce*, II, 30.
Saussure (Horace Benedict), Introd. XVII.
Savilii *scriptores rerum anglicarum*, I, 216.
Saxonis Grammatici *historiæ danicæ*, I, 104.
Scaliger (Josephus), *de emendatione temporum*, Introd. XXXVII.
Schardii *scriptores rerum germanicarum*, II, 17, 153, 215, 216.
Scherer, *histoire de la petite Russie*, III, 114.
Schilling, *Beschreibung des burgundischen Kriegs*, II, 141.
Schlözers *Geschichte von Lithauen*, II, 75 — *Historische Untersuchung über Russlands Reichsgrundgeseze*, II, 318. — *Ludwig Ernst, Herzog zu Braunschweig und Lüneburg*, III, 148. — *Nestor oder russische Annalen*, I, 73, 74.
Schmauss, *corpus juris gentium academicum*, II, 304, 318.
Schmettau (le comte de), *mémoires secrets de la guerre de Hongrie* III, 27.

Digitized by Google

Schmidt (Michael Ignatz), *Geschichte der Teutschen*, II, 20.
Schoepflini *Alsatia illustrata*, I, 14, 167. — *Historia Zaringo-Badensis*, I, 89, 184. — *Vindiciæ typographicæ*, II, 25, 26.
Schola Salernitana, I, 177.
Schroeter, *œsterreichisches Staatsrecht*, I, 185, 186.
Schtscherbatow, *histoire de Russie*, I, 238.
Schütz (Caspar), *wahrhafte und eigentliche Beschreibung der Lande Preussen*, II, 78, 79, 202.
Schwandtneri (Joh. Georgii) *charta linea antiquissima*, II, 19. — *Scriptores rerum hungaricarum*, I, 111, 242.
Scriptores de novo orbe, II, 103.
Seckendorf, *historia lutheranismi*, II, 113.
Segni (Bernardo) *storie fiorentine*, II, 148
Ségur (M. de), *histoire de Frédéric Guillaume II*, III, 150, 152, 157, 158, 167, 169.
Senckenberg, *Gedanken von dem uralten deutschen und bürgerlichen Staatsrecht*, I, 185.
Senebier, *catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Genève*, II, 36.
Sepulveda, *historia Caroli V imperatoris*, II, 173, 174. — *Historia novi orbis*, II, 101.
Seyssel (Claude de), *histoire de Louis XII*, II, 164.
Sheridan, *histoire de la dernière révolution de Suède, traduite de l'anglois*, III, 108.
Sigonii (Caroli) *historia Bononiensis*, I, 170, 178. — *De regno Italiæ*, I, 187. — *De vita et rebus gestis Andreæ Auriae*, II, 155.
Simeon Dunelmensis *de rebus gestis Anglorum*, I, 100.
Simler, *Regiment der löblichen Eydgenossschaft*, II, 47.
Sirisa, *Polens Ende*, III, 172.
Sirmondi *concilia Galliae*, I, 141.
Sleidani *commentarii de statu religionis et reipublicae sub Carolo V imperatore*, II, 113, 124, 164.
Snorro Sturleson, *historia regum Norvegicorum*, I, 75. — *Heimskringla*, I, 220.
Soligna, *histoire de Pologne*, I, 90. II, 207.
Solis (Antoine de), *histoire de la conquête de Mexique*, II, 103.
Sommersberg, *codex diplomaticus Silesiae*, II, 50. — *Scriptores rerum Silesiacarum*, I, 241.
Soulavie, *mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, III, 121, 135, 142, 147.
Soulès, *histoire des troubles de l'Amérique angloise*, III, 130, 135.
Sousa de Macedo (Antonii), *Lusitania liberata ab injusto Castellanorum dominio*, II, 180.
Southwel (Robert), *lettres sur le Portugal*, II, 271.
Spanheim (Frédéric), *mémoires de Louise-Juliane, électrice palatine*, II, 126.

Digitized by Google

Spartiani *vitae imperatorum* I, 6, 9.
Speculum Saxonicum, I, 175, 180.
Speculum Suevicum, I, 175.
Spelmanni *concilia Angliae*, I, 124.
Spon, *histoire de Genève*, II, 145.
Stæhlin, *anecdotes de Pierre-le-Grand*, II, 297.
Statuts du parlement d'Angleterre, II, 279.
Steyerer, *commentarii Alberti II. D. Austriae*, I, 186.
Stockmann, *de jure devolutionis*, II, 228.
Strabonis *rerum geograph. libri*, Introd. XI.
Stransky (Pauli) *respublica Bohema*, II, 219.
Struben, *vernichtigter Beweis der teutschen Reichsstaende völliger Landeshoheit vor dem sogenannten grossen Interregno*, I, 171.
Stryikowki, *chronique polonoise, lithuanienne, russienne, prussienne, tatare*, II, 75.
Suaningii *Christiernus II, Daniae rex, speculum regis magni, crudelis, infelicis, exulis, exemplum caeteris*, II, 192.

T.

Tabula Theodosiana, I, 8.
Tacitus, *de moribus Germanorum*, I, 4, 6, 28, 30, 225.
Targe, *histoire d'Angleterre*, III, 69.
Tatischtschew, *histoire de Russie en langue russe*, I, 238, 239.
Tellesius Sylvius (Emman.), *de rebus gestis Johannis II, Lusitaniae regis*, II, 106, 176.
Tempelhoff, *histoire de la guerre de sept ans*, III, 62.
Theobaldi *Hussiten-Krieg*, II, 51.
Theodericus Virdunensis, I, 130.
The parian chronicle, Introd. XL.
Thomæ a Leodio *vita Friderici II, Palatini*, II, 216.
Thomæ Archidiacono Spalatini *historia Salonitana*, I, 242, 245.
Thomassini *vetus et nova ecclesiae disciplina circa beneficia*, I, 145, II, 3.
Thuani *historiae sui temporis*, II, 110, 113, 115, 164, 167, 174, 186.
Thucydides *de bello Peloponnesiaco*, Introd. XLV.
Thunmann, *de Stavanis Ptolemaei*, I, 238. — *Untersuchungen über die Geschichte der östlichen europäischen Völker*, I, 15, 73. — *Untersuchungen über die Geschichte einiger nordischen Völker*, I, 15.
Torcy (marquis de), *mémoires*, II, 246, 250.
Torfæi *Grœnlandia antiqua*, I, 107. — *Historia rerum Norvegicarum*, I, 107, 219, 220.

Tolen, *Christoph Colon*, II, 101.
Traité de l'autorité du pape, II, 16.
Traité des droits de la reine très-chrétienne, II, 228.
Trebellius Pollio, *in vitis Caesarum*, I, 8.
Treveri (Gottlieb Sam.) *apologia pro Johanne Basilide*, II, 209.
Trithemii *annales Hirsaugienses*. II, 26.
Tschudi, *chronicon Helveticum*, II, 47.
Twysden, *scriptores rerum anglicarum*, I, 100, 124, 218.

U.

Ughelli *Italia sacra*, I, 196.
Ulfilæ *evangelia*, I, 7.
Urtisii *scriptores rerum Germanicarum*, I, 128.
Usserii *chronologia sacra*, Introd. XXVIII. — *Annales veteris et novi testamenti*, Introd. XXXVIII.

V.

Valbonais, *histoire du Dauphiné*, II, 44.
Vanderwynckt, *histoire des troubles des Pays-Bas*, II, 130, 131, 132, 137.
Van Loon, *histoire métallique des Pays-Bas*, II, 230.
Varchi (Benedetto), *istoria fiorentina*, II, 148.
Varenii *geographia generalis*, Introd. XII.
Vasari *vite de' pittori*, II, 28.
Velleius Paterculus, Introd. XLVIII.
Velly, *histoire de France*, I, 212.
Venantius Fortunatus, *de excidio Thuringiae*, I, 15.
Verordnungen des Kaysers Paul des ersten, III, 180.
Vertot (Pierre René Aubert de), *histoire critique de l'établissement des Bretons dans la Gaule*, I, 20. — *Histoire de l'ordre de Malte*, I, 157. II, 153, 223.
Victor Vitensis *de persecutione Vandalica*, I, 18.
Vie de Charles V duc de Lorraine, II, 322.
Vie d'Emeric comte de Tököli, II, 321, 324.
Vie privée de Louis XV, III, 84.
Vigne, voyez *Delavigne*.
Villehardouin, *histoire de la prise de Constantinople par les François, en* 1204, I, 246, 247.
Vischer, géographe, Introd. XII.
Visdelou, *supplément à la bibliothèque orientale*, I, 115, 231, 236.
Vopisci (Flavii) *vitae imperatorum*, I, 7, 8.
Voyage en Portugal et à Lisbonne, III, 56.
Voyage du duc du Châtelet en Portugal. Voyez Bourgoing.

Digitized by Google

W.

WAGENSEIL *de civitate Noribergensi*, II, 33.
WALDKIRCH *Einleitung zu der eidgenossischen Bunds- und Staatshistorie*, II, 141, 145, 286, 287.
WALSINGHAMI *historia Angliae*, II, 13, 65.
WARÆI *disquisitio de Hibernia*, I, 74.
WEBERS *verändertes Russland*, II, 209, 318
WEHRS, *vom Papier*, II, 20, 21.
WEIGEL, Introd. XXII.
WENCKII (Frid. Aug. Guill.) *Codex juris gentium recentissimi* cité fréquemment au troisième volume.
WERBOECZ, *corpus juris Hungarae*, I, 241, 244. II, 218, 324. III, 16.
WERDENHAGEN, *de rebus publicis hanseaticis*, II, 38, 40.
WESTPHALEN, *monumenta inedita*, II, 73.
WILDII *historia pragmatica Sueciae*, II, 293.
WILHELMI GEMMETICENSIS *historia Normannorum*, I, 101, 210.
WILLIAMS. *histoire des gouvernemens du Nord*, III, 104.
WIPPO, *vita Conradi Salici*, I, 88, 94, 179.
WIQUEFORT, *histoire des Provinces-Unies*, II, 129, 136.
WITT (Jean de), *mémoires*, II, 42.
WITTICHINDI *annales*, I, 83, 108.
WYCKES (Thomæ), *chronicon*, I, 218.

Z.

ZALUSKI (Andreæ) *epistolae historico-familiares*, II, 311.
ZANNONI, Introd. XII.
ZARATE (Augustin), *histoire de la conquête du Pérou*, II, 103.
ZIEGENHORN, *Staatsrecht des Herzogthums Curland und Semigallien*, II, 206.
ZOSIMI *historiae*, I, 52.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A.

Abassides, seconde dynastie des califes, *Ibid.* Cèdent leurs droits sacerdotaux aux sultans turcs ottomans, III, 94 (1).

Abbas, oncle de Mahomet, I, 47 (2).

Aboubekr, conquérant d'Afrique, I 203.

Abouhafsiens, dynastie arabe régnant à Tunis et dans l'Afrique proprement dite, I, 205 (3). Voyez *Tunis*.

Abu-Abdalla-Ebn-Alkhatib, auteur arabe du quatorzième siècle, fait la première mention du canon en Espagne, II, 31 (2).

Abulgasi, khan du Kharisme, auteur d'une histoire généalogique des Tatars ou Mongols. I, 231 (1).

Académies usitées en Europe avant l'origine des universités, I, 176. Sciences qu'on y professoit, *Ibid.*

Acadie, cédée à l'Angleterre par la France, II, 254.

Açores, îles, découvertes par les Portugais, II, 105.

Acte de navigation publié par Cromwel, II, 275.

Acte d'habeas corpus, II, 276 (2).

Affranchissement des serfs, commencé en Italie, I, 169. S'étend en France et en Allemagne, I, 170, 171. Dans les Pays-Bas, I, 171.

Afrique romaine, subjuguée par les Vandales, I, 17. Par les Grecs, I, 19. Par les Arabes, I, 44. Envahie par les Fathimites, I, 48 (2). Par les Zeirides, I, 203. Par les Almoravides, *Ibid.* Par les Almohades, I, 204. Par les Mérinides et les Abouhafsiens, I, 205 (3).

Afrique proprement dite. Comprend Tripoli, Tunis, Alger, I, 203 (2).

Age du monde; sentimens des philosophes sur ce point, Introd. XVII. Tradition des anciens peuples sur l'âge du monde, *Ibid.* XVIII.

Aidin-Ogli, dynastie turque de l'Asie mineure, II, 89 (1).

Aiguille aimantée, voy. *Boussole*.

Ailly, voyez *Pierre d'Ailly*.

Aimant, sa vertu directrice inconnue aux anciens, II, 34.

Alains, leur origine scythique ou tatare, I, 5. Alliés des Vandales pour l'expédition Gauloise, *Ibid.* Passent avec les Vandales en Espagne, I, 15. Se soumettent aux Vandales, I, 16.

Albanie, sa conquête, entre-

prise par Amurat II, II, 93. Achevée à la mort de Scanderbeg. II, 95. Voyez *Scanderbeg*.

Albe (duc d'), ses cruautés dans les Pays-Bas, II, 132.

Albéric, souverain de Rome au dixième siècle, I, 82.

Albéroni (le cardinal), premier ministre d'Espagne, III, 3. Son éloignement du ministère, III, 5.

Albigeois, leur origine et leur doctrine, I, 212, (1). Protégés par les comtes de Toulouse et de Carcassonne, I, 211. Attaqués par une croisade, I, 212.

Albuquerque (Alphonse d') fait la conquête de Goa, II, 106.

Alcantara, ordre religieux et militaire d'Espagne, sa fondation, I, 206.

Alemanni, confédération de peuples germaniques, I, 9. Distingués des Allemands modernes, I, 4, (1). S'étendent dans la Gaule et la Rhétie, I, 12. Sont soumis par Clovis, I, 14. Sont reçus en partie dans la Rhétie par le roi Théodoric, I, 25, (2). Gouvernés par des ducs héréditaires, *Ibid.*

Alexandrie, ville de Lombardie, sa fondation, I, 187.

Allemagne, érigée en royaume particulier sous Louis-le-Germanique, I, 59. Ses premières limites, I, 58, 78. Devient état électif et limité, I, 78. Est tributaire des Hongrois, I, 77. Origine de sa grandeur, I, 80. Devient empire, I, 84. Puissance dominante, I, 78, 90, 121. Voyez *Empire d'Allemagne*.

Allemagne, *rois Carlovingiens*, leur généalogie, Tab. généal. II. Louis-le-Germanique, premier roi d'Allemagne, I, 59. Acquiert la moitié du royaume de Lorraine, I, 60. Consent à limiter l'autorité royale, I, 78. Partage son royaume entre ses fils, I, 79. Louis-le-Jeune obtient la totalité du royaume de Lorraine, I, 79. Charles-le-Gros est déposé par les Allemands, I, 60. Arnould, premier roi élu par les états, I, 79. Confère le royaume de Lorraine à Zuentibold, son fils naturel, I, 61. Se sert des Hongrois contre les Esclavons de la Moravie, I, 76. Réunit l'Italie et la dignité impériale, I, 79. Louis-l'Enfant dépouille Zuentibold du royaume de Lorraine, I, 61. Meurt jeune, *Ibid.* Conrad I, perd le royaume de Lorraine, I, 61. Maintient l'Alsace, I, 61. *Rois de la maison de Saxe*; leur généalogie. Tab. III. Henri I, son élection, I, 79. Recouvre le royaume de Lorraine, I, 80. Réprime les Hongrois, I, 81. Jette les fondemens de la grandeur des Allemands, I, 80. Voy. *Empire d'Allemagne*.

Alliances ou ligues, pour le maintien de l'équilibre, contre l'Autriche, II, 119, 124, 125, 161, 169. Contre la France, II, 228, 231, 240, 248. Contre la Suède, II, 232, 288, 289, 293, 298. Contre les Turcs, II, 322, 331. Contre la Prusse, III, 60. Contre l'Angleterre, III, 130, 137 et suiv. Voyez *Traités d'alliance*.

Alméida (François d'), amiral portugais, défait la flotte

Digitized by Google

du sultan Mameluc aux Indes; II, 106.

Almohades, dynastie arabe, s'empare du Mogreb et de l'Espagne mahométane sur les Almoravides, I, 204. Est anéantie par les Mérinides et les Abouhafsiens, II, 205, (3).

Almoravides, dynastie arabe, s'empare du Mogreb et des états mahométans de l'Espagne, I, 203. Est détruite par les Almohades, I, 204.

Alsace, fait partie du duché d'Alemannie, I, 25 (2). Est comprise dans le royaume de Lorraine, I, 60. En est démembrée et réunie au royaume d'Allemagne, I, 61 (1). Est cédée à la France, II, 128, 169. Extension donnée à cette cession par la chambre de réunion de Louis XIV, II, 234. Son entière réunion à la France, maintenue par la trêve de Ratisbonne, II, 235 et suiv. Par la paix de Ryswick, II, 242. Invasion des Autrichiens dans cette province, III, 35.

Amalfi; Code des Pandectes y trouvé dans le douzième siècle n'est point la cause de la renaissance du droit romain en Italie, I, 172 (1). Cette ville peut-elle s'attribuer la gloire de l'invention de la boussole? II, 34.

Américic Vespuce, donne à tort son nom au continent de l'Amérique, II, 101.

Amérique, inconnue aux anciens, II, 99. Découverte par Christophe Colomb, II, 100. Voyez *Etats-Unis d'Amérique*.

Amsterdam, progrès de son commerce dû à la chute de la ville d'Anvers, II, 41, 136, 138. A l'ouverture du Texel, II, 41. Son port fréquenté par les bâtimens hanséatiques, II, 42.

Andrinople, conquise par Amurat I, II, 90.

Angers, son académie, connue avant le douzième siècle, I, 176.

Angles ou *Anglois*, leurs premières demeures, II, 9. Voy. *Anglo-Saxons*.

Angleterre, ses révolutions, I, 19 et suiv. 100, 214, II, 68, 181. Origine de ce royaume, I, 20, 100. Sa conquête par les Danois, I, 100. Par les Normands françois, *Ibid.* Réunion de l'Irlande, I, 215. Celle du pays de Galles, I, 218. Naissance de sa constitution, I, 216. Rivalité avec la France et ses guerres avec cette puissance dans le moyen âge, I, 210. II, 64. Guerres entre les deux Roses, II, 68. Etat florissant de l'Angleterre sous les Tudors, II, 181. Changement de religion, II, 182 et suiv. Grandeur de ce royaume sous la reine Elisabeth, II, 186. Réunion de l'Ecosse par l'élévation des Stuarts au trône, II, 188. Première expulsion de cette famille, II, 190 Le royaume changé en république, II, 274. Protectorat de Cromwel, *Ibid.* Rétablissement de la royauté et des Stuarts, II, 275. Leur dernière expulsion, II, 278. Nouvelle limitation du pouvoir royal, II, 279. Rivalité avec la France renouvelée, II, 280. III, 2, 130. Influence de l'Angleterre dans les affaires générales depuis la paix d'U-

Digitized by Google

trecht, III, 1. Sa grandeur à l'époque de la paix de Paris, III, 67. Ses conquêtes aux Indes, III, 68. Ses différends avec les colonies de l'Amérique septentrionale, III, 122 et suiv.

Angleterre. Rois Anglo-Saxons, leur généalogie, Tab. XXXII. EGBERT-LE-GRAND, premier roi de toute l'Angleterre, I, 56. EDOUARD-LE-CONFESSEUR, dernier de ces rois, I, 100. *Rois Danois*, leur généalogie, Tab. XXXII. *Rois Normands*, leur généalogie. Tab. XXXIII. GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, duc de Normandie, fait la conquête de l'Angleterre, I, 100. Mesures qu'il prend pour y affermir son autorité, I, 101. Devient la souche de tous les rois d'Angleterre, *Ibid.* Sa réponse fière au pape Grégoire VII, I, 134. Sa guerre avec la France, I, 210. HENRI I. Sa fille Mathilde épouse Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, I, 214 (3). *Rois Plantagenets*, leur avénement, I, 214. Leur généalogie, Tab. XXXIV. HENRI II, tige des rois de cette maison, épouse Eléonore de Poitou, I, 210. Fait la conquête de l'Irlande, I, 215. RICHARD-COEUR-DE-LION, s'engage dans la troisième croisade, I, 153. Enlève l'île de Chypre aux Grecs, I, 152. La cède à Gui de Lusignan, *Ibid.* JEAN-SANS-TERRE, dépouillé de la plupart de ses possessions en France, I, 211. Se reconnoît vassal du pape, I, 217. Accorde la grande chartre, *Ibid.* Henri III, confirme la grande chartre, I, 217. Admet les communes au parlement, I, 168. Fait une paix avantageuse avec la France, I, 211 (3). EDOUARD I, fait la conquête du pays de Galles, I, 218. Autorise les lettres de change, II, 37 (1). EDOUARD III, sa prétention au trône de France, II, 64. Prend le titre et les armes de ce royaume, II, 65. Sa guerre avec la France, *Ibid.* Attire des fabricans flamands en Angleterre, II, 41. HENRI IV, premier roi de la branche de Lancastre, fait valoir ses droits à la couronne contre les Mortimer et les Yorck, II, 68. HENRI V. Ses succès dans la guerre de France, II, 65. Fait reconnoître ses droits à cette couronne par la paix de Troyes, II, 66. HENRI VI, proclamé roi de France et d'Angleterre, siége à Paris, II, 66. Est chassé de France, II, 67. Dépouillé du trône d'Angleterre, à la suite d'une guerre cruelle, II, 69. EDOUARD IV fait mourir le roi Henri VI, *Ibid. Rois de la maison de Tudor*, leur généalogie, Tab. XXXV. HENRI VII, réunit les deux Roses, II, 181. Relève l'autorité royale, *Ibid.* HENRI VIII, son divorce cause le schisme d'Angleterre, II, 182. Exige le serment de suprématie, *Ibid.* Sa politique extérieure, II, 183. EDOUARD VI introduit le calvinisme, II, 184. MARIE, rétablit la religion catholique, II, 184. Son mariage avec Philippe II, *Ibid.* ELISABETH, introduit la religion anglicane, II, 184. Jette les fondemens de la grandeur moderne de l'Angleterre, II, 186. *Rois*

Digitized by Google

de la maison de Stuart, leur généalogie, Tab. XXXVI. JACQUES I, prend le titre de roi de la Grande-Bretagne, II, 188. CHARLES I, ses brouilleries avec le parlement, II, 188. Guerre avec le parlement, II, 189. Sa fin tragique, II, 190. CHARLES II, son rappel, II, 275. Entre dans la triple-alliance, II, 229. S'allie avec la France contre la Hollande, II, 230. Son administration, II, 276. Fait passer l'acte d'*habeas corpus*, *Ibid.* (2). JACQUES II, imprudence de sa conduite, II, 277. Est obligé de prendre la fuite, II, 278. GUILLAUME III, sa descente en Angleterre, II, 239, 278. La couronne lui est déférée, conjointement avec son épouse, II, 278. Sanctionne la liberté de la presse, II, 279. Sa rivalité avec Louis XIV, II, 280. ANNE, achève l'union de l'Ecosse à l'Angleterre, II, 280. Maintient l'équilibre contre la France, par les traités d'Utrecht, II, 252. Avantages qu'elle y obtient, II, 253, 281. *Rois de la maison d'Hanovre*, leur généalogie, Tab. XXXVII. GEORGES I, son avénement, II, 263, 281. Se ligue contre Charles XII, II, 299. Se fait céder Bremen et Verden par la Suède, II, 300. Négocie la quadruple-alliance, III, 3. Entre en guerre avec l'Espagne, III, 4. Son alliance d'Hanovre, III, 9. GEORGE II, fait la paix avec l'Espagne, à Séville, III, 12. S'allie à Vienne avec l'empereur Charles VI, III, 13. Embrasse la neutralité dans la guerre pour la succession de Pologne, III, 22. Prend la défense de Marie-Thérèse contre la France, III, 31, 33. Négocie les traités de Berlin, de Turin, de Worms, de Varsovie et de Dresde, III, 32 et suiv. Se met à la tête de l'armée pragmatique, III, 33. Garantit la Silésie au roi de Prusse, III, 37. Avantages qu'il obtient par la paix d'Aix-la-Chapelle, III, 45. Ses différends avec la France sur l'Amérique, III, 56. Guerre avec cette puissance, III, 57. Alliance avec le roi de Prusse, III, 59. Guerre continentale qui en résulte, *Ibid.* Conquête des possessions maritimes des François, III, 61. Conquêtes aux Indes, III, 68. GEORGE III, sa guerre avec l'Espagne, III, 62. Paix avantageuse de Paris, III, 65. Intervient dans l'affaire des dissidens, III, 86. Entreprend la guerre contre les colonies de l'Amérique septentr., III, 128. La France, l'Espagne et la Hollande y prennent part, III, 130 et s. Reconnoît l'indépendance de l'Amérique, III, 135. Fait la paix à Paris et à Versailles, *Ibid.* Garantit le stathoudérat, III, 151. Intervient dans les troubles belgiques, III, 156. Soulève les Turcs et les Suédois contre les Russes, III, 157, 159. Menace la Russie sans succès, III, 162.

Anglo-Saxons, leurs demeures primitives, I, 9. Envahissent la Bretagne romaine, I, 19. Fondent l'heptarchie, I, 20. Voyez *Angleterre*, *rois Anglo-Saxons*.

Anhalt, princes, branche de

Digitized by Google

la maison Ascanienne ; leur tige, II, 51 (3). Voyez *Ascanienne* et *Aschersleben*.

Anjou, comté, conquis sur l'Angleterre par Philippe-Auguste, I, 211. Assigné à Charles, frère de S. Louis, I, 199. Donné en dot à Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, II, 59 (1). Conféré à Louis, frère du roi Charles V, et érigé en duché, *Ibid.*

Anjou, comtes anciens, élevés au trône d'Angleterre, I, 210, 214. Dépouillés par Philippe-Auguste, I, 211.

Anjou, comtes, issus de Charles, frère de S. Louis, I, 199. II, 58. Leur extinction avec la reine Jeanne II de Naples, II, 60. Voyez *Naples*, *rois*.

Anjou, ducs. Louis I, frère de Charles V, roi de France, leur tige, II, 59 (1). Son adoption par la reine Jeanne I de Naples, II, 58. Obtient le comté de Provence, II, 59. Louis III, adopté par la reine Jeanne II, II, 59.

Annates, leur introduction par Boniface IX, II, 2 (3). Leur suppression au concile de Bâle, II, 14. En France, par la pragmatique sanction de Bourges, II, 15. Rendues au pape par les concordats, II, 16, 43.

Année, ses formes différentes, Introd. XIX. Julienne, *Ibid.* XX. Grégorienne, *Ib.* XXI, Corrigée, *Ibid.* XXII. Républicaine, *Ib.* XXIII. Manières différentes de commencer l'année, *Ibid.* XXIV.

Années avant J. C. Leur nombre calculé différemment, Introd. XXVII.

Antioche, principauté, sa fondation par les croisés, I, 152. Sa destruction par les Mamelucks, *Ibid.*

Antioche, ville prise par les croisés, I, 151. Par les Mamelucks, I, 152, 253.

Anvers, ville des Pays-Bas, célèbre par ses manufactures et son commerce, II, 41 (1). Passe aux ducs de Bourgogne, II, 49. Prend la supériorité sur la ville de Bruges, II, 41. Sa chute imputée aux Espagnols, II, 41 (1), 138.

Appels, *omisso medio*, autorisés par le pape Grégoire VII, I, 126. Leur suppression au concile de Bâle, II, 14. En Allemagne et en France, II, 15, 43.

Appenzell, canton suisse, reçu dans la confédération helvétique, II, 143.

Aquilée, patriarche, dépouillé du Frioul par les Vénitiens, II, 58.

Arabes, origine de leur domination, I, 44. Leurs vastes conquêtes, *Ibid.* 114. Leur invasion en Europe, I, 45. Conquêtes qu'ils y font, I, 46. Assiégent Constantinople, I, 114. Cultivent les lettres, I, 48. Et les arts, I, 49. Apportent de l'Orient en Espagne l'usage de la poudre à canon, II, 30. Leur décadence, I, 47. Voyez *Califes* et *Califat*.

Aragon, royaume, son origine, I, 97. Ses révolutions, I, 202. II, 61. Sa réunion avec la Castille, II, 170.

Aragon, rois, leur généalogie, Tab. XLVII. Ramire I, fils de Sanche-le-Grand et tige de tous les rois d'Aragon, I, 97. Ramire II, sa fille, don-

Digitized by Google

na Petronilla, porte la couronne d'Aragon dans la maison des comtes de Barcelone, I, 202. Alphonse II, hérite du comté de Roussillon, II, 61 (3). Pierre II, acquiert la seigneurie de Montpellier, *Ibid.* Jayme I, dit *le Batailleur*, fait la conquête des îles Baléares et du royaume de Valence, I, 203. II, 61. Partage ses états entre ses fils, II, 61. Pierre III, enlève la Sicile à Charles d'Anjou, roi de Naples, I, 200. Est excommunié par le pape, II, 5 (4). Se maintient sur le trône malgré la croisade publiée contre lui, II, 62. Jayme II, s'empare de la Sardaigne, II, 62. Alphonse V, est adopté par la reine Jeanne II de Naples, II, 59. Se rend maître de Naples, II, 60. Confère ce royaume à son fils naturel, *Ibid.* Ferdinand-le-Catholique jette les fondemens de la grandeur de l'Espagne, II, 170. Voy. *Espagne*.

Arau, ville de Suisse, conquise par les Bernois, II, 48.

Are Frode, premier historien islandois du douzième siècle, I, 104 (1).

Aristocratie ou pouvoir des grands; en Allemagne, I, 93, 179. II, 121. En Angleterre, I, 216. II, 181. En Danemarck, II, 192, 302. En Ecosse, II, 70. En Espagne, II, 171. En France, I, 98, 209. II, 67. En Hongrie, I, 243. En Pologne, II, 82, 211. 306. III, 165. En Portugal, II, 175. En Russie, I, 237. En Suède, II, 197, 291. III, 18, 402. En Russie, I, 237.

Aristocratie héréditaire de Venise, son introduction, I, 192. Celle de Gênes, II, 155.

Arles, royaume, I, 61, 63, 87. Son démembrement, II, 44. Voyez *Bourgogne*.

Armes à feu, leur introduction, II, 30, suiv. Celle de leurs ressorts, II, 32. Lenteur de leurs progrès en Europe, II, 33. Voyez *Canon*, *Bombes*, *Fusil*, *Fusiliers*, *Mines*, *Mortiers*, *Mousquets*, *Mousquétaires*, *Poudre à canon*.

Armoiries, leur origine, I, I, 155.

Arnold de Melchthal, II, 46.

Arpad, premier chef ou prince des Hongrois, les mène sur le Danube, I, 76. Est la tige des anciens rois de Hongrie, *Ibid.*

Artillerie, voy. *Armes à feu*.

Artois, comté, sa réunion par Philippe-Auguste, I, 210. Passe aux ducs de Bourgogne, II, 48.

Arts, voyez *Inventions*.

Arts libéraux, sciences qu'on y comprenoit dans les écoles du moyen âge, I, 176 (2).

Ascanienne, maison, investie du margraviat du Nord, II, 52 (1). Obtient le duché de Saxe dans le douzième siècle, I, 183. Le perd dans quinzième, II, 51. Ses différentes branches, II, 51 (3).

Aschersleben, comtes, issus de la maison Ascanienne, sont les auteurs des princes d'Anhalt, II, 51 (3).

Assiento, contract d', II, 254. III, 45 (1).

Assyriens, incertitude de leurs antiquités, Intr. XLIII.

Astracan, royaume tatar, démembré de l'empire du Kap-

Digitized by Google

tschak, I, 236. Est conquis par les Russes, II, 209.
Atabalipa, dernier ynca du Pérou, II, 103.
Atabeks, dynastes ou souverains turcs de l'empire d'Iran; origine de ce titre, I, 118 (2).
Athènes, ancien royaume, Introduct. XLII. République, *Ibid.* XLIV. Illustrée par ses victoires sur les Persans, *Ib.* XLV. Rivale de Lacédémone, *Ibid.*
Austrasie, royaume des Francs-Mérovingiens, I, 36.
Autriche, margraviat, sa formation, I, 90. Est démembré de la Bavière et érigé en duché, I, 182. Envahi par le roi de Bohême, I, 185. Conféré à la maison de Habsbourg, *Ibid.* Sa dignité archiducale, I, 185 (4).
Autriche, ducs. *Maison de Bamberg*; son extinction, I, 185. *Maison de Habsbourg*, *Ibid.* Son avénement au trône de l'Empire, II, 42. Perd ses possessions dans la Suisse, II, 48. Son agrandissement subit depuis la fin du quinzième siècle, II, 117. Sa division en branches espagnole et allemande, II, 118. Système d'équilibre tourné contre elle, II, 119. Sa décadence, II, 169, 226. Son extinction dans les mâles, II, 246 III, 28. Différends sur la succession de cette maison, terminés par les traités de Berlin, de Fuessen, de Dresde et d'Aix-la-Chapelle, II, 32, suiv. Voyez *Hongrie*.
Avares, peuple asiatique, fixé dans la Dacie et la Pannonie, I, 24. Assiégent Constantinople, I, 113 (3). Leur royaume détruit par Charlemagne, I, 51.
Averse, comté, fondé par les Normands, I, 102.
Avignon, ville, vendue au pape par la reine Jeanne I de Naples, I, 213 (2). Devient le siége de la cour de Rome, II, 9. Ce siége pourquoi appelé captivité de Babylone? II, 10.
Avoyers impériaux en Suisse, sont chassés, II, 46.
Ayoubites, leurs différentes branches issues de Saladin, I, 251. Leur destruction par les Mongols et les Mamelucs, I, 251, suiv.
Azow, port du Pont-Euxin, possédé par les Génois, I, 194. Cédé à la Russie par les Turcs, II, 314. Rendu aux Turcs par la paix de Falczi, II, 317. Rétrocédé aux Russes par la paix de Kaynardgi III, 95.

B.

Bachelier, degré académique, son origine, II, 177 (2).
Bacon, Roger, moine franciscain anglois, s'illustre par ses découvertes dans la chymie et la mécanique, II, 18. Connoît la poudre et son emploi à des feux artificiels, II, 30. A puisé cette connoissance dans les auteurs arabes, II, 31.
Bade, margraves, leur origine, I, 184 (2).
Bade; Louis, prince de Ba-

Digitized by Google

de, général de l'empereur Léopold I; ses victoires sur les Turcs, II, 324.
Baden, comté en Suisse, conquis sur les Autrichiens par les cantons, II, 48.
Baharites, voy. *Mameluks*.
Bâle, concile; sa convocation, II, 14. Ses décrets sur la supériorité et l'indissolubilité du concile, *ibid.* Ses démêlés avec le pape Eugène IV, *ibid.* Sa double dissolution prononcée par ce pape, *ibid.* Dépose Eugène IV, II, 15. Lui substitue Félix V, *ibid.* Ses décrets adoptés à Bourges et à Mayence par les François et les Allemands, *ibid.* Ces mêmes décrets confirmés par le concordat de Vienne, II, 16.
Bâle, ville, est admise dans la confédération helvétique, II, 142.
Baliol, maison d'Ecosse, élevée au trône à la fin du treizième siècle, II, 70.
Barbade, île des Antilles, occupée par les Anglois, II, 104 (2).
Barbares du Nord. Leur invasion dans l'empire romain; causes qui la facilitent, I, 3, suiv.
Barbarie du moyen âge, I, 35.
Barcelone, comté, dépendant du royaume de France, I, 64, 97. Ses comtes élevés au trône d'Aragon, I, 202, II, 61. Sa souveraineté cédée au roi d'Aragon, I, 64 (5).
Basiliens, ordre monastique unique dans l'église grecque, I, 141.
Baskake. Voy. *Grand-Baskake*.
Batailles, d'Actium, Introd. XLVII. Agnadel, II, 139. Alcaçar, II, 176. Aljubarota, II, 63. Almanza, II, 268. Amblef, I, 38. Ancyre ou Angora, II, 91. Arbelles, Introd. XLVI. Ascalon, I, 151. Azincourt, II, 65. Badajoz, I, 204. Belgrade, III, 15. Bénévent, I, 199. Bergen, III, 61 (1). Bitonto, III, 22. Bogesund, II, 191. Bornhövet, I, 222. Blindheim, ou Höchstett, II, 249. Bosworth, II, 181. Bouvines, I, 211. Breslau, III, 62 (1). Châlons-sur-Marne, I, 13. Chéronée, Int XLV. Choczim, III, 26, 90. Clostercamp, III, 61 (1). Cossova, II, 90. Crevelt, III, 61 (1). Culloden, III, 38. Czaslau, III, 32. Denain, II, 252. Dettingen, III, 33. Estremos, II, 270. Fahlköping, II, 71. Fehrbellin, II, 232. Fleurus, II, 240. Fokszany, III, 162. Fontenay, I, 57. Fontenoy, III, 37. Fornoue, II. 163. Francfort, ou Kunnersdorf, III, 62 (1). Fraustadt, II, 295. Freyberg, III, 62 (1). Granique, Introd. XLVI. Granson, II, 140. Grebenstein, III, 61 (1). Guastalla, III, 21. Hastenbeck, III, 61 (1). Hastings, I, 100. Hittin, I, 250. Hochkirchen, III, 62 (1). Höchstett, II, 249. Hohenfriedberg, III, 36. Jägersdorf, III, 62 (1). Issus, Introd. XLVI. Kagul III, 90. Kalka, I, 238. Kesselsdorf, III, 36. Klissow, II, 294 (2). Kolin, III, 62 (1). Kolomna, I, 239. Kunnersdorf ou Francfort, III, 62 (1). Landen ou Nerwinden, II, 240. Lawfeld, III, 42. Leipsic, II, 126. Lieguitz, III, 62 (1). Liesna, II,

297. Lignano, I, 187. Lissa, III, 62 (1). Lowositz, III, 62 (1). Lutter, II, 125. Lutzen, II, 126. Macejowice, III, 175. Malplaquet, II, 250. Marathon, Introd. XLV. Marchfeld, I, 285. Marignan, II, 143. Marsaille, II, 240. Martinestie, III, 162. Mersebourg, I, 81. Minden, III, 61 (1). Mohacz, II, 215, 323. Molvitz, III, 32. Montes-Claros, II, 270. Morat, II, 140. Morgarten, II, 47. Nancy, II, 141. Narbonne, I, 38, 46. Narva, II, 294 Nicopolis, II, 86, 90. Nerwinden ou Landen, II, 240. Nicée, I, 150. Nissa, II, 324. Nordlingue, II 126. Novarre, II, 143. Oudenarde, II, 249, Ourique, I, 208. Parme, III, 21. Peterwaradin, III, 14. Plaisance, III, 39. Platée, Introd. XLV. Poitiers, I, 38. 46. Prague, II, 125, 219, III, 62 (1). Preston-Pans, III, 38. Pruth, III, 90. Pultava, II, 297. Pultusk, II, 294 (3). Punice, II, 295. Ramillies, II, 249. Raslavicé, III, 173. Raucoux, III, 37. Riga, II, 294 (3). Rosbach, III, 62 (1). Saint-Charles en Amérique, III, 61 (2). Saint-Gothard, II, 320. Sajo, I, 244. Salamine, Introd. XLV. Salankemen, II, 324. Schidlow, I, 241. Sita, I, 239. Soissons, I, 14; 38. Sorr, III, 36. Staffarde, II, 240. Steinkerque, II, 240. Strigonie, II, 322. Tagliacozzo, I, 199. Tanais, II, 77. Tariffe, II, 60. Testry, I, 37. Tolbiac, I, 14. Torgau, III, 62 (1). Turin, II, 249, 266. Ubéda, I, 205. Vallée Gorgonienne, I, 151. Varna, II, 87. Varsovie, II, 288. Vienne, II, 322. Villaviciosa, II, 268. Villinghausen, III, 61 (1). Vinchy, I, 38. Vougié, I, 14. Widdin, II, 324. Xerès de la Frontera, I, 45. York, II, 189. Zentha, II, 325. Zorndorf, III, 62 (1). Zullichau, III, 62 (1).

Batavia, ville des Indes; sa fondation, II, 178.

Batou-Chan, fils de Touschi, fait la conquête de la Russie, I, 239. Pousse jusques dans la Podolie et la Volhinie, *ibid.* Voyez *Kaptschak*.

Batteries flottantes, III, 133.

Bavarois. Leur première mention dans l'histoire, I, 25 (1). Passent sous la domination des Francs, I, 23.

Bavière. Ses limites primitives, I, 25 (1). Leur réduction, I, 182. Passe de la maison des Guelphes dans celle de Wittelspach, *ibid.* Sa dignité électorale, I, 179 (4). Ouverture de la succession de Bavière, III, 114. Prétendans à cette succession, *ibid.* Intervention du roi de Prusse, III, 116. Guerre entre la Prusse et l'Autriche, *ibid.* Paix de Teschen, III, 119. Echange de la Bavière proposé par l'Autriche et empêché par le roi de Prusse, III, 121.

Bavière, ducs de la maison de Wittelspach : Otton I, premier duc de cette maison, I, 182. Otton l'Illustre, duc de Bavière et comte palatin du Rhin, I, 182 (3).

Bavière, électeurs : Charles Albert, prétendant à la succession d'Autriche, III, 28.

Digitized by Google

Fut empereur, sous le nom de Charles VII, III, 31. Son traité d'union de Francfort, III, 34. Sa mort, III, 35. Maximilien-Joseph renonce à ses prétentions sur la succession d'Autriche, III, 35. Termine la branche de Bavière de la maison de Wittelspach, III, 114. Différends sur sa succession, *ibid.*

Belgrade, acquise par Sigismond, roi de Hongrie, II, 86. Tombe au pouvoir des Turcs, II, 215. Est conquise par l'empereur Charles VI, III, 15. Rétrocédée aux Turcs par la paix de Belgrade, III, 26. Reprise par l'empereur Joseph II, III, 159. Rendue aux Turcs par la paix de Szistova, III, 163.

Bélisaire, général de Justinien, I, 23.

Belles-lettres. Leur renaissance, II, 98. Leur influence sur les sciences et sur les arts, *ibid.*

Belluno, ville de Lombardie, conquise par les Vénitiens, II, 58.

Bénéfice, terme usité avant celui de fiefs, I, 31.

Bénévent, ville, cédée au pape par les Normands, I, 104.

Bengale, conquis par les Anglois, III, 69.

Bergame, ville de Lombardie, démembrée par les Vénitiens du duché de Milan, II, 58.

Bergen, ville, comptoir des villes hanséatiques pour la Norwège, II, 39.

Berne, ville de Suisse, fondée par les ducs de Zaringue, I, 89. Entre dans la confédération helvétique, II, 47. S'agrandit par des conquêtes faites sur les Autrichiens, II, 48; sur les ducs de Savoie, II, 145; sur les cinq cantons catholiques, III, 286.

Bertold-Schwartz; est-il l'inventeur de la poudre à canon? II, 33.

Besançon, ville impériale, cédée à l'Espagne par l'Empire, II, 232 (4); cédée à la France, *ibid.*

Beukelszoon (Guillaume), inventeur d'une nouvelle manière de saler les harengs, II, 41.

Bible Guyot, Voy. *Hugues de Bercy*.

Birckenfeld, branche palatine; ses droits de succession reconnus, III, 120.

Blason; son origine, I, 155.

Boccace, génie du quatorzième siècle, II, 18.

Boëmiens, ou Egyptiens. Leur apparition en Europe, II, 91 (3).

Bohadin, historiographe de Saladin, I, 251 (2).

Bohême; ses révolutions, I, 108. II, 49, 219. Est érigée en royaume par l'empereur Philippe de Souabe, II, 49 (1). Passe dans la maison de Luxembourg, II, 50. Son agrandissement, *ibid.* Est déférée à la maison d'Autriche, II, 119. Introduction du protestantisme, II, 218. Origine des troubles de Bohême, II, 219. Election de Frédéric, électeur palatin, II, 125, 219. Changement de la constitution de ce royaume, II, 220.

Bohême, ducs esclavons; leur généalogie, Tab. LXIV et LXV. Sont vassaux et tributaires des Francs et des Allemands, I, 50, 86. Borziwoy,

Digitized by Google

premier duc chrétien, I, 108. Boleslaw II, dit le Pieux, *ibid.*

Bohême, rois esclavons. Leur généalogie, Tab. LXV. Prémislas ou Przemysl-Ottokar I obtient la dignité royale, II, 49 (1). Przemysl Ottokar II, tué à la bataille du Marchfeld contre Rodolphe de Habsbourg, I, 185. Wenceslas V, dernier de la dynastie esclavonne, II, 49. *Maison de Luxembourg*; sa généalogie, Tab. LXVI. Jean de Luxembourg, acquiert la haute souveraineté de la Silésie, II, 50. Charles IV, réunit la Lusace, *ibid.* Wenceslas VI, II, 50. Sigismond, fait une guerre meurtrière aux Hussites, *ibid Maison d'Autriche*; sa généalogie, Tab. LXXI. Ferdinand I; son avénement, II, 119, 215. Rodolphe, accorde les lettres de majesté, II, 218. Ferdinand II, change la constitution de ce royaume, II, 219. Proscrit les protestans, II, 220. Joseph I, obtient voix et séance dans les délibérations de l'Empire et du collége électoral, II, 257. Voy. *Hongrie.*

Boheémiens, Voy. *Boëmiens.*

Bolgari, nom des ruines de la capitale des anciens Bolgars ou Bulgars, I, 239 (1)

Bolgars, Voy. *Bulgares.*

Bologne, donne l'exemple de l'affranchissement des serfs, I, 170. Son académie illustrée par Irnerius, I 172, formée en université dès le treizième siècle, I, 178.

Bombay, île des Indes, cédée aux Anglois par les Portugais, II, 270.

Bombes; inventées en Europe par Malatesta, prince de Rimini, dans le quinzième siècle, II, 32.

Boniface, marquis de Montferrat, chef de la quatrième croisade, I, 153.

Bordgites, Voy. *Mamelukes.*

Bosnie; passe sous la domination des rois de Hongrie, I, 242. Est conquise par Mahomet II, II, 95. Est reprise momentanément par les Autrichiens, II, 324.

Bosnie, princes, dépendans de la couronne de Hongrie, I, 243 (2). II, 85. Voyez *Rama.*

Bourguignons; leur origine, I, 11. Fondent un royaume dans la Gaule, I, 12. Sa destruction par les fils de Clovis, I, 15.

Bourgogne, comté, Voyez *Franche-Comté.*

Bourgogne, nouveau royaume, fondé par Boson, en-deçà du Jura, I, 61. Son étendue, I, 62. Sa réunion au royaume transjuran, I, 63. Introduction du système féodal héréditaire, I, 87. Réunion des deux royaumes de Bourgogne à l'Empire d'Allemagne, *ibid.* Leur démembrement, II, 44. Voyez *Arles, royaume.*

Bourgogne, royaume transjuran; sa fondation par Rodolphe I, I, 62.

Bourgogne, rois cisjurans: Boson, élu à Mantaille et sacré à Lyon, I 62. Louis, fils de Boson, roi d'Italie et empereur, I, 81. Constantin, fils de Louis, est dépouillé de son royaume, I, 63.

Bourgogne, rois transjurans: Rodolphe I se fait couronner à Saint-Maurice, I, 62. Etend son royaume en-deçà

Digitized by Google

du Jura, I, 63. Rodolphe II, réunit les deux Bourgognes, *ibid.* Acquiert une partie de l'ancienne Alemannie, I, 63 (2). Conrad et Rodolphe III, derniers rois de Bourgogne, I, 87.

Bourgogne, ducs anciens, de la maison de France, I, 98, 206, 209. Philippe de Rouvre, dernier de ces ducs, acquiert la Franche-Comté, II, 48 (2). Meurt sans postérité, *ibid.*

Bourgogne, ducs nouveaux : Philippe-le-Hardi, leur tige, II, 48. Son mariage avec Marguerite de Flandres, et ses acquisitions, *ibid.* Jean dit Sans Peur, se trouve, comme comte de Nevers, à la bataille de Nicopolis, II, 86 (1). Fait assassiner le duc d'Orléans, II, 65. Est assassiné au pont de Montereau, *ibid.* Philippe-le-Bon ; ses acquisitions dans les Pays-Bas, II, 49. Sa puissance et ses richesses, *ibid.* Suit le parti anglois, II, 66. Son accommodement avec Charles VII, II, 67. Charles-le-Hardi ; ses démêlés avec les Suisses, II, 139. Est tué à la bataille de Nancy, II, 140.

Boussole, inconnue aux anciens, II, 34. Premières traces qu'on en trouve au douzième siècle, II, 34 (3). Les marins françois ou provençaux ont été les premiers à en tirer parti pour la navigation, *ibid.* Sa perfection est due en partie aux Anglois, II, 36. Son importance, *ibid.*

Brabant, duché ; son origine, I, 80. Entre dans la maison des ducs de Bourgogne, II, 49. Est dévolu à la maison d'Autriche avec les Pays-Bas, II, 118. Passe à la branche espagnole de cette maison, *ibid*, 173. Est affecté à la branche allemande d'Autriche par les traités d'Utrecht, II, 253.

Brandebourg, margraves et électeurs : *Maison d'Anhalt ou Ascanienne :* Albert l'Ours, leur tige, II, 52 (1). Ses conquêtes, *ibid.* Prend le titre de margrave de Brandebourg, et rend la dignité de grand-chambellan héréditaire dans sa maison, *ibid.* Waldemar et Henri-le-Jeune, derniers margraves de cette maison, II, 52 (2). *Maison de Wittelspach :* Louis, fils de l'empereur Louis de Bavière, investi du margraviat, II, 52. Cession qu'en font les princes de Bavière, *ibid. Maison de Luxembourg :* Charles IV, l'empereur, et Sigismond son fils, II, 52. *Maison de Hohenzollern :* Frédéric de Hohenzollern, bourgrave de Nuremberg, en est la tige, II, 52. Son investiture au concile de Constance, II, 53. Joachim II, obtient l'investiture simultanée du fief de Prusse, II, 203. Jean Sigismond, acquiert le duché de Prusse et une partie de la succession de Juliers, *ibid.* Frédéric-Guillaume, fondateur de la grandeur de sa maison, II, 203. Satisfaction qu'il obtient par le traité de Westphalie, II, 128, 204. Ses guerres avec la France et avec la Suède, II, 231 suiv. Obtient la souveraineté du duché de Prusse,

Digitized by Google

II, 260. Voy. *Prusse*, *Ducs* et *Rois*.

Brandebourg, ville, conquise par Albert l'Ours, sur les Esclavons, II, 52 (1).

Bremen, archevêché, converti en duché, et donné en indemnité à la Suède, II, 128, 201. Passe à l'électeur d'Hanovre, II, 300.

Bremen, ville; ses commerçans découvrent la Livonie, et y forment les premiers établissemens, I, 227.

Bremgarten, ville de Suisse, conquise par les Cantons sur les Autrichiens, II, 48.

Brésil, sa découverte par les Portugais, II, 103.

Bresse, ville de Lombardie, démembrée par les Vénitiens du duché de Milan, II, 58.

Bretagne, dans la Gaule; sa fondation par des Bretons réfugiés, I, 20.

Bretons romains, sont assaillis par les Anglo-Saxons, I, 19. Repoussés dans le pays de Galles, I, 20.

Brjächimof, capitale de l'ancienne Bulgarie, prise et saccagée par les Mongols, I, 239 (1).

Briel, port de la Zélande, surpris par les confédérés des Pays-Bas, II, 133.

Bruce, famille d'Ecosse; maintient le trône contre les Baliols, II, 70.

Bruck, ville de Suisse, conquise par les Bernois, II, 48.

Bruges, ville, comptoir des villes hanséatiques pour la Flandre, II, 39. Est l'entrepôt principal des marchandises du Nord et du Midi, II, 40. Maintient la supériorité du commerce dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du quatorzième siècle, *ibid.*

Brunswic, duché, érigé en faveur de la maison des Guelphes, I, 183 suiv.

Brunswic, maison, Voyez *Guelphes*.

Brunswic, ville, chef-lieu du quartier saxon des villes hanséatiques, II, 38.

Brunswic-Lunebourg, électorat, Voyez *Hanovre*.

Bude, capitale de Hongrie, conquise par les Turcs, II, 216. Reconquise par l'Autriche, II, 322.

Bukowine, province de la Moldavie, cédée à l'Autriche par la Porte, III, 96.

Bulgares, *Bolgares*, peuple originaire des environs du Wolga, I, 113 (4), 237 (1). Infestent l'Empire grec sur le Danube, I, 113. Embrassent le rit grec, I, 113, (1). Sont subjugués par les empereurs grecs, I, 114, *note*.

Bulgarie ancienne, située sur le Wolga, est nommée Kaptschak par les Tatars, I, 237 (1).

Bulgarie nouvelle, sur la rive droite du Danube, dans l'ancienne Mésie, I, 113 (4). Sa conversion au christianisme, I, 113 (1). Envahie par les Hongrois, I, 242. II, 85. Sa conquête par Amurat I, et par Bajazet I, II, 90.

Bulle d'or de l'empereur Charles IV; son précis, II, 42.

Digitized by Google

C.

Cabral, Alvarez, découvre le Brésil, II, 103.
Cadix, colonie phénicienne, Introd. XLI.
Caffa, port de la Tauride, sert aux Génois d'entrepôt pour leur commerce des Indes, I, 194.
Cage de fer, où Timour fit enfermer Bazajet I; jugement sur cette anecdote, II, 92.
Caire, ville d'Egypte; sa fondation, I, 48 (2).
Calais, ville de France conservée aux Anglois en 1453, II, 67. Est reprise sur eux, II, 165.
Calatrava, ordre religieux et militaire d'Espagne; sa fondation, I, 206.
Calicut, port des Indes abordé par les Portugais, II, 106.
Califes, vicaires de Mahomet, I, 44. Leurs vastes conquêtes, *ibid.* Leur penchant pour les lettres, I, 48. Leur décadence, I, 47, 48. Sont subjugués par les Turcs Seljoucides, I, 117. Bouleversés par les Mongols, I, 232. Etablissent leur résidence en Egypte, III, 94 (1). Cèdent leurs droits sacerdotaux aux empereurs turcs, *ibid.*
Califat d'Afrique, ou d'Egypte, des Fathimites; son origine, I, 148. Sa destruction par Saladin, I, 250.
Califat de Bagdad, est démembré par les Seljoucides, I, 117. Sa destruction par les Mongols, I, 232.
Califat de Cordoue, ou d'Espagne; son origine, I, 47. Sa destruction, I, 96.
Calmar, union. Voy. *Union de Calmar.*
Calmucs, nommés proprement Elutes; branche de Mongols, en-deçà de la montagne d'Altaï, I, 230.
Calvin, Jean, réformateur du seizième siècle, II, 111.
Canada, colonie françoise de l'Amérique septentrionale, II, 104. Est cédée à l'Angleterre, III, 65.
Canaries, îles, découvertes par les Portugais, II, 105. Sont cédées aux Espagnols, *ibid.*
Candie, île; passe au marquis Boniface de Montferrat, I, 247. Est vendue par lui à la république de Venise, *ibid.* Conquise par les Turcs sur les Vénitiens, II, 332.
Canons, chargés à poudre, employés par les Arabes en Espagne, au commencement du quatorzième siècle, II, 31 (2). Leur première mention en France, *ibid.* Leur description par Pétrarque, II, 31 (3). Sont construits en fer, en bois et en plomb, II, 33 (2). Canons de cuir *ibid.*
Cantons Suisses : formation des huit anciens, II, 47. celle de tous les treize cantons, II, 141, 142.
Cap de Bonne-Espérance, découvert par les Portugais, II, 106.
Capétiens, seconde dynastie des rois de France; son avénement, I, 98.
Capitaines du peuple : leur origine dans les villes d'Italie, I, 189. A Gênes, I, 193.

Digitized by Google

Capitulations d'empire : leur origine, II, 123. Nouvelle forme de ces capitulations, II, 257.

Cap-Vert, îles, découvertes par les Portugais, I, 105.

Cara-Khataï, Voyez *Kara-Khataï*.

Caractères mobiles à imprimer. Voy. *Imprimerie*.

Carasi-Ogli, dynastie turque de l'Asie-Mineure, II, 89(1). Est détruite par les Ottomans, II, 90.

Carcassonne, comtes; protègent les Albigeois, I, 212. Sont dépouillés d'une grande partie de leurs états, I, 213.

Carélie, conquise par les Suédois, et convertie au christianisme, I, 224.

Carinthie, passe aux ducs d'Autriche, I, 185 (5).

Carisiacus, *Quierzy*, château royal des Francs, I, 43.

Carlovingiens, première dynastie des rois de France, I, 58. Perdent le trône de France, I, 99.

Carrares, seigneurs puissans en Italie dans le quatorzième siècle, II, 58. Sont dépouillés de la Marche Trévisane par les Vénitiens, *ibid.*

Cartes à jouer : sont apportées de l'Italie, II, 23. D'abord peintes, II, 23 (3); ensuite imprimées par les Allemands, II, 23. Leur impression donne naissance à la gravure en bois, *ibid.* Diverses espèces de jeux de cartes, II, 23 (3).

Carthage, ancienne colonie phénicienne, sa fondation, Introd. XLI. Ses conquêtes, *ibid.* L. Dispute aux Romains l'empire du monde, *ibid.* LI. Sa destruction, *ibid.*, *ibid.*

Cartiers, forment un métier en Allemagne vers le milieu du quatorzième siècle, II, 23.

Casas, Barthélemi Las, évêque espagnol, s'érige en défenseur des Américains indigènes, II, 101. Conseille la traite des nègres, *ibid* (3).

Castille, comté, I, 97. Est érigé en royaume, *ibid.* Ses révolutions, I, 203. II, 60, 171.

Castille, rois; leur généalogie, Tab. XVI. Ferdinand I, leur tige, I, 97. Alphonse VI (1), réduit Madrid et Tolède, I, 203. Est repoussé par les Almoravides, I, 204. Donne au comte Henri de Bourgogne le Portugal, I, 207. Sanche III, fonde l'ordre de Calatrava, I, 206. Alphonse VIII (III), gagne la bataille d'Ubeda sur les Mahométans, I, 205. Ferdinand III, prend Cordoue, Murcie, Séville, I, 206. Fonde les ordres de Saint-Jacques de Compostella et d'Alcantara, *ibid.* Alphonse X publie le code des Partidas, I, 75 (4). Est élu empereur d'Allemagne, I, 139 (1), 180 (1). Alphonse XI; ses victoires et conquêtes sur les Mahométans, II, 60. Jean I, prétend au trône du Portugal, II, 61. Lève le siége de Lisbonne, II, 63. Henri III, abandonne ses prétentions au Portugal, II, 63. Henri IV, dernier roi de Castille; sa fille Jeanne Bertraneja est exclue de la succession, II, 170. Isabelle, sœur de Henri IV et épouse du roi d'Aragon, succède à son frère, *ibid.*

Digitized by Google

Envoie Christophe Colomb à la découverte de l'Amérique, II, 100.
Catalogne : Voy. *Barcelone, comté.*
Causes majeures, établies par le droit canon, sont réservées au pape par Grégoire VII, I, 26.
Célibat des prêtres, non usité dans l'église grecque, I, 123. Son introduction dans l'église latine, I, 124. Est commandé par le pape Grégoire VII, *ibid.* S'introduit en Irlande, I, 215 (3).
Ceuta, ville d'Afrique, est conquise par les Portugais, II, 105. Cédée à l'Espagne, II, 271, et suiv.
Chaldéens ; cultivent l'astronomie, Introd. XLI.
Chambre de réunions établie par Louis XIV à Metz, II, 233.
Champagne, comtes, montent au trône de Navarre, I, 202. Leur extinction, *ibid.*
Champagne et Brie, comtés; leur réunion à la France, I, 202.
Chan : Voy. *Khan*
Chapitres des églises cathédrales, deviennent seuls maîtres des élections, I, 180 (1).
Charlemagne : Voyez *Francs, Empereurs.*
Charles de Lorraine, dernier rejeton de la race de Charlemagne en France; son sort, I, 99.
Chartuitius, auteur de la vie de Saint-Étienne, est le plus ancien écrivain de Hongrie, I, 111 (3).
Chevalerie ; son origine et ses progrès, I, 160. S'oppose à l'introduction des armes à feu, II, 33.
Chine, subjuguée en partie par les Tatars Niutché, I, 231. Conquise toute entière par les Mongols, I, 232. Secoue le joug des Mongols, et se donne des empereurs chinois de la dynastie des Ming, I, 235 (2). Est conquise par les Tatars Mantcheoux, *ibid.* Sa conquête projetée par Timour, II, 92.
Chinois, sont inventeurs du papier de soie, II, 19, note.
Chiny, comté, passe aux ducs de Bourgogne, II, 49.
Chiozza (guerre de), funeste aux Génois, II, 58.
Choiseuil (le duc de), ménage le pacte de famille, III, 62; la cession et la conquête de la Corse, III, 83 et suiv.
Christianisme ; son introduction dans l'empire romain, Introd. LVI. Parmi les Goths, I, 7. Parmi les Francs, I, 14. Dans les pays Esclavons de l'Allemagne, I, 86. Parmi les Esclavons Moraviens, I, 76 (2). Parmi les Normands, I, 75. Dans les états du Nord, le Danemarck, la Suède et la Norwège, I, 104. En Islande, I, 107 (2). En Groenland, I, 107 (3). En Bohême, I, 108. En Pologne, I, 87, 108. En Silésie, I, 109. En Russie, I, 109. En Hongrie, I, 110. En Bulgarie, I, 113. En Irlande, I, 215 (3). En Finlande, I, 224. En Carélie, I, 224. En Livonie, I, 227. En Courlande, I, 228 (2). En Prusse, I, 226. En Lithuanie, II, 83. En Samogitie, II, 83 (3).
Chronologie ; son importance, Introd. XVI. Ses difficultés, *ibid* et suiv.

Digitized by Google

Chypre, royaume, donné à Gui de Lusignan, I, 152. Passe aux Vénitiens, II, 157. Est conquis sur les Vénitiens par les Turcs, II, 160, 224.
Civilisation ; ses progrès en Europe, I, 161.
Clémange ou *Claminge* (Nicolas), auteur françois, connu par ses écrits sur le grand schisme d'Occident, II, 17.
Clergé ; son influence dans le moyen âge, I, 34. Ses immunités dans le Portugal, I, 208. Son pouvoir dans les royaumes du Nord, I, 219 (1).
Clergé d'Allemagne ; origine de sa puissance séculière, I, 94. Obtient le gouvernement des villes épiscopales, I, 95.
Code de Justinien ; son usage en Italie, antérieur à la renaissance du droit romain, I, 172 (1). Prend vogue à l'académie de Bologne, I, 172. Voy. *Droit romain.*
Code des Pandectes, trouvé à Amalfi, n'est pas la cause de la renaissance du droit romain en Italie, I, 172 (1).
Code de las Partidas, publié par le roi Alphonse X de Castille, I, 175 (4).
Code de Théodose ; son usage en Italie dans le moyen âge, I, 172 (1).
Collecteurs, ou trésoriers pontificaux, II, 2.
Collége réformateur de Constance, II, 13.
Collége de réunions, établi par Charles XI, roi de Suède, II, 292.
Cologne, l'archevêque, obtient une partie de la Westphalie à titre de duché, I, 183.
Cologne, ville ; origine de son université, I, 178 (4). Chef-lieu du second quartier des villes hanséatiques, II, 38.
Colomb (Christophe), fait la découverte de l'Amérique, II, 100.
Combat judiciaire ; son origine, I, 32. Son usage dans les tribunaux, I, 174. Voy. *Jugemens de Dieu.*
Combat naval, de Beveziers, II, 240. de Copenhague, III, 139 (3). de Diu, II, 107. de Dominique, III, 132. de Hogland, III, 160. de la Hogue, II, 240. de Java, II, 178. de Kiöge, I, 306. de Lepante, II, 160. d'Oeland, II, 306. d'Ouessant, III, 132. de Scio, III, 91. du Sund, entre les Suédois, les Hollandois et les Danois, II, 289. de Swenkasund, III, 161. de Tschesmé, III, 91. de Wibourg, III, 161.
Commerce ; ses progrès, encouragés par les croisades, I, 162. Et par l'invention de la boussole, II, 36. Son extension depuis la fin du quinzième siècle, II, 107. Grandeur de celui de l'Angleterre, III, 67.
Commerce des Indes : Voyez *Indes orientales.*
Commerce du Levant, pratiqué par les François, I, 162.
Commerce, des villes d'Italie, I, 162. II, 36 ; des Vénitiens, I, 190. II, 36, des Génois, I, 194. II, 36 ; des Pisans, I, 195 ; des villes des Pays-Bas, II, 40 ; des Florentins, II, 36 ; des villes hanséatiques, I, 162. II, 37. Voyez *Ligue hanséatique.*
Commerce des Russes sur la

Digitized by Google

mer Noire, II, 314. III, 95, 141. Sur la mer Baltique, II, 317.

Communes ; leur origine dans le douzième siècle, I, 163. Leur formation en Italie à la suite d'une révolution, I, 164 ; en France, I, 165 ; en Allemagne, I, 166. Leur admission aux assemblées nationales, I, 167. Servent à balancer le pouvoir du clergé et de la noblesse, I, 169.

Comnènes de Trébisonde ; ceux de Corse en dérivent leur origine, II, 95 (4).

Compagnie angloise des Indes ; sa puissance, III, 70 (1).

Compagnie d'Ostende, établie par l'empereur Charles VI, III, 6. Différends à ce sujet, *ibid.* Sa suspension, III, 11. Sa suppression, III, 13.

Compas de mer ; Voyez *Boussole.*

Compromis de Bréda, II, 131.

Comtat Venaissin, est cédé au pape par le comte de Toulouse, I, 213. Le pape y est introduit par la France, I, 213 (2).

Comtes ; Voyez *Ducs.*

Conciles ; relatifs *aux brouilleries entre l'Empire et le sacerdoce*, I, 122 et suiv ; *aux erbisades ;* celui de Clermont de 1095, I, 148 ; de Latran de 1215, I, 154 ; de Mantoue de 1459. II, 95. *Au grand schisme d'Occident et à la réformation de l'église ;* celui de Pise en 1409, II, 11 ; de Constance en 1414, II, 12 ; de Bâle en 1431, II, 14. *A l'union entre les Grecs et les Latins ;* celui de Florence de 1439, II, 15. *A la réformation du seizième siècle ;* celui de Mantoue et de Vicence, II, 113. Celui de Trente ; son ouverture, II, 114. Forme de ses délibérations, II, 115. Autorité de ses décisions, *ibid.*

Conciles généraux ; leur supériorité sur les papes, définie aux conciles de Constance et de Bâle, II, 12, 14.

Concile de Bourges ; arrête la pragmatique, II, 15.

Concordats ; celui de *Worms*, entre l'empereur Henri V et le pape Calixte II, I, 137. de *Constance*, entre Martin V et la nation germanique, II, 14 (1). entre le même et la nation angloise, *ibid.* ; de *Rome*, entre le pape Eugène IV et la nation germanique, II, 43. de *Vienne*, entre l'empereur Frédéric III et le pape Nicolas V, II, 16, 43.

Confédération des Etats-Unis d'Amérique ; Voyez *Etats-Unis d'Amérique.*

Confédération germanique, négociée par le roi de Prusse, III, 121.

Confession d'Augsbourg, présentée à l'empereur Charles-Quint, II, 111. Est embrassée par une grande partie de l'Allemagne et du Nord, II, 112.

Confirmation des prélats ; enlevée aux supérieurs immédiats et réservée à la cour de Rome, I, 146. Otée au pape par le concile de Bâle, II, 14 ; par les pragmatiques de Bourges et de Mayence, II, 15, 43 ; rendue au même par le concordat germanique, II, 43.

Digitized by Google

Congrès : de Bocearest, III, 93; de *Cambrai ;* difficultés qui s'y élèvent, III, 5; sa rupture, III, 8. Celui des *Etats-Belgiques*, à Bruxelles, III, 154; des *Etats-Unis d'Amérique*, III, 127; de *Focszany*, III, 93; de *Munster et d'Osnabruck*, II, 127; de *Niemirow*, III, 25; de *Passarowitz*, III, 15; de *Soissons*, III, 11; de *Teschen*, III, 118.

Conradin, dernier rejeton de la maison de Hohenstaufen, est décapité à Naples, I, 199.

Conseil des dix à Venise ; son institution, I, 193.

Conseil des troubles, établi dans les Pays-Bas, II, 132.

Constance, concile, établit sa supériorité sur le pape, II, 12. Extirpe le grand schisme, *ibid.* Condamne la doctrine de Huss, *ibid.* Echoue dans ses projets de réforme, II, 13.

Constantin-le-Grand ; changemens qu'il introduisit dans l'Empire romain, Intr. LVI.

Constantinople ; assiégée par les Avares et les Bulgares, I, 113 (3). Inquiétée par les Russes au dixième siècle, I, 74. Assiégée par les Arabes, I, 114. Prise par les croisés, I, 153, 247. Reprise par les Grecs, I, 248. Est bloquée pendant dix ans par Bajazet I, II, 90. Prise d'assaut par Mahomet II, ses habitans sont emmenés en esclavage, II, 94. La ville est peuplée de nouveaux habitans, II, 95. Est menacée de nouveau par les Russes, III, 97.

Convention explicative de Constantinople, III, 140.

Cordoue, siége du califat d'Espagne, I, 47, 96. Voyez *Califat de Cordoue.*

Corinthe ; sa destruction par les Romains, Introd. XLVI.

Corse, île ; ses révolutions, I, 195 (1). III, 78. Est conquise par les Vandales, I, 18, et par les Arabes, I, 46. Expulsion des Arabes de l'île par les Génois et les Pisans, I, 195 (1). Ses évêchés partagés entre les deux métropoles de Pise et de Gênes, *ibid.* Les Génois s'y maintiennent contre le roi d'Aragon, II, 62 (3). Insurrections des Corses contre les Génois, III, 79. Cession de l'île à la France, III, 83. Soumission des Corses, III, 84.

Cortez (Ferdinand), conquérant du Mexique, II, 103.

Cosaques du Dniéper ; leur origine, II, 307. Se soumettent à la Russie, II, 308.

Cosaques Zaporogues ; leur constitution bizarre, III, 110. Leurs révolutions, II, 309, 311, III, 112. Leur dispersion, III, 113. Leurs nouveaux établissemens, dans le Kuban, III, 114.

Courlande ; sa conquête par les chevaliers de Livonie, I, 228. Sa conversion au christianisme, I, 228 (2).

Courlande, duché, érigé en faveur de Gotthard Kettler, dernier grand-maître de Livonie, II, 205. Révolutions de ce pays après l'extinction de la famille des Kettlers, III, 73 et suiv. Sa soumission à la Russie, III, 75, 178 (2).

Couronne angélique des Hongrois, a été fabriquée à Constantinople, I 110 (3).

Coutumes des provinces ; leur rédaction, I, 175.

Digitized by Google

Cracovie, ville de Pologne, saccagée par les Mongols, I, 241.

Crème, ville de Lombardie, cédée aux Vénitiens, par le duc de Milan, II, 58.

Crimée, siége d'une horde particulière de Mongols ou Tatars, I, 236. Voyez *Tatars de la Crimée*.

Critiques des actes publics, Introd. VI. Celle des historiens, *ibid.* VII.

Croatie: Dimitry Swinimer, roi de Croatie, se reconnoît vassal et tributaire du pape, I, 134. Ce royaume passe sous la domination des rois de Hongrie, I, 191, 242.

Croisades en Orient; leur origine, I, 146. Sont arrêtées au concile de Clermont, I, 148. Encouragées par des priviléges, I, 153. Les sept principales, *ibid* et suiv. Celle du roi Sigurd I de Norwège, I, 220 (1). Leur fin, I, 154. Leurs effets, I, 155, et suiv.

Croisades, leurs espèces différentes, I, 155. *Missions armées* contre les payens du Nord, I, 220, et suiv. contre ceux de Prusse, I, 226; de Livonie, I, 227; de Lithuanie, II, 79; contre les Albigeois, I, 211 et suiv.; contre les Hussites, II, 50; contre Pierre III, roi d'Aragon, II, 62.

Croisade contre les Turcs, arrêtée au concile de Mantoue, II, 95. Est sans effet, II, 96.

Croisés; ravages exercés par eux, I, 149. Etats qu'ils fondèrent en Orient, I, 151 et suiv. Causes du peu de durée de ces états, I, 152. Envahissent l'Empire grec et prennent Constantinople, I, 153, 247. Fondent l'Empire latin, I, 247. Voy. *Empire latin*.

Cromwel (Olivier). Son protectorat, II, 274. Fait passer l'acte de navigation, II, 275. S'empare de la Jamaïque, *ibid.*

Cromwel (Richard), se démet du protectorat, II, 275.

Cuba, île d'Amérique, découverte par les Espagnols, II, 100.

Cujavie; Voy. *Masovie*.

Culm, ville et territoire, cédés à l'ordre Teutonique par le duc de Masovie, I, 226. Est rendue à la Pologne par la paix de Thorn, II, 80.

Cumanie ou *Comanie ancienne*; son étendue, II, 237 (1).

Cumanie nouvelle; son siége dans la Moldavie, I, 245 (2). *Grande et petite*, contrées de la Hongrie habitées par des Cumans, *ibid.*

Cumans, sont les mêmes avec les Polowziens, les Kaptschaks et les Turcs, I, 245 (2). Occupent la Moldavie, *ibid.* Infestent l'Empire grec, *ibid.*

Cutajah, métropole de la Grande-Phrygie, passe au pouvoir d'Amurat I, II, 90. Devient le siége du Beglerbeg ou gouverneur-général de la Natolie, *ibid.*

Cycles, du soleil, Introd. XXXIV. De la lune, *ibid.* *ibid.*; des indictions, *ibid.* XXXV. pascal, *Ibidem*, XXXVI.

Cyras, fondateur de l'ancienne monarchie persanne, Introd. XLIII.

Czeches, peuple slave de la Bohême, I, 27.

Digitized by Google

D.

Dalmatie, proprement dite; démembrée de l'Empire grec par les Vénitiens, I, 191. Conquise par le roi Coloman de Hongrie, I, 242. Source de guerres entre les Hongrois et les Vénitiens, I, 191, 242 (3). Sa conquête par Louis-le-Grand, roi de Hongrie, II, 85. Est reconquise par les Vénitiens, II, 58, 86.

Dandolo (André), doge et historien de Venise, du quatorzième siècle, I, 191 (1).

Danemarck; ses révolutions, I, 105. II, 71, 191, 301. III, 110. Reçoit le christianisme, I, 105. Conquêtes de ses rois, *Ibid.* Sa grandeur sous Waldemar II, I, 221. Sa décadence, I, 222. Son trône électif dans la maison régnante, I, 218 (2). Obtient une métropole, I, 219 (1). Extinction de ses anciens rois, II, 71. Son aristocratie vicieuse, II, 192. Changement de religion, *ib.* Sa triste situation vers le milieu du dix-septième siècle, II, 301. Est menacé d'un entier bouleversement par le roi Charles X, II, 289, 301. Révolution dans son gouvernement, II, 302, *suiv.* Effets avantageux qui en résultent, II, 305.

Danemarck, *Rois anciens* appelés *Skioldungs*; leur généalogie, Tab. XL. Harald II, surnommé Blaatand; se fait baptiser, I, 105. Suenon I, retourne au paganisme, *ibid.* Canut-le-Grand; affermit le christianisme dans le Danemarck; ses conquêtes, *ibid.* Hordacnut, roi de Danemarck et d'Angleterre, *ibid.* Magnus, roi de Norwège et de Danemarck, *Ibid.* Suenon II, I, 106. Est sommé par le pape Grégoire VII de se soumettre à lui, I, 134. Canut IV (Saint-Canut), est assassiné, I, 219 (3). Waldemar I; ses conquêtes sur les Esclavons, I, 220. Rend les princes de Rugen tributaires, I, 221. Canut VI; assujettit les princes de Poméranie et de Meklenbourg, les comtes de Suérin et de Holstein, I, 221. Waldemar II; subjugue le Lauenbourg avec une partie de la Prusse, l'Estonie et l'île d'Oesel, I, 221, suiv. Construit Stralsund et Revel, I, 222. Perd toutes ses nouvelles conquêtes, à l'exception de l'île de Rugen, de Revel et de l'Estonie, *ibid.* Waldemar III (IV); vend l'Estonie à l'ordre Teutonique, I, 223 (1). Termine la race mâle des rois appelés *Estrithides*, II, 71. Marguerite, reine de Danemarck et de Norwège, II, 71. Réunit la Suède, *Ibid.* Voyez *Union de Calmar. Rois de Danemarck de la maison d'Oldenbourg*; leur généalogie, Tab. L. Christian I; son avénement, II, 73. Est la tige de tous les souverains du Nord, *Ibid.* Christian II, dernier roi de l'union; sa déposition, 191. Frédéric I; introduit le luthéranisme, II, 192. Christian III; abroge la hiérarchie et l'épiscopat, II, 193. Partage le Sleswic et le Holstein avec son frère Adol-

Digitized by Google

phe, tige de la branche de Holstein-Gottorp, II, 194. Frédéric II; reconnoît l'indépendance de la Suède, II, 192. Christian IV; sagesse de son administration, II, 195. Succombe dans sa guerre contre l'Autriche, II, 125. Exclut les Suédois de l'accès à la mer glaciale, II, 196. Frédéric III; est assiégé à Copenhague par Charles X, II, 289. Perd la Scanie, II, 290. Obtient des états de son royaume le pouvoir absolu et la succession héréditaire, II, 303. Publie la loi royale, II, 304. Christian V; combat avec avantage les Suédois, II, 305. Frédéric IV, s'allie contre Charles XII, II, 293. Est forcé à la paix de Traventhal, II, 294. Dépouille le duc de Holstein-Gottorp de ses états, II, 298. Oblige les Suédois de renoncer à l'immunité du Sund, II, 300. Frédéric V; est menacé d'une guerre avec la Russie au sujet des affaires du Holstein, III, 76. Christian VII; intervient dans l'affaire des dissidens, III, 86. Transige avec la Russie sur les différends du Holstein, III, 77. Révolution arrivée sous lui à Copenhague, III, 110. Prend part à la neutralité armée, III, 138. Attaque la Suède en sa qualité d'allié de la Russie, III, 160. Embrasse la neutralité, *ibid.* Est attaqué par l'Angleterre au sujet du renouvellement de la neutralité armée, III, 139 (2).

Danois; férocité de cette nation, I, 104, 218. Voyez *Normands*.

Dante Alighieri; défend Louis de Bavière contre la cour de Rome, II, 17. Forme le premier la langue italienne pour la poésie, II, 18.

Dantzic, ville; sa première fondation attribuée aux Danois, I, 221. Tombe au pouvoir de l'ordre Teutonique, II, 78. S'agrandit sous la domination de l'ordre, *ibid.* Est chef-lieu du quartier prussien des villes hanséatiques, II, 38. Passe sous la domination de la Pologne par la paix de Thorn, II, 80. Est cédée au roi de Prusse, III, 169.

Dardanelles; châteaux construits à l'entrée de l'Hellespont par Mahomet II, II, 95.

Dauphiné; province du royaume de Bourgogne, I, 62. Passe à la France, II, 44.

Dauphins: Humbert II, dernier des anciens dauphins, II, 44. Charles, premier dauphin de France; prête foi et hommage à l'empereur d'Allemagne, II, 44 (2).

Décret de Gratien, autorisé par le pape Eugène III, I, 174.

Decret de Léon VIII; sa critique, I, 85. (1).

Décrétales fausses, forgées par un imposteur, I, 125. Maximes qui en dérivent, *ibid.* sont adoptées et mises en vigueur par le pape Grégoire VII, I, 126.

Décrétales de Grégoire IX; rédigées par Raimond de Pennafort, I, 174. Publiées comme code de lois, *ibid.* Accroissent le pouvoir pontifical, *ibid.*

Défis; autorisés par les lois

Digitized by Google

des peuples germaniques, I, 32.
Degrés académiques ; leur invention, I, 177. Sont ambitieusement recherchés, I, 178.
Dermod, roi de Leinster en Irlande, ménage l'occasion aux Anglois de faire la conquête de l'Irlande, I, 215.
Despotisme ; des Romains, Introd. LV. Est tempéré par les institutions des peuples germaniques, I, 35.
Deux-Ponts (le duc de), s'oppose à la convention du 3 janvier 1778, conclue entre l'impératrice-reine et l'électeur palatin, sur la succession de la Bavière, III, 116. Réclame la protection du roi de Prusse, *ibid.*
Deux-Siciles ; Voyez *Siciles* (*deux*).
Diaz (Barthélemi) ; double le premier le cap de Bonne-Espérance, II, 106.
Dictatus, du pape Grégoire VII, I, 126 (1).
Dissidens de Pologne, Voyez *Pologne.*
Dixmes ; leur introduction vivement contestée dans le Nord, I, 219. Donnent lieu au martyre de Canut IV, dit St. Canut, I, 219 (3).
Diu, royaume des Indes, conquis par les Portugais, II, 106.
Docteurs en droit civil ; leur institution due à Irnerius, I, 177.
Docteurs en droit canon ; institués par le pape Eugène III, I, 178.
Doges ; leur introduction à Venise, I, 190. A Gênes, II, 56 (2).
Dominique, fondateur de l'ordre des Dominicains, I, 214 (2).
Dons gratuits ; leur usage chez les Francs, I, 66.
Donation de l'Exarchat faite au pape, I, 43. Celle de la comtesse Mathilde, I, 140.
Doria (Pierre), pénètre dans les lagunes de Venise, II, 56.
Doria (André), rétablit la république à Gênes, II, 155.
Douay, ville de Flandre, est cédée à la France, II, 229.
Drizehn (André), associé de Gutenberg pour l'imprimerie à Strasbourg, II, 25. Tient la première presse, *ibid.*
Droit canon ; son introduction, I, 173. Voyez *Décret* et *Décrétales.*
Droit de dévolution, usité dans les Pays-Bas, II, 227. Guerre y relative, II, 228.
Droit féodal Lombard ; sa rédaction, I, 175.
Droit du plus fort, parvient à son comble en Empire dans le treizième siècle, I, 175, 179.
Droit de prévention ; son origine, I, 144.
Droits provinciaux d'Allemagne, recueillis dans le treizième siècle, I, 175 (4).
Droit romain ; tombe en désuétude dans les provinces qui avoient été de la dépendance de l'Empire romain en Occident, I, 172. Conserve quelque vigueur en Italie, I, 172 (1). Sa renaissance dans l XIIe. siècle I, 171. Circonstances qui e favorisent l'introduction dan les principaux états de l'Europe, *ibid.* Voyez *Code d Justinien.*
Drontheim, érection de son archevêché, I, 219 .1).

Digitized by Google

Drouette, nom du François qui occasionna les vêpres siciliennes, I, 200.

Ducs et comtes; leur pouvoir sous les Francs et les Allemands, I, 68. 93. Deviennent héréditaires en France, I, 69, 99. Sont long-temps simples officiers royaux en Allemagne, I, 93. S'y rendent également héréditaires, *ibid.*

Duels, leur origine, I, 32. Voyez *Combat judiciaire.*

Dunkerque, ville et port de Flandres, vendu à la France par le roi Charles II, 275 (1). Comblement de son port, ordonné par la paix d'Utrecht, II, 254.; maintenu par la paix d'Aix-la-Chapelle, III, 45. Aboli par une clause de la paix de Versailles, III, 136.

Durer, Albert, fameux graveur et peintre, II, 29.

E.

Ecosse, ses révolutions, II, 70. Extinction de ses anciens rois, *ibid.* Succession contestée entre les Baliols et les Bruces, *ibid.* Avénement des Stuarts, *ibid.* Limitation du pouvoir féodal et aristocratique des nobles, *ibid.* Changement de religion, II, 184. Union avec l'Angleterre, II, 186. II, 280. Abolition de l'épiscopat, II, 279.

Ecosse, rois, leur généalogie, Tab. XXXIX. ALEXANDRE III, termine l'ancienne race de ces rois, II, 70. ROBERT II, premier roi de la maison de Stuart, *ibid.* JACQUES I, réprime le pouvoir abusif des nobles, *ibid.* JACQUES II, porte des lois destructives de l'aristocratie, *ibid.* MARIE-STUART, son règne en Ecosse, II, 185 suiv. Sa fin tragique, II, 186. JACQUES VI, monte au trône d'Angleterre, II, 188.

Edesse, ville de l'ancienne Mésopotamie, prise par Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, I, 152. Reprise sur les Francs par l'Atabek Zenghi, *ibid.* Voy. *Omad'ddin Zenghi.*

Edesse, comté, son origine et sa fin, I, 152.

Edit de Nantes, publié par Henri IV, roi de France, II, 168. Révoqué par Louis XIV, II, 236.

Edit de Nîmes, sa révocation, II, 237.

Egypte, royaume macédonien, détruit par les Romains, Introd. XLVI.

Egypte, sa conquête par les Arabes, I, 44; par les califes Fathimites, I, 48 (2); par le fameux Saladin, I, 250. Est envahie par les Mameluks, I, 252. Conquise par les Turcs, II, 222.

Egyptiens, anciens; cultivent l'astronomie, Introd. XLI. Etablissent des colonies dans la Grèce, *ibid.* XLII.

Leur monarchie, *ibid.* XLIII.

Electeurs d'Empire; leur origine, I, 179. Quand réussirent-ils à exclure les autres princes des élections ? I, 180 (1). Leur politique à n'élire que des empereurs foibles, I, 181.

Elections des églises, leur liberté réclamée par le pape Grégoire VII, I, 122. Accordée par les empereurs, I, 137. Anéantie par les réserves des papes, I, 145. Renouvelée par les décrets du concile de Bâle, II, 14. par les pragmatiques de Bourges et de Mayence, II, 15, 43. Maintenue en Allemagne par le concordat de Vienne, II, 43.

Electorats d'Empire; leur succession, II, 42. Leurs droits et prérogatives, I, 43. Etablissement d'un huitième électorat en faveur de la maison Palatine, II, 128, et d'un neuvième en faveur de la maison de Brunswic-Lunebourg, II, 256.

Elutes, appelés vulgairement Calmucs. Voy. *Calmucs*.

Emico, comte du Rhin, mène une des premières armées des croisés, I, 149 (2).

Emir-el-Mouménin, dignité arabe, I, 203.

Emirs turcs; envahissent l'empire grec en Asie-Mineure, II, 88. Sont dépouillés par Amurat I et Bajazet I, II, 90.

Empereurs d'Allemagne; envisagés comme chefs de la chrétienté, I, 90. Leur droit de créer seuls des rois, I, 91. Leur préséance sur les autres souverains, *ibid.* Droit de nommer les papes, *ibid.* Chute de leur autorité, I, 93. Renoncent à leurs droits sur Rome et sur les papes, I, 140 (1). Sont confirmés et déposés par les papes, I, 139. Perdent leur pouvoir en Italie, I, 164, 186. Leur dignité relevée par Rodolphe de Habsbourg, I, 181. par la loi de Francfort de 1338, II, 9, 42.

Empereurs d'Allemagne, leur suite. *Maison de Saxe*, sa généalogie, Table généal. III. Otton-le-Grand, fait la conquête de l'Italie, I, 81 suiv. Est couronné empereur à Rome, I, 84. Fait déposer le pape Jean XII, I, 85. Réunit l'Italie et la dignité impériale au royaume d'Allemagne, *ibid.* Etablit des évêchés dans les pays esclavons, I, 86. Accorde aux évêques le gouvernement des villes de leur résidence, I, 94. Otton III, fonde l'archevêché de Gnesne, I, 87. Henri II, dernier empereur de la maison de Saxe, *ibid.* Ses traités avec Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, I, 88. *Maison Salique*, sa généalogie, Tab. IV. Conrad II, réunit le royaume de Bourgogne, I, 87. Henri III, réunit une partie de la Hongrie, I, 90; nomme et dépose plusieurs papes, I, 91. Henri IV; ses différens avec le pape Grégoire VII, I, 120, suiv. Est déposé par lui, I, 128. Soumet sa dignité au pape, I, 131. Ses fils sont armés contre lui, I, 136. Henri V, transige avec Calixte II par le concordat de 1122, I, 137. Effets de cette

Digitized by Google

transaction, *ibid.* Protège les villes épiscopales contre les évêques, I, 166. LOTHAIRE-LE-SAXON, nomme le duc Conrad de Zaringue régent de Bourgogne, I, 89; demande au pape sa confirmation, I, 139 (1). *Maison de Hohenstauffen* : son avénement au trône de l'Empire, I, 138 (2). Sa généalogie, Tab. V. CONRAD III, chef de la deuxième croisade, I, 153. FRÉDÉRIC I, transige avec la maison de Zaringue sur la régence de Bourgogne, I, 89. Se fait couronner roi d'Arles, I, 89 (1). Dépouille la maison des Guelphes, I, 182. Fait des efforts inutiles pour réduire les villes d'Italie, I, 186. Renonce à la préfecture de la ville de Rome, I, 140. Erige la Sardaigne en royaume, et couronne Barason à Pavie, II, 196 (1). Accorde une jurisdiction privilégiée aux universités, I, 178. Conduit la troisième croisade, I, 153. HENRI VI, acquiert le royaume des Deux-Siciles, I, 198. PHILIPPE DE SUABE, est élu en litige avec Otton de Brunswic, I, 139 (1). Erige la Bohême en royaume, II, 49 (1). OTTON IV, soumet son élection au pape, I, 139 (1). FRÉDÉRIC II, entreprend la sixième croisade, I, 154. Est déposé par les papes, I, 139 (2). Echoue dans sa guerre contre les confédérés de Lombardie, I, 187. Crée son fils naturel roi de Sardaigne, I, 196 (1). Confirme aux chevaliers teutoniques la donation de la Prusse, I, 226. CONRAD IV, dernier empereur de la maison de Hohenstauffen, I, 138 (2). *Empereurs de différentes maisons* : leur généalogie, Tab. VI. GUILLAUME D'HOLLANDE, I, 181 (1). RICHARD DE CORNOUAILLES et ALPHONSE DE CASTILLE, soumettent leur élection au jugement du pape, I, 180 (1). RODOLPHE DE HABSBOURG, est élu par les sept électeurs privatifs, *ibid.* Renonce à la souveraineté sur Rome et sur le pape, I, 140 (1). Donne une nouvelle vigueur à l'Empire, I, 181. Confère l'Autriche à ses fils, I, 185. ADOLPHE DE NASSAU, I, 180 (1). ALBERT I D'AUTRICHE, I, 180 (1). Ses projets sur la Suisse, II, 45. *Maison de Luxembourg* : son avénement, II, 42. Sa généalogie, Tab. VII. HENRI VII, appelle les villes à la diète, I, 168. Fixe la couronne de Bohême dans sa maison, II, 49. Cherche à relever l'autorité impériale en Italie, II. 53. LOUIS DE BAVIÈRE, ses démêlés avec les papes, II, 8. Son décret passé à la diète de Francfort, II, 9, 42. Confère le margraviat de Brandebourg à son fils, II, 52. Echoue dans ses expéditions d'Italie, II, 53. Fait à l'ordre Teutonique la donation de la Lithuanie, II, 79. CHARLES IV, renonce à la haute souveraineté sur Rome et sur le pape, I, 140 (1). Abandonne les droits de l'Empire sur l'état ecclésiastique, I, 140 (1), et sur Avignon, I, 44. Rédige la bulle d'or, II, 42. Incorpore la Silésie et la Lusace au royaume de Bohême, II, 50. Joue un triste rôle en

Digitized by Google

Italie, II, 53. Wenceslas, érige le duché de Milan, II, 54. Sigismond, fait convoquer le concile de Constance, II, 12. Sa guerre contre les Hussites, II, 50. Emploie en Italie des mousquetaires ou fusiliers, II, 32(3). Confère l'électorat de Saxe à la maison de Misnie, II, 51, et celui de Brandebourg à la maison de Hohenzollern, II, 52. Adjuge la succession de Straubingen au duc Albert d'Autriche, son gendre, III, 115 (1). Reconnoît la légitimité des droits des ducs de Bavière sur cette succession, *ibid. Maison de Habsbourg-Autriche :* sa généalogie, Tab. gén. VIII. Frédéric III est couronné roi d'Italie et empereur à Rome, II, 146. Confère la dignité archiducale à sa maison, I, 186 *note*. Maximilien I, recueille la succession de Bourgogne, II, 118. Etablit la paix publique perpétuelle et la chambre impériale, II, 121 suiv. prend le titre d'empereur élu, I, 88 (1). II, 146. Charles-Quint, hérite de la monarchie espagnole, II, 118. Signe la première capitulation, II, 123. Est le dernier des Empereurs qui se fit couronner roi d'Italie et empereur, II, 146. Ses guerres contre les protestans d'Empire, II, 123. S'érige en dictateur à la diète d'Augsbourg de 1548, II, 124. Ses guerres contre la France, II, 164, 173. Ferdinand I, auteur de la branche allemande d'Autriche, II, 118. Hérite des royaumes de Hongrie et de Bohême, II, 119. Ménage les traités de Passau et de religion d'Empire, II, 124 suiv. Ferdinand II, ses succès dans la guerre de trente ans, II, 125. Menace la liberté germanique, II, 120, 125. Ferdinand III, cède la Lusace à l'électeur de Saxe, II, 126. Conclut la paix de Westphalie, *ibid.* Léopold I, se ligue contre Louis XIV, II, 231, 240, 248. Prétend à la monarchie espagnole, II, 243. Manque l'occasion d'assurer cette monarchie à sa maison, II, 245. Erige le neuvième électorat, II, 256. Ses succès dans sa guerre contre les Turcs, II, 322. Joseph I, est destiné par son père au trône de l'Empire, II, 242. Confisque les duchés de Mantoue et de Mirandole, II, 264. Sa mort prématurée cause un changement dans le système politique de l'Europe, II, 251. Charles VI, concurrent de Philippe d'Anjou au trône d'Espagne, II, 251, 268. Son élévation au trône impérial, II, 251. Sa capitulation, II, 257. Etablit la compagnie d'Ostende, III, 6. Fait son accommodement avec Philippe V, III, 8. Sa pragmatique sanction, III, 11. Envoie des troupes dans la Corse, III, 79. Ses guerres avec les Turcs, III, 14, 25. Obtient des états de Hongrie le droit de succession pour ses filles, III, 16. Est le dernier mâle de sa maison, III, 28. Prétendans à sa succession, *ibid.* Guerre de succession élevée à sa mort, III, 31. Charles VII, électeur de Bavière ; son

Digitized by Google

élection au trône de l'Empire, III, 31. Transfère sa résidence à Francfort, III, 34. Conclut un traité d'union avec le roi de Prusse, *ibid.* Rentre dans la Bavière, III, 35. Meurt, *ibid. Maison de Lorraine-Autriche* : sa généalogie, Tab. IX. François I, son élection au trône impérial, III, 36. Est reconnu par le roi de Prusse, III, 37. Associé au gouvern. des pays hérédit. d'Autriche par la reine Marie-Thérèse, son épouse, III, 36. Joseph II, prétend à la succession de Bavière, III, 114. Conclut un traité d'échange avec l'électeur de Bavière, III, 121. Accède à la neutralité armée, III, 138. Ses différends avec les Hollandois, III, 143. Leur fait vider les places de la barrière, III, 144. Exige l'ouverture de l'Escaut, III, 145. Guerre avec cette république, *ibid.* Paix de Fontainebleau, III, 147. S'érige en réformateur des Etats d'Autriche à la mort de sa mère, III, 152 (2). Changement dans le gouvernemens des Pays-Bas; troubles qui en résultent, III, 153. Son voyage dans la Crimée avec l'impératrice de Russie, III, 157. Prend part à la guerre des Russes contre les Turcs, III, 158. Léopold II, pacifie les troubles belgiques, III, 155. Fait la paix avec les Turcs sur le pied du *statu quo strict* avant la guerre, III, 163. François II, fait entrer une armée en Pologne, III, 175. Participe au troisième démembrement de cette république, III, 177. Lot qui lui revient, III, 178. Voy. *Hongr.* et *Bohéme.*

Empereurs des Francs. Voyez *Francs, empereurs.*

Empereurs grecs ; leur suite chronologique, Tab. LXXII. Zenon, encourage les Ostrogoths à faire la conquête de l'Italie, I, 22. Justinien; ses conquêtes sur les Ostrogoths, I, 23. sur les Vandales, I, 19. Son code de lois introduit dans l'Occident depuis le douzième siècle, I, 172 suiv. Léon III l'Isaurien, proscrit le culte des images, I, 39 Arrête les progrès des Arabes, I, 115. Le pape et les Romains se révoltent contre lui, I, 40. Constantin Copronyme et Léon IV, dit Chazar ou *Porphyrogennète*, tous les deux iconoclastes, I, 39 (3). Irene, rétablit les images au concile de Nicée, *ibid.* Romain IV Diogène, est dépouillé par les Turcs de plusieurs provinces de l'Asie-Mineure, I, 117. *Maisons des Comnènes et des Anges;* leur généalogie, Tab. LXXIII suiv. Isaac II l'Ange, détrôné par son frère, implore le secours des croisés, I, 246. Est rétabli par eux, *ibid.* Tué par Alexis Murzuphle, *ibid. Maison des Paléologues;* sa généalogie, Tab. LXXVII. Michel Paléologue, reprend Constantinople sur les Latins, I, 248. Andronic II, est attaqué en Asie-Mineure par les Turcs Ottomans, II, 88. Jean II, se rend tributaire des Turcs, *ibid.* Manuel II, est bloqué par Bajazet I à Constantinople, peu-

dant dix ans, II, 90. Jean III, signe à Florence l'union avec l'église latine, II, 15 (2). Constantin, surnommé *Dragases*, dernier empereur grec, périt au sac de Constantinople, II, 94.

Empire d'Allemagne; ses révolutions, I, 81, 179. II, 42, 121, 255. Son origine remonte à Otton-le-Grand, I, 84. Sa puissance et son étendue, I, 90. Sa décadence et causes de sa décadence, I, 91, 137. Sa constitution vicieuse, I, 92. Prétendu fief du pape, I, 132, 139. Son état anarchique, I, 179. Demêlés des empereurs avec les papes, I, 128 et suiv. Est déclaré indépendant de la cour de Rome, II, 9, 42. Changemens arrivés dans sa constitution, I, 93, 179. II, 42, 121, et dans ses provinces; I, 181. II, 43 suiv. Ses guerres de religion, II, 123, 125. Sa constitution réglée définitivement par la paix de Westphalie, II, 127.

Empire des Arabes; son origine et ses progrès, I, 44. Sa chute, I, 47, 117. Voy. *Arabes*, *Califes*, *Califat*.

Empire des Francs; son étendue sous Charlemagne, I, 55. Puissance dominante de l'Europe, I, 56 Sa décadence, I, 57. Son démembrement, I, 58. Royaumes qui en sortent, *ibid.* Causes de sa chute, I, 65 suiv. Voy. *Francs*.

Empire Grec; ses révolutions, I, 111, 245. Est envahi par les barbares, I, 113. Démembré par les Lombards, les Normands et les Arabes, I, 114, 115; par les Turcs Seljoucides, I, 117. Attaqué et démembré par les Latins et les croisés, I, 246 suiv. Causes de sa ruine, II, 87. Ses provinces de l'orient envahies par les Turcs, II, 88. Foiblesse des derniers empereurs, *ibid.* Son bouleversement, II, 94.

Empire de Kara-Khataï. Voy. *Kara-Khataï*.

Empire de Kin, ou des Tatars Niutché. Voy. *Tatars Niutché*.

Empire des Latins, sa fondation par Baudouin I, comte de Flandre, I, 247. Sa fin sous Baudouin II, I, 248. généalogie de ses empereurs, Tab. LXXV.

Empire Macédonien, ancien. Voyez *Macédoine*.

Empire des Mongols. Voyez *Mongols* et *Tschinghis-Khan*.

Empire de Nicée, sa fondation par Théodore Lascaris, I, 248. S'agrandit sur les Latins, *ibid.* Son siége transféré à Constantinople, I, 249 Généalogie de ses empereurs, Tab. LXXVI.

Empire Persan, ancien. Voy. *Persans*.

Empire Romain ancien, son origine et ses progrès, Intr. XLVI suiv. Son étendue sous Auguste, *ibid.* LIII. *Ibid.* Son gouvernement et ses vices, *ibid.* LIV suiv. Partage de l'empire et chute de celui d'Occident, *ibid.* LVII.

Empire de Roum. Voy. *Roum* et *Seljoucides de Roum*.

Empire de Saladin; sa fondation, I, 249. Son démembrement après la mort de ce

Digitized by Google

conquérant, I, 251. Voyez *Saladin*.
Empire des Song ou *Sum*, à la Chine; sa destruction par les Mongols, I, 232 (2).
Empire de Trébizonde: ALEXIS et DAVID COMNÈNE, ses fondateurs, I, 248. DAVID COMNÈNE, est dépouillé par Mahomet II, II, 95. Sa famille est anéantie, II, 95 (4).
Empire des Turcs Ottomans. Voyez *Turcs Ottomans*.
Empire des Turcs Seljoucides, son origine et ses progrès, I, 116. Son démembrement, I, 117, 249. Voy. *Seljoucides*.
Épire, souveraineté grecque, fondée par Michel-Ange Comnène, I, 248.
Épreuve par le feu. Voyez *Jugemens de Dieu*.
Ères, leur grande diversité, Introd. XXVIII. Mondaine de Constantinople, *ibid.* XXIX. Mondaine des Juifs, *ibid.* XXX. d'Espagne, *ibid.* de l'Hégyre, *ibid.* XXXI. Dionysiène ou vulgaire, *ibid.* des François, *ibid.* XXXIII.
Escaut; sa fermeture ordonnée par la paix de Munster, II, 139. Son ouverture exigée par l'empereur Joseph II, III, 145, mais non accordée, III, 147.
Esclavonie; passe aux rois de Hongrie, II, 242. Est envahie par les Turcs, II, 217. Reconquise par l'Autriche, II, 323.
Esclavons. Voy. *Peuples Esclavons*.
Esclavons Moraviens, embrassent le christianisme, I, 76 (2). Voy. *Moravie*.
Espagne, ses révolutions, I, 15, 45, 96, 207. II, 60, 170. 267. Conquise par les Visigoths, I, 16; subjuguée par les Arabes, I, 45. Époque de leur invasion, *ibid.* (2). Est partagée en plusieurs états chrétiens et mahométans, I, 96 et suiv., I, 201. Prétendue être du domaine de l'église, I, 133. Son agrandissement depuis Ferdinand-le-Catholique, II, 170. Décadence de cette monarchie, II, 174, 267. Différends sur la succession de Charles II, II, 242. Traités de partage, II, 244. Testament de Charles II, II, 245. Son acceptation par Louis XIV, II, 246. Guerre de la succession, II, 249. Paix d'Utrecht, II, 252. Continuation des différends sur cette succession, III, 2. Leur arrangement définitif par le traité de la quadruple alliance et les traités subséquens, III, 3 et suiv. Alliance avec la France par le pacte de famille, III, 62. Voyez *Castille*, *Aragon*, *Navarre*.
Espagne, rois Visigoths: ATAULF, prend Barcelone, I, 16. EURIC, dépouille les Romains, *ibid.* LÉOVIGILDE, met fin au royaume des Suèves, *ibid.* RODERIC, dernier roi, tué à la bataille de Xerès de la Fontera, I, 45 suiv. Voy. *Visigoths*.
Espagne, rois: FERDINAND-LE-CATHOLIQUE, roi d'Aragon, réunit la Castille, II, 170. Abat le pouvoir féodal, II, 171. Fait la conquête du royaume de Grenade, *ibid.* s'ouvre l'Amérique, II, 100, 172. Réunit les royaumes de Navarre et de Naples, II, 172. *Rois de la maison*

Digitized by Google

d'Autriche; leur généalogie, Tab. XVIII. CHARLES I, sa grandeur et sa politique, II, 173. Ses conquêtes en Amérique et en Italie, II, 103, 147, 173. PHILIPPE II, réunit la monarchie portugaise, II, 119, 173. Perd les Provinces-Unies, II, 136. Son despotisme et ses revers, II, 130 et suiv., 174. PHILIPPE III, chasse les Maures ou Morisques de l'Espagne, II, 174. PHILIPPE IV, foiblesse de son administration, II, 175. Perd le Portugal, II, 179. CHARLES II, dernier mâle de la branche espagnole d'Autriche; ses guerres avec la France, II, 227, 231, 240. Son testament en faveur de Philippe d'Anjou, II, 245. Sa mort, II, 246. *Rois de la maison de Bourbon*; leur généalogie, Tab. XIX. PHILIPPE V, sa proclamation, II, 246. A pour concurrent Charles d'Autriche, II, 268. Est maintenu par la paix d'Utrecht, II, 252, 269. Publie un nouvel ordre de succession, II, 269. Attaque de nouveau l'empereur, III, 3. Est attaqué par la France et par l'Angleterre, III, 4. Fait sa paix avec l'empereur, III, 8. Se raccommode avec la France et avec l'Angleterre, III, 11. Allié de la France dans la guerre pour la succession de Pologne, III, 20. Co-prétendant à la succession d'Autriche, III, 29. FERDINAND VI, rappelle les troupes espagnoles de l'Italie, III, 39 Transige avec l'Angleterre sur le contrat d'Asiento, III, 45 (1). Et avec le Portugal sur la colonie du Saint-Sacrement, III, 52. CHARLES III, son avénement III, 70. Cède le royaume des Deux-Siciles à son troisième fils, III, 71. Son pacte de famille avec la France, III, 62. Sa guerre avec l'Angleterre et le Portugal, *ibid.* Cède par la paix de Paris la Floride à l'Angleterre, III, 66. Rend la colonie du St.-Sacrement au Portugal, III, 67. La reprend et transige sur les limites avec cette puissance, *ibid.* Obtient la Louisiane de la France, III, 66 (1). Allié de la France dans la guerre de l'Amérique septentrionale, III, 131. Ses conquêtes dans cette guerre III, 133. Avantages qui lui sont accordés par la paix de Versailles, III, 136.

Este, marquis, s'emparent de la souveraineté de Modène, II, 53. Obtiennent la dignité ducale, *ibid.*

Estonie, étendue que lui donnoient les anciens, I, 225 (2). Est envahie par les Suédois croisés, I, 225 (1). Conquise par le roi Waldemar II de Danemarck, I, 222. Vendue à l'ordre Teutonique par le roi Waldemar III, I, 223 (1). II, 79. Se soumet à la Suède, II, 206 (2). Est cédée à la Russie par la paix de Nystedt, II, 301.

Etats-Belgiques-Unis. Voyez *Pays-Bas*.

Etat ecclésiastique, son origine, I, 39. Devient souveraineté, I, 138 suiv. Voyez *Papes*.

Etats-Unis d'Amérique; origine de leur confédération, III, 122. Leur guerre avec

Digitized by Google

l'Angleterre, III, 128. Capitulation de Saratoga, III, 129. Alliance avec la France, III, 130. Déroute du lord Cornwalis, III, 134. Reconnoissance de leur indépendance par l'Angleterre, III, 135. Paix de Paris, *ibid.* Leur nouvelle constitution fédérale, III, 129 note.

Eugène, prince, général de l'empereur; ses victoires, II, 249. Conclut les préliminaires de Rastadt avec Villars, II, 255.

Évêchés, les trois; conquis par Henri II, II, 165. Cédés à la France par la paix de Westphalie, II, 128, 169.

Exarchat, gouvernement des Grecs en Italie, I, 41. Double sens qu'on lui prête, *ibid* (2).

Exarchat de Ravenne; sa conquête par les Lombards, I, 41. Places qu'il renferme, I, 44 (1). Est donné au pape par Pepin-le-Bref, I, 43.

Excommunication; sa nouvelle forme inventée par le pape Grégoire VII, I, 129.

Eyck. Voyez *Van Eyck*.

Eydgenossen; origine de ce terme, II, 47.

F.

Fabriques; V. *Manufactures*.

Fabrique de papier de linge; la plus ancienne, II, 20.

Farnese (Alexandre), prince de Parme; ses exploits dans les Pays-Bas, II, 135. V. *Parme*.

Fathimites; Califes d'Afrique et d'Egypte; sont dépouillés de l'Afrique, I, 203. Font la conquête de la Palestine, I, 147 (1). Sont dépouillés de l'Egypte, I, 250.

Felix V; ex-duc de Savoye, opposé à Eugène IV, par le concile de Bâle, II, 15.

Feu Grégeois; son invention et description, I, 115.

Fiefs; leur origine, I, 30. Deviennent héréditaires en France, I, 69. En Allemagne, I, 94. 137.

Fiefs ecclésiastiques; leur origine en Allemagne, I, 94.

Final, marquisat; vendu par l'Empereur à la république de Gênes, III, 38 (1). Assuré au roi de Sardaigne par le traité de Worms, III, 33, 38 (1). Rendu à la république de Gênes par le traité d'Aix-la-Chapelle, III, 44.

Finances; chez les Francs, I, 66.

Finiguerra, Maso, orfèvre de Florence, regardé comme l'inventeur de la gravure en cuivre, II, 28.

Finlande; est conquise par les Suédois et convertie au christianisme, I, 224.

Flandre, comté, passe aux ducs de Bourgogne, II, 48.

Flave Gioja; Voyez *Gioja*.

Fleurs-de-lys; quand ont-elles été employées dans les armes de France, I, 155 (1).

Florence, concile, indiqué par le pape Eugène IV, II, 15. Arrête, sans effet, l'union entre les Grecs et les Latins, II, 15 (2). Voy. *Union entre les Grecs et les Latins*.

Digitized by Google

Florence, ville ; origine de son état républicain, II, 55. Se donne un gonfalonier de justice, *ibid.* Progrès de son commerce et de sa puissance, *ibid.* Chute de cette république, et création du duché de Florence, II, 149. Voyez *Toscane.*

Folke-Filbyter, fondateur d'une race particulière de rois de Suède, appelés Folkungiens, I, 224 (5).

Fournier; son opinion sur la presse, de Gutenberg réfutée, II, 26 (1).

France ancienne, située entre le Rhin, le Mein, le Weser et l'Elbe, I, 8 (2), 9. Est transférée dans la Gaule, I, 12. Occupée en partie par les Saxons. I, 10.

France orientale, ou royaume d'Allemagne, distinguée de la *France occidentale* ou du royaume de France proprement dit, I, 59.

France, royaume, démembré de la monarchie des Francs, I, 58. Ses révolutions, I, 58, 98, 209. II, 63, 161, 225. Ses premières limites, I, 58. Son système féodal héréditaire, I, 69. 99. Causes qui y maintiennent le pouvoir royal, I, 209, 210 (1). Sa rivalité avec l'Angleterre, I, 210. II, 64, 280. III, 2, 56, 130. Guerres avec cette puissance, *ibid.* Réunions des rois, I, 210, 213. Leurs croisades, I, 211. État malheureux de la France sous Charles VI, II, 65. Introduction du pouvoir absolu des rois, II, 67, 168. Changemens dans la discipline ecclésiastique, II, 68. Origine de sa rivalité avec l'Autriche, II, 161. Elle tient la balance contre cette puissance, II, 120, 164, 169, 225. Ses guerres de religion, II, 165. Troubles de la Ligue, II, 167. Son élévation sous les princes de la maison de Bourbon, II, 225 et suivantes.

France, rois carlovingiens; leur généalogie, Tab. X. CHARLES-LE-CHAUVE, premier roi de France, I, 59. Perd la Navarre, I, 64. Accorde l'hérédité des gouvernemens et des fiefs. I. 69. CHARLES-LE-GROS, est déposé par les François, I, 60. CHARLES-LE-SIMPLE, s'empare du royaume de Lorraine, I, 61. Cède aux Normands une partie de la Neustrie, I, 76. Perd le royaume de Lorraine, I, 80 LOUIS-LE-FAINÉANT, dernier roi Carlovingien, I, 98. *Rois anciens Capétiens*, leur généalogie, Tab. XI. HUGUES CAPET, son avénement, I, 98. HENRI I, épouse Anne Jaroslawowna de Russie, I, 109. PHILIPPE I, est menacé par le pape Grégoire VII, I, 133. Fait la faute de ne pas s'opposer à l'élévation du duc de Normandie au trône d'Angleterre, I, 210. Sa première guerre avec cette puissance, *ibid.* LOUIS VI, dit LE GROS, commence à accorder des droits de commune, I, 165. LOUIS VII, prend part à la seconde croisade, I, 153, 211. Se sert dans ses armes des fleurs-de-lys, I, 155 (1). Son divorce avec Éléonore de Poitou, I, 210. PHILIPPE AUGUSTE, fait la troisième croi-

Digitized by Google

lade, I, 153, 211. Gagne la supériorité sur l'Angleterre, I, 210. Ses nombreuses réunions, I, 211. Sa victoire de Bouvines, *ib.* Donne les premiers privilèges à l'université de Paris, I, 178 (3). Louis VIII, s'arroge exclusivement le droit de commune, I, 166. Se croise contre les Albigeois, I, 212. S. Louis ou Louis IX, chef de la septième croisade, est fait prisonnier au combat de Massoure, I, 154, 211. Cède ses droits de suzeraineté sur la Catalogne, I, 64 (5). Sa paix avec les comtes de Toulouse et de Carcassonne, I, 213. Sa paix avec l'Angleterre, I, 211 (3). Envoie une ambassade en Mongolie, I, 234 (4). Sa croisade de Tunis, I, 213 (1). Philippe III, dit le Hardi, établit le Pape dans le Comtat, I, 213 (2). Entreprend une croisade contre le roi d'Aragon, en faveur de Charles de Valois son fils, II, 62. Philippe-le-Bel, convoque pour la première fois le tiers-état, II, 168. Son différend avec le pape Boniface VIII, II, 6. Fait l'acquisition de la ville de Lyon, II, 44. Acquiert la royaume de Navarre, I, 202. Louis X, dit le Hutin, affranchit les serfs de la couronne, I, 170. Philippe V, dit le Long; Charles IV, dit le Bel, derniers rois de France et de Navarre des anciens Capétiens, I, 202. *Rois de la branche des Valois*, leur généalogie, Tab. XII. Philippe de Valois, son avénement, II, 64. Sa guerre contre Edouard III, roi d'Angleterre, II, 65. Réunit la Champagne, le Dauphiné et le comté de Montpellier, I, 202. II, 44, 61. Jean II confère les comtés d'Anjou et du Maine à Louis, son second fils, II, 59 (1). investit Philippe le Hardi, son troisième fils, du duché de Bourgogne, II, 48. Charles VI, tombe en démence, II, 65. Etat malheureux de son règne, *ibid.* Sa paix de Troyes avec l'Angleterre, II, 66. Charles VII, embarras de sa position, *ibidem.* Chasse les Anglois de la France, II, 67. Cause une révolution dans le gouvernement, *ibid.* Limite le pouvoir de la cour de Rome par la pragmatique sanction, II, 68. Louis XI, réunit le duché de Bourgogne, II, 162. Acquiert, avec la Provence, des droits au royaume de Naples, II, 60, 162. Charles VIII, Son expédition au royaume de Naples, II, 147, 163. *Rois de la branche de Valois-Orléans*; leur généalogie, Tab. XIII. Louis XII échoue dans ses efforts pour la conquête du Milanèz et du royaume de Naples, II, 147, 164, II, 172. François I, ses guerres d'Italie; il tient la balance contre Charles-Quint, II, 120, 147, 164. Henri II se ligue avec les princes protestans, contre Charles-Quint, II, 120, 124, 164. Fait la conquête des trois évêchés de la Lorraine, II, 165. François II; son règne malheureux, rempli de factions et de trou-

bles intestins, II, 165, suiv. Charles IX, fixe le commencement de l'année au 1.er janvier, Introd. XXV. Commande le massacre de la St.-Barthélemy II, 166. Henri III, se jette entre les bras du roi de Navarre, *ibid.* Est assassiné à St.-Cloud, II, 167. *Rois de la branche de Bourbon*; leur généalogie, Tab. XIV. Henri IV, fait la paix avec les Espagnols, II, 168. Publie l'édit de Nantes, II, 169. Louis XIII; administration du cardinal de Richelieu, II, 169, 226. Ses guerres contre l'Autriche, II, 120, 126, 169. Louis XIV; son ardeur pour la gloire, II, 227. Obtient l'Alsace par la paix de Westphalie, II, 128. Ses guerres et ses conquêtes, II, 227 et suiv. Sa chambre de réunion, II, 233. Trève de Ratisbonne, II, 235. Révoque l'édit de Nantes, II, 236. Protège les Stuars, II, 277. Faute qu'on lui reproche touchant sa guerre d'Allemagne, II, 238. Conclut la paix de Rysvic, II, 240. Sa prétention à la monarchie Espagnole, II, 242. Ses traités de partage, II, 244. Accepte le testament de Charles II, II, 246. Ses fausses démarches soulèvent l'Europe contre lui, II, 247. Revers et humiliations qu'il éprouve, II, 248 et suiv. Changement heureux dans la situation de ses affaires, II, 250. Clauses des traités d'Utrecht dictées par l'Angleterre, II, 252 et suiv. Paix de Bade, II, 255. Louis XV, son avénement, II, 255. Sa guerre avec l'Espagne sous la régence, III, 4. Son premier ministre, le duc de Bourbon, fait renvoyer l'infante d'Espagne, III, 8. Entre dans l'alliance d'Hanovre opposée à celle de Vienne, III, 9. Nomme pour son premier ministre le cardinal de Fleury, III, 8 (2). Se rapproche de la cour de Madrid par la paix de Séville, III, 11. Sa guerre contre l'empereur pour soutenir l'élection de Stanislas Leszinski au trône de Pologne, III, 20. Obtient le duché de Lorraine par la paix de Vienne de 1738, III, 23. Allié de l'électeur de Bavière dans la guerre pour la succession d'Autriche, III, 30. Déclare la guerre à Marie-Thérèse et au roi de la Grande-Bretagne, III, 34. Ses campagnes glorieuses dans les Pays-Bas, III, 37, 42. Paix d'Aix-la-Chapelle, III, 43 et suiv. Ses différends avec l'Angleterre sur des possessions américaines, III, 56. Sa guerre avec cette puissance, III, 57. Son alliance de Versailles avec l'Autriche, III, 59. Guerre de sept ans, *ibid.* Pacte de famille, III, 62. Paix de Paris, III, 65. Sa convention avec le roi de Sardaigne touchant le Plaisantin, III, 72. Envoie des troupes dans l'île de Corse, III, 83. Obtient la cession de cette île, *ibid.* Louis XVI, interpose sa médiation dans la guerre pour la succession de Bavière, III, 118. Garantit la paix de Teschen, III, 120. S'allie avec les colonies anglo-américaines, III, 130. Guerre qui en ré-

Digitized by Google

sulte avec l'Angleterre, *ibid.* Observations sur cette guerre, III, 131 suiv. Conférences pour la paix, III, 135. Paix glorieuse de Versailles, *ibid* S'entremet à Constantinople entre les Russes et les Turcs, III, 140, 142; et dans les différens entre l'empereur et les Hollandois, III, 146. Paye au-delà de neuf millions à l'empereur, en supplément d'indemnité, III, 147 (1). S'allie avec les Provinces-Unies, III, 147. Intervient dans les troubles de la Hollande, III, 150. Abandonne le parti républicain, et le livre à la Prusse et à l'Angleterre, III, 151.

France du Rhin, province particulière des Francs démembrée du pays des anciens Alemanni, I, 14 (2).

Franche - Comté, fait partie des royaumes de Bourgogne, I, 12, 62. Entre dans la maison de France, à l'extinction des anciens comtes, II, 48 (2). Passe aux ducs de Bourgogne, II, 48; à la maison d'Autriche, II, 118; à l'Espagne, II, 118, 173; à la France par la paix de Nimègue, II, 232.

François, ne doivent pas être confondus avec les Francs, I, 59.

Franconie, duché, devient province immédiate de l'Empire, I, 184.

Francs, association de peuples germaniques, I, 8. Tribus qui la composent, *ibid.* Passent le Rhin, sous la conduite de Clodion, pour fonder la nouvelle France, I, 12. Assistent les Romains contre les Huns, I, 13. Deviennent maîtres de la plus grande partie de la Gaule, I, 14. Obtiennent des Ostrogoths la cession du pays situé entre les Alpes, le Rhône et la Méditerranée, et celle de la Rhétie, de la Vindélicie et du Norique, I, 23. Puissance dominante de l'Europe, I, 35 suiv. sous les Mérovingiens, *ib.* et sous les Carlovingiens, I, 38, 50, 56. Voy. *Francs, Rois Mérovingiens* et *Carlovingiens; Maires du palais; Empire des Francs.*

Francs, rois Mérovingiens: CLODION, I, 12. MÉROVÉE et CHILDERIC I, I, 14. CLOVIS, ses conquêtes et celles de ses fils, I, 14, 15. DAGOBERT II et THIERRY III, I, 33. CHILPERIC II, I, 38. CHILDERIC III; sa déposition, I, 32. *Rois Carlovingiens*: PEPIN-LE-BREF; son élévation, *ibid.* Introduit le sacre, I, 39. Réunit le Languedoc, *ibid.*, 47. Ses conventions avec le pape Etienne III, I, 42. Fait la donation de l'exarchat au pape, I, 43. Ses expéditions d'Italie, *ibid. Empereurs des Francs;* leur généalogie, Tab. I. Commencent à Charlemagne et finissent à Bérenger I, *ibid.* I, 81 suiv. CHARLEMAGNE, éclat de son règne, I, 50. Ses conquêtes, *ibid.* Celle de l'Italie, I, 51. Patriciat de ce prince, I, 52. Sa dignité impériale, *ibid.* Sa législation, I, 54. Son goût pour les lettres, *ibid.* Etendue de son empire, I, 55. Son système politique, *ibid.* LOUIS-LE-DÉBONNAIRE; foiblesse de son administration, I, 57.

Digitized by Google

Charles-le-Gros ; sa déposition, I, 60. Arnould, I, 79. Les empereurs ses successeurs, I, 81.
Freya, *Frigga*, divinité du Nord, I, 106.
Fribourg, ville de Suisse, bâtie par les ducs de Zaringue, I, 89. Entre dans la confédération helvétique, II, 141.
Frioul, passe sous la domination des Vénitiens, II, 58.
Frise occidentale; acquise par les ducs de Bourgogne, II, 49.
Furst, voy. *Walter-Fürst*.
Fusiliers, Voyez *Fusils*.
Fusils, employés pour la première fois en Italie à la guerre de l'empereur Sigismond, II, 32 (3). Leur description, *ibid.* Invention de leurs ressorts, *ibid.*
Fust, Jean, associé de Gutenberg pour l'imprimerie, II, 26. Dépouille ce dernier de la presse, II, 27. Commence à imprimer des livres sous son nom, II, 28.

G.

Gafforio, général des Corses insurgés, III, 81 et suiv.
Galicie, royaume; Voyez *Haliez*.
Galles, principauté souveraine, conquise par les rois d'Angleterre, I, 218. Le fils aîné du roi en obtient le titre, *ibid.*
Gallipoli, première ville d'Europe occupée par les Turcs-Ottomans, II, 89.
Gama, Vasquez di, amiral portugais, aborde le premier à Calicut aux Indes, II, 106.
Gand, ville de Flandre, riche et puissante par l'étendue de son commerce et de ses manufactures, II, 40.
Gau, canton; division politique des peuples germaniques, introduite dans leurs nouvelles conquêtes, I, 28.
Gaules, envahies par les barbares du cinquième siècle, I, 11. Conquises par les Francs, I, 14, 39.
Gaultier, l'abbé, fait des ouvertures de paix à Louis XIV, II, 251.
Gautier sans avoir, détaché par Pierre-l'Hermite, conduit une troupe de croisés, I, 149 (2).
Généalogie; ses difficultés, Introd. XIII et suiv. Axiome généalogique, *idid*, XIV.
Généalogistes, allemands et et françois, Introd. XV et suiv.
Gênes; ses révolutions, I, 193. II, 55, 154. Variations de son gouvernement, *ibid.* Extension de son commerce au Levant, en Asie et en Afrique, I, 194. Tient Capha, Azow, Smyrne, *ibid.* Puissance de sa marine, *ibid.* Ses possessions sur le continent de l'Italie, I, 194 (1). Sa rivalité avec Pise, I, 195. Lui dispute l'empire de la Méditerranée, *ibid.* Affecte l'empire du Pont-Euxin, I, 194. Sa rivalité avec Venise, II, 55. S décadence, II, 56. Se donne à la France,

Digitized by Google

II, 57 ; aux ducs de Milan, *ibid.* Reprend son état républicain, II, 155. Sa nouvelle organisation, *ibid.* S'allie à la France et à l'Espagne dans la guerre pour la succession d'Autriche, III, 38. Sa capitale est envahie par les Autrichiens, III, 40. Leur expulsion, *ibid.* Est comprise dans la paix d'Aix-la-Chapelle, III, 45. Appelle les Impériaux contre les insurgés de Corse, III, 79, et les François, III, 80. Cède l'île à la France, III, 83.

Gênes, archevêché, érigé par le pape Innocent II, I, 195 (1).

Genève, s'érige en république, I, 144.

Genghiskhan, conquérant des Mongols ; Voyez *Touschi-Khan.*

Geni-Chisar ; Voyez *Carachisar.*

Geofroy, évêque de Smagra, apôtre des Silésiens, I, 109.

Géographes anciens, Intr. XI ; modernes, *ibid.* XII.

Géographie ; ses divisions, Introd. X.

Gepides, maîtres de l'ancienne Dacie, I, 24. Réunis aux Goths, bouleversent les Huns, I, 113 (3). Destruction de leur état, I, 24.

Gérard d'Alsace, tige de la maison de Lorraine, I, 80.

Gerardi, Balthasar, assassin de Guillaume I, prince d'Orange, II, 137 (3).

Germanie ancienne ; son extension depuis le cinquième siècle, I, 25. Voy. *Peuples germaniques.*

Germéan-Ogli ; dynastie turque de l'Asie-Mineure, II, 89 (1).

Gerson, Jean, ambassadeur de France au concile de Constance, se distingue par son zèle pour l'extirpation du schisme et pour la réformation, II, 17.

Gex, pays, rendu au duc de Savoie par les Suisses, II, 145 (1).

Gibraltar, son étymologie, I, 45 (3). Cédée à l'Angleterre par la paix d'Utrecht, II, 254. Les Espagnols échouent dans leurs efforts pour reprendre cette place, III, 133.

Gioja, Flave, Amalfitain ; est-il l'inventeur de la boussole? II, 34.

Glaris, canton, entre dans la confédération helvétique, II, 47.

Gnesne, archevêché de Pologne, fondé par l'empereur Otton III, I, 87.

Goa, aux Indes ; conquise par les Portugais, II, 106.

Godefroy de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, chef de la première croisade, I, 150. Prend Jérusalem, I, 151. Fonde le royaume de ce nom, *ibid.*

Godefroy, comte de Louvain, tige des ducs de Brabant et de la maison de Hesse, I, 80.

Gonfalonier de justice, premier magistrat de Florence, II, 55.

Gonzague, maison d'Italie, maîtresse de Mantoue, II, 54. Est élevée à la dignité ducale, II, 54 (1). Est dépouillée de ce duché, II, 264.

Goths, leur origine et premières demeures, I, 6. Embrassent le christianisme, I,

Digitized by Google

7. Leur domination entre la Vistule et le Tanaïs, détruite par les Huns, *ibid.* Réunis aux Gépides, ils bouleversent la monarchie des Huns, 113 (3.) Voyez *Visigoths* et *Ostrogoths*.

Gouvernemens des provinces, donnés sous le lien vassalitique, I, 65.

Gouvernement féodal, son origine, I, 30. Ses vices dans l'administration intérieure, I, 65. Son incompatibilité avec un plan de conquêtes, I, 66. Sa foiblesse, I, 67, 92. Son introduction en Angleterre, I, 101; en France, I, 69, 93. Ses désordres dans le Nord, I, 218. II, 192, 197. Son affoiblissement par les croisades, I, 161. Tombe en décadence en France, II, 67. Sa destruction dans les principaux états de l'Europe, II, 98. Est modifié en Empire par des lois, II, 42, 121, et par la paix de Westphalie, II, 127. Abattu en Espagne, II, 171; en Portugal, II, 175; en Angleterre, II, 181; en Ecosse, II, 70. en Danemarck, II, 301; en Suède, II, 197, 291; en Russie, par des réunions, II, 207.

Gouverneurs, chez les Francs et les Allemands; leur grand pouvoir, I, 68, 93. Deviennent héréditaires, en France, I, 69, 93; dans le royaume de Bourgogne, I, 87; en Allemagne, I, 93, 138.

Graces expectatives; leur origine, I, 145. Leur suppression au concile de Bâle, II, 14; en Allemagne et en France, II, 15.

Grand-Baskake, titre du commandant en chef des troupes tatares ou mongoles réparties en Russie, II, 74 (2).

Grand-Conseil de Venise; son origine, I, 192. Devient perpétuel et héréditaire, *ibid.*

Grande-Bretagne; Voyez *Angleterre*.

Grand-interrègne; sa nullité en Empire, I, 179.

Grande-Charte d'Angleterre; son introduction, I, 216.

Grands; leur pouvoir sous les Francs, I, 68; en France, I, 98; sous les Allemands, I, 93 suiv.

Grands officiers de l'Empire, s'arrogent le droit exclusif d'élire les empereurs, I, 179.

Gratien; son décret, I, 174.

Gravure en bois, prépare l'invention de l'imprimerie, II, 23. Est due à l'usage d'imprimer les cartes, *ibid.* Premières gravures en bois avec dates, II, 24 (1).

Gravure en cuivre; son invention, II, 28. Est-elle due à Finiguerra de Florence, *ibid.* Les plus anciennes gravures connues avec la date, II, 29 (1).

Grecs. Voyez *Empire grec*.

Grecs, anciens, cultivent les arts, la navigation et le commerce, Introd. XLII. leurs colonies, *ibid.* Leurs gouvernemens républicains, *ibid.* XLIV. Guerres intestines, *ibid.* XLV. Sont subjugués par les Macédoniens, *ibid.*, *ibid.* par les Romains, *ibid.* XLVI.

Grégoire VII; Voyez *Papes romains*.

Grégoire IX; Voyez *Papes romains*.

Digitized by Google

Grenade, royaume mahométan d'Espagne, I, 206. Est détruit par Ferdinand-le-Catholique II, 171.

Groenland, l'oriental, sa découverte, I, 107 (3). Est perdu de nouveau, I. 107 (4).

Groenland, l'occidental, sa découverte, *ibid.*

Groenlandois, sont tributaires des rois de Norwège, I, 107.

Guadeloupe, colonie françoise des Antilles, II, 104.

Guanahani, aujourd'hui St.-Sauveur, première île des Lucayes, découverte par les Espagnols, II, 100.

Guelphes, maison puissante dans le douzième siècle, possède à-la-fois les duchés de Bavière et de Saxe; sa chute, I, 182. Conserve ses allodiaux de la Basse-Saxe, I, 183. Devient la tige de la maison de Brunswick, I, 184. Voyez *Brunswick, duché.*

Guelphes et Gibellins, factions qui partagent toute l'Italie et l'Empire dans le moyen âge, I, 137, 188.

Gueraï, nom de la famille des Khans de la Crimée, issus de Touchi, I, 236 (3). *Menguély-Gueraï* se soumet à Mahomet II, II, 96 (3). Ses descendans sont reconnus successeurs éventuels au trône de Constantinople, *ibid.* Sont déclarés indépendans de la Porte, III, 95. Font leur soumission à la Russie, III, 141.

Guerre entre l'Empire et le sacerdoce; son origine, I, 137 suiv.

Guerres civiles et privées, usitées déjà sous les Carlovingiens I, 69.

Gueux des Pays-Bas, II, 131, 133.

Guillaume Ockam, défenseur de Louis de Bavière contre la cour de Rome, II, 17.

Guises; leur pouvoir en France, II, 165.

Gutenberg, Jean, inventeur de l'imprimerie; sa patrie est Mayence, II, 24. Etablit sa première presse à Strasbourg, II, 25. Y imprime avec des caractères mobiles, mais gravés ou sculptés, *ibid.* Preuves de cette assertion, II, 26 (1). De retour à Mayence, y contracte société avec Jean Fust, II, 26. Est dépouillé par lui de la presse, II, 27. Contribue à la fonte des caractères, II, 26 (2). Etablit une nouvelle presse, et imprime jusqu'à sa mort, II, 27.

H.

Habsbourg, berceau de la maison d'Autriche en Suisse; est conquis par les Bernois, II, 48.

Hainault, comté; entre dans la maison des ducs de Bourgogne, II, 49.

Halicz, royaume ou principauté russe, appelé aujourd'hui *Galicie* et *Lodomérie*; est conquis par les Mongols, I, 239. Envahi par les Hongrois, I, 242 suiv. Repris par les Russes, I, 243 (1). Conquis par les Polonois, II, 76, 81. Echoue à l'Au-

Digitized by Google

triche dans le partage de la Pologne, III, 101.
Hambourg, ville; subjuguée par les Danois, I, 221. En secoue le joug, I, 222.
Hanovre, électeurs; appelés à la succession au trône britannique, II, 262, 279.
Hanovre, neuvième électorat; son érection, II, 256. Confédération des princes contre cet électorat, *ibid.* Introduction du nouvel électeur, II, 257.
Harald-Blaatand, premier roi chrétien du Danemarck, I, 105.
Harald-Haarfæger, premier monarque de la Norwège, I, 107 (1).
Harengs; nouvelle manière de les saler, inventée par Beukelszoon, II, 41.
Haydamaques, voy. *Cosaques Zaporogues.*
Hayti, nom donné à Saint-Domingue par les indigènes. Voyez *Saint-Domingue.*
Hégyre, voyez *Ere de l'Hégyre.*
Heidelberg, ville; origine de son université, I, 178 (4).
Hellichius, surnommé Gustaisköld; son insurrection en faveur de Gustave III, III, 105.
Henri, duc de Viseu; encourage les Portugais à la navigation, II, 105.
Heptarchie en Angleterre, I, 20. Est détruite par Egbert-le-Grand, I, 21, 56.
Hérules; leurs premières demeures, I, 21. Font la conquête de l'Italie et de la ville de Rome, *ibid.* Destruction de leur royaume par les Ostrogoths, *ibid.*
Hesse, maison; son origine, I, 185.
Hispaniola, voyez *Saint-Domingue.*
Histoire; son utilité, Introd. I. Ses sources, *ibid.* V. Sa critique, *ibid.* VI. Ses sciences subsidiaires, *ibid.* IX. Ses divisions, *ibid.* XXXVII.
Histoire ancienne; précis qu'on en donne. Introd. XXXIX.
Histoire romaine; ses différentes périodes, Introd. XLVI et suiv. Incertitude des deux premières, *ibid*, XLVIII.
Hohenstauffen, maison puissante d'Empire; son avénement au royaume d'Allemagne, I, 138, (2); au royaume des Deux-Siciles, I, 198. Son extinction, I, 138, 184.
Hohenzollern, voyez *Brandebourg.*
Hollande, comté, cédé au duc de Bourgogne par Jacqueline de Bavière, II, 49.
Hollandois; accroissement de leur commerce, au commencement du quinzième siècle, par la pêche et la manière de saler les harengs, II, 41. Voyez *Provinces-Unies des Pays-Bas.*
Holstein, devient comté immédiat de l'Empire, I, 183. Est subjugué par le roi Canut VI de Danemarck, I, 221. Conquis sur les Danois par le comte de Schauembourg, I, 222. Ses comtes sont investis du duché de Slesvic, II 73, (1). Est dévolu, avec le Slesvic, à la maison d'Oldenbourg, II, 73.
Holstein, duché; est partagé entre les princes de la maison d'Oldenbourg, II, 194. La portion de la branche de

Digitized by Google

Holstein-Gottorp est échangée par le roi de Danemarck, III, 78.

Holstein-Gottorp, maison; obtient la souveraineté du Slesvic, II, 290 Est dépouillée de ses états par le roi de Danemarck, II, 298. Est élévée au trône de Suède, III, 50; et à celui de Russie, III, 49, 63. Perd ses possessions du Holstein, III, 78. Voy. *Oldenbourg*.

Holstein-Oldenbourg, duché; son érection, III, 78. Est conféré par le grand-duc de Russie à une branche cadette de sa maison, *ibid.*

Hommes de Robe, voy. *Robe*.

Hongrie; ses révolutions, I, 75, 110, 241. II, 85, 214, 319. III, 14, 26, 59. Est démembrée par les empereurs d'Allemagne, I, 89. Erigée en royaume par St.-Etienne, I, 110. Divisée en comtés, I, 111. Prétendue être du domaine de l'église, I, 133. Son état barbare au commencement du douzième siècle, I, 241, 242 (1). Ses rois absolus, I, 242. Duchés érigés en faveur des fils cadets des rois, I, 243. Limitation du pouvoir royal, *ibid.* Invasion des Mongols, I, 244. Leur retraite, I, 245. Extinction des rois de la descendance d'Arpad, II, 85. Avénement des Angevins, *ibid.* Celui des rois de différentes maisons, II, 86 suiv. Commencement des guerres avec les Turcs, II, 86. Passe à la maison d'Autriche, II, 215. Est démembrée par les Turcs, II, 216. Ses troubles intestins, II, 217. Progrès du protestantisme dans ce royaume, *ibid.* Traité de pacification de Vienne, de Lintz et de Presbourg, II, 218. Est reconquise sur les Turcs par les Autrichiens, II, 322. De royaume électif devient héréditaire, II, 323. III, 16.

Hongrie, rois, *maison d'Arpad*: sa généalogie, Tab. LXVII et LXVIII. S.-Etienne, reçoit la couronne angélique, I, 110. Change la face de la Hongrie, I, 111. Est canonisé, I, 111 (3). Ladislas, obtient l'Esclavonie et une partie de la Croatie, I, 242. Coloman, achève la conquête de la Croatie et de la Dalmatie, *ibid.* Bela II, crée son fils cadet duc de Bosnie, I, 243 (2). Geysa II introduit des colonies saxonnes ou allemandes dans la Transylvanie, I, 244. André II, entreprend une croisade, I, 154. Cause une révolution dans le gouvernement, I, 243. Bela IV, sa défaite par les Mongols sur les bords du Sajo, I, 244. Introduit de nouvelles colonies dans la Hongrie, I, 245. André III, dernier mâle de la maison d'Arpad, II, 85. *Maison d'Anjou*: sa généalogie, Tab. LXIX. Charles I d'Anjou, est préféré à tous ses compétiteurs, II, 85. Louis I, dit le Grand; ses exploits, *ibid.* Marie I, sa fille, *ibid.* Est exclue du trône de Pologne, II, 83. *Rois de différentes maisons*: leur généalogie, Tab. LXX. Sigismond de Luxembourg, est associé à la reine Marie son épouse, II, 86. Perd la ba-

taille de Nicopolis, *ibid.* Est dépouillé de la Dalmatie par les Vénitiens, *ibid.* Fait l'acquisition de Belgrade, *ibid.* ALBERT D'AUTRICHE, héritier des états de Sigismond de Luxembourg, son beau-père, II, 87. ULADISLAS de Pologne, est tué à la bataille de Varna, *ibid.* MATHIAS CORVIN, soutient la gloire de la Hongrie contre les Turcs, II, 214. Etablit sa résidence à Vienne, *ibid.* ULADISLAS II, réunit les couronnes de Hongrie et de Bohême, *ibid.* LOUIS, perd Belgrade, II, 215. Est tué à la bataille de Mohacz, *ibid.* *Rois de la maison d'Autriche :* leur généalogie, Tab. LXXI. FERDINAND I, a pour concurrent au trône Jean de Zapolya et le fils de ce dernier, Jean-Sigismond, II, 216. Fait une trève désavantageuse avec les Turcs, II, 217. LÉOPOLD I; ses guerres et ses succès contre les Turcs, II, 319. Troubles intestins, II, 320 suiv. Obtient la succession héréditaire en faveur des mâles de sa maison, II, 323. Maintient ses conquêtes par la paix de Carlowitz, II, 325. JOSEPH I, premier roi héréditaire de Hongrie, II, 324. CHARLES III (VI), s'allie avec les Vénitiens contre les Turcs, III, 14. Fait une paix glorieuse avec les Turcs à Passarowitz, III, 15. Obtient des états de Hongrie le droit de succession pour les femmes de sa lignée, III, 16. Est allié de la Russie contre la Porte, III, 25. Fait une paix désavantageuse à Belgrade, III, 26. Sa mort, III, 28. MARIE-THÉRÈSE; son avénement, III, 28. On lui conteste la succession de son père. III, 31 suiv. Elle s'associe François, grand-duc de Toscane, son époux, III, 36. Perd la Silésie par les traités de Berlin et de Dresde, III, 32, 37. Ses succès en Italie, III, 39. Paix d'Aix-la-Chapelle, III, 43. Alliance de Versailles avec la France, III, 59. Guerre de sept ans avec le roi de Prusse, *ibid.* Paix de Hubertsbourg, III, 65. S'allie avec la Porte contre la Russie, III, 93. Se fait céder la Bukowine par la Porte, III, 96. Prend part au premier partage de la Pologne, III, 98. Obtient les royaumes de Galicie et de Lodomérie, III, 100. Prétend à la succession de la Bavière, III, 114. Est traversée par le roi de Prusse, III, 116. Guerre avec ce prince, *ibid.* Obtient, par la paix de Teschen, les districts de la Bavière entre le Danube, l'Inn et la Saltza, III, 119. Voyez *Empereurs d'Allemagne.*

Hongrois; leur patrie originaire, I, 75. Leur arrivée sur le Danube, I, 76. S'agrandissent aux dépens des Esclavons de Moravie, *ibid.* Envahissent la Panonie, et infestent toute l'Europe, I, 77. Sont défaits par Henri l'Oiseleur, I, 81. Dépouillés par les Allemands du Noricum et de la Panonie supérieure, I, 89. Partagés entre plusieurs princes, I, 110. Embrassent le christianisme, *ibid.* Leur barbarie dans le douzième siècle, I,

Digitized by Google

242 (1). Infestent l'empire grec, I, 245.
Horde; explication de ce terme, I, 236 (1).
Horde d'or, nom donné à la dynastie des Mongols du Kaptschak, I, 236 Destruction de cette horde, II, 208. Voyez *Mongols du Kaptschak.*
Hospitaliers, voy. *ordres militaires et religieux.*
Hugue de Bercy, poëte provençal du commencement du treizième siècle, auteur de la bible Guyot, II, 34 (3). Parle le premier de l'aiguille aimantée, et de son usage dans la navigation, *ibid.*
Hunyad, Jean, se signale contre les Turcs, II, 87.
Huss, Jean, s'érige en réformateur, II, 12. Est brûlé à Constance, II, 13.
Hussites, sectateurs de Huss, prennent les armes en Bohême, II, 50.
Huns; leur origine mongole, I, 10. Bouleversent la monarchie des Goths, et donnent le mouvement à la révolution du cinquième siècle, I, 11. Leurs conquêtes, I, 13. Invasion dans la Gaule et en Italie, *ibid.* Invasion dans l'empire grec, I, 113. Chute de leur monarchie, I, 14, 113 (3).

I.

Iconium, ou *Cogni*, siége d'une branche des Turcs Seljoucides, I, 116, 151 (1). Voy. *Seljoucides de Roum.*
Images; leur culte proscrit par les empereurs grecs, I, 39. Rétabli par le concile de Nicée, I, 39 (3).
Imprimerie; son invention, II, 23. Consiste dans la *mobilité* et dans la *fonte* des caractères. II, 24. Celle de la mobilité est due à Jean Gutenberg, *ibid.* Celle de la fonte, à Jean Gutenberg et à Pierre Schœffer, *ibid.* II, 26 (2), Voyez *Fust*, *Gutenberg*, *Mayence*, *Schœffer*, *Schœpflin*, *Strasbourg.*
Indes orientales; découverte de la nouvelle route maritime aux Indes par les Portugais, II, 105. Changement dans le commerce des Indes, II, 106, 158. Conquêtes qu'y firent les Portugais, II, 106. Celles des Hollandois, II, 178. Conquêtes de l'Angleterre, III, 68.
Indictions; leur origine et sortes différentes, Introduct. XXXV et suiv.
Indoustan, conquis par les Arabes, I, 45. par Timour, II, 91. Voyez *Mongols des Indes.*
Indulgences de Léon X, II, 109.
Inquisition; son origine en France I, 143. (4) Erigée en tribunal ordinaire, et confiée aux Dominicains, I 214 (1). Son introduction en Espagne II, 171; dans les Pays-Bas, sous Philippe II, II, 130.
Intérim, publié par Charles-Quint, II, 124.
Interrègne; voyez *Grand-interrègne.*

Digitized by Google

Invasion des Barbares ; voyez *Barbares du Nord.*

Inventions nouvelles ; du *papier de linge*, II, 18 ; de la *peinture à l'huile*, II, 21 ; de la *boussole*, II, 34 ; de la *poudre* et du *canon*, II, 29 ; de l'*imprimerie*, II, 23 ; de la *gravure en bois*, *ibid ;* de la *gravure sur cuivre*, II, 28. Voyez chacun de ces articles.

Investiture de l'anneau et de la crosse ; droits qu'elle renfermoit, I, 121. Interdite aux souverains par Grégoire VII, I, 122. But que ce pontife se proposoit, *ibid.* Importance de cette investiture pour les empereurs, I, 123. Est abdiquée par eux, I, 137. Suite de cette abdication, *ibid.*

Irlande ; ses révolutions, I, 74, 215. Sa conversion au christianisme, I, 215 (2). Son invasion par les Normands, I, 74. Est conquise par Henri II, roi d'Angleterre, I, 215 suiv. Son entière réduction, I, 216.

Irlandois, missionnaires dans plusieurs contrées de l'Europe, I, 215 (3).

Irnerius, jurisconsulte de Bologne, enseigne le droit romain avec succès, I, 177.

Irruption des Barbares dans l'empire romain, I, 3 suiv.

Isfendiar-Ogli, ou *Omer-Ogli*, dynastie turque de l'Asie-Mineure, II, 89 (1).

Islande, république fondée par les Normands, I, 74. Sa conversion au christianisme par les Norwégeois, I, 107 (2). Devient tributaire des rois de Norwège, I, 107. Cultive les lettres, I, 104 (1).

Israël van Mecheln, père et fils, graveurs du quinzième siècle, II, 29.

Israëlites ; destruction de leurs royaumes, Introd. XLIII.

Italie ; ses révolutions, I, 21, 39, 51, 81, 186. II, 146, 263. Est conquise par les Hérules, I, 21 ; par les Ostrogoths, *ibid.* ; par les Grecs, I, 22 ; par les Lombards, I, 23 ; par les Francs, I, 51. Démembrée de la monarchie des Francs, et érigée en un royaume particulier, I, 60, 81. Réunie à l'Allemagne par Otton-le-Grand, I, 85. Formée en républiques dans le douzième siècle, I, 186. Décadence de ces républiques, I, 188. Naissances de plusieurs nouvelles souverainetés, I, 189. Chute de l'autorité des empereurs en Italie, I, 92, 138, 164, 186. II, 146. Les François et les Espagnols s'en disputent la conquête, II, 147. L'Espagne en devient la puissance dominante, *ibid* Cette puissance est remplacée par l'Autriche, II, 263. Voy. *Républiques d'Italie.*

Italie, rois et empereurs particuliers, I, 81 ; leur généalogie, Tab. I. Berenger II, se rend vassal d'Otton-le-Grand, I, 83. Est dépouillé par lui, I, 85.

Italie basse ; son état au commencement du onzième siècle, I, 102. Des Normands-François y arrivent, *ibid.* Arrivée des fils de Tancrède, *ibid.* Est conquise par Robert Guiscard, et érigée en duché de la Pouille et de

Digitized by Google

la Calabre, I, 103. Convertie en royaume des Deux-Siciles par Roger II, I, 197. Voyez *Siciles (les Deux)*, *Naples*, *Sicile*.
Italiens : Voyez *Lombards*.

J.

Jacques de Compostella (S.), ordre religieux et militaire d'Espagne ; sa fondation, I, 206.
Jamaïque ; sa conquête par les Anglois, II, 104, 175.
Janissaires ; leur institution, II, 89.
Japon ; sa conquête projetée par les Mongols, I, 233.
Jacqueline de Bavière, cède ses états au duc de Bourgogne, II, 49.
Jaroslaw I, premier législateur de Russie, I, 109.
Jean de Bruges, autrement dit van Eyck, porte au plus haut degré de perfection la peinture à l'huile, II, 22. Voyez *Van Eyck*.
Jean de Castro, amiral portugais, et conquérant aux Indes, II, 106.
Jean de Gand, défend l'empereur Louis de Bavière contre le pape Jean XXII, II, 17.
Jean de Luxembourg, créé roi de Bohême, II, 50. Agrandit ce royaume, *ibid.*
Jean de Paris, Dominicain, défend Philippe-le-Bel contre le pape Boniface VIII, II, 17.
Jean de Procida, gentilhomme salernitain, n'est point la cause immédiate du massacre des François aux vêpres siciliennes, I, 200.
Jean de Trocznova : Voyez *Ziska*.
Jeanne d'Arc ; son apparition, II, 66. Mène le roi Charles VII sacrer à Rheims, *ibid.*
Jérôme de Prague, sectateur de Huss ; est brûlé à Constance, II, 13.
Jérusalem, ville ; conquise par les Arabes avec la Palestine, I, 44 ; par les califes Fathimites, I, 48 ; par les Turcs Seljucides, I, 117 (1). Cédée aux Turcs Ortokides, I, 147 (2). Conquise par les califes égyptiens, *ibid.* Emportée d'assaut par Godefroy de Bouillon, I, 151. Reprise par Saladin, *ibid.*, 250. Cédée à l'empereur Frédéric II par le sultand'Egypte, I, 154. Saccagée par les Khovaresmiens, *ibid.* Conquise par les Mamelucks, I, 251. Passe aux Turcs avec les états des Mamelucks, II, 222.
Jérusalem, royaume, fondé par Godefroy de Bouillon, I, 151. Détruit par Saladin, I, 250.
Jésuites : Voyez *Société des Jésuites*.
Jugemens de Dieu ; leur origine, I, 32. Sont réprimés par les papes, I, 174. Epreuve par le feu, usitée en Norwège pour constater la descendance royale, I, 218 (2).
Julin, fameux port de la Baltique dans le moyen âge, I, 220.
Jurisprudence ; celle des peuples germaniques établis dans l'empire romain, I, 31. Son

Digitized by Google

état antérieurement au douzième siècle, I, 172. Ne s'enseignoit point dans les académies, I, 177. Est introduite dans les universités, I, 178. Son perfectionnement depuis le douzième siècle, I, 174 suiv. Voyez *Législation*.

Justinien, l'empereur, enlève l'Afrique aux Vandales, et l'Italie aux Ostrogoths. I, 19, 23 Son code de lois, I, 172. Voyez *Code de Justinien*.

Jutiens, alliés des Anglois dans l'expédition de la Bretagne romaine, I, 19.

K.

Kaminiec, ville de Podolie, prise par les Mongols, I, 239. Passe aux Lithuaniens, et des Lithuaniens aux Polonois, II, 77. Est conquise sur les Polonois par les Turcs. II, 309. Rendue aux Polonois par la paix de Carlowitz, II, 312. Echoit à la Russie, avec la Podolie, dans le second partage de la Pologne, III, 170.

Kaptschak, peuple; son identité avec les Cumans, Polowziens et les Turcs. I, 232, 238 (1).

Kaptschak, *Kiptschak*, pays, situé sur la Kama, le Wolga et le Jaik, I, 237 (1). Est envahi et conquis par les Mongols, I, 232, 233. Subjugué par Timour. II, 91. Voyez: *Mongols du Kaptschak et l'article suivant*.

Kaptschak, Khans: Batou, fils de Touchi, petit-fils de Tschingis-Khan, en est le fondateur, I, 235. Fait la conquête de la Russie, I, 239. Bâtit Saraï sur le Wolga, I, 235 (3). Reçoit une ambassade de Saint-Louis, I, 234 (4). Beréké, ou Burga-Khan, fait faire la levée des tributs en Russie par ses propres officiers, II, 74. Temnic-Mamaï, est battu par les Russes aux environs du Tanaïs, II, 77. Toktamisch, saccage Moscou, II, 78. Est défait par le fameux Timour, II, 91 (1). Achmet, dernier khan; démembrement de ses états, I, 236, II, 208.

Kara-Khataï, empire tatar, anéanti par Tschingis-Khan, I, 231.

Kasan, royaume tatar; démembré de l'empire du Kaptschak, I, 236. II, 208. Est subjugué par les Russes, II, 208.

Kerson, ville et port, construit par les Russes, sur le Dniéper, vers son embouchure, III, 96.

Khan, dignité usitée chez les peuples mongols et tatars; sa naissance, I, 231 (1).

Kharisme, *Kharasme* ou *Khovarezme*, pays à l'orient de la mer Caspienne; est conquis par les Arabes, I, 45, 116; par les Seljoucides, I, 116. Devient le siége d'un état puissant, I, 232. Est subjugué par les Mongols, *ibid.* Tombe en partage à Zagataï, second fils de Tschinghis, I, 234.

Khovarezmiens: Voy. *Sultans khovarezmiens*.

Digitized by Google

Kiew, ou *Kiovie*, ville de Russie, ancien siége des grands-ducs, I, 237. Prise par les Mongols, I, 239; par les Lithuaniens, II, 76. Passe, avec la Lithuanie, à la Pologne, II, 84. Est cédée à la Russie, II, 308, 311.

Kiovie, grand-duché de Russie, I, 237. Est envahi par les Mongols I, 238 Son démembrement par les Lithuaniens et les Polonois, II, 76.

Kin, empire : voyez *Tatars Niutché*.

Kiptschak : Voy. *Kaptschak*.

Kœnigsberg, ville de Prusse, chef-lieu de l'ordre Teutonique, II, 81. Capitale du royaume de Prusse, II, 261.

Kosciuszko, général des Polonois insurgés, III, 172. Ses succès, III, 173. Sa défaite par les Russes, III, 175.

Kuban; est cédé en partie à la Russie, III, 164.

Kybourg, en Suisse; est acquis par les Zurichois, II, 48.

L.

Lacédémoniens, anciens; soulèvent la guerre de Péloponnèse, Introd. XLV.

Lancastre, branche des Plantagenets, nommée aussi *Rose rouge*; son avénement, II, 69. Ses droits au trône, II, 68. Est dépouillée de la couronne, *ibid.*

Landau, ville d'Alsace, cédée à la France, II, 255.

Languedoc; possédé par les Visigoths, I, 15 (1). Conquis par les Arabes, I, 46; par les Francs, I, 39, 47. Dévasté par la guerre des Albigeois, I, 212. Dévolu à la France, I, 213.

Langue franque; la même que la tudesque, I, 35.

Langues nouvelles; leur naissance en Europe, I, 34. Celle de la langue françoise moderne, I, 35, 58 (1), 59.

Latins : Voyez *Croisés* et *Empire latin*.

Lauenbourg, pays situé sur la rive droite de l'Elbe, est conquis par le roi Waldemar II de Danemarck, I, 221. Passe au pouvoir du duc Albert de Saxe, I, 222 (4).

Légats à latere; leur multiplication depuis Grégoire VII, I, 127. Les évêques obligés de fournir à leur entretien, *ibid.*

Législation; des anciens peuples germaniques, I, 31. Celle de Charlemagne, I, 54. Changemens qu'elle éprouve depuis l'introduction du droit romain, I, 171 suiv. Voy. *Jurisprudence* et *Code de Justinien*.

Lenzbourg, comté en Suisse, conquis par les Bernois, II, 48.

Léon, royaume; son origine, I, 47. Voy. *Castille*.

Léopol ou *Lemberg*, ville de la Russie-Rouge; subjuguée par les Polonois, II, 76 Devient le partage de l'Autriche, III, 101.

Lettres et arts; leur état sous les Romains, dans le cinquième siècle, I, 33. Leur dépérissement depuis cette

époque, *ibid.* Encouragées par les califes, I, 48; par Charlemagne, I, 54. Cultivées en Islande, I, 75 (1), 104 (1). Reprennent vigueur en Europe lors des croisades, I, 161; et par l'établissement des universités, I, 176. Nouvelle lumière qui en résulte, II, 16. Leur état dans le moyen âge, I, 176. Voyez *Belles-lettres.*

Lettres de Change, connues dès le milieu du treizième siècle, II, 37. Premiers exemples certains qu'on en trouve, II, 37 (1).

Licencié, degré académique; son introduction, I, 177.

Ligue d'Augsbourg, opposée à la France, II, 238 et suiv. Voy. *Traités d'alliance.*

Ligue de Brunnen, II, 47.

Ligue de Cambrai contre les Vénitiens, II, 159.

Ligue catholique de France, alliée aux Espagnols, II, 167.

Ligue hanséatique; son origine, I, 162, 179. Sa constitution, ses quartiers et assemblées, II, 38. Villes nombreuses qui en faisoient partie, II, 38. Sa puissance, *ib.* Nature de son commerce, II, 39. Sa décadence, *ibid.*

Ligue de Lombardie, opposée aux empereurs d'Allemagne, I, 187 suiv.

Ligue du Rhin; son origine, I, 179.

Lille, ville, cédée à la France, II, 229.

Limbourg, duché, entre dans la maison des ducs de Bourgogne, II, 49.

Linge; sa multiplication en Europe donne naissance aux fabriques de papier, II, 20.

Lisbonne, ville, prise par le roi Sigurd I de Norwège, I, 220 (1); par le roi Alphonse I de Portugal, I, 208. Assiégée par les Castillans, II, 63. Ravagée par un tremblement de terre, III, 53.

Lithuanie; ses anciennes limites, II, 75 (3). Sa donation à l'ordre Teutonique par l'empereur Louis de Bavière, II, 79. Sa conversion au christianisme, II, 83. Son union avec la Pologne, II, 84. Tombe, en grande partie, en partage à la Russie, III, 101.

Lithuanie, grands-ducs: leur généalogie, Tab. LXI. Ringold, prend le premier ce titre, II, 76. Gedimin, fait la conquête de la Volhynie et de la principauté de Kiovie, *ibid.* Est la tige de plusieurs familles russes et polonoises, II, 76 (4). Olgerd, perd la Volhynie et la Podolie, II, 77. Jagellon; son élection au trône de Pologne, II, 83. Engagemens qu'il prend, II, 84. Introduit le christianisme dans la Lithuanie, II, 83.

Lithuaniens; manquent de monumens littéraires antérieurs à l'introduction du christianisme, II, 75 (2). Sont tributaires des Russes, II, 76. Leurs conquêtes sur les Russes depuis le douzième siècle, *ibid.* Leurs princes décorés du titre de grand-duc, *ibid.* Ils perdent la Volhynie et la Podolie, II, 77. Leurs guerres avec les Teutoniques, II, 79. Embrassent le christianisme, II, 83. Perdent la Samogitie, II, 79. La recouvrent, II, 80.

Digitized by Google

Livonie ; sa découverte par des marchands de Brême , I , 227. Ses premiers évêques , *ibid.* Est conquise par les chevaliers de l'ordre de la Milice du Christ , I , 228. Introduction du luthéranisme dans ce pays , II , 204. Envahie est par les Russes , *ibid.* Cédée à la Pologne par l'Ordre , II , 205. Partagée entre différentes puissances, II , 206. Maintenue par la Pologne contre la Russie , *ibid.* , 209 , 212. Conquise par la Suède , II, 199. Cédée à elle par différens traités , II , 199 (2). Est conquise par la Russie , II , 296 , 298. Cédée à Pierre-le-Grand , II, 301. Voyez *Ordre de la Milice du Christ.*

Livonie , chevaliers : Voyez *Ordre de la Milice du Christ.*

Lodomérie , royaume ou principauté russe : Voyez *Wladimir.*

Lojola (Ignace) , fondateur de la société des Jésuites , II, 115.

Loi salique , opposée à Edouard III , roi d'Angleterre, II , 64. Interprêtée en faveur de Philippe de Valois , par les états-généraux de France , *ibid.*

Lois des peuples germaniques ; leur esprit , I , 13 suiv. Voy. *Législation.*

Lombards ; leurs premières demeures , I , 23. S'établissent dans la Pannonie , I, 24. Dépouillent les Grecs de la plus grande partie de l'Italie, *ibid.* , 114. S'emparent de l'Exarchat de Ravenne , I , 41. En sont dépouillés par les Francs , I , 43. Destruction de leur royaume , I, 51.

Lombards ou *Italiens* , s'emparent du commerce dans les différens états de l'Europe, II , 37. Mettent en usage les lettres de change , *ibid.*

Londres , ville ; comptoir des villes hanséatiques pour l'Angleterre , II , 39.

Lorraine , royaume ; son origine , I , 60. Ses révolutions , *ibid.* Est réuni à l'Allemagne , I , 61 , 80. Divisé en deux duchés , I , 80.

Lorraine (haute) , duché ; ses ducs héréditaires ; leur tige , Gérard d'Alsace , I , 80. Est occupé par la France , II , 232. Rendu à ses ducs par le traité de Rysvic , II , 242. Cédé à la France par le traité de Vienne de 1738 , III , 23. Sa réunion , III , 23 (2).

Lorraine (basse) ; ses ducs héréditaires ; leur tige , Godefroy , comte de Louvain , I , 80. Voy. *Brabant.*

Lorraine , ducs : CHARLES V, refuse de rentrer dans son duché à la paix de Nimègue , II , 233. Epouse la sœur de l'empereur Léopold I , II, 232 (2). Ses exploits contre les Turcs , II, 322. LÉOPOLD, rentre dans son duché à la paix de Rysvic , II , 242. FRANÇOIS , échange ce duché contre le grand-duché de Toscane , III , 23. STANISLAS LESCZINSKI , dernier duc de Lorraine , III , 23 (2).

Louis de Bavière : Voyez *Empereurs.*

Louisiane , province de l'Amérique ; est cédée à l'Espagne par la France , III , 66 (1). Rendue à la France par l'Espagne , *ibid.* Cédée aux

Digitized by Google

Etats-Unis de l'Amérique, *ibid.*

Louis-le-Germanique, premier roi d'Allemagne, I, 59.

Lubeck; déclarée ville immédiate, I, 183. Subjuguée par les Danois, I, 221. Affranchie de leur joug, I, 222. Devient capitale du premier quartier des villes hanséatiques, et siége des assemblées générales de la ligue, II, 38.

Lucerne, ville de la Suisse; entre dans la confédération helvétique, II, 47.

Lunden, en Scanie, érigée en archevêché, I, 219 (1).

Lupold de Babenberg, défenseur de Louis de Bavière contre la cour de Rome, II, 17.

Lusace, margraviat; son origine, I, 86. Est incorporé à la Bohême par l'empereur Charles IV, II, 50. Démembré de la Bohême, et cédé à la maison électorale de Saxe, II, 126, 220.

Luther (Martin), s'érige en Saxe contre les indulgences, II, 110. Entreprend de réformer l'église romaine, *ibid.* Progrès de sa doctrine, II, 111. Conseille la sécularisation de la principauté de Prusse, II, 202 (1).

Luxembourg, comtes; élevés à la dignité impériale, II, 42. Obtiennent le trône de Bohême, II, 50. Acquièrent la Silésie et la Lusace, *ibid.* et le margraviat de Brandebourg, II, 52. Voyez *Jean de Luxembourg*, *Bohême*, *Empereurs d'Allemagne*.

Luxembourg, duché; passe aux ducs de Bourgogne, II, 49. Est dévolu à l'Autriche avec la succession de Bourgogne, II, 118.

Lusiziens, peuple esclavon, I, 86.

Lycurgue, législateur de Lacédémone, Introd. XLIV.

Lyon, ville d'Empire; passe sous la souveraineté de la France, II, 44.

M.

Macédoine, empire ancien; sa fondation, Introd. XLVI. Son démembrement, *ibid.*

Macédoine, royaume ancien; détruit par les Romains, Introd. XLVI.

Macédoine, province de l'empire grec; attaquée par Amurat I, II, 90. Sa conquête achevée par Amurat II, II, 93.

Macédoine, rois anciens: Philippe subjugue la Grèce, Introd. XLV. Alexandre-le-Grand, bouleverse l'empire persan, *ibid.* XLVI.

Madère, île de l'Océan Atlantique, découverte par les Portugais, II, 105.

Madrid; prise sur les Maures par le roi Alphonse VI de Castille, I, 203. Envahie deux fois par les alliés dans la guerre pour la succession d'Espagne, II, 268.

Magellan (Ferdinand), entreprend le premier voyage autour du monde, II, 108.

Digitized by Google

Magyar, nom que prennent les Hongrois, I, 76.
Mahomet, prophète et conquérant, I, 44.
Maine, comté; enlevé aux Anglois par Philippe Auguste, I, 211. Passe des Angevins de Naples à Charles de Valois, II, 59 (1). Est conféré, avec l'Anjou, à Louis, fils puîné du roi Jean de France, *ibid.*
Majorque, rois, de la maison d'Aragon, II, 61.
Maires des villes de France; leur origine, I, 166.
Maires du palais, chez les Francs; leur élévation, I, 36. Pepin d'Heristal devient maître de la monarchie, I, 37. Charles Martel s'illustre par ses victoires, I, 38. Pepin-le-Bref dépouille les Mérovingiens, *ibid.*
Maître ès-arts; degré académique, usité avant le douzième siècle, I, 177 (2).
Malaga, colonie phénicienne, Introd. XLI.
Malatesta (Sigismond-Pandolphe), prince de Rimini, inventeur des bombes et des mortiers en Europe, II, 32.
Malines, ville des Pays-Bas; passe aux ducs de Bourgogne, II, 49.
Malte, île; conférée à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, I, 158. II. 153. Assiégée par Soliman-le-Grand, II, 223. Voy. *Ordre de Saint-Jean-de Jérusalem*
Mameluk, mot arabe; sa signification, I, 251 (3).
Mameluks, garde prétorienne des sultans d'Egypte, surnommés *Baharites*, I, 251. S'emparent du gouvernement en Egypte, I, 252. Elisent un sultan de leur corps, *ibid.* Repoussent les Mongols de Tschinghis-Khan, *ibid.* Dépouillent les Francs de leurs possessions en Syrie, I, 253.
Mameluks, surnommés *Bordgites*, branche particulière de Mameluks; dépouillent les Baharites, I, 251 (4). Sont subjugués par les Turcs Ottomans, II, 222.
Mandats de provision; leur origine, I, 144 suiv.
Mantaille, assemblée ou concile qui déféra la royauté à Boson, I, 62.
Mantoue, ville de Lombardie, dévolue à la maison de Gonzague, II, 53. Est érigée en duché, II, 54 (1).
Mantoue, duché, confisqué par l'empereur Joseph I sur la maison de Gonzague, II, 264.
Manufactures de soie; passent de la Grèce en Sicile, et de là en Italie, II, 37.
Manufactures de toile; connues en Allemagne dès le douzième siècle, II, 20 (2).
Manufactures de laine; leur siége dans les Pays-Bas, II, 40. Passent en Angleterre depuis le règne d'Edouard III, II, 41.
Margraviats; leur origine sous Charlemagne, I, 55; sous Otton-le-Grand, I, 86.
Margraviat d'Autriche; sa formation, I, 90.
Margraviat du Nord, ou de Brandebourg, établi contre les Esclavons, I, 86. Est conféré à la maison Ascanienne, II, 52 (1). Voyez *Brandebourg*.
Margraviat oriental, ou de Misnie, I, 86.

Digitized by Google

Mariages des prêtres ; usités dans l'Occident comme dans l'Orient, I, 123 suiv. Défendus par Grégoire VII, *ibid.*

Marienbourg, en Prusse ; chef-lieu de l'ordre Teutonique, I, 226.

Marlborough ; ses victoires, II, 249. Est disgracié, II, 251.

Maroc, ville d'Afrique, fondée par Yousouf, fils de Taschefin, souverain des Almoravides, I, 204.

Maroc, rois de la dynastie des Almoravides, I, 204 ; de celle des Almohades, *ibid.* ; des Mérinides, I, 205 (3) ; des Schérifs, *ibid.*

Marozia, souveraine de Rome au dixième siècle, I, 82.

Marseille, ville, possédée par les Génois, I, 194 (1).

Marsile de Padoue, défenseur de Louis de Bavière contre la cour de Rome, II, 17.

Martinique, colonie françoise des Antilles, II, 104.

Martinus Gallus, le plus ancien historien de Pologne, I, 108 (4).

Masovie, branche de Pologne, de la maison des Piasts, issue de Conrad, petit-fils de Boleslaw III, I, 241. Donne le territoire de Culm à l'ordre Teutonique, I, 225. Est exclue du trône de Pologne, II, 82.

Mayence, patrie de Jean de Gutenberg, II, 24. Les poinçons et la fonte des caractères y sont inventés, II, 24, 26.

Mazarin, cardinal ; son ministère, II, 226.

Mazeppa, hetman des Cosaques, entraîne Charles XII dans l'Ukraine, II, 296.

Mecklenbourg, seigneurie immédiate de l'Empire, I, 183 (2). Est conquise par les Danois, I, 221 ; en secoue le joug, I, 222. Son duc prétend à la succession de la Bavière, III, 115. Obtient le privilége de *non appellando*, III, 120.

Médailles ; prétexte de guerre contre la Hollande, II, 230.

Médecine ; ses premières écoles, celles de Salerne et de Montpellier, I, 177 (1). Est reçue dans les universités, I, 178.

Mécermann (Gérard), conseiller pensionnaire de Rotterdam, propose un prix sur l'introduction du papier de linge, II, 19 (1).

Mersch (van der), général des insurgés belges, III, 154.

Melchthal : Voyez *Arnold Melchthal.*

Mellingen, ville de Suisse, conquise par les cantons, II, 48.

Mentes-Ogli, dynastie turque de l'Asie-Mineure, II, 89 (1).

Mérinides, dynastie arabe, enlève aux Almohades le Mogreb, I, 205 (3). Est dépouillée par celle des Schérifs, *ibid.*

Mérovingiens ; première dynastie des Francs, I, 14, 36. Dépouillée par les Carlovingiens, I, 38. Rejetons de cette dynastie, I, 42 (1).

Methodius, Grec ; administre le baptême au duc Borziwoy de Bohême, I, 108.

Metz : Voyez *Evêchés.*

Digitized by Google

Mexique ; sa conquête par les Espagnols, II, 103.

Mieczyslaw, premier duc de Pologne chrétien, I, 108. Se reconnoît vassal et tributaire de l'empereur d'Allemagne, I, 90 (2).

Milan, ville ; s'érige en république, I, 164. Est rasée par Frédéric I, I, 186. Rebâtie, I, 187. Tombe en partage aux Viscontis, II, 54. Voy. *Visconti.*

Milan, duché ; son origine, II, 54. Passe aux Sforzes, à l'extinction des Viscontis, *ibid.* II, 163. Est réuni à la monarchie espagnole après les Sforzes, II, 173. Passe à la branche allemande d'Autriche, II, 263. Est démembré en faveur de la maison de Savoie, par la paix d'Utrecht, II, 266 ; par la paix de Vienne de 1738, III, 24 ; par celle d'Aix-la-Chapelle de 1748, III, 44.

Milan, ducs, de la maison de Visconti : Jean Galéas, créé duc par l'empereur Wenceslas, II, 54. Philippe-Marie, dernier duc de Milan de la maison de Visconti, II, 54 (4). Voy. *Visconti.*

Mines ; leur premier usage en Europe, II, 32 (1).

Mirandole, duché, confisqué par l'empereur, et vendu au duc de Modène, II, 264.

Misnie, maison d'Empire ; acquiert la Thuringe, I, 184. Est investie de l'électorat de Saxe, II, 51.

Missions armées : Voy. *Croisades.*

Modène ; passe à la maison d'Este, II, 53. Est érigée en duché, *ibid.* Voyez *Este.*

Mogreb, partie occidentale de l'Afrique, composée des états de Fetz et de Maroc, I, 203 (3).

Moines ; leur grand pouvoir dans l'empire grec, I, 111. Leurs disputes frivoles, I, 112. Leur multiplication dans l'église latine, I, 140. Deviennent le principal appui du pouvoir pontifical, I, 142. Voyez *Ordres religieux et monastiques.*

Moldavie, appelée Cumanie dans le moyen âge, I, 245 (2). Ses princes sont dans la dépendance des rois de Hongrie, II, 85 ; assujettis par les Turcs, II, 223.

Moluques, îles ; leur conquête par les Hollandois, II, 178.

Mongols, *Mogols*, *Moungales ;* leur origine, I, 229. Distingués des Tatars, I, 229 (3). Pourquoi appelés Tatars en Russie, I, 140 (1). Leurs différentes branches, I, 230. Invasion en Russie sous Touschi, I, 238 ; sous Bâtou-Khan, I, 239. Invasion en Pologne et en Silésie, I, 241 ; en Moravie, *ibid.* ; en Hongrie, I, 244 ; en Esclavonie, Croatie, Dalmatie, Bosnie, Servie et Bulgarie, *ibid.* Ils abandonnent la Hongrie, I, 245. Motif de leur retraite, *ibid.*

Mongols, empire ; fondé par Tschinghis, I, 230 Sa vaste étendue, I, 233. Sa destruction, I, 235. Ses dynasties particulières, I, 234. Leur dépendance du grand-khan, I, 234, (4). Voy. *Tschinghis-Khan.*

Mongols, empire, fondé par Timour. Voyez *Timour.*

Digitized by Google

Mongols, grands-khans : leur généalogie, Tab. LXXXI. Tschinghis-Khan ; ses exploits, I, 230. Octai-Khan, envahit l'Europe, I, 233. Gaiouk-Khan, I, 233, 245. Mangou-Khan, détruit l'empire des califes de Bagdad, I, 232 (3). Koublai-Khan, subjugue l'empire des Song et toute la Chine, I, 232 (2). Chunti-Khan, est chassé par les Chinois, I, 235 (2).

Mongols du Kaptschak ; dynastie particulière, fondée par Batou, fils de Touschi, petit-fils de Tschinghis-Khan, I, 235. Pourquoi prirent-ils le nom de Tatars ? I, 240 (1). Etendue de leurs états, I, 235. Leur siége sur le Wolga, *ibid.* Démembrement de cette dynastie, I, 236. II, 208. Voy. *Kaptschak.*

Mongols de Perse ; dynastie particulière, fondée par Houlagou, I, 234 (2). Son extinction, *ibid.*

Mongols du Zagataï, dynastie particulière, fondée par Zagataï, second fils de Tschinghis, I, 234 (3). Leur décadence, *ibid. Mahmoud*, khan du Zagataï, est général dans l'armée de Timour, II, 92 (1). Voy. *Timour.*

Mongols des Indes ; leur tige, Babour, un des descendans du fameux Timour, II, 92.

Montecuculi, général de l'empereur Léopold I, gagne la bataille de Saint-Gothard, II, 319. Est opposé à Turenne, II, 231.

Montezuma, dernier empereur du Mexique, II, 103.

Montferrat, duché, est cédé à la maison de Savoie, II, 254, (1).

Montferrat, marquis : Boniface, chef de la quatrième croisade, I, 153. Vend Candie aux Vénitiens, I, 247.

Montferrat, marquisat ; est au pouvoir des Génois, I, 194 (1).

Montfort, comtes : Simon, général de l'armée des croisés contre les Albigeois, I, 212. Amaury cède les états des comtes de Toulouse au roi de France, *ibid.*

Montpellier, comté ; est acquis par les rois d'Aragon, II, 61. Vendu à la France par le roi de Majorque, *ibid.*

Morabethin : Voyez *Almoravides.*

Moravie ; siége d'un état puissant dans le neuvième siècle, I, 76. Son démembrement, *ibid.* Passe aux ducs de Bohême, I, 76 (3). Est ravagée par les Mongols, I, 241. Passe, avec la Bohême, au pouvoir de l'Autriche, II, 215.

Morée, péninsule ; est cédée aux Vénitiens par la paix de Carlowitz, II, 331. Reconquise par les Turcs, III, 14. Voyez *Péloponnèse.*

Morisques ; leur expulsion de l'Espagne, II, 174.

Mortiers ; leur invention en Europe, II, 32.

Moscou, capitale de la Russie ; prise par les Mongols, I, 239. Devient le siége d'un grand duché, II, 77. Est saccagée par le khan Toktamisch, II, 78. Ravagée par la peste, III, 92.

Mousquets ; leur première mention en Italie, II, 32.

Digitized by Google

Sont inventés par les Allemands, II, 32 (3).
Moyen âge; sa barbarie, I, 35.
Murbach, abbé en Alsace, cède ses droits sur Lucerne aux Autrichiens, II, 46.
Musulman; origine de ce mot, I, 116 (3)
Mysore, état puissant aux Indes, conquis par l'Angleterre, III, 70.

N.

Namur, comté; passe aux ducs de Bourgogne, II, 49.
Naples, duché; Voy. *Pouille*.
Naples, royaume; fondé par les Normands François, I, 197. Démembré de la Sicile lors des vêpres siciliennes, I, 199. Ses révolutions particulières, II, 58. Est incorporé à la monarchie espagnole, II, 173. Démembré de cette monarchie, et cédé à l'empereur Charles VI par la paix d'Utrecht, II, 263. Cédé à l'infant dom Carlos, avec la Sicile, par la paix de Vienne, III, 23. Voyez *Siciles* (*les Deux*).
Naples, rois particuliers: *maison d'Anjou*, sa généalogie, Tab. XXV. CHARLES I, perd la Sicile par les vêpres siciliennes, I, 199. Lève le siège de Messine, I, 201. CHARLES II, épouse une princesse de Hongrie, II, 85. Donne sa fille en mariage à Charles de Valois, II, 59 (1). JEANNE I, vend Avignon au pape, II, 41. Adopte Charles de Durazzo, et ensuite Louis I, duc d'Anjou, II, 58. CHARLES III, fait mourir la reine Jeanne I, II, 59. JEANNE II, adopte successivement le roi d'Aragon et le duc d'Anjou, II, 59. *Maison d'Aragon*, sa généalogie, Tab. XXVI. ALPHONSE I, roi d'Aragon, adopté par la reine Jeanne II, II, 59. Investi par le pape, II, 60. Fonde une branche particulière de rois de Naples, *ibid.* Cette branche est dépouillée par Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, II, 172
Naples, rois titulaires; leur généalogie, Tab. XXVII. LOUIS I, duc d'Anjou, fils de Jean, roi de France, adopté par la reine Jeanne I de Naples, II, 58. S'empare du comté de Provence, II, 59. LOUIS III, adopté par la reine Jeanne II, *ibid.* RENÉ, son frère, dépouillé par le roi d'Aragon, II, 60.
Naples, ville; origine de son université, I, 78.
Narsès, général de Justinien, I, 23
Narva; vendue à l'ordre Teutonique par le roi Waldemar III de Danemarck, I, 213 (1).
Natolie; gouvernement-général turc en Asie Mineure, II, 90. Saccagé par Timour, II, 91.
Navarre, royaume; son origine, I, 63 Ses révolutions, I, 201. Passe à différentes maisons, I, 202. Est conquis par Ferdinand-le-Catholique sur la maison d'Albret, II, 172.

Digitized by Google

Navarre, rois; leur généalogie, Tab. XV. GARCIE I, prend le titre de roi, vers 858, I, 64. SANCHE-LE-GRAND, réunit les états chrétiens d'Espagne, I, 97. GARCIE IV, fils de Sanche-le Grand, tige de tous les rois de Navarre, *ibid.* PHILIPPE-LE-BEL et ses trois fils, rois de France et de Navarre, I, 202. JEAN D'ALBRET, dernier roi de Navarre, est dépouillé par les Espagnols, II, 172.

Navigation des Européens; ses progrès, lors des croisades, I, 162; depuis l'invention de la boussole, II, 36. Son extension par toutes les parties du globe, II, 99.

Nestor, moine de Kiovie du onzième siècle; père de l'histoire de Russie, I, 73 (1)

Neustrie, royaume des Francs Mérovingiens, I, 36.

Neutralité armée; opposée par l'impératrice de Russie au système maritime de l'Angleterre, III, 137. Renouvelée par l'empereur Paul, III, 139 (2).

Nevers, comte, fils du duc de Bourgogne, se trouve à la bataille de Nicopolis, II, 86 (1). Est fait prisonnier par les Turcs, *ibid.*

Nevers, comté, passe aux ducs de Bourgogne, II, 49.

Nice, comté, possédé par les Génois, I, 194 (1) Passe à la maison de Savoie, II, 265.

Nicée, capitale de l'empire de Roum; conquise par les croisés sur les Turcs Seljoucides, I, 150. Rendue aux Grecs, I, 151 (1). Devient le siége d'un empire grec particulier, I, 248. Est reprise sur les Grecs par les Turcs Ottomans, II, 89. Voy. *Empire de Nicée.*

Nogaret (Guillaume), envoyé en Italie contre le pape Boniface VIII, II, 6 (1).

Nombre d'or, Introd. XXXV.

Noms de famille, introduits depuis la fin du onzième siècle, Introd. XV.

Noot. (van der), chef des insurgés belges, III, 153.

Nord; les lettres y pénètrent avec le christianisme, I, 104. multiplicité de ses anciens rois, I, 106 (1). Origine des monarchies du Nord, *ibid.* Leur état barbare, I, 208. Voy. *Danemarck*, *Suède*, *Norwège.*

Norique, province romaine; passe sous la domination des Ostrogoths, I, 22. Est cédée aux Francs, I, 23.

Normandie, partie de la Neustrie; est cédée aux Normands, I, 75. Conquise par Philippe-Auguste, I, 211.

Normands; leur berceau, I, 70. Commencement de leurs courses, *ibid.* Sont animés par un fanatisme religieux, *ibid.* Ravagent les côtes de l'Europe et de l'Afrique, I, 71. Leurs invasions en France, *ibid.* Causes qui les facilitent, I, 72. Etats fondés par eux, I, 73. Obtiennent une partie de la Neustrie, I, 75. Leurs incursions en Irlande, et royaumes qu'ils y fondent, I, 74. Leur conversion au christianisme, I, 75. Renoncent aux courses maritimes, I, 220.

Normands-François; font la conquête de l'Angleterre, I, 100; de la Basse-

Digitized by Google

Italie, I, 101 suiv. 115. Sont dépouillés de Tripoli et de Tunis par les Almohades, I, 205 (1).

Norwège, royaume; ses révolutions, I, 107. II, 71. reçoit le christianisme, I, 107. Obtient une métropole, I, 219 (1). Son trône est électif, et les bâtards sont admis à la couronne, I, 218 (2. Singulier usage de l'épreuve par le feu, *ibid.* Son union avec le Danemarck, II, 71, 73.

Norwège, rois; leur généalogie, Tab. XLI. Harald Haarfæger, premier monarque, I, 107 (1). Oloff Trygqweson, introduit le christianisme, I, 107. Envoie des missionnaires en Islande, I, 107 (2). Olof II, dit le Gros et le Saint, affermit la monarchie et le christianisme, I, 107. Sigurd I, entreprend une croisade en Terre-Sainte; prend sur les Maures plusieurs places de la Galice et du Portugal, I, 220 (1). Suerrer, est excommunié et déposé par les papes, I, 219 (1). Haquin VI, dernier des rois de la descendance de Harald Haarfæger, II, 71 (2). Magnus Smæk, roi de Suède, parvient au trône de Norwège, par les femmes, *ibid.* Haquin VII, époux de la princesse Marguerite de Danemarck, *ibid.* Olof VI, termine la suite des rois, *ibid.* Voyez *Union de Calmar*, *Rois de l'Union*.

Noureddin, fils de Zenghi, fait, par Saladin, la conquête de l'Egypte, I, 249.

Nowgorod, ville et république russe; n'est point envahie par les Mongols, I, 239 (2). Comptoir des villes hanséatiques pour la Russie, II, 39. Conquise par le grand-duc Iwan Wasiliewitsch I, II, 207.

Nuremberg; invente les ressorts des armes à feu, II, 32.

O.

Obotrites, peuple esclavon du Mecklenbourg, I, 27. Tributaire des Francs, I, 50; des Allemands, I, 86.

Ockam; Voyez *Guillaume Ockam*.

Odin, divinité du Nord, I, 70.

Oesel, île; subjuguée par le roi Waldemar II, I, 222. Vendue par le roi Abel à l'évêque de l'île, I, 223 (1). Rentre sous la domination du Danemarck, II, 206. Est cédée à la Suède, II, 201. Passe à la Russie, avec la Livonie, II, 301.

Oldenbourg, maison d'Empire; est élevée au trône du Danemarck, II, 73. Hérite des duchés de Slesvic et de Holstein, *ibid.* Se partage en deux branches principales, la royale et celle de Holstein-Gottorp, II, 193. Traités de partage, d'union et de communion, source de longs différends entre ces branches, II, 194. Arrange-

Digitized by Google

gement définitif de ces différends, III, 78. Voyez *Holstein-Gottorp*.

Olof - Skötkonung, premier roi chrétien de la Suède, I, 106.

Olof - Tryggweson, premier roi chrétien de la Norwège, I, 107.

Omado'ddin Zenghi, appelé vulgairement Sangnin, I, 118 (2). Prend la ville d'Edesse sur les Francs, *ibid.* I, 152.

Ommiades, première dynastie des califes, I, 47. Sa destruction, *ibid.*

Ommiades d'Espagne, I, 47. Leur destruction, I, 96.

Orange, princes; Voy. *Stadhouders*.

Ordres religieux et militaires; leur origine, en Palestine, I, 156 suiv.; en Espagne, I, 206. Voyez *Alcantara* et *Calatrava*.

Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; son institution, I, 156. Son premier grand-maître, I, 157. Est dédié à Saint-Jean-Baptiste, *ibid.* Acquiert l'île de Rhodes, I, 158. En est dépouillé par les Turcs, II, 152, 222. Obtient l'île de Malte, I, 158. II, 153.

Ordre de la Milice du Christ ou *Porte-Epée*; sa fondation, I, 228. Son union avec l'ordre Teutonique, *ibid.* Ses conquêtes, *ibid.* Fait l'acquisition de l'Estonie, I, 223 (1). II, 79. Rachète son indépendance des Teutoniques, II, 204. Sa suppression, II, 205. Voyez *Livonie*.

Ordre des Templiers; sa fondation, I, 158. Sa suppression, I, 159.

Ordre Teutonique; son institution en Terre-Sainte, I, 159. Son premier grand-maître, *ibid.* Entreprend la conquête de la Prusse, *ibid.* I, 226. Etablit son siége à Marienbourg, I, 159. II, 78. Fait la conquête de la Poméranie de Dantzic, II, 78. Ses guerres avec les Lithuaniens, *ibid.* Grandeur de l'ordre, II, 79. Ses revenus, II, 79 (4). Le grand-maître, protecteur de la ligue hanséatique, II, 38. Sa décadence, II, 80. Perd la Samogitie, *ibid.*; et la Poméranie de Dantzic, avec une partie de la Prusse, *ibid.* Est dépouillé du reste de la Prusse, II, 201. Son siége transféré en Allemagne, I, 159. II, 202.

Ordre de Saint-Lazare; fondé dans la Terre-Sainte, I, 160. Son siége transféré en France, *ibid.*

Ordres religieux et monastiques; leur multiplication dans l'église latine depuis la fin du onzième siècle, I, 140. Exemptions et privilèges qui leur sont accordés, I, 142.

Ordre des Dominicains; fondé contre les Albigeois, I, 214. Est chargé de l'inquisition, *ibid* (1).

Ordres mendians; leur naissance dans le douzième siècle, I, 141. Leur réduction au concile de Lyon de 1274, *ibid.*

Orléans, duchesse; sa prétention au Palatinat, II, 238. Cette prétention soumise à un arbitrage, II, 242.

Digitized by Google

Ort, cantons de la Suisse ; II, 45 (4).

Ostrogoths ; leurs premières demeures, I, 6 et 7. S'établissent dans la Panonie, I, 22. Font la conquête de l'Italie sous le roi Théodoric, *ibid.* Acquièrent dans la Gaule les villes situées entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée, I, 15 (1). En font la cession aux Francs, I, 23 (2). Destruction de leur monarchie, I, 22, 23.

Ottomans : Voy. *Turcs Ottomans.*

Oxford ; son académie, connue avant le douzième siècle, I, 176. Devient université dans le treizième, I, 178.

P.

Pacta conventa de Pologne ; leur origine, II, 213.

Pacte de famille, entre les différentes branches de la maison de Bourbon, III, 62.

Padischah, titre qui équivaut à la dignité impériale ; adopté par les Ottomans, II, 89.

Padoue, érigée en république, I, 164. Obtient une université, I, 178. Est conquise par les Vénitiens, II, 58.

Paix : Voyez *Traités de paix.*

Palatinat du Rhin ; entre dans la maison de Wittelspach, I, 182. Est déclaré électorat par la bulle d'or, II, 42. Perd sa dignité électorale dans la guerre de trente ans, II, 128. Obtient un huitième électorat par la paix de Westphalie, *ibid.* Voyez *Wittelspach.*

Palatins, électeurs : Frédéric V, élu roi de Bohême, II, 125. Charles, dernier électeur de la branche de Simmern ; différends sur sa succession, II, 238. Charles-Théodore, recueille la succession de la Bavière, III, 114. Sa convention du 3 janvier avec l'Autriche, III, 115. Est maintenu contre l'Autriche par la paix de Teschen, III, 119. Consent à échanger la Bavière contre les Pays-Bas, III, 121.

Paléologues, empereurs de Nicée, I, 248. S'emparent de Constantinople, *ibid.* Leur fin tragique, II, 94. Voyez *Empire Grec.*

Palestine ; conquise par les Arabes, I, 44, 147 (1) ; par les Fathimites, I, 147 (1) ; par les Turcs Seljoucides, I, 117 (1). Abandonnée aux Turcs Ortokides, I, 147 (2). Reprise par les califes égyptiens, *ibid.* Conquise par les croisés, I, 151 ; par le fameux Saladin, *ibid.* Enlevée à ses descendans par les Mameluks, I, 253. Passe sous la domination des Turcs Ottomans, II, 222.

Pampelune, rois ; Voyez *Navarre*, rois.

Pandectes : Voyez *Code des Pandectes.*

Panonie ; subjuguée par les Huns, I, 13 ; par les Ostrogoths, I, 22 ; par les Lombards, I, 24 ; par les Avares, *ibid.* ; par les Francs, I, 51 ; par les Hongrois, I, 77.

Digitized by Google

Paoli (Hyacinthe) , général des Corses insurgés , III , 79 , 81.

Paoli (Pascal) ; son apparition en Corse , III , 82. Sa retraite en Angleterre , III , 84.

Papes romains ; leur tableau chronologique depuis Grégoire VII , Tab. LXXVIII. Soumis aux empereurs grecs et aux Exarques , I , 52. Secouent le joug des Grecs, I, 40. Implorent la protection des Francs contre les Lombards , I, 42. Origine de leur puissance séculière , I , 39 , 43. Sont soumis à Charlemagne et aux Francs , I , 52 suiv. ; aux empereurs d'Allemagne , I , 85 (1) , I , 121. Font des efforts pour secouer le joug des Allemands , I , 123. Y réussissent , I , 138 et suiv. Leur élévation depuis Grégoire VII , *ibid.* Nouveau pouvoir sur le clergé, I , 125; pouvoir sur les souverains , I , 127. S'arrogent le droit de les déposer , I , 128. Prétendent à la supériorité féodale sur tous , I , 132 suiv. Etats et royaumes qui leur sont tributaires , I , 135 (2). Exercent le droit de confirmer les empereurs d'Allemagne et de les déposer, I, 131 , 139. Droits qu'ils usurpent dans la collation des bénéfices ecclésiastiques, I , 144. Se qualifient de maîtres du monde entier , II , 1. Taxes et trésoriers qu'ils établissent partout , II , 2. Leurs légats , I, 127. II , 3. Jugent les causes de tous les souverains , II , 4. Défendent aux souverains d'imposer le clergé , *ibid.* Disposent des souverainetés à leur gré , *ibid.* Décadence de leur puissance , II , 5. Causes de cette décadence , II , 6. Imprudence de leur conduite , *ibid.* Translation de leur siége à Avignon , II , 9. Grand schisme d'Occident, II, 11. Nouvelle lumière qui nuit à leur grandeur, II, 16.

Papes romains ; leur suite : Grégoire I, prend le titre de *Servus servorum Dei* , I , 112 (2). Boniface III , reçoit le titre d'évêque œcuménique , *ibid.* Grégoire II , est déclaré chef de la république romaine , I , 40. Etienne II, demande à Pepin-le-Bref des secours contre les Lombards, I, 41 suiv. Renouvelle à St.-Denis la cérémonie du sacre du roi , I , 42. Confère le *patriciat* à Pepin et à ses fils , *ibid.* Obtient la donation de l'Exarchat , I , 43. Léon III, défère à Charlemagne la dignité impériale , I , 53. Jean VIII , voit éclater le schisme avec l'église grecque, I , 114. Jean XII, couronne Otton-le-Grand empereur , I, 84. Est déposé par lui , I, 85. Léon VIII ; critique de son décret rendu en faveur d'Otton-le-Grand , I, 85 (1). Silvestre II, envoie en Hongrie la couronne dite angélique, I , 110, Clément II, est élevé à la papauté par l'empereur Henri III, I , 91. Nicolas II , accorde à Robert Guiscard l'investiture de la Pouille , I, 103. Change le titre du droit que les empereurs exerçoient dans l'élection des papes , I , 120. Alexandre II , élu sans la participation de l'empereur, *ibid.* Grégoire VII ; son

Digitized by Google

plan de politique, I, 120. Entreprend de soustraire lui et le clergé à l'autorité des princes, I, 121. Etablit son empire sur le clergé, I. 125; et sur les princes, I, 127. Serment d'hommage - lige qu'il prescrit aux évêques, I. 126. Célibat qu'il commande aux prêtres, I, 123. Se réserve les causes majeures, I, 126. Introduit les appels *omisso medio*, *ibid.* S'arroge le pouvoir de juger et de déposer les souverains, I, 128, suiv. Extension qu'il donne au pouvoir des clefs, I, 129. Veut que tous les souverains soient ses vassaux et tributaires, I, 132. Exige l'hommage lige de l'anti-empereur Hermann de Luxembourg, *ibid.* I, 139 (3). Causes qui favorisent ses usurpations, I, 136. Multiplie les ordres religieux, I, 140. Croisade en Terre-Sainte projetée par lui, I, 147. URBAIN II; ses décrets rigoureux contre les épouses des prêtres, I, 125 (1). Indique la première croisade au concile de Clermont, I, 148. Erige Pise en métropole, I, 195 (1). PASCAL II, approuve l'ordre de Saint-Jean, I, 157. CALIXTE II, transige avec l'empereur Henri V sur les investitures, I, 137. Confirme la règle des chevaliers de Saint-Jean, I, 157. HONORÉ II, approuve la règle des Templiers, I, 158. INNOCENT II, reçoit les foi et hommage du roi de Portugal, I, 208. Erige Gênes en archevêché, et partage les évêchés de Corse entre ce nouvel archevêque et celui de Pise, I, 195 (1). ANACLET II, consent à l'érection du royaume des Deux-Siciles, I, 197. EUGÈNE III, donne la croix rouge aux Templiers, I, 158. Autorise le décret de Gratien, I, 173. Introduit les docteurs en droit canon, I, 177. ADRIEN IV, autorise le roi Henri II d'Angleterre à faire la conquête de l'Irlande, I, 215. Prétend que toutes les îles converties au christianisme sont du domaine de Saint-Pierre, II, 5, (2) (4). ALEXANDRE III entre dans la ligue de Lombardie contre l'empereur Frédéric I, I, 187. Dépose ce prince, I, 139 (2). Fait sa paix avec lui, I, 140, 187. Devient maître de la préfecture de Rome, I, 140. Accorde aux Vénitiens la seigneurie de la Mer Adriatique, I, 191. CÉLESTIN III, confirme l'ordre Teutonique, I, 159. Dépose l'empereur Henri VI et le roi Suerrer de Norwège, I, 139 (2). INNOCENT III, introduit les ordres mendians, I, 141. Ses prétentions exorbitantes, I, 142. Emploie le premier la fameuse comparaison du soleil et de la lune, I, 143. S'attribue la faculté de dispenser des lois, *ibid.* Jette les fondemens du pouvoir des papes dans la collation des bénéfices ecclésiastiques, I, 144. Est l'auteur de la quatrième croisade, I, 153. Réclame le droit de juger l'élection des empereurs Philippe et Otton, comme aussi d'investir les empereurs, I, 139 (1). Dépose l'empereur Otton IV, I, 139 (2). Re-

Digitized by Google

çoit l'hommage du roi d'Angleterre, I, 217. Introduit l'inquisition, I, 143. I, 214. Dépose le roi Suerrer de Norwège, I, 219 (1). Publie une croisade contre les Mahométans d'Espagne, I, 205; et contre les Albigeois, I, 212. Prétexte dont il se sert pour s'arroger la connoissance des différends entre les souverains, II, 3 (1). Légitime les enfans des rois, II, 4 (1). Confère à son gré la dignité royale, II, 4 (4). Dispose des états des princes excommuniés ou fauteurs d'hérétiques, II, 5 (1). Honoré III, confirme l'ordre des Dominicains, I, 214. Prend sous sa protection le roi de Danemarck, II, 3 (2). Grégoire IX, publie les décrétales, I, 174. Exclut le clergé et le peuple des élections, I, 180 (1) Acquiert le comtat Vénaissin, I, 213 (2). Confie l'inquisition aux Dominicains, I, 214 (1). Entre dans la ligue de Lombardie contre l'empereur Frédéric II, I, 187. Dépose ce prince, I, 139 (2). Confirme l'union de l'ordre Teutonique avec celui de Livonie, I, 228. Innocent IV, fait déposer l'empereur Frédéric II au concile de Lyon, I, 139 (2). Dépose le roi Sanche II de Portugal, I, 209. Urbain IV, prétend juger l'élection des empereurs Richard et Alphonse, I, 139 (1). Fait usage de lettres de change, II, 37 (1). Adjuge au roi de Bohême tout ce qu'il pourroit conquérir sur les payens de Lithuanie et les Russes schismatiques, II, 5 (3). Clément IV, introduit la première réserve générale, I, 145. Investit Charles d'Anjou du royaume des Deux-Siciles, I, 199 Grégoire X, ordonne exclusivement aux sept électeurs de procéder à l'élection impériale, I, 180 (1). Réduit les ordres mendians, I, 141. Nicolas III, obtient de l'empereur Rodolphe de Habsbourg une déclaration d'indépendance, I, 140 (1). Martin IV excommunie le roi d'Aragon, et dispose de ses états, II, 5 (4). II, 62. Boniface VIII, cherche à prouver par l'écriture sainte le double pouvoir du pape, II, 1, suiv. Confère au roi d'Aragon l'île de Sardaigne, II, 62. Déclare la puissance séculière n'être qu'une simple émanation de la puissance ecclésiastique, II, 2. Introduit les annates, II, 2 (3). Défend à Philippe-le-Bel d'imposer le clergé, II, 4. Histoire de son différend avec ce prince, II, 6 suiv. Clément V, annulle la procédure de l'empereur Henri VII contre le roi de Naples, II, 3 (3). Transfère son siége à Avignon, II, 9. Supprime l'ordre des Templiers, I, 159 Prétend au vicariat de l'Empire, II, 3 (3). Clément VI, sa bulle foudroyante contre Louis de Bavière, II, 8. Acquiert la ville d'Avignon, II, 44. Obtient de l'empereur Charles IV la cession des droits de souveraineté sur Rome, sur Avignon et sur l'état ecclésiastique, I, 140 (1). II, 44. Grégoire XI, quitte Avignon pour retourner à Rome, II, 11.

Digitized by Google

Papes du grand schisme ; Papes romains : URBAIN VI ; son élection, II, 11. BONIFACE IX, introduit l'annate comme impôt fixe, II, 2 (3). INNOCENT VII, II, 11. GRÉGOIRE XII ; sa déposition par le concile de Pise, *ibid.* Résigne au concile de Constance, II, 12. *Papes d'Avignon* : CLÉMENT VII ; son élection, II, 11. Confirme l'annate, II, 2 (3). BENOIT XIII, est déposé au concile de Pise, II, 11 ; à celui de Constance, II, 12. *Papes pisans* : ALEXANDRE V et JEAN XXIII, II, 11. Ce dernier est déposé au concile de Constance, II, 12, 48.

Papes depuis le schisme : MARTIN V ; son élection au concile de Constance, II, 14. Son projet de réforme improuvé par les nations, *ibid.* Passe des concordats, II, 14 (1). Donne aux Portugais les terres qu'ils découvriroient depuis les Canaries jusqu'aux Indes, II, 5 (2). Convoque le concile de Bâle, II, 14. EUGÈNE IV, dissout deux fois ce concile, *ibid.* Convoque celui de Florence, II, 15. Est déposé par le concile de Bâle, *ibid.* Investit le roi d'Aragon du royaume de Naples, II, 60. Passe un concordat à Rome avec la nation germanique, II, 43. NICOLAS V ; son concordat avec l'empereur Frédéric III, II, 16, 43. CALIXTE III ; sa donation faite aux Portugais des terres nouvellement découvertes, II, 5 (2). Couronne l'empereur Frédéric III, II, 146. PIE II, publie une croisade contre Mahomet II, II, 95. Se rend à Ancône pour s'embarquer en personne, et y meurt, II, 96. ALEXANDRE VI ; sa ligne de démarcation pour le partage des deux Indes entre les Espagnols et les Portugais, II, 102. Accorde au roi d'Espagne le titre de Catholique, II, 17. Ses rapports avec Bajazet II, II, 221. JULES II, moteur de la ligue de Cambrai contre les Vénitiens, II, 159. Suscite la sainte ligue contre Louis XII, II, 163. Rétablit la puissance séculière des papes, II, 11. LÉON X ; ses indulgences, II, 109. Sa bulle contre Luther, II, 110. Accorde au roi d'Angleterre le titre de défenseur de la foi, II, 182. CLÉMENT VII, assiégé par les Impériaux à Rome, II, 148. Fait sa paix avec Charles-Quint, *ibid.* PAUL III, administre le dernier couronnement impérial à Charles-Quint, II, 146. Indique un concile à Mantoue et un autre à Trente, II, 113. Transfère ce dernier concile à Bologne, II, 114. Confirme la société des Jésuites, II, 116. JULES III, renouvelle le concile de Trente, II, 114. L'interrompt de nouveau, *ibid.* PIE IV, indique, pour la troisième fois, ce concile, et termine ses délibérations, *ibid.* PIE VI ; son voyage à Vienne, III, 152 (2).

Papier de coton ; apporté de l'Orient en Europe par les Arabes, II, 18. Senti-

mens différens sur son invention, II, 18 (5).

Papier de linge ; son usage en Europe ne remonte que vers la fin du treizième siècle, II, 19. Premières traces qu'on en trouve, II, 19 (1) L'époque de son invention et le nom de son inventeur sont incertains, II, 19. On a tort de l'attribuer aux frères Cortuses de Padoue, II, 20 (1). La fabrique de ce papier n'est pas d'une invention nouvelle, II, 20. Elle commença plutôt en Allemagne et dans les pays septentrionaux que dans les méridionaux, *ibid.*

Papier de soie ; son invention chez les Chinois, II, 18 (5).

Paraguay ; république des Jésuites, III, 52.

Paris, ville ; trois fois pillée ou brûlée par les Normands, I, 72. Son académie, connue avant le douzième siècle, I, 176. Son université est la première complète, I, 178.

Parme et Plaisance, duché ; érigé en faveur de la maison de Farnèse, II, 151. Adjugé à don Carlos, infant d'Espagne, après les Farnèse, III, 4, 13. Cédé à l'empereur Charles VI par la paix de Vienne de 1738, III, 24. Adjugé à don Philippe, gendre de Louis XV, par la paix d'Aix-la-Chapelle de 1748, III, 43.

Partages ; usités sous les rois Francs des deux premières races, I, 36, 67 ; en Espagne, I, 97 ; en Russie, I, 109 ; chez les Turcs Seljoucides, I, 117 ; en Pologne, I, 240 ; en Empire, I, 181 ; en Lithuanie, II, 76.

Patriarche de Constantinople ; ses contestations avec celui de Rome, I, 112. Obtient le titre de patriarche œcuménique, I, 112 (2). Ses priviléges confirmés par Mahomet II, II, 95.

Patrice ; origine de ce titre, I, 52.

Patriciat, de Pepin-le-Bref, I, 42 ; de Charlemagne, I, 52.

Pays-Bas ; acquis par les ducs de Bourgogne, II, 49 ; par la maison d'Autriche, II, 118. Passent à la branche espagnole de cette maison, II, 118, 173. Sont réunis en un seul et même corps, et mis sous la protection de l'Empire, II, 122, 129. Leur soulèvement contre Philippe II, II, 131. Soumission de plusieurs provinces, II, 136, 137. Assurés à la branche allemande d'Autriche, par la paix d'Utrecht, II, 253. Leurs troubles intestins, III, 152. Factions de Vonck et de van der Noot, III, 153. Insurrection des Belges, III, 154. Formation d'un congrès, *ibid.* Pacification des troubles, III, 155.

Pays de Vaud ; enlevé à la Savoie, et partagé entre les Bernois et les Fribourgeois, II, 145.

Peinture à l'huile ; son invention, II, 21. Difficultés qu'elle présente, II, 22. Change les principes de l'art de peindre, *ibid.* Voy. *Van Eyck.*

Pélage (Don), roi fabuleux, I, 47 (3).

Pélegrin, évêque de Passau ;

Digitized by Google

porte les premières semences de christianisme dans la Hongrie, I, 110.
Péloponnèse; ravagé par Amurat II, II, 93. Subjugué par Mahomet II, II, 95.
Période julienne, Introduct. XXXIV.
Pérou; sa conquête par les Espagnols, II, 103.
Perse; ancienne monarchie, bouleversée par Alexandre-le-Grand, Int. XLIII, XLVI.
Perse; royaume formé des débris de celui des Parthes; détruit par les Arabes, I, 114 (2).
Perse (la); subjuguée par les Arabes, I, 45; par les Seljoucides, I, 117. Démembré par les Atabeks, I, 118 (2). Conquise par les Mongols de Tschinghishkan, I, 232. Devient le siége d'une dynastie mongole particulière, I, 234 (2). Est conquise par Timour, II, 91. Dévolue aux Sophi, I, 234 (2).
Pétrarque, poëte du quatorzième siècle, II, 18. Donne une des premières descriptions du canon, II, 31 (4).
Pétri, Olaus et Laurentius; réformateurs de la Suède, II, 197.
Peuples esclavons; leur siéges primitifs, I, 26. Occupent l'ancienne Germanie entre la Vistule, l'Elbe et la Saale, *ibid.* Passent le Danube, et s'étendent dans plusieurs provinces de l'ancien empire romain, I, 27. Ceux d'Allemagne sont tributaires des Francs et des Allemands, I, 50, 86. Introduction du christianisme chez ces peuples, I, 86, 107. Exercent la piraterie dans la Baltique, I, 220. Voyez *Bohéme*, *Pologne*, *Russie*.
Peuples germaniques; leur invasion dans l'empire romain, I, 3, suiv. Leur gouvernement, I, 27. Divisions politiques, I, 28. Manière de faire la guerre, I, 29. Lois et mœurs qu'ils introduisent dans leurs nouvelles conquêtes, I, 31. Déprisent les lettres et les arts, I, 33. Donnent naissance à des langues nouvelles, I, 34.
Pharamond; roi fabuleux des Francs, I, 12 (4), 47 (3).
Phéniciens; cultivent la navigation et le commerce, Introd. XLI. Leurs colonies, *ibid.*
Photius, patriarche de Constantinople; contribue au schisme entre les Latins et les Grecs, I, 113.
Phranza, historien grec; se trouve au sac de Constantinople, II, 94 (2).
Piasts, ancienne dynastie des ducs et rois de Pologne, I, 109. Sont dépouillés de la couronne, II, 82.
Picts et Scots, barbares d'Ecosse, I, 19.
Piémont; est dévolu à la maison de Savoie, II, 264.
Pierre d'Ailly, cardinal français; signale son zèle pour l'extinction du grand schisme, II, 17.
Pierre l'Hermite, prêche la croisade, I, 148. Conduit la première armée de croisés dans l'Orient, I, 149 (2).
Pise; république puissante dans le douzième siècle, I, 195. Prétend à l'empire de la Méditerranée, *ibid.* Perd la Sardaigne, II, 62. Sa rivalité avec Gènes, I 197.

Digitized by Google

Sa chute, *ibid.* Est conquise par les Florentins, II, 55.

Pise, érigée en métropole par le pape Urbain II, I, 195 (1).

Pizarro (François), conquérant du Pérou, II, 103.

Plaisantin; différends sur ce pays entre le roi de Sardaigne, la France et l'Espagne, III, 44. Conventions y relatives entre les trois cours, III, 72.

Podesta, première magistrature des républiques d'Italie; son origine, I, 188 et suiv.

Podolie; conquise sur les Russes et les Tatars par les Lithuaniens, II, 76. Enlevée aux Lithuaniens par les Polonois, II, 77, 81. Cédée à la Porte par la Pologne, II, 309. Rétrocédée par la Porte, II, 312. Adjugée à la Russie, III, 170.

Pologne; ses révolutions, I, 108, 240. II, 81, 211, 306. III, 84, 165. Ses partages dans le douzième siècle, I, 240. Origine des branches piastes de Silésie et de Masovie, I, 241. Est envahie par les Mongols, *ibid.* Ses ducs sont héréditaires, I, 240 (2); et tributaires des empereurs d'Allemagne, I, 90. Elle obtient la cession d'une partie de la Prusse, II, 80. Devient royaume, II, 81. Naissance du pouvoir de ses grands, *ibid.* Fin de l'ancienne maison royale, II, 83. Introduction de la succession mixte, II, 85. Son état vicieux, II, 211. Dégénère insensiblement en anarchie, II, 213. Son trône rendu purement électif; origine des *pacta conventa*, *ibid.* Introduction du *liberum veto*, II, 306 et suiv. Guerre cruelle des Cosaques, II, 307. Divisions intestines, II, 309. Est dépouillée par la Russie, II, 308, 311. Troubles des dissidens, III, 85. Confédération de Bar, III, 88. Guerre avec la Russie, III, 89. Premier démembrement de la Pologne, III, 97. Sa constitution vicieuse garantie, III, 102. Derniers efforts des Polonois pour changer les vices de leur gouvernement, III, 165. Constitution de 1791, III, 166. Entrée des Russes dans la Pologne, III, 168. Second démembrement, III, 170. Insurrection de Kosciuszko, III, 172. Troisième et dernier démembrement, III, 177.

Pologne, ducs, piasts; leur généalogie, Tab. LX. MIECZYSLAW I, se fait chrétien, I, 108. BOLESLAW II, est déposé par le pape Grégoire VII, I, 132. BOLESLAW III, partage ses états entre ses fils, I, 240. Donne naissance à plusieurs branches piastes, *ibid.*

Pologne, rois, piasts; leur généalogie, Tab. LX. PRZEMYSLAW II, prend la dignité royale, II, 81 (1). WLADYSLAW, dit LOKIETEK, la rend permanente, II, 81. Est dépouillé de la Poméranie de Dantzik, II, 78. CASIMIR-LE-GRAND, cède la haute souveraineté de la Silesie au roi de Bohême, II, 50, 81. Fait l'acquisition de la Russie-Rouge, de la Volhynie et de la Podolie, II,

Digitized by Google

81. Fait élire son neveu Louis héritier du trône, à l'exclusion des princes piasts, II, 82. Louis-le-Grand; acte par lequel il jette les fondemens de l'aristocratie polonoise, *ibid. Maison Jagellonne*; sa généalogie, Tab. LXII. Jagellon; son élection, II, 83. Unit la Lithuanie à la Pologne, II, 84. Accorde aux Polonois de nouveaux priviléges, *ibid.* Appelle les nonces à la diète, II, 85. Sigismond II Auguste, protège la réformation, II, 212. Termine la maison Jagellonne, II, 213. *Rois de différentes maisons*; leur généalogie, Tab. LXIII. Henri de Valois, signe les premiers *pacta conventa*, II, 213. Etienne Bathori, maintient la Livonie contre les Russes, II, 206, 209. Sigismond III, entreprend une longue guerre contre la Suède, II, 199. Uladislas IV, est élu grand-duc de Russie, II, 211. Maintient la dignité de sa couronne contre la Russie, II, 213. Jean-Casimir; sa guerre avec la Suède, II, 287. Malheureux état de la Pologne sous son règne, II, 308 suiv. Son abdication, II, 309. Michel Wiesniowiecki, fait une paix honteuse avec les Turcs, *ibid.* Jean Sobieski, libérateur de la ville de Vienne, II, 310. Verse des larmes en signant la paix de Moscou, avec la Russie, II, 311. Auguste II, regagne Kaminiec et la Podolie sur les Turcs, II, 312. Est déposé par les Polonois, qui lui opposent Stanislas Leszinski, II, 295. Est forcé de reconnoître Stanislas, II, 295 (3). Remonte sur le trône, après la déroute de Charles XII, II, 298. Auguste III, est élu, par la protection de la Russie, III, 20. Maintenu contre le roi Stanislas, III, 22. Stanislas Poniatowski; son élection, III, 84. Ses traités avec la Russie, sur l'affaire des dissidens, III, 87. Ses traités sur le premier partage de la Pologne, III, 100. Adhère à la constitution de 1791, III, 167. Y renonce pour accéder à la confédération de Targowice, III, 170. Ses traités sur le second partage, III, 171. Anéantissement de la Pologne par le troisième partage, III, 177. Abdication du roi, III, 178.

Polonois, peuple esclavon; sa première mention dans l'histoire, I, 108. conversion au christianisme, *ibid.* Ses ducs piasts tributaires des empereurs d'Allemagne, I, 90.

Polowziens, peuple; son identité avec les Cumans, Kaptschaks et Turcs, I, 237 (1). Est subjugué par les Mongols, I, 238 suiv.

Pombal; son ministère en Portugal, III, 51. Sa disgrace, III, 55 (1).

Poméranie; déclarée duché et principauté d'Empire par l'empereur Frédéric I, I, 183 (1). Conquise par Waldemar II, roi de Danemarck, I, 221. Secoue le joug des Danois, I, 222. Est partagée entre la Suède et les électeurs de Brandebourg, II, 128, 201. Cession au roi de Prusse de la partie située

Digitized by Google

entre l'Oder et la Peene, II, 300.

Poméranie de Dantzik, ou *orientale*; ses limites, II, 78. Est cédée aux chevaliers teutoniques, *ibid.* Passe à la Pologne, II, 80. Voy. *Prusse polonoise.*

Pomérellie; nom donné à la Poméranie orientale, II, 78.

Porcellet (Guillaume), gentilhomme provençal, sauvé du massacre des vêpres siciliennes par les Palermitains, I, 200.

Porte Ottomane; Voy. *Turcs Ottomans.*

Portugal, comté; HENRI, tige de tous les rois de Portugal; son origine, I, 206 (1). Créé comte de Portugal, I, 207.

Portugal, royaume; son origine, I, 206. Ses révolutions, I, 206. II, 62, 175, 272. III, 51. Devient tributaire du pape, I, 208. Brouilleries entre les rois et le clergé, I, 209. Origine et progrès de sa navigation aux Indes, II, 104. Son époque florissante, II, 176. Subit la domination espagnole, II, 177. Sa triste situation sous les Espagnols, II, 178 suiv. Secoue leur joug, II, 179. Maintient son indépendance, II, 270.

Portugal, rois; leur généalogie, Tab. XX, XXI, XXII. ALPHONSE I; sa vision, I, 207 (4). Sa victoire d'Ourique et ses conquêtes sur les Maures, I, 208. Se reconnoît vassal et tributaire du pape, *ibid.* SANCHE I, commence la conquête de l'Algarve, *ibid.* SANCHE II, est déposé par le pape, I, 209. ALPHONSE III, achève la conquête de l'Algarve, I, 208. DENYS, est excommunié par le pape, I, 209. FERDINAND, dernier de la race mâle et légitime des rois, II, 62. JEAN-LE-BATARD; son avénement, II, 63. Fonde une nouvelle dynastie de rois de Portugal, *ibid.* Prend Ceuta en Afrique, II, 105. Jette les fondemens de la navigation aux Indes, *ibid.* ALPHONSE V, époux de Jeanne Bertraneja, prétend au trône de Castille, II, 170. JEAN II, affermit le pouvoir royal, II, 175. Ses marins tournent le Cap de Bonne-Espérance, II, 105. EMMANUEL, pousse la navigation portugaise jusqu'aux Indes, et y jette les fondemens d'une vaste domination, II, 106. Découvre le Brésil, II, 103. JEAN III; ses succès et conquêtes aux Indes, II, 106. SÉBASTIEN; sa fin tragique, 176. HENRI-LE-CARDINAL, convoque les états, pour régler la succession, II, 177. Sa mort, suivie de l'invasion des Espagnols, *ibid. Rois de la maison de Bragance :* JEAN IV; son avénement, II, 179 et suiv. Guerre avec l'Espagne, II, 181, 270. ALPHONSE VI; son alliance avec l'Angleterre, II, 270. Son détrônement, II, 271. DON-PÈDRE II; sa paix avec l'Espagne et avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, II, 271 suiv. Son fameux traité de Methuen, II, 272 (3). Guerre pour la succession d'Espagne, II, 272. JEAN V; avantages qu'il ob-

Digitized by Google

tient aux traités d'Utrecht, II, 273. Ministère de don Gaspar, son confesseur, III, 51. Joseph I; ministère du marquis de Pombal, qui entreprend la réforme des abus, III, 51 suiv. Guerre du Paraguay, III, 52. Tremblement de terre de Lisbonne, III, 53. Attentat contre la personne du roi, III, 54. Proscription des Jésuites, *ibid.* suiv. Sa guerre avec l'Espagne et la France, III, 63. Paix de Paris, III, 67. Marie, redresse les actes du ministère du marquis de Pombal, III, 55 (1). Transige, avec l'Espagne, sur les limites en Amérique, III, 67 (1). Cède à l'Espagne les îles Annobon et Fernando del Po, III, 45 (1); et la colonie du Saint-Sacrement, III, 67 (1). Accède à la neutralité armée, III, 138.

Posen, ou *Posnanie*, évêché de Pologne; fondé par Otton-le-Grand, I, 87.

Poudre à canon; son invention, II, 29. Elle a différentes époques, II, 30. Son usage chez les Indiens et les Chinois, *ibid.* Est apportée par les Arabes en Espagne, II, 31. Passe de l'Espagne en France, et de là dans les autres états de l'Europe, *ibid.* Causes qui en retardent l'usage dans la guerre, II, 33. Son premier emploi aux mines, II, 32. Voy. *Armes à feu*, *Artillerie*, *Canon*.

Pouille, duché, fondé par Robert Guiscard, I, 101. Devient fief du pape, I, 103. Est réuni à la Sicile par Roger II, I, 197.

Pragmatique sanction des François, arrêtée à Bourges, II, 15. Supprimée par Louis XI et François I, II, 16.

Pragmatique des Allemands, arrêtée à Mayence, II, 15. Confirmée par le concordat de Vienne, II, 16.

Prague; origine de son université, I, 178 (4). Celle de sa métropole, II, 50 (1).

Préfecture, de la ville de Rome, dépendante des empereurs, I, 121. Cédée au pape, I, 140.

Presbytérianisme; son introduction en Ecosse, II, 185.

Prétendans d'Angleterre: Jacques-Edouard-François, fils du roi Jacques II, est reconnu roi de la Grande-Bretagne par Louis XIV, II, 248. Charles-Edouard; sa descente en Ecosse, III, 37. Sa défaite à Culloden, III, 38.

Prévention; Voyez *Droit de prévention*.

Przemysl, ville; conquise sur les Lithuaniens par les Polonois, II, 76.

Procida; Voyez *Jean de Procida*.

Protestans; origine de ce nom, II, 111.

Provence, royaume, I, 63.

Provence, comté; fait partie du royaume des Bourguignons, I, 12. Est compris dans le nouveau royaume de Bourgogne ou d'Arles, I, 62. Entre dans la première maison d'Anjou, par la princesse Béatrix, héritière de ce comté, I, 199 (1). Est transféré sur la seconde maison d'Anjou, en vertu de l'adoption de la reine Jeanne I, II,

Digitized by Google

59. Passe à la France, II, 44.

Provinces-Unies des Pays-Bas; leurs révolutions, II, 130 suiv., 281. III, 41, 143. Leur formation en république, II, 136. Déclarent leur indépendance, II, 137. Progrès de la nouvelle république, *ibid.* Ses conquêtes aux Indes, *ibid.*, II, 178, 181. Sa reconnoissance par l'Espagne, II, 139. Son état florissant, II, 281. Ses guerres avec l'Angleterre, *ibid.* Est réunie à l'Angleterre, sous le stadhoudérat de Guillaume III, II, 284. Ses guerres avec la France, II, 229, 283. Obtient une barrière contre cette puissance, II, 284. Son alliance avec l'Autriche, III 13. Est enveloppée dans la guerre pour la succession d'Autriche, III, 40; et dans celle de l'Amérique septentrionale, III, 131, 139. Perd Négapatnam par la paix de Paris, III, 136. Ses différends avec l'empereur Joseph II, III, 143. Conférences de Bruxelles, III, 142. Paix de Fontainebleau, III, 147. Son alliance avec la France, *ibid.* Troubles intestins, III, 148. Retraite du stadhouder, III, 149. Entrée des Prussiens dans la Hollande, III, 151. Rétablissement du stadhouder, *ibid.* Alliance avec l'Angleterre et la Prusse, *ibid.* Voy. *Stadhoudérat.*

Prusa, *Bursa*, ville principale de la Bithynie, conquise par Ottoman, II, 88.

Prusse; inconnue aux anciens, I, 225 (2). Donnée à l'ordre Teutonique, I, 225 et suiv. Conquise par l'ordre, I, 226. Moyens qu'il y emploie, *ibid.* Anciennes familles prussiennes, I, 227 (1). S'agrandit par de nouvelles conquêtes, II, 78. Son étendue sous les Teutoniques, II, 79. Confédération des nobles et des villes contre l'ordre, II, 80. Partage de la Prusse entre l'ordre et la Pologne, *ibid.* Voyez *Ordre Teutonique.*

Prusse ducale; dégagée du lien vassalitique de la Pologne, et déclarée souveraineté libre, II, 260, 288. érigée en royaume, II, 260.

Prusse polonoise; tombe en partage au roi de Prusse, III, 101.

Prusse teutonique; enlevée à l'ordre, et érigée en duché et fief héréditaire de la Pologne en faveur de la maison de Brandebourg, II, 201.

Prusse, ducs; *branche cadette de Brandebourg*: ALBERT, grand-maître de l'ordre Teutonique, s'érige en premier duc de Prusse, II, 202. Professe la doctrine de Luther, *ibid.* ALBERT-FRÉDÉRIC, meurt sans postérité mâle, II, 203. *Branche électorale*: JEAN-SIGISMOND, gendre d'Albert-Frédéric, acquiert le duché de Prusse, II, 203. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, fondateur de la grandeur de sa maison; ses acquisitions au traité de Westphalie, II, 203 Allié des Hollandois contre Louis XIV, II, 231. Gagne la bataille de Fehrbellin, II, 232. Obtient

Digitized by Google

de la Pologne la souveraineté, sur la Prusse ducale, en faveur de ses descendans mâles, II, 260. Ses traités de paix avec Louis XIV, II, 231 (1), 233.

Prusse, rois, de la *maison de Brandebourg*: leur généalogie, Tab. LIV. Frédéric I, prend la dignité royale, II, 260. Son couronnement à Kœnigsberg, II, 261. Ses engagemens envers l'Autriche et la république de Pologne, *ibid.* Est reconnu par les puissances, *ibid.* Frédéric-Guillaume I; reçoit, par la paix d'Utrecht, la Gueldre espagnole pour la principauté d'Orange, II, 254. Se ligue contre le roi Charles XII, II, 299. Obtient, par la paix de Stockholm, la ville de Stettin, avec la Poméranie entre l'Oder et la Peene, II, 300. Frédéric II; prétend à une partie de la Silésie, III, 30. Commence la guerre contre Marie-Thérèse, III, 31. Obtient la plus grande partie de la Silésie, par les traités de Breslau et de Berlin, III, 32. Recommence la guerre contre la reine, III, 35. Attaque l'électeur de Saxe, III, 36. Fait la paix à Dresde, III, 37. Son alliance avec l'Angleterre, III, 59. Envahit la Saxe, et donne lieu à la guerre de sept ans, *ibid.* Ligue tournée contre lui, III, 60. Evénemens de cette guerre, *ibid.* Paix de Pétersbourg, de Hambourg et de Hubertsbourg, III, 63 suiv. Intervient dans l'affaire des dissidens de Pologne, III, 86. Propose le premier partage de la Pologne, III, 97. Le fait agréer de l'impératrice de Russie, III, 98. Obtient la Prusse polonoise, avec une partie de la Grande-Pologne, III, 101. Intervient dans la succession de la Bavière, III, 116. Entreprend la guerre contre l'Autriche, *ibid.* Fait la paix à Teschen, III, 119. Entre dans la neutralité armée, III, 138. Négocie la confédération germanique, III, 121. Son jugement sur la royauté de Prusse, II, 261. Frédéric-Guillaume II; intervient dans les troubles de la Hollande, III, 150. Rétablit le stathouder dans ses droits, III, 151. Interpose sa médiation dans les troubles belgiques, III, 156. Soulève les Turcs contre les Russes, III, 157. S'entremet entre le Danemarck et la Suède, III, 160. Oblige l'empereur de faire la paix avec la Porte, sur le pied du *statu quo strict* avant la guerre, III, 163. Menace la Russie inutilement, III, 162, 164. S'allie avec les Polonois contre les Russes, III, 166. S'entend avec la Russie pour un second partage de la Pologne, III, 169. Traité qu'il fait avec la Pologne, III, 171. Entreprend le siége de Varsovie contre les Polonois insurgés, III, 174. Est obligé de le lever, III, 175. Lot qu'il obtient au troisième et dernier démembrement de la Pologne, III, 179.

Prussiens, compris par les anciens sous le nom d'*Estoniens*, I, 225 (2). Etymologie de leur nom, *ibid.* Leur

première mention dans l'histoire, *ibid.*
Pseautier de Mayence; notice y relative, II, 28. (2).
Ptolémaïde, ville de Syrie; enlevée aux Francs par les Mameluks d'Egypte, I, 154.
Pucelle d'Orléans; son apparition en France, II, 66.

Q.

Quadrivium, terme scolastique; son explication, I, 176 (2).
Quadruple alliance, III, 3.
Québec, ville du Canada, fondée par les François, II, 104.
Quiercy; Voyez *Carisiacus*.

R.

Raguse; son indépendance assurée par la paix de Carlowitz, II, 331.
Rakoczi (François), chef des mécontens de Hongrie, II, 326. Est élu prince de Transylvanie et duc de Hongrie, II, 328. Sa proscription, II, 329.
Raleigh (Walter), conduit la première colonie angloise dans l'Amérique septentrionale, II, 104.
Rama, ou *Bosnie*, royaume, acquis par les rois de Hongrie, I, 242.
Ratisbonne, ancienne résidence des ducs de Bavière; devient ville immédiate, I, 182. Siége de la diète permanente de l'Empire, II, 255.
Réformation de l'église; tentée au concile de Constance, II, 13; au concile de Bâle, II, 14. Causes qui la font échouer, *ibid.*
Réformation du seizième siècle, II, 108. Prend naissance en Allemagne et en Suisse, II, 110. S'étend par une grande partie de l'Europe, II, 111. Passe en France, II, 112; en Angleterre, II, 182; en Ecosse, II, 184; dans les Provinces-Unies, II, 132, 136; dans la Suisse, II, 144; à Genève, *ibid*; en Danemarck, II, 192; en Suède, II, 197; en Prusse, II, 201 suiv.; en Livonie, II, 204; en Pologne, II, 212. III, 85; en Hongrie, II, 217; en Bohême, II, 218. Changemens qu'elle produit en Europe, II, 112. Entraîne des guerres en Empire, II, 123 suiv.; dans les Pays-Bas, II, 130 suiv.; en Suisse, II, 144; en France, II, 165; en Hongrie, II, 217 suiv.; en Bohême, II, 219; en Pologne, III, 88.
Réfugiés, Flamands, II, 138; François, II, 237.
Reggio, ville de Lombardie; passe à la maison d'Este, II, 53.
Règles de chancellerie, publiées par les papes, I, 145 (4).

Digitized by Google

Renaissance des belles-lettres; Voyez *Belles-lettres.*

Rensé ; l'union générale des électeurs y arrêtée , II, 42.

République d'Italie ; leur origine, I, 164. Efforts inutiles des empereurs pour les réduire, I, 186 suiv. Leur décadence , 188. Succombent sous le pouvoir des podestas et des capitaines , I , 189. II, 53. Voy. *Villes d'Italie.*

République romaine du huitième siècle, I, 39. Etendue de son territoire , I, 40. Fin de cette république , I, 51.

Réserves pontificales , leur origine , I, 145. Leur multiplication , *ibid.* Leur abolition au concile de Bâle , II, 14. Rendues en partie au pape par le concordat germanique , II , 43.

Ressorts des armes à feu ; leur invention à Nuremberg, II , 32.

Rethel ; passe aux ducs de Bourgogne , II , 49.

Revel ; sa fondation par le roi Waldemar II , I , 222. Vendue à l'ordre Teutonique par le roi Waldemar III , I , 223 (1).

Réunions ; de Louis XIV, II , 233 , 241 ; de Charles XI , roi de Suède , II , 292.

Rhétie romaine ; passe sous la domination des Ostrogoths, I, 22. Les Alemanni y obtiennent retraite , après la bataille de Tolbiac , I, 25 (2). Est cédée aux Francs par les Ostrogoths , I , 23.

Rhodes, île ; conquise par l'ordre de Saint-Jean , I, 158 ; par Soliman-le-Grand , II , 152 , 222. Voyez *Ordre de Saint-Jean.*

Richelieu , cardinal ; son ministère , II , 169 , 226.

Rienzi ; sa conjuration , II , 10.

Riga , ville ; sa fondation par le troisième évêque de Livonie , I , 228. Erigée en archevêché et métropole de toute la Prusse et de la Livonie , *ibid.*

Rivalité entre la France et l'Angleterre ; sa première origine , I , 210. Son objet sous les Valois, II , 64 ; sous Louis XIV , II , 280 ; sous les rois de la Grande-Bretagne de la maison d'Hanovre , III , 2, 56. Avantages qui en résultent , II , 289.

Rivalité entre la France et l'Autriche ; sa naissance , II, 119 suiv., 161 suiv. Occupe la politique des cardinaux de Richelieu et Mazarin, II , 169, 225 suiv. Reprend vigueur sous Louis XIV , II , 231 suiv. , et sous Louis XV , III , 30.

Robe , gens de robe ; leur origine , I , 176.

Robert Guiscard , conquérant de la Basse-Italie ; premier duc de la Pouille , I , 102. Se rend vassal et tributaire du pape , I , 103.

Robert-le-Fort , tige de la dynastie des Capétiens , I , 72.

Rochelle (la) , enlevée aux Calvinistes par le cardinal de Richelieu , II , 169.

Rodolphe de Habsbourg ; voy. *Empereurs d'Allemagne.*

Roger (le Normand) ; fait la conquête de la Sicile , I , 103.

Rois ; leurs diverses espèces dans le Nord , I , 106 (1).

Digitized by Google

Rollon (Robert I), chef des Normands, premier duc de Normandie, I, 75.

Rome, ville; sa fondation, Introduct. XLVII. Devient république, *ibidem*; et empire, *ibid.* LIII. Est pillée et saccagée par les Visigoths, I, 7; par les Vandales, I, 18; par les Ostrogoths, I, 23. Soulevée contre les Grecs, et formée en république, I, 39. Menacée par les Lombards, I, 41. Soumise aux Francs, I, 52, 54; aux Allemands, I, 83. Nature de cette dépendance, I, 121. Secoue le joug des empereurs, I, 140. Se révolte contre les papes, et s'érige de nouveau en république, II, 10. Est réduite par les papes, *ibid.* Son académie, antérieure au douzième siècle, I, 176. Voyez *Préfecture de la ville de Rome.*

Romélie, vice-royauté ou gouvernement général turc en Europe; son institution par Amurat I, II, 90.

Roses rouge et blanche d'Angleterre; leur origine, II, 69. Se font une guerre cruelle, *ibid.* Voyez *Lancastre* et *Yorck.*

Roum, royaume de l'Asie-Mineure, fondé par les Turcs Seljoucides, I, 118. Subjugué par les Mongols, I, 233. Ses dépouilles partagées entre les émirs turcs, II, 88.

Roussillon, comté, passe aux rois d'Aragon, II, 61. Est cédé à la France par la paix des Pyrénées, II, 170.

Route maritime aux Indes, découverte par les Portugais, II, 104 suiv.

Rubruquis, ambassadeur de Saint-Louis auprès du khan des Mongols, I 234 (4).

Rügen, île de la Baltique, conquise par les Danois, I, 220 suiv. Passe aux ducs de Poméranie, I, 223 (1)

Rugiens; alliés des Hérules pour la conquête de l'Italie, I, 21.

Ruotzi, nom que les Finlandois donnent aux Suédois, I, 73 (1).

Ruric (le Normand), fondateur de la monarchie des Russes, I, 73. Voy. *Russie.*

Russes; peuple venu de la Scandinavie et plus particulièrement de la Suède, I, 73 (1). Fondation de leur monarchie par Ruric, *ibid.* Font trembler les empereurs de Constantinople, I, 74, 114. Embrassent le rit grec sous Wladimir-le Grand, I, 109. Sont subjugués par les Mongols, I, 239.

Russie; ses révolutions, I, 73, 109, 237. II, 73, 206, 312. III, 19. 43, 73, 85, 137, 157. Partagée en deux grands-duchés et plusieurs principautés, I, 237. Multiplication de la dignité grand-ducale, II, 74. Subjuguée par les Mongols, I, 239. Envahie par Touschi-Khan, I, 238; par Batou-Khan, I, 239. Nature de sa dépendance des Mongols, II, 73. Est démembrée par les Lithuaniens, II, 75, suiv.; par les Polonois, II, 76. Son grand-duché transféré à Moscou, II, 77. Commence à s'ériger contre les Tatars ou Mongols, *ibid* Secoue leur joug, II, 207. Extinction des

Digitized by Google

anciens grands-ducs, II, 210. Troubles des faux Démétrius, *ibid.* Avénement de la maison de Romanow, II, 211. Prend la supériorité sur la Pologne, II, 312. S'érige en puissance dominante dans le Nord, depuis la bataille de Pultawa, II, 317, III, 73.

Russie, grands-ducs, tzars et empereurs : leur généalogie, Tab. LV, et suiv. Ruric, fondateur de la monarchie des Russes, I, 73. Wladimir-le-Grand, introduit le rit grec en Russie, I, 109. Jaroslaw I, premier législateur des Russes, *ib.* André I Juriewitsch, fixe sa résidence à Wladimir sur la Kliasma, I, 237. Jurie II Wsewolodowitsch, tué à la bataille de Sita, contre les Mongols, I, 239. Michel II Jaroslawitsch, condamné à mort dans la Horde, II, 76 (1). Iwan I Danilowitsch, fixe sa résidence à Moscou, II, 77. Dimitry III Iwanowitsch Donskoi, gagne sur les Tatars la victoire du Tanaïs. *ibid.* Iwan III Wasiliewitsch, secoue le joug des Tatars, II, 107. Iwan IV Wasiliewitsch, subjugue les royaumes de Kasan et d'Astracan, II, 208 suiv. Envahit la Livonie, II, 204. Prend possession de la Sibérie, II, 210. Féodor Iwanowitsch, dernier grand-duc de la descendance de Ruric, *ibid.* Achève la conquête de la Sibérie, *ibid.* *Tzars et empereurs de la maison de Romanow :* leur généalogie, Tab. LVIII. Michel Fedrowitsch; ses traités avec la Suède et la Pologne, II, 211. Alexis Michailowitsch; ses conquêtes sur les Polonois, II, 308. Sagesse de sa conduite à l'égard de Charles X, roi de Suède, II, 298. Féodor Alexiewitsch, annulle les rangs héréditaires, II, 312. Iwan et Pierre Alexiewitsch, proclamés à la fois par les Strelitzs, II, 313. Sophie, autocratrice de toutes les Russies, fait la paix de Moscou avec la Pologne, *ibid.* Pierre I Alexiewitsch, prend seul les rênes du gouvernement, II, 313. S'érige en réformateur de son pays, *ibid.* Fait construire sa première flotte, II, 314 Supprime la dignité patriarchale, et la remplace par le très-saint synode, *ibid.* Casse les Strelitzs, II, 315. Change tout le militaire, II, 316. Prend Nyenschantz en Ingrie, et y jette les fondemens de S.-Pétersbourg, II, 317. Ses victoires sur Charles XII, II, 297. Se fait céder par les Suédois la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie et la Carélie, 301. Sa campagne malheureuse du Pruth, II, 317. Prend le titre d'empereur, II, 318. Sa loi de succession, *ibid.* Sa mort, II, 319. Catherine I Alexiewna, II, 319. Pierre II, *ibid.* Anne Iwanowna, signe une capitulation, III, 19. Accorde sa protection à Auguste, électeur de Saxe, pour le trône de Pologne, III, 20. Maintient ce prince contre le roi Stanislas, *ibid* Envoie le premier corps d'armée russe sur le Rhin, III, 22. Dispose du duché de Courlande en faveur de son

Digitized by Google

favori, III, 73. Entreprend la guerre contre la Porte, III, 24. Ses succès, III, 25, 26. Paix désavantageuse de Belgrade, III, 27. Règle sa succession, III, 46. Iwan Antonowitsch, proclamé empereur dans le berceau, *ibid.* Sa mère s'empare de la régence, *ibid.* Entre en guerre avec la Suède, III, 47. Son détrônement, III, 48. Elisabeth Petrowna; son élévation au trône de Russie, *ibid.* Sa paix avec la Suède, III, 50, Envoie une armée russe vers le Rhin, sous les ordres du prince Repnin, III, 42. Assure la succession au trône à Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-Gottorp, son neveu, III, 49. Alliée de l'Autriche contre le roi de Prusse, III, 60. Sa mort change la situation des affaires, III, 63. *Empereurs de la maison de Holstein-Gottorp;* leur généalogie, Tab. LIX. Pierre III; son avénement, III, 63. Sa paix avec le roi de Prusse, III, 64. Entreprend la guerre contre le Danemarck, III, 76. Est détrôné, III, 64, 77. Catherine II Alexiewna, transige avec le Danemarck sur les différends du Holstein, *ibid.* Intercède en faveur des dissidens de Pologne, III, 86. Traités avec les Polonois à ce sujet, III, 87. Confédération des Polonois, III, 88. Guerre de 1768 avec les Turcs, III, 89. Une flotte russe paroît dans la Méditerranée, III, 91. Embarras de l'impératrice, III, 92. Congrès de Focszany et de Bucarest, III, 93. Paix glorieuse de Kaynardgi, III, 95. Premier partage de la Pologne, III, 97. Lot de la Russie, III, 101. Dissout la république des Cosaques Zaporogues, III, 113. Intervient dans la guerre pour la succession de la Bavière, III, 118. Garantit la paix de Teschen, III, 120. Propose la neutralité armée, III, 137. Conventions y relatives, III, 138. Obtient la libre navigation dans toutes les mers de la Porte, par la convention explicative de Constantinople, III, 140. Réunit la Crimée, III, 141. Son voyage à Kerson, III, 157. Nourrit le projet de ressusciter les républiques grecques, III, 157 (1) Sa guerre avec la Porte et avec la Suède, III, 158. suiv. Paix avec la Suède, III, 161. Succès contre les Turcs, *ibid.* Fermeté de cette princesse, III, 163. Paix glorieuse de Yassy, III, 164. Fait entrer une armée en Pologne pour soutenir la confédération de Targowice, III, 168. Motifs qu'elle allègue, III, 168 (2). S'entend avec le roi de Prusse, pour un second partage de la Pologne, III, 169 et suiv. Succès contre Kosciuszko, III, 175. Prise de Prague et de Varsovie, III, 176. Traités sur le dernier démembrement de la Pologne, III, 177. Lot de l'impératrice, III, 178. Paul I Pétrowitsch, promulgue un nouvel ordre de succession au trône, III, 179. Renouvelle la neutralité armée, III, 139.

Digitized by Google

Russie rouge, conquise par les Polonois, II, 77 (1), 81. Voyez *Halicz* et *Wladimir*.

S.

Sachsenspiegel, voyez *Droits provinciaux d'Allemagne*.
Saint-Adelbert, évêque de Prague; baptise Saint-Etienne, premier roi de Hongrie, I, 110. Est martyrisé en Prusse, I, 225.
Saint-Boniface, premier archevêque de Mayence; administre le sacre à Pepin-le-Bref, I, 39.
Saint-Canut; souffre le martyre en Danemarck pour la dixme, I, 219 (3).
Saint-Christophe, une des Antilles; cédée à l'Angleterre, II, 254.
Saint-Domingue, ou *Hispaniola*; sa découverte par les Espagnols, II, 100. Fondation de la colonie françoise, II, 104.
Saint-Eric, roi de Suède, principal patron de ce royaume, I, 224 (1).
Saint-Etienne, premier apôtre, et roi de Hongrie, I, 110.
Saint-Olof, roi de Norwège; extirpe le paganisme dans ce royaume, I, 107.
Saint-Patrice, premier apôtre de l'Irlande, I, 215 (2)
Saint-Stanislas, évêque de Cracovie; tué par le duc Boleslaw II, I, 132.
Saladin, ou *Selaheddin*, général de Noureddin; se rend maître de l'Egypte, I, 249. Fait la conquête de la Syrie, de l'Assyrie, de la Mésopotamie et de l'Arabie, I, 250. Détruit le royaume de Jérusalem, *ibid.* Repousse les efforts des puissances croisées, *ibid.* Sa mort et le démembrement de son empire, I, 251.
Salamanque; son académie, connue avant le douzième siècle, I, 176.
Salpêtre et sa détonation, inconnus aux anciens, II, 30 (1). La découverte en est due aux Indiens et aux Chinois, II, 30. Les Arabes en apportent l'usage en Europe, *ibid.*
Samarcande, résidence de Timour, II, 91.
Samogitie, pays du Nord; cédé à l'ordre Teutonique, II, 79. Rétrocédé à la Lithuanie, II, 80. Converti au christianisme, II, 84 note.
Sanche-le-Grand, roi de Navarre; réunit différens états chrétiens en Espagne, I, 97. Voy. *Navarre, rois*.
Sanguin, voyez *Omado'ddin Zenghi*.
Saraï, sur le Wolga, principale résidence des khans du Kaptschak; sa fondation, I, 235 (3).
Sardaigne, île; ses révolutions, 196. Conquise par les Vandales, I, 18. Envahie par les Arabes, I, 46. Enlevée aux Arabes par les Génois et les Pisans, I, 196. (1). Erigée en royaume, en faveur de Barison, juge d'Arboréa, *ibid.* Passe au roi d'Aragon, *ibid.* Fait partie de

Digitized by Google

la monarchie espagnole, II, 172, 173. Est cédée à l'empereur Charles VI, par la paix de Bade, II, 255; au duc de Savoie, par la quadruple alliance, III, 3.

Sardaigne, rois; leur généalogie, Tab. XXXI. Victor Amédée I, obtient, par la paix d'Utrecht, la royauté de Sicile, avec le Montferrat, les provinces d'Alexandrie et de Valence, la Lauméline et la vallée de Sessia, II, 254. Renonce à la Sicile, et prend possession du royaume de Sardaigne, III, 3, 5. Charles-Emmanuel III; obtient, par la paix de Vienne de 1738, le Novarrois et le Tortonois, III, 24; par la paix d'Aix-la-Chapelle, le Pavesan et le pays d'Anghiera, III, 44. Transige avec la France et l'Espagne, sur le Plaisantin, III, 72.

Sarrazins; origine de ce mot, I, 44 (2). Voy. *Arabes*.

Saruchan-Ogli; dynastie turque de l'Asie-Mineure, II, 89 (1).

Savoie, maison; son origine et ses progrès successifs, II, 264 et suiv. Perd le pays de Vaud, II, 145. Difficulté de sa position, II, 265. Cessions que lui fait l'empereur Joseph I, II, 266. Elle obtient la royauté de Sicile, II, 254, 266. Echange cette île contre la Sardaigne, III, 3, 5.

Saxe, duché et électorat; possédé par la maison des Guelphes, I, 182. Démembré dans le douzième siècle, I, 183. Conféré à la maison ascanienne, *ibid.* Passe à la maison de Misnie, II, 51. Translation de sa dignité électorale dans la branche Albertine, II, 124. La dignité royale de Pologne lui est nuisible, II, 259.

Saxe, ducs et électeurs; *maison d'Anhalt*, ou *Ascanienne*: Bernard, fils d'Albert-l'Ours, en est la tige, I, 183. Branches issues de ce prince, II, 51 (3). Extinction de la branche électorale, II, 51. *Maison de Misnie*: Frédéric-le-Belliqueux; son investiture, II, 51. Branches issues de lui, *ibid.* Jean-Frédéric; dépouillé de l'électorat par l'empereur Charles-Quint, II, 124. Maurice, premier électeur de la branche Albertine; s'érige contre Charles-Quint, *ibid.* Jean-Georges I; obtient la Lusace, II, 126. Auguste II; élu roi de Pologne, II, 259. Déposé par Charles XII, et forcé à la paix d'Altranstädt, II, 295. Reprend la couronne, II, 298. Sa mort, III, 19. Auguste III; son élection au trône de Pologne, III, 20. Prétend à la succession d'Autriche, III, 29. S'allie avec la reine Marie-Thérèse contre le roi de Prusse, III, 32. Est compris dans la paix de Dresde, III, 37. Enveloppé dans la guerre de sept ans, III, 59. Compris dans la paix de Hubertsbourg, III, 65. Frédéric-Auguste; prétend à la succession allodiale de la Bavière, du chef de sa mère, III, 115. Est compris dans la paix de Teschen, III,

Digitized by Google

119. Adhère à la confédération germanique, III, 121.

Saxe-Lauenbourg, branche de la maison Ascanienne, II, 51 (3). Sa prétention à l'électorat de Saxe, II, 51 (4).

Saxon-le-Grammairien, historien danois du commencement du treizième siècle, I, 104 (1).

Saxons; leur première demeure, I, 9. Exercent la piraterie, I, 10. S'étendent dans l'ancienne France, *ibid.* Alliés des Anglois pour l'expédition britannique, I, 19. Sont subjugués par Charlemagne, I, 50.

Scanderbeg, fils de Jean Castriota, prince d'Albanie, s'érige contre Amurat II, II, 93. Maintient ses états contre les Turcs, *ibid.* Voyez *Albanie.*

Schaffhouse, ville; admise dans la confédération helvétique, II, 142.

Schauenbourg, comtes, maîtres du Holstein, I, 221, suiv.; et du Slesvic, II, 73 (3).

Schisme (grand d'Occident); son origine et sa durée, II, 11.

Schisme de Bâle; son histoire, II, 15.

Schisme des Grecs; son origine et ses causes, I, 112.

Schœffer (Pierre), gendre de Fust; invente les ipoinçons, les matrices et la fonte des caractères, II, 24, 26. Imprime, en 1457, avec Fust, le fameux Pseautier, II, 28.

Schoen (Martin), graveur et peintre du quinzième siècle, II, 29.

Schoepflin (Jean-Daniel), fait des découvertes sur l'invention de l'imprimerie, à Strasbourg, II, 25. Est attaqué par Fournier et défendu par Bær, II, 26 (1).

Schwabenspiegel; voy. *Droits provinciaux d'Allemagne.*

Schwartz; voyez *Bertold Schwartz.*

Schwerin, comté; conquis par les Danois, I, 221. En secoue le joug, I, 222.

Schwitz, canton immédiat de la Suisse, II, 45. Entre dans la première confédération, II, 46.

Sciences et arts; voy. *Lettres et arts.*

Sciences subsidiaires de l'histoire, Introd. IX.

Scolastique; domine dans les écoles du moyen âge, II, 17.

Segelmesse, ville d'Afrique, dans le royaume de Fetz, I, 203.

Seljoncides, famille turque; entrent dans le Khorasan, I, 116. Leurs conquêtes, I, 117. Mettent les califes dans leur dépendance, *ibid.* Leurs partages et leur décadence, I, 118. Voyez *Empire des Turcs Seljoucides.*

Seljoucides, sultans: TOGRUL-BEG; ses vastes conquêtes dans l'enceinte du califat, I, 116. ALP-ARSLAN; ses conquêtes sur les Grecs, I, 117. MALEK-SCHAH, *ibid.*

Seljoucides de l'Iran; puissance et démembrement de leurs états, I, 118.

Seljoucides de Roum; leurs

possessions, I, 118. Perdent Nicée, leur capitale, I, 150. Sont subjugués par les Mongols, I, 233. Leur chute donne lieu à l'élévation des Ottomans, II, 88.

Seljouk, chef de la famille des Seljoucides, II, 116.

Semigalle; conquise par les chevaliers de Livonie, et ajoutée à la Courlande, I, 228 suiv.

Serfs; voyez *Affranchissement des serfs*.

Sermens des évêques, introduit par le pape Grégoire VII, I, 126.

Servie; envahie par les Hongrois, I, 242. Subjuguée par Mahomet II, II, 95.

Setscha; retranchement des Cosaques Zaporogues, III, 110.

Sibérie, royaume tatar; démembré de l'empire du Kaptschak, I, 236. Conquis par les Cosaques, et cédé à la Russie, II, 209 suiv.

Sicile, île; conquise par les Arabes, I, 46; par les Zirides, I, 204 (1); par les Normands François et le comte Roger, I, 103, 204 (1). Passe au pouvoir du roi d'Aragon, et forme un royaume particulier, I, 201 suiv. Fait partie de la monarchie espagnole, II, 172. Est adjugée au duc de Savoie, par la paix d'Utrecht, II, 254; à l'empereur Charles VI, par la quadruple alliance, III, 3; à l'infant dom Carlos, par la paix de Vienne de 1738, III, 23.

Sicile, comtes: ROGER I, frère de Robert Guiscard, et conquérant de la Sicile, I, 103. ROGER II, y réunit les duchés de la Pouille et de la Calabre, I, 197.

Siciles (les Deux), rois: *maison des Normands*; sa généalogie, Tab. XXIII. ROGER II, couronné roi à Palerme, par l'intervention du pape, I, 198. GUILLAUME II, principal appui du pape Alexandre III, *ibid.* *Maison de Hohenstauffen*; sa généalogie, Tab. XXIV. HENRI (VI), empereur, époux de Constance de Sicile, I, 198. Se maintient contre l'usurpateur Tancrède, *ibid.* FRÉDÉRIC (II), empereur; ses guerres avec les Italiens, I, 187. MAINFROY; dépouillé par le pape, et tué dans une action, I, 99. CONRADIN; son malheureux sort, *ibid.* *Maison d'Anjou*; sa généalogie, Tab. XXV. CHARLES I D'ANJOU, investi par le pape, I, 199, frère de Saint-Louis; Ses victoires, *ibid.* Perd la Sicile par les vêpres siciliennes, I, 200. *Maison de Bourbon*; sa généalogie, Tab. XXX. CHARLES IV, fils de Philippe V, roi d'Espagne; couronné roi des Deux-Siciles à Palerme, en 1735, III, 22. Obtient la cession de ce royaume, III, 23. Impliqué dans la guerre pour la succession d'Autriche, III, 33. Menacé de bombardement par les Anglois, *ibid.* Pragmatique de ce prince, III, 70. Nouvel ordre de succession, III, 71. FERDINAND IV; son avénement, *ibid.* Accède à la neutralité armée, III, 133. Voyez *Naples*, *Italie basse*.

Digitized by Google

Sicile, rois particuliers, issus de la maison d'Arragon, I, 201. Leur généalogie, Tab. XXVIII.

Sienne et le Siennois, incorporés à la Toscane ducale, II, 149.

Silésie, province de Pologne; couvertie au christianisme dans le dixième siècle, I, 109. Cédée à Wladislaw, fils aîné de Boleslaw III, I, 241. Ravagée par les Mongols, *ibid.* Démembrée de la Pologne, en faveur des rois de Bohême, II, 50, 81. Transmise à la maison d'Autriche, avec le royaume de Bohême, III, 215. Cédée au roi de Prusse, par les traités de Breslau, de Berlin et de Dresde, III, 32.

Silésie, ducs et princes de la maison des Piasts; leur tige Wladislaw, fils aîné de Boleslaw III, I, 241. Passent sous la haute souveraineté des rois de Bohême, II, 50, 81.

Slaves: voyez *Peuples Esclavons.*

Silveira (Antoine), amiral portugais; sa belle défense de Diu, II, 106.

Slesvic, duché; conféré aux comtes de Holstein de la maison de Schauembourg, II, 73 (1). Dévolu, avec le Holstein, à la maison d'Oldenbourg, II, 73.

Snorre Sturleson, auteur islandois; père de l'histoire du Nord, I, 104 (1), 106 (1).

Société des Jésuites; son institution, II, 115. Sa proscription dans le Portugal, II, 54. Suppression de l'ordre, II, 55.

Soliman, fils aîné d'Orkhan; prend Gallipoli, et fixe les Turcs en Europe, II, 89.

Solon, législateur d'Athènes, Introd. XLV.

Song, ou *Sum*, famille impériale chinoise; anéantie par les Mongols, I, 232 (2). Voy. *Empire des Songs.*

Sorabes, peuple esclavon, I, 27. Tributaire des Francs, I, 50.

Speculum Suevicum et Saxonicum; voyez *Droits provinciaux d'Allemagne.*

Spire, ville; reçoit ses premiers privilèges de l'empereur Henri V, I, 167 (1).

Stadhoudérat des Provinces-Unies, établi par les traités d'union, II, 134, 136. Sa première suppression, à la mort de Guillaume II, II, 282. Son rétablissement en faveur de Guillaume III, II, 283. Reste vacant à la mort de Guillaume III, III, 41. Son rétablissement en faveur de Guillaume IV, *ibid.*

Stadhouders: GUILLAUME I, prince d'Orange, II, 134. Assassiné à Delft, II, 137. MAURICE et HENRI-FRÉDÉRIC, grands capitaines, II, 139. GUILLAUME II; se rend odieux par ses entreprises, II, 282. GUILLAUME III; sa descente en Angleterre, II, 239, 278. Son élévation au trône de la Grande-Bretagne, II, 278. Ses efforts contre Louis XIV, II, 239, 248, 280. GUILLAUME IV; obtient le stadhoudérat pour ses héritiers mâles et femelles, III, 41. GUILLAUME V; ses différends avec le parti républi-

Digitized by Google

cain, III, 148. Sa retraite dans la Gueldre, III, 149 Son rétablissement par les Prussiens, III, 151.

Stanislas Leszinski; élu roi de Pologne par la protection de Charles XII, II, 295. Réélu par la protection de Louis XV, III, 19. Chassé par les Russes, III, 20. Obtient le duché de Lorraine, III, 23 Sa mort, *ibid.* (2).

Stato degli presidii; incorpo é au royaume de Naples, II, 150 (1). Cédé à la France, *ibid.*

Stauffach; voy. *Werner Stauffach.*

Stettin, port de la Baltique, conquis par les Danois, I, 220. Cédé au roi de Prusse, II, 300.

Stralsund; sa fondation par Waldemar I, 222.

Strasbourg, ville; l'ancien *Argentoratus* des Romains, saccagée dans le cinquième siècle, I, 6. Reçoit ses premiers privilèges de l'empereur Henri V, I, 167 (3). Est le berceau de l'imprimerie, II, 24 et suiv. Preuves de cette assertion, *ibid.* Se soumet à la France par une capitulation, II, 235. Cédée à la France, par la trêve de Ratisbonne, II, 236; par la paix de Ryswick, II, 242.

Stryikowski (Mathias), secrétaire de Sigismond-Auguste, roi de Pologne; rédige les premières annales de Lithuanie, II, 75 (2).

Stuart, famille d'Ecosse, élevée au trône dans le quatorzième siècle, II, 70. Voyez *Ecosse*, rois.

Styrie; démembrée de l'ancien duché de Bavière, I, 182. Conférée à la maison de Habsbourg, I, 185.

Suabe; devient province immédiate de l'Empire, à l'extinction de ses ducs, I, 184.

Suabes, les mêmes que les Suèves; voyez *Suèves.*

Suantewit, idôle des Rugiens, I, 220 (2).

Succession castillane; abolie en Espagne, sous Philippe V, II, 269.

Sudavie, province de la Prusse; conquise par l'ordre Teutonique, I, 226. Cédée aux Lithuaniens, II, 80.

Suède; ses révolutions, I, 106, 223. II, 71, 196, 287. III, 17, 46, 104, 159. Convertie au christianisme, et partagée entre l'ancien et le nouveau culte, I, 106. Reçoit une métropole, I, 219 (1). Gouvernée successivement par les dynasties de Stenkil, de Blot-Suen et de Saint-Eric, I, 223. Schisme dans son gouvernement, *ibid.* Conquêtes de ses rois, *ibid.* Avénement des Folkungiens, I, 224. Comprise dans l'union des royaumes du Nord, II, 71 Redevient royaume particulier à la suite du massacre de Stockholm, II, 191. Son changement de religion, II, 197. Son union héréditaire, II, 198 Pouvoir absolu des rois, II, 291. Devient puissance dominante du Nord, II, 287. Sa chute due à l'imprudence et à l'opiniâtreté de Charles XII, II, 295. Per-

Digitized by Google

tes qu'elle éprouve par les traités de Stockholm et de Nystadt, II, 300. Nouvelle limitation de son pouvoir royal, III, 17. Factions qui partagent l'état, III, 47. Guerre malheureuse avec la Russie, *ibid* Nouvelle extension du pouvoir royal, III, 104, 109 (1).

Suède, rois *Lodbrokiens*; leur généalogie, Tab. XLII. Olof Skötkonung; prend le titre de roi de Suède, I, 106. Embrasse le christianisme, *ibid.* Anund-Jacques; obtient le titre de roi très-chrétien, I, 107. *Dynastie de Stenkil*; sa généalogie, Tab. XLIII. *Dynasties de Suerker* et *de St.-Eric*: leurs généalogies, Tab. XLIV et XLV. Saint-Eric, fait la conquête de la Finlande, I, 224. Charles, fils de Suerker, réunit le royaume de Gothie, *ibid.* Est proprement Charles I, I, 224 (2). Sa croisade en Estonie, I, 225 (1). Eric, dit Læspe ou le Grasseyant, conquit la Bothnie orientale et le Tavastland, I, 224. *Dynastie des Folkungiens*; sa généalogie, Tab. XLVI. Birger, subjugue la Carélie et la Savolaxie, I, 224. Magnus Smek, roi de Suède et de Norwège, II, 71 (2). Albert de Mecklenbourg; défait et détrôné par la reine Marguerite, II, 71. Charles (VIII) Cnutson Bondé, élu par les Suédois, II, 73. *Maison de Wasa*; sa généalogie, Tab. LI. Gustave Wasa, restaurateur de la Suède, II, 196. Change la religion et le gouvernement, II, 197. Charles IX, obtient la succession pour les femmes, II, 198. Gustave-Adolphe; ses grandes qualités, *ibid.* Ses conquêtes, II, 199. S'érige en défenseur de la liberté germanique, II, 125, 200. Christine; ses traités avantageux avec le Danemarck et avec l'Empire, 200, suiv. Son abdication, II, 287. *Maison de Deux-Ponts*; sa généalogie, Tab. LII. Charles X, entreprend la guerre contre la Pologne, II, 287. Ligue tournée contre lui, II, 288. Projette la destruction du royaume de Danemarck, II, 289. Meurt au siége Copenhague, *ibid.* Charles XI; avantages qu'il obtient aux traités de Copenhague et d'Oliva, II, 290. Entre dans la triple alliance contre la France, II, 229. Y renonce pour s'allier avec cette puissance, II, 230. Sa guerre avec le Brandebourg et avec l'Empire, II, 232. Introduit le pouvoir absolu, II, 291. Etablit un collége de réunions, II, 292. Charles XII; ligue formée contre lui, II, 293. Ses succès contre les Danois, II, 294; contre l'électeur de Saxe, roi de Pologne, *ibid.* Fait élire Stanislas Leszinski par les Polonois, II, 295. Ses revers, *ibid.* Batailles de Liesna et de Pultawa, II, 296. Retiré à Bender, en Turquie, II, 297. Son retour, II, 298. Augmente le nombre de ses ennemis, *ibid.* Ses négociations avec Pierre-le-Grand, II, 299. Sa mort, *ibid.* Ulrique-Eléonore; son élection, III, 17. Abdique le pouvoir absolu et signe

Digitized by Google

une nouvelle forme de gouvernement, *ibid.* Frédéric I de Hesse, époux d'Ulrique-Eléonore, élu roi de Suède; son *assurance royale*, III, 28. Factions qui partagent l'état sous lui, III, 47. Guerre malheureuse avec la Russie, *ibid.* Paix avec cette puissance, III, 50. *Maison de Holstein-Gottorp*; sa généalogie, Tab. LIII. Adolphe-Frédéric, élu prince-royal de Suède, III, 50. Son avénement au trône, *ibid* (1). Entraîné dans la guerre contre le roi de Prusse, III, 60. Sa paix de Hambourg avec ce prince, III, 65. Intervient dans l'affaire des dissidens, III, 86. Gustave III; son avénement, III, 104. Entreprend la réforme du gouvernement, *ibid.* Fait la révolution de 1772, III, 106. Introduit une nouvelle constitution, III, 107. Son acte de réunion et de sûreté, III, 109 (1). Entre dans la neutralité armée, proposée par l'impératrice de Russie, III, 138. Sa guerre avec la Russie et le Danemarck, III, 160. Fait sa paix à Werelä, III, 161. Voyez *Union du Nord.*

Suédois; leur conversion au christianisme, I, 106. Leur esprit conquérant, I, 223. Leur état malheureux, *ibid.*

Suend Aageson, premier historien des Danois, I, 104 (1).

Suèves; leurs siéges primitifs, I, 5. Alliés des Vandales, pour l'expédition de la Gaule, *ibid.* Fondent un royaume en Espagne, I, 16. Destruction de ce royaume par les Visigoths, *ibid.* Peuple de la Franconie et de la Suabe moderne; s'étend sur le Danube supérieur, I, 12, 25. Se confond avec les Alemanni, I, 9.

Suisse; fait partie du royaume des Bourguignons, I, 12. Passe, avec ce royaume, sous la domination des Francs, I, 15. Fait partie, depuis, du royaume de Bourgogne Transjurane, I, 62. Est réunie à l'Empire d'Allemagne, avec le royaume de Bourgogne ou d'Arles, I, 87. Soumise au gouvernement de la maison de Zaringue, I, 89. Devient province immédiate de l'Empire, *ibid.* Origine de sa confédération, II, 45. Ligue de Brunnen, II, 47. Formation des huit anciens cantons, *ibid.* Expulsion des Autrichiens, II, 48. Origine des bailliages libres, *ibid.* Guerres de Bourgogne, II, 139. Accroissement de la ligue et sa formation en treize cantons, II, 143. Rompt ses liens avec le corps germanique, II, 141. Ses alliances avec la France, II, 143. Guerre avec cette puissance, au sujet du Milanez, *ibid.* Paix perpétuelle de Fribourg, II, 144. Troubles de religion, *ibid.* Reconnoissance de son indépendance par l'Empire, II, 145. Son système de neutralité, II, 285. Ses guerres intestines, II, 286.

Sultan, titre; son origine, I, 116 (3). Est adopté par les Ottomans, II, 89.

Sultan de Cogni ou *d'Ico-*

Digitized by Google

nium : voyez *Seljoucides de Roum.*

Sultans Khovarezmiens ; sont détruits par Tschinghis-Khan, I, 231 suiv. Voyez *Turcs Khovarezmiens.*

Supériorité territoriale des princes d'Empire ; son origine, I, 94, 138. Son accroissement dans le treizième siècle, I, 179.

Sursée, ville de Suisse ; conquise sur les Autrichiens par les Lucernois, II, 48.

Suwarow, général russe ; ses exploits contre les Turcs, III, 162 ; contre les insurgens de Pologne, III, 176.

Syrie, royaume macédonien ; détruit par les Romains, Introd. XLVI.

Syrie ; conquise par les Arabes, 44 ; par les califes fathimites, I, 48 (2) ; par les Seljoucides, I, 117 (1). Partagée entre plusieurs princes turcs, I, 118, 249. Envahie par les croisés, I, 151 suiv. Subjuguée par Saladin, I, 250 ; par les sultans Mamelouks, I, 253. Passe sous la domination des Turcs Ottomans, II, 222.

Système d'équilibre continental ; son origine, II, 117. Est tourné contre l'Autriche II, 119 suiv. Son affermissement par le traité de Westphalie, II, 120. Tourné contre la France dans le Midi, II, 225, 227 ; contre la Suède dans le Nord, II, 288, 293 ; contre les Turcs dans l'Orient, II, 322.

Système d'équilibre maritime ; son importance, III, 2. opposé à l'Angleterre dans la guerre de l'Amérique, III, 130 suiv.

Système féodal ; ses inconvéniens, I, 65. Son incompatibilité avec une vaste monarchie, I, 67, 92.

Système féodal héréditaire ; son introduction en France, I, 69 ; dans le royaume de Bourgogne, I, 87 ; en Allemagne, I, 93. Voyez *Gouvernement féodal*, et *Gouverneurs.*

T.

Tableau des révolutions ; sa division, Introduct. LVIII. Sommaires de ses périodes, *ibid.* suiv.

Tables généalogiques : voyez *Généalogies.*

Tallard, maréchal de France, II, 249.

Tamerlan, mieux *Timour-Lenk*, ou *Timour-le-Boiteux.* Voyez *Timour.*

Tangout, royaume tatar ; conquis par Tschinghis-Khan, I, 232.

Tatars ; origine de ce nom, I, 115 (3). Leur patrie originaire, I, 116. Différence des Tartars et des Mongols, I, 229 (3).

Tatars de la Crimée ; horde sortie de celle du Kaptschak, I, 236. Se soumet à la Porte, II, 96. En est déclarée indépendante, III, 95. Passe sous la domination de la Russie, III, 141 suiv. Voy. *Gueraï.*

Tatars Mantcheoux ; font la

Digitized by Google

conquête de la Chine, I, 235 (2).
Tatars Niutscké; leur destruction par les Mongols, I, 231.
Tatars Nogaïs ; contribuent à la destruction de la horde du Kaptschak, I, 236(2). II, 208.
Tauride : voyez *Crimée.*
Tausen (Jean), réformateur du Danemarck, II, 192.
Tell (Guillaume); est-il le premier fondateur de la liberté helvétique? II, 46(1).
Terre-Neuve, île d'Amérique ; cédée à l'Angleterre, II, 254.
Teutoniques : voyez *Ordre Teutonique.*
Texel, port de Hollande, formé par la mer, vers la fin du quatorzième siècle, II, 41. Fait prospérer la ville d'Amsterdam, *ibid.*
Themoudgin: voy. *Tschinghis-Khan.*
Théodore, roi de Corse ; ses aventures, III, 80 suiv.
Théodoric, roi des Ostrogoths; son caractère et sa puissance, I, 22.
Théodoric-le-Moine, le plus ancien annaliste de la Norwège, I, 104(1).
Théologie ; non comprise dans les sciences académiques avant le douzième siècle, I, 176. Est admise dans les universités, I, 178.
Théophile, écrivain du onzième siècle ; fait la première mention de la peinture à l'huile, II, 21.
Thiépolo (Bajamont); sa conjuration, I, 193.
Thrace ; attaquée par Orkhan, II, 89. Subjuguée par Amurat. I, II, 90.
Thuringe, landgraves ; leur extinction, I, 184. Partage de leurs états entre les margraves de Misnie et les ducs de Brabant, *ibid.*
Thuringiens ; tiennent un puissant royaume dans la Germanie, I, 15. Sa destruction, *ib.*
Tiers-état : voy. *Communes.*
Timour, conquérant mongol; s'érige dans le Zagataï, II, 90. Ses conquêtes, II, 91. Sa cruauté, *ibid.* (3). Sa guerre contre Bajazet I, II, 91. Gagne la bataille d'Ancyre, *ibid.* Traite Bajazet avec générosité, II, 92. Sa mort, *ibid.*
Tirol, province faisant partie de l'ancienne Bavière, I, 182. En est démembrée, *ibid.* Passe aux ducs d'Autriche, I, 185 (5).
Tobolsk, capitale de la Sibérie ; construite par les Russes, II, 210.
Togrulbeg, petit-fils de Seljouk, conquérant turc ; se fait proclamer sultan dans le Khorassan, I, 116. Voy. *Seljoucides.*
Toiles de lin, objet de commerce en Allemagne dès le douzième siècle, II, 20 (2).
Tökŏli (Emeric), chef des mécontens de Hongrie ; II, 321. Compris dans la paix de Carlowitz, II, 326.
Torys, faction d'Angleterre, opposée aux Wighs ; sa naissance sous Charles II, II, 276. Réunie aux Wighs contre le roi Jacques II, II, 278. Prend la place des Wighs, sous la reine Anne, II, 251. Voy. *Wighs.*
Toscane, grand-duché, érigé en faveur de la maison de Médicis, II, 150. Cosme I, acquiert le Siennois, à l'ex-

Digitized by Google

ception des ports de Toscane, II, 149. JEAN GASTON, dernier duc de la maison de Médicis, III, 7. La succession de ses états est adjugée à l'infant Don Carlos, III, 4. FRANÇOIS DE LORRAINE, échange son duché de Lorraine contre le grand-duché de Toscane, III, 23.

Toulouse, comté; sa réunion à la France, I, 213 (1).

Toulouse, comtes; protègent les Albigeois, I, 211. Leur extinction, I, 213 (1).

Tournois, jeux militaires; leur origine, I, 156.

Touschi-Khan, fils aîné de Tschinghis-Khan, envahit la Russie, I, 238. Epoque de cette invasion, I, 238 (2).

Traite des nègres; son origine, II, 101 (3).

Traités d'alliance: de Berlin, III, 151; de Chambord, II, 124; de Fontainebleau, III, 147; de Grenade, II, 172; de Hanovre, III, 9; de la Haye, II, 229, 248; de Londres, III, 3; de Lucerne, II, 144; de Turin, III, 32; de Varsovie, III, 36; de Versailles, III, 59; de Vienne, III, 9, 12; de Welau, II, 288; de Westminster, III, 59; de Worms, III, 33. Voy. *Alliances*.

Traités de barrière, II, 284.

Traités de paix: d'Abo, III, 50; d'Aix-la-Chapelle, II, 229. III, 43; d'Alt-Ranstadt, II, 295; d'Arau, II, 286; d'Arras, II, 67; de religion d'Augsbourg, II, 125; de Bade, II, 255, 286; de Bâle, II, 142, de Belgrade, III, 26; de Berlin, III, 32; de Breda, II, 282 (1); de Brömsebro, II, 200; de Cambrai, II, 148; de Candie, II, 330; de Carlowitz, II, 312, 325, 331; de Cateau-Cambrésis, II, 165, 265; de Constance, I, 187; de Constantinople, II, 160, III, 142; de Copenhague, II, 290, 301; de Cracovie, II, 201; de Crépy, II, 164; de Dresde, III, 36; de Falezi, II, 317; de Fontainebleau, II, 291; III, 147; de Fribourg, II, 144; de Fuessen, III, 35; de Hambourg, III, 65; de la Haye, II, 272; de Hubertsbourg, III, 65; de Kardis, II, 290; de Kaynardgi, III, 95; de Kiewerowa-Horca, II, 206, 212; de Lisbonne, II, 271; de Lubeck, II, 125; de Lunden, II, 291, 306; de Madrid, II, 147; de Moscou, II, 311; de Munster, II, 127, 138, 169; de Nimègue, II, 232; de Nystadt, II, 301, 318; d'Oliva, II, 290; d'Osnabruck, II, 127; de Paris, III, 65, 135; de Passarowitz, III, 15; de Pétersbourg, III, 64; de Prague, II, 126; des Pyrénées, II, 170; de Raciunz, II, 79; de Rastadt, II, 254; de Roschild, II, 288, 301; de Rysvic, II, 240; de Senlis, II, 162; de Séville, III, 11; de Siöröd, II, 196; de Saint-Germain-en-Laye, II, 291; de Stettin, II, 192; de Stockholm, II, 300, 306; de Stolbova, II, 199; de Szistowa, III, 163; de Teschen, III, 119; de Thorn, II, 80; de Traventhal, II, 294; de Troyes, II, 66; de Turin, II, 241; d'Utrecht, II, 251, 266, 269, 272; de Varsovie, III, 88; de Ve

nise, I, 140; de Verdun, I, 58; de Versailles, III, 135; de Vervins, II, 168; de Vienne, III, 8, 22; de Vossem, II, 231 (1); de Welau, II, 288; de Werelä, III, 161; de Westminster, II, 231, 275, 282; de Westphalie, II, 120, 201, 203; de Wiazma, II, 211, 308; de Yassi, III, 164; de Zell, II, 291; de Zurawno, II, 310.

Traités de partage: de la monarchie espagnole, II, 244; du Slesvic et du Holstein, II, 194; de la Pologne, III, 99, 170; de Verdun, I, 58; de Procaspis, I, 60.

Traités de préliminaires: d'Aix-la-Chapelle, III, 43; de Breslau, III, 32; de Fontainebleau, III, 65; de Gertruydenberg, II, 250; de Hambourg, II, 127; de la Haye, II, 249; de Londres, II, 252; de Paris, III, 10; de Rastadt, II, 255; de Vienne, III, 22.

Traité de sujétion de Vilna, II, 205.

Traités sur la neutralité armée, III, 137.

Traités de trève: d'Altmarck, II, 199; d'Andrussow, II, 308; d'Anvers, II, 138; de Dwilina, II, 211, 308; de Ratisbonne, II, 235; de Stumsdorf, II, 199 (3); de Temeswar, II, 320.

Traités d'union: d'Amérique, III, 128; de Bruxelles, III, 154; de Calmar, II, 71; de Dordrecht, II, 134; de Francfort, III, 34; de Gand, II, 135; d'Utrecht, II, 136.

Tranquebar, ville sur la côte de Coromandel, acquise par les Danois, II, 195.

Transaction de Passau, II, 124.

Transylvanie; conquise par le roi Saint-Etienne de Hongrie, I, 111. Des colonies saxonnes ou allemandes y sont introduites, I, 244. Ses princes particuliers, II, 216, 319. Conquise par l'Autriche, II, 323. Cédée par les Turcs, II, 326.

Trébisonde: voy. *Empire de Trébisonde.*

Trévise, marche d'Italie, conquise par les Vénitiens, II, 58.

Tripoli, comté en Syrie, fondé par un comte de Toulouse, I, 152. détruit par les Mamelucks, I, 253.

Tripoli, ville Afrique; possédée par l'ordre de Malte, II, 153. Enlevée à l'ordre par les Turcs, II, 154.

Triumvirats des Romains, Introd. LII.

Trivium, terme scolastique; son explication, I, 176.

Trolle (Gustave), archevêque d'Upsal, auteur du massacre de Stockholm, II, 191.

Tschesme, port de la Natolie, célèbre par la destruction de la flotte turque, III, 91.

Tschinghis-Khan, conquérant des Mongols; son vrai nom, *Themoudgin*, I, 230. Etymologie de son nouveau titre, I, 231 (1). S'érige formellement en conquérant, I, 230. Subjugue deux grands empires tatars, I, 231; et celui des sultans de Kharisme ou Khovaresmiens, I, 232. Fait la conquête du Tangout, *ibid.* Son caractère, *ibid.* Voyez *Mongols.*

Digitized by Google

Tunis, rois de la dynastie des Abouhafsiens ; anéantis par les Ottomans, I, 205 (3).

Turcs, nom générique de tous les peuples tatars, I, 115. Distingués des Mongols, I, 229 (3). Leur patrie originaire, I, 116. Sont subjugués par les Arabes, *ibid.* Connus dans le moyen âge sous les noms de *Polowziens*, *Cumans*, *Kaptschaks*, I, 237 (1). Voyez *ces articles*.

Turcs Khovaresmiens ; leur monarchie détruite par les Mongols, I, 231. Voy. *Sultans Khovaresmiens*.

Turcs Ortokides ; sont maîtres de la Palestine, I, 147 (2).

Turcs Ottomans ; leur origine, II, 88. Commencement de leur puissance, *ibid.* Leur passage en Europe, II, 89. Leurs conquêtes sous Amurat I et sous Bajazet I, *ibid.* Leur anarchie après la mort de Bajazet I, II, 93. Leurs progrès en Europe font concevoir l'idée d'une croisade générale, II, 95. Epoque de leur grandeur, II, 223. Leur décadence, II, 223, 329.

Turcs Ottomans, sultans : leur généalogie, Tab. LXXIX et LXXX. Ottoman ; jette les fondemens de leur puissance, II, 88. Orkhan ; prend le titre de sultan et de padischah, II, 89. Institue la milice des janissaires, *ibid.* Prend Nicée, *ibid.* S'ouvre l'entrée en Europe par la prise de Gallipoli, *ibid.* Amurat I ; s'empare d'Andrinople et de la Thrace, II, 90. Rend l'empereur grec tributaire, II, 88. Est tué à la bataille de Cossova, II, 90. Bajazet I ; met fin aux souverainetés turques de l'Asie-Mineure, *ibid.* Gagne la bataille de Nicopolis, II, 86, 90. Echoue au siége de Constantinople, II, 90. Sa défaite par Timour, II, 91. Sa fin tragique, II, 92. Amurat II ; met fin aux divisions intestines, II, 93. Affermit sa domination en Europe, *ibid.* Echoue contre Scanderbeg, *ibid.* Mahomet II ; reprend le siége de Constantinople, II, 94. Emporte cette ville, et la livre au pillage, *ibid.* Réduit la Servie, la Bosnie, l'Albanie et toute la Grèce, II, 95. Bouleverse l'empire de Trébisonde, *ibid.* Croisade publiée contre lui, II, 96. Bajazet II ; s'empare de la Bessarabie, II, 221. Fait enfermer son frère Zizim par le pape Alexandre VI, *ibid.* Sélim I, renverse l'empire des Mameluks, II, 222. Soliman-le-Grand ; ses conquêtes, II, 216, 222. Sélim II ; enlève l'île de Chypre aux Vénitiens, II, 160, 224. Ibrahim ; attaque l'île de Candie, II, 330. Mahomet IV ; achève la conquête de cette île sur les Vénitiens, *ibid.* Succombe dans sa guerre contre l'Autriche, II, 322, 331. Est déposé, II, 323, 331. Mustapha II ; fait de grandes pertes à la paix de Carlowitz, II, 325, 331. Achmet III ; reprend la Morée sur les Vénitiens, III, 14. Perd Belgrade à la paix de Passarowitz, III, 115. Mahomet V ; regagne Belgrade par la paix de Belgrade, III, 26. Mustapha III ; sa guerre malheureuse avec

Digitized by Google

la Russie, III, 89 suiv. Négocie infructueusement avec cette puissance à Focszany et à Boccarest, III, 93 et suiv. ABDUL-HAMID; perd la la Crimée par la paix de Kaynardgi, III, 95. Fait plusieurs traités désavantageux avec la Russie, III, 140, 142. Déclare la guerre à cette puissance, III, 158. S'allie avec la Suède, III, 159. SÉLIM III; conclut un traité d'alliance avec la Prusse, contre l'Autriche et la Russie, III, 162. Ses traités de paix avec ces puissances, III, 163, 164.

Turcs Seljoucides : voy. *Seljoucides*.

Turenne, maréchal; sa campagne d'Alsace, II, 231. Sa mort, *ibid.*

Twer, princes russes; prennent la dignité grand-ducale, II, 75.

Tyr, ville de Syrie, prise sur les Francs par les Mameluks, I, 154.

U.

Ulfilas, évêque goth du quatrième siècle; traduit la Bible dans la langue des Goths, I, 7 (2).

Union de Calmar, des trois royaumes du Nord, par la reine Marguerite, II, 71. Clauses de cette union, II, 72. Sa foiblesse et les causes de son peu de durée, *ibid.* Sa fin, II, 191.

Union de Dordrecht, II, 134.

Union générale des électeurs d'Empire, II, 42.

Union des Grecs et des Latins; promise par l'empereur Isaac l'Ange et par son fils Alexis, I, 246. N'est ni générale ni durable, sous les empereurs latins, I, 247. Est consentie inutilement à Florence, par l'empereur Jean III, II, 15 (2).

Union du Nord, rois de l'union: leur suite, Tab. XLVII. MARGUERITE; forme le plan de cette union, II, 71. ERIC-LE-POMÉRANIEN, associé à la reine Marguerite, *ibid.* CHRISTOPHE-LE-BAVAROIS, II, 72. CHRISTIAN I d'Oldenbourg, élu par les Danois, est reconnu dans les trois royaumes, II, 73. Fait l'acquisition du duché de Sleswic et du comté de Holstein, *ibid.* CHRISTIAN II; sa déposition, II, 191.

Union d'Utrecht, entre les Provinces-Unies des Pays-Bas, II, 136.

Universités; leur origine, I, 176. Est due à l'invention des degrés académiques, I, 177. Encouragées par une juridiction privilégiée, I, 178. Celle de Paris est la première qui réunit toutes les facultés, *ibid.* Liste des plus anciennes, I, 178 (4).

Unterwalden, canton immédiat de la Suisse, II, 45. Est de la première confédération, II, 46.

Upsal; ses anciens rois, I, 106.

Uri, canton immédiat de la Suisse, II, 45. Est de la première confédération, II, 46.

Digitized by Google

V.

Valence, royaume mahométan d'Espagne, conquis par le roi d'Aragon, I, 203.
Valenciennes, ville; cédée à la France, II, 232.
Valois (Charles de), fils puîné de Philippe III, dit *le Hardi*, roi de France; tige de la maison de Valois, II, 64(1). Acquiert par son mariage les comtés d'Anjou et du Maine, II, 59. Le royaume d'Aragon lui est adjugé par le pape, II, 62.
Vandales; leur siége primitif, I, 4. Leurs divers établissemens, I, 5. Leur entrée dans la Gaule, *ibid.*; en Espagne, I, 15 et suiv. Fondent un royaume en Afrique, I, 17. Pillent la ville de Rome, I, 18. Destruction de leur royaume par les Grecs, I, 19.
Van Eyck, frères; sont-ils les inventeurs de la peinture à l'huile? II, 21. Perfectionnent ce genre de peinture, II, 22. Voyez *Jean de Bruges*.
Vascones, peuple de la Navarre, I, 63.
Vasquez di Gama : voyez *Gama*.
Vaudois : voyez *Albigeois*.
Venaissin : voyez *Comtat*.
Venise; sa fondation dans le cinquième siècle, I, 189. Se donne un doge, I, 190. Accroissement de son commerce dans le dixième siècle, *ibid.* Ses premières conquêtes, I, 191. Obtient du pape la seigneurie de la mer Adriatique, *ibid.* S'agrandit lors du démembrement de l'empire Grec par les croisés, I, 192. Progrès étonnans de son commerce depuis le treizième siècle, II, 37, 57, 107. Ses conquêtes sur le continent de l'Italie, II, 57. Introduction de son aristocratie héréditaire, I, 192. Origine du conseil des dix, I, 193. Perd la Dalmatie, I, 191. Reprend cette province sur les rois de Hongrie, II, 58. Son agrandissement successif, II, 156. Acquisition de l'île de Chypre, II, 157. Décadence de cette république, II, 158. Elle perd le commerce des Indes, II, 107, 158. Ligue de Cambrai tournée contre elle, II, 159. Est dépouillée de l'île de Chypre par les Turcs, II, 160. Embrasse le système d'une parfaite neutralité, II, 161. Perd l'île de Candie, II, 330. Obtient la Morée, par la paix de Carlowitz, II, 331. En est dépouillée par les Turcs, III, 14.
Vêpres siciliennes; n'ont point été l'effet d'un complot formé par Jean de Procida, I, 200. N'ont point été concertées avec le roi d'Aragon, *ibid.* Examen critique de cet événement, *ibid.*
Vérone, ville de Lombardie, enlevée aux Escales par les Vénitiens, II, 58.
Vicaires de l'Empire, II, 43.
Vicence, ville de Lombardie; passe sous la domination des Vénitiens, II, 58.
Vienne, royaume, I, 63.

Digitized by Google

Vienne, ville d'Autriche; origine de son université, I, 78 (4). Est assiégée deux fois par les Turcs, II, 216, 322.
Villars, maréchal de France; négocie à Vienne, II, 245. Gagne la bataille de Denain, II, 252. Conclut les préliminaires de Rastadt, II, 255.
Villes; leur accroissement dû au progrès de l'industrie et du commerce, I, 163. Etat des habitans des villes avant l'établissement des communes, *ibid.* Leur admission aux assemblées nationales, I, 167.
Villes d'Empire; leur distinction en villes royales et préfectoriales, I, 95. Origine de leurs libertés et de leurs privilèges, I, 166. Leur admission à la diète, I, 168.
Villes hanséatiques; sont dépouillées par les Anglois et les Hollandois de la meilleure partie de leur commerce, II, 39. Voyez *Ligue hanséatique.*
Villes d'Italie; s'érigent en républiques, I, 164, 186. Leur commerce, I, 162. Voyez *Républiques d'Italie* et *Commerce.*
Villes des Pays-Bas; état florissant de leur commerce dans les quatorzième et quinzième siècles, II, 40. Tiennent les manufactures de laine, *ibid.*
Vincent Kadlubek, un des plus anciens historiens de Pologne, I, 108 (4).
Vindélicie; possédée par les Ostrogoths, I, 22. Cédée aux Francs, I, 23.
Virginie, première colonie angloise dans l'Amérique septentrionale, II, 104.
Visconti, maison puissante à Milan. MATHIEU Visconti; déclaré capitaine de Milan, et vicaire impérial en Lombardie, II, 54. Ses conquêtes dans la Lombardie, *ibid.* JEAN-GALÉAS Visconti; créé duc de Milan, *ibid.* Voyez *Milan, Ducs.*
Visigoths; leurs premières demeures, I, 6, 7. Leurs émigrations, *ibid.* S'établissent dans les Gaules, I, 11. Assistent les Romains contre les Huns, I, 13. Dépouillés par Clovis de leurs possessions entre la Loire et les Pyrénées, I, 14. Font la conquête de l'Espagne, I, 15. Etat florissant de leur monarchie, I, 16. Sa destruction par les Arabes, I, 45.
Volhynie; enlevée aux Russes par les Lithuaniens, II, 76. Conquise par les Polonois, II, 77, 81.
Vonk, chef des insurgés belges, III, 153.
Voyage autour du monde par Ferdinand Magellan, II, 108.

W.

Walachie, province; est dans la dépendance des rois de Hongrie, II, 85.
Walachie, princes; deviennent tributaires des Turcs, II, 223.

Digitized by Google

Walter Fürst, vengeur de la liberté des Suisses, II, 46.
Warègues; nom donné aux Normands ou Scandinaviens par Nestor, ancien annaliste des Russes, I, 73 (1).
Washington (Georges), général en chef de l'armée anglo-américaine, III, 128.
Werner de Stauffach, confédéré de Walter Furst, II, 46.
Wesselini (François), chef des mécontens de Hongrie, II, 321.
Westphalie, duché; son origine, I, 183.
Wiclef (Jean); s'élève contre l'église romaine, II, 12 (3). Progrès de sa doctrine en Angleterre, ibid.
Wighs, faction d'Angleterre; sa naissance, II, 276. Fait la révolution de 1688, II, 278. Est remplacée par les Torys, sous la reine Anne, II, 251. Voy. *Torys*.
Wilziens, peuple esclavon du Brandebourg, I, 27. Tributaires des Francs, I, 50; des Allemands, I, 86.
Wirtemberg, maison; son origine et première élévation, I, 184 (3).
Wisby, dans l'isle de Gothland, port fréquenté dans le douzième siècle, I, 227.
Witt (Jean et Corneille), égorgés par le peuple de la Haye, II, 284.
Wittelspach, maison; acquiert le duché de Bavière, I, 182; et le Palatinat du Rhin, *ibid.* Se partage en deux branches principales, I, 183. II, 51. Extinction de la branche de Bavière, III, 114.
Wittena-Gemot, assemblée de l'heptarchie angloise, I, 20.
Wladimir-le-Grand, premier souverain de Russie qui embrassa le christianisme, I, 109.
Wladimir, ville de la grande Russie, siége d'un grand-duché particulier, I, 237. Ce siége est transféré à Moscou, II, 77.
Wladimir, ou *Wlodzimirz*, ville de Volhynie; siége d'une ancienne principauté russe, est prise par les Mongols, I, 239. Conquise par les Lithuaniens, II, 77; par les Polonois, *ibid.*, 81. Cédée à l'Autriche, III, 101.
Wolgemuth (Michel), graveur du quinzième siècle, II, 29.

Y.

Yezdegird, dernier roi de Perse; tué par les Arabes, I, 45 (1).
York, branche de la maison des Plantagenets; ses droits à la couronne d'Angleterre, II, 69. Parvient au trône, *ibid.*
Yousouf, fils de Taschefin, et fondateur de Maroc, I, 204.

Z.

Zagataï, second fils de Tschingis-Khan, et fondateur de la dynastie du Zagataï, I, 234 (3). Voy. *Mongols du Zagataï*.

Digitized by Google

Zaporogues : voyez *Cosaques Zaporogues*.

Zaringue, ducs ; leur origine, I, 184 (2). Créés régens du royaume de Bourgogne, I, 88. Sont réduits à la Suisse, I, 89 Leur extinction, *ibid.*, II, 45.

Zeirides, dynastie arabe ; dépouillent les califes fathimites de l'Afrique et du Mogreb, I, 203. Sont dépouillés par les Almoravides, I, 204.

Zélande, province des Pays-Bas ; cédée aux ducs de Bourgogne, II, 49. Comprise dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, II, 134, 136.

Zenghi : voyez *Omado'ddin Zenghi*.

Zingari : voyez *Boëmiens*.

Ziska, général des Hussites, II, 50.

Zoffingen, ville de Suisse, conquise par les Bernois, II, 48.

Zuentibold, roi carlovingien de Lorraine, I, 61.

Zug, canton ; entre dans la confédération helvétique, II, 47.

Zurich, ville libre d'Empire ; est reçue parmi les cantons suisses, II, 47.

Zwingle (Ulric) ; s'érige en réformateur en Suisse, II, 110.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

PÉRIODE VIII. *Depuis la paix d'Utrecht jusqu'à nos jours ;* 1713 — 1800. Page 1 à 181.

TABLES GÉNÉALOGIQUES *des principales maisons souveraines :*

1. *Empereurs et rois d'Italie des Francs Carlovingiens.*
2. *Rois d'Allemagne et de Lorraine, de la maison carlovingienne.*
3. *Empereurs et rois d'Allemagne, de Lorraine, d'Italie, de la maison de Saxe.*
4. *Empereurs et rois d'Allemagne, de Lorraine, de Bourgogne, d'Italie, de la maison Salique.*
5. *Empereurs et rois de la maison de Hohenstaufen.*
6. *Empereur et rois de différentes maisons.*
7. *Empereurs et rois de la maison de Luxembourg.*
8. *Empereurs et rois de la maison de Habsbourg-Autriche.*
9. *Empereurs et rois de la maison de Lorraine-Autriche.*

Digitized by Google

10. *Rois de France de la dynastie des Carlovingiens.*
11. *Rois de France de la dynastie des Capétiens, depuis Hugues Capet jusqu'à Charles-le-Bel.*
12. *Rois de France de la branche de Valois.*
13. *Rois de France de la branche de Valois-Orléans.*
14. *Rois de France de la branche de Bourbon.*
15. *Rois de Navarre.*
16. *Rois de Castille et de Léon.*
17. *Rois d'Aragon.*
18. *Rois d'Espagne de la maison d'Autriche.*
19. *Rois d'Espagne et d'Etrurie de la maison de Bourbon.*
20. *Rois de Portugal, depuis Alphonse I jusqu'à Ferdinand.*
21. *Rois de Portugal, depuis Jean I jusqu'à Philippe III.*
22. *Rois de Portugal de la maison de Bragance.*
23. *Rois des Deux-Siciles de la race des Normands.*
24. *Rois des Deux-Siciles de la maison de Hohenstaufen.*
25. *Rois de Naples de la maison d'Anjou.*
26. *Rois de Naples de la maison d'Aragon.*
27. *Rois de Naples de la seconde maison d'Anjou.*

Digitized by Google

28. *Rois de Sicile et de Naples de la maison d'Aragon.*
29. *Rois des Deux-Siciles de la maison d'Autriche.*
30. *Rois des Deux-Siciles de la maison de Bourbon.*
31. *Rois de Sardaigne de la maison de Savoie.*
32. *Rois d'Angleterre Anglo-Saxons et Danois.*
33. *Rois d'Angleterre de la maison des ducs de Normandie.*
34. *Rois d'Angleterre de la maison de Plantagenet.*
35. *Rois d'Angleterre de la maison de Tudor.*
36. *Rois de la Grande-Bretagne de la maison de Stuart.*
37. *Rois de la Grande-Bretagne de la maison d'Hanovre.*
38. *Princes d'Orange, stathouders des Provinces-Unies des Pays-Bas.*
39. *Rois d'Ecosse, depuis le douzième siècle.*
40. *Rois de Danemarck, depuis le dixième jusqu'à la fin du quatorzième siècle.*
41. *Rois de Norwège.*
42. *Rois Lodbrokiens de Suède.*
43. *Rois de Suède de la race de Stenkill.*
44. *Rois de Suède de la race de Suerker.*
45. *Rois de Suède de la race de Saint-Eric.*
46. *Rois Folkungiens de Suède.*

Digitized by Google

47. *Rois de l'union des trois royaumes du Nord.*
48. *Roi et administrateurs de Suède pendant l'union.*
49. *Table générale de la maison d'Oldenbourg, représentée dans ses principales branches.*
50. *Rois de Danemarck et de Norwège de la maison d'Oldenbourg.*
51. *Rois de Suède de la maison de Wasa.*
52. *Rois de Suède de la maison palatine de Deux-Ponts.*
53. *Rois de Suède de la maison d'Oldenbourg ou de Holstein-Gottorp.*
54. *Ducs et rois de Prusse de la maison électorale de Brandebourg.*
55. *Grands-ducs de Russie, depuis Rurik jusqu'à Jaroslaw II Wsewolodowitsch.*
56. *Grands-ducs et tzars de Russie, depuis Jaroslow II Wsewolodowitsch jusqu'à Fédor Iwanowitsch.*
57. *Tzars de Russie des différentes maisons.*
58. *Tzars et empereurs de Russie de la maison de Romanow.*
59. *Empereurs de Russie de la maison d'Oldenbourg ou de Holstein-Gottorp.*
60. *Ducs et Rois de Pologne de la maison des Piasts.*
61. *Grands-ducs de Lithuanie, antérieurs à Jagellon.*

Digitized by Google

62. *Rois de Pologne et grands-ducs de Lithuanie de la maison de Jagellon.*
63. *Rois électifs de Pologne de différentes maisons.*
64 et 65. *Ducs et rois esclavons de Bohéme.*
66. *Rois de Bohéme des maisons de Luxembourg et de Lithuanie.*
67. *Rois de Hongrie, depuis Etienne I jusqu'à Etienne II.*
68. *Rois de Hongrie, depuis Bela II jusqu'à Otton de Bavière.*
69. *Rois de Hongrie de la maison d'Anjou.*
70. *Rois de Hongrie de différentes maisons.*
71. *Rois de Hongrie et de Bohéme de la maison d'Autriche.*
72. *Suite chronologique des empereurs d'Orient, depuis Arcadius, fils de Théodose le-Grand, jusqu'à l'avénement de la maison des Comnènes.*
73. *Empereurs grecs de la maison des Comnènes.*
74. *Empereurs grecs de la maison des Anges.*
75. *Empereurs latins de Constantinople.*
76. *Empereurs grecs de Nicée.*
77. *Empereurs grecs de la maison des Paléologues.*
78. *Suite chronologique des papes, depuis Grégoire VII.*

Digitized by Google

79. *Sultans Turcs Ottomans, depuis Ottoman I jusqu'à Soliman le Grand.*
80. *Sultans Turcs Ottomans, depuis Soliman le Grand jusqu'à nos jours.*
81. *Grands-khans des Mongols, de la famille de Tschinghis-Khan.*
82. *Rois des Francs Mérovingiens.*
83. *Maires du palais, ducs et princes des Francs sous les derniers rois Mérovingiens.*
84. *Rois des Bourguignons dans la Gaule.*
85. *Rois de la Bourgogne cisjurane.*
86. *Rois des deux Bourgognes.*
87. *Rois Visigoths de l'Espagne et de la Gaule.*
88. *Rois des Suèves en Espagne.*
89. *Rois des Vandales en Espagne et en Afrique.*
90. *Califes d'Espagne ou de Cordoue.*
91. *Rois des Ostrogoths en Italie.*
92. *Rois des Lombards en Italie.*

Table des auteurs cités dans le Tableau des révolutions de l'Europe. page 1

Table par ordre alphabétique des matières contenues dans le tableau. 25

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

TABLETTES CHRONOLOGIQUES depuis le 1.er janvier 1807, pag. 6.

EXPLICATION DES CARTES n.os 6 et 7, 37.

ADDITIONS QUI SE RAPPORTENT AUX TROIS VOLUMES DE L'ÉDITION DE 1807.

Additions au vol. I, 79.

Additions au vol. II, 127.

Additions au vol. III, 163.

SUITE DES TABLES GÉNÉALOGIQUES DES MAISONS SOUVERAINES.

93. Les anciens électeurs et margraves de Brandebourg de la maison de Hohenzollern.

94. Les électeurs et ducs de Prusse de cette maison.

95. Table générale des maisons Palatine et de Bavière, issues des anciens comtes de Wittelsbach.

96. Les électeurs Palatins de l'ancienne branche électorale Palatine.

97. Les électeurs Palatins de la branche Palatine de Simmern.

98. Les électeurs Palatins des branches Palatines de Neubourg et de Sultzbach.

99. Les comtes Palatins, ducs de Deux-Ponts.

100. Les comtes Palatins de Birckenfeld, ducs de Deux-Ponts et de Bavière.

101. Les ducs de Bavière, depuis l'empereur Louis de Bavière jusqu'à Guillaume IV.

102. Les ducs et électeurs de Bavière, depuis Guillaume IV jusqu'à leur extinction dans les mâles.

Digitized by Google

103. Les comtes et ducs de Wurtemberg, depuis Ulric I jusqu'à Frédéric I, 1265-1593.
104. Les ducs et princes de Wurtemberg, depuis le duc Frédéric I jusqu'au duc Frédéric II, 1593-1795.
105. La famille royale de Wurtemberg.
106. Suite de la famille royale de Wurtemberg.
107. Les ducs et électeurs de Saxe, issus des anciens margraves de Misnie.
108. Table générale de la branche Ernestine des électeurs et ducs de Saxe, et de ses principales subdivisions.
109. Les ducs de Saxe-Weimar.
110. Les ducs de Saxe-Gotha.
111. Les ducs de Saxe-Meinungen.
112. Les ducs de Saxe-Hildburghausen.
113. Les ducs de Saxe-Cobourg-Saalfeld.
114. Les ducs et électeurs de Saxe de la branche Albertine, depuis le duc Albert, dit *le Courageux*, jusqu'à l'électeur Jean-George II.
115. Les électeurs de Saxe, depuis Jean-George II jusqu'à nos jours.
116. Les anciens margraves de Bade issus des ducs de Zaringue (Zæhringen), depuis Herman I jusqu'à Rodolphe I, 1074-1243.
117. Les margraves de Bade, depuis Rodolphe I jusqu'à l'origine des deux branches modernes de Bade-Bade et de Bade-Dourlach, 1243-1527.
118. Les margraves de Bade-Bade, depuis Bernhard III jusqu'à leur extinction dans les mâles.
119. Les margraves de Bade-Dourlach, depuis le margrave Ernest jusqu'à nos jours.
120. Origine de la maison de Hesse, issue des anciens

Digitized by Google

landgraves de Thuringe, seigneurs de Hesse et ducs de Brabant.
121. Les anciens landgraves de Hesse, depuis Henri-l'Enfant jusqu'à l'origine des deux branches de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt.
122. Les landgraves de Hesse-Cassel et de Hesse-Rothenbourg.
123. Les landgraves de Hesse-Darmstadt.
124. Les landgraves de Hesse-Hombourg.
125. Table générale de la maison de Nassau, représentée dans ses différentes branches.
126. Les princes de Nassau-Usingen et de Saarbruck.
127. Les princes de Nassau-Weilbourg.
128. Les princes de Nassau-Dietz.
129. Table générale de la maison de Holstein ou d'Oldenbourg, représentée dans ses branches encore florissantes.
130. Les ducs de Holstein-Augustenbourg.
131. Les ducs de Holstein-Beck.
132. Les ducs de Holstein-Oldenbourg.
133. Table générale de la maison d'Anhalt, dite aussi Ascanienne, depuis Henri-le-Gros, son fondateur, jusqu'à l'origine des branches modernes de cette maison.
134. Les princes d'Anhalt-Dessau.
135. Les princes d'Anhalt-Bernbourg.
136. Les princes d'Anhalt-Cœthen.
137. Les princes d'Anhalt-Zerbst.
138. Les anciens princes et seigneurs de Mecklenbourg, avant la dignité ducale.
139. Les ducs de Mecklenbourg, depuis le duc Albert I jusqu'à l'origine des deux branches actuelles de Schwerin et de Strelitz.

Digitized by Google

140. Les ducs de Mecklenbourg-Schwerin.
141. Les ducs de Mecklenbourg-Strelitz.
142. Origine de la maison ducale et électorale de Brunswick.
143. Les anciens ducs de Brunswick et de Lunebourg.
144. Les nouveaux ducs de Brunswick-Wolfenbuttel.
145. Les nouveaux ducs de Brunswick-Lunebourg et électeurs d'Hanovre.
146. Les ducs de la Haute-Lorraine ou Mosellane, depuis Gérard d'Alsace jusqu'au duc Antoine, 1048-1508.
147. Les ducs de Lorraine, depuis le duc Antoine jusqu'à François-Etienne, 1508-1737.
148. Les ducs de la Basse-Lorraine, de Lothier ou de Brabant.
149. Les seigneurs souverains de Milan de la maison Visconti, depuis Othon III jusqu'à Barnabas Visconti.
150. Les seigneurs ducs de Milan des maisons de Visconti et de Sforze, depuis Jean-Galéas, premier duc de Milan, jusqu'à leur extinction.
151. Les ducs de Modène et de Ferrare de la maison d'Este.
152. Les ducs de Mantoue et de Montferrat.
153. Les ducs de Florence et grands-ducs de Toscane de la maison de Médicis.
154. Les grands-ducs de Toscane de la maison de Lorraine.
155. Les ducs de Parme de la maison de Farnèse.
156. Les ducs de Parme de la maison de Bourbon.

FIN.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Tome I. *Introduction.*

page II, ligne 12, *et qu'une*, effacez la virgule.
page XLVI, lignes 6 et 7, *Darius Codomannu*, lisez : Darius Codomannus.
page LXXV, à l'année 752, *Pépin-le-Bref est élu roi des Francs, sacré*, lisez : Pépin-le-Bref, élu roi des Francs, est sacré.
page LXXVII, à l'année 987, *avénement dynastie*, lisez : avénement de la dynastie.
page LXXXIV, ligne 7, effacez 1310, et placez cette date deux lignes plus bas, à la tête de la conquête de l'île de Rhodes, par les chevaliers de S.-Jean.
page XCVIII, ligne 29, *Uladislas VI*, lisez : Uladislas VII.
page C, ligne 28, mettez : 1659, en tête du 21 mai.
page CXII, ligne 34, 17 *mai*, lisez : 18 mai.
page CXIII, ligne 4, 18 *juill.*, lisez : 28 juillet.
page CXXIII, ligne 34, 15 *sept.*, lisez : 14 sept.
page CXXX, ligne 11, *ministère*, lisez : ministre.
page CXXXI, ligne 5, 15 *déc.*, lisez : 14 déc.
— ligne 38, 7 *août*, lisez : 9 août.
page CXXXVI, ligne 27, 16 *nov.* 14, effacez 14.
page CXLI, 19 nov. *Czenstochan*, lisez : Czenstochau.
page CLXIII, ligne 25, *de la Vindélicie, du Norique*, ajoutez : de la Panonie.
page CLXX, *explcaton*, mettez : explication.
page CXCI, ligne 4, *Patzinèces*, mettez : Patzinaces.
page CC, ligne 17, *dnas*, mettez : dans.

Texte du Tome I.

page 10, dernière ligne, ajoutez : Ce dernier fait d'Attila le portrait suivant : *Forma brevis, lato pectore, capite grandiori, minutis oculis, rarus barba, canis aspersus, simo naso, teter colore, originis suæ signa restituens.*
page 104, ligne 17, *avant*, lisez : auparavant.
page 117, ligne 18, *Cappadocie*, lisez Cappadoce.

Digitized by Google

page 145, note (4), ligne 3, *pe publier*, lisez : de publier.

page 235, ligne 20, *Mongou*, lisez : Mangou.

Tome II.

page 17, ligne 5, *l'un de ses* ; lisez l'un de ces.

page 51, note (1), *Cochelæi*, lisez : Cochlæi.

page 53, ligne 9, *encore*, effacez ce mot.

page 108, ligne 16, *des conquêtes*, lisez : de conquêtes.

page 174, ligne 22, au lieu de (1), mettez : (2)

— ligne 30, au lieu de *Philippe IV. durant*, mettez : Philippe IV. Durant.

page 194, ligne 26, *commun accord*, ajoutez : (2).

page 207, ligne 7, *de Kaptschak*, lisez : du Kaptschak.

Tome III. *Tables généalogiques.*

Table XXIV : 13. Henri IV. R. 1399. † 1314, lisez au lieu de 1314, 1413.

Table XLI : *Trygwe tué vers* 694, lisez : Trygwe, tué vers 964.

Table LV : 1. *Rurik*, *grand-duc* 859, lisez : Rurik, grand-duc vers 850.

Table LX : *Wladislaw IV*, *dit Lokëitek*, *ou le Nain*, lisez : Wladislaw IV, dit Lokietek ou le Nain.

Table LXI, 10. *Nazimund*, lisez : 10. Narimund.

Table LXXIX : 8. *Amurat ou Morad II*, *sultan* 1421. 1451, lisez : 8. Amurat ou Morad II, sultan 1421. † 1451.

Table LXXXIII : *Pépin d'Héristel s'érige en Maire du palais d'Austrasie* 687 ; au lieu de 687, mettez : 678.

Table LXXXVIII : 2. *Mir*, *Aziamir ou Théodomir I.* R. vers 559. † 583, lisez : 2. Mir, Ariamir ou Théodomir I, R. vers 559. † 570.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google